This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

KAIS. KÖN. HOF BIBLIOTHEK
391.959-B
PERIOD.

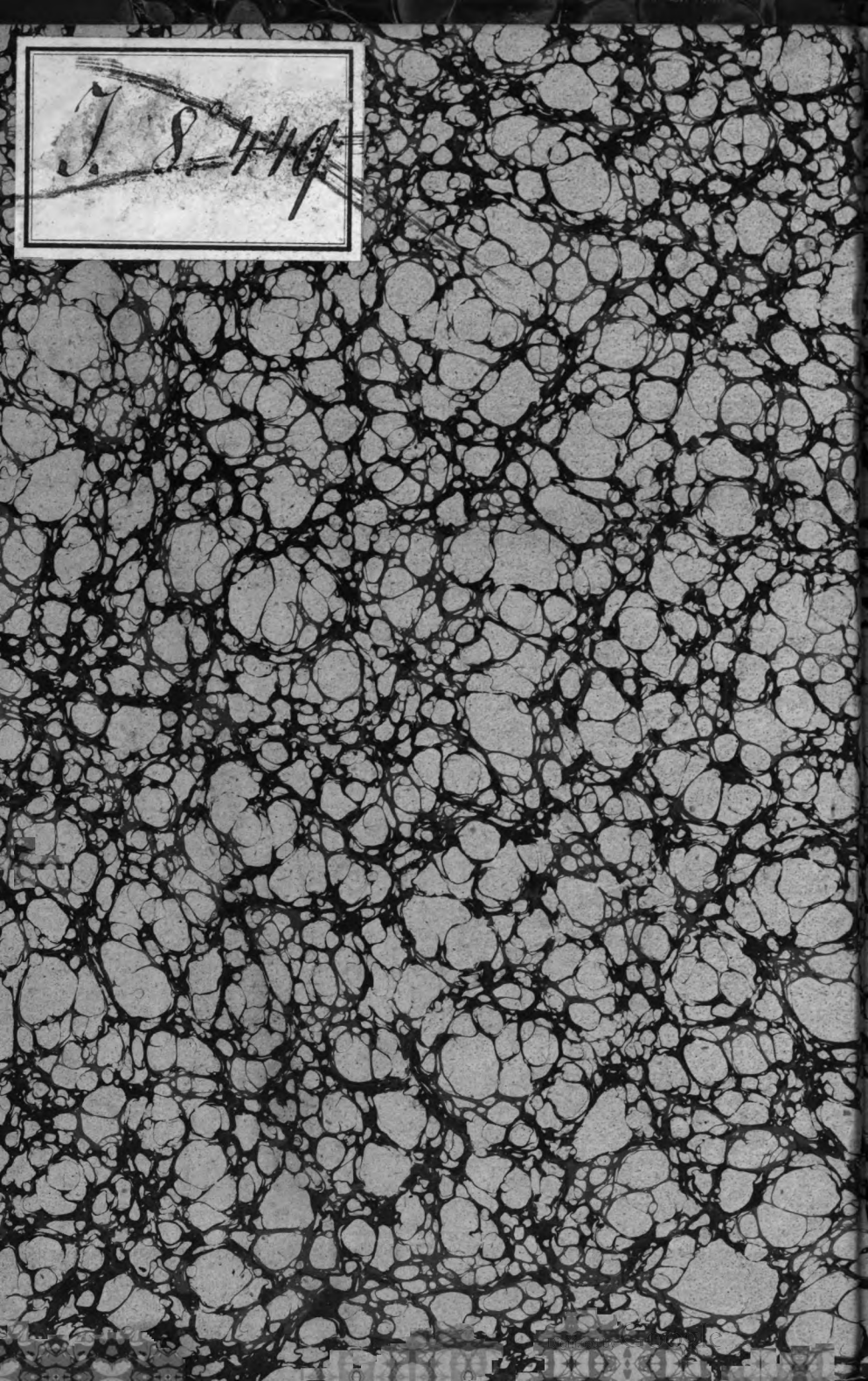

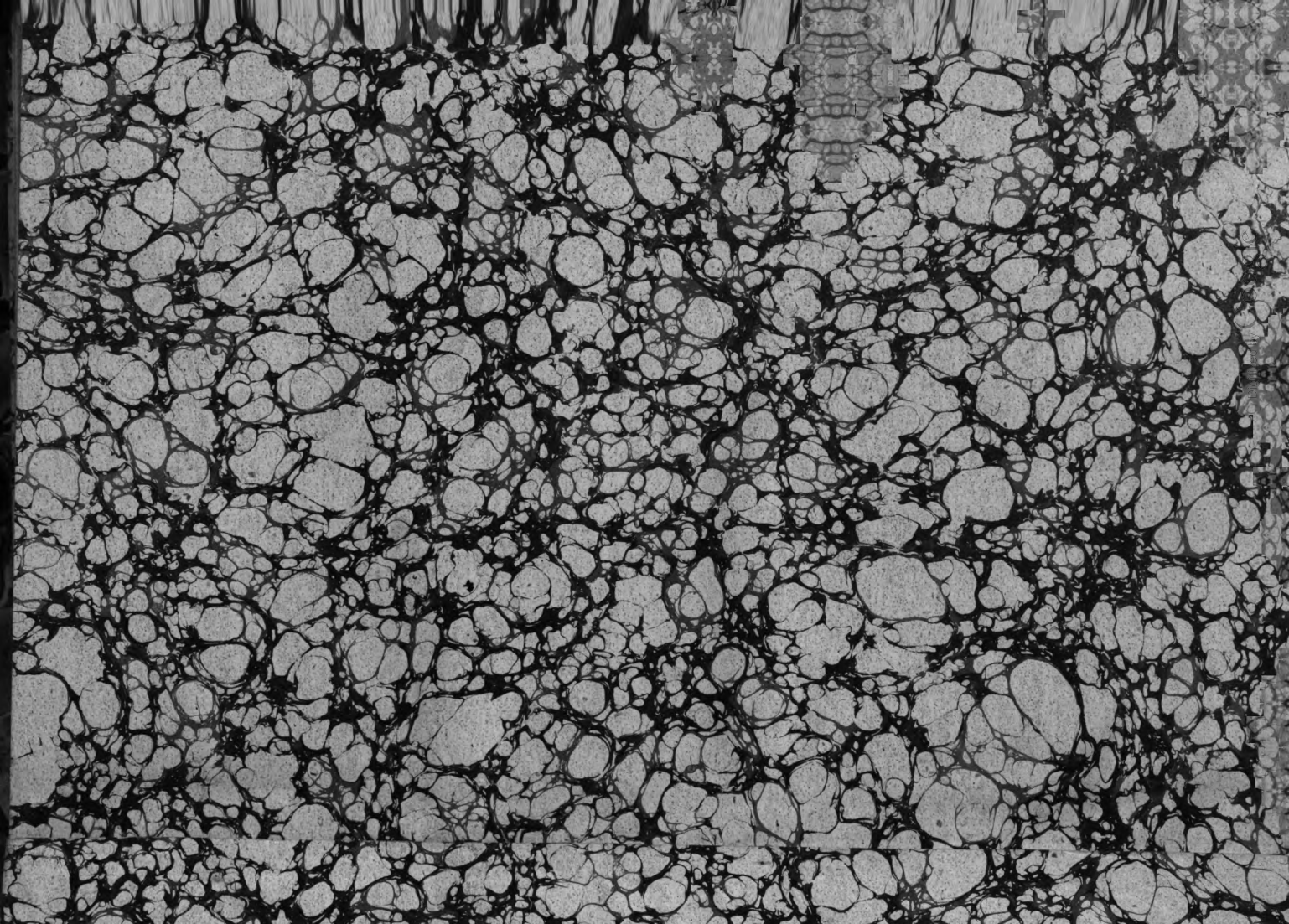

Digitized by Google

Österreichische Nationalbibliothek
+Z218584705
Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE METZ.

Digitized by Google

Metz. — F. Blanc, imprimeur de l'Académie impériale.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

DE METZ.

XLIV^e ANNÉE. — 1862-1863.

DEUXIÈME SÉRIE. — XI^e ANNÉE.

LETTRES, SCIENCES, ARTS ET AGRICULTURE.

DEUXIÈME PARTIE.

METZ.

ROUSSEAU-PALLEZ, LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE,
Rue des Clercs, 14.

1864.

391959-B.

Digitized by Google

Digitized by Google

LETTRES. — HISTOIRE.

Digitized by Google

Digitized by Google

PETITS POÈMES,

PAR M. DE PUYMAIGRE.

LA PAIX.

C'était l'heure assombrie où le regret s'avive,
Le jour qui fut marqué d'un adieu déchirant,
L'heure où le matelot se tourne vers la rive,

Où, loin de ses amis, le pèlerin errant
Sent un coup dans son cœur si quelque cloche tinte
Et lui semble pleurer sur le soleil mourant.

La mer immense, calme, offrant la même teinte,
Reflétait l'horizon d'un bleu pareil au sien;
La lumière du jour s'était à peine éteinte.

Dans l'air limpide et pur d'un ciel italien
On voyait s'élever un monument austère
Dont l'ombre veloutait le faîte aérien;

Il dominait de haut et les flots et la terre,
Aux naufragés du monde il offrait un abri:
Cette masse imposante était un monastère.

Un voyageur venait, d'un pied las et meurtri,
D'en dépasser le seuil. Pénétrant dans l'enceinte,
En silence il errait dans le cloître assombri.

D'un chaperon de pourpre il a la tête ceinte
Et quelques cheveux noirs descendent sur son fron
Où la mâle pensée a laissé son empreinte.

Digitized by Google

Sa cape, de couleur pareille au chaperon,
Couvrant un corps maigri, courbé de lassitude,
Se colle sur des bras au geste roide et prompt.

Sa lèvre inférieure avance, hostile et rude,
Sur la lèvre d'en haut, et leurs extrémités,
Semblant d'un froid dédain conserver l'habitude,

S'abaissent, en creusant des plis des deux côtés,
Vers un menton aigu qui, par sa forme, annonce
Des desseins vigoureux fortement arrêtés.

Sur cette bouche amère, et que le dédain fronce,
Descend, long, aquilin, courbé vers le milieu,
Un nez qui, près des yeux, profondément s'enfonce.

Sous des sourcils épais brillent deux jets de feu,
Dardant de l'arc obscur d'orbites décharnées
Où la peau brune ailleurs a pris comme un ton bleu.

Cet homme n'a franchi que de quelques années
Le milieu du chemin que l'on fait ici-bas,
Mais les maux de l'exil les ont vite fanées.

Il sait depuis longtemps combien lourd est le pas
Qui monte l'escalier des autres, combien vite
Du pain salé d'autrui le proscrit se sent las.

L'exilé trouve un mal pour un mal qu'il évite :
Sur son triste grabat, tel changeant de côté
Et changeant de douleur, un malade s'agite.

Le voyageur s'avance et son œil attristé
Erre au loin ; par moment il relève la tête
Avec un sentiment de sombre anxiété.

Les pas de l'étranger, qu'un long écho répète,
Ont attiré vers lui le prieur du couvent.
D'un geste bienveillant le vieux moine l'arrête :

— Que cherchez-vous ici ? dit-il en observant

Digitized by Google

Le visage amaigri du visiteur austère
Qui n'avait pas semblé le voir auparavant.

Et comme l'inconnu continue à se taire,
Le saint homme reprend sans de nouveaux délais :
— Que venez-vous chercher dans ce couvent, mon frère ?

L'étranger, regardant la porte aux murs épais,
Le préau verdoyant que le cloître environne,
Se tourne vers le moine et lui répond : — La Paix !

Le temps n'a pas cessé de verdir la couronne
De Dante et son laurier croît de plus en plus beau :
Mais la paix il ne put la trouver qu'à Vérone,

Ce fut quand il dormit le sommeil du tombeau.

Nice, mai 1862.

Digitized by Google

LES TROIS QUESTIONS DU ROI.

CONTE.

Jadis, en Espagne, un abbé
Des plus riches de sa province,
Sur certain rapport fait au prince
En discrédit était tombé :
On lui trouvait l'esprit trop mince,
On le disait trop peu savant
Pour diriger un grand couvent.
Prévenu contre sa personne
Le roi, l'appelant à la cour,
Lui parla sans aucun détour.
Mais il ajouta : — Je vous donne
Un bon mois de réflexions
Pour résoudre trois questions.
Si votre réponse était bonne
Vous conserveriez votre rang :
J'aurais eu la preuve certaine
Que la jalousie et la haine
Vous peignaient comme un ignorant.
Mais, adieu la crosse et la mitre,
Adieu, mon père, à votre titre
Si vous ne pouvez expliquer
Les questions que je vais faire.
Donc, vous aurez à m'indiquer
Quel est le milieu de la terre,
A me dire ce que je vaux
Et, pour terminer vos travaux,
A me dire ce que je pense.
Examinez, réfléchissez,

Digitized by Google

Et dans un bon mois repassez.
Par ces mots finit l'audience.
L'abbé, tout dolent, s'inclina
Et vers son couvent retourna.

Il y revint rêveur et blême
Et remuant dans son esprit,
En tous sens, le triple problème
Qu'il fallait bien qu'il découvrît.
Sa méditation profonde
Sur-le-champ frappa tout le monde.
Par-dessus tout, ce qui surprit
C'est que de la bibliothèque
De tout un jour il ne sortit.
Mais en vain il ouvrait Sénèque,
Et Boèce et Pline l'Ancien
Dont jusqu'alors il n'avait guère
Recherché le docte entretien...
Qui pût l'aider dans son affaire,
Nulle part il ne trouvait rien.

Un mois semblait un intervalle ;
Mais le jour remplaçant le jour,
Bientôt vint l'époque fatale
De se présenter à la cour.
Un cuisinier du monastère,
Qu'estimait fort le pauvre abbé,
En voyant son maître absorbé,
Finit par percer le mystère,
Et mis au fait des questions :
— Quoi ! c'est là ce qui vous tracasse
Et trouble vos digestions ?
Dit-il. Je veux, à votre place,
Donner les trois solutions.
Le roi n'a de votre figure
Pas dû garder grand souvenir ;
Nous sommes de même stature,

Digitized by Google

Et quand il me verra venir,
Presque à la nuit, tête baissée,
Votre belle robe endossée
Et les yeux sous le capuchon,
Il n'aura, certe, aucun soupçon.
— Mais les réponses qu'on exige !
Dit l'abbé, tout en regardant
Le cuisinier, son confident,
Comme s'il était un prodige.
— Ces réponses, fit celui-ci,
Ne me causent aucun souci.
S'étonnant d'un tel stratagème,
L'abbé longtemps le combattit,
Puis, sentant le péril extrême,
Et s'avouant bien qu'en lui-même
Il rechercherait, sans profit,
L'explication du problème,
Finalement il consentit
Et l'autre, à sa place, partit.

Il arrive au palais, s'annonce
Comme étant l'abbé, vient, dit-il,
Au roi donner une réponse
Sur un sujet assez subtil.
On l'introduit. Le roi s'étonne
De la présence de l'abbé,
Mais aucunement ne soupçonne
Qu'en un piége il est tombé.
— Et quoi ! pouvez-vous satisfaire
Aux questions que je vous fis ?
Demande-t-il. — La belle affaire !
Réplique l'autre. Il m'est avis
Que la terre étant chose ronde,
Nul ne prouvera que le lieu
Où nous sommes tous deux, du monde
Ne soit justement le milieu.

Digitized by Google

A votre question seconde
Il faut qu'à présent je réponde :
Vous valez vingt-neuf deniers. Dieu,
C'est là-dessus que je me fonde,
Fut vendu trente seulement.
J'arrive à votre autre demande :
Je dois vous dire exactement
Votre penser de ce moment,
N'est-ce pas ? Votre erreur est grande,
Car vous pensez certainement
Avoir devant vous l'abbé... Sire,
Vous n'avez que son cuisinier.

Le roi, charmé de ce bien dire,
Trouva le tour si singulier
Qu'il se mit de tout cœur à rire
Et qu'il laissa, comme devant,
L'abbé tranquille en son couvent.

Digitized by Google

L'AIGLE ET LA COLOMBE.

IMITÉ DE GOETHE.

Un jeune aigle prenait son vol
Pour fondre sur sa proie ;
Déjà dans l'air il se déploie,
Il s'élance loin du sol,
Quand le trait d'un chasseur vient le frapper à l'aile.
Dans un bosquet tombe le noble oiseau :
Il dévore trois jours une douleur cruelle,
Trois longues nuits, caché par un rameau,
Il palpite sous sa blessure,
Enfin, un baume bienfaisant,
Le doux baume de la nature,
Guérit l'aigle agonisant.
Il quitte sa retraite, agite son plumage,
Mais son espoir est trompé,
Le nerf de l'aile est coupé,
Les airs ne sont plus son partage.
A peine il peut s'emparer aujourd'hui
D'une proie indigne de lui.

Au bord d'une fontaine
L'aigle se pose tristement,
Contemple la cime du chêne,
Les profondeurs du firmament,
Puis le pauvre oiseau solitaire
Ramène avec douleur ses regards sur la terre.
Vers le bosquet alors viennent se dirigeant
Deux colombes ; voilà, dans les fleurs, dans les branches,
Sur le sable aux grains d'or de la source d'argent,

Digitized by Google

Que le couple joyeux s'avance en voltigeant.
Un des légers oiseaux voit notre aigle malade,
Il s'approche et lui dit : — Pourquoi donc, camarade,
Pourquoi cet air chagrin ? Va, reprends ta gaîté,
Ne peut-on vivre ici dans un bonheur paisible ?
Ce bois frais te défend des ardeurs de l'été ;
N'est-il pas doux le soir, sur la mousse flexible,
De respirer l'air pur, mollement agité ?
Sans peine ces buissons t'offriront la pâture,
Ta soif s'étanchera dans cette eau qui murmure.
Vivre obscur, ignoré, c'est là le vrai bonheur.

L'aigle écoute un instant son joli sermoneur,
Sa tête sur son flanc retombe :
— Tu parles bien, dit-il, mais parles en colombe !

Digitized by Google

VERGISSMEINNICHT.

BALLADE ALLEMANDE.

Une nuit de printemps s'approche
Et répand ses parfums divers,
Le Rhin tiédi contre la roche
Fait chanter de petits flots verts.

Tout chante : le flot sur la plage,
Le doux zéphir entre les fleurs,
L'oiseau joyeux dans le feuillage,
L'amour dans tous les jeunes cœurs.

Pourquoi donc baissent-ils la tête ?
Pourquoi semblent-ils malheureux ?
Pourquoi ?... la jeunesse les fête,
Ils s'aiment, ils sont beaux tous deux.

Quand, derrière les roches sombres,
Le soleil descendra demain,
Ils ne verront plus leurs deux ombres
Se prolonger sur le chemin !

Il sera loin, bien loin du fleuve,
Lorsque demain le soir viendra,
Et l'absence, cruelle épreuve,
De ses regrets les navrera.

Ils marchent, gardant le silence,
Au bruit des flots mélodieux,

Digitized by Google

Craignant de se dire d'avance
Les mots si tristes des adieux.

S'arrêtant au bord du rivage,
La châtelaine a, par hasard,
Laissé sur une fleur sauvage
Descendre son charmant regard.

Semblable aux doux yeux qu'elle attire,
Cette humble fleur est d'un bleu pur,
A son centre on voit comme luire
Un petit point blanc dans l'azur.

Il aperçoit la fleur chétive,
Il la croit l'objet d'un désir,
D'un bond le voilà sur la rive,
La fleur il vient de la saisir.

La roche à laquelle il s'attache
S'ébranlant sur son point d'appui,
De la rive abrupte s'arrache
Et, dans le Rhin, roule avec lui.

Dans ce moment la châtelaine
Voit la fleur tomber sous ses pas,
Et lui qu'un flot rapide entraîne
Murmure : — Ne m'oubliez pas !

C'est ce que conte la légende,
Qui ne dit pas discrètement
Si son héroïne allemande
Songea toujours à son amant.

De celui-ci le cri suprême,
Lorsque s'écroula le granit,

Digitized by Google

Nomme encor la fleur elle-même.
On l'appelle : Vergissmeinnicht.

Et depuis la mort qu'a soufferte
Cet amant digne de pitié,
Sa fleur... tous l'ont reçue, offerte,
Et tous, je crois, ont oublié.

Digitized by Google

LE COMTE ALARCOS.

LÉGENDE ESPAGNOLE.

— Je connais quel affront est fait à ma famille,
Je sais tout, Alarcos, je le sais par ma fille :
A cause de vous seul l'infante Solissa,
Déjouant mes projets, jusqu'ici repoussa
Les partis les plus grands, les rois, les ducs, les princes
Qui mettaient à ses pieds et châteaux et provinces.
Vous l'avez délaissée en lâche suborneur,
Il s'agit maintenant de venger mon honneur.
Il faut que vous tuiez la comtesse. Il importe
Que d'une maladie on la suppose morte ;
Vous répandrez ce bruit, et de telle façon
Qu'ensuite, sans que nul puisse avoir un soupçon,
Vous épousiez ma fille et répariez sa honte.
Voilà ce que je veux, vous obéirez, comte.
Ce discours entendu, le comte répondit :
— Je ne saurais nier ce que l'infante a dit.
Apprenez-le, pourtant, la peur de vous déplaire
Et d'attirer sur elle une juste colère
M'a déterminé seule à garder le secret ;
Je n'osais espérer qu'un roi consentirait
A me donner sa fille, à pardonner ma faute,
Car je trouvais pour moi l'alliance trop haute ;
Mais, je le reconnais, je mérite la mort.
Pour ma femme, envers vous elle n'eut point de tort,
Ma femme ne sait rien, ma femme est innocente,
Et vous ne pensez pas que jamais je consente
A la frapper ainsi, sans motif et sans droits.

Digitized by Google

— Il le faut, cependant, le service des rois
A des nécessités parfois inexorables,
Il meurt pour eux des gens qui ne sont pas coupables.
Depuis plus de trois ans ma fille dépérit,
C'est hier seulement qu'elle me découvrit
L'intrigue qui déjà dans le passé remonte.
La réparation doit être entière et prompte.
Solissa fait valoir les droits qu'elle a sur vous,
Elle ne peut choisir nul autre pour époux.
La mort de votre femme est ce qu'elle demande.
Vous êtes criminel, que la peine soit grande.
Obéissez, sinon vous aurez préféré
Quelque chose au devoir, homme déshonoré !
— Oui, l'infante peut bien ordonner de la sorte,
Répondit Alarcos, mais qu'une autre supporte
La peine de ma faute et meure sans raison !...
Que sur moi se referme à jamais la prison,
Que le poignard me frappe ou qu'un bourreau détache
Sur un affreux billot ma tête avec la hache...
Je suis prêt à souffrir le plus cruel tourment...
— Eh bien ! je te l'ai dit, comte, ton châtiment
Ce sera de tuer ta femme, la comtesse.
Il faut que dans ton cœur reste peu de noblesse
Pour hésiter ainsi lorsque parle l'honneur.
Ah ! tu prises donc plus ton tranquille bonheur !
Ah ! tu préfères donc quelque chose en ce monde
Au devoir, à l'honneur sur lequel tout se fonde !
Comment donc Solissa put-elle aimer celui
Qui se montre si vil et si lâche aujourd'hui !
Alarcos devint pâle et, d'une voix éteinte,
Comme si d'une main sa gorge était étreinte :
— Puisque vous l'ordonnez, la comtesse mourra
Et les fautes d'un autre elle les expiera.
— Il faut, entends-moi bien, que ma fille outragée,
Avant demain matin, et par toi soit vengée.
Tu vas me le promettre : Allons, lève la main,

Digitized by Google

Alarcos, jure-moi d'être libre demain,
Libre avant que le jour à l'horizon paraisse.
Et le comte jura de tuer la comtesse.
Puis il dit : — Que sur vous tombe un crime si grand,
Vous avez fait pour moi de l'honneur un tyran !

Le comte s'avançait à cheval, et ses larmes
Descendaient sur sa barbe et tombaient sur ses armes.
Il songeait à sa femme, il l'aimait tendrement
Et bien plus que soi-même, et très-amèrement
Il pleurait sur les fils qu'il avait reçus d'elle.
Le dernier, tout petit, était à la mamelle,
Il connaissait déjà sa mère et ne voulait
Jamais qu'un autre sein le nourrit de son lait.
Alarcos se disait : Oh ! lorsque tout à l'heure
Ma femme va paraître au seuil de ma demeure,
Les traits épanouis et prête à m'embrasser,
En la voyant ainsi qui donc pourrait penser
Qu'elle si jeune encor, qu'elle, joyeuse et belle
Et si pleine de vie, aura la mort près d'elle
Et que moi, qui m'en vais la presser sur mon sein,
Et que moi, son mari, serai son assassin !

Le comte cheminait. Le voilà qui traverse
Le pont-levis et passe à pas lents sous la herse.
La comtesse l'attend. Un page, d'une tour,
Pour elle, avait, du comte, épié le retour.
Vite elle a remarqué quel terrible désordre
Sur cette lèvre amère et qui semble se tordre,
Elle s'effraye à voir ces yeux rouges, gonflés,
Ne roulant autour d'eux que des regards troublés.
— Alarcos ! qu'avez-vous ? Dites, qui vous arrive ?
Comte, vous éprouvez une douleur si vive
Que vos traits sont changés et changés tellement
Qu'on vous reconnaîtrait à peine en ce moment !
Jusqu'à présent, dans tout ce que Dieu vous envoie,

Digitized by Google

J'ai toujours eu ma part, souvent je l'eus de joie :
De vos chagrins aussi donnez-moi la moitié,
Alarcos, qu'avez-vous? Dites-le, par pitié.
Eh quoi ! voir à ce point votre force abattue,
Et sans savoir pourquoi ! Ce silence me tue !
— Je parlerai plus tard. — Non, non, plus de délais,
Attendre, c'est vouloir que je meure... Oh ! parlez.
— Ne me fatiguez pas de votre inquiétude...
Le souper est-il prêt? — J'ai, comme d'habitude,
Pris soin de commander votre repas du soir.

Le comte, avec sa femme, à table alla s'asseoir.
Il ne pouvait manger près de la condamnée
Et voyant de ses fils la table environnée.
Il ne pouvait manger. Sombre et silencieux
Il inclina la tête en abaissant les yeux
Comme un homme lassé qu'un sommeil pesant frappe ;
Ses pleurs le trahissaient et coulaient sur la nappe.
N'osant plus demander son lugubre secret,
Sa femme se taisait et le considérait.
Le comte dit bientôt que l'heure était sonnée
De dormir, et par lui la comtesse emmenée
Le suivit dans la chambre où tous les deux couchaient ;
Les enfants, en jouant, de la chambre approchaient,
Alarcos les chassa par un geste sévère.
Le plus jeune entra seul sur le sein de sa mère,
Puis le comte ferma la porte. Jusqu'alors
Il en avait toujours laissé la clé dehors.
Il s'assit, conservant son silence terrible,
Et le front dans ses mains. De cette nuit horrible
Les heures lentement se mirent à passer.
La comtesse parfois paraissait s'affaisser
Sous le poids d'un sommeil tout rempli d'épouvante,
Muette, elle attendait, moins femme que servante,
Qu'il plût à son seigneur de dire son secret,
Et dans mille terreurs son esprit s'égarait.

Digitized by Google

Se levant tout à coup, et d'une voix brisée :
— Pourquoi, dit Alarcos, pourquoi t'ai-je épousée !
— Ce fut pour mon bonheur ! — Infortunée, oh non !
Ce fut pour ton malheur, pour un malheur sans nom.
Apprends donc tout. J'aimais jadis une autre femme,
Et cette femme-là dans ce moment réclame
Que je l'épouse, ainsi que je le lui promis,
A tenir ce serment hier je me soumis,
C'est l'honneur qui le veut. Cette femme est l'infante,
Et je ne pourrais pas l'épouser, toi vivante.

La comtesse poussa le plus horrible cri...
Puis, tombant à genoux, aux pieds de son mari :
— Oh ! ne me tuez pas... mais à votre maîtresse
Il suffit que je parte et que je disparaisse.
Je rejoindrai mon père et veux, à son côté,
Vous garder, dans l'oubli, toute ma chasteté.
Je fus, vous le savez, toujours femme fidèle...
Et là j'élèverai nos enfants... mieux que celle
Qui doit venir ici !
— Comtesse, il faut mourir !
— Hélas ! personne donc ne peut me secourir !
On voit bien que je suis seule au monde. Mon père
Est vieux, ma mère est morte, mon bon frère,
Le comte Garcia, qui faisait peur au roi,
Est mort assassiné ! Qui songerait à moi ?
Faites venir mes fils, je veux les voir encore.
— Vous ne les verrez plus, voici bientôt l'aurore.
Embrassez cet enfant, notre cher dernier né,
C'est lui qui perd le plus, si vite abandonné
Par sa mère !... Ah ! grand Dieu ! je sens mon cœur se fendre !
Et dire qu'il n'est rien qui puisse vous défendre !
Oh ! je souffre pour vous tout ce qu'on peut souffrir !
Mais le terrible honneur l'exige... Il faut mourir !
Mourir avant le jour... Tout à l'heure... madame !
Dépêchez-vous, à Dieu recommandez votre âme.

Digitized by Google

— Je sais une prière... elle est courte... Un Ave
En aussi peu de temps ne peut être achevé.
Laissez que je la dise.
A genoux sur la pierre
Elle fit, en pleurant, sa petite prière :
— Je te remets mon âme. Oh ! ne la juge pas,
Seigneur, d'après le mal que j'ai fait ici-bas,
Mais juge-la d'après ta suprême clémence.
— Madame, est-ce fini? Déjà le jour commence.
— Oui, comte, c'est fini. Promettez-moi, du moins,
Que nos pauvres enfants recevront tous vos soins
Et que vous prierez Dieu, chaque jour, pour mon âme.
Comte, vous le devez, car j'ai vécu sans blâme.
Maintenant laissez-moi prendre sur mes genoux,
Pour l'allaiter encor, ce fils conçu de vous.
— Ne le réveillez pas. Vous voyez qu'il sommeille.

A l'Orient parut une clarté vermeille,
Dans le ciel éclatant le soleil la suivit.
Pour la dernière fois la comtesse le vit.

Metz, 25 février 1863.

Digitized by Google

NOTES.

LA PAIX.

Ces vers ont pour sujet un épisode de la vie de Dante. On a cherché à peindre le poëte d'après un antique tableau que l'on voit dans la cathédrale de Florence et d'après des vers tracés, sans doute, par un de ses contemporains, et que M. Valéry a publiés dans son *Voyage en Italie*. Nous avons essayé de reproduire le rhythme de la *Divine comédie*, et plusieurs fois nous avons eu la hardiesse de traduire des tercets de Dante. Les six premiers vers sont imités du chant VIII du Purgatoire :

Era già l'ora che volge 'l disio
A' naviganti e' ntenerisce il core
Lo dì ch'han detto a' dolci amici addio.

E che lo nuovo peregrin d'amore
Punge' se ode squilla di lontano
Che paia 'l giorno pianger che si muore.

Le vers :

Le milieu du chemin que l'on fait ici-bas.

a été inspiré par le premier vers de l'Enfer :

Nel mezzo del cammin di nostra vita.

Dans les deux stances sur les peines de l'exil il y a un souvenir de ces beaux vers :

Tu proverai si come sa di sale
Lo pane altrui, e com' è duro calle
Lo scendere e'l salir per l'altrui scale.
(*Paradiso*, Canto XVII.)

Vedrai te simigliante a quella inferma
Che non può trovar posa in su le piume,
Ma con dar volta suo dolore scherma.
(*Purgatorio*, Canto VII.)

Digitized by Google

LES TROIS QUESTIONS DU ROI.

Ce petit conte a eu beaucoup de succès au moyen âge. Nous avons suivi à peu près le récit que Timoneda en a fait dans son Patragnuelo. On lit cette anecdote, avec quelques variantes, dans un chant populaire anglais (Traduit en allemand dans le recueil : *Altschottische und altenglische Volksballaden*, s. 152.), dans les *Novelle* de Sacchetti (Nouvelle IV) et dans la ballade de Burger : *Der Kaiser und der Abt.*

LE COMTE ALARCOS.

Que l'on me permette de répéter ici ce que j'ai écrit ailleurs (*Vieux auteurs castillans*, t. II, p. 414.) sur ce *romancé* qui est un des diamants de la littérature espagnole :

« Ce romancé est, dit-on, de Pedro de Riano. S'il en est ainsi, ce nom inconnu est le nom d'un véritable poëte. Ce comte, qui se croit obligé d'accorder à son roi la cruelle satisfaction qu'on lui demande, qui sacrifie une femme qu'il aime à un faux point d'honneur, peut nous sembler monstrueux, impossible, mais, comme l'a remarqué Bouterwek (*Histoire de la littérature espagnole*, t. I, p. 121.), il n'est pas invraisemblable, d'après les mœurs et les opinions du siècle où l'action se passe. Cette légende, suivant M. Ticknor (*Historia de la litteratura espagnola*, t. I, p. 131, nota 32.), « est une des compositions les plus pathétiques, les plus belles qu'il y ait dans aucune langue. » Cet éloge n'est pas exagéré; rien de plus émouvant que le retour du comte, que son attitude à table, que le soin qu'il prend de fermer, contre son habitude, la chambre où il se retire avec sa femme. Comme, dans la dernière scène de ce drame horrible, la présence du petit enfant à qui sa mère veut donner le sein pour la dernière fois, comme cette présence augmente l'intérêt qui s'attache à la victime ! Et avec quel art... non, car il n'y a point d'art dans ce récit, — avec quel génie le poëte a déjà préparé cette situation navrante en appelant précédemment l'attention sur ce dernier né qui repousse

Digitized by Google

toutes les nourrices et qui connaît si bien sa mère ! Que de naturel dans les paroles de la comtesse demandant à se retirer chez son père pour y élever ses enfants *mieux que celle qui viendra :*

Mejor que la que vernia...

» Ces détails, qui contribuent si fortement à l'effet de tout le tableau, sont d'une vérité admirable et n'ont pu être trouvés que par un grand poëte. Cela est beau, cela est réellement beau et poignant... Desdemona, au moment où Othello lui demande si elle a fait sa prière, est moins touchante que la comtesse priant son mari de lui laisser dire une petite oraison qu'elle sait et qui durera moins de temps qu'un *ave.* Ce sujet a été plusieurs fois mis au théâtre. Il l'a été par Lope de Vega, dans sa pièce intitulée : *La Fuerza lastimosa;* par Guillen de Castro, par Mira de Amescua et par José Milanes. Il l'a été en Allemagne par Schlegel. »

Nous avons, dans les *Vieux auteurs castillans,* donné une traduction en prose du romancé du comte Alarcos. Les vers qu'on vient de lire ne sont pas une traduction littérale, mais ils sont plus qu'une imitation, ils sont une réduction du petit poëme espagnol. Nous en avons abrégé et même supprimé quelques passages, mais nous avons cherché à en reproduire aussi fidèlement qu'on le peut, en vers français, l'aspect et le ton.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTICE

SUR

LES ANCIENNES ABBAYES

DE SAINT-PIERRE ET DE SAINTE-MARIE

DE METZ

ET SUR

LA COLLÉGIALE ROYALE DE SAINT-LOUIS,

PAR M. E. DE BOUTEILLER.

La récente destruction de l'ancienne église de l'abbaye de Sainte-Marie, à la Citadelle, et la nouvelle transformation que vient de subir ce qui restait de l'abbaye de Saint-Pierre, sur le quai de ce nom, me paraissent donner un certain intérêt d'actualité à une étude sur ces deux monastères. Unies par une commune constitution, associées dans la succession de péripéties semblables pendant le cours de plusieurs siècles, fondues en un seul corps à la fin du dernier siècle, sous le nom du chapitre royal de Saint-Louis, il convenait de ne pas les séparer dans le petit monument historique que je voudrais consacrer à leur mémoire. Quoique leurs annales ne présentent pas des faits d'un intérêt saillant, on y trouve un spectacle intéressant, celui de la transformation à laquelle aspiraient un grand nombre de couvents de femmes, dès le quinzième siècle, et des luttes qu'elles soutinrent pour l'atteindre avec une infatigable ténacité. A ce titre, non

Digitized by Google

moins qu'à celui d'une antiquité des plus respectables, le nom de ces anciennes abbayes mérite de ne pas tomber à Metz dans l'implacable oubli que nous y voyons si rapidement ensevelir la plupart des choses du passé.

Presque tous les écrivains qui ont traité des antiquités religieuses de notre ville[1], disent, avec Meurisse, « que l'abbaye de Saint-Pierre fut fondée du temps des rois Théoderic et Théodebert, par Eleuthère, duc des Français, qui la dota de revenus suffisants pour y mettre trois cents religieuses, et qui lui donna pour première abbesse sainte Valdrade ou Valdrée, sa parente, laquelle y vécut plus de cinquante ans. » Ils fixent la date de sa fondation à l'an 620, sauf Dom Calmet qui l'indique d'une manière moins précise, « dans le cours du sixième siècle. » L'auteur de la vie de sainte Valdrade dit expressément[2] qu'elle vécut sous ces deux rois. Or, Théodebert, fils de Childebert II, mourut en 612, victime de la vengeance de son aïeule Brunechild, et Théoderic ne lui survécut guère plus d'une année. Il faut donc considérer cette date de 620 comme absolument défectueuse. Il existe, reproduite par dom Martin Retelois, dans les *chroniques de l'ordre de saint Benoît,* une charte, datée de la deuxième année du règne du roi Thierry, qui confirme la donation que sainte Valdrade, après le duc Eleuthère, avait faite à Saint-Pierre de tous ses biens et qui menace de la punition la plus sévère quiconque oserait y porter la main. « ... *Ita signato decreto, nisi quis heredum aut parentum*

[1] Bénédictins, I, p. 365. — Dom Calmet, *Histoire de Lorraine,* id., *Not. de la L.,* I, p. 347. — Pouillé de Metz, p. 127. — *Metz ancien,* t. I.

[2] Vita Sancta Waldradis abb. inter acta SS. ord. S. Ben., sæc. II, p. 63.

Digitized by Google

sanctæ Valdradæ ductus cupiditate data Deo aufferre tentaverit, legale decreto sua perdat et quod aggrediatur nullo modo implere valeat... » Il faut remarquer le titre de *sainte* donné à Valdrade, qui implique nécessairement qu'elle n'était plus de ce monde, et qui, par conséquent, établit, d'après le nombre des années fixé par son biographe, qu'il y avait plus de cinquante ans que le monastère était fondé.

Or Thierry II, roi d'Austrasie, après le meurtre de son frère, et en cette qualité seulement pouvant confirmer la donation de sainte Valdrée, ne jouit de ce titre que pendant moins de deux ans. Ce serait donc en 613, année même de sa mort, qu'il aurait donné son acte royal, et il faudrait reporter à l'an 550 environ, sous le roi Théodebald, la fondation faite par le duc Eleuthère.

L'adoption de ce système aurait un avantage, ce serait de transformer ce duc Eleuthère, parfaitement inconnu de tous nos historiens, en un personnage illustre, le duc Leutharis, frère de Bucelin, et avec lui, chef de l'armée austrasienne qui, allié aux Ostrogoths contre les Grecs en 553, fit des prodiges de courage, s'enrichit d'immenses dépouilles, et finit par succomber avec ses généraux aux atteintes d'épidémies mortelles.

Dom Luc d'Achery et Dom Mabillon voient le fait sous un autre aspect et non sans une certaine vraisemblance, en attribuant la charte à Thierry III, roi d'Austrasie, en 679, par suite de la mort de Dagobert II, ce qui la mettrait à l'an 681 : et, en effet, rien n'est alors plus concordant que les dates de 612 ou 613 pour la fondation, et que celle de 681 pour la confirmation royale. Cette dernière daterait alors de l'intervalle de pacification qui suivit la mort d'Ebroïn, alors que Thierry III, ayant Waratton pour maire du palais, conclut avec le duc Pépin une paix qui ne devait durer que trois ans. Du reste, une

Digitized by Google

autre charte donnée en 683, par Thierry III, à Berthaire, abbé de Moutier-en-Derf, est une preuve très-authentique que ce prince exerça le pouvoir en Austrasie, et justifie encore la légitimité de cette hypothèse. Pour moi, je trouve à l'exactitude de ces dates, une grande probabilité.

Mais voici un autre fait emprunté à l'histoire mérovingienne, qui doit encore appeler une controverse.

Baronius rapporte, d'après Wulfridus Strabo (qu'il dit être un des meilleurs chroniqueurs de son temps et qui écrivait en 842), que Friedeburge, fille du duc Gonzon, ayant été promise au roi Sigebert II, fils de Thierry II, se dépouilla de la pourpre royale dont elle avait été revêtue, le jour même où le roi devait l'épouser, pour se couvrir d'un voile, suivant le vœu qu'elle avait fait de se consacrer à Dieu ; et quoique le roi l'aimât avec une vive tendresse, il consentit néanmoins à ce qu'elle se fît religieuse, et il la nomma abbesse de Saint-Pierre de Metz, après lui avoir fait de très-grands et magnifiques présents. « *Donis illam ingentibus honoravit præfecit que monasterio ancillarum Dei quod constructum erat in civitate metensi ubi hæc gesta sunt.* » Il y a de grandes probabilités pour que Baronius se soit trompé, et je crois que ce fait, au lieu d'être rapporté à Sigebert, fils de Thierry II, qui n'était qu'un enfant et qui fut peu de mois après la mort de son père massacré par Chlotaire II avec son aïeule Brunechild, doit l'être à Sigebert III, fils de Dagobert, mort en 656, prince pieux, doux et bienfaisant, que l'Église a rangé au nombre de ses saints. Une telle délicatesse de sentiment unie à une piété fervente, formait, en effet, le fond de son caractère, et rend parfaitement vraisemblable le fait qui lui serait attribué. Il se serait passé vers 647, alors qu'arrivé à l'âge de vingt ans ce jeune prince songeait à prendre une épouse. Nous le

Digitized by Google

laissons consacrer un an à ses regrets, en fixant cette date; puisqu'en 648 il épousait la princesse Himnechild du sang royal de Bourgogne. Tel est du reste aussi le sentiment de l'annaliste du monastère de Saint-Martin-devant-Metz, monastère qu'il avait fondé, où il avait reçu sa sépulture, et de l'église duquel son saint corps fut transféré à Nancy dans l'église primatiale, où il est encore. Ce chroniqueur de Saint-Martin, fidèle aux habitudes de singulière hardiesse généalogique manifestée par les écrivains du moyen âge, rapporte tout à la Lorraine dans les origines du couvent de Saint-Pierre, qu'il donne accessoirement, au sujet de l'histoire de Friedeburge[1]. Selon lui, Eleuthère était fils de Leuthaire, fils lui-même du duc Lucian qui vivait en 553, et qui fut le premier duc chrétien de la Lorraine. Sainte Valdrée était fille d'un duc nommé Waubert, qui, lui aussi, se titrait de Lorraine. Il en résulte que toutes les terres données à l'abbaye par ces illustres fondateurs sont des terres mouvant du duché de Lorraine, et ainsi s'expliquent les actes de foi et hommages que les abbesses de Saint-Pierre rendent aux ducs de Lorraine.

Nous chercherons tout à l'heure à donner de ce fait une autre explication, plus historique, nous l'espérons.

On considère généralement comme certain que le nouveau monastère de Saint-Pierre fut mis dès l'origine sous la règle de saint Benoît. Un mémoire ecclésiastique qui fait partie des archives de Saint-Pierre, incline, cependant, à croire que la règle primitive pouvait bien être celle de saint Colomban qui avait fait de Luxeuil, à cette époque, un centre célèbre de prière et d'austérité.

Le P. Benoît Picard, capucin de Toul, semble partager

[1] Mémoire de M. Beguin, avocat. Archives de la préfecture. Fonds Saint-Pierre.

Digitized by Google

cette opinion. Voici dans quels termes il parle dans ses *Notes historiques, ecclésiastiques et civiles de la ville et du diocèse de Metz* [1]. « Il est difficile de sçavoir si les religieuses de Saint-Pierre ont gardé la règle de saint Benoît dans les premières années de leur fondation; le P. Mabillon le croit. Il paroit cependant que la règle de saint Colomban s'observoit dans les plus célèbres monastères des diocèses de Metz et de Toul, que ce saint qui la professait à Luxeuil, dans le voisinage de ces diocèses, donna occasion de l'introduire dans les abbayes qu'on fonda peu de temps après sa mort [2], comme à Remiremont, Saint-Diez, Moyen-Moutier, Senones. S'il en faut croire un manuscrit de l'abbaye de Saint-Mansuy, qui a plus de 600 ans d'antiquité, la règle de saint Benoît n'était pas connue dans ces provinces avant le dixième siècle. « *Gauzelenus (epūs tullensis) regulam sancti Benedicti hujus regni Lotharingiæ habitatoribus omnibus ignotam diù quæsitam proculque inventam instituit* » Les guerres qui désolèrent ce pays sur le déclin des rois de la première race, donnèrent occasion aux relâchements dans les abbayes; les unes se sécularisèrent, les autres, ne gardant plus aucun institut, vivaient comme le commun du clergé séculier, n'ayant plus rien qui les distinguât que l'habit. Adalberon I, voyant ce désordre, obligea les religieuses de Saint-Pierre à prendre l'ordre de saint Benoît, à l'exemple de quantité de monastères dans lesquels plusieurs saints évêques l'avaient introduite de son temps. »

Quoi qu'il en soit de la règle primitive, il paraît certain que cette règle était fort sévère, car il est dit, dans une

[1] Vol. manuscrit, p. 74. M. B.

[2] Saint Colomban mourut en 615; il avait donné une règle au monastère d'Anegray, dès 568 (Moreri).

Digitized by Google

charte de l'empereur Othon I, en 960, que la vie que les religieuses y menaient était très-austère. « ... *Sub regulæ constrictione arduam vitam duxisse.* » A partir de cette charte il n'y a plus l'ombre d'une incertitude. C'est très-formellement la règle de saint Benoît qui leur est imposée, soit à titre de confirmation, soit à titre de réforme. « *Secundùm sancti patris Benedicti instituta.* »

En l'an 960, en effet, l'évêque Adalberon sentit la nécessité d'introduire la réforme dans le couvent de Saint-Pierre, qui se nommait alors *Haut-Moutier,* à cause de sa position sur une petite colline, et plus communément *marmoutier* (majus monasterium), à cause de sa grandeur. En parlant de cette grandeur cependant, le nombre des trois cents religieuses, je l'avoue, me trouve incrédule. Il y a là, je le suppose, une assez grande exagération, et la première pièce authentique qui me permette d'apprécier un nombre vrai, une charte d'Othon II, me paraît fournir, par la série des noms féminins inscrits à la suite de celui de l'abbesse, un chiffre au moins probable de vingt-six professes, plus facile à admettre dans une maison dont nous pouvons encore, avec un peu d'imagination, apprécier au travers des bâtiments et des remparts de la Citadelle, sinon la grandeur vraie, du moins la grandeur possible.

A cette époque la règle du monastère avait bien perdu de son antique rigueur ; l'indiscipline, en revanche, y avait fait de grands progrès, et l'autorité de l'abbesse était méconnue. Adalberon, et avec lui le duc Frédéric, premier comte de Bar, duc de haute Mosellane, son frère, prièrent l'empereur Othon I d'interposer sa souveraineté pour remettre tout dans l'ordre. L'Empereur y consentit et donna une charte, datée de Cologne, le troisième jour des ides de juin, qui est une des pièces les plus anciennes et les plus précieuses des archives de Saint-Pierre.

Digitized by Google

Il y est dit « que les religieuses qui vivaient dans cette abbaye du temps de Thierry y menaient une vie très-austère, et qu'il voulait, puisque cette abbaye était sous sa domination, que l'abbesse et les filles qui y étaient et celles qui les suivraient fussent obligées à vivre en bonnes religieuses de l'ordre de saint Benoît. » Puis il confirme le monastère en la possession de tous ses biens, dont la liste est assez longue[1], et accorde aux religieuses de choisir leur abbesse et leur voué « selon la crainte de Dieu et l'institution de leur sainte règle. »

Cette charte fut suivie de deux autres, confirmatives des dispositions qu'elle contenait; l'une donnée à Thionville, le 11 mai 977, par l'empereur Othon II, pour faire rentrer l'abbaye dans quelques biens dont la possession lui était disputée, et l'autre d'Othon III, donnée à Liége, en avril 993, pour confirmer, une fois de plus, le droit d'élection de l'abbesse et du voué. Les abbesses dont les noms sont contenus dans ces chartes, premiers monuments écrits et authentiques de l'histoire du couvent, sont Havide (deux fois nommée) et Hermentrude.

Mais, si l'intervention de l'empereur Othon I et la sollicitude de l'évêque Adalberon avaient remis l'ordre dans les esprits des religieuses de Saint-Pierre, les bâtiments qui formaient le couvent étaient restés dans un étrange état de délabrement. Ce fut Adalberon II, fils de Frédéric, duc de Mosellane, et de Béatrix, sœur de Hugues Capet, qui, second successeur de son oncle en 984, sur le trône épiscopal de Metz, entreprit de relever ses ruines.

On lit dans sa vie des détails incroyables sur l'état

[1] Cette charte est reproduite dans Meurisse, *Hist. des Év. de Metz*, p. 313.

Othon s'intitule : *Rex lotharinginsium francorum atque germanorum.*

Digitized by Google

d'abandon auquel le lieu saint en était venu. « C'est à peine, y est-il dit, si l'on connaissait la place de l'église. On ne pouvait plus retrouver le tombeau de Waldrade. Il y avait à l'entour de ce vénérable sépulcre des chardons et des épines qui dépassaient la hauteur d'un homme : des porcs y fouillaient et des ânes y faisaient entendre leurs cris d'une façon extraordinaire[1]. »

Ce saint corps fut enfin retrouvé, mis dans une châsse d'argent à la place d'honneur de la nouvelle église, et le monastère relevé de ses ruines, et pour ainsi dire, recevant une nouvelle existence, put appeler Adalberon II du titre de son second fondateur. Il est probable que c'est vers 990 qu'eut lieu cette restauration de Saint-Pierre. Il reste encore dans le magasin du Génie, qui a remplacé cette église, des parties considérables qui peuvent être considérées comme appartenant à cette reconstruction.

En même temps, sentant qu'il était funeste pour la discipline du monastère de renfermer un si grand nombre de religieuses, dont quelques-unes, sans doute, y apportaient les habitudes et les défauts du monde, il résolut de fonder un second couvent, qui recevrait une partie de celles dont le nombre était un obstacle à leur perfection, et qui servirait de noviciat au premier, de manière à ce que les filles qui se destineraient à la vie monastique y fissent l'apprentissage des vertus qu'elle exige avant d'entrer à Saint-Pierre, leur demeure définitive. Il établit, en conséquence, vers l'an 995, ce nouveau monastère dans l'emplacement d'un petit hôpital, alors presque

[1] Addebatur ad hoc tam ingens malum loci in quo venerabile corpus quiescebat, si quies dici poterat inculta facies, ut cardui vepresque undecumque sepulchri staturam hominis excedere viderentur. Frequentius ibi sues fossuris insistebant, asini rudebant quam aliquid divini ab hominibus vel fieret, vel audiretur.

Digitized by Google

ruiné, à peu de distance de Saint-Pierre, un peu plus dans le voisinage de l'enceinte de la ville, du côté de la campagne. Il le dédia sous l'invocation de sainte Marie, le dota de biens suffisants, et y mit des filles « pour y vivre selon la règle de saint Benoît et y chanter à perpétuité les louanges de Dieu. »

Adalberon commença la construction par celle d'un petit oratoire « dans lequel, dit le P. Benoît Picard[1], il fit placer l'image de Jésus-Christ pendant en croix, et lorsque les novices avaient passé l'année de leur probation, elles rendaient leurs vœux solennels devant ce crucifix, à raison de quoi la rue où était ce monastère fut appelée Bénitrue et le crucifix fut nommé, par de simples gens, saint Benivoul. »

Ce détail est emprunté à Philippe de Vigneulles, qui en parle, ainsi qu'il suit, dans la chronique Huguenin. On voit que déjà au quinzième siècle, l'histoire des commencements du monastère était fort obscure, et qu'en présence de la disparition des premiers titres il est maintenant, plus encore qu'alors, difficile, pour ne pas dire impossible, d'entrer dans d'autres détails que dans ceux qui sont donnés à cette source.

« En ce temps là, ou environ, fut fondée en Mets une très excellente et noble religion de dames, auprés de l'église de Sainct-Pierre-aux-Dames, nommée Saincte-Marie. Et illec en ce lieu par grant dévotion se rendirent plusieurs nobles gentilles filles vierges et extraictes de noble lignie. Et firent illec ung petit oratoire en lequel fut mise l'imaige de Jhesucrist pendant en croix comme il est encor de présent. Et à ce crucifix, au nom de celuy qui est lassus, faisoient icelles sainctes vierges ung voul

[1] *Hist. Ecclés. et civ. de la ville et du dioc. de Metz,* par le P. Benoît Picard, de Toul, capucin. (Hist. mansc).

Digitized by Google

sollempnel et begni de tenir et garder chasteté et saincte religion. Et pour l'amour de ce voul begni et fait benignement, tout le lieu et toutte la rue fut appelée et est encore de présent, le Begnivoul[1]; et encor par celle raison pluxieurs bonnes et simples femmes appellent iceluy crucifix sainct Begnivoul. Et aultre chose ne trouve de ladicte esglise escript; car, par non chaillance ou aultrement ont les lettres esté perdues ou desrobées. Et ne se trouve point la propre certaineté du temps que ce fut faict; ne aussy je ne trouve point les chartes de leurs privilaiges ne confirmation, ne pareillement les lettres de donations dequoy ycelle esglise ait anciennement esté douée et enrichie, synon de une seule lettre de aulcuns dons dont teneur s'ensuyt. Icelle lettre dit ainsy en substance que en lan de l'inscarnation Nostre Seignour mil cent lj, Mahue, par la graice de Dieu, duc de Loheraigne et marchis donna pluxieurs dons à l'esglise Saincte-Marie comme il est contenu es lettres et es chartes qui de ce sont faictes et en presence de plusieurs nobles hommes de son païs et du temps qu'Etienne estoit evesque de Metz, et regnoit l'abesse Judith, comme les lettres plus au long le contiennent. »

Les bulles des empereurs Othon, on l'a vu, avaient maintenu à perpétuité aux religieuses de Saint-Pierre le droit de se choisir leurs voués. L'on ne saurait dire, si elles avaient déjà exercé ce droit avant de le posséder légalement, ou si elles avaient reçu des empereurs ou des rois de Lorraine ce protecteur quelquefois onéreux. Ce qui est sûr, c'est qu'elles avaient un voué en 897, à telles enseignes que le roi Zwentibold ayant à cette date dépouillé de leurs domaines plusieurs comtes, parmi lesquels

[1] La rue *Benivoul* a laissé sa trace dans les archives. On trouve, par exemple, à la date 1345, dans un ban de tréfonds, « ... *qui maint en Benivoul* », comme on disait *en Ayest* ou *en Staixon*.

Digitized by Google

était le voué de Saint-Pierre, partagea leurs biens entre ses compagnons et ne se réserva que les monastères d'Ocren, de Trèves et de Saint-Pierre de Metz, dont il se donna à lui-même l'advocatie[1].

Ce qui est sûr aussi, c'est qu'en 1151 c'était déjà un duc de Lorraine, Mathieu, qui était voué de Saint-Pierre ; car il en prend le titre dans la donation de huit arpens de terres qu'il fait en cette date à l'abbaye de Vergaville et il est dit « qu'il tenait ces huit arpens de terres pour le droit de son advocatie. »

Mais comme assez peu de temps après que les religieuses de Saint-Pierre furent mises légalement et solennellement en droit de se choisir leur voué, le duché de Lorraine devint, presque aux portes de Metz, un état héréditaire, puissant et respecté ; les religieuses ne purent pas trouver de voué qui leur présentât plus de garanties, et quoique les archives ni l'histoire ne présentent pas de titre à l'appui de cette assertion, elle paraît hors de doute. En effet, à partir du milieu du moyen âge, l'on n'aperçoit plus ailleurs qu'entre les mains des ducs de Lorraine, aucune trace de la vouerie de Saint-Pierre, et l'on voit, au contraire, ces princes exercer sur le monastère une supériorité à laquelle, à partir de la fin du quatorzième siècle, nulle abbesse ne cherche à se soustraire. Cette supériorité, je l'explique par le titre de voué héréditaire que se transmettaient les ducs, et je reste fort indifférent aux explications extrahistoriques que l'on trouve à plusieurs reprises dans les annales du couvent, telles que le titre de duc de Lorraine donné à Eleuthère, et autres fables pareilles. Seulement j'admets facilement que des princes ambitieux et jaloux d'étendre leur pouvoir ne se soient pas strictement renfermés dans leurs

[1] *Ann. met.* ad. an. 897.

Digitized by Google

limites légales et aient cherché à aller au delà; je le comprends surtout et lorsqu'il s'agit d'augmenter leur influence et de se créer des relations de plus à Metz, but de leurs séculaires convoitises. Ce sentiment est bien celui du légiste distingué, M. Beguin, qui fut chargé au dix-septième siècle de régler, au moyen de toutes les archives du couvent, sa position réelle, et vis-à-vis des ducs de Lorraine et vis-à-vis des évêques de Metz. « On peut affirmer, est-il dit dans son mémoire, que les ducs de Lorraine ne se sont attribué ces droits qu'à la faveur de l'article de la charte des trois Othon, qui autorise ces dames à prendre un voué pour leur commodité ; droits qu'ils exerçaient en 1390, mais pas avant, puisque Isabelle de Créhanges se démit de sa dignité en 1361, entre les mains du vicaire-général de l'Évêché. » Mais quant à cette dernière allégation, je ne la crois pas fondée. En effet, le premier acte de foi et hommage d'une abbesse de Saint-Pierre au duc de Lorraine, qui existe encore aux archives, est bien du 11 novembre 1390; mais il y est dit que « à ce jour, Marie de Dun, en la ville de Nancy, a fait serment de foi et hommage à Charles, souverain seigneur de toute l'église, l'abbaye et monastère, en chef et en membre, et qu'elle a pris de lui, de main et de bouche, la crosse, le calice, l'autel, l'église, le clos, toutes les tenances et appartenances de l'abbaye.... *ainsi qu'on repris celles qui l'ont précédée*, et faire devront celles qui la suivront. » On voit donc que s'il y eut *intrusion* de la part des ducs de Lorraine, elle devait être antérieure à 1390, et qu'elle était déjà à cette époque consacrée de fait par une certaine durée.

Du reste, ce que nous indiquons comme une probabilité, pourrait, à la rigueur, être donné sous une forme plus positive. Nous pourrions dire que ce qui constitua surtout pour les ducs de Lorraine le droit dont ils ar-

Digitized by Google

guaient vis-à-vis des religieuses de Saint-Pierre, véritable droit de souveraineté et non plus de simple vouerie, fut l'investiture solennelle, donnée le 13 mars 1258, à Ferry III, par Alphonse, roi de Castille, élu roi des Romains, des fiefs que ce prince tenait de l'empire [1]. Nous trouvons, en effet, dans l'histoire de Lorraine, qu'il fit en personne le voyage d'Espagne et reçut, à genoux devant le trône d'Alphonse, l'investiture de cinq dignités représentées par cinq bannières qu'on lui mit successivement dans les mains : la première comme grand sénéchal de l'Empereur, la seconde comme juge suprême des combats juridiques de la noblesse, la troisième comme tenant le comté de Remiremont, la quatrième comme investi de la charge de marchis, et la cinquième, enfin, comme patron des abbayes de Saint-Pierre et de Saint-Martin de Metz [2]. Mais cette pièce, il faut le dire, a été fort discutée. Vignier et Leibnitz l'attaquent avec vivacité. Baleicourt, au contraire, la trouve fort sérieuse, il dit en avoir vu l'original et affirme que Vignier n'en a eu qu'une copie mutilée. Dom Calmet paraît incliner à suivre son sentiment. Si donc cette investiture a été réelle, les prétentions des ducs de Lorraine peuvent être considérées comme parfaitement justifiées. Ils auraient été complétement substitués aux empereurs dans l'exercice de leurs droits régaliens, et auraient eu alors en effet le droit de s'intituler fondateurs et patrons, en ajoutant, il est vrai, ce qu'ils n'ont pas fait, par procuration impériale.

Il y eut quelques modifications dans la formalité du serment. Ainsi, René d'Anjou exigea que l'abbesse élue

[1] Vignier, p. 143. — Cartulare Barrense, sæc. 13. — Dom Calmet, *Hist. de Lorraine,* II, p. 310.

[2] Quintum damus tibi in signum et investituram pro regalibus nostris in monasterio Sancti Petri metensis et Sancti Martini metensis et debes habere custodias ecclesiarum in ducatu tuo.

Digitized by Google

ne fut bénie qu'après que son élection aurait été confirmée par lui, ce que maintinrent ses successeurs. Il voulut de plus qu'elle lui prêtât serment en tenant la croix d'une main et le calice de l'autre, et ce fut ainsi que fit Marguerite de Cherisey, en 1417, et que firent les abbesses qui la suivirent. Mais quand Jeanne d'Haussonville prêta son serment, en 1516, on trouva scandaleux qu'une fille touchât le vase sacré, et on le remplaça par le livre des évangiles, ce qui se continua jusqu'à la fin.

Outre les actes de foi et hommages qui leur étaient faits, les ducs de Lorraine avaient à Saint-Pierre un autre privilége : c'était de disposer d'une prébende à leur avénement au trône ducal, « en leur qualité de fondateurs et de patrons. » Le premier mot, nous en savons la valeur; le second suffisait. L'acte le plus ancien qui prouve l'exercice de ce droit, est du duc Raoul, en 1331, en faveur de l'un de ses écuyers, Girard de Jaurecourt, pour une de ses filles. A l'avénement de chaque duc correspond, à partir de là, une pièce semblable; jusqu'au duc Léopold, en 1714, qui dispose de sa prébende en faveur de Françoise de Raigecourt, et du duc François, en 1731, en faveur de Françoise de Ligniville.

Grâce à la double consécration que recevaient à chaque nouvel avénement au trône ducal, les priviléges des princes lorrains, leurs prétentions sur le temporel de l'abbaye, avaient traversé les siècles sans s'amoindrir. Elles étaient restées les mêmes lors du passage de Metz sous l'autorité du roi de France.

Les archives de la Moselle conservent trois lettres très-curieuses de M. de Chamillart, contrôleur général des finances, en date des 8 juin, 5 septembre et 23 septembre 1703, adressées à l'abbesse de Saint-Pierre, au sujet d'une menace de saisie faite par le duc de Lorraine,

Digitized by Google

de tous les fiefs situés dans son duché, faute de la prestation de foi et hommage, à lui rendue *avant la Saint-Martin* de cette année. Le roi invita l'abbesse à remplir cette formalité et la fit féliciter « du bon accueil que Son Altesse avait daigné lui faire à cette cérémonie, » et des heureux effets qu'avait obtenus son acquiescement à ses exigences.

Les actes de foi et hommages conservés aux archives sont nombreux. On en trouvera la liste dans l'énumération des principales pièces du cartulaire de Saint-Pierre. Un détail intéressant de notre histoire ecclésiastique se rattache à l'exécution de l'une de ces formalités, et montre bien que la situation de l'abbaye n'était pas encore alors aussi bien définie que le disaient les ducs de Lorraine. En 1417, l'abbesse élue, Marguerite de Cherisey, dame de Phlin, ayant été reprendre du duc Charles le temporel et le spirituel de son abbaye, « le duc, disent les Bénédictins [1], d'après les archives de Lorraine, lui recommanda de ne demander de confirmation ni à l'évêque de Metz, ni à aucun autre, parce que cette abbaye ne relevait que de lui et était dans le cas de celle de Bouzonville et de Saint-Martin-lès-Metz, dont les abbés ne recevaient l'investiture que de lui. » L'abbesse se conforma aux recommandations du duc ; mais à son retour à Metz elle se vit citée devant l'official de l'évêque Conrad Bayer de Boppart, « pour se voir dire qu'attendu sa jeunesse et son incapacité à gouverner l'abbaye, il serait procédé à une nouvelle élection » : comme elle refusa de répondre à cet appel, elle fut déclarée contumace et excommuniée.

Marguerite de Cherisey en appela de cette procédure

[1] *Arch. de Lorr. sur Metz*, p. 495. — Bénéd., t. II, p. 618. — Dom Calmet, *Hist. de Lorr.*, II, p. 730.

Digitized by Google

devant l'archevêque de Trèves, son métropolitain; mais avant que l'affaire eût été examinée devant cette cour supérieure, il intervint un arrangement. L'Évêque, sur la prière du duc de Lorraine, releva l'abbesse de son excommunication. Cependant elle n'entra en possession du monastère qu'après s'être adressée, pour obtenir sa confirmation, à l'Évêque; ce qu'elle fit, dit-elle, « sur les conseils de ses parents, et parce qu'elle n'avait pas trouvé à Metz *d'officier qui voulût occuper pour elle.* »

A partir de là, l'on ne rencontre plus de conflit entre les évêques de Metz et les ducs de Lorraine, au sujet de la nomination des abbesses.

Le monastère de Saint-Pierre vit se passer, à la fin du quinzième siècle, un fait, compliqué de détails assez scandaleux, qui mit de nouveau en relief les prétentions lorraines. Jehan Aubrion nous en donne tout au long le récit. C'est un tableau de mœurs monastiques très-curieux. Nous le reproduisons en suivant littéralement le chroniqueur, et non sans regret de lui ôter, en rajeunissant sa langue, une partie de son caractère de naïveté et de sincérité.

En 1491[1], dit-il[2], il y eut un grand différend à Saint-Pierre-aux-Dames, à Metz; car il y avait une jeune dame nommée Yollande[3] qui voulait être coadjutrice de l'abbaye, parce que l'abbesse était fort âgée, quoiqu'elle eût encore bien toute sa tête. Cette dame Yollande était soutenue par le duc de Lorraine et par l'Évêque de Metz, ainsi que par les officiers de l'évêché. Or, comme l'ab-

[1] 1492. Nouveau style. C'était au mois de février.

[2] *Chronique de Jean Aubrion*, p. 289.

[3] C'est dame Yollande de Liocourt. — Vigneulles en parle incidemment au sujet d'une procession aux Cordeliers, en 1511. Le prieur de ce couvent était, dit-il, « frère Archilesse, homme fort » prudent et saige; frère de dame Yollant, abbesse de Saint-Pierre; » et estoient de biaulx personnaiges. »

Digitized by Google

besse et la plupart des dames ne voulaient pas accepter qu'elle fût coadjutrice, le duc René, intervenant dans la querelle en faveur de sa protégée, fit saisir tous les biens que l'abbaye possédait dans son duché, et défendit que rien ne fut amené à Metz, qu'au profit de dame Yollande et des dames de son parti. Mais la vieille abbesse fit faire bonne garde aux portes du monastère, et rien de ce qui était apporté ne pouvait y pénétrer sans passer par les portiers, de sorte que c'était elle qui recevait toutes les provisions, et elle n'en donnait à Yollande et à ses alliées qu'autant qu'il était nécessaire à leur subsistance. Cette situation dura longtemps et finit par peser à Yollande et aux dames de son parti. Elles trouvèrent moyen de s'entendre avec ceux qui s'intéressaient à elles dans la cité, et se décidèrent à quitter nuitamment l'abbaye. Elles firent porter dehors leurs robes et bagages, dans des paniers, feignant d'envoyer du linge à la blanchisseuse, puis, pendant une nuit obscure, plusieurs hommes, tant gens d'église que séculiers, vinrent avec des échelles, pour franchir les murs du monastère, et emmener avec eux les quatre fugitives. Mais ils avaient été dénoncés à la vieille abbesse qui avait mis des gens armés dans l'enclos, et quand les assaillants voulurent escalader les murailles ils se trouvèrent en présence de cette garde devant laquelle ils se hâtèrent de fuir, en laissant leurs échelles sur place. Ce fait étant venu à la connaissance des magistrats de la cité, ils firent rechercher ceux d'entre ces téméraires qui étaient séculiers, et, à ce titre, soumis à leur justice. Mais comme on ne put parvenir à les saisir, il fut « *huché sur la pierre devant la grande église,* le dernier jour de février, que si ces cinq individus, ne venaient pas s'excuser devant la justice de ce qu'ils avaient ainsi escaladé les murs de Saint-Pierre, la justice, *après sept nuits passées*, procéderait contre eux, comme il con-

Digitized by Google

vient en pareil cas. Et qu'il n'y eut personne qui les défendit; et que si quelqu'un savait où ils étaient, il vînt les dénoncer à la justice pour qu'elle pût être saisie de leur affaire. Et que quiconque y manquerait, serait acquis à la justice de corps et de bien, et réputé traître à la cité. »

Mais la suite de l'affaire ne répondit pas au caractère menaçant du *huchement,* car le chroniqueur termine en disant : « Toutefois ils furent excusés et on leur pardonna. »

Six mois plus tard, nouvelle aventure.

Au mois de septembre[1], dit encore Aubrion, dame Yollande, de Saint-Pierre-aux-Nonnains, persévérant toujours en sa volonté d'être coadjutrice, trouva moyen, un dimanche, de venir au jardin de Saint-Pierre, qui est près du Temple, et montant par-dessus les murs, sortit sans être vue, et s'en alla dans la maison de Pierson le barbier, en la grande rue de Porte Serpenoise, espérant pouvoir sortir de Metz et poursuivre son action contre son abbesse. Celle-ci en ayant été informée, envoya deux de ses religieuses en la maison de ce barbier; elles allèrent y reprendre la fugitive et la ramenèrent de force dans le monastère, quoiqu'elle criât dans les rues en demandant « franchise. » Elle fut mise dans une chambre et tenue plus étroitement qu'elle ne l'était auparavant. Mais dès le lendemain, plusieurs personnages qui s'intéressaient à elle, allèrent devant la justice, faire observer que dame Yollande était coadjutrice, de par le duc de Lorraine; qu'elle s'en allait pour s'entretenir avec lui des intérêts de son monastère, ce qui était fort légitime; que ces deux religieuses, avec l'aide de sire Nicole Remiatte, l'avaient prise de force et ramenée malgré elle au cloître, ce qui était contre les franchises et priviléges de

[1] *Chronique de Jean Aubrion,* p. 308.

Digitized by Google

la cité. Ils demandaient en conséquence que, conformément à ces franchises, elle fût remise au lieu où on l'avait prise. Sur cette plainte, l'abbesse et les dames furent mandées devant la justice : mais les procureurs qui les représentaient ne voulurent pas répondre aux remontrances qui leur étaient faites, parce que les défenseurs de dame Yollande n'avaient pas reçu d'elle de procuration par laquelle ils fussent autorisés régulièrement à parler de sa part. On donna alors l'ordre à l'abbesse et à ses dames de comparaître elles-mêmes devant le conseil en amenant Yollande avec elles, et de répondre à ceux qui parleraient en sa faveur. Mais les dames y vinrent sans Yollande. Le maître-échevin, qui était alors Conrard de Serrières, outré de ce qu'elles ne s'étaient pas conformées à l'ordonnance qu'elles avaient reçues de lui, les consigna dans la *chambre des comtes*, et commanda aux sergents de les y garder jusqu'à ce qu'elles se fussent justifiées d'un tel manque d'égards. Mais tel ne fut pas l'avis des seigneurs de la justice, qui vinrent leur dire qu'ils n'avaient aucune part à leur réclusion, et qu'ils le prouveraient en restant avec elles jusqu'à ce qu'elles fussent délivrées. L'affaire fut aussitôt portée devant le Conseil, et il fut décidé que le maître-échevin devait mettre les dames en liberté, et reporter la cause devant la justice.

La paix était loin d'être rétablie entre les dames de Saint-Pierre le quinzième jour de mai 1493, car en ce jour « qui fut le mercredy dez grant croix [1], saint Estenne ne lez croix ne furent point à Saint-Pierre aux nonnes, pour le différant qui estoit entre dame Armanson et dame Yollant, et pour yceluy différant, la dite dame Armanson tenoit pour excommuniées v ou vj des dames de léans qui estoient de la partie de la dite dame Yollant. »

[1] *Chronique d'Aubrion*, p. 327.

Digitized by Google

Mais au mois de juillet de la même année se produit une solution, provisoire il est vrai, dans laquelle les prétentions de souveraineté du duc de Lorraine se montrent et sont couronnées de succès.

On vit arriver à Metz le procureur du roi de Sicile (c'est-à-dire du duc René), accompagné du sire de Savigny; ils venaient devant les magistrats de la cité démontrer que le monastère de Saint-Pierre mouvait des fiefs de la Lorraine. Et comme la plupart des dames de ce monastère, du parti de dame Hermenson, ne voulaient pas obéir à dame Yollande, à qui le duc avait donné la coadjutorerie, mais qu'il y en avait cinq qui montraient des intentions toutes différentes, ils demandaient que les seigneurs de la ville leur permissent d'aller chercher ces cinq dames et de les « tirer dehors, par force ou par amour », puisque dame Hermanson, à cause de leur désobéissance à son autorité, ne voulait pas les laisser sortir. On leur refusa cette permission. Mais on fit une chose qui causa une surprise universelle. Quatre seigneurs, deux des treize, et deux des échevins du palais, se disant commissionnés par le conseil, allèrent à Saint-Pierre, y prirent les cinq dames que réclamaient les Lorrains et les emmenèrent hors de l'abbaye. Étrange procédé qui ne s'était jamais employé à Metz. Car lorsqu'il s'élevait quelque débat dans un monastère de la ville ou de ses dépendances, les magistrats ne s'en mêlaient jamais, et il était défendu à aucun des sujets de la cité d'y prendre aucune part active.

La victoire de fait qu'avait obtenue là le duc René, il voulut l'année suivante la faire confirmer comme de droit; ainsi était-ce une des quatre demandes que le président de Lorraine vint de sa part présenter au conseil de la cité *la semaine devant Noël* de l'an 1494.

« ... La tierce estoit que on ly faire voulcit ouverture

Digitized by Google

de l'église et maison de S^nt^ Pierre aux Dames, pourtant que le dit monastère est de ses fiedz. » Mais cette demande fut repoussée, pour la raison que « le dit monastère est assit en la cité et que sur iceluy n'avoit le s^r^ roy que veoir ne que cognaîstre[1]. »

Il est probable que Yollande et les dames de son parti rentrèrent à Saint-Pierre et se réconcilièrent avec les dames du parti de l'abbesse, car quand cette dernière mourut, au mois d'août 1499, ce fut dame Yollande qui lui succéda, et autant qu'il semble, sans contestations.

Ce récit, qui prête à des observations intéressantes au point de vue de l'histoire du droit civil et monastique dans la cité de Metz, est le seul épisode un peu curieux qui soit relaté, au sujet de Saint-Pierre et de Sainte-Marie, dans les chroniques messines. Les deux abbayes n'y figurent guère, à part cela, que comme ayant contribué à l'éclat et à l'édification des processions solennelles, si nombreuses au moyen âge. Leurs archives, bien riches cependant en documents de toutes les époques de notre histoire, ne conservent pas davantage de traces d'aucun événement marquant dont elles aient été le théâtre.

Le grand changement politique produit en 1552, devait avoir pour un bon nombre des établissements religieux de la ville des conséquences fâcheuses. Les travaux du siége et l'extension des fortifications en avaient déjà jeté beaucoup par terre; la construction de la citadelle, décidée dès 1556, mais exécutée seulement à partir de 1561, devait amener la destruction de quelques autres; les abbayes de Saint-Pierre et de Sainte-Marie furent du nombre.

La bibliothèque de la ville conserve un manuscrit très-intéressant, intitulé : *Mémoire de tout ce qui s'est passé*

[1] *Chronique d'Aubrion*, p. 352.

Digitized by Google

à la démolition du lieu où est la citadelle et des lieux du retranchement et place Saint-Jacques, comme aussi des autours de la ville de Metz, où l'on trouve de curieuses indications sur les suites de la révolution qui venait de s'opérer. Ce cahier, in-folio de 221 pages, est une copie notariée, faite en 1667, du texte original des mémoires et procès-verbaux rédigés à ce sujet, de 1561 à 1567, signés par le maréchal de Vieilleville et par le président de Senneton.

Dans le premier mémoire présenté par le maréchal de Vieilleville, sous le titre de : *Mémoire de ce qu'il semble devoir être fait pour accomoder les églises qui sont deslogées en la ville de Metz pour les guerres, et autres qu'il convient desloger pour la citadelle,* mémoire en dix-neuf articles, adopté, par le conseil privé du roi, le 11 avril 1561, les deux abbayes occupent les articles 11 et 12. Il y est dit:

11. — « Pareillement convient desloger pour la citadelle l'abbaye de Saint-Pierre qui est une religion de femmes qui pourra être commodement logée au Saint-Anthoine, avec quelques maisons voisines qui dépendent de Saint-Anthoine du Pont, où logeaient par cy devant les frères Baudes qui furent chassés par jugement donné contre eux, et pourra le commandeur être accomodé en une aultre maison que l'on acheptera pour recevoir ses grains et revenus, parceque le dit commandeur n'y entretient aucun religieux, ains seulement un locatif pour recevoir son dit revenu..... »

12. — « Faut aussi desloger l'abbaye de Sainte-Marie du même ordre, et les abbesses sont sœurs, l'une ayant regrès sur l'autre, qui est Saint-Pierre sur Sainte-Marie, et sont de la maison d'Haussonville, laquelle abbaye pourra estre logée au petit Saint-Jean qui est des Rhodiens ou bien à Saint-Simon, etc..... »

Conformément à cet arrêt, le gouverneur et le président de Metz se mirent résolûment à l'œuvre, et la lecture

Digitized by Google

attentive du *cahier de relogement* montre qu'ils y apportèrent beaucoup plus de conscience et de procédés bienveillants qu'on ne le croit généralement. Leur enquête, faite avec soin, se termina au mois de novembre, par la résolution de donner à l'abbaye de Saint-Pierre « tout ce qui dépend de la commanderie de Saint-Antoine, même la maison qui est au derrière répondant sur la rue Chèvremont avec la grande maison du sieur de la Grandfaux, située sur la rivière de Moselle, joignant la dite maison de la commanderie avec la maison qui a appartenu à défunt sieur Gaspard de Heu, seigneur de Buy, joignant de l'autre côté à la dite commanderie. » Et pour reloger l'abbaye de Sainte-Marie, de prendre « les églises et maisons de la commanderie du petit Saint-Jean, placées au bout de la place de Chambre, avec la maison où pend pour enseigne Notre-Dame, appartenant à l'abbé d'Orvale, joignant par derrière à la dite commanderie et située à la Pierre-Hardie, et deux petites maisons... situées en la place de Chambre, du côté de la Moselle. » D'après cette résolution, les religieux de Saint-Jean devaient avoir la *Maison de Bourgogne,* située derrière l'église Sainte-Ségolène, ayant son entrée sur la rue des Carmes. Puis on procéda aux *journées amiables* nécessaires pour accommoder tant bien que mal les nombreuses volontés intéressées à la réalisation de ce projet. Les protestations abondèrent. Celle de Mme Anne de Haussonville, produite le 4 septembre 1562, ne fut ni la moins digne ni la moins ferme.

Le 19 janvier 1563, Mme Blanche de Haussonville comparut à son tour, mais elle ne manifesta pas de résistance comme le faisait sa sœur. Celle-ci n'avait pas du reste épuisé les formes de ses protestations. Le 25 janvier 1564, avant de quitter le monastère, elle les renouvela avec plus de vigueur que jamais, en réclamant

Digitized by Google

toujours, au nom de « son souverain » le duc de Lorraine dont « les droits étaient violés. » Le 16 février suivant, les dames de Sainte-Marie furent installées dans leur nouvelle demeure, et Blanche de Haussonville, en déposant entre les mains du gouverneur une protestation contre le changement de lieux qui lui était imposé, ne fit de réserves qu'au sujet de la fidèle exécution des promesses qui lui avaient été faites.

Ainsi que nous venons de le voir, le nouveau monastère de Saint-Pierre était sur le quai des moulins, en un lieu qui appartenait aux Pères de Saint-Antoine, de Pont-à-Mousson, et où avaient été placés, en 1552, les Cordeliers observantins ou frères Baudes, déplacés de leur maison par la construction du retranchement de Guise. Les religieux avaient été chassés de Metz après la conspiration dont leur gardien avait été le chef, et cette maison était libre, de fait, mais non encore de droit, car ce ne fut que plusieurs années plus tard, en août 1567, que les Antonistes acceptèrent en échange la chapelle dite du Saint-Esprit et une maison place Falcatte, où ils se tinrent jusqu'en 1670, époque à laquelle ils allèrent s'établir rue Mazelle. Quant aux chevaliers de Rhodes, ils reçurent, en échange de leur maison qui se nommait la Commanderie du petit Saint-Jean, située sur le bord de la Moselle, à droite du moyen pont des Morts, une grande maison, située rue des Murs, et la chapelle de Saint-Genest, en Jurue, qui communiquait avec elle par la ruelle d'Enfer.

L'abbesse de Saint-Pierre[1], même après le délogement,

[1] 4 janvier 1564. — *Lettre du grand maître de Lorraine sur les protestations que doit faire l'abbesse lors du relogement.*

Madame ma cousine j'ay receu les letres que mavez escript et le double de celles des messieurs du conseil en labsence de monseigneur et de la protestation par vous faicte en vertu d'icelles. Et

Digitized by Google

ne se tint pas pour définitivement battue. Excitée par la cour de Lorraine, elle renouvela encore ses protestations [1]. Cependant il fallut bien, en présence du fait accompli, qu'elle en vînt à un arrangement amiable.

Les dispositions provisoires adoptées par l'autorité française prirent un caractère définitif; et le roi, ayant obtenu un accord général parmi les parties intéressées, donna, en mars 1569, des lettres patentes par lesquelles il donnait confirmation à l'abbaye Saint-Pierre de tous ses droits, priviléges et immunités, et lui assurait la possession perpétuelle des maisons et de la chapelle de la Commanderie de Saint-Antoine. Des lettres patentes analogues portaient confirmation du relogement de l'abbaye

apres avoir le tout comunicqué je ne vous puis escripre aultre chose sinon qu'il me semble que ferez bien estant forcé de deloger de votre maison de faire nouvelle protestation que ce n'est de votre grey ni de votre consentement et que vous ne prenez ni recepvez le logis et ce que lon vous donne au lieu de votre maison pour recompense condigne ne suffisante. Et que ce que vous la prenez est par provisions esperant vous prouvenir et que avec le temps qu'on aura egard à votre perte et doumage. Et aussy afin que le fief droitz et aultorité de monseigneur ne se deperissent que vous ne voullez et n'entendez luy prejudicier ny a ses dits droitz et authorites. Mais lui voullez conserver en tout ce que vous sera possible et la recongnaistre comme vous avez tousiours faict du passé. Sans aucunemeut voulloir alterer ny changer la condition et nature de votre fief et que pouvez du tout advertir mondict seigneur pour y penser et faire ce qu'il verra estre convenable. Et de ceste protestation vous en debvrez prendre note. Si vous treuvez bon d'en escripre plus plainement à mondict seigneur vous le pouvez faire et il advisera d'y poursuivre. Vous asseurant ou j'auray moien vous faire plaisir je m'y emploierey daussy bon cœur que me recommande a votre bonne grace et prie Dieu madame ma cousine vous donner bonne et longue vie. De Nancy. — DHAVSSONVILLE.

[1] Cette nouvelle protestation est en date du 25 janvier 1564.

Digitized by Google

Sainte-Marie dans les bâtiments de la Commanderie du petit Saint-Jean [1], en y joignant une maison voisine,

[1] Du mois de mars 1569. — *Lettres patentes du roi Charles IX portant confirmation du relogement de l'abbaye Sainte-Marie en la Commanderie du petit Saint-Jean.*

Charle par la grace de Dieu Roy de France a tout presents et advenir salut. Comme pour construire et edifier la citadelle de cette ville de Metz il aie conuenu abbatre et desmolir plusieurs eglizes maisons et edifices qui estoient au lieu ou a eté edifiée la de citadelle et entre aultres l'eglise monastere et abbaie de Sainte-Marie-aux-Dames de l'ordre de Saint-Benoit duquel mot. devote dame Blanche de Haussonville est abbesse lequel monastere et abbaye nous avions ordonné estre transféré en quelque autre lieu de lad. ville qui serait trouvé plus propre et commode selon la recherche et perquisition qui en serait faicte par nostre amé et feal M. Antoine de Senneton cer en nostre cour et parlement de Paris et lors president en nostre justice dud. Metz. Les sieurs François Dinguenhem nostre eschevin en lad. justice Jean Soultain conseiller et Dedier de Viller treize en icelle, commissaires sur ce par nous deputez lesquels suivant leur commission auraient tant et sy avant procedez qu'ils auroient donné et assigné aux dames abbesses et religieuses assaveoir l'eglise et tout le couvent de l'hostel et commanderie de Saint-Jean-de-Rodes ainsi qu'il se contient, situez en ceste ville de Metz au lieu dit en Chambre la rivière de Mozelle d'une part et la cour dite la grande maison d'Orval d'autre part tenant du costé de la d. eglise a la maison qui fut à Jean d'une part et une maison mouvante de l'eglise collégiale de Saint-Sauveur dud. Metz que Claude Lepoid tient à loyer, du costé de la rivière, et Humbert Collier d'autre part... Et de tout ce que dessus les dites dames abesse et religieuses, mises et conduites par nos d. commissaires en la vraye reelle et atuelle possession de tous les d. lieux eglise, maisons, jardins, aisances et dependances d'icelles après toutefois que les promutations eschanges et acquisitions aurons ete faictes desd. lieux des propriétés diceux pour et au profit des d. abbesse religieuses pour etre iceulx lieux a l'advenir le propre domaine dud. monastère et esglise Sainte-Marie que y seront transferées et estably ainsy que l'est plus au long pourté et contenu par le procès verbal sur ce faict par nos commissaires suivant lequel lesd. religieuses et abesse

Digitized by Google

appartenant à l'abbaye d'Orval [1]. De part et d'autre on se mit à l'œuvre pour aménager les nouvelles maisons de manière à les rendre d'une habitation commode, conformément aux habitudes des deux abbayes, et elles ne tardèrent pas à voir changer leur aspect. L'église de Saint-Pierre fut l'objet d'une construction nouvelle. Elle était terminée le 8 juin 1579, et ce jour-là, recevait une consécration solennelle des mains d'Antoine Founier, princier de la cathédrale, évêque de Basilée et suffragant du cardinal de Lorraine, évêque de Metz. Elle comprenait un grand autel dédié à saint Pierre et saint Paul; deux chapelles, l'une dédiée à saint Antoine, l'autre à sainte Valdrée, saint Pancrace et saint Aubin. En outre, deux autels, l'un sous l'invocation de sainte Agnès, en l'honneur du prieuré de la Vignotte et de saint Jean-

nous ont très humblem[t] faict supplier et requerir leur vouloir octroier nos lettres patentes pour lad. transaction et établissement de monastère.

Scavoir faisons qu'après avoir entendu le contenu dud. procès verbal et ouï sur ce advis lesd. commissaires avons en approuuant et ratifiant les contracts descharges promutations acquisitions ou donnation faicte des d. lieux dessus designez, ainsy delaissé que d. est aux d. abbesse et religieuses pour et au lieu de ce qu'ils avaient en l'enclos de la d. citadelle nous avons led. monastère et abbaye de Sainte-Marie-aux-Dames de l'ordre de Saint-Benoist lequel monastère souloit estre au lieu du petit enclos de la d. citadelle transferé et estably, transferons et etablissons en tant quy nous est, au lieu cy dessus designé sans aucune immutations du nom ny des privileges exemptions et immunites de la d. abbaye et monastère... etc.

[1] L'acte de cession passé par Dom Dominique Robin, abbé d'Orval, dit : « Les députés de S. M. T. C. avoient choisy une grande maison qu'avions audit Metz seiante en la rue con dit la Pierre-Hardie mouvance et dépendance de notre eglise du dit Orval. (Arch. dép., fonds Saint-Pierre.)

Digitized by Google

Baptiste, l'autre sous celle de saint Jean, évangéliste, saint André, saint Roch et saint Benoît.

Une inscription gravée sur une plaque de cuivre fut incrustée dans la muraille de l'église pour rappeler la date et les circonstances de cette seconde fondation [1].

Nous venons de dire qu'un autel, dans l'église de Saint-Pierre, était dédié à sainte Agnès en l'honneur du prieuré de la Vignotte. C'est que les travaux militaires qui apportaient une grave perturbation dans l'existence de l'abbaye de Saint-Pierre venaient de lui procurer, par contre, une addition à son personnel et à ses biens. Les religieuses ou *Pucelles du prieuré Sainte-Marie de la Vignotte,* de l'ordre de saint Augustin, fondé vers le commencement du onzième siècle vers l'extrémité du moyen pont des Morts, ayant vu les fortifications occuper une partie de leur monastère, et leur maison étant d'ailleurs nécessaire au relogement immédiat des religieux de saint Clément, dépossédés par les nécessités du siége, s'étaient retirées, sur l'ordre du cardinal de Lenoncourt, en une maison située sur les Murs, derrière

[1] En voici le texte :

Anno Dni millesimo quingintesimo septuagesimo nono, die vero octavâ mensis junii sub Generosâ Duâ Anna ab Haulsonville hujus monasterii abbatissâ meritissimâ hœc sacra œdes an honorem dei et gloriosissimorum apostolorum Petri et Pauli dicata et consecrata fuit per Rev. in Chsto patrem et Dnus Antonium Fournier in sacratissima theologiæ facultateus doctorem, episcopum basilitanum Primicerium et canonicum Metensem, nec non illustrissimi principis Caroli Lotharingiæ episcopi metensis suffraganeum. Regnantibus à Sanctissimo in Christo patre et Domino nostro D o Gregorio Divina providentia papa dei gratia gloriosissimo. Rodolpho secundo Romanorum imperatore, Christianissimo Henrico tertio gallia et Polonia rege, et serenissimo principe Carolo Lotharingiæ et Barri duce ejusdem monasterii fondatore et collatore liberalissimo.

Digitized by Google

les Cordeliers, appartenant à l'abbaye de Freistroff. La prieure étant morte elles se trouvaient réduites au nombre de trois; mais « n'étant trouvé bon par sa Majesté qu'elles fussent ainsi en maison privée sans règle ni ordre de religion au grand scandale du peuple, » elles furent invitées à entrer à l'hôpital Saint-Nicolas pour y servir les pauvres. Sur leur refus, on leur offrit de les placer dans la communauté des Clairvaux, de l'ordre de saint Bernard. Une d'elles accepta, et les deux autres préférèrent rentrer dans leurs familles; mais la différence des règles ne permit pas de donner suite à cette combinaison. On s'adressa aux religieuses de la Madelaine, et sur leur acceptation, le 1er mars 1563, deux des sœurs de la Vignotte, Marie de Bisbach et Jennon de Magny, furent placées dans leur maison; la troisième rentra dans le monde. Mais il y avait entre les sœurs de la Madelaine et les nouvelles venues une différence de manières et d'habitudes qui rendit bientôt à celles-ci la vie insupportable [1]. Placées entre leur profond ennui et leurs vœux de religion, elles eurent cependant la force de respecter ces derniers. Mais elles firent supplier l'abbesse de Saint-Pierre, Anne d'Haussonville, de vouloir bien les recevoir dans son monastère, et l'évêque de Metz, Mgr de Beaucaire Péguillon, intéressé en leur faveur, se chargea de la négociation. Madame d'Haussonville fit quelques difficultés, alléguant la différence d'ordre et de profession, et la charge qui devait en résulter pour sa maison, puisque les biens du prieuré étaient presque entièrement dissipés. Cependant, sur les instances de l'évêque, elle voulut bien se rendre, à la

[1] Voir la notice sur le couvent des Madelaines, publiée par M. Ch. Abel, dans le Bulletin de 1862 de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle.

Digitized by Google

condition que les deux religieuses feraient vœu d'obédience, et que la maison abbatiale aurait à perpétuité la possession de ce qui restait des biens du prieuré de la Vignotte.

Les archives de la Moselle ont conservé tous les documents relatifs à cette affaire, titrés ainsi qu'il suit :

1° « Les conditions et articles sous lesquels l'abbaye de Saint-Pierre recevra les dames Pucelles. — Sans date.

2° » Traité d'union et annexe du prieuré conventuel de Sainte-Marie de la Vignotte, dite des Pucelles, à l'abbaye de Saint-Pierre. — Du 3 novembre 1564.

3° » Décret de François de Beauquaire, évêque de Metz, contenant union du prieuré des Pucelles à l'abbaye de Saint-Pierre. — Du 8 novembre de la même année.

4° » Confirmation de l'union du prieuré des Pucelles à Saint-Pierre, par MM. de Montbron, commandant la province, et Senneton, président de justice, quant au temporel. — Du 1er juin 1565.

5° » Donation d'une maison dans l'abbaye, pour y loger les dames Pucelles leur vie durant. — 5 juin de la même année.

6° » Homologation de l'union, par le maître-échevin et son conseil. — Du 19 juillet 1565. »

En 1572 les deux *dames Pucelles,* devenues dames de Saint-Pierre, ayant cessé d'exister, l'abbesse fit profiter ses dames de l'augmentation de revenus qui en résultait pour l'abbaye, et le 22 septembre de cette année, il y eut une augmentation de prébendes en *vertu de l'union,* consistant en quelques quartes de blé. Il fut, de plus, décidé que « le prieuré ayant été remis à la crosse abbatiale de madame l'abbesse » il convenait de remplir les principaux engagements qui y étaient attachés, et qu'en conséquence, on chanterait chaque année les vigiles le jour de la sainte Agnès, patronne des Pucelles, et le lendemain une messe de *requiem* pour les bienfaiteurs du prieuré.

Digitized by Google

Le fait saillant de la vie des deux monastères de Saint-Pierre et de Sainte-Marie, celui qui donne à leur histoire tout son cachet et le fait sortir de la paisible insignifiance que présente celle de la plupart des établissements monastiques, consiste dans la prétention manifestée par les religieuses de s'ériger en chanoinesses, de se soustraire à l'autorité de *l'ordinaire,* c'est-à-dire de l'évêque de Metz, et de ne relever que du saint-siége sous le rapport spirituel; prétentions qui, combattues avec énergie, mais soutenues avec une infatigable ténacité, donnèrent lieu à de singulières péripéties, firent noircir, par la plume ou par la presse, d'immenses quantités de papier, amenèrent des décisions contradictoires de la part des juridictions les plus élevées, et finirent par le succès définitif de celles qui les avaient élevées.

La première contestation au sujet de la juridiction épiscopale date du 16 mai 1481. En cette année George de Bade, évêque de Metz, voulut visiter l'abbaye de Sainte-Marie. Jeannette de Juvigny, alors abbesse, et ses religieuses, s'opposèrent à cette démarche qu'elles qualifièrent de « nouveauté » : l'acte d'opposition qui fut rédigé par Henry de Brincourt, notaire apostolique, porte que « c'était une chose inouïe que le dit révérend Père en Dieu ou ses prédécesseurs, évêques de Metz, eussent fait dans le couvent aucune visite. » Il ne reste de cette tentative que l'acte d'opposition, ce qui autorise à croire que l'affaire n'alla pas plus loin.

Une seconde tentative semblable fut faite dans le même but, par Martin Meurisse, évêque de Madaure et suffragant de l'évêché de Metz sous Henry de Verneuil. Elle n'obtint pas meilleur succès et n'eut pas non plus d'autres suites. Mais en 1667 un arrêt du parlement commença à porter atteinte à l'indépendance des dames. Il leur ordonnait, comme à toutes les maisons religieuses de la ville, de mettre

Digitized by Google

« es quinzaine entre les mains de l'ordinaire la déclaration de leurs revenus, charges et réparations. » Les deux abbesses rédigèrent aussitôt une protestation qui est intéressante à connaître, parce qu'elle énonce formellement les principes sur lesquels reposait, selon leurs prétentions, l'institution des dames.

Voici le texte de cette requête adressée au parlement, le 1er octobre 1667 :

« A nos seigneurs du Parlement,

» Supplient humblement Françoise d'Haraucourt, abbesse de Saint-Pierre et Philippe de Neunhem, abbesse de Sainte-Marie de cette ville de Metz, disantes que sur la réquisition de Mons. le Procureur général est intervenu arrest le sept de septembre dernier, par lequel il a été ordonné que les suppliantes et autres supérieures des maisons religieuses des trois esveschés, de Metz, Toul et Verdun mettront dans quinzaine es mains de l'ordinaire la déclaration de leurs revenus charges et réparations, nonobstant et sans préiudices de leurs droits d'exemption, auquel arrest elles sont obligées de s'opposer, attendu que l'intention du roy n'a esté aultre que de prescrire quelques règles pour l'establissement de la régularité dans les maisons des quatre mendians et religieuses qui sont establis depuis trente ans et empescher par une sage politique qu'elles ne s'approprient tout le bien des particuliers qui portent les charges du roïaume, et par conséquent les abbayes des suppliantes ne peuvent estre comprises dans la disposition de l'arrest, puisqu'il y a neuf cents ans que l'abbaye de Saint-Pierre est fondée, sept cent quarante que celle de Sainte-Marie est establie, lesquelles ne composent pas un corps de religieuses régulières, mais seulement une congrégation ou séminaire de filles de qualité pour la descharges des maisons de gentils-

Digitized by Google

hommes de la province, que les filles qui sont receues dans lesdites abbayes ne portent aucune dot, ne font aucune profession ni émission de vœux qui les obligent à garder la régularité, d'où elles peuvent sortir sans dispense de Sa Sainteté et passer à une autre condition dont les exemples sont publicques, que le bien de leur abbaie, quoique bien diminué par le malheur des guerres a esté autre que celui qu'elles avoient lors de leurs fondation sans qu'elles aient fait aucune acquisition, que sy on les vouloit comprendre soubs la disposition générale des autres religieuses ce serait donner atteinte à leurs institutions, renverser le privilége de leurs exemptions de la juridiction de l'ordinaire, changer l'ordre sous lequel elles vivent depuis plusieurs siècles. Joint que les suppliantes n'ont esté comprises dans la disposition du premier arrest du xxij juin dernier et que ce n'a esté que par une extension de l'arrest du 7e septembre qu'elles ont été assignées à la requestre de M. le Procureur général. Ce qui fait espérer aux suppliantes que la cour aura la bonté de les distinguer d'avec les autres maisons régulières, puisque les réglements qui sont à faire ne les regardent en aucune façon : ce considéré Nos seigneurs il vous plaise recepvoir les suppliantes opposantes à l'exécution de l'arrest du 7 septembre dernier. Ayant égard à leur opposition ordonner qu'elles soient deschargées de l'assignation à elle donnée à la requéte de Mgr le Procureur général. »

M. Bertrand Foës, conseiller au parlement, reçut la requête et donna ordre au premier huissier d'assigner M. le Procureur général à venir le lendemain répondre aux suppliantes sur le fait de leur protestation.

Mais cette protestation ne fut pas accueillie par le parlement, car le 17 janvier 1668 paraissait un arrêt, relatif au nombre des religieuses, dans lequel elles sont

Digitized by Google

qualifiées de ce nom au lieu de celui de chanoinesses auquel elles aspiraient déjà ouvertement.

Un an plus tard, c'était à un bien plus grand péril encore qu'elles voyaient exposé leur plus cher privilége. M. d'Aubusson de la Feuillade, évêque de Metz, résolut de vaincre la résistance que les monastères de femmes opposaient à son autorité et se mit en mesure d'employer contre eux tous les moyens que pouvait lui présenter la légalité. Il fit signifier aux deux abbesses des actes par lesquels il les sommait de le laisser faire, en vertu de son droit épiscopal, la visite de leurs monastères. Elles répondirent par une protestation, adressée au saint-siége, contre l'arrêt de l'évêque et par l'expression d'une ferme volonté de ne pas le recevoir.

Le prélat crut, néanmoins, devoir essayer de donner suite à son projet.

Le 24 novembre 1669, précédé de son porte-croix et de plusieurs ecclésiastiques, il se présenta à la porte de l'abbaye de Sainte-Marie pour en faire la visite, conformément à son ordonnance signifiée quatre jours auparavant ; mais l'abbesse Philippe de Neunhem lui fit répondre *par son domestiqué* « qu'elle ne pouvait le re-
» cevoir sans préjudice à leurs privilèges et exemptions
» et qu'en adhérant aud. appel interjetté et signifié elles
» appelaient au saint-siége de rechef de tout ce que le
» dit sieur evesque pourrait fait, protestant de nullité de
» tout ce qu'il pourrait y avoir fait et ferait cy aprèz.... »
Et la porte lui resta fermée. Deux notaires apostoliques furent appelés pour en rédiger procès-verbal et toutes les dames le signèrent avec eux.

Le 6 décembre suivant, l'évêque, armé d'un arrêt du parlement obtenu le 3 du même mois, retourna devant l'abbaye avec une forte troupe et entreprit d'en faire briser les portes ; elles résistèrent, et il se retira, impor-

Digitized by Google

tuné de la foule énorme attroupée par le fait de cette exécution. Le lendemain, les dames lui adressèrent un acte signifié par voie d'huissier, pour le prévenir qu'elles se disposaient en cas de nouvelle tentative « à reciper » contre lui tous les despens dommages et intérêts faits et » à faire de par ledit attentat scandaleux et injurieux. »

Et en même temps elles rédigeaient une protestation contre l'arrêt prononcé par le Parlement dont l'évêque, disaient-elles, avait « surpris la religion. »

L'affaire, engagée à ce point, ne pouvait pas en rester là. Un nouvel arrêt du parlement, en date du 16 décembre, fortement motivé, enjoignit aux abbesses de reconnaître l'évêque de Metz pour leur supérieur, autorisa le prélat à en faire la visite, et lui permit même de prendre main-forte pour en finir. Le roi, de son côté, informé par l'évêque du fait scandaleux qui s'était produit, donna l'ordre formel au commandant de la place de faire exécuter les arrêts du parlement de Metz, « par fracture et bris de portes s'il en était nécessaire. »

En présence d'un pareil ensemble de menaces, les dames durent céder momentanément à une situation plus forte que leur volonté; mais elles ne le firent qu'après des protestations réitérées, et avec une mauvaise grâce incroyable. M. de la Feuillade fit sa visite à Sainte-Marie le 29 décembre 1669, et à Saint-Pierre le 6 janvier 1670. Il demanda la représentation des statuts et règlements, qui lui fut refusée. Ne pouvant, par suite, procéder à une réforme dont les éléments lui manquaient, il se borna à défendre que l'on donnât le couvre-chef, ou le crêpe noir, aux demoiselles sans qu'il les ait examinées, et qu'on les admît à la profession autrement qu'aux conditions ordonnées par l'Église pour les vœux solennels; défenses conformes au concile de Trente et à l'ordonnance de Blois. Il s'adressa ensuite au parlement de

Digitized by Google

Metz pour faire exécuter ses ordonnances et leur donner le caractère de la légalité.... Le procureur général Christophe Cadeau prit des conclusions dans ce sens qui furent adoptées par deux arrêts des 8 et 17 janvier 1670. Ces arrêts confirmaient les sentences épiscopales, défendaient de recevoir pour être religieuses des filles qui ne seraient pas d'origine française, et leur imposaient l'obligation de tenir un registre des professions qui seraient faites dans les deux monastères[1].

Les dames de Saint-Pierre et de Sainte-Marie semblaient avoir perdu d'une manière définitive la partie engagée contre elles. Mais rien ne pouvait les décourager ni lasser leur obstination. Elles appelèrent à Rome des ordonnances épiscopales et se pourvurent au conseil d'État contre les arrêts du parlement, sans s'arrêter à la décision que de son côté le roi avait donnée contre elles. Elles se plaignirent dans leurs requêtes du parlement « qui, disaient-elles, leur était une juridiction entièrement suspecte. » Quant à l'ordre du roi, elles l'expliquèrent en disant que l'Évêque, « dans un temps où il » n'avoit pas de contradicteur à la cour, avait exposé ce » qu'il lui avait plu. »

Le saint-siége nomma les officiaux de Trèves, de Toul ou de Verdun pour connaître de cet appel; mais avant que l'affaire eût été étudiée avec cette prudente lenteur qui caractérise l'examen des difficultés ecclésiastiques, elle avait reçu sa solution d'autre part. Le 19 août 1670, le roi rendait un arrêt en son conseil pour remettre les chapitres de Saint-Pierre et Sainte-Marie dans l'état où ils étaient avant les arrêts du parlement

[1] Voir les mémoires publiés par les dames et par l'évêque. — Bibl. de Metz. — Rec. de factums. — Arch. dép. — *Hist. du parl. de Metz*, p. 225.

Digitized by Google

de Metz, avec défenses à ce parlement et à tous autres de connaître de cette contestation, en réservant à M. d'Aubusson la faculté de se pourvoir par les voies de droit.

Il ne paraît pas que M. d'Aubusson ait usé de ce droit de pourvoi, et pendant plus de vingt ans les choses restèrent au point où elles en étaient.

Quoique la cour de Rome n'ait pas eu besoin d'apporter sa décision dans cette affaire, il est probable qu'elle l'eût fait d'une manière favorable aux prétentions des dames, car on voit le nonce du pape prendre vivement leur défense. Il leur écrivit, en date du 26 avril 1670, une lettre en italien et en français, toute pleine de témoignages d'affection.

« Mes RR^des^ et très honorées Mères, leur écrit-il, j'ay parlé plusieurs fois au Roy et à Mons^r^ de Lionne touchant l'affaire de vos R^ces^ contre cette cour épiscopale et ay supplié Sa M^té^ et ce ministre aussy, de faire en sorte qu'elles et les chanoinesses leurs filles ne souffrissent aucun préjudice dans les privilèges dont le saint-siége a honoré leurs monastères de Saint-Pierre et Sainte-Marie. Sa M^té^ eut la bonté de me dire qu'elle avait donné ordre à ce parlement de ne se plus ingérer de faire chose quelconque et Mons^r^ de Lionne m'assura que celle affaire (comme il est parlé) sera renvoiée au tribunal de Rome, etc. »

Le duc Charles de Lorraine avait de son côté écrit, le 29 décembre 1669, à l'abbesse de Saint-Pierre, pour l'engager à soutenir énergiquement ses droits contre l'évêché et « empescher cette entreprise ainsy qu'elle y est obligée en toutes manières. »

En 1696, survint une nouvelle contestation et l'on vit soudain renaître de part et d'autre une animation égale.

Madame Françoise d'Haraucourt, abbesse de Saint-

Digitized by Google

Pierre, ayant été, à cause du mauvais ordre qu'elle faisait régner dans son monastère et de ses perpétuelles dissensions avec les dames, enlevée par ordre du roi pour être conduite à l'abbaye de Malnoue, couvent de Bénédictines, où elle devait être gardée jusqu'à nouvel ordre, la maison, dénuée d'autorité, eut un évident besoin d'une intervention énergique. Monseigneur d'Aubusson était encore là pour chercher à faire prévaloir la sienne. Il leur écrivit, en date du 20 février 1696, que « l'absence de leur abbesse ayant pour résultat de priver l'abbaye de tout gouvernement spirituel, il est obligé, par sa dignité épiscopale et ses devoirs de pasteur, et en outre par l'édit du roi concernant la juridiction ecclésiastique, du mois d'avril de l'année dernière vérifiée au parlement de Metz; et qu'il leur fait défense de sortir de l'abbaye de Saint-Pierre sans sa permission, et ainsi jusqu'à nouvel ordre. »

Cette lettre, transmise le même jour par Me Poinsignon, greffier au parlement, reçut une réponse fulminante. Cette réponse, qui fut remise au prélat, le 24 février suivant, par l'intermédiaire d'un notaire apostolique, contenait dans son essence « que dans l'absence de l'abbesse le gouvernement de l'abbaye appartient à la doyenne; que pour les mœurs et le service divin, la conduite des dames répond à leur état de chanoinesses; qu'elles protestent contre le titre de religieuses que la lettre épiscopale leur donne; que l'édit de 1695 ne s'applique qu'aux monastères de religieuses, mais qu'elles ne sont pas telles, ni cloîtrées; qu'elles ne relèvent que du saint-siége et qu'elles protestent contre l'ordonnance de Mr l'Evêque. »

Sur cette protestation, nouvel appel de part et d'autre à l'autorité du roi.

Louis XIV, ne voulant pas revenir sur la décision du conseil d'État, et, d'autre part, sentant qu'il fallait une

Digitized by Google

autorité pour empêcher de plus graves désordres, donna, le 21 octobre 1696, des lettres de cachet par lesquelles il était enjoint aux deux monastères de reconnaître comme visiteur apostolique, Mgr de Thiars de Bissy, cardinal de la sainte Église romaine et évêque de Toul, nommé par le saint-siége « pour visiter et gouverner pendant six ans consécutifs l'abbaye Saint-Pierre, qu'on dit être immédiatement soumise au saint-siége, pour y faire de plus et y ordonner pendant le dit temps tels statuts et ordonnances qui seraient jugés par lui les plus propres et les plus convenables, pour établir conformément aux saints décrets, le bon ordre et la bonne discipline dans l'abbaye. »

Voici quels étaient les termes du bref du pape Innocent XII, à l'exécution duquel venait pourvoir le roi par des lettres de cachet.

« Nous ayant été exposé il y a quelque temps de la part de nos bien aimées filles en J. C. l'abbesse et les chanoinesses du collége ou chapitre régulier de Saint-Pierre de la ville de Metz, immédiatement soumises au saint-siége (à ce que l'on assure), qu'à cause de leur exemption de la juridiction de l'ordinaire et faute d'avoir des supérieurs présents sur les lieux le culte divin y est si fort diminué, l'observance des statuts et anciens usages si relâchée et les affaires spirituelles et temporelles dans une si grande confusion que si elles ne sont promptement pourvues d'un remède favorable, tout semble pencher vers la ruine et une chute certaine, etc. »

On peut dire qu'il n'y avait pas, depuis quelque temps, une pièce relative aux affaires des deux monastères, qui n'amenât de leur part quelque protestation. Ces lettres du saint-père n'échappèrent pas à cette loi générale, et même ce fut à un double titre. Elles protestèrent devant le notaire apostolique contre l'appellation de « collége

Digitized by Google

ou chapitre régulier. » Elles déclarent « qu'elles sont séculières et non autres, et ne sont soumises à aucune régularité; que quant aux désordres dont parle le bref, elles n'ont donné commission à personne de s'en plaindre, et qu'elles ont su, grâce à Dieu, se maintenir dans des habitudes de vertu, conformes à leur rang et à leur état. » Les points de cette protestation réservés, les dames se déclaraient prêtes à recevoir la délégation du cardinal de Bissy et à se conformer à ses ordres. La visite eut lieu en effet, et son procès-verbal, conservé aux archives, donne de très-curieux détails sur la situation que s'était faite le monastère, en l'absence de toute autorité supérieure. Le résumé suivant en sera suffisamment expressif.

Il est déclaré que d'après le statut de 1615, les dames doivent être au nombre de quinze, mais que par une transaction consentie en 1693, ce nombre a été réduit à neuf, et qu'en vertu de cette transaction, suite de nombreuses contestations qu'elles ont eues avec leur abbesse, elles sont chacune en possession d'une prébende et demie. La prébende est de trente quartes de blé, deux d'avoine, douze hottes de vin, soixante francs en argent, quatre repas par an, du sel, quatre chapons; en tout elle ne dépasse pas, outre le blé et le vin, 180 francs.

L'abbesse leur doit leurs prébendes et jouit, à cette exception près, de tous les biens du monastère. Toutes les dames actuelles ont été nommées par elle, sauf une seule qui a été apprébendée par sa tante. Mais d'après la dernière transaction, il a été convenu que l'abbesse n'aurait plus le droit de disposer que de deux prébendes, les premières vacantes après son élection, que les autres seraient à la nomination de chaque dame, suivant son ancienneté. Ces dames, ainsi nommées, sont appelées nièces et jouissent de leurs prébendes, de même que

Digitized by Google

leurs tantes, après un an de stage, logent avec elles dans la même maison, et à leur mort leur succèdent dans la jouissance de cette maison, en payant les frais funéraires et en offrant à l'abbesse un marc d'argent à titre d'hommage. Il n'y a de dignitaire que l'abbesse, les autres dames sont classées par rang d'ancienneté. L'abbesse est élective et sa coadjutrice est choisie par elle, mais avec l'agrément du chapitre. Quatre chanoines font par tour de semaine le service de l'église et administrent les sacrements. Deux messes sont dites chaque jour à l'église : une messe basse et la messe capitulaire. La prébende de ces chanoines consiste en dix hottes de vin et trente quartes de méteil, prébende insuffisante pour les faire vivre. Il y a neuf maisons dans la *place* ou *Cour des Dames*. Il serait possible de mettre deux dames dans trois de ces maisons. Il y en a qui sont louées à des personnes étrangères, mais cela ne peut se faire qu'avec la permission du chapitre. La maison est ouverte à six heures du matin, fermée à dix heures du soir; les dames peuvent sortir et recevoir comme elles l'entendent dans ces limites, avec permission de l'abbesse, découcher et recevoir des personnes de leur famille à coucher dans leurs maisons. Il leur est permis d'aller au bal, à la comédie, au spectacle. Seulement au bal, elles s'abstiennent de danser, par bienséance. Elles demandent: que leur nombre soit porté à douze; car étant si peu nombreuses et ayant de mauvaises santés, elles ne peuvent plus chanter l'office, même les dimanches et jours de fête ; que leur prébende soit élevée à 300 francs, sans compter le pain et le vin; qu'il y ait un sacristain chargé de tout le détail des choses du culte, et qu'elles soient autorisées à porter une croix en or émaillé, représentant d'un côté sainte Valdrée et de l'autre saint Pierre, comme insigne de leur dignité.

Digitized by Google

Voilà ce que l'absence d'autorité avait fait d'une maison vouée à la sainte et austère règle de saint Benoît; voilà le résultat des tendances que les évêques de Metz avaient si énergiquement combattues sans pouvoir les réprimer!

Le cardinal de Bissy sentit le mal, mais sentit aussi que sa guérison immédiate était impossible. Il se contenta de pourvoir au plus pressé, en prescrivant que l'office serait chanté tous les jours et qu'il y aurait toujours au moins six dames au chœur; il ordonna que la maison serait fermée à huit heures, supprima les visites d'hommes, sans permission, défendit les bals, la comédie, la location des maisons, interdit aux dames de découcher et de recevoir à coucher, chez elles, des hommes, même de leur famille.

Les dames protestèrent contre quelques-unes de ces réformes, mais elles durent s'y soumettre, et une nouvelle visite faite par le cardinal, trois années plus tard, lui prouva que son intervention avait porté des fruits. Il revint le 11 février 1699 renouveler ses injonctions et exigea que le nombre des dames fut élevé et maintenu à douze.

La lutte avait été depuis quelque temps concentrée contre l'abbaye de Saint-Pierre. Mais il était évident qu'au fond la position de Sainte-Marie était également menacée. Les dames de cette abbaye profitèrent du moment de calme qui suivit la réforme du cardinal de Bissy pour essayer de se garantir, au moyen d'un mémoire bien solide et bien rédigé contre des prétentions qui ne pouvaient manquer de les atteindre tôt ou tard. Elles publièrent dans ce but un factum, daté de 1700 et ayant pour titre : « Mémoire pour montrer que l'abbaye Sainte-Marie de Metz est exempte de la juridiction de Mgr l'évêque. »

On y rappelle : 1° une bulle de Clément IV, en 1267, par laquelle il donne au doyen de l'église cathédrale de

Digitized by Google

Verdun la mission de promulguer les censures ecclésiastiques contre ceux qui tenteraient de troubler l'abbaye dans la jouissance de ses biens;

2° Une bulle de Boniface VIII, de l'an 1299, donnant une commission semblable à Jehan d'Esch, chanoine de Metz;

3° L'appel adressé au saint-siége contre les censures et les ordonnances du sieur Hector d'Aly, évêque et comte de Toul, vicaire de Mgr le cardinal de Lorraine, appel à la suite duquel ces censures et ordonnances furent annulées;

4° Un appel semblable adressé en 1636 contre de pareilles prétentions de l'évêque de Madaure, et qui fut couronné d'un égal succès.

A la suite, il est écrit d'une autre main, mais d'une écriture contemporaine :

« Les statuts de ladite abbaye ont estez veus examinez et confirmez à Rome par une congrégation de cardinaux et ensuite de cet examen, la dite dame abbesse a obtenu un bref du pape Alexandre VII, en date du 7 novembre 1661, par lequel il est enoncé qu'elles sont dépendantes du saint-siége seulement, et à la fin il est dit qu'elles sont tellement hors de la juridiction de l'ordinaire que si elles ont quelque différent, le pape veut qu'elles s'adressent à l'auditeur des causes du palais apostolique. Ainsi toutes ces pièces prouvent l'indépendance de la dite abbaye de la juridiction de l'évêque. »

A la suite de ce mémoire se trouve sa traduction en latin adressée au nonce du pape auprès du roi de France.

Peu d'années après, les dames eurent encore à repousser une nouvelle guerre qui ne devait pas, du reste, avoir non plus de succès. Elle était entreprise par les Bénédictins réformés des quatre monastères de Metz. Ils formèrent opposition à Rome contre l'expédition des bulles des deux abbesses, en alléguant que ces dames

Digitized by Google

étaient des religieuses de l'ordre de saint Benoît, soumises à toutes les ordonnances des monastères de l'ordre et mises particulièrement sous la dépendance spirituelle des pères de Saint-Symphorien. Ils leur reprochèrent d'avoir été jusqu'à faire marteler les épitaphes de leur église pour faire disparaître ce titre détesté de « moniales de l'ordre de saint Benoît. » Il y eut, comme on peut le penser, une extrême vivacité dans l'attaque et dans la défense. Dom Mangin, prieur de Saint-Symphorien, aidé de ses savants confrères, témoigna d'une grande érudition et déploya une incontestable sagacité dans son argumentation. Il existe deux cahiers manuscrits, rédigés par les Bénédictins, l'un aux archives, l'autre à la bibliothèque de Metz, qui ont conservé le souvenir de cette discussion passionnée. Mais les dames se montrèrent non moins énergiques dans leur résistance que les Pères pouvaient l'être dans leurs attaques. Cette nouvelle *entreprise sur leurs droits,* comme elles l'appelaient, fut l'objet d'une correspondance très-active entre elles et leurs défenseurs tant à la nonciature pontificale qu'à la cour de France. Parmi ces derniers, figure le Père de la Chaise, le confesseur célèbre de Louis XIV, qui les assure qu'elles peuvent compter sur son influence auprès du roi. Il leur écrit le 1er décembre 1702 que « Sa Majesté les protégera toujours » pendant que le bon ordre régnera dans leurs maisons » et que leurs dames éviteront à faire parler d'elles par » une conduite peu régulière. »

En même temps M. de Chamillard, contrôleur général des finances et ministre de la guerre, écrit à M. de Saint-Contest, intendant des Trois-Évêchés, pour lui dire que « le » roi engage ces dames à prendre des bulles à Rome pour » en finir avec les prétentions des Bénédictins. » Les bulles furent expédiées avec le titre « d'ordre de saint Benoît », et il va sans dire que Madame Duhamel, à leur arrivée, le

Digitized by Google

13 novembre 1702, ne manqua pas de protester, devant notaire, contre ce titre; mais ce qui fut plus décisif que sa protestation, c'est que l'on voyait tant de difficultés à vaincre pour donner une suite pratique à une appellation qui, après tout, n'apprenait rien à personne, que le roi donna des ordres aux Bénédictins de ne plus attenter à l'état des deux abbayes, et les choses en restèrent là.

En 1727 le roi, qui, par son extrême tolérance, s'était créé des devoirs particuliers vis-à-vis des deux abbayes, sous le rapport du maintien du bon ordre, jugea à propos de faire visiter Saint-Pierre par l'abbé de Marnais, doyen de la cathédrale, « afin de pouvoir y rétablir l'ordre et la discipline convenable. » Sur le rapport de cet ecclésiastique et, du reste, conformément à la demande faite par les dames elles-mêmes, il fut convenu qu'on demanderait au pape un commissaire apostolique.

Par délibération du conseil des affaires ecclésiastiques, du 16 octobre de la même année, l'évêque de Verdun fut désigné, et le pape ayant confirmé ce choix par sa délégation, la visite fut faite par ce prélat et donna encore lieu à quelques réformes.

L'arrêt du conseil d'État de 1670 semblait avoir affranchi à jamais les dames des tentatives des évêques de Metz pour les ramener sous l'autorité diocésaine, lorsqu'elles furent renouvelées par M. de Saint-Simon, avec une égale énergie. A la suite d'une requête adressée au roi en 1739, il obtient un arrêt du conseil d'État, du 28 novembre de la même année, qui ordonne « que dans un délai de deux mois les dames de Sainte-Marie et Saint-Pierre auront justifié des actes en vertu desquels elles se prétendent exemptes de la juridiction de l'ordinaire, faute de quoi l'évêque exercera toute juridiction spirituelle sur les deux abbayes. »

Dans un nouveau mémoire, également adressé au roi

Digitized by Google

quelques semaines plus tard, l'évêque discute les prétentions des dames, en insistant sur la production des pièces originales qui n'ont pas jusque-là été publiées. Il fait valoir l'existence des vœux de pauvreté, chasteté, obéissance, inconnus dans les chapitres de chanoinesses, et qui, il est vrai, n'existent dans les deux abbayes que subordonnés à la jouissance de la prébende et auxquels on peut renoncer comme à elle. Il rappelle le résultat de l'enquête faite en 1701 par M. de Saint-Contest, et d'après laquelle elles furent bien et dûment déclarées *Bénédictines*. Il dit avoir adressé aux dames un mémoire certifié par de nombreux emprunts faits aux archives épiscopales pour établir ses droits sur elles, et n'avoir reçu en échange que des sophismes et des subtilités accompagnés d'un fatras de pièces, presque toutes étrangères au débat. Il demande enfin d'être autorisé par le roi à exercer sa juridiction sur elles pendant le cours de l'instance. Il fonde sa demande : 1° sur le droit commun de l'Église et de l'État, droit d'autant plus respectable qu'il dérive du droit divin ; — 2° sur l'ordonnance d'Orléans, art. 41 ; l'édit de 1571, art. 7 ; l'ordonnance de Blois, art. 27 ; l'édit de 1695, art. 18.

Cette requête, écrite dans un style ferme et noble, est exempte de toute exagération, mais fait ressortir avec une force singulière des droits qui paraissent incontestables.

A cette requête, les dames répondirent par une autre, signée collectivement par les deux abbesses, adressée au roi le 30 mai 1740, et dont copie fut signifiée par ministère d'huissier à Monseigneur l'Évêque. Elles protestent, avec une grande vivacité, contre les prétentions et les allégations de l'évêque, rappellent les tentatives infructueuses déjà dirigées contre leurs droits par ses prédécesseurs, les prétentions de M. de la Feuillade mises à néant par l'arrêt du feu roi, du 19 avril 1670, et le

Digitized by Google

calme de soixante-dix ans qui suivit cette souveraine décision. Elles ne doutent pas que la requête de M. de Saint-Simon, basée sur des faits absolument faux, ne subisse un pareil échec ; et quoique le temps leur manque pour produire les pièces authentiques qui leur sont demandées, elles ne doutent pas que la production de leur statuts, rédigés en 1701, d'après les anciennes règles et le procès-verbal de la visite de M. de Bissy en 1696, soient suffisants pour faire paraître au grand jour la solidité de leur position.

Les termes de la dernière partie de la protestation méritent d'être remarqués. « En second lieu, disent-elles, il n'y a aucun titre qui soumette les suppliantes à la profession religieuse. Tous leurs titres, réunis à une possession immémoriale et sans aucune interruption, les affranchissent également des vœux solennels et de la juridiction de l'ordinaire. Ce n'est point une prétention odieuse et singulière, c'est une prétention qui leur est commune avec toutes les chanoinesses séculières de Lorraine, de Flandre et d'Allemagne. Le fait est notoire et confirmé par divers arrêts. »

Sont alors rappelées les décisions royales. L'une de 1670, « pour les remettre en l'état qu'elles avoient avant les arrêts surpris au parlement de Metz, lesquels les soumettaient à la juridiction épiscopale. » L'autre, du 29 décembre 1694, relative à l'abbaye de Remiremont, qui la déclare « insigne église collégiale et séculière immédiatement, soumise au saint-siége, » arrêt que les suppliantes affirment être commun à leurs abbayes.

L'abbesse de Saint-Pierre vint à Paris prier le comte d'Argenson « de prévenir les tentatives que Mr l'évêque » de Metz a coutume de faire pour qu'on juge le procès » en l'absence du roi ». C'est par le roi seul, en présence de Sa Majesté elle-même, qu'elles veulent être ju-

Digitized by Google

gées. Le roi est désormais le grand, l'unique protecteur de l'abbaye. La cour de Rome est reléguée au second plan. Bien mieux, les deux abbayes sont de *fondation royale,* et Louis XIV n'a pas permis qu'on touchât à des priviléges accordés par *ses prédécesseurs*..... Voilà comment on écrit *son* histoire.

Vers la fin de l'année 1741[1] parut un factum assez volumineux, de vingt-quatre pages grand in-4°, intitulé : *Sommaire pour Mr l'évêque de Metz contre les abbayes de Saint-Pierre et Sainte-Marie,* imprimé à Paris, chez Houry (rue Saint-Séverin).

Ce sommaire débutait par ces mots, abrégé expressif de toute la querelle :

« La juridiction qui appartient de droit divin à tous les évêques sur toutes les églises de leurs diocèses, fait au fond le principal objet de la contestation. »

Les huit premières pages établissaient, par des preuves frappantes, le peu de fonds de la résistance des dames à se soumettre à la juridiction de l'ordinaire, la vanité de leur titre de chanoinesses, et portaient la signature de l'*Évêque de Metz.*

Les seize autres pages contenaient des reproductions de pièces authentiques et pour la plupart d'une valeur sérieuse, attestant le caractère monastique de l'institution et ses relâchements successifs, jusqu'à sa sécularisation, complète de fait sinon de droit.

Les archives ne contiennent pas de pièce décisive en vertu de laquelle cet interminable débat eût pu recevoir une solution définitive. L'évêque céda-t-il, vaincu par la force d'inertie qu'on lui opposait? Le roi, circonvenu par d'autres influences, l'engagea-t-il à cesser une po-

[1] Le factum n'est pas daté, mais il contient la reproduction de plusieurs lettres en date de 1741 qui sont indiquées comme récentes.

Digitized by Google

lémique sans résultat ? Ce qui est certain, c'est qu'en 1743 l'abbesse de Saint-Pierre s'intitulait, en un acte authentique, « abbesse du chapitre royal de Saint-Pierre-aux-Dames, chanoinesses de Metz, en son hôtel abbatial, scis rue des Moulins, paroisse Saint-Victor. » La guerre des deux abbayes et de l'évêché était terminée.

Depuis cette victoire, qui devait être définitive, les dames, abritées par la protection royale et décidément en possession de ce titre si désiré de *chanoinesses*, continuèrent à mener le genre de vie plus séculier que monastique qui avait lassé le zèle des réformateurs. Pendant vingt ans environ, elles vécurent ainsi sans bruit, et nul événement digne d'être rapporté ne vint troubler le calme qui avait succédé pour elles à de si longues agitations.

L'état de possession des dames de Saint-Pierre fut seulement un peu modifié en 1754 par l'ouverture de la *rue des Jardins*. Elles furent indemnisées du terrain qui leur fut enlevé, ainsi qu'il résulte d'une lettre des plus gracieuses et des plus courtoises qui leur fut écrite par M. de Caumartin et qui commence ainsi :

« Il vient d'être tracé, de l'ordre de M. le maréchal de Belle-Isle et en conformité de l'arrest du Conseil du 14 mars dernier, une nouvelle rue de communication en cette ville, depuis le cimetière de Saint-Gorgon jusqu'au pont Saint-Georges, etc. »

Il était évident pour tout le monde, en présence du nombre restreint des dames que contenaient les deux abbayes, qu'il y avait avantage à supprimer l'une des deux et à affecter ses revenus à l'amélioration de l'autre. Une maison suffisait, et au delà, à réunir les quatorze ou quinze chanoinesses, et la suppression de l'une des deux manses abbatiales et de l'une des deux manses canoniales

Digitized by Google

devait transformer la gêne en aisance et le délabrement de toutes choses en un entretien satisfaisant.

Cette idée, qui était admise par tous les esprits pratiques, se transforma en fait lors de la mort de Mme du Vigean et du passage de son autorité entre des mains jeunes et actives.

La nomination par le roi, en date du 16 mars 1760, de Mme Charlotte-Eugénie de Choiseul-Stainville, chanoinesse de Remiremont, au titre d'abbesse de Saint-Pierre, ayant été approuvée par le pape, le 14 août de la même année, cette dame, qui était alors âgée de trente-six ans et qui appartenait à une illustre famille, vint, à la fin d'octobre, prendre possession de son abbaye. La veille de la Toussaint, elle fut installée en qualité de chanoinesse, reçut le couvre-chef des mains de Mme de Koppenstein, *dame ancienne,* en présence de Monseigneur Antoine de Choiseul-Beaupré, évêque et comte de Châlons, prélat officiant, de Monseigneur Charles de Choiseul-Stainville, archevêque d'Alby, abbé commendataire de Saint-Arnould, grand prévôt de Remiremont, et de MM. le comte d'Hunolstein et le marquis de Trestondan, *témoins chevaliers.*

Un cahier manuscrit, in-folio de huit pages, donne les détails les plus circonstanciés sur la prise de possession de Mme l'Abbesse. En voici un fragment qui prouve bien l'extrême importance qui était attribuée à cette dignité et des honneurs dont elle était entourée.

« Restait à prendre possession de l'abbaye et, pour y parvenir, Mme de Choiseul sollicita son arrêt en parlement. Le jeudy, 6 novembre, la grande chambre étant assemblée, Mme de Choiseul y fut introduite, les deux battants ouverts, accompagnée de toutes les dames chanoinesses de l'abbaye. Elle y fut honorée d'un chef-d'œuvre d'éloquence que lui adressa Monsieur de Montholon, premier président, aussi glorieux pour madite dame de Choiseul et pour

Digitized by Google

l'abbaye, qu'il était digne du chef qui le prononçait, entre les mains duquel madite dame de Choiseul fit son serment de fidélité envers le Roy. »

Puis eut lieu la cérémonie religieuse, qui fut imposante, et à laquelle assistaient une foule de personnes de distinction. On y voyait M. d'Hunolstein, premier chevalier, précéder Mme de Choiseul et porter sa crosse abbatiale, tandis que le second chevalier, M. de Trestondan, marchait immédiatement derrière elle.

« Il y eut ensuite un dîner de quarante couverts, des plus brillants... la fête dura tout le jour et, le soir, elle fut décorée d'illuminations et d'un beau feu d'artifice, dans lequel on lisait les vœux que nous faisons pour Mme de Choiseul, notre illustre abbesse. »

Dès le 12 mai 1760 le roi accorda à l'abbesse de Saint-Pierre l'autorisation de solliciter, en cour de Rome, l'extinction du titre de celle de Sainte-Marie et la réunion des biens en dépendant à celle de Saint-Pierre, par un brevet signé *Louis* et contre-signé *le maréchal duc de Belle-Isle*. Ce brevet commence ainsi :

« Sa Majesté ayant toujours accordé à la haute noblesse de son royaume sa protection particulière et voulant lui en donner de nouvelles marques en lui conservant les secours qui lui sont destinés..... elle aurait jugé que la réunion de ces deux abbayes formerait un établissement plus solide en faveur des filles de qualité, qui ne sont appelées qu'à la vie commune et non à l'état parfait de religieuses. »

On voit que le principe religieux était décidément absorbé par l'institution nobiliaire.

Le roi établissait que la réunion aurait lieu après le décès de la dame de Druy, dernière abbesse de Sainte-Marie, et que la communauté se composerait d'une abbesse, d'une doyenne, de dix-huit chanoinesses et de

Digitized by Google

vingt nièces ou coadjutrices, choisies parmi les filles de *sujets du roi,* ayant six degrés de noblesse militaire ou d'épée du côté paternel, et état de noblesse seulement du côté de leur mère. Le choix de l'abbesse devait appartenir au roi, celui de la doyenne au roi de Pologne, duc de Lorraine, à titre de joyeux avénement, et celui des coadjutrices à chacune des dames, par rang d'ancienneté. Le revenu total de la maison devait être partagé en trois lots égaux : le lot abbatial appartenait à l'abbesse, le lot fabrical destiné à subvenir aux charges du chapitre, solde des chapelains, dépenses du culte, etc., et le lot canonial divisé en parties égales attribuées aux chanoinesses, la doyenne ayant double part.

La bulle d'union des deux abbayes, sollicitée en cour de Rome, fut promulguée par le pape Clément XIII le 17 octobre 1761. Elle réduisait le nombre total des chanoinesses à quatorze, dont une abbesse et une doyenne, et était adressée à l'archevêque d'Alby, avec charge de la faire exécuter. Elle fut enregistrée au parlement de Paris le 26 mars 1762 et expédiée à Metz par le prélat exécuteur le 5 avril de la même année[1]. Mme de Choiseul se mit aussitôt à l'œuvre pour lui donner suite, avec le concours dévoué de l'archevêque, son frère. Ce dernier nomma le princier de l'église cathédrale de Metz son subdélégué, et l'affaire suivit la marche ordinaire en pareil cas. Une information fut ouverte de *commodo* et *incommodo,* par les soins de M. Berteaux, greffier au bailliage et siége présidial de Metz. Le résultat de cette enquête ayant été favorable, le commissaire apostolique promulgua, le 13 novembre 1762, sa décision, portant « suppression de l'abbaye de Sainte-Marie, translation de ses canonicats et prébendes à la collégiale royale de Saint-Pierre, devenue chapitre de

[1] Cette bulle fut imprimée à Paris, petit in-4o de seize pages, 1762.

Digitized by Google

Saint-Louis. » Il ordonna que des quatorze prébendes fixées, huit seraient attribuées aux dames venant de Saint-Pierre, trois aux dames venant de Sainte-Marie. Le 28 février 1763 cette décision fut enregistrée au greffe de la cour et parlement de Metz, et le chapitre royal de Saint-Louis reçut définitivement et légalement son existence. Les abbayes de Saint-Pierre et de Sainte-Marie n'appartenaient plus qu'à l'histoire du passé.

Avant de suivre le nouveau chapitre dans les destinées qui l'attendaient, il me semble indispensable de dire quelques mots des institutions des deux abbayes, sur les ruines desquelles il s'élevait.

En dépit de la victoire de fait remportée par les dames sur les tentatives des évêques de Metz, il faut avouer que leur prétention d'être affranchies de la juridiction de l'ordinaire ne reposait sur aucun fondement sérieux. Dans leur réclamation contre les arrêts du parlement on a vu qu'elles prétendaient avoir cette exemption en vertu de bulles et concessions expresses de plusieurs papes. Or ces bulles n'étaient rien moins que décisives. Plus tard elles citèrent le savant canoniste Vanespen et arguèrent, selon les principes posés par lui, « qu'étant les chapitres de chanoinesses de fondation royale, elles ne devaient être visitées par l'évêque, selon le concile de Trente, qu'avec l'agrément du roi. » Mais l'application de ces principes pouvait-elle se faire à deux abbayes fondées, l'une par le duc Eleuthère, l'autre par l'évêque Adalberon, et par conséquent privées de ce titre royal sur lequel repose l'argumentation de Vanespen?

Si l'on passe maintenant aux pièces authentiques, la vanité de leurs prétentions au titre de chanoinesses est évidente comme le jour.

La charte de l'empereur Othon définit Saint-Pierre « le

Digitized by Google

grand monastère... où les religieuses... vivent selon l'institut de saint Benoît... » dit « que du temps du roi Thierry elles menaient une vie austère sous une abbesse et sous la règle..... » déclare « que la dame Harwide et celles qui lui succéderont seront contraintes à demeurer dans l'ordre de la vie monastique, etc. »

En 1443, Albert Johannis, vicaire général de l'évêque Conrad Bayer de Boppard, et Hugues de Bussincourt, official de l'évêché, font une descente dans le monastère de Saint-Pierre, sur la demande de Catherine de Preny, son abbesse, pour faire rentrer dans la soumission envers leur supérieure trois religieuses révoltées, Barwide de Blamont, Elide Ysorel et Ydette de Vathimont; acte de juridiction parfaitement marqué et preuve complète de la régularité de la maison.

En 1531 la formule du serment était celle-ci, comme il appert du procès-verbal de profession de Claude d'Haraucourt : « Je, sœur Claude d'Haraucourt, religieuse du monastère de Sainte-Marie aux Moniales de Metz, ordre de saint Benoît, promets stabilité et conversion de mœurs et obéissance devant Dieu et ses saints, dans ce monastère... et surtout d'y demeurer en chasteté et sans propriété... selon la règle de saint Benoît, etc. »

En 1624 Urbain VIII accordant à la dame Diane de Neunhem la résiliation de ses vœux, dit « qu'elle est entrée à l'âge de dix ans dans le monastère des Moniales de Metz, ordre de saint Benoît.... qu'elle a fait la profession régulière, etc. »

En 1626 les dames de Saint-Pierre, dans un acte intervenu entre elles et l'abbé de Saint-Symphorien, se qualifient religieuses du monastère de Saint-Pierre de Metz, ordre de saint Benoît.

Le 22 août 1677 Christine de Florainville, abbesse de Sainte-Marie, sous le même titre que précédemment, fait

Digitized by Google

vœu, entre les mains de Monseigneur d'Aubusson, « de garder pauvreté, chasteté, obéissance, selon la règle des Bénédictins. »

Ce n'est qu'en 1687 que le titre de chanoinesse régulière paraît dans un titre. Il est donné par Innocent XI à Gabrielle de Cussigny, qui sollicitait la révocation de ses vœux.

En 1688 aussi, le règlement fait par Mme d'Haraucourt pour l'abbaye de Saint-Pierre laisse subsister les trois vœux de « pauvreté, chasteté, obédience », mais il n'est plus question de l'ordre de saint Benoît. Cependant la régularité monastique paraît encore résulter de ces vœux d'une manière évidente.

En 1714 les billets mortuaires des dames étaient rédigés conformément à leurs prétentions alors publiquement manifestées.

« Le sixième jour devant les calendes de décembre de l'année 1714 est morte noble dame Dorothée de Gournay, chanoinesse de l'abbaye de Saint-Pierre. »

En 1682 le texte était très-différent :

« Le troisième jour devant les ides d'avril de l'année 1682 est morte dame Anne de Malabarbe, dame professe de Saint-Pierre de Metz, ordre de saint Benoît. »

Une lettre du roi, en 1664, semble admettre le fait, sinon le droit, de l'indépendance de Saint-Pierre par rapport à la règle, car deux religieuses de Sainte-Glossinde s'étant montrées opiniâtrément rebelles à la clôture, lors de la réforme de cette abbaye, par ordre du souverain pontife, le roi les transféra à Saint-Pierre en écrivant ces mots, qui pourraient être pris dans un sens satirique si l'esprit général de la lettre ne s'y opposait pas : « Ces deux anciennes religieuses font difficulté de se renfermer et de s'astreindre par ce moyen à une régularité qu'elles n'ont jamais professée. J'ay estimei que leur manière de

Digitized by Google

vivre étant tout à fait conforme à celle qui se pratique parmy vous, je ne pouvais pas choisir un lieu plus propre ni plus convenable pour les mettre. »

En se plaçant à un autre point de vue, il faut avouer encore qu'il y avait dans l'organisation des deux abbayes, un principe vraiment de nature à soulever les consciences religieuses, c'était celui de la facilité avec laquelle on pouvait renoncer à la prébende, et par conséquent sortir du monde et y rentrer, selon ses convenances. Il est certain que le titre « d'ordre de saint Benoît, » que les dames prenaient encore dans leurs serments au dix-septième siècle, et que la cour de Rome leur conservait au commencement du dix-huitième, contrastait étrangement avec cette facilité qui n'était rien moins que monastique. Du reste, il faut dire que les dames ne cherchaient sur ce point, à en faire accroire à personne. Dans la première réponse qu'elles firent à l'archevêque d'Ambrun, elles dirent bien franchement « qu'elles n'étaient qu'une agrégation de dames, filles de ducs, comtes, barons et gentilshommes, qui étaient élevées en tout honneur, qui y demeuraient tant qu'elles voulaient, et en sortaient soit pour se marier, soit pour se faire religieuses; que ce n'est à proprement parler que des séminaires de vertu au profit des familles de noblesse qui ont beaucoup d'enfants. »

Rien n'était plus simple que le procédé en usage pour quitter l'abbaye. Il suffisait de remercier l'abbesse et les dames, en renonçant à sa prébende, et l'on était libre de rentrer dans le monde.

Ainsi, firent, par exemple, en 1564, Madame Henriette des Armoises, qui épousa François de Nettancourt ; en 1615, Madame de la Caube, qui épousa le baron de Soffres ; en 1706, Madame Antoinette d'Eltz, dame de Sainte-Marie; Marie-Françoise d'Apremont, en 1693, fit

Digitized by Google

mieux, elle partit sans prendre congé de personne. Cependant le droit n'était pas complétement évident pour tout le monde, même pour celles qui en profitaient, car Madame Gabrielle de Cussigny, en 1588, fut prise d'un scrupule de conscience et sollicita un bref du saint-père, pour être relevée de ses vœux. La requête fut portée à l'official de Metz et reçut une réponse favorable ; mais les dames de Saint-Pierre trouvèrent de bonnes raisons pour se plaindre d'une « nouveauté », qu'à leur avis, rien ne justifiait.

Il est incontestable qu'autrefois les vœux qui se faisaient aux deux abbayes, étaient ceux de l'ordre de saint Benoît. A la fin du quinzième siècle, ils se faisaient encore à Sainte-Marie, solennellement et dans toute leur rigueur [1]. Le serment de l'abbesse contenait également le titre de saint Benoît. Les *archives départementales* conservent le serment d'Anne de Haussonville, prêté en 1545 ; celui de Jeanne de Mariossey, prêté entre les mains d'Antoine Fournier, suffragant de l'évêque de Metz, en 1588 ; celui de Françoise d'Haraucourt, prêté devant Jacques Foës, doyen de la cathédrale, en 1621; et celui de Thérèse d'Haraucourt, le 4 mai 1675 [2]. Ils sont à peu près identiques.

Le mémoire des dames contre l'évêque de Metz, en

[1] Il se terminait ainsi :

« Et la vierge Marie n^tre patrone et nostre père saint Benoist m'en donnent la grace et la bonne perseveration. Amen. »

[2] Serment d'Anne d'Haussonville :

1. — « Je Anne d'Haussonville par la permission divine humble abesse de ce present mon. de Saint-Pierre-aux-Dames de l'ordre de Saint-Benoît promets et jure estre a toujours vraye et fidele audit monastere et à toutes les dames presentes et futures dudit monastere.

2. — » Item je jure et promets de maintenir, garder et defendre de

Digitized by Google

1739, apprécie d'une manière singulière cette question des vœux. Il y est dit que dans les deux abbayes, de temps immémorial, il n'est pas fait de vœux, mais de simples promesses de pauvreté, chasteté, obéissance, promesses faites à huis clos et sans cérémonie; que ces promesses n'engagent que pour le temps qu'on réside dans l'abbaye. Qu'il est vrai que l'abbesse a fait des vœux solennels en présence de l'évêque et de son chapitre, mais que ce ne sont que des vœux simples, à elle personnels, et qui, effet d'une dévotion particulière, n'engagent aucune de ses dames; que du reste il n'y a pas de registres qui déposent de ces professions prétendues.

Mais ces promesses d'obéissance et de pauvreté, qu'elles avouaient, du moins, faire pour le temps de leur séjour dans l'abbaye, comment les tenaient-elles? Pour l'obéissance, les archives répondent en montrant les traces d'incessantes difficultés entre les dames et l'abbesse, difficultés souvent assoupies par des concessions, mais bientôt réveillées avec plus de vivacité. Pour la pauvreté, on voit d'étranges anomalies et de bizarres contradictions. En 1563, Madame d'Haussonville soutient un procès

tout mon pouvoir les droits libertés franchisès les us et coutumes antiques du dit mon. du couvent et des sujets d'icelle eglise. »

Les articles 3, 4, étaient relatifs à la conservation et entretien des seigneuries, maisons et églises.

L'article 5 garantissait le payement intégral et fidèle des prébendes aux dames et chanoines stipendiés.

L'article 6 promettait le maintien des libertés et « antiques et louables coutumes » de la maison.

L'article 7 avait trait aux collations de bénéfices, faites avec l'agrément des dames.

L'article 8 garantissait le payement des dettes laissées par la précédente abbesse, et le tout se terminait par une invocation à « Dieu et aux saints évangiles de Jésus-Christ. »

Digitized by Google

avec ses neveux pour l'héritage d'un de ses frères, et est admise au partage de la succession. En 1687, Madame de Florainville, par son testament, autorisée par délibération capitulaire, dispose de « quelques sommes et de vaisselle d'argent qu'elle a réservées de son patrimoine. » Cependant en 1701, ce droit de disposer de la moindre partie de leurs biens, non-seulement par testament, mais même de leur vivant, était refusé aux dames, car Madame Thérèse d'Haraucourt ayant donné à son neveu quelques effets, « tels que un carrosse, de l'argenterie à ses armes et des portraits de famille, » ce gentilhomme dut, après la mort de sa tante, et en vertu des ordres formels de M. de la Porte, premier président au parlement de Metz, rapporter ces objets entre les mains de M. Aubry, procureur au bailliage de Metz, spécialement délégué pour cette remise; preuve authentique de retours momentanés à une régularité dont il n'y avait plus que peu de restes.

Quant à la nomination des abbesses elle se faisait d'abord fort simplement. Conformément au privilége accordé par le roi Thierry et confirmé par les empereurs Othon, elle était le résultat immédiat de l'élection. C'est ainsi qu'Abbidia de Blamont ayant été élue en 1442, après la mort d'Isabelle du Puy, le procès-verbal de son installation dit que « la dame élue ayant déclaré accepter, on chanta aussitôt le *Te Deum* et il fut procédé à son installation. » Jeanne de Haussonville, en 1516, introduisit deux formalités nouvelles. Elle écrivit au duc Antoine, le priant comme patron, d'avoir son élection pour agréable, et à l'évêque de Metz, Jean de Lorraine, pour le prier de l'approuver; et ce ne fut qu'après avoir obtenu ces deux pièces qu'elle fut installée dans la dignité abbatiale. Jusqu'alors la cour de Rome était restée étrangère aux nominations; mais Jeanne d'Haussonville ayant demandé la

Digitized by Google

coadjutorerie pour Anne d'Haussonville, sa nièce, se pourvut auprès du saint-siége afin d'obtenir pour elle des bulles d'approbation. Ces bulles obtenues, le duc Antoine, avec le consentement des dames, lui donna son autorisation; et les choses continuèrent ainsi, le pape et le duc de Lorraine contribuant à nommer les coadjutrices avec clause de succession, et les évêques de Metz n'intervenant que lors de leur promotion au titre abbatial pour leur accorder l'autorisation de se faire bénir. Puis on vint à solliciter également l'agrément du roi, de sorte que chaque nomination de coadjutorerie était revêtue d'une triple confirmation, en attendant la quatrième, celle de l'évêque.

Le nombre des dames de l'abbaye fut éminemment variable. Il resta, cependant, constamment dans un rapport intime avec l'importance des prébendes et le plus ou moins d'harmonie entre l'abbesse et les dames.

En 1327 les dames de Saint-Pierre, dans une procuration donnée pour un appel en cour de Rome contre l'évêque de Metz, figurent au nombre de vingt et une. En 1361 elles sont dix-huit; en 1442 elles ne sont plus que sept; en 1516 elles sont neuf; en 1545 douze; en 1620 sept; en 1693 cinq, et le nombre en est fixé à douze pour être bientôt abaissé à neuf.

En 1172 les dames de Sainte-Marie n'étaient qu'au nombre de cinq; en 1528 elles étaient dix; en 1635 elles restent au nombre de cinq; en 1668 elles sont onze; en 1696 leur nombre est fixé à huit; en 1739 elles ont encore atteint ce chiffre; mais en 1761, à la mort de Madame de Druy, elles n'étaient plus que trois.

Dans le cours de ces oscillations intervint un arrêt du parlement pour réglementer le nombre des religieux et religieuses de chaque monastère, selon les revenus et l'espace dont ils disposaient; il est peu probable que ses

Digitized by Google

prescriptions aient été fidèlement observées dans nos deux monastères, du moins pour longtemps.

Dans cet arrêt, qui parut le 17 janvier 1668[1], il est dit que « l'abbesse de Saint-Pierre recevra dans six mois des dames religieuses au nombre de neuf, y compris celles qui sont présentement dans la dite abbaye, sinon qu'il y sera pourveu. Enjoint aux chanoines de la même abbaye de résider actuellement en cette ville dans trois mois pour faire le service auquel ils sont obligés, à faute de quoy ladite abbesse pourvoira en leur lieu et place d'autres chanoines, prestres, originaires français.

» Sera l'abbesse de Sainte-Marie obligée d'entretenir pareil nombre de dames religieuses qu'il y en a présentement dans la dite abbaye. »

Les dames de Saint-Pierre étaient alors au nombre de cinq seulement. Il y avait, de plus, deux demoiselles sur le point d'être reçues dames. Les dames de Sainte-Marie étaient au nombre de dix.

La charte de l'empereur Othon donne des indications précises sur les possessions de l'abbaye Saint-Pierre, à la fin du dixième siècle. On y voit qu'elle était maîtresse de nombreux domaines, représentant en grande partie, selon toute apparence, les biens du duc Eleuthère et de l'abbesse Frideburge.

Il est inutile de reproduire ici cette pièce qui est publiée in extenso dans Meurisse. (*Hist. des Év. de Metz,* p. 313.)

En 1667, l'état des propriétés dressé par ordre de l'abbesse, et conservé aux archives de la Moselle, constate

[1] A Metz, par Jean Antoine, imprimeur juré du roy et de nosseigneurs de la cour, demeurant dessous le Tillot, à la place de Chambre, MDCLXVIII. (Petit in-4° de huit pages.)

Digitized by Google

Digitized by Google

Plan des maisons et terrains formant l'Abbaye Royale de S.t Pierre en 1760.

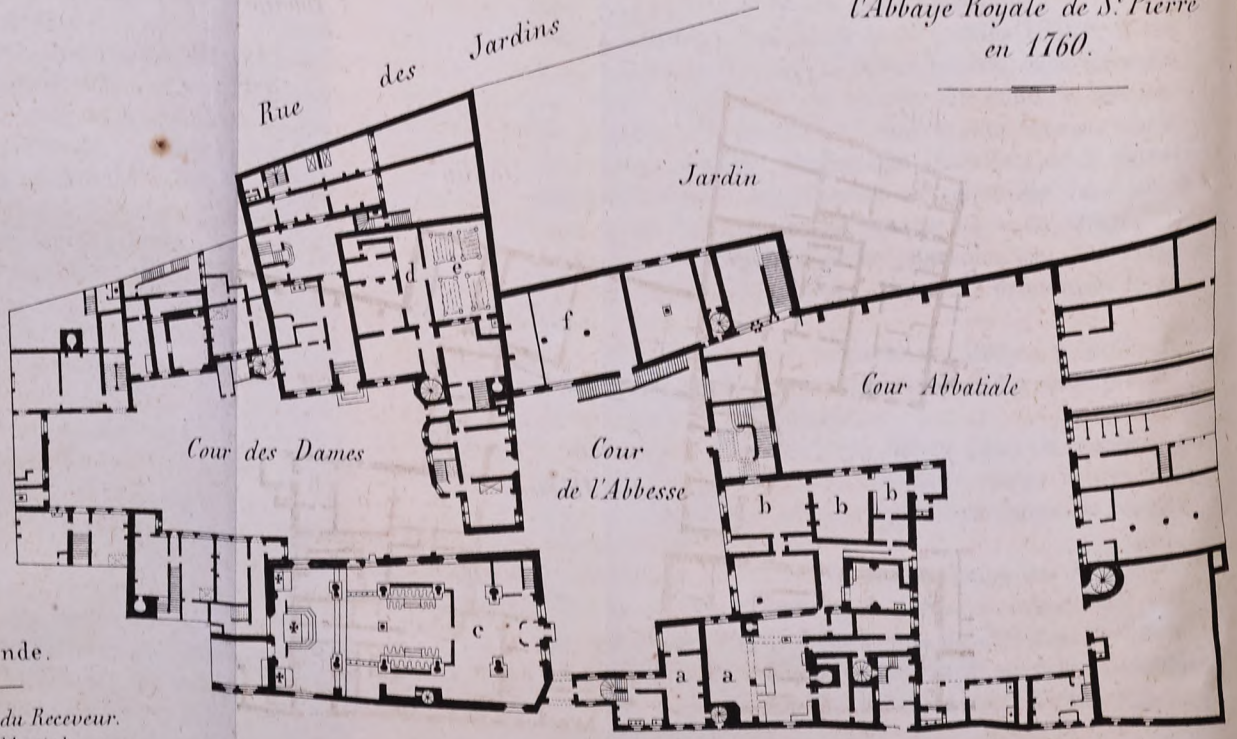

Légende.

a *Logement du Receveur.*
b *Maison Abbatiale.*
c *Eglise S.t Pierre.*
d *Cour.*
e *Jardin.*
f *Chapitre.*

Echelle de 0,001 pour 1.m

Réduction d'un plan conservé à la bibliothèque de la Ville.

Digitized by Google

que l'abbaye possédait encore : Cens en argent, 1690 francs messins. — Cens en nature, 808 quartes de blé. — 392 d'avoine. — 78 hottes de vin. — 4 maisons à Metz, louées 400 francs les quatre ; le domaine seigneurial de Norroy, près de Pont-à-Mousson, admodié 5000^{fr} ; des maisons et métairies au Pontiffroy, à Magny, Sillegny, Augny, Borny, Lesse et Pierrevillers, le chœur et la nef des églises de Vandières et Bazoncourt, et la nef de douze autres églises, avec les droits qui y étaient attachés. En somme, 18 granges et maisons, et 17 églises, dont l'entretien était fort onéreux. Le droit de l'abbaye sur les dîmes, menues et grosses, variait de la moitié aux trois quarts. (Pouillé du diocèse.)

En 1748, l'abbesse, Madame du Vigean, donna, conformément à une ordonnance royale, l'état des biens et revenus de sa maison, au syndic du clergé de Metz. Le revenu des maisons s'élevait à 1897 fr., celui des terres louées en argent à 3391, celui des vignes à 216 ; les produits perçus en nature étaient de 565 quartes de blé et 546 d'avoine.

La maison abbatiale comprenait de vastes dépendances, parmi lesquelles deux pressoirs, l'un, dit de Chèvremont, et l'autre, dit d'Apremont, qui était dans les bâtiments encore restés debout, rue des Piques.

Les dames de Saint-Pierre disposaient, en tout ou en partie, des cures de beaucoup de paroisses : telles que Arrancy, Pierrevillers, Pierrepont, Talange, Hestroff, Servigny-lès-Raville, Bazoncourt, ban Saint-Pierre, Lesse, la Neuveville, Madière, Norroy, Vandières : en tout temps, elles nommaient, pendant six mois sur douze, aux cures de Pournoy-la-Grasse, Rozérieulles, Lognes et Bayonville. Le curé, dans ce cas, était intitulé premier chapelain, il percevait un tiers et l'abbesse les deux tiers des droits curiaux.

Digitized by Google

Ce droit, exercé par les dames sur le domaine spirituel, est l'objet, dans le registre des biens de l'abbaye, de la note explicative suivante : « Le droit de nommer à ces » bénéfices est attaché à la dignité abbatiale : il tire son » origine de la fondation même des deux abbayes, qui » avaient la propriété des églises auxquelles elles doivent » des pasteurs. Les dames abbesses prennent souvent le » nom de curés primitifs, et les prêtres qu'elles placent » dans leurs églises n'ont eu, jusqu'au quatorzième siècle, » que le titre d'administrateurs ou quelquefois d'admo- » diateurs. Des diplômes des empereurs Othon énu- » mèrent ces droits. »

Les biens de l'abbaye de Sainte-Marie étaient moins considérables : le plus important consistait dans la possession de Sillegny, où l'abbaye avait la métairie seigneuriale, avec château, jardins, grand breuil, étang et prés, quatre maisons, deux moulins, les trois quarts des dîmes, grosses et menues. Elle possédait encore les deux tiers des dîmes des paroisses Saint-Simplice et Saint-Jean [1], à Metz, et les deux tiers des grosses dîmes de celle de Rozérieulles ainsi que le patronage, c'est-à-dire le droit de disposer de ces cures. Un état dressé en 1751, indique des revenus nets, consistant en 9055 livres, en argent, et 1508 quartes de grains.

La question matérielle de la valeur des prébendes et de la répartition des revenus de l'abbaye, entre l'abbesse et les dames, fut une perpétuelle cause de dissensions dans les deux monastères. Mais, d'abord, depuis quand

[1] Le droit de nommer à la cure de Saint-Jean, devenu paroisse de la citadelle, fut disputé aux dames à plusieurs reprises. En 1698 le roi y nomma curé M. Auburtin. Les dames firent rédiger une consultation dans leur sens par MM. Sagnier et Saint-Didier, avocats. En 1749 le célèbre Gabriel donna une savante consultation sur le même sujet, où il conclut à la négation du droit.

Digitized by Google

fut adoptée cette forme de répartition, qui indique bien formellement, dès le moment de son adoption, une tendance à délaisser les formes monastiques pour arriver à celles de la vie canonique. On ne saurait le dire exactement; mais ce qui est sûr, c'est que ce fut avant 1391; car dès cette année on voit le duc de Lorraine, Raoul, disposer d'une *prébende* à Saint-Pierre, en faveur de la fille d'un de ses écuyers. Dans les premiers temps de cette organisation, les revenus nets de l'abbaye étaient partagés entre toutes les dames, l'abbesse n'ayant d'autre privilége que celui d'une double prébende. C'est ainsi qu'en 1357, sous Isabelle de Créhanges, toute l'administration du temporel de l'abbaye était entre les mains de sire Revillon, chanoine de Saint-Thiébault, et l'abbesse n'avait que cette double prébende pour soutenir sa dignité. Mais plus tard les abbesses parvinrent à rendre leur autorité plus absolue, et dès la fin du quinzième siècle elles percevaient tous les revenus et donnaient aux dames une prébende fixée à un taux assez modeste. Aussi la mésintelligence régnait-elle souvent à ce sujet dans l'intérieur de l'abbaye. En 1516, après la mort d'Yolande de Liocour, les dames de Saint-Pierre décident qu'elles ne feront d'élection qu'après avoir fait accepter à la future élue une fixation plus équitable du chiffre de leurs prébendes. Elles avaient alors 16 quartes de blé par an et 4 sous par semaine. Elles exigent 20 quartes et l'addition d'un *charral de vin*. Les dames de Sainte-Marie obtiennent la même concession. En 1593, elles décident que cette prébende étant insuffisante, le nombre des dames sera réduit à neuf, et que les douze prébendes seront partagées entre elles. L'abbesse Thérèse d'Haraucourt résiste longtemps et finit par céder; mais la guerre civile était allumée dans l'abbaye, et elle ne se termine que par la réforme du cardinal de Bissy.

Digitized by Google

A Sainte-Marie les mêmes faits se passaient. Chaque siècle nous montre au moins une ou deux transactions au sujet de la quotité des prébendes. Madame de Méchatin, après de vives contestations, finit, en 1702, par élever de moitié la prébende des dames, en en supprimant quelques-unes. En 1746, Madame de Druy fait une concession analogue dont on trouve le détail dans Baltus, page 6. En somme, il n'y avait pas d'exagération dans le chiffre de la prébende des dames des deux maisons. Nous avons vu qu'en 1696 la prébende ne représentait guère qu'un revenu annuel de 400 livres, sans compter l'habitation; en 1760, elle ne dépassait pas 500 livres. A cette même époque, le lot abbatial à Saint-Pierre pouvait être de 7000 livres, et à Sainte-Marie de 6000 livres.

L'on ne sait pas au juste quand l'usage des *nièces* s'introduisit dans les monastères. — Ce qui est certain, c'est qu'en 1516, lors de l'arrangement pris par les dames après la mort d'Yolande de Liocour, les nièces existaient et jouissaient d'une demi-prébende.

Le 1^er^ août 1528, Jeanne d'Haussonville fit un tour de prébende pour quinze ans, c'est-à-dire que chacune des dames reçut une lettre de parchemin qui lui permettait, dans un espace de quinze ans, de faire apprébender une fille de six à quatorze ans, noble de père et de mère, *sans défaut de corps, droite et liege de ses membres,* selon un certain tour d'ancienneté.

Onze ans après elle se plaignit au duc de Lorraine de l'abus qui résultait de cette liberté qu'elle avait accordée à ses dames; disant qu'il en provenait une situation fâcheuse et *contraire à l'ordonnance de saint Benoît.*

« Les religieuses voulant user de leur liberté de propriété et se fortifiant contre la dame abbesse », elle demanda au duc Antoine d'autoriser la cessation du tour des prébendes, et de l'aider à l'obtenir du saint-siége,

Digitized by Google

afin d'alléger la charge qui écrasait l'abbaye et de permettre à l'abbesse de réparer ses ruines et de tout remettre en bon ordre.

Le duc Antoine lui accorda, le 18 juillet 1539, l'autorisation qu'elle demandait, et le saint-père donna, le 20 janvier 1540, un bref qui cassait la permission attribuée aux dames de prendre des nièces. Les dames se soumirent quelque temps; mais sur la fin de 1545 elles firent assigner la nouvelle abbesse devant la duchesse douairière de Lorraine, régente pendant la minorité du duc Charles, pour la faire condamner à leur rendre leur tour de prébende. L'abbesse protesta contre les juges séculiers qu'on voulait lui donner, et se défendit deux ans contre l'incompétence de leur juridiction, déclarant n'en reconnaître d'autre que celle de l'autorité ecclésiastique. Les choses allèrent si loin que deux des principales meneuses de l'opposition furent excommuniées par l'officialité.

L'abbesse finit cependant par transiger et rétablit la paix en accordant à Richarde de Villers et à Claude de Gombercourt, les seules qui n'eussent pas usé du tour de prébende, le droit de se choisir chacune une nièce dans l'espace de deux ans.

En 1572 il fut convenu que chaque fille entrant, donnerait une aumône de 400 livres. Il fut établit qu'il y aurait douze dames, que chacune pourrait nommer une nièce par rang d'ancienneté et l'abbesse deux : que les nièces seraient héritières de leurs tantes et se substitueraient à elles en leurs biens et maisons ainsi qu'en leur rang d'ancienneté. Cet état de choses dura longtemps avec quelques modifications de détail.

En 1626, Françoise d'Haraucourt supprima les nièces et les remplaça par des novices, traitant directement avec les familles et apprébendant les jeunes filles à sa

Digitized by Google

volonté, moyennant une somme établie. Enfin Madame Thérèse d'Haraucourt en reconnut l'abus, rendit l'argent aux novices et se substitua généreusement à elles dans toutes les charges. A la fin du dix-septième siècle il en était toujours ainsi : en principe, on recevait des novices que les *dames anciennes* prenaient avec elles et auxquelles on garantissait après la mort de ces dernières, de les mettre *en leur menage*. Elles touchaient une demi-prébende et payaient 600 livres en prenant le couvre-chef; mais on n'en recevait que fort peu, pour économiser leur demi-prébende.

Au dix-huitième siècle elles portaient le titre de *jeune dame* et recevaient toujours demi-prébende.

Nous ne saurions, du reste, mieux faire connaître les principes en vigueur dans les deux abbayes qu'en publiant ici, au moins en leur substance, les deux règlements rédigés au dix-septième siècle et fidèlement observés depuis.

Philippe de Neunhem fit rédiger, en 1645, le *code des statuts, constitutions et droits de l'abbaye de Sainte-Marie-aux-Dames*, lequel fut approuvé par le pape Alexandre VII, la même année. Dans l'*avant-propos,* par lequel ce code débute, il est déclaré « que pour ce qui a été pieusement et saintement ordonné par nos devancières, afin qu'il demeure ferme et stable... avons fait rédiger par écrit la forme et manière de vivre qui sont pratiquées et se pratiquent dans nostre dite abbaie, tirés des titres, registres et institutions que nous avons par devers nous, lesquels étant en lettres anciennes et gothiques, très-difficiles aux filles de lire et entendre, avons jugé nécessaire de les faire mettre et rédiger en constitution et règlements, avec caractères communs et modernes, afin qu'elles se fassent cognaistre aussy éminentes en vertu qu'elles sont en qualité.... »

Digitized by Google

Cette constitution est divisée en huit chapitres :

Chapitre Ier. — *De l'état de l'abbaye en général.* — Ce chapitre commence ainsi : « L'abbaye de Sainte-Marie est immédiatement subjecte au saint-siége, exempte de la juridiction de l'ordinaire, tant en vertu d'une possession immémoriale légitimement prescrite, que par bulles apostoliques de plusieurs souverains pontifes et diverses déclarations des évêques de Metz..... Cette abbaye ne peut faire au meilleur temps qu'un corps composé de douze dames d'extraction noble. » Vient ensuite l'établissement de la prébende, le droit de jouissance viagère de la maison affectée à chaque religieuse, le congé de trois mois qu'elles peuvent prendre chaque année, leur obligation de faire l'office divin « en la façon des chanoines », la réunion chapitrale du jour de la saint Benoît, et les cérémonies qui s'y font.

L'article 11 de ce chapitre établit le droit des dames de prendre des jeunes filles avec elles, au-dessus de douze ans, avec l'aveu de l'abbesse. L'article 12 dit que quand elles se marient « il est d'usage d'en prendre la permission de sa sainteté et de la dame abbesse. »

Le chapitre II traite de la réception au couvre-chef et au voile et des « qualités à ce requises. »

L'article 1 dit que les filles qui désirent être reçues doivent être « d'une bonne santé et composition de corps, sans vice et difformité, nées en légitime mariage de père et mère catholiques, nobles de huit lignées, quatre du côté paternel et quatre du côté maternel. » Elles peuvent être reçues dès l'âge de sept ans. La dame dont c'est le tour d'apprébender présente sa *nièce* lorsqu'il y a une vacance, et si les dames trouvent qu'elle réunit les qualités requises elle est reçue avec des cérémonies dont le détail est intéressant; un an après avoir reçu le couvre-chef elle reçoit le voile; fait un stage d'un an dans l'enclos de

Digitized by Google

l'abbaye, puis est mise en possession « de tous les droits de son état. » Suit le détail du costume, qui est fort simple, mais de forme plutôt séculière que religieuse : la serge, la futaine, la toile et le crêpe sont les seules étoffes qui y soient employées.

Le chapitre III est relatif à « l'office divin, messe, confession et communion », aux devoirs journaliers des dames et aux fonctions des chanoines qui disent la messe et dirigent l'office.

Le chapitre IV établit le droit des dames de sortir de l'abbaye pour visites ou affaires, mais avec permission de l'abbesse.

Le chapitre V « de la correction » établit qu'aux jours de Pâques, Pentecôte, Assomption, Toussaint, Noël et Annonciation, il y a réunion du chapitre, et là, aveu des fautes et réprimande de l'abbesse, échange de pardons réciproques, et au besoin, punition d'une dame coupable, « conformément aux saints canons. »

Le chapitre VI est relatif à l'élection de l'abbesse.

Lorsque cette dignité est vacante, les dames se réunissent en chapitre, en présence de notabilités nobiliaires et ecclésiastiques qui y sont invitées et choisissent leur abbesse au scrutin et à la pluralité des voix. La dame élue est conduite au chœur par deux « chevaliers gentilshommes » et on chante le *Te Deum*. Mais l'installation solennelle n'est faite et le serment n'est prêté que lorsque la confirmation du roi et celle du saint-siége ont été obtenues.

Il est dit dans le chapitre VII « de la nomination et collation des prébendes » que les prébendes vacantes se confèrent par la dame abbesse et les autres dames, selon un tour réglé, le tour de l'abbesse revenant deux fois de suite. « Celles qui nomment s'appellent tantes et les nommées s'appellent nièces. »

Digitized by Google

Le chapitre VIII traite avec de grands détails des cérémonies qui précèdent et suivent la mort des dames et de l'abbesse, des testaments et des anniversaires. Ce chapitre respire un remarquable caractère de confraternité et de piété charitable envers celles que la mort a enlevées.

A la suite de ces constitutions se trouve la délibération, en date du 4 mai 1638, par laquelle les huit dames qui composaient alors la communauté assemblée capitulairement, déclarent les accepter avec ferme résolution de les observer et d'en imposer l'observation à toutes les dames futures, en leur faisant apposer leur signature à la suite des leurs, lors de leur réception au voile [1]. Et, en effet, on retrouve l'engagement et la signature de toutes les dames et abbesses qui suivirent, jusqu'en 1729.

Seulement Charlotte de Méchatin, en 1703, ne trouvant pas sans doute les constitutions assez explicites, jugea à propos de faire précéder sa signature d'une note ainsi conçue :

« Cette abbaye subsiste depuis cinq à six cents ans et plus, sous la protection particulière de la Sainte-Vierge, sa patronne, pour la plus grande gloire de Dieu, le salut des âmes et le soulagement de la noblesse, en laquelle se trouvent souventes fois des filles qui désireraient de vivre en quelque sorte de retraite ou pratique de piété plus grande qu'elle ne se pratique ordinairement dans ce siècle et n'estant pas aussy d'une résolution ou santé assez forte pour se faire religieuses, manquant encore parfois de commoditez temporelles pour s'establir dans le

[1] Philippe de Neunhem, Susanne de Neunhem, Marguerite de Chambourg, Claude de Cherisey, Jeanne de Monterby, Henriette des Armoises, Catherine de Ston, Françoise de Chambourg.

Digitized by Google

siècle selon leur condition, trouvent une sainte retraite en cette abbaye, où sans s'imposer le joug des austérités inséparables des religions elles vacquent au salut de leurs âmes et sont pouveues de commoditez temporelles pour vivre et s'abrister sainctement, honnêtement et sans inquiétude sur leur condition. »

Il est à remarquer que dans tout le cours de ces constitutions, ni le nom de religieuses ni celui de chanoinesses ne sont prononcés ; le terme de *dame* plus vague et moins compromettant, est seul employé.

Le règlement des dames de Saint-Pierre est du 9 novembre 1696. Il est signé de l'abbesse, Marguerite du Hamel, et des quatre autres dames [1] qui composaient alors, avec elle, la communauté. Ce règlement est en quatre-vingt-deux articles. Il a une grande analogie avec celui de Sainte-Marie, mais non pas une identité complète. L'ordre des dispositions est particulièrement changé.

Les vingt-cinq premiers articles sont relatifs à la réception des dames, qui se fait tout à fait comme à Sainte-Marie. Le nombre des dames est fixé à douze.

L'article 26 dit que les dames, à la ville et à l'église, doivent être vêtues de noir, sans dentelles ni mouches. Chez elles, et à la campagne, elles peuvent porter des ajustements, des tabliers et des rubans de couleurs brune, grise, blanche et violette (tolérance inconnue à Sainte-Marie).

Les articles de 27 à 45 contiennent leurs obligations de piété.

Ceux de 45 à 47 les charges des chanoines stipendiés, au nombre de quatre.

L'article 48 dit que les dames sont tenues de résider

[1] Dorothée de Gournay, M. de Kerklas, Magdelaine de Trestondan, N. de Varennes.

Digitized by Google

huit mois par an à leur abbaye. Les quatre autres mois leur appartiennent. Mais si leurs absences dépassent ce temps, il leur est fait une retenue sur leur prébende.

Art. 51 et 52.— Corrections ; exclusion, pour faute grave.

Art. 53 à 56. — Sortie avec autorisation de l'abbesse ; droit de rester souper au dehors sans permission ; rentrée à dix heures.

De 56 à 61. — Dispositions pour les vins et autres questions matérielles.

62 à 66. — Détail de la prébende et des droits des dames.

67 à 71. — Nièces des dames. L'abbesse en a deux. Apprébendement par tour réglé.

Art. 72. — Dispositions relatives aux testaments.

73 à 82. — Détail des cérémonies funéraires qui suivent la mort de l'abbesse et des dames.

Le cartulaire de Saint-Pierre, conservé aux archives, présente beaucoup d'intérêt. Il permet, sinon de refaire une liste complète des abbesses qui ont régi ce monastère, du moins d'en retrouver un grand nombre. Le nécrologe de l'abbaye donne aussi plusieurs indications. M. d'Hannoncelles, dans *Metz ancien,* a donné cette liste, qui se trouve également dans la *Gallia christiana,* mais sans indiquer les sources auxquelles il en a puisé les éléments.

Le cartulaire existe en double aux archives. L'un, de format petit in-folio, de quatre-vingt-quatre pages, paraît avoir été écrit au quinzième siècle. L'autre est une copie authentique, exécutée, en 1778, par l'ordre de Madame de Choiseul.

Voici les noms des abbesses auxquelles se rattache un fait authentique représenté dans le cartulaire :

960, *Hauwide.* — Charte de l'empereur Othon I.
977, *Helwide.* — Charte de l'empereur Othon II.
993, *Hermentrus.* — Charte de l'empereur Othon III.

Digitized by Google

1151, *Judith.* — Dîmes de Pierrefonds aux religieux de Justemont.
1173, *Mathilde.* — Charte de Frédéric de Pluvoise, évêque de Metz.
1183, *Béatrix.* — Donation de Saint-Vy par l'évêque Bertram.
1201, *Clémence.*
1235, *Isabelle.* — Acte d'échange d'un héritage à Batleville.
1235, *Mathie.* — Donation de l'infirmerie de Bazoncourt et Sanry.
1265, *Isabelle.* — Déclaration des droits d'Arancy.
1277, *La même.* — Règlement d'une contestation avec Thiébault de Bar.
1287, *Isabelle de Jeandelaincourt.* — Échange.
1298, *Odilie.* — Lettres au duc Ferry pour procuration aux assises de Lorraine.
1299, *Odilie de Larsey.* — Maison laissée à loyer.
1309, *Huwis* ou *Hedwige.* — Acquisition d'un cens.
1321, *La même.* — Acquisition d'un cens.
1326, *Béatrix de Crehange.* — Procuration contre l'évêché de Metz.
1327, *La même.* — Bulle de Jean XXII.
1332, *Lorrette de Morhange.* — Charte d'Adémar, pour son élection.
1338, *Isabel de Crehange.* — Traité entre elle et ses dames.
1361, *La même.* — Procès-verbal de sa résignation.
1362, *Béatrix de Faulquemont.* — Provision de la couteresse.
1373, *La même.*
1390, *Marie de Dun.* — Foi et hommage au duc Charles.
1401, *La même.* — Bail d'une vigne.
1405, *Jeanne de Vandière.* — Promesse de cens.
1416, *Marguerite de Chairexy.* — Foi et hommage au duc Charles.
1417, *Marguerite de Felin.* — Appel contre la cour épiscopale.
1431, *Marguerite de Cherisey.* — Foi et hommage au duc René.
1442, *Isabelle du Puy.* — Procès-verbal de sa succession.
1442, *Abbidia* ou *Adelaïde de Blamont.* — Procès-verbaux d'élection et de bénédiction.
1443, *Catherine de Preny.* — Foi et hommage à Louis de Lorraine.
1457, *La même.* — Foi et hommage au duc Jean.
1471, *Catherine de Preney.* — Toujours foi et hommage au duc Nicolas.
1481, *La même.* — Foi et hommage au duc René.
...., *Yolande de Liocourt.*

Digitized by Google

1516, *Jeanne de Haussonville.* — Lettre de Jean de Lorraine approuvant son élection.
1545, *Anne d'Haussonville.* — Son serment.
1582, *Anne de Marcossey.* — Coadjutrice.
1585, *La même.* — Approuvée par le roi.
1588, *La même.* — Prise de possession.
1615, *Barbe de Haraucourt.* — Coadjutrice.
1618, *Françoise de Haraucourt.* — Coadjutrice.
1621, *La même.* — Prise de possession.
1661-1673, *Thérèse de Haraucourt.* — Coadjutrice.
1675, *F. Th. de Haraucourt.* — Arrêt du parlement.
1700, *Marguerite du Hamel.* — Arrêt du parlement.
1719, *Françoise Poussard de Fors du Vigean.* — Coadjutrice. — Arrêt du parlement.
1736, *La même.* — Transaction. — Délibération capitulaire.
1756, *La même.* — Procuration de la coadjutrice en faveur de Mme M. A. Ch. de Cray d'Havré, chanssse de Remiremont.
1756, *La même.* — Sa mort.
1760, *Ch. Eugénie de Choiseul.* — Brevet et bulles.
1760, *La même.* — Brevet portant permission de solliciter l'extinction du titre de Sainte-Marie.
1760, *La même.* — Arrêt du parlement.

Le nécrologe du couvent ajoute, à ces noms, trois autres dont deux ont un cachet purement messin, bien rare dans la liste: Ida, — Agnès Burnequin, — Jeannette Grognat. Avec ces renseignements et les emprunts que nous faisons aux listes de *Metz ancien* et de la *Gallia christiana,* toutes incomplètes qu'elles sont, l'on peut établir ainsi la liste des abbesses connues :

614, Sainte Valdrade.
650, Friedeburge.
768-782, Euphémie.
782, Ida.
960-977, Hedwige.
993, Hermentrude.
1103, Agnès.
1151, Judith.
1177, Mathilde.
1183, Beatrix.
1201, Clémence.
1235, Isabelle.
...., Agnès Burnequin.
1287, Isabelle de Jeandelaincourt.

Digitized by Google

1298, Odilie de Larsey.
...., Henriette de Nomeny.
1309, Hedwige.
...., Jeannette Grognat.
1326, Beatrix de Crehange.
1332, Lorrette de Morhange.
1338, Isabelle de Crehange.
1361, Beatrix de Faulquemont.
1390, Marie de Dun.
1393, Isabelle.....
1405, Jeanne de Vandières.
1416, Marguerite de Cherisey ou de Felin.
1442, Isabelle du Puy.
1442, Adelaïde de Blamont.
1443, Catherine de Preny.
1481, Hermenson de Haussonville.
1499, Yolande de Liocourt.
1516, Jeanne de Haussonville.
1545, Anne d'Haussonville.
1588, Jeanne de Marcossey.
1621, Françoise de Haraucourt.
1675, Thérèse de Haraucourt.
1676, Frse-Thse de Haraucourt.
1700, Marguerite du Hamel.
1719, Fr. Poussart de Fors du Vigean.
1760, Charl.-Eugénie de Choiseul Stein.

Le cartulaire de Sainte-Marie est sensiblement moins intéressant que celui de Saint-Pierre. La plus ancienne pièce qu'il possède est un *chyrographum* de 1170, contenant une transaction avec les frères de Cîteaux. La seconde, sans date, mais qui est attribuée au douzième siècle, contient la déclaration des droits de l'abbaye, par l'abbesse Hermenson. Nous allons continuer à passer en revue les principales pièces avec l'indication des abbesses auxquelles elles correspondent :

1274, *Anels.* — Acensement d'héritages.
1296, *Agnès.* — Nommée dans le procès-verbal de l'élection d'Alix de Magny.
1296, *Alix de Magny.* — Procès-verbal d'élection et confirmation d'Alix en présence de Bouchard d'Avesnes et règlement de la contestation advenue après le décès d'Alix.
1345, *Perette Grognat.* — Charte pour régler les tours de prébendes.
...., *Agnel Eulecolz.* — Acensement d'héritages.
1353, *Agnès Xaiving.* — Transaction entre elle et ses dames pour le tour des prébendes.
1385, *Briatte Marcoulz.* — Bail d'une vigne à Arry.

Digitized by Google

1414, *Jeannette Eulecolz.* — Charte pour le tour des prébendes.
1418, *Mahoult Faulquenel.* — Élection et confirmation, etc.
1452, *Isabelle de Juvigny.* — Procès-verbal de bénédiction, etc.
1464, *Jeanne de Juvigny.* — Contrat d'une pension de 38 florins d'or, au profit d'Isabelle de Juvigny, par Jeanne de Juvigny, abbesse.
1504, *Hugette d'Yvoire.* — Procès-verbal de l'élection.
1510, ... — Procès-verbal de bénédiction.
1528, *Françoise Chaverson.* — Lettres de Françoise Chaverson portant permission de recevoir une novice.
1536, *Claude de Haraucourt.* — Procès-verbal de bénédiction.
1536, ... — Reçu d'un marc d'argent par Robert de Heu, sénéchal de l'évêché, pour la redevance que l'abbesse doit aux sénéchaux.
1550, *Blanche d'Haussonville,* prieure des Prêcheresses de Nancy. — Sauvegarde de Charles V.
1569, ... — Lettres de Charles IX, portant relogement.
1586, *Philippe Clausse de Marchaumont.* — Lettres d'élection.
1586, *Claude Clausse de Marchaumont.* — Lettres d'élection.
1592, *Catherine d'Amoncourt.* — Lettres de bénédiction, etc.
1637, *Philippe-Gabrielle de Neunhem.* — Arrêt du parlement ordonnant l'enregistrement des bulles.
1673, *Christine de Florainville,* doyenne de Saint-Gœric d'Épinal. — Consentement des dames de Sainte-Marie à sa coadjutorerie. — Brevet de S. M. et réception au parlement.
1701, *Marie-Charlotte de Méchatin.* — Arrêt du parlement.
1724, *Louise-Gabrielle-Geneviève de Marion de Druy,* chanoinesse de Poulangy. — Brevet de nomination et arrêt du parlement.

Au moyen de cette série et des indications diverses contenues dans les pièces historiques, on peut parvenir à reconstituer une liste assez nombreuse des abbesses de Sainte-Marie :

1103, Agnès [1].
1151, Judith.
11.., Hermenson.
1274, Agnès.

[1] Agnès figure comme témoin dans la donation de l'église Saint-Vit à Saint-Pierre par l'évêque Bertram, en 1163.

Digitized by Google

1296, Alix de Magny.
1345, Perette Grognat.
13.., Agnel Eullecolz.
1353, Agnès Xaving.
1360, Collette Louve [1].
1385, Briatte Marcoul.
1414, Jeannette Eullecolz.
1418, Mahoult Faulquenel.
1452, Isabel de Juvigny.
1464, Jeanne de Juvigny.
1504, Huguette d'Yvoire.
1528, Françoise Chaverson.
1536, Claude de Haraucourt.
1550, Blanche d'Haussonville.
1584, Philippe Clausse de Marchaumont.
1586, Claude Clausse de Marchaumont.
1592, Catherine d'Amocourt.
1626, Marie de Haraucourt.
1637, Phil.-Gabr. de Neunhem.
1673, Christine de Florainville.
1701, Marie-Charlotte de Méchatin.
1724, Louise-Gabr.-Genev. de Marion de Druy.

L'église et le cloître de Sainte-Marie avaient servi de sépulture à beaucoup de membres de la noblesse messine et lorraine, qui y avaient, à l'envi, fait des fondations. On peut citer particulièrement les familles Bataille, Brady, Chaverson, de Cherisey, de Chastenoy, Chevallat, Drouin, Eulcol, d'Esch, de Florainville, Fessault, Faulquenel, Grognat (les Grognat enterrés à Sainte-Marie étaient au nombre de douze), Haiche, d'Haussonville, d'Haraucourt, de Heu, de Juvigny (sept dames de ce nom), Louve, de Monterby, Raigecourg, Roucel, Renguillon, de Serlay et Xavin.

Les archives départementales conservent le *Nécrologe* de ce monastère. On y rencontre, outre plusieurs indications dont nous avons profité pour la rédaction de la liste des abbesses, quelques renseignements intéressants sur les œuvres d'art religieux qu'on y remarquait et sur les principales fondations qui s'y étaient faites. C'est ainsi qu'en le parcourant, on peut constater les indications suivantes :

Adalberon est intitulé dans le nécrologe, *Reparator*.

[1] Collette Louve est indiquée dans l'*Ordinaire de Sainte-Marie* de 1463, comme l'ayant fait faire cent ans auparavant, en 1360.

Digitized by Google

Marguerite Fessault donne une statue d'argent de sainte Madeleine, tenant à la main une dent de cette sainte.

Claude de Haraucourt fait faire la châsse de sainte Sérène, en 1635.

Anne d'Haussonville donne une statue d'argent de la même sainte.

Blanche d'Haussonville fonde son anniversaire, en 1684, par 2000 livres messines.

Isabelle de Juvigny donne une statue d'argent doré de sainte Sérène, « tenant sa mâchoire », et une coupe dorée « avec des parements ».

Jeannette de Juvigny « a fait beaucoup de biens à Sainte-Marie, a fait faire le grand promenoir et a donné un vase magnifique tout doré pour mettre l'Eucharistie au jour de la Fête-Dieu. »

Luquette Perrat fit de grands biens : un reliquaire d'argent où est le doigt de sainte Sérène, un collier de perles à la sainte vierge, une coupe d'argent doré.

Catherine d'Ustou, en 1696, fait « des fondations de 2000 livres messines et plusieurs autres. »

Huguette d'Yvoire « fait de grands biens, donne : une image de sainte Agathe pour le grand autel, une coupe dorée et un chalumeau, un enfant d'ivoire, une table pleine de reliques, un anneau avec un saphir, et fait diverses fondations. »

Digitized by Google

L'arrêt du 26 mars 1762, avait constitué en droit le chapitre royal et séculier de Saint-Louis. Le roi de Pologne, Stanislas, héritier des droits des ducs de Lorraine, avait donné son adhésion à la transformation qui venait de s'opérer. Restait à compléter l'œuvre. En conséquence des ordres du roi et de l'approbation du saint-siége, le chapitre de Saint-Louis reçut des règlements définitifs, réforme de ceux de Saint-Pierre, des mains de Charles de Choiseul, archevêque de Cambrai, prince du saint-empire, spécialement délégué, dans ce but, par le souverain pontife. Plusieurs articles de ce règlement ayant soulevé de vives réclamations de la part des dames, il fut adouci en quelques points de détail, définitivement accepté, le 19 mai 1765, et pratiqué avec une fidélité qui ne se démentit pas, pendant vingt-cinq ans. Il est vrai qu'il était fort doux et formait un code de vie intermédiaire entre la vie monastique et la vie du monde.

Il y était dit que « la collégiale était une société de demoiselles d'une naissance distinguée qui, sans perdre la liberté de rentrer dans le monde, s'en séparaient pour vaquer à la prière, aux exercices de piété, aux œuvres de la charité chrétienne. » L'abbesse devait être nommée par le roi, exclusivement choisie par les dames chanoinesses du chapitre, et obtenir des bulles de la cour de Rome [1].

[1] Voir la notice de M. Chabert, sous la rubrique *quai Saint-Louis,* dans *l'Austrasie,* t. VIII, p. 167.

Voir aussi le livre suivant indiqué par lui, et qui n'existe pas dans la bibliothèque de notre ville :

Statuts et règlements de l'abbaye et insigne église collégiale royale et séculière de Saint-Louis, de Metz. — Paris, de l'imprimerie de P. Alex. le Prieur, imprimeur du roi, 1767, in-8°.

Digitized by Google

Plan des terrains et maisons, cours, jardins occupés par l'ancienne Abbaye de Ste Marie en 1760.

a, *Maison Abbatiale.*
b, *Eglise.*
c, *Dépendances de l'Eglise.*
1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9. *Logement des Dames chanoinesses.*
e, *Remises et décharges.*
10 *Maisons louées lors de la création du chapitre St Louis.*

——— *Pointillé indiquant les percements des nouvelles rues de:*
f Rue de la Paix.
g Rue St Louis.

Réduction d'un plan conservé aux archives départementales (fonds St Pierre).

Echelle de 0,001 pour 1m.

Digitized by Google

Digitized by Google

Le chapitre se composait alors de Mesdames: de Choiseul abbesse, M. A. de Wangen doyenne, de Briey, de Koppenstein, de Sommyèvre, M. A. Mohr de Waldt, Duhautoy, de Vaudoncourt, M. E. de Chamissot, L. de Chamissot, de Sivry, E. Mohr de Waldt, de Laubepin. Des coadjutrices, en nombre égal, furent successivement reçues, conformément aux statuts.

Les revenus du nouveau chapitre s'élevaient environ à 60000 livres, dont un tiers pour l'abbesse, un tiers pour la fabrique et l'autre tiers pour les dames, ce qui portait leur prébende à environ 1100 livres.

Dès qu'il avait été question de la réunion des deux abbayes, et que le succès des premières démarches avait donné une pleine assurance de réussir, une question s'était présentée, qui avait dû d'abord être l'objet de sérieuses préoccupations; c'était de savoir en quel lieu serait établie la nouvelle collégiale. La base naturelle des combinaisons entre lesquelles on pouvait choisir, était évidemment l'un des deux terrains de Saint-Pierre ou de Sainte-Marie, avec tout un système de reconstructions conforme à l'importance numérique comme à la nouvelle dignité du chapitre. L'étude en fut confiée à un architecte illustre qui devait prendre une grande part aux transformations d'une partie de notre ville, à Jacques-François Blondel, architecte du roi et membre de l'Académie[1]. Il vint à Metz pour étudier l'emplacement et donner les plans du monument qu'on lui demandait d'élever, et se

[1] M. Auguste Prost, membre de l'Académie de Metz, a publié, en 1860, une notice sur J. F. Blondel, dans laquelle le caractère, le talent et les productions de cet architecte sont appréciés avec une remarquable sûreté de jugement, en même temps qu'on y trouve une page des plus intéressantes de l'histoire monumentale de notre ville. — Metz, Rousseau-Pallez, brochure grand in-8° de 84 pages.

Digitized by Google

mit en rapport avec le marquis d'Armentières qui commandait les Trois-Evêchés, en l'absence du maréchal d'Estrées, depuis peu de mois successeur du maréchal de Belle-Isle.

Les archives de l'hôtel de ville et celles de la préfecture contiennent plusieurs pièces relatives au séjour de Blondel à Metz, et à ses projets, telles que des plans, des devis et une correspondance des plus intéressantes. Mais il est difficile de refaire après M. Prost, l'historique de ces projets qu'il a mis en lumière avec toute l'autorité de son talent. Ce que je puis faire de mieux dans l'intérêt de tout le monde, sera de lui emprunter les deux pages de sa notice, relatives à cette partie des projets de Blondel, combinée avec l'ensemble de la grande œuvre qu'il préparait.

« La première question à résoudre consistait à choisir » entre eux celui qui serait le plus convenable pour les » édifices qu'on allait élever. Afin de préparer la dé- » cision de ce point, Blondel fit plusieurs projets pour » chacune des deux hypothèses, et les appuya de dif- » férents mémoires. Nous possédons encore quelques-uns » de ces documents aux archives de l'hôtel de ville. Dans » l'un, Blondel conclut à l'adoption des terrains de Saint- » Pierre ; dans un autre, il propose les terrains de » Sainte-Marie pour la nouvelle maison. C'est dans ce » dernier, fort curieux du reste, qu'il est question en » même temps de l'évêché et du portail de la cathé- » drale. Suivant les considérations qui y sont dévelop- » pées, l'abbaye de Saint-Louis adoptant pour son siége » définitif l'ancienne maison de Sainte-Marie, depuis le » bas de la rue Pierre-Hardie et la rue du Faisan jusqu'à » la rivière, aurait cédé à l'évêque les terrains de l'ab- » baye de Saint-Pierre et pris en échange le vieil hôtel » épiscopal. Un palais grandiose aurait alors été élevé

Digitized by Google

» pour le prélat et ses successeurs sur l'emplacement de
» Saint-Pierre, d'où il était facile de le relier à la ca-
» thédrale par-dessus la rue du Vivier, et où un plan
» indiqué à grands traits le montre s'étendant le long
» du quai et dominant la rivière par des terrasses d'un
» grand effet. »[1]

Cette combinaison n'ayant pas été adoptée, une autre fut présentée en sa place. Voici ce qu'en dit M. Prost.

« L'abbaye royale de Saint-Louis, dont les projets
» avaient été l'occasion du voyage de Blondel à Metz,
» allait s'élever sur le terrain antérieurement occupé
» au bord de la Moselle par la maison de Saint-Pierre,
» dont l'emplacement avait été définitivement préféré à
» celui de Sainte-Marie. Blondel, qui les avait étudiés
» tous les deux, avait fait pour le dernier deux projets,
» dont l'un surtout lui semblait présenter un véritable
» intérêt de nouveauté et, à cause de cela, mériter au
» moins d'être publié. Pour le terrain de Saint-Pierre,
» il en avait présenté trois. L'un d'eux plaçait l'entrée
» principale de la maison sur le quai. Celui qui fut choisi
» la mettait sur la rue des Jardins, dont le sol très-élevé
» assurait aux appartements de plain-pied prenant jour
» du côté de la rivière, une vue riante embrassant l'île
» de l'intendance et le cours de la Moselle. Il n'était pas
» question, comme le fait remarquer Blondel, d'installer
» dans les conditions de sévérité requises par l'usage
» une maison cloîtrée, mais de créer un séjour agréable
» qui convînt à des dames chanoinesses de haute nais-
» sance, vivant chacune en particulier. Leurs logements
» étaient placés au centre des édifices, dont l'hôtel ab-
» batial occupait l'extrémité voisine des casernes Saint-

[1] Page 58.

Digitized by Google

» Pierre ; le doyenné était du côté opposé, adossé à » l'église, et la façade de celle-ci était tournée vers la » place de Chambre, dont elle décorait l'extrémité. Cette » église, dont nous avons les plans et élévation, avait » pour partie principale une rotonde couverte d'un dôme » formant le sanctuaire ; par derrière était le chœur ca- » pitulaire, et en avant se trouvait une nef très-courte » accompagnée de deux bas-côtés. A l'extérieur, un pé- » ristyle servant de vestibule était formé par un avant- » corps élevé de quelques marches au-dessus du sol de » la place, et couronné par un fronton triangulaire que » portaient quatre colonnes d'ordre corinthien. Ce projet » avait été présenté au roi et approuvé par lui à Fontai- » nebleau. Blondel paraît regretter que, parmi ceux qu'il » avait proposés, la préférence ait été accordée à celui-là » sur les autres qu'il trouvait supérieurs. Dès l'année » 1764 on s'était mis en mesure de commencer les tra- » vaux. Le 4 août (1764) les châsses et les reliques de » saint Pierre et de sainte Valdrée avaient été solennelle- » ment transportées à la maison de Sainte-Marie, où les » dames s'étaient retirées pour y demeurer pendant la » durée des constructions. Je ne sais quelles difficultés » mirent après cela obstacle à l'accomplissement de » l'œuvre. Le fait est que l'abbaye de Saint-Louis resta » presqu'à l'état de projet, et qu'on n'en édifia que des » parties insignifiantes. »[1]

Ce projet, définitivement adopté, mais qui resta toujours à l'état de projet, avait été l'objet de la première étude de Blondel ; ce n'était pas celui auquel, dans son opinion, il donnait la préférence. Il rendait nécessaire l'acquisition de toutes les maisons comprises entre le quai, la rue du Vivier, la rue des Jardins et la rue Glatigny.

[1] Page 62.

Digitized by Google

D'après l'estimation qui en fut faite dès le 1er décembre 1761, ces maisons, au nombre de vingt-quatre, représentaient une valeur totale de 167 000 livres. D'après la même estimation, les maisons de Sainte-Marie devaient être revendues et rapporter une somme d'environ 116 500 livres. Nous allons voir que la cause de la non exécution de ce superbe projet fut dans l'échec d'une combinaison qui devait donner une importance hors ligne à la position financière du chapitre.

Il convenait au roi que l'abbesse d'un chapitre illustre comme celui qu'il venait de fonder à Metz, occupât dans la ville une haute position et marchât l'égale des personnages du rang le plus élevé. Cela lui convenait surtout alors que cette abbesse était la sœur de son ministre, le duc de Choiseul, qui était en possession de la plus éclatante faveur. Il accepta donc facilement les observations de Madame de Choiseul, faisant valoir que les 20 000 livres de rente qui formaient le lot abbatial étaient insuffisantes pour assurer à l'abbesse cette grande position, pour laquelle elle était faite, et que de plus, il était difficile de prélever les demi-prébendes des coadjutrices sur le lot canonial, car ce prélèvement ne leur eût assuré que 550 livres de pension, et eût réduit à 1100 livres la prébende des chanoinesses.

Monseigneur de Montmorency se prêta à faire réussir une combinaison qui devait satisfaire aux impérieuses convenances du chapitre qu'il avait contribué à établir, mais l'ordre de Saint-Benoît, que ses projets menaçaient une seconde fois dans ses intérêts les plus sérieux, leur opposa une victorieuse résistance. C'était l'abbaye de Saint-Vincent que l'on voulait supprimer pour attribuer ses revenus au chapitre de Saint-Louis ; les bâtiments auraient été transformés en *renfermerie* ou *maison de force pour les filles débauchées* et les religieux auraient été placés

Digitized by Google

dans les trois autres maisons que le même ordre comptait à Metz.

L'évêque adressa, en effet, le 21 avril 1764 une lettre au saint-siége dans laquelle il sollicitait la suppression de Saint-Vincent, afin d'augmenter les revenus du chapitre de Saint-Louis, « pour la gloire de Dien et l'utilité de l'État. » Il disait que ce monastère ayant été fondé par un évêque de Metz, il avait hérité du droit attribué aux fondateurs, et qu'il consentait à sa destruction. Une seconde lettre, peu de temps après, établissait la situation des quatre abbayes de Bénédictins à Metz, et cherchait à prouver que rien n'était plus facile que de répartir entre trois les soixante-quinze religieux qu'elles contenaient. Le gouverneur de la province, M. d'Armentières, écrivait en même temps pour donner l'état du clergé messin, et demander une diminution dans le nombre des monastères qui s'élevait alors à vingt-trois, dont quinze d'hommes et huit de femmes.

Le 17 juillet de la même année, le roi écrivit lui-même au saint-père pour demander instamment l'union des deux manses de Saint-Vincent à celles de Saint-Louis; l'une au profit de l'abbesse, l'autre au bénéfice des coadjutrices[1]. Le duc de Choiseul écrivait, de son côté, avec beaucoup de vivacité, et M. d'Aubeterre, ambassadeur de France à Rome, appuyait chaleureusement la demande.

Mais de leur côté les Bénédictins ne restaient pas

[1] Voici quelle était la situation financière des quatre abbayes en 1764 :

	Manses abbatiales.	Manses canoniales.
Saint-Vincent.....	24050.	21000.
Saint-Arnould.....	3200.	322000.
Saint-Clément.....	19879.	11002.
Saint-Symphorien.....	15458.	8378.

Digitized by Google

inactifs. Les supérieurs *majeurs* avaient, dès le début, fait parvenir à Rome leurs protestations; peu après ils y envoyèrent quatre mémoires successifs appuyés par de nombreux certificats constatant le bien que les religieux de Saint-Vincent faisaient autour d'eux, comme auxiliaires du clergé séculier.

Le consistoire étudia la question avec une grande impartialité et conclut à la conservation du monastère. Le 3 juin 1765 il rendit une décision fortement motivée, négative « *in omnibus* » qui repoussait formellement et sans appel les prétentions énoncées.

M. d'Aubeterre accueillit de fort mauvaise grâce une solution si contraire aux désirs de la cour de France. Il présenta au pape un mémoire très-pressant où il ne dissimulait pas que le roi était fort mécontent et que si la cour de Rome persistait dans son refus, Sa Majesté pourrait user de son droit de souveraineté pour consommer, par elle-même, des arrangements qui ne tendaient qu'au bien de la religion et des mœurs. Il dit que cette affaire aurait dû être résolue par Sa Sainteté elle-même, et qu'autant il eût apporté de respect devant la décision du saint-père, autant il se croyait autorisé à protester contre celle du consistoire.

La réponse du pape fut pleine de dignité et de calme, mais formellement négative. Il dit qu'il avait donné satisfaction aux intérêts de la manse du chapitre par l'union des deux abbayes de Saint-Pierre et Sainte-Marie; que Benoît XIV avait permis d'établir la maison de force par suite de la suppression, autorisée par lui, du monastère du petit Clairvaux; qu'il ne voyait pas de nécessité à renouveler des mesures qui avaient dû produire leur effet; que quant à la forme de sa décision, il n'admettait pas la distinction faite par M. l'ambassadeur; qu'il avait consulté le consistoire et avait adopté la solution

Digitized by Google

proposée par lui, mais que c'était lui seul qui avait décidé, de son autorité pontificale.

Cette négociation est fort intéressante et présentée avec tous ses détails dans un registre manuscrit du monastère de Saint-Vincent, conservé aux archives départementales[1].

En présence de ce refus catégorique, le roi dut chercher d'autres moyens d'améliorer la position du chapitre de Saint-Louis. Après quelques délais, consacrés sans doute à essayer les procédés les plus praticables, il donna, au mois de mars 1768, des lettres patentes par lesquelles il ordonnait à l'évêque de Metz « de procéder à l'extinction de plusieurs titres de bénéfices séculiers ou réguliers et à l'union des biens en dépendant, à ceux du chapitre de Saint-Louis, jusqu'à concurrence d'une augmentation de 50 000 livres de rente.

Sur cette somme, 8000 livres devaient être attribuées à l'abbesse, 9000 livres devaient représenter les demi-prébendes des douze coadjutrices, et le reste devait être affecté à la reconstruction des bâtiments, qui, en effet, menaçaient ruine, et, pour la plupart, manquaient surtout de tout caractère et de toute dignité dans leur architecture.

Il faut remarquer les termes par lesquels débutent les lettres patentes du roi Louis XV. On y voit que la manière des chanoinesses d'envisager leur situation était complétement partagée par le roi, et que les chapitres de dames nobles étaient bien plutôt, à ses yeux, une institution sociale qu'une œuvre religieuse.

« Parmi les établissements fondés par la piété généreuse de nos prédécesseurs et destinés à procurer à la noblesse de notre royaume des ressources aussi honorables qu'u-

[1] Fonds Saint-Vincent. — Vol. in-folio relié en veau.

Digitized by Google

tiles, nous avons cru devoir distinguer, par une protection singulière, et multiplier, autant qu'il nous a été possible, les chapitres nobles et séculiers dans lesquels les demoiselles de la plus haute naissance, sans renoncer aux espérances d'un établissement convenable, trouvent réunis les avantages d'une éducation chrétienne et vertueuse, avec les douceurs de la société et la sûreté de la retraite. Ç'a été dans la vue d'augmenter le nombre de ces asiles que nous avons procuré, par les voies canoniques, et confirmé, par notre autorité, l'extinction des titres des deux abbayes de Saint-Pierre et de Sainte-Marie de Metz et l'union des fonds....., pour ne former qu'une seule et même fondation..... » Et plus loin : « Voulant perfectionner un établissement aussi utile au bien de notre État et aussi avantageux à cette partie nombreuse de la noblesse de notre royaume, dont la fortune ne répond pas à la splendeur du rang et à l'antiquité de l'origine dont elle est issue... etc... »

Le roi, dans ses dispositifs, prenait en quelque chose sa revanche de l'insuccès de ses démarches, relatives à Saint-Vincent, car il attribuait pour vingt ans, au profit de la collégiale, les revenus de la manse abbatiale de ce monastère, s'élevant, comme nous l'avons dit, à environ 24000 livres, et disponibles depuis la mort du baron d'Eltz, qui n'avait pas été remplacé en qualité d'abbé commendataire.

En conséquence de cette décision, Madame de Choiseul commença les travaux d'amélioration de la collégiale, réduite définitivement aux bâtiments de Sainte-Marie, auxquels on avait joint quelques maisons particulières, prises en location.

Pendant les années 1771 et 1772 elle fit rétablir l'église de l'abbaye, et 22000 livres environ furent consacrées à cette restauration. Jusqu'alors cette église s'était com-

Digitized by Google

posée d'un chœur de forme absidale, à voûte ogivale [1], d'un avant-chœur étroit, fermé en partie par une cloison, et d'une nef de deux travées seulement, avec double collatéral, recouverte de six calottes de voûte dont les retombées posaient sur deux colonnes accouplées. A droite de l'avant-chœur était une chapelle, avec chœur de forme absidale, qui ne communiquait que par une porte étroite avec la nef. A gauche étaient des pièces à l'usage des dames. La restauration dont nous parlons fit disparaître les murs qui enfermaient l'avant-chœur, et l'église, changeant complétement d'aspect, offrit une forme régulière, présentant un chœur semi-hexagonal, et, à sa suite, une nef accompagnée, dans toute sa longueur, d'un double collatéral avec arceaux cintrés.

Mais la prospérité qui résultait, pour le chapitre, des lettres patentes de 1768 ne fut pas de longue durée. En décembre 1770 était survenue la disgrâce du duc de Choiseul. N'ayant plus à la cour ce puissant protecteur, sa sœur vit bientôt annuler les mesures bienveillantes qu'il avait provoquées en sa faveur. Les revenus de Saint-Vincent furent donnés à Louis-Aimé de Bourbon, fils légitimé du roi Louis XV, et le chapitre de Saint-Louis se vit même privé de la rente au moyen de laquelle étaient assurées les demi-prébendes des coadjutrices. Cette partie des revenus supprimés fut cependant rétablie au bout de peu de mois, sur les plaintes réitérées de l'abbesse; mais les 8000 livres ajoutées à sa manse restèrent supprimées, et ce ne fut qu'en 1780 que le roi Louis XVI accorda leur rétablissement, aux instantes prières de la reine.

[1] Cette indication est donnée par une *coupe* dans un avant-projet d'établissement de caveau sépulcral où l'on voit la conformation du chœur. Une autre indication curieuse y est également contenue; elle est relative à l'existence, en avant du chœur, d'un *ancien mur de ville*, d'environ huit pieds d'épaisseur.

Digitized by Google

Les dix années qui s'écoulèrent ensuite n'apportèrent aucune modification dans la situation de la collégiale. Puis vint 1789, et la Révolution fit gronder son tonnerre sur l'ordre de choses dont l'institution des Chapitres était une des plus expressives émanations. Lorsque, par suite de la suppression des maisons religieuses, les chanoinesses durent se disperser, l'inventaire des biens, meubles et immeubles, dépendant de leur maison, indiqua une situation très-prospère. Les revenus nets s'élevaient à 66863 francs, divisés, comme nous l'avons dit, en trois lots égaux.

Les dames n'avaient pas cessé d'être au nombre de douze, sans compter l'abbesse et la doyenne, et les coadjutrices atteignaient celui de quatorze.

Conformément à un projet soumis au conseil par Gardeur-Lebrun, ingénieur de la ville, le 2 vendémiaire an V, deux rues (les rues actuelles de la Paix et Saint-Louis) furent ouvertes sur les terrains de la collégiale de Saint-Louis. Les maisons furent vendues, l'église conservée pendant quelques années comme propriété nationale, et l'ingénieur de la ville présenta un projet d'installation d'après lequel elle devait servir de dépôt aux archives départementales. On y arrivait par un passage réservé dans le voisinage de l'abreuvoir Saint-Jean. Mais elle fut vendue à son tour, sans que ce projet fut réalisé. Il y a trente années à peine que cette église existait encore; elle servait de magasin, lorsqu'elle fut détruite, en juin 1834, par un incendie auquel des matières grasses donnèrent une grande et rapide intensité. Le quai Saint-Louis avait porté, pendant la révolution, le nom de quai Jean-Jacques-Rousseau. Un arrêté du maire de Metz, du 1er janvier 1816, lui restitua le nom qu'il n'a pas cessé de porter depuis. Il n'y aura bientôt plus que ce nom et celui de la rue voisine, qui rappelleront aux Messins l'existence de la noble et riche collégiale qui s'y élevait,

Digitized by Google

alors que les petites maisons des chanoinesses, suivant la loi inévitable devant laquelle s'effacent si rapidement les restes du passé, auront disparu pour faire place à des habitations mieux alignées et d'une architecture plus monumentale.

Cette histoire du chapitre de Saint-Louis ne serait pas complète si on n'y trouvait quelques renseignements sur la vénérable abbesse qui montra, dans la pauvreté où elle tomba, autant de noblesse et de résignation qu'elle avait montré de grandeur dans sa prospérité, et qui a laissé, dans notre ville, une sorte de réputation légendaire qui se maintiendra longtemps intacte.

Madame de Choiseul suivit, en 1791, l'exemple que lui donnaient la plupart des personnes de son rang, menacées dans leurs intérêts les plus chers, et se réfugia en Allemagne. Privée de son état et de ses revenus, elle était réduite à une extrême détresse. Mais elle ne fit pas en vain appel à la bienveillance que l'impératrice de Russie, Catherine II, avait conservée pour sa famille ; bienveillance qui, du reste, s'étendit à beaucoup d'émigrés. Cette princesse lui accorda des secours annuels, par l'entremise du baron de Grim, son chargé d'affaires en Saxe, et elle vécut, avec ces secours pour toute ressource, à Bareith, petite ville de Franconie. Après la mort de l'impératrice, l'empereur Paul ratifia les dispositions de son auguste mère et l'en assura lui-même, par une lettre pleine de sensibilité, qu'il lui écrivit le 17 février 1797. Enfin l'empereur Alexandre, parvenu au trône de Russie, transforma en pension viagère de deux mille roubles les secours que recevait Madame de Choiseul et lui permit, en 1801, aussitôt que les portes de la France furent rouvertes devant elle, d'aller en jouir dans cette ville de Metz, qui lui était toujours restée chère et où elle aspirait à finir sa vie. Rentrée en possession de quelques débris de l'héritage paternel,

Digitized by Google

elle les échangea contre une rente viagère, et obtint ainsi une aisance relative dont elle fit le plus charitable emploi.

Madame de Choiseul, que les infirmités, provenant de son âge avancé, n'avaient pas tardé à atteindre, menait, à Metz, une existence infiniment modeste et retirée, entourée de grands respects. Elle occupait une petite maison rue des Clercs, 493; d'anciens serviteurs attachés à sa personne, alors qu'elle était la riche abbesse de Saint-Louis, étaient restés fidèles à sa mauvaise fortune et partageaient sa médiocrité. Un respectable chanoine de la cathédrale, M. Brussaux, remplissait près d'elle une sorte de fonctions d'aumônier et lui donnait, par là, la douce consolation de retrouver quelque chose des pieuses habitudes de son ancien état.

Lorsque l'empereur Napoléon vint à Metz il se fit présenter Mme de Choiseul et se montra pour elle plein d'égards. La restauration lui accorda une pension de 6000 francs, mais elle n'en jouit que bien peu de temps, car ses infirmités s'accroissaient, et elle en était venue à une extrême débilité qui, tout en respectant chez elle l'esprit et le cœur, ne pouvait pas se prolonger davantage.

Quand en 1816, Madame de Choiseul, arrivée à l'âge de quatre-vingt-treize ans, termina doucement sa vie, elle laissa le peu qui lui restait, c'est-à-dire quelques mille francs à peine, à M. Mennessier, directeur des contributions directes et député de la Moselle, pour qu'il en fît, conformément à ses intentions, un pieux et charitable usage. La haute estime dont était entouré son honorable mandataire justifiait ce choix, non moins que les longues et affectueuses relations qui l'avaient uni à elle [1].

[1] Madame de Choiseul s'excuse dans son testament, d'une manière touchante, de ne pas choisir pour l'exécuteur de ses dernières volontés son neveu le duc de Choiseul, pair de France. « ... J'ai » voulu, dit-elle, ménager sa sensibilité et puis j'ai craint qu'il » n'eût honte de me voir si pauvre... »

Digitized by Google

Les œuvres charitables et religieuses qui commençaient à se reformer à la faveur de la paix publique, ainsi que l'on voit au printemps les plantes sortir doucement de terre après un hiver destructeur, se partagèrent cet humble héritage de l'ancienne abbesse de Saint-Louis. La maison des dames de Sainte-Sophie, celle des frères de la Doctrine chrétienne, celle des sœurs de Sainte-Chrétienne, celle des religieuses de la Visitation, reçurent chacune mille francs; douze cents francs furent destinés à élever, au moins en partie, dans notre cathédrale, la chaire qui y est actuellement en usage. Ce fut sous les voûtes augustes de notre basilique, que Madame de Choiseul reçut l'hospitalité de la mort. Une épitaphe latine, gravée sur une grande plaque de marbre noir, incrustée dans une arcade de l'aile gauche du transept, rend un hommage, qui n'est que juste, à des vertus qu'ont admirées deux générations.

Il convient maintenant de traiter au point de vue archéologique, la question de savoir ce qui reste encore des deux monastères dont l'histoire vient de nous occuper. Parlons d'abord de celui de Saint-Pierre.

Dans le cours de l'été de 1862, les ouvriers occupés à creuser les fondations d'un bâtiment, quai Saint-Pierre, appartenant à M. Charles Bastien, mirent à jour plusieurs sépultures. Beaucoup d'ossements, confondus dans la terre, furent exhumés avec quelques débris; mais deux cercueils de plomb avaient conservé, dans un état moins confus, leur funèbre contenance. L'un des deux renfermait un squelette intact, revêtu d'une robe de taffetas carmélite, et par-dessus, d'une sorte de camail de même couleur, en tricot de soie épais. Sur la poitrine était posée une croix de plomb, dont une branche était brisée, et qui portait en lettres capitales, d'un côté, le

Digitized by Google

symbole des apôtres, et de l'autre, l'inscription suivante :

CI GIST VR[DE] [1]
ET HONOREE
DAME DAME ANNE
DE HAVSSONVILLE
P... ABESSE DES
EGLISE ET MON
NASTERE DE S
PIERRE ET SAINTE MARIE A....
QVELLE RANDIS L'AME .... •
PREMIER JOVR DE N....
1588 ENVIRON LES N....
ET DEMIE DV MATIN
AGEE 65 ANS.

En se reportant à l'histoire monastique, il est aisé de reconnaître là les traces de la sépulture d'Anne de Haussonville, née en 1523, abbesse de Saint-Pierre depuis 1545, et morte dans ses fonctions le 1[er] novembre 1588[2].

Une seconde croix de plomb fut trouvée dans l'autre cercueil avec des ossements humains. Elle portait d'un côté l'inscription :

CREDOT IN DEVM
IE CROI AN DIEV.

de l'autre la date 1756.

[1] Le V et l'R de cette abréviation (qui signifie *vénérande*), ne sont pas en capitales. Leur forme est fort irrégulière. On lirait, au premier abord, les deux chiffres 8 et 3, ce dernier barré.

[2] M. d'Hannoncelles (*Metz ancien*) donne à tort le 26 novembre pour la date de sa mort.

Anne d'Haussonville avait le *regrès* de l'abbaye de Sainte-Marie, possédée par sa sœur Blanche d'Haussonville. Mais elle n'a pas exercé ce droit.

Digitized by Google

En se reportant au recueil d'épitaphes de Dom Dieudonné [1], on voit que cette date s'applique, exclusivement dans l'église de Saint-Pierre, à la mort de dame Françoise Poussart de Fors du Vigean, abbesse de ce monastère, depuis 1737, morte le 15 juin de cette année, à l'âge de soixante ans.

Ces deux croix ont été déposées à la bibliothèque de la ville.

L'emplacement de la seconde église de Saint-Pierre est maintenant entièrement transformé et rien n'est plus visible de ce qui avait encore, dans quelques détails, conservé le souvenir matériel de la partie de l'abbaye occupée par les dames. Mais dans la rue des Piques (l'ancienne *rue Saint-Pierre,* devenue *rue de la Fleur-de-Lys,* de 1815 à 1830), un bâtiment important s'élève encore, qui rappelle, non pas tant les dames de Saint-Pierre, quoiqu'elles s'en soient servi plus de deux cents ans, que les pères de Saint-Antoine de Pont-à-Mousson, qui l'ont élevé pour y recevoir leurs frères lorsqu'ils s'établirent à Metz vers le milieu du quinzième siècle. Ce bâtiment, qui est à trois étages et surmonté de créneaux, a conservé tout le caractère de l'architecture du temps de sa fondation. Dans le fond de la cour se trouve un bâtiment qui y fait suite, à un étage seulement, dont la porte d'entrée, de forme ogivale, présente dans son tympan une composition en relief qui, toute mutilée qu'elle est, n'est pas dénuée d'intérêt.

Les fouilles du bâtiment de M. Bastien ont fait exhumer quelques fragments de colonnes, d'un assez gros diamètre, et une base d'ordre ionique. Ces débris proviennent évidemment de la chapelle construite en 1579. Elles ont également mis au jour une petite statue de pierre, assez artistement sculptée, mais malheureusement privée de sa

[1] Mnsc. de la bibl., p. 143, église Saint-Pierre.

Digitized by Google

tête, qui représente un chevalier à genoux, dans l'attitude de la prière, armé de toutes pièces et revêtu d'un tabard. Cette statuette a été placée au musée d'antiquités de la ville.

Mais si le *dernier Saint-Pierre* n'a pas conservé de traces actuelles des dames qui lui donnèrent son nom, il existe à la citadelle un lieu qui a perdu ce nom [1] et auquel il convient de le restituer en décrivant un monument bien digne d'intérêt et à peu près inconnu à Metz, même des archéologues les plus familiers avec nos antiquités. Je veux parler du magasin, appartenant à l'arsenal du génie, qui se trouve entre les habitations du colonel du régiment et du chef du génie de la place. Ce magasin présente extérieurement une façade, sans caractère bien remarquable, composée d'une nef assez haute et de deux bas-côtés, ouverte d'une grande porte cintrée et de fenêtres arrondies, ayant tout l'aspect d'une construction militaire du dix-septième siècle. Mais du côté du collatéral de droite quelques éclats de crépi se sont détachés et laissent voir un coin d'une fenêtre à ogive, obtuse, avec réseau trilobé, dont le faire est celui du quinzième siècle.

Quand on entre dans le magasin on est frappé tout d'abord de l'aspect d'antiquité de la nef centrale. Le caractère roman le plus primitif, celui du septième siècle, pour une partie, du dixième, au plus tard, pour

[1] Il existe, pour beaucoup de personnes, une confusion entre les emplacements des primitives abbayes de Saint-Pierre et de Sainte-Marie, et M. le colonel Parnajon, par exemple, les a intervertis dans les plans de l'ancien Metz qu'il a composés avec beaucoup de soin et qui sont conservés dans les bureaux du génie. Nous avons cherché à établir, avec évidence, l'identité des lieux et des noms que nous leur assignons, dans une notice qu'a publiée le *Bulletin de la Société d'archéologie de la Moselle* (décembre 1861). Nous ne pensons pas avoir besoin de revenir sur cette discussion, à laquelle il est d'ailleurs facile de se reporter.

Digitized by Google

l'autre, peut hardiment lui être assigné. Elle est séparée de deux collatéraux, reconstruits au quinzième siècle, par un mur de près d'un mètre d'épaisseur, percé de grandes arcades cintrées, de 4 mètres 60 centimètres d'ouverture sur 7 mètres de hauteur. Aux piliers qui séparent ces arcades, et qui ont 2 mètres de large, sont accolées de grosses colonnes de 52 centimètres de diamètre, qui ont été mutilées à 3 mètres 50 centimètres de hauteur. Le cintre de l'arcade repose sur des entablements carrés, sans aucun ornement, de 30 centimètres d'épaisseur. Le nombre des travées, ainsi formées, est de quatre, et la longueur totale est de 27 mètres 60 centimètres; sa largeur, de 9 mètres 50 centimètres; sa hauteur totale, coupée par deux planchers placés pour le service du génie, est de 14 mètres. Le sol a été relevé, pour les convenances du même service, de 1 mètre 50 centimètres environ. Il n'y a aucune trace que la nef ait jamais été voûtée. Elle était probablement couverte d'un plancher à solives apparentes ou plutôt encore laissait voir la charpente.

La largeur des collatéraux, ornés de colonnes de 22 centimètres de diamètre, avec bases et chapiteaux octogonaux, est de 3 mètres 50 centimètres. Les voûtes subsistent encore dans le collatéral de gauche, et chaque travée forme une sorte de cabinet, séparé de la nef par un mur. Dans le collatéral droit, au contraire, la voûte s'est effondrée, mais elle est parfaitement reconnaissable aux arrachements qui en sont résultés dans le mur.

On retrouve sur un des piliers de droite des traces fort apparentes d'une peinture ancienne, appliquée, chose remarquable, sur le vif de la pierre et sans interposition d'aucun enduit. Ces traces consistent dans des fragments de bandes d'un brun rouge, de 30 millimètres de large,

Digitized by Google

Digitized by Google

Plan des anciennes constructions de la primitive abbaye de S.t Pierre qui subsistent dans les bâtiments du Génie à la Citadelle de Metz, (d'après les plans de la place).

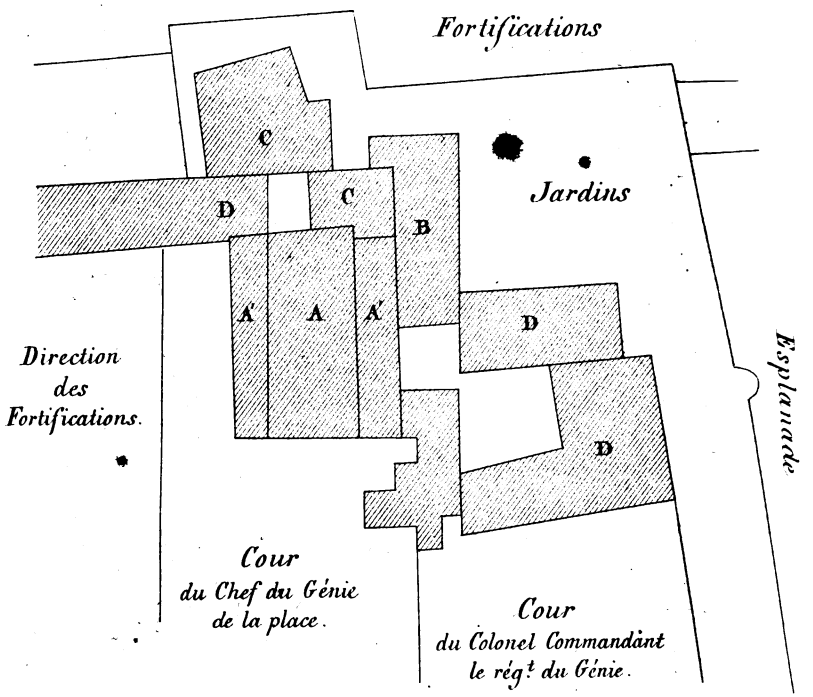

Légende.

A *Eglise romane de S.t Pierre (dite magasin S.t Louis).*
A' *Collatéraux du XIV.e siècle* id.
B *Promenoir* id id.
C *Bâtiments contenant des parties de murailles romanes.*
D *Habitations contenant des parties du XV.e et du XVI.e siècle.*

Echelle de 0.m001 pour 1.m

Digitized by Google

bordées d'un filet noir et comprenant entre elles de petites fleurs brunes à cinq pétales, disposées en quinconce.

Le mur de fond de l'église a conservé presque intacte la primitive construction, parfaitement apparente à l'extérieur, et qui est un des plus remarquables fragments antiques de notre ville. C'est la façade du septième siècle tout entière qui se présente aux yeux, construite de pierres mélangées de chaînes de briques, à la manière romaine. Au rez-de-chaussée, une grande arcade cintrée aveuglée depuis longtemps; plus qu'à demi-hauteur, deux doubles fenêtres cintrées de 50 centimètres sur 1 mètre 30 centimètres, séparées par un panneau de 1 mètre 20 centimètres de large; chacune de ces géminaisons encadrée dans un cintre de pierres alternées de briques de 2 mètres environ de diamètre. Au-dessus et au-dessous, de gros corbeaux de pierre blanche sont encastrés dans la muraille. On ne croit pas être trop téméraire en voyant dans cette façade un reste de la première église, construite au septième siècle et restaurée au dixième par Adalberon. Les constructions qui forment angle droit avec cette façade, sont aussi massives et de forme cintrée. La petite cour, où l'on se place pour les voir, présente de ce côté un caractère d'antiquité vraiment imposant.

Vers le milieu du collatéral de droite, s'ouvre une porte qui conduit à un promenoir du quatorzième siècle, dont la fenestration est une des plus élégantes qu'il soit possible de rencontrer. Ce promenoir, tenant sans doute lieu de cloître, a 26 mètres de long sur 7 de large. Il est couvert d'un plafond, soutenu par une série de colonnes de 45 centimètres de diamètre sur 3 mètres de hauteur. Il est éclairé, sur presque toute sa longueur, par une galerie à jour, composée d'une série de colonnettes octogonales, distantes de 60 centimètres et ayant

Digitized by Google

alternativement 34 et 20 centimètres de diamètre. La plupart de ces ouvertures sont maintenant aveuglées; mais la finesse de l'exécution et la beauté de la conservation de cette galerie font bien regretter qu'elle soit condamnée à une obscurité dont elle ne sortira, sans doute, que pour être démolie.

Les anciens bâtiments de Saint-Pierre subsistent encore, en partie, dans l'hôtel du colonel qui commande le régiment du génie. Il y a là des traces très-apparentes de l'art du quinzième et du seizième siècle. C'est ainsi que, sans parler des contre-forts et des ornements extérieurs que tout le monde peut voir, il y a un passage voûté, dont l'architecture, ornée de cordons saillants et de cartouches, est bien conservée et laisse voir un double écusson, portant, l'un une croix, probablement celle des Haussonville, et l'autre une bande chargée de trois coquilles, où l'on peut reconnaître les armes des de Heu.

On peut dire, en principe, que tous les bâtiments situés en arrière du grand mur de clôture, qui comprend le domaine du génie et particulièrement les habitations des officiers supérieurs, entre l'Esplanade et les remparts, proviennent de la primitive abbaye de Saint-Pierre. Il y a là beaucoup d'intéressants débris, de curieux fragments qui subsistent encore, plus ou moins mutilés et défigurés, mais qu'une démolition prochaine fera à jamais disparaître, si nous ne nous hâtons pas de sauver de l'oubli au moins leur souvenir.

Le dernier emplacement de l'abbaye de Sainte-Marie et du chapitre de Saint-Louis, n'a laissé d'autres traces que quelques-unes des petites maisons, irrégulièrement alignées sur le quai, qui furent habitées par les chanoinesses; mais rien dans leur aspect ne rappelle un ancien souvenir. Le nom de la rue qui passait le long de l'abbaye reste seul pour en conserver la mémoire.

Digitized by Google

Plan des bâtiments qui occupent l'emplacement de la primitive abbaye de Ste Marie à la Citadelle.

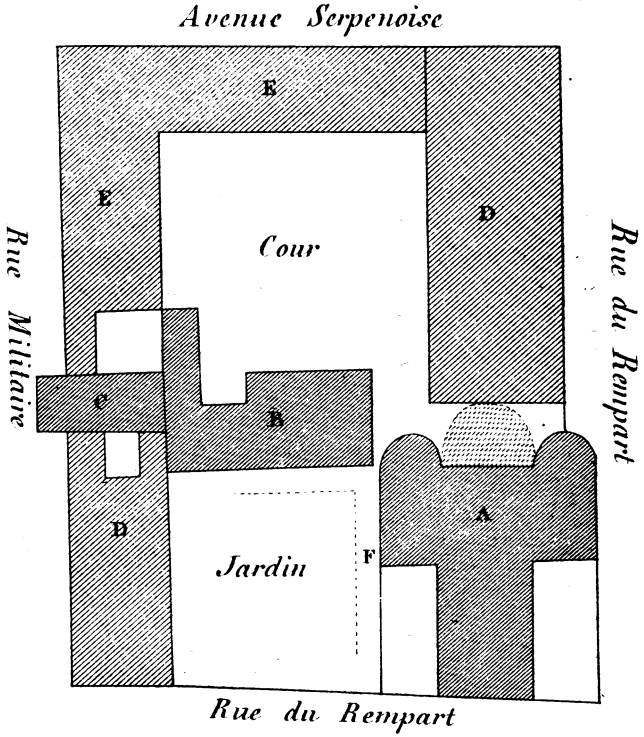

Légende.

A *Eglise transformée en forges lors de la construction de l'arsenal de la Citadelle, depuis longtemps privée de son abside principale et démolie totalement en 1860.*

B *Salle ornée de peintures du XIIIe siècle improprement appelée le refectoire des templiers.*

C *Bâtiment voisin de l'entrée, ayant le caractère du XIIe siècle*

D *Bâtiments militaires de construction plus moderne.*

E *Hangars id.*

F *Traces d'un cloître du XIIe siècle.*

Echelle de 0m.001 pour 1m.

Digitized by Google

La primitive abbaye, comprise dans les bâtiments de la citadelle, présentait, il y a peu d'années encore, des traces d'antiquité nombreuses et intéressantes. Elle faisait partie du domaine de l'artillerie qui lui avait maintenu l'emploi d'arsenal qu'elle avait reçu dès l'époque de la création de la citadelle. Mais dans ces dernières années un échange intervint entre les deux armes spéciales, à la suite duquel elle devint propriété du génie. La conséquence immédiate de cet échange, fut la destruction de l'église qui était utilisée comme forges, et dont quelques parties présentaient un grand intérêt. Sa démolition, entreprise dans l'été de 1862, fut si rapide, qu'il ne fut pas possible d'en consacrer le souvenir par un plan exact et détaillé, et de faire revivre par le dessin ou la photographie, les divers caractères archéologiques qui s'y rencontraient. Un plan sommaire et quelques croquis recueillis par M. de Salis et par M. Prost, constituent tout ce qui en reste. Au moyen de ces documents et de souvenirs que le temps n'a pas encore pu effacer, il est pourtant possible d'en donner une description plus ou moins complète.

L'église avait la forme générale d'une croix : elle se terminait par trois absides demi-circulaires. Elle avait 35 mètres de long ; la destruction de l'abside principale l'avait réduite à 30. La largeur de la nef était de 11 mètres, celle des deux chapelles de 10, leur longueur de 14. La construction primitive était romane et portait le caractère de la fin du onzième ou du commencement du douzième siècle. Elle présentait quelques rapports avec l'église d'Oley. Les absides voûtées en cul de four, les gros piliers carrés du chœur, ornés d'un cordon d'un bon profil, et de deux rangs de billettes, une triple arcade placée à l'entrée, portée sur des piliers carrés, que surmontait un entablement au profil plein de fermeté, les

Digitized by Google

petites fenêtres cintrées qui éclairaient la nef, celles qui étaient ouvertes au fond des absides, portent les traces irrécusables de cette époque.

Une reconstruction partielle avait eu lieu du quatorzième au quinzième siècle. Les deux chapelles latérales avaient alors été voûtées; les nervures de leurs voûtes sortaient du prolongement du fût des colonnes au-dessus des chapiteaux. Ce caractère, ainsi que celui des bases et des chapiteaux octogonaux, et le profil des moulures en indiquaient bien expressément l'époque [1].

La nef centrale n'avait pas été voûtée, le mur ne portait aucune trace de piliers. Dans la chapelle placée à droite, une porte était ouverte sur la voie publique, ornée d'un petit portail qui subsiste encore.

Les dépendances du casernement et des écuries de la compagnie des sapeurs conducteurs, s'élèvent maintenant à la place de l'église. Les fouilles qui ont été faites pour la pose des fondations, ont mis au jour plusieurs sépultures : deux grands cercueils de pierre en oolithe jaune, du quinzième siècle, et un du onzième au douzième, d'une admirable conservation. Ce cercueil en pierre blanche, remarquable par ses dimensions, par le fini de son exécution, par la belle forme du couvercle cintré, haut de 55 centimètres, qui le recouvrait, avait défendu le corps qui l'occupait contre l'introduction des moindres matières étrangères, même contre l'infiltration des eaux; circonstance bien rare parmi les sépultures enfouies dans la terre. Le corps était réduit en poussière. Une tresse de fil de lin de trois centimètres de hauteur, qui avait entouré les cheveux, était le seul objet qui eût échappé à la destruction. Ce magnifique cercueil, à l'ouverture duquel

[1] Plusieurs de ces chapiteaux, ornés de feuillages divers, ont été placés dans le jardin de la bibliothèque.

Digitized by Google

l'auteur de cette notice assistait, a été rapidement détruit par les ouvriers. Les débris contenus dans ces sépultures ont été enterrés par eux dans un coin du rempart, et, entre autres, un soulier de cuir fauve, provenant d'un des cercueils du quinzième siècle, et qui était parfaitement conservé.

Le plan qui accompagne cette notice indique la disposition des bâtiments anciens qui existent encore dans le voisinage de l'église. Les traces d'un cloître du douzième siècle, élevé sur le prolongement du pignon de la chapelle absidale de gauche, méritent d'être remarquées. On y distingue encore nettement deux cintres jumeaux et un cintre d'un diamètre plus considérable, qui donnent tous les éléments d'une restitution de ce cloître.

Il ne peut pas y avoir de doute que les bâtiments du douzième et du treizième siècle, qui sont dans le voisinage immédiat, aient appartenu à l'abbaye de Sainte-Marie, et particulièrement la salle ornée de peintures, qui a été décrite par M. de Saulcy, dans les *Mémoires de l'Académie*, et qui est généralement connue sous le nom de *réfectoire des Templiers*. La principale objection que l'on pourrait être tenté de faire en présence de cette assertion, consiste évidemment dans le caractère chevaleresque de quelques-uns des sujets qui y ont été représentés, sujets qui, pourrait-on dire, n'auraient pas été à leur place dans un monastère de femmes. Mais cette objection me paraît perdre sa valeur, si l'on veut se souvenir que les religieuses de l'abbaye appartenaient toutes à la haute noblesse, et que, par conséquent, elles ne pouvaient pas voir avec indifférence la représentation d'exercices guerriers dont la passion et l'habitude étaient traditionnelles dans leurs familles.

Ces bâtiments, comme ceux de Saint-Pierre, méritent d'autant plus de fixer l'attention des archéologues et

Digitized by Google

d'être conservés par leurs soins à l'état de dessins ou de photographies, qu'ils sont, selon toute apparence, menacés d'une destruction prochaine. C'est cette circonstance qui a paru donner de l'opportunité à la rédaction de cette notice; mais l'auteur craint bien qu'elle ne serve pas de circonstance atténuante à sa longueur[1].

[1] Toutes les indications historiques contenues dans cette notice résultent des titres authentiques conservés au *fonds Saint-Pierre* des archives départementales. Le dépouillement minutieux des nombreuses liasses conservées sous ce titre, a été un travail de patience qu'a bien facilité l'aimable obligeance de l'archiviste M. Sauer. C'est à cette source, féconde, mais encore confuse, qu'on pourra trouver les preuves à l'appui des moindres faits cités dans ce mémoire.

Digitized by Google

LETTRES

DU

MARÉCHAL DUC DE BELLEISLE,

Protecteur de la Société royale des sciences et des arts de Metz,

ADRESSÉES A MESSIEURS LES MEMBRES DE CETTE SOCIÉTÉ [1].

COMMUNICATION FAITE PAR M. F.-M. CHABERT.

« Extrait d'une lettre écrite le 2 septembre 1760, par le duc de Belleisle, à Messieurs les Académiciens de la Société roiale de Metz.

» Je serais heureux d'aprendre que dans le sein de la Société Roiale des sciences et des arts de la ville de Metz, il y ait un commité permanent dont les membres missent leurs efforts en commun et cherchassent à publier le plus possible de documents inédits sur l'histoire de la province des Trois Evechez.

» Je donne volontiers des aujourdhuy l'ordre nécessaire pour que les membres qui seront designés par votre Société, puissent sans aucune difficulté consulter les documents historiques conservés dans les archives du Gouvernement de votre ville.... »

[1] Voir Mémoires de l'Académie. Année 1861-62.

Digitized by Google

« Lettre[1] de M. de Belleisle accompagnant l'envoi du cachet à ses armes devant servir de sceau à la Société roiale des sciences et des arts de Metz.

» Messieurs les Académiciens,

» Je me fais un veritable plaisir de repondre aussi tost à ce que demandent de votre part Messieurs du commité de la Société Roiale des sciences et des arts de Metz, et je vous envoye le sceau gravé [2] dont l'usage vous a été accordé par le Roy.

» L'empreinte en cire de mes armes que vous demandiez devient inutile par cet envoy.

» J'y joins quatre cent livres que Sa Majesté m'a remises pour le prix de votre premiere medaille... »

Gravure du cachet du maréchal de Belleisle.

Le sceau dont M. de Belleisle lui-même avait fait don à la Société royale des sciences et des arts de Metz, mesurait en tous sens dix centimètres, y compris la banderole avec double nœud, au-dessus des armoiries, et sur laquelle était placé le titre de l'Académie.

[1] La date manque à l'original.

[2] Ce cachet, à la dissolution de l'Académie, passa aux mains de Gardeur-Lebrun, ingénieur municipal.

Il avait servi pour le dessin des armoiries du maréchal, telles qu'on les voyait gravées sur la cheminée en marbre blanc qui avait été placée dans la grande salle des assemblées de la Société royale, à l'hôtel de ville. Cette cheminée fut démolie seulement le 16 mars 1795. Le manteau, qui était d'un goût parfait, au dire du sieur Penel, marbrier à Metz, rue de la Chèvre, était conservé au château de Queuleu, d'où il fut enlevé en 1804, dans le but d'être transporté à Paris.

Digitized by Google

La gravure ci-dessous est la reproduction parfaitement

exacte du cachet dont M. de Belleisle scellait ses lettres et ses dépêches privées[1].

Depuis la communication qui précède, il nous a été donné copie, collationnée sur l'original, de la lettre ci-après, également adressée par M. le maréchal de Belleisle à Messieurs les Membres de la Société royale des lettres, sciences et arts de Metz :

« Paris, le 29 juillet 1760.

» Messieurs,

» Je vous remercie de m'avoir fait parvenir, avant de l'imprimer, le programme des prix particuliers que vous proposez en concours. Et j'aprouve entierement le but utile qui vous a guidés.

» Je vous recommande pour l'avenir de faire un apel plus

[1] Le surintendant Foucquet, grand-père du duc de Belleisle, avait pour armes : *D'argent à l'écureuil de gueules grimpant sur un globe*, avec la devise : *Quò non ascendam ?* Le maréchal de Belleisle, prince du saint-empire, fils de Louis Foucquet, marquis de Belleisle, et de Catherine de Levis, écartelait les siennes, aux deuxième et troisième quartiers : *d'or à trois chevrons de sable*, qui est Levis.

Digitized by Google

pressant encore aux travailleurs désintéressés de votre province, qui emploient leurs efforts intellectuels et pécunieres à rechercher, et quelquefois à imprimer, les documents importants inédits. Les intelligences de plus en plus cultivées doivent tendre à utiliser les loisirs qui leur sont faits, au profit de la science et du progrès. De votre coté agissez de manière que ce mouvement soit le plus tost remarquable dans votre ville. Car en ce qui concerne les travaux historiques et surtout les travaux d'histoire locale, il y aura toujours progrès ; et ces travaux d'ailleurs sont essentiels pour réussir une parfaite histoire de notre chere France.

» Veuillez me croire..... »

Signé : « LE M^al^ DUC DE BELLEISLE. »

Digitized by Google

NUMISMATIQUE.

PIÈCE D'ESSAI

DE L'AN VIII

A L'EFFIGIE DU GÉNÉRAL BONAPARTE.

TEXTE ET DESSIN PAR M. F.-M. CHABERT.

Lorsque la gloire acquise dans la guerre et dans la paix par le général Napoléon Bonaparte eut disposé la France envers son libérateur, devenu l'arbitre du continent, à une confiance illimitée, le nom et le profil du premier consul remplacèrent sur les monnaies les emblèmes républicains. De hautes intelligences avaient été bientôt d'avis qu'on revînt par le court chemin à la monarchie. « Déjà, dit l'historien Miot, les mœurs monarchiques avaient étendu partout leur empire; des habillements somptueux avaient succédé aux modes militaires. Le premier consul portait (dans les cérémonies) un habit superbe de velours violet... et parfois une épée d'or ornée des plus beaux diamants de la couronne, entre autres le Régent. »

La République avait remis son héritage à celui qui, d'abord, l'avait défendue, et qui, parvenu aux limites

Digitized by Google

extrêmes de l'ambition légitime, avait dit : « Je suis la Révolution, moi !..... » Alors déjà l'esprit public cédait au désir d'un pouvoir stable. Les nombreuses adresses des assemblées électorales et de l'armée surtout, offraient au premier consul la royauté héréditaire.

Il paraît, par une pièce d'essai en notre possession, qu'en l'an VIII des tentatives furent faites dans le but de substituer définitivement sur les monnaies ayant cours, à la tête de la République, l'effigie du général Bonaparte. Nos recherches relativement à la fabrication de cette pièce, et la correspondance que nous avons eue aussi à ce sujet avec quelques personnes compétentes, nous permettent de croire que l'exemplaire qui fait partie de notre cabinet est le seul connu.

Voici le dessin de la pièce dont il s'agit : elle est d'autant plus intéressante pour nous que le revers a été frappé avec la matrice d'un décime de l'an VIII de la République, portant le signe de l'ancienne monnaie sortie des ateliers royaux de la ville de Metz.

Une empreinte très-fidèle de cette pièce a été déposée dans le médaillier municipal.

Digitized by Google

VOCABULAIRE

TOPOGRAPHIQUE, HISTORIQUE ET ÉTYMOLOGIQUE

DES

RUES, PLACES, PONTS ET QUAIS

DE LA

VILLE DE METZ,

PAR M. F.-M. CHABERT.

A.

Abreuvoir (*Place de l'*). — De la rue du même nom à la place Chapelotte.

Est ainsi appelée parce qu'elle aboutit au vieil abreuvoir de Seille.

Abreuvoir (*Rue de l'*). — De la place de ce nom à celle de Saint-Louis.

Même étymologie.

Alger (*Rue d'*). — De la rue Chèvremont à la rue des Jardins.

A échangé son ancien nom contre la dénomination actuelle (1840), en souvenir de la conquête d'Alger.

Allemands (*Porte des*). — A l'extrémité de la rue du même nom, qui garde la mémoire de l'établissement

Digitized by Google

des Chevaliers teutoniques ou Frères hospitaliers de Notre-Dame-des-Allemands.

Porte construite en 1445, restaurée en 1860. Elle est un curieux spécimen de l'architecture militaire à Metz, au moyen âge.

Allemands (*Rue des*). — De la porte ainsi appelée à la place du Pont-Sailly.

Date du treizième siècle.

La principale entrée de l'église Saint-Eucaire était autrefois sur cette rue. L'église actuelle est du quinzième siècle, à l'exception du clocher à baies en plein cintre, qui est caractéristique de la période romane.

Allemands (*Rue du Rempart-des-*). — De la rue de la Basse-Seille à la rue Mazelle.

La partie comprise entre la rue des Allemands et le passage derrière l'église Saint-Eucaire avait d'abord été nommée rue Neuve-du-Rempart (1813).

Armée (*Rue de la Grande-*). — De la rue de la Hache au pont d'Iéna.

Ainsi nommée en souvenir de l'épopée impériale (1808), Précédemment *rue des Antonistes*, à cause du couvent qu'y avaient ces religieux.

Arnould (*Rue Sous-Saint-*). — Des rues du Moyen-Pont et de Sainte-Marie à la rue de la Garde, au moyen d'un escalier pratiqué en 1755. Conserve le souvenir de la célèbre abbaye royale de Saint-Arnould, transférée dans l'intérieur de Metz, lors du siége de 1552. Elle portait auparavant le nom de *rue sous les Hauts Précheurs*. Enfin on l'avait appelée autrefois *rue d'Anglemur* à cause de la jonction en cet endroit d'anciens murs de fortification.

Digitized by Google

Arsenal (Quai de l'). — De la rue Paixhans à la rue du Pont-Saint-Georges.

Est ainsi désigné du nom du vaste dépôt d'artillerie auquel il aboutit.

Jadis appelé le *Palramport* ou *Rhinport,* c'est-à-dire port du Rhin, aujourd'hui vulgairement *quai des Juifs* ou *quai de la Moselle*. En 1493, le célèbre chroniqueur Philippe Gérard, natif de Vigneulles, près Metz, y tint boutique de chausseterie.

L'hospice israélite y est établi.

Arsenal (Rue de l'). — De la rue des Jardins à la rue Paixhans.

Même étymologie.

Autrefois nommée *rue des Juifs*.

Beau temple construit en 1848, et écoles israélites.

Asfeld (Rue d'). — Du quai de la Haute-Seille à la place Saint-Thiébault.

A reçu le nom de Claude-François Bidal, marquis d'Asfeld, maréchal de France.

Rue de l'Ambulance lorsque le grand séminaire eut été converti en hôpital, en 1794. Elle a été formée en 1740, la plus grande partie, sur l'emplacement des murs de rempart et des fossés établis de ce côté de la ville.

L'ancienne église des Célestins y était située. — Séminaire. — Arsenal du génie.

Augustins (Rue des). — De la place Saint-Nicolas à la place Saint-Thiébault.

Cet endroit, ancien passage du Cerisier, rappelle le souvenir de l'établissement des Augustins dont l'arrivée dans notre ville est placée, par une chronique, vers l'an 1260.

Digitized by Google

Austerlitz (place d'). — La rue Fabert, d'une part, et les rues de la Fontaine-Saint-Jacques et du Plat-d'Etain, d'autre part.

Un arrêté municipal du 18 janvier 1806 a substitué ce nom à celui de place Saint-Jacques, qu'elle tenait de l'église, sous l'invocation de ce saint, qui y était située.

Pierre gallo-romaine, de grande dimension, ornée de personnages à reliefs peu saillants, mais d'un très-bon style, exhumée au dix-huitième siècle. En creusant les caves du marché, découverte d'anciennes maçonneries d'origine romaine, ainsi que des vestiges de l'ancienne église Saint-Jacques, notamment cercueils en pierre oolithe, ayant la forme d'une auge.

En 1793, *place de la Révolution*, ensuite *place de la République*.

Avold (Rue Vigne-Saint-). — De la place des Charrons à la place Mazelle.

Tire son nom d'un terrain, jadis planté en vigne, sur lequel elle est assise et qui appartenait à l'abbaye de Saint-Arnould. Le débouché sur la place Mazelle date de 1740.

B.

Baue (Rue de la). — De la rue Mazelle à la rue du Rempart-des-Allemands.

Baue, mot patois qui signifie fosse.

D'abord ruelle sans issue sur le rempart.

C'était par le passage de la Baue que l'on transportait les corps dans le cimetière de l'église Saint-Maximin.

Belleisle (Rue du Rempart-). — De la place du Pont-des-Morts à la rue du Pontiffroy.

Formée en 1737 par les ordres et sous le gouverne-

Digitized by Google

ment de C.-L.-A. Foucquet de Belleisle, dont elle porte le nom.

Bénédictins (Rue des). — De la rue du Pont-Moreau à la rue du Rempart-Belleisle.

A été ouverte, en 1737, sur des terrains qui appartenaient aux deux abbayes de bénédictins de Saint-Vincent et de Saint-Clément.

Bibliothèque (Place de la). — De la rue du Haut-Poirier à la rue de la Bibliothèque.

Ainsi nommée à cause du voisinage de la bibliothèque de la ville, établie en 1811, dans l'ancienne église des Petits-Carmes, dont le couvent avait été bâti sur l'emplacement des abbayes de Saint-Éloy, de Sainte-Croix et du collége des Jésuites.

Bibliothèque (Rue de la). — De la rue Chèvremont à la rue des Trinitaires.

Autrefois appelée *rue Saint-Éloy, rue des Petits-Carmes, rue des Barrés.*

Bibliothèque de la ville[1], Musée de tableaux, d'histoire naturelle, etc... Salle de réunion et des archives de l'Académie impériale et des autres sociétés savantes.

Hospice de la Maternité contigu, d'une part, à la bibliothèque, et, de l'autre, au temple des Protestants.

Vis-à-vis, impasse dite *Cour-aux-Poules.*

Blé (Rue au). — De la rue du Palais à l'une des entrées du marché couvert.

Ainsi nommée à cause du marché et des dépôts de blé qui s'y tenaient.

Halle à la viande sur l'emplacement d'une ancienne

[1] Elle possède un exemplaire du premier ouvrage imprimé à Metz, en 1480.

Digitized by Google

église dite paroisse royale de Saint-Victor et de son cimetière, qui avaient remplacé un temple romain, dédié à la Victoire.

Bonne-Ruelle (*Rue de la*). — Communication entre la rue Serpenoise et la rue des Clercs.

Son nom rappelle le peu de largeur que ce lieu avait alors qu'il servait de passage seulement aux piétons.

Boucherie (*Rue de la Petite-*). — De Fournirue au Pont-Sailly.

En cet endroit était l'une des cinq boucheries établies à Metz.

Boucherie-Saint-Georges (*Rue de la*). — De la place des Maréchaux à la rue du Pont-Saint-Georges.

Boucherie Ventôse, en 1793.

Boulangers (*Rue des Trois-*). — De la rue de l'Évêché à la rue Saint-Gengoulf et à la place Saint-Martin.

Le nom qu'elle a conservé jusqu'aujourd'hui lui fut donné sans doute parce que la plus grande partie de son emplacement était occupée par trois boulangeries.

Braillon (*Rue*). — De la rue du Pontiffroy à l'une des casernes de Chambière.

Ce nom est-il synonyme de *bruit?*

De vieux titres portent : *Baillon*.

C.

Cambout (*Rue du*). — De la rue de la Gendarmerie au quai de la Haute-Seille.

La reconnaissance publique lui a donné le nom patronymique du bienfaisant évêque de Coislin (Henry-Charles du Cambout).

Digitized by Google

Capucins (*Rue des*). — De la place des Maréchaux à la rue du Paradis.

Ainsi appelée parce qu'elle passe devant l'ancien couvent des Capucins, aujourd'hui transformé en jardin botanique.

Église bâtie sur la fin du treizième siècle, à la place d'un oratoire que Sainte-Ségolène avait fondé, et précédée d'une cour avec portail extérieur appartenant à la bonne architecture ogivale.

Cathédrale (*Place de la*). — De la rue d'Estrées et de la place Napoléon, d'une part, et, de l'autre, aux rues de la Cathédrale et du Commerce.

A reçu le nom de l'église métropolitaine[1], devant laquelle elle a été formée sur l'emplacement de l'ancien palais épiscopal ou de l'évêché.

La cathédrale est un édifice gothique que sa hardiesse, sa solidité et son élégance placent au rang des chefs-d'œuvre de ce genre.

Très-beau marché couvert.

Cathédrale (*Rue de la*). — De la rue Pierre-Hardie à la place de la Cathédrale.

Elle porte le nom de la place à laquelle elle aboutit.

Cerf (*Rue du Grand-*). — De la rue du Quartaut à la place Coquotte.

Petite rue aux ou *des Gournay,* nom d'une illustre famille[2].

Sa dénomination actuelle lui vient d'une enseigne.

[1] Primitivement appelée l'*église Saint-Etienne* (premier martyr) ou la *grande église*.

[2] La porte d'entrée de son hôtel sur la rue du Grand-Cerf (maison numéro 9) existe encore.

Digitized by Google

Chambière (*Place*). — De la place de la Tour-aux-Rats à la porte Chambière.

Bâtiment de la manutention ou boulangerie militaire.

Chambière (*Porte*). — Elle conduit à l'abattoir de la ville, au polygone d'artillerie, au pont suspendu sur la Moselle, entourant l'île Chambière, et à deux cimetières contigus dont l'un est réservé aux inhumations du culte israélite.

Chambière (*Rue*). — De la rue du Pontiffroy à la porte Chambière.

La tradition lui a donné le nom qu'elle a conservé jusqu'aujourd'hui, parce qu'elle conduisait au principal cimetière de la cité : *le champ de bières.*

Hôpital de Notre-Dame du Bon-Secours, fondé en 1698.

Chambre (*Place de*). — Des rues du Faisan, de Saint-Louis et du Pont-des-Roches, d'une part, les rues d'Estrées, du Vivier, des Piques et du Pont-de-la-Préfecture, d'autre part.

L'origine de son nom est ainsi rapportée par le chroniqueur Philippe de Vigneulles.

Après la chute des Templiers, une partie de leurs biens ayant été donnée, avec le titre de prieuré ou commanderie, aux chevaliers de Saint-Jean-de-Rhodes, établis à Metz, au lieu dit le *Petit-Saint-Jean,* qui était voisin de la place, nommée depuis, place de Chambre « ce prioré fut fait chambre de toute la province de par deçà pour les dits chevaliers de Rhodes. Par quoy toutte la place fut appelée la place de Chambre, et est encore aujourd'hui ainsi appelée. »

Digitized by Google

C'est sur cette place qu'avaient lieu les mystères[1], représentations de spectacles publics, où petits et grands venaient gratuitement prendre plaisir. Les ecclésiastiques eux-mêmes participaient à ces divertissements, soit en composant les pièces dont les sujets étaient religieux, soit en se cotisant pour la mise en scène, soit en remplissant les principaux rôles.

Sur la place de Chambre et la place du Change, se tenaient, au quinzième siècle, trois marchés, par semaine, de vins et de céréales dans les halles de ces deux endroits.

La place de Chambre est irrégulière: elle a perdu le grand mouvement d'activité qui s'y faisait, lorsque les voitures des messageries y étaient établies.

Champé (*Rue du*). — De la place du Pont-Sailly à la place de Grève.

Autrefois promenade bordant la Seille.

Une des plus anciennes et nobles familles de Metz s'était fixée en ce lieu, dit le *Champel-outre-Seille,* dont, par cette raison, elle avait pris le nom.

Chandellerue. — De la rue des Prisons-Militaires à la rue du Neufbourg.

Anciennement on écrivait *Chauvelureue, Chauvelurelle.* Il y avait en cet endroit un petit cours d'eau où on lavait le linge de peu de valeur ou usuel (*Chaulurelle*).

Par corruption on a fait du mot en vieux langage, le nom moderne de Chandellerue, comme si ce quartier était assigné aux fabriques de suif et de chandelles.

Change (*Rue du*). — De Fournirue à la place Saint-Louis.

[1] Quelquefois aussi et d'abord sur la place du Change (maintenant place Saint-Louis).

Digitized by Google

Ainsi nommée à cause des changeurs qui y tenaient boutique. — Il se faisait à Metz un commerce considérable de change de monnaie.

Chapelotte (*Place*). — De la rue de Coislin à la place de l'Abreuvoir.

Conserve le souvenir d'une petite chapelle bâtie à côté du premier hôpital pour recevoir les femmes en couche.

Chaplerue (*Rue*). — De la rue Serpenoise à la place Cocotte.

Doit son nom au voisinage de la chapelle, ensuite église du monastère de Clairvaux, dans laquelle le public avait entrée sur cette rue.

Chappé (*Place*). — Aboutit à la rue de la Chèvre.

Ceux de qui descendent les Raigecourt, célèbre et noble famille, furent surnommés *Xappel* ou *Xappey*.

« Leur hôtel, dit M. le baron d'Hannoncelles, était situé sur cette place. On ne sait s'ils avaient pris leur surnom de la place, ou plutôt s'ils ne le lui donnèrent pas. »

Cette place porte, dans de très-anciens titres, la dénomination de *place de Porsaillis*.

Charles (*Rue Saint-*). — De la rue de Coislin à la rue du Cambout.

Porte l'un des prénoms du généreux évêque de Metz, monseigneur de Coislin.

Charrons (*Place des*). — De la rue Mazelle, d'une part, aux rues Vigne-Saint-Avold et Pont-à-Seille, d'autre part.

Rue des Charies dans les vieux titres.

Compte parmi les lieux qui tirent leur nom des corporations d'état auxquelles étaient autrefois assignés certains quartiers.

Place des Sans-Culottes en 1793.

Digitized by Google

Châtillon (*Rue*). — De la place Sainte-Glossinde aux rues du Rempart-Saint-Thiébault et du Rempart-Serpenoise.

Établie sur les anciens remparts de la tour Serpenoise (1739). Doit son nom à la maison de refuge que l'abbaye de Châtillon y avait fait construire. Cette maison avait été acquise par la ville de Metz en 1778, pour servir de logement au premier président du parlement. Elle est aujourd'hui la propriété du couvent du Sacré-Cœur dont le siége est à la Basse-Montigny.

Cette rue fut appelée originairement *rue Neuve-Saint-Gengoulf*.

Chèvre (*Rue de la*). — De Fournirue aux rues des Parmentiers, du Grand-Cerf et de la place Coquotte.

Rue très-ancienne. Ainsi nommée à cause de sa raideur que des travaux successifs ont réussi à faire disparaître.

Autrefois appelée *rue des Gournay* [1].

Hôtel des gais *Frères-Maîtres de la Société de Villefranche*, devenu le tribunal de commerce, aujourd'hui propriété d'un particulier.

Église moderne dédiée à Notre-Dame-de-l'Assomption, construite sur partie d'un temple protestant, par les RR. PP. de la Compagnie de Jésus, qui tenaient un collége dans les bâtiments voisins.

Incendie, en 1801, de l'établissement typographique de C. M. B. Antoine, le dernier de cette famille qui ait exercé la profession d'imprimeur à Metz, pendant près de deux siècles.

Une auberge établie en cet endroit, et plus tard déplacée, avait pour enseigne une chèvre.

Chèvremont (*Rue*). — De la rue Boucherie-Saint-Georges à la rue du Haut-Poirier.

[1] Voir l'article *rue du Grand-Cerf*.

Digitized by Google

Son nom rappelle l'escarpement extraordinaire du lieu avant que d'immenses travaux en eussent adouci la pente.

Le palais des rois d'Austrasie s'étendait jusqu'à la rue Chèvremont et une de ses issues s'ouvrait sur ce passage montueux.

Grenier de la ville établi dans les étages des bâtiments à créneaux construits au seizième siècle. — Bureaux de la *Caisse d'épargne et de prévoyance,* ainsi que du ***Mont-de-Piété,*** placés dans le bâtiment voisin, contigu à la bibliothèque de la ville.

Maison nº 20, habitée, au seizième siècle, par l'habile peintre-verrier, Valentin Bousch, et au dix-huitième par P. L. Rœderer, célèbre avocat : le fils de ce dernier y naquit.

Maison nº 10, connue sous le nom de *maison du Serpent.*

Clément (***Rue Saint-***). — De la rue des Bénédictins à la rue du Pontiffroy.

Ouverte sur des terrains appartenant aux religieux de l'abbaye de Saint-Clément.

Clercs (***Rue des***). — Des rues du Palais, Fabert et du Petit-Paris, d'une part, à l'Esplanade et à la rue du même nom, d'autre part.

Primitivement *rue le Voué en l'Aulne.*

Au commencement du quatorzième siècle, Nemmery (Nicolas) Baudoche, grand aumônier de la cathédrale, acheta l'hôtel alors abandonné du voué de Metz, avec le terrain situé derrière et nommé la place de Nexirue. Cet ecclésiastique établit l'aumônerie dans ce bâtiment, et fit construire, à côté, une chapelle d'abord dédiée à saint Nicolas, patron de son fondateur, ensuite à sainte Reinette, dans laquelle il fonda treize bourses pour servir de titre de cléricature à autant de pauvres clercs.

Digitized by Google

Depuis, la rue prit la dénomination qu'elle retient encore à présent.

Le grand anmônier nommait en tout temps à cette chapelle, et ceux qui jouissaient des bourses dues à la munificence de Nemmery Baudoche, étaient obligés d'y renoncer aussitôt qu'ils étaient pourvus de quelque bénéfice.

Une sentence arbitrale de 1328, concernant ces clercs boursiers, copiée sur l'original par les auteurs de l'Histoire de Metz, est donnée sous ce titre : *Compromis et sentence arbitrale entre le chapitre de la cathédrale de Metz et les clercs stipendiés de l'Hôpital Saint-Nicolas érigé dans la rue des Clercs de la même ville, et connu aujourd'hui sous le nom de Sainte Reinette.*

La reconstruction de cette chapelle, en 1488, est indiquée par l'inscription suivante dont le texte a été conservé, et qui se trouvait placée dans le mur à côté de la porte :

Henriet Roucelz ecuyer,
De la grant Esglize almosnier,
Feit faire à nuef cest oratore,
En l'onneur de Dieu et Glore.
Et fut commancé en l'année
Que est icy cy aprez signée
Miiij^{c}iiij^{xx} et viij.

Rue Marat, en 1792.

Plusieurs maisons reposent sur des constructions romaines.

Cercle de la Réunion, établi dans la maison de M. A. N. J. L. Collignon, dernier imprimeur de la famille de ce nom, dont les membres exercèrent avec honneur la typographie à Metz pendant deux cents ans.

Le premier essai de pavage en quartzite de Sierck, a été fait par M. Arnold, ingénieur des ponts et chaussées, dans la rue des Clercs, qui était classée comme route

Digitized by Google

royale. En 1824, la ville de Metz a adopté ce nouveau mode de pavage, reconnu supérieur aux pavés employés jusqu'alors.

Cloutiers (*Rue des*). — De la rue sur les Murs à la rue de la Glacière.

Quartier affectionné autrefois par les fabricants qui lui ont laissé leur nom.

Coislin (*Place de*). — Est comprise entre les différents corps de casernes pour l'infanterie construites aux frais du digne évêque Henry-Charles du Cambout, duc de Coislin, sur l'emplacement du Champ-à-Seille, dont il est si souvent question dans l'histoire de Metz — république.

L'empereur Charles IV, accompagné de l'impératrice et d'une cour des plus brillantes, y publia, le jour de Noël 1356, les sept chapitres additionnels à la bulle d'or.

Coislin (*Rue de*). — De la place du Quartaut à celle de la Chapelotte et à la rue de Saint-Charles.

Cette rue, avec celles dites de Saint-Charles, de Saint-Henry et du Cambout forment l'encadrement des casernes de Coislin. Elles ont reçu leurs dénominations en conformité d'une ordonnance de l'hôtel de ville du 8 juin 1731.

La maison nº 8 de la rue de Coislin a conservé un dernier spécimen des arcades du vieux Champ-à-Seille.

Comédie (*Place de la*). — De la place de la Préfecture aux ponts des Roches et Saint-Marcel.

Ainsi nommée parce qu'on y a élevé le théâtre.

Autrefois terrain fangeux sur lequel se trouvaient des chantiers et des magasins de bois. On le nommait le *Grand Saulcis,* parce qu'il était planté en saussaie, de manière à protéger les nombreuses levées de terre, destinées à arrêter la Moselle.

Digitized by Google

Bâtiments de la douane et de l'entrepôt du commerce. — Pavillon de Saint-Marcel habité par deux commandants militaires à Metz : V.-F. duc de Broglie, maréchal de France, et F.-C.-A. marquis de Bouillé. L'illustre général Lafayette y descendit, lorsqu'il vint visiter notre ville. Ce pavillon est maintenant la propriété de plusieurs particuliers.

Place de l'Égalité en 1793.

Joli quinconce planté d'arbres, terminant la place de la Comédie, du côté du Moyen-Pont, et auquel on a donné, malicieusement, le nom de *Jardin-d'Amour*.

Commerce (*Rue du*). — De la place d'Austerlitz à celle de la Cathédrale.

Livrée au public en 1825.

Coquotte (*Place*). — De Chaplerue à la rue de la Chèvre.

Ce mot provient par corruption de Falcon ou Faucon, dont on fit Faccol, Faccatte, puis Facotte, enfin Coquotte.

La *grant maxon Faccol* était possédée par la famille du même nom, une des plus anciennes de Metz.

Hôtellerie du *Cheval blanc* avec la chapelle dépendant de l'hôpital du Saint-Esprit de Besançon, occupée par les Antonistes à la fin du seizième siècle.

Croix (*Place Sainte-*). — Des rues Taison, de la Fonderie et Jurue, d'une part, et de l'autre, à la rue du Haut-de-Sainte-Croix.

Doit son nom au voisinage d'une croix de pierre, que remplaça une église élevée sous le symbole de la croix.

Restes de l'ancien hôtel de la *Bullette*.

Place de la Montagne, en 1792.

Croix (*Rue du Haut-de-Sainte-*). — De la place Sainte-Croix à la rue des Trinitaires.

C'est le point culminant de la ville.

Digitized by Google

Philippe de Raigecourt avait son hôtel sur la hauteur de Sainte-Croix : l'empereur Charles-Quint y logea lors de son premier voyage à Metz, en 1540.

Ancienne église des religieuses de Sainte-Elisabeth, convertie pendant de longues années en magasin ou dépôt des tabacs des manufactures de l'État.

Croix-outre-Moselle (*Place*). — La rue du Pontiffroy de part et d'autre.

Cette place a été formée sur un terrain de l'île Moselle, au delà du bras intérieur, d'où elle a tiré une partie de son nom ; une croix érigée en cet endroit, l'a complété.

Un ancien et vaste hôtel, connu sous la dénomination de la *Grande Croix d'or,* existait près de la croix d'Outre-Moselle.

Emplacement de l'ancienne église, originairement sous l'invocation de saint Polyeucte, ensuite de saint Livier.

E.

Ecoles (*Rue des*). — De la rue Taison à Jurue.

Anne d'Autriche avait fondé en ce lieu une maison royale de charité dite la *Charité du Bouillon* (1662) : de là le nom de *rue de la Charité* donné à cette communication.

Le bâtiment central des écoles de la ville y a été construit de 1841 à 1842. En creusant les fondations on a trouvé une main antique en bronze doré et un pied de biche en bronze, d'origine romaine.

Eltz (*Rue d'*). — De la rue Saint-Marcel au rempart Belleisle.

A été ouverte en 1735, sur un terrain qui dépendait de l'hôtel abbatial de Saint-Vincent, et porte le nom du

Digitized by Google

baron d'Eltz, qui était alors abbé de ce monastère. Elle avait été d'abord appelée *rue du Rempart.*

Enfants (*Rue des Bons-*). — De la rue Tête-d'Or à la rue Cour-de-Ranzières d'une part, et d'autre à la place Chappé et à la rue de la Chèvre.

C'est dans cet endroit qu'avait été fondée, au treizième siècle, la confrérie des pauvres, mais joyeux écoliers, *boni pueri,* d'où *bons enfants.*

On y a découvert des traces de bains romains (1769) et des débris d'un aqueduc d'origine semblable (1858).

Enfer (*Rue d'*). — De la rue de la Fonderie à Jurue.

Autrefois ruelle fermée. Les personnes de basse condition étaient contraintes d'y loger pendant la huitaine franche de leur retour à Metz.

On y découvre des vestiges de la première synagogue que les Israélites aient eue à Metz.

Esplanade (*Rue de l'*). — De la rue de la Haute-Pierre à la place Saint-Martin.

Son nom est expliqué par le voisinage de la magnifique promenade, dite *l'Esplanade.*

Était anciennement appelée rue du *Rempart-de-la-Citadelle* ou simplement *rue de la Citadelle.*

Prolongée, en 1818, du côté de la place Saint-Martin, sous le nom particulier de *rue Neuve-de-l'Esplanade,* supprimé aujourd'hui.

Estrées (*Rue d'*). — De la place de la Cathédrale à la place de Chambre.

Retient le nom de Louis-César Le Tellier, duc d'Estrées, maréchal de France, gouverneur de Metz (de 1761 à 1771), sous l'administration duquel cette rue a été percée.

Était appelée anciennement *rampe de la Cathédrale.*

Digitized by Google

Étienne (*Rue Saint-*). — De la rue Mazelle aux rues aux Ossons et Vigne-Saint-Avold.

C'est l'ancienne rue Léchebarbe ou Lachebarbe; elle a été depuis appelée rue Saint-Étienne, en souvenir de l'ancienne église dédiée à saint Étienne, pape et martyr.

Étienne (*Place Saint-*). — De la voûte percée sur la rue d'Estrées à la place de Chambre.

Porte le nom de saint Étienne, premier martyr, patron du diocèse de Metz. Était précédemment appelée *Pâté de la cathédrale,* à cause de sa forme arrondie.

Elle fut dite le *Parapet,* en 1795.

Eucaire (*Rue Saint-*). — De la place au Lièvre à la rue du Rempart-des-Allemands.

Précédemment rue Derrière-Saint-Eucaire, à cause de la position qu'elle occupe par rapport à l'église dédiée à ce martyr qui était originaire de la ville de Toul.

Évêché (*Rue de l'*). — De la rue de la Tête-d'Or à la place Sainte-Glossinde, sur laquelle donne la façade de la demeure épiscopale.

La rue de l'Évêché a été formée de la rue ouverte dans le prolongement de celle des Clairvaux, de cette dernière rue, des rues des Prêcheresses et de la Crête. (Arrêté du maire de Metz du 30 août 1854, approuvé le 1er septembre de la même année.)

Pierres tumulaires avec inscriptions et débris de sculpture ancienne (rue des Clairvaux). — Église des Prêcheresses bâtie sur les restes de l'ancien château des évêques de Metz, appelé la Cour-de-Vic, maintenant convertie en remise et grenier à fourrages (ancienne rue des Prêcheresses). — Maison des sœurs de Sainte-Chrétienne, avec chapelle, à l'extrémité de la rue de l'Évêché, du côté de la place (primitivement rue de la Crête). — Maison rue de

Digitized by Google

l'Évêché, 61, propriété des notaires de l'arrondissement de Metz.

F.

Fabert (*Rue*). — De la rue des Clercs à la place Napoléon.

A reçu, en vertu d'un arrêté municipal du 13 novembre 1846, le nom de l'illustre Abraham Fabert, maréchal de France, une des plus nobles gloires de la cité.

Cette rue a été formée de la réunion des rues de la *Tappe* ou des *Grandes-Tappes* et de la *Vieille-Tappe* ou des *Petites-Tappes*, ou encore de la *Croix-de-Fer* du nom d'une enseigne.

Une coutume, très-anciennement pratiquée, avait donné lieu à la dénomination de la rue de la Tappe. Chaque année, au jour de la fête de saint Martin, des jaugeurs-jurés de la ville se rendaient en face de la place Saint-Jacques (aujourd'hui place d'Austerlitz), à l'angle de la rue actuelle du Commerce, et publiaient que le prix de la hotte de vin, *pour payer les cens*, était fixé à tant, par ordre de M. le maître échevin et de son conseil. C'est ce qu'on était convenu d'appeler la *tappe du vin*. Les jaugeurs chargés de remplir cet office étaient nommés *jaugeurs-tappiers*, ou simplement les *tapenards*.

Le marché aux vins, dit communément la *tappe*, a été supprimé par arrêté municipal du 15 mars 1806.

Faisan (*Rue du*). — De la place de Chambre aux rues Pierre-Hardie, Sainte-Marie et de la Paix.

Ainsi nommée à cause de l'ancienne faisanderie. Plus tard, une auberge en grande réputation avait pris pour enseigne un faisan.

Ferroy (*Rue Saint-*). — De la rue Marchant à la rue de l'Arsenal.

Digitized by Google

Tire son nom de la chapelle, plus tard église paroissiale sous l'invocation de saint Ferroy.

Appelée aussi *rue des Sœurs-Collettes,* lorsque ces religieuses vinrent s'y établir (1563).

Entre les maisons numérotées 17 et 19, ancien passage désigné sous la dénomination de *ruelle aux Foins.*

Fèvres (*Place aux*). — Devant la rue Serpenoise.

Elle doit son nom aux ouvriers façonnant le fer, dont une partie avait obtenu d'occuper des places en cet endroit.

La corporation des Fèvres était l'une des dix soumises à la juridiction du *grand maître des métiers;* la création de cette charge était déjà ancienne en 1335.

Fleurette (*Rue*). — Ce n'est, à proprement parler, qu'une impasse sur la rue du Pontiffroy.

Ce nom doit-il être attribué à un souvenir champêtre ou bien à la galanterie de nos aïeux ?

Fonderie (*Rue de la*). — De la rue sur les Murs à la place Sainte-Croix, en passant devant les rues des Récollets et d'Enfer.

Conserve le souvenir de l'ancienne fonderie.

Metz est une des premières villes qui ont fait usage de l'artillerie. Elle avait un matériel considérable déposé dans les granges ou arsenaux de la cité ainsi qu'aux châteaux-portes et dans les tours des métiers. Une compagnie de couleuvriniers bourgeois, soumis à une discipline particulière, concourait avec les maîtres canonniers à la défense des remparts.

École municipale et salle d'asile, dites de la *Fonderie.*

Chauffoir pour les vieillards secourus par la *Société de la Charité fraternelle.*

Digitized by Google

Fontaine (*Rue de la*). — De la place Saint-Nicolas à celle du Quartaut.

Doit son nom à la fontaine adossée à l'hôpital Saint-Nicolas; c'est la plus ancienne fontaine connue à Metz.

Hôtel de la célèbre famille de Heu, ensuite du comte de Montgommery, acheté par la reine Anne d'Autriche pour y établir le séminaire de la Mission appelé de son nom, *séminaire Sainte-Anne* (1661).

Fontaine-Saint-Jacques (*Rue de la*). — De la place d'Austerlitz aux rues Serpenoise, de la Tête-d'Or et du Petit-Paris.

A pris le nom de la fontaine voisine de la place, appelée jadis place *Saint-Jacques*.

Fort (*Place du*). — Devant le rempart de la porte de France.

Par arrêté municipal du 13 novembre 1846, le nom de place du Fort a été donné au terrain qui longe le rempart de la porte de France, à l'extrémité de la rue de Paris, à droite et à gauche de cette rue.

Place de la Révolution, en 1793.

Four-du-Cloître (*Rue du*). — De la place Napoléon et des rues du Vivier, des Jardins et du Haut-Poirier[1] à la rue Taison.

Tire son nom du passage qui conduisait au cloître des chanoines de la cathédrale.

Fournirue. — De la place Napoléon aux rues de la Petite-Boucherie et du Change en passant devant les rues de la Princerie, Taison, du Plat-d'Étain, Jurue, d'Enfer, de la Cour-de-Ranzières, sur les Murs et de la Chèvre.

[1] La communication derrière le corps de garde de la place Napoléon faisant suite à la rue du Four-du-Cloître, reçut, en 1846, le nom de cette rue.

Digitized by Google

C'est-à-dire *rue des Fourneaux,* à cause des nombreux fabricants, notamment des orfèvres, établis en ce quartier.

La maison nº 18 a été habitée par J. J. Boissard, savant antiquaire (seizième siècle). C'est le berceau de l'archéologie messine.

La maison nº 36, à l'angle de la rue Taison, conserve quelques vestiges de construction de l'époque de François Ier.

La façade intérieure de la maison nº 33 offre un spécimen de l'ancienne architecture bourgeoise à Metz.

Impasse Gobelcourt, mot qui signifie la cour Belle-Cour, en patois *lé Cobecoco.*

France (*Place de*). — Cette place, entre les casernes et la rivière de Moselle, a pris ce nom en vertu d'un arrêté municipal du 1er juillet 1816.

Église paroissiale de Saint-Simon, bâtie de 1737 à 1740, dans le fort de la Double-Couronne, autrement dit ville neuve[1], et desservie, jusqu'à la révolution française, par des chanoines réguliers de la congrégation de Notre-Sauveur de Saint-Pierremont.

France (*Porte de*). — Autrement appelée *porte de Paris :* elle fait suite à la rue de ce dernier nom.

Friedland (*Place*). — De la place Saint-Louis à la rue de la Monnaie et au pont d'Iéna.

La petite place, sur laquelle était située l'église Saint-Simplice, portait le nom de cette paroisse; après sa démolition (1809) elle reçut le nom actuel, en mémoire de la célèbre bataille qui fut livrée le 14 juin 1807 et qui amena la paix de Tilsitt. En 1816, elle reprit le nom de

[1] Tout le quartier au delà du pont des Morts a été créé par C. L. A. Foucquet de Belleisle, l'illustre et bienfaisant gouverneur de Metz, pendant trente années.

Digitized by Google

Saint-Simplice pour l'échanger encore contre celui de Friedland, le 8 août 1830.

On l'avait appelée aussi la *place Neuve,* joignant la place Saint-Louis.

C'est dans un bâtiment [1] situé dans le cimetière de l'église de Saint-Simplice que les frères des écoles chrétiennes, venus à Metz, en 1747, eurent leur premier asile.

Fumiers (*Rue des*). — Derrière la rue du Pontiffroy.

Ainsi nommée à cause du voisinage des écuries des casernes d'artillerie.

Pavée et exhaussée en 1737 pour aider à l'écoulement des eaux.

G.

Garde (*Rue de la*). — Du Moyen-Pont aux rues de la Haute-Pierre, du Heaume et aux Ours.

Cette rue, telle qu'elle est aujourd'hui, a été formée par ordre du duc de Belleisle, afin de procurer un débouché aux voitures venant du Moyen-Pont et allant aux quartiers du gouvernement, de Sainte-Marie et Pierre-Hardie. Sur partie de son emplacement existait la *ruelle dessous la montagne de Saint-Hilaire,* ainsi désignée parce que la paroisse Saint-Hilaire-le-Petit [2] s'élevait sur ce terrain, derrière la Haute-Pierre. La porte en *Anglemur, l'une de celles de la ville par lesquelles on pouvait entrer et sortir de nuit et de jour,* au treizième siècle, était située au pied du monticule. Plus tard ce ne fut plus qu'une fausse porte ou poterne. Elle fut démolie, de

[1] L'évêque de Coislin y avait établi un petit séminaire.

[2] Derrière et au midi était un passage public appelé *rue de Saint-Vit,* du nom d'une autre église voisine.

Digitized by Google

même que les tours qui se trouvaient au bas et au coin de la rue des Hauts-Prêcheurs (maintenant rue Sous-Saint-Arnould) et de la rue actuelle de la Garde, lors de la reconstruction du mur de ville sur la Moselle (1552).

Garde vient du vieux langage *Warde :* le nom de la rue de la Garde a été donné en souvenir de l'établissement du *guet du Wardain près la porte en Anglemur,* c'est-à-dire du commissaire qui était chargé spécialement de la surveillance et de la police *sur tout ce qui était transporté par eau et qui devait passer devant la mällegoule* (canal) *de Waudrinowe* (Wadrineau) *pour être amené à la baire du moïen pont des mors.*

Ancien hôtel abbatial de Saint-Arnould, servant aujourd'hui de logement au général commandant l'École impériale d'application de l'artillerie et du génie. A la suite, manége [1] de cette école, dont l'entrée est à l'angle de la rue aux Ours. Il a fait disparaître une maison qui avait servi autrefois d'habitation aux préposés au débit des vins qui se recueillaient sur les propriétés du couvent.

Escalier en pierres pour descendre de la rue de la Garde à la rue Sous-Saint-Arnould.

La rampe de l'Esplanade, que longe la rue de la Garde, date de 1740 [2].

Le poste militaire au débouché de la rue de la Garde, en face du Moyen-Pont, repose sur le vieux mur d'en-

[1] En 1837 et 1840 la réparation de la rampe de ce manége a amené la découverte d'un très-grand nombre de tombeaux en pierres.

[2] Lors de la reconstruction partielle, faite dans les premières années du dix-huitième siècle, des murs de soutenement de ce côté, on exhuma, vis-à-vis la poudrerie, des vestiges d'un temple consacré à Gastor et à Pollux et à la Concorde divine par P. Petronius, ainsi qu'une statuette en bronze votive à Minerve.

Digitized by Google

ceinte qui était établi à quelques mètres en arrière du mur du quai actuel.

Gaudré (*Rue*). — De la rue Vigne-Saint-Avold à la rue Mazelle.

Sans doute nom d'homme.

Gendarmerie (*Rue de la*). — De la rue Saint-Henry au rempart derrière la rue d'Asfeld.

De 1730 à 1740, ouverture de cette rue qui n'était auparavant qu'un cul-de-sac.

Elle est formée des petites rues précédemment appelées rue des Célestins et rue des Madelaines, à cause des couvents qu'y avaient ces religieux et religieuses.

L'église des Célestins vient d'être démolie. L'église des Madelaines sert de caserne à la gendarmerie.

Gengoulf (*Rue Saint-*). — De la rue des Trois-Boulangers à la rue Châtillon.

Porte le nom d'une ancienne paroisse.

Le 6 octobre 1738, le curé, au nom de la fabrique de l'église, prit l'engagement de bâtir sur l'emplacement donné par M. de Belleisle, entre le magasin à poudre de Sainte-Glossinde et la maison curiale, suivant le modèle des façades semblables à celles de la Double-Couronne de Moselle, dans l'espace de deux années, à commencer du jour que le déblai des terres du rempart de la vieille enceinte serait achevé.

Georges (*Pont Saint-*). — Entre la rue du même nom.

L'un des plus anciens de Metz.

Autrefois, le jour de la fête de saint Georges, le 23 avril, du haut de ce pont, le coûtre de la cathédrale bénissait la Moselle. La procession se rendait ensuite à l'église Saint-Georges.

Pont Ventôse, en 1792.

Digitized by Google

Georges (*Rue du Pont-Saint-*). — Cette rue s'étend de part et d'autre du pont qui porte encore le nom de l'ancienne église Saint-Georges.

Cette église, située à l'angle des rues Chambière et de Saint-Médard, se trouva originairement en dehors de l'enceinte de Metz. C'était la paroisse des pêcheurs et des bateliers. Elle est maintenant convertie en une salle publique de danse et en une brasserie où pend pour enseigne : *Brasserie Saint-Georges.*

Georges (*Rue des Pères-Saint-*). — De Vincentrue à la rue Goussaud.

La portion de cette rue qui aboutissait à la rue Saint-Marcel a été supprimée lors de l'établissement du collége ou lycée dans les bâtiments de l'hôpital Saint-Georges.

La fondation de cet hôpital était due à l'archevêque Georges d'Aubusson de la Feuillade, évêque de Metz, qui y avait fondé trente et un lits pour des hommes malades, et l'avait fait desservir par des religieux de la Charité (1686).

Gisors (*Rue*). — De la place au Lièvre à la rue de la Grève.

Elle a été ouverte au public en 1738, et conserve le nom de L.-M. Fouquet, comte de Gisors, fils du maréchal duc de Belleisle, gouverneur de Metz, mort au champ d'honneur, à la désastreuse journée de Crevelt (25 juin 1758).

En conformité d'une délibération des officiers de l'hôtel de ville de Metz, datée du 25 juillet de la même année, une plaque de marbre blanc, portant une inscription en lettres dorées, avait été placée dans la façade de la première maison de la rue Gisors, du côté de la place au Lièvre. Cette inscription rappelait les titres du comte de Gisors, son attachement pour les citoyens de Metz,

Digitized by Google

leur gratitude, la date de la décision qui avait prescrit que ce marbre serait placé, enfin les noms du maître échevin et des conseillers échevins alors en exercice.

Glacière (*Rue de la*). — De la rue des Quatre-Maisons à la rue des Cloutiers.

C'est une portion de cette dernière rue dont elle a été distraite en 1821, et qui a pris le nom d'une ancienne glacière.

Glatigny (*Rue*). — De la rue des Jardins au quai Saint-Pierre.

Originairement *rue Galande* ou *Galante*.

C'était, avec la rue voisine *des Bordeaux* ou *du Bordé* (maintenant fermée), un lieu où l'on tenait plaisir.

Glossinde (*Place Sainte-*). — De la rue du même nom aux rues de l'Évêché, Saint-Gengoulf et Châtillon.

Elle conserve le souvenir de l'abbaye fondée au septième siècle, par Glossinde, fille de Wintrion, un des principaux seigneurs de la cour d'Austrasie.

L'emplacement du monastère est occupé aujourd'hui par le palais épiscopal.

Ruelle fermée de cette place au rempart du même nom. Les anciens murs de ville qui existaient derrière l'abbaye de Sainte-Glossinde ont été démolis en 1739.

Glossinde (*Rue Sainte-*). — De la place de ce nom à l'avenue Serpenoise.

Même étymologie.

Goussaud (*Rue*). — Elle a été formée entre la partie conservée de la rue des Pères-Saint-Georges et la place Saint-Vincent, en remplacement de la portion de cette rue réunie à la grande cour du lycée.

Digitized by Google

C'est le nom d'un maire de Metz, J.-F. Goussaud, né en cette ville le 15 décembre 1753, mort le 23 août 1807.

Primitivement *rue Saint-Napoléon.*

Grève (*Place de*). — Vis-à-vis la rue du Champé.

Son nom signifie un endroit uni couvert de gravier.

C'était en ce lieu, qui aboutit à la Seille, que les arbalétriers allaient s'exercer.

Grève (*Pont de*). — Est voisin de la place du même nom.

Grève (*Rue du Pont-de-la-*) — Même étymologie.

Grilles (*Pont des*). — De la rue Paixhans à la porte Chambière.

Anciennement *Rhin-pont* ou *pont du Rhin, pont des Grilles,* des *Basses-Grilles, pont Royal* (1745).

Vulgairement *pont de Chambière.*

Le premier pont jeté en cet endroit remontait à l'année 1360, ainsi que le constate l'inscription suivante :

A tans con faixoit sestuy pon
etoit lou tans artay saison,
la quarte de fromant valoit xj. s. de mz.
et iij. Lavoine vj. s. et iiij.
Tey fut li pain d'un gray
denier ☞ O Li vin si etoit si chier,
li quarte valoit XV D. Le fut dro an
celui tans p. MCCC. et LX ans.

C'est-à-dire : lorsque l'on bâtit ce pont, le temps et la saison avaient été si arides, que la quarte de blé froment valait onze sols trois deniers, monnaie de Metz, et l'avoine six sols quatre deniers. La grosseur du pain d'un gros denier était celle de la figure représentée sur la pierre (pain à peu près d'une demi-livre, suivant Baltus).

Digitized by Google

Le vin était si cher que la quarte valait quinze deniers. Ce dur temps fut celui de l'an 1360.

La pêche de la rivière de Moselle, au-dessous des grilles basses, appartenait à l'évêché de Metz.

H.

Hache (*Rue de la*). — De la rue de la Grande-Armée à la rue des Allemands.

Ce n'était jadis qu'une petite ruelle devant l'hôtel de Conrard de Serrières, ainsi appelée peut-être à cause de son contour.

Les nécrologes constatent l'existence à Metz d'une famille nommée *Haîche* ou *Hache,* dès la seconde moitié du treizième siècle.

Haie (*Rue de la*). — De la rue du Pont-des-Morts à la rue du Pont-Saint-Marcel.

Ce nom rappelle un lieu champêtre.

C'est une rue très-régulière : les maisons à droite, en venant du Moyen-Pont, ont toutes un jardin donnant sur la rivière.

Heaume (*Rue du*). — Des rues aux Ours, de la Garde et de la Haute-Pierre, passant devant Nexirue, à la rue des Clercs et à la Bonne-Ruelle.

L'hôtel du Heaume est fort ancien. « En 1469, au mois d'octobre, fut à Metz un liégal (*légat apostolique*) appellez Evre, accompaigniez de xv chevaulx, auquel on fist grant honour. Et fuit logiez en l'ostel d'ung chanonne appellez Ernest, pres de l'ostel ou Haulme. » (*Journal de Jehan Aubrion.*)

L'enseigne du *Heaume* indique sans doute de quelle

Digitized by Google

importance était, du temps de la chevalerie, la fabrication des différentes pièces d'une armure.

Le 24 janvier 1793, eut lieu l'adjudication définitive de la maison conventuelle des *ci-devant Jacobins*[1] de Metz, avec le jardin y attenant, de l'église et de la maison, leur appartenant, situés à l'angle des rues du Heaume et aux Ours.

Henry (*Rue Saint-*). — De la place du Quartaut à la rue de la Gendarmerie.

A reçu l'un des prénoms de l'évêque de Coislin.

Hôpital-Militaire (*Rue de l'*). — Entre le Pontiffroy et la porte de Thionville.

Cette dénomination a été donnée par un arrêté municipal du 13 novembre 1846.

« L'hôpital royal et militaire, commencé en 1732, au nord-ouest du Fort-Moselle, pour le soulagement des troupes en maladie, et du grand corps de logis à côté pour l'habitation des officiers nécessaires au service » a été achevé deux ans plus tard.

Il y a à peine quelques années, c'était encore un hôpital d'instruction.

Huiliers (*Rue des*). — De la rue du Quartaut à la rue Lasalle.

Tient son nom des fabricants d'huile qui l'habitaient.

I.

Iéna (*Pont d'*). — De la place Friedland à la rue de la Grande-Armée.

Originairement *pont des Antonistes*, ensuite *pont de la place de Saint-Simplice*.

[1] Ce sont les Pères dominicains, appelés *Jacobins*, parce que la première maison de leur ordre en France fut fondée à Paris, dans la rue Saint-Jacques.

Digitized by Google

Ainsi appelé en souvenir de la bataille gagnée le 13 octobre 1806 par les Français sur les Prussiens.

J.

Jardin-Botanique (*Rue du*). — De la rue des Capucins à la rue de la Basse-Seille.

C'était auparavant la *rue du Tombois*.

Elle a reçu le nom actuel à cause du voisinage du jardin des plantes, en vertu d'un arrêté municipal du 20 septembre 1825, pris sur les réclamations des propriétaires.

La pente de cet endroit est extrêmement raide.

Découverte de sépultures gallo-romaines. Travaux considérables commencés en 1814 pour établir les nouveaux murs de terrasse.

Jardins (*Rue des*). — De la rue du Four-du-Cloître à la rue du Pont-Saint-Georges.

Ouverte au dix-huitième siècle sur des jardins contigus aux maisons des rues du Haut-Poirier et Chèvremont.

Jurue. — De la place Sainte-Croix à Fournirue.

La tradition veut que cet endroit ait porté le nom de rue de Jupiter, à cause du voisinage d'un temple élevé en son honneur sur la hauteur appelée ensuite Sainte-Croix.

Plus tard *rue des Juifs*, parce que les enfants d'Israël furent parqués en ce lieu.

Dite *Juif-rue* en 1793.

Jurue avait donné son nom à l'un des parages ou confédérations qui se formèrent au commencement du douzième siècle, dans le but de contre-balancer la puissance des évêques, entre les hommes les plus notables

Digitized by Google

des principaux quartiers de la cité, soit nobles ou non nobles. Ces confédérations s'étant perpétuées dans leurs familles ou leur descendance, on leur donna la dénomination de *Parages* ou *Lignages*.

Restes de l'ancienne petite chapelle de Saint-Geuest, qui avait été donnée, en 1562, à l'ordre de Saint-Jean ou de Malte.

Jurue rappelle le nom de Rabelais, le facétieux curé de Meudon, le caustique et profond auteur de Pantagruel, qui, étant à Metz, habita dans une maison de ce quartier.

L.

Lancieu (*Rue du*). — De la rue Serpenoise à la rue de l'Évêché.

Ce nom ne viendrait-il pas de *lincieulx* (draps de lit)?

Lasalle (*Rue*). — Belle et large voie de communication créée de 1811 à 1813 entre la place Saint-Martin et la rue de la Fontaine.

Elle porte le nom d'A. C. L. Lasalle, comte de l'empire, général de division, né à Metz le 10 mai 1775, tué à Wagram.

Il n'existait auparavant, vers cet endroit, qu'une ruelle appelée Saint-Symphorien, du couvent qui en était voisin.

Hôpital et prison départementale dite de la Madelaine.

Vis-à-vis l'église Saint-Martin, ancienne maison dont la façade appartient au quatorzième siècle.

Lièvre (*Place au*). — Devant les rues des Allemands, Gisors et Saint-Eucaire.

Tient son nom d'une vaste maison, dite la maison au Lièvre, démolie en l'année 1737.

Louis (*Place Saint-*). — Des rues Neuve-Saint-Louis,

Digitized by Google

du Change et de la place Friedland aux rues de l'Abreuvoir, Royale et du Grand-Cerf.

La plus grande partie de cette place forma de bonne heure un terrain vaste et convenablement assaini, qui avoisinait les comptoirs des changeurs. De là elle fut appelée d'abord *place du Change*. Elle prit le nom de Saint-Louis au commencement du dix-huitième siècle.

Successivement agrandie, la place Saint-Louis est encore entourée, du côté occidental, d'arcades et de constructions qui offrent un reste du moyen âge.

Autrefois il existait une halle aux grains sur cette place où se tient aujourd'hui le marché au blé. Le pilori, où les condamnés à l'exposition et à la marque subissaient ces peines dégradantes, y était établi.

Ancien hôtel de Foucquet (maison n° 8). Fontaine jadis surmontée d'une statue de Louis XIII transformée en Louis IX ou Saint-Louis, maintenant adossée contre le bâtiment extérieur.

Louis (*Quai Saint-*). — Du Moyen-Pont au pont des Roches.

D'abord appelé *quai Sainte-Marie,* de l'abbaye voisine, il échangea cette dénomination contre le nom actuel après que les deux abbayes de Sainte-Marie et de Saint-Pierre eurent été réunies pour former une seule abbaye et un seul chapitre, sous le titre d'*abbaye et insigne église collégiale, royale et séculière de Saint-Louis* (1760).

Ce quai fut commencé en 1740 et entièrement achevé en 1756.

Louis (*Rue Saint-*). — De la place de Chambre à la rue de la Paix.

A été percée au travers de terrains destinés à l'emplacement des constructions du chapitre royal et séculier des chanoinesses de Saint-Louis.

Digitized by Google

Louis (*Rue Neuve-Saint-*). — Ouverte, en 1749, pour donner un débouché au bas de la rue de la Tête-d'Or, et pour y pratiquer une rue nouvelle qui communique de la rue de la Chèvre à la place Saint-Louis, « vis-à-vis le portail de l'église Saint-Simplice. »

Inscriptions romaines taillées dans une pierre présentant une figure d'Apollon, découverte lors des fondations des nouveaux murs de face.

M.

Mabille (*Rue*). — De la rue Saint-Eucaire à la rue de l'Épaisse-Muraille.

Ouverte sans doute sous le nom d'un particulier.

Magasin-des-Vivres (*Rue du*). — Du quai du Fort au rempart de la porte de France.

Elle forme le derrière des maisons du côté gauche de la rue de Paris, et a reçu le nom de rue du Magasin des Vivres, en vertu d'un arrêté municipal du 13 novembre 1846.

Maille (*Rue Paille-*). — De la rue du Pontiffroy à la rue du Rempart-Belleisle.

Il y eut de bonne heure, dans cet endroit longtemps champêtre, une maison dite *Épargne-Maille,* à raison des menues pièces de monnaie que mettaient les voyageurs dans le tronc établi au-dessous de l'image de la Vierge, en l'honneur de laquelle on avait bâti cette maison.

C'était anciennement une habitude très-répandue de placer dans le mur des habitations écartées, de même qu'à tous les coins de rues et sur les portes des maisons les plus apparentes, des vierges avec des troncs nommés *épargne-mailles*. De nos jours encore les portes de plu-

Digitized by Google

sieurs maisons de la rue Paille-Maille sont surmontées de niches dans lesquelles est une image de la Vierge.

Maisons (*Rue des Quatre-*). — De la rue des Capucins à la place des Maréchaux, d'une part, et de la rue de la Glacière à celle des Trinitaires, d'autre part.

Ce nom a été donné à tout le lieu qui environne l'ancienne place devant l'église Sainte-Ségolène, place sur laquelle bâtirent quatre particuliers.

Marcel (*Pont Saint-*). — A été pratiqué en 1737, sur le bras de la Moselle, derrière les dépendances de l'église Saint-Marcel, pour procurer un débouché de la place de la Comédie (alors appelée *grand Saulcy*) au quartier du Pont-des-Morts.

Marcel (*Rue-du-Pont-Saint-*). — A pris le nom qu'elle porte du pont auquel elle aboutit. Originairement elle était limitée par le mur du cimetière de l'église Saint-Marcel qui barrait l'extrémité de la rue de la Haie. Son complément a été ouvert, en 1798, sous la dénomination distincte alors de *rue Neuve-du-Pont-Saint-Marcel,* au travers d'une maison dite *Grange de la ville.*

Marcel (*Rue Saint-*). — De la rue du Pont-des-Morts à la place Saint-Vincent.

Ainsi nommée en souvenir de l'ancienne église paroissiale, aujourd'hui détruite, sous l'invocation de saint Marcel [1].

Bâtiments des Ursulines convertis en magasin général militaire de l'habillement, du campement et du harnachement.

[1] La plus grande partie de l'emplacement de cette église est occupée par la maison rue du Pont-Saint-Marcel, 7 bis, et rue Saint-Marcel, 23.

Digitized by Google

Au fond de l'impasse qui longe l'asile de Sainte-Constance on a construit un petit lycée en 1845. Le grand lycée, créé en 1804, occupe les anciennes maisons conventuelles des Bénédictins de Saint-Vincent et des Frères Saint-Georges de la Charité. Vis-à-vis est l'ancien hôtel abbatial de Saint-Vincent, transformé en dépôt de mendicité, puis de marchandises, en filature, enfin en atelier provisoire pour la fabrication des cigares.

Marchant (*Rue*). — De la place des Maréchaux à la rue Paixhans.

Le nom de cette rue consacre le souvenir du baron Nicolas-Damas Marchant, maire de Metz, du 1er novembre 1805 au 7 février 1816, sauf une légère interruption.

Précédemment *rue des Grands-Carmes*. L'église de ces religieux passait pour un véritable chef-d'œuvre de l'architecture au moyen âge.

L'école normale primaire du département de la Moselle est établie, depuis 1832, dans un vaste local de la rue Marchant.

Marché-Couvert (*Rue du*). — De la rue du Palais à la place Napoléon.

Autrefois *ruelle du Sergent* et *rue Vazelle*. Son nom actuel lui a été donné à cause de son voisinage du Marché-Couvert. La voûte qui la relie à la place Napoléon est l'ancienne voûte du palais du parlement, demeure primitive de la juridiction échevinale.

Maréchaux (*Place des*). — De la rue des Trinitaires à la rue Marchant, d'une part, et d'autre de la rue des Capucins à la rue Boucherie-Saint-Georges.

Les ouvriers en métaux ont toujours été nombreux à Metz. Des quartiers leur étaient assignés autrefois. Les

Digitized by Google

maréchaux occupaient les environs de l'église Sainte-Ségolène et ont laissé leur nom à la place voisine.

Marie (*Rue Sainte-*). — De la rue du Faisan à la rue du Moyen-Pont-des-Morts.

Doit son nom au monastère des religieuses de Sainte-Marie qui avait été transféré, au seizième siècle, dans les bâtiments ayant appartenu aux chevaliers de Rhodes et désignés sous le nom de *Petit-Saint-Jean*.

Martin (*Place Saint-*). — De la rue de l'Esplanade à la rue Lasalle.

Formée, au dix-huitième siècle, sous le nom de l'église à laquelle elle confine.

Cette église est désignée dans les anciens titres : *Saint-Martin in Curtis*. Sa nef est de la première moitié du treizième siècle, le chœur de la fin du quinzième siècle.

Mazelle (*Place*). — Du mot latin *Macellum*, qui signifie marché.

Formée, en 1739, sur une ancienne fortification.

Pont sur la Seille, bâti l'année suivante, pour faire communiquer cette place avec la rue d'Asfeld.

Le marché aux bois, braise et charbon, fagots et houille, y a remplacé le marché aux bestiaux. Le marché aux chevaux se tient aussi sur la place Mazelle.

Mazelle (*Porte*). — La porte actuelle a été construite en 1740. C'est une sorte d'arc de triomphe, d'ordre toscan, surmonté d'une corniche avec fronton et entablement.

Mazelle (*Rue*). — De la place du même nom à la rue du Pont-Sailly.

Aussi nommée *Grande rue Outre-Seille*. Ancienne église

Digitized by Google

du monastère de Notre-Dame-de-la-Visitation, convertie en lieu de dépôt de marchandises.

Inscription française placée dans le mur de la plate-forme voisine de la rue du Rempart-des-Allemands (1622).

Église Saint-Maximin, autrefois nommée *Saint-Maximin-lès-Vignes*, alors que la partie actuelle de la ville, qui se trouve le long de la Seille, entre la place des Charrons et la porte Mazelle, était plantée et cultivée en vignes et se trouvait en dehors des murailles.

C'est la plus ancienne église des quartiers d'Outre-Seille : chœur latino-bysantin ; abside semi-circulaire, d'une grande simplicité, remontant à l'époque romane secondaire ; tour en avant de l'abside ; nef principale lourde.

Médard (*Rue Saint-*). — De la rue Chambière à la place de la Tour-aux-Rats.

Doit son nom à une ancienne église, dont la partie conservée a été transformée en logement.

Millet (*Rue Coffe-*). — Sorte de ruelle qui va de la rue de la Boucherie-Saint-Georges à la place des Maréchaux.

Pour découvrir l'étymologie de ce nom, il faut recourir au vieux langage : on prononçait jadis « raüe dou Caffe-Meillât », c'est-à-dire rue de l'Écosse-Millet. Ce lieu fut habité primitivement par les huiliers, et on y écossait le millet pour le potage.

Minimes (*Rue des*). — Conduit à la rue des Allemands.

Elle doit son nom au couvent de ces religieux qui s'y étaient établis en 1605.

Monnaie (*Rue de la*). — De la place Friedland à la rue de l'Abreuvoir.

Digitized by Google

Ainsi appelée parce que l'hôtel des monnaies y était établi.

Moreau (*Pont*). — De la rue du même nom à la place de la préfecture.

A reçu le nom d'un particulier dont la maison était voisine.

A l'extrémité, vers le jardin Fabert, est l'ancienne maison de l'Etape ou magasin aux vivres et aux fourrages qui étaient mis en réserve pour être distribués aux troupes lors de leur passage à Metz. Cette maison est encore maintenant propriété de la ville.

De ce pont on aperçoit les pierres antiques incrustées dans les piles des moulins du Therme.

Moreau (*Rue du Pont-*). — Du pont ainsi nommé à la rue des Bénédictins.

Morts (*Pont des*). — Sur le bras non navigable de la Moselle. Route impériale n° 3, de Paris à Metz et à Mayence.

Sa reconstruction en pierre, au quatorzième siècle, par l'hôpital Saint-Nicolas de Metz, en échange du droit de prélever le meilleur habit de ceux qui mouraient dans la ville ou dans sa banlieue, lui a valu le nom qu'il porte encore aujourd'hui.

Ce pont, qui compte dix-sept arches, a été l'objet d'une restauration complète de 1845 à 1847.

Morts (*Place du Pont-des-*). — Devant le grand pont des Morts.

Cette place a été créée sous l'administration de M. de Belleisle, et aboutit, d'un côté, à la rue du rempart qui a retenu le nom de ce dévoué gouverneur.

Digitized by Google

Morts (*Rue du Pont-des-*). — A la suite du Moyen-Pont.

Cette rue est bien alignée et très-large.

Moyen-Pont. — Sur le bras navigable de la Moselle. Il communique à la rue du Pont-des-Morts.

La première enceinte de Metz, de ce côté, fut longtemps bornée à la Moselle.

Ce pont fut appelé d'abord le *premier pont des Morts*[1], ou le *pont des Barres*[2], puis le *haut pont des Barres*[3], ensuite le *pont des Pucelles*[4], enfin le *moyen pont des Morts*. Il conserve, mais raccourcie, cette dernière dénomination qui s'explique par l'étendue comparative des deux ponts et par la distance de chacun d'eux de la ville.

Le Moyen-Pont a été entièrement restauré et considérablement élargi en 1862. Escalier en pierre pour descendre au chemin qui longe la Moselle.

En même temps a été faite la réparation de la tour conservée des fortifications qui défendaient jadis cette entrée de la ville.

Moyen-Pont (*Rue du*). — De la rue Sainte-Marie au Moyen-Pont.

Rampe conduisant à la voûte de l'abreuvoir du Petit-Saint-Jean (ancienne propriété des chevaliers de Saint-Jean de Rhodes).

[1] Voir l'article *Pont des Morts*.

[2] A cause des grilles qui fermaient ses arches.

[3] Pour le distinguer du *bas pont des Barres* (actuellement nommé le *pont des Basses-Grilles*). Également, par opposition, le Moyen-Pont est appelé de nos jours *pont des Hautes-Grilles*.

[4] Parce qu'il communiquait au couvent des religieuses dites les Pucelles ès Vignes, qui existait à l'extrémité de la digue encore ainsi désignée.

Digitized by Google

Murs (*Rue des*). — De Fournirue à la rue des Cloutiers.

Cet endroit touchait aux murailles de la deuxième enceinte de Metz, et à cause de cela, on le nommait « rue aux Murs ». Aujourd'hui c'est plutôt la *rue sur les Murs*.

On descend par deux escaliers à la rue Saulnerie.

En 1562, l'ordre de Saint-Jean de Malte reçut en indemnité de délogement, une maison sur les Murs (maison portant aujourd'hui le numéro 21).

« L'année 1513, trois vieilles maisons situées en un lieu communément appelé *les Murs*, et derrière l'église des Récollets, tombèrent tout d'un coup. On trouva dans les ruines du fondement plus de trente grandes pierres les unes sur les autres, confusément et sans ordre. La plupart étaient noircies du feu, et portaient des marques indubitables de quelque incendie. Outre les inscriptions, il y avait presque sur toutes, quelques figures et représentations d'hommes et de femmes vêtus à l'antique, des oiseaux, des vases et d'autres pièces ou instruments funèbres [1]. »

N.

Napoléon (*Place*). — Elle est au centre de la cité.

Cet endroit était appelé à juste titre place de l'Hôtel-de-Ville, devant lequel elle se trouve. En 1806, elle a pris le nom de l'empereur Napoléon I, en vertu d'un arrêté du maire de Metz (M. Marchant).

Très-anciennement c'était la *place devant la Grande-*

[1] Ms. 128, p. 8, de la bibliothèque municipale.

Digitized by Google

Église. Elle porta aussi le nom de *place d'Armes*, sous lequel le peuple la désigne le plus souvent.

Place de la Loi, en 1792.

La place actuelle fut commencée en 1754, par ordre du maréchal de Belleisle. L'auteur de sa décoration est l'architecte Blondel.

En 1552, on abattit les deux colonnes élevées sur la place d'Armes, à l'empereur Charles-Quint, avec cette devise : *Ultra*, et on érigea à Henri II un arc de triomphe avec trois croissants [1] entrelacés l'un dans l'autre et ces mots : *Dum totum compleat Orbem Henricus Galliarum Rex Sacri Imperii Romani Protector.*

L'inscription suivante avait été gravée en lettres dorées sur un marbre noir, au-dessus de la porte, au haut du grand escalier de l'hôtel de ville :

Regnante Ludovico XV. Ludovico Cæsare Duce d'Estrées, Franciæ Marescallo, Regiorum ordinum commendatore, hujus civitatis et provinciæ gubernatore, Basilicam hanc municipalem, à fundamentis exstruxere Nic Lud. Franciscus Bertrand, Eques, in supremâ metensi curiâ senator, civitatis Præfectus.

Pet. Maujean, Jac. François, Fr. Meffat, Ant. Midard, Lud. Chenu, Jos. Georges, Car. Nic. Camus, Joan. Fr. Mengin, Fr. le Clerc, Jos. Pet. Collignon, consules. Car. Dedon publicæ rei procuratore.

Claud. de Brye, secretairio.
Curâ et opere Lud. Gardeur le Brun,
Œdificiorum civitatis hujus moderatorio.
M. DCC. LXIX.

Une statue en bronze a été érigée sur la place Napoléon, par l'initiative de l'Académie royale de Metz, à Abraham Fabert [2], cet illustre maréchal de France, qui, sorti des

[1] Allusion, les croissants allant toujours en augmentant jusqu'à ce que la lune soit dans son plein.

[2] Né à Metz, le 11 octobre 1599, mort à Sedan, le 17 mai 1662.

Digitized by Google

rangs du peuple, s'éleva de grade en grade, par son seul mérite, jusqu'aux premières dignités militaires, dans un temps où elles paraissaient être le partage exclusif de la haute noblesse.

Neufbourg (*Rue du*). — De la place Saint-Nicolas à celle de Saint-Thiébault.

Tient son nom du bourg qui fut enclavé dans Metz.

Nexirue (*Rue*). — De la rue du Palais à la rue du Heaume.

Doit ce nom à son voisinage de l'ancienne petite place de Nexirue[1], sur laquelle avaient lieu jadis les exécutions criminelles.

Un hôtel particulier conserve des vestiges importants d'une construction du moyen âge, qui a servi de salle de spectacle.

Nicolas (*Place Saint-*). — Devant l'hôpital du même nom.

Primitivement *passage* ou *rue Cerisaie,* en souvenir d'une plantation de cerisiers. Une partie forme la place actuelle.

Cet hôpital était déjà important dans les premières années du treizième siècle : de tout temps son administration a appartenu à des commissaires civils.

Le nombre des vieillards et des infirmes, de tout âge, entretenus actuellement à Saint-Nicolas, s'élève à près de 600.

O.

Ossons (*Rue aux*). — De la place des Charrons à la rue Gaudré.

[1] Du latin *nex, necis,* qui veut dire *mort violente.*

Digitized by Google

Du mot patois *Oussons,* qui veut dire oisons, on a fait ossons.

Ours (*Rue aux*). — De la rue de la Haute-Pierre à la rue de la Pierre-Hardie.

C'était la rue aux « Ouës » à cause des oies que vendaient les nombreux rôtisseurs qui y étaient établis. De « Ouës » on a fait Ours, d'un oiseau de basse-cour, un quadrupède de ménagerie. Question d'enseigne : hôtel de l'Ours.

L'École impériale d'application de l'artillerie et du génie occupe une très-grande partie du côté gauche de la rue aux Ours, en descendant à la rue de la Pierre-Hardie. Cette école a été établie dans les anciens bâtiments et leurs dépendances, des bénédictins de Saint-Arnould.

P.

Paix (*Rue de la*). — De la rue de la Pierre-Hardie au quai Saint-Louis.

Cette communication, percée au travers des terrains de l'abbaye de Saint-Louis, a été ouverte le jour de la publication du traité ou de la paix de *Campo-Formio.*

Paixhans (*Rue*). De la rue de la Basse-Seille à la rue de l'Arsenal et au pont des Basses-Grilles.

A été appelée successivement *rue Militaire, rue du Rempart des Juifs* et *rue du Rempart de l'Arsenal.* Son nom actuel perpétue le souvenir de Henry-Joseph Paixhans, général de division, savant artilleur, né à Metz le 22 janvier 1783, mort à Jouy-aux-Arches le 19 août 1854.

Est formée sur partie du terrain désigné sous le nom du *Grand Meis*, c'est-à-dire Grand Jardin, et devenu propriété militaire depuis 1552.

De 1725 à 1730, l'Arsenal d'artillerie a été élevé dans

Digitized by Google

le retranchement de Guise; il est isolé de la ville par un large fossé et par le rempart. En face sont la direction d'artillerie et l'École régimentaire, dont les vastes bâtiments occupent l'emplacement du monastère des Grands Carmes.

Du côté de la rue de la Basse-Seille, se trouve la *Maison des orphelins*, connue sous le titre *d'OEuvre de la Providence.*

Palais (*Rue du*). — De la rue du Petit-Paris à la rue de la Pierre-Hardie.

Autrement dite *derrière* ou *sous le Palais.*

Tire son nom de l'ancien hôtel de ville, appelé le Palais, qui avait été construit de 1315 à 1317, à l'entrée de la ruelle du Sergent (partie de la rue du Marché-Couvert).

C'était un immense bâtiment, présentant à ses deux extrémités, deux ailes ornées de créneaux, de machicoulis, et renforcé à chaque angle de guérites en pierres.

Le parlement, à peine créé (janvier 1633), s'établit dans cet hôtel, ne laissant que quelques salles à l'administration de la cité.

La partie gauche, occupant l'emplacement compris entre la rue de la Croix de Fer (rue Fabert) et la voûte reliant la place d'Armes (place Napoléon), avait été reconstruite en 1665-1666.

Le monument se trouva enclavé, au dix-huitième siècle, dans les constructions de Blondel, pour la régularisation de la place d'Armes. Ses derniers débris disparurent complétement en 1810.

Paradis (*Rue du*). — De la rue Saulnerie aux rues des Capucins et du Jardin Botanique.

Jadis *rue de la Haute-Saulnerie.*

Rue de la Raison en 1792.

Digitized by Google

Ce lieu doit peut-être son nom à sa situation au sommet de la colline de Metz.

Il y a deux autres opinions sur l'étymologie du nom *Paradis*. Quelques-uns prétendent que l'endroit où la voie publique dont il s'agit a été formée, était très-anciennement appelé « chemin du Paradis », c'est-à-dire voie conduisant au parvis. On sait que ce mot, qui vient de *paradisus,* désignait le porche ou le cloître à l'entrée de l'église. D'autres étymologistes veulent que cette dénomination dérive de *via supera* et lui ait été donnée par opposition au nom porté par la rue voisine, dite d'Enfer, autrefois rue inférieure, *via infera.*

Le couvent du Bon-Pasteur, situé au bout de la rue du Paradis, du côté du jardin botanique, occupe les bâtiments de l'ancien monastère de Sainte-Claire.

Paris (*Rue de*). — Du pont des Morts à la porte de France.

Précédemment *Grande rue du Fort.*

La dénomination actuelle lui a été donnée par arrêté municipal du 1er juillet 1816. Cette rue est traversée par la route de Paris à Metz.

Voie publique très-large; toutes les constructions sont faites sur un plan uniforme.

Paris (*Rue du Petit-*). — Primitivement *rue Saint-Sauveur,* du nom de la collégiale dont il existe encore des vestiges derrière plusieurs maisons, ou *rue Biffer,* sans doute de la basse latinité *beffredus,* c'est-à-dire *beffroi;* ensuite *rue Sérignan,* du nom d'un lieutenant du roi à Metz.

Est ainsi appelée maintenant de l'hôtel le *Petit-Paris,* qui y était situé.

Parmentiers (*Rue des*). — De la rue de la Chèvre à la place Saint-Martin.

Digitized by Google

C'était la *rue de la Grand'maison,* nom sous lequel on connaissait la demeure seigneuriale de la famille Grosnay (plus tard de Gournay).

Elle prit le nom qu'elle porte aujourd'hui lorsque les parmentiers *(tailleurs d'habits)* vinrent s'y établir.

Pierre (***Quai Saint-***). — Autrefois *quai des* ***Moulins,*** puis *quai de* ***Moselle.***

Après que les religieuses de l'abbaye de Saint-Pierre eurent été relogées dans l'ancien hôtel du commandeur de Saint-Antoine, ce quai prit leur nom.

Dupré de Genest mentionne la découverte qui y fut faite, en 1759, d'une inscription en l'honneur du receveur des bateliers de la Moselle, ***Marcus Mussius.***

Partie du quai actuel est appelée par le peuple *quai de* ***la Ferraille,*** à cause des nombreux revendeurs qui, depuis un certain temps, établissent leurs étalages le long du parapet de cet endroit.

C'est sur l'emplacement de casernes, détruites en 1816, qu'a été formée la *promenade de* ***Saint-Pierre,*** dite vulgairement ***Esplanade des Juifs.***

Pierre (***Rue du Quai-Saint-***). — De la rue des Roches et du pont de la Préfecture au quai dont elle a reçu le nom.

Précédemment *rue de* ***Moselle*** ou *des* ***Moulins,*** à cause du voisinage des moulins, propriété de la ville.

Pierre-Hardie (***Rue de la***). — De la rue du Palais aux rues de Sainte-Marie, de la Paix et du Faisan.

Une dépendance de l'hôtel du Nord, pour les voyageurs, occupe le terrain sur lequel avait été bâtie la chapelle dite des onze mille vierges, réunie à la cathédrale par une convention du 22 octobre 1739.

Digitized by Google

Cette rue a été élargie et abaissée à plusieurs reprises dans le cours du dix-huitième siècle.

Ambroise Thomas, célèbre compositeur de musique, est né, en 1811, dans la maison nº 7.

Pierre (*Rue de la Haute-*). — De l'Esplanade aux rues de la Garde, aux Ours et du Heaume.

Jadis, à Metz, certaines grosses pierres, posées au milieu des places publiques ou des carrefours, jouaient un grand rôle dans l'administration civile et judiciaire de la cité. Les magistrats y faisaient « huchier (proclamer) les atours (ordonnances) à cry public. »

Outre les dénominations encore conservées de la haute pierre et de la pierre hardie, le nom de la pierre borderesse est aussi venu jusqu'à nous. La plus connue de toutes est celle qui disparut, en 1755, lors des excavations de la nouvelle place d'Armes. Elle était appuyée au mur du palais, vis-à-vis l'ancien portail de la cathédrale.

En 1556, bail emphytéotique par les doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale, pour quatre-vingt-dix-neuf ans, au gouverneur de Metz, de la maison appelée la *Haute-Pierre,* leur appartenant, à charge de 6 livres et demie messines de redevance annuelle, de faire pour 1000 livres de réparations et d'acquérir deux bâtiments joignants. En 1655 le gouverneur refusa de remettre cette maison et de payer loyer. Un arrêt du conseil du roi, du 28 décembre 1688, accorda 14518 livres d'indemnité.

En 1776 fut commencé le palais actuel ou *Palais de Justice.* On l'appela d'abord *Gouvernement,* parce qu'il devait servir d'habitation au gouverneur militaire de la province des Trois-Évêchés. Devenu, pendant la révolution, le siége de l'administration départementale, il reçut le nom de *Département.*

Pilatre-des-Rosiers (*Rue*). — Rue créée par les cons-

Digitized by Google

tructions élevées en 1860 par l'État sur une partie de la place de France. Un arrêté municipal du 6 février 1861, approuvé par décret du 9 mars suivant, lui a donné le nom de Pilatre des Rosiers. Pilatre dit du Rosier, savant physicien et intrépide aéronaute, né dans la maison portant aujourd'hui l'enseigne de Brasserie de Constantinople, le 30 mars 1754, mort le 15 juin 1785, victime de son dévouement pour la science.

Piques (*Rue des*). — De la place de Chambre au quai Saint-Pierre.

Autrefois *rue de la Fleur de Lys,* parce que c'était l'emblème de l'autorité royale et qu'une partie du terrain sur lequel elle avait été formée, a été donnée à des particuliers, à charge par eux d'y bâtir.

Tient son nom actuel des piques dont un dépôt considérable fut fait, en 1793, dans un bâtiment se trouvant sur cette rue, devenu alors grange de la ville et qui était une ancienne dépendance de l'hôtel du commandeur de Saint-Antoine.

Plat d'Étain (*Rue du*). — Doit son nom à une enseigne.

Avant la *maison du Plat d'étain* il y avait la maison des grands et des petits écots, qui désignaient des lieux où les voyageurs étaient appelés à se restaurer. La maison du plat d'étain montrait un plat rond avec inscription en lettres gothiques restaurées et le millésime 1509, entourés de feuillages, d'ornements et de figures sculptés dans le bois. Cet endroit fut, dès lors, affectionné par les potiers d'étain, dont les noms les plus célèbres sont ceux des Leclere, ensuite Leclerc.

Poirier (*Rue du Haut-*). — De la place Napoléon à la rue Chèvremont, d'une part, et à la place de la Bibliothèque, d'autre part.

Digitized by Google

« Au pied de la maison des Carmes déchaussés (aujourd'hui la Bibliothèque), du côté de Chèvremont, était un poirier très-élevé, dans la partie la plus prochaine du magasin de la ville, qui faisait donner le nom de *rue du Haut-Poirier* à cette portion de rue, depuis le magasin jusqu'à l'angle de l'église. Cet arbre, dont le fruit était fort bon, subsistait encore au mois de juillet 1732. »

La maison nº 12 est l'ancien hôtel de la famille Foës, qui compte parmi ses membres le savant messin Anuce Foës, une des plus grandes illustrations messines.

Les religieuses de l'ordre de la Visitation-de-Notre-Dame sont propriétaires de tous les bâtiments situés à droite, en montant la rue du Haut-Poirier jusqu'à la place de la Bibliothèque.

Pontiffroy (*le*). — Parallèle au pont des Morts.

Est aussi appelé pont de Thionville, parce qu'il est établi sur la grande route qui conduit à ce chef-lieu de l'un des quatre arrondissements du département de la Moselle.

L'inscription suivante est placée à chacune des têtes du pont, à l'amont, rive gauche, près de l'hôpital militaire, et à l'aval, rive droite, au pied du glacis de l'entrée du polygone :

Pont dit Pontiffroy. — Dates historiques :

1340. Construction primitive d'un pont de douze arches, semblables à celles du pont des Morts.

1734. Construction des trois arches actuelles, rive gauche, avec radier général.

1751. Reconstruction des huit arches actuelles, rive droite, avec radier général.

1854. Restauration et élargissement moyen de 3 mètres 10 centimètres des onze arches du pont.

Cte Malher, préfet. Le Joindre, ingénieur en chef. Le Mercier, ingénieur des ponts et chaussées.

Le pont dit Pontiffroy, construit sur le bras de la

Digitized by Google

Moselle, à l'entrée de Metz, relie ce quartier et celui de Chambière (rive droite) avec le quartier de Fort-Moselle (rive gauche).

On trouve le mot ainsi écrit dans les chroniques : *Pon-Thieffroy, Pontifroy, Pontiffroy*. Ce nom dérive peut-être du latin *Pons Frigidus :* sa position septentrionale permet, du moins, de le supposer.

Pontiffroy (*Rue du*). — Jadis *Franconrue*.

Elle n'est séparée du pont du même nom que par une voûte, surmontée d'un cavalier, et par les remparts avec porte et pont-levis, élevés sur l'ancien château fortifié, ainsi que sur le terrain de l'abbaye de l'ordre de Cîteaux, transférée, en 1565, dans le voisinage de l'église Saint-Georges (*rue Chambière*).

Les bâtiments occupés maintenant par le pensionnat que dirigent les Pères de la Compagnie de Jésus, composaient le nouveau monastère des religieux de Saint-Clément, bâti à la fin du dix-septième siècle sur l'emplacement d'un hôtel appelé *la Licorne*.

L'église, naguère convertie, avec quelques autres dépendances, en magasin des lits militaires et dépôt général des médicaments, vient d'être rendue au culte. Commencée en 1680 et achevée en 1737, elle est précédée d'un portail qu'on considère comme l'un des plus beaux monuments d'architecture moderne de notre ville. Vis-à-vis et à une faible distance de l'entrée du pensionnat de Saint-Clément, vers la place Croix-outre-Moselle, est un vaste bâtiment ayant servi de monastère aux religieuses de la congrégation de Notre-Dame.

Préfecture (*Place de la*). — Anciennement le *petit Saulcy*, ensuite *place de l'Intendance*.

Elle se trouve devant l'habitation du premier fonctionnaire civil du département, ancien hôtel construit de

Digitized by Google

1739 à 1747, pour y loger l'intendant de la province. Le 13 octobre 1803, un incendie consuma les deux tiers de l'édifice, qui furent rebâtis en l'année 1806.

Cet endroit était jadis occupé par des écuries militaires qui régnaient le long d'un canal comblé en 1735, et nommé ***Ruitz-le-Prêtre,*** parce qu'il avait été creusé sous la direction de maître *François du Temple,* curé du village de Méy, « principal deviseur et inventeur du pont du Salcey *(Saulcy)* avec sa venne et ses vantals, et premier inventeur des mollins qu'on dit à cette occasion les Mollins le Prestre. »

A la pointe que forme cette place, du côté du pont Saint-Georges, est la promenade dite *Jardin Fabert,* récemment créée sur l'emplacement d'un lavoir qui avait succédé au restaurant appelé le ***Palais-Royal,*** construit sur le terrain de l'hôtel Fabert.

Préfecture (*Pont de la*). — Jadis *pont des Portières, pont de la Porte aux Chevaux* ou *pont près des moulins de la Porte aux Chevaux.*

Tient son nom actuel en vertu de l'arrêté municipal du 1er juillet 1816.

Préfecture (*Rue du Pont de la*). — Auparavant *rue du Pont du Saulcy,* ou *rue des Quatre-Tournants,* à cause du moulin ainsi désigné.

Inscription en vieux caractères, relative à la bâtisse des moulins, situés auprès de ce pont, et taillée dans une pierre mise dans la muraille du bâtiment qui les renferme, du côté de la place de la Préfecture :

Au mois de juin de l'an mil cinq cent quarante-sept,
par advis et bon sens,
Dung chevalier et de deux escuyers,
Ces beaux moulins très bons et singuliers
Pour la cité furent du tout parfaicts.

Digitized by Google

Le chevalier fut Michel de Gournaix Et Andruin Roucel lung escuyer,
L'autre Robert de Heu, et l'ouvrier
Qui les parfict en tel an et saison,
Estoit nommé maistre Jehan de Mousson.

Prisons-Militaires (***Rue des***). — De la rue Lasalle à la rue Châtillon.

A été ouverte en 1738.

Doit son nom à la maison de détention pour les militaires, devant laquelle elle passe.

Princerie (***Rue de la***). — De la rue Taison à Fournirue.

Ainsi nommée parce que le princier de la cathédrale y habitait.

L'hôtel de la Princerie est maintenant le quartier du général commandant la 5e division militaire dont le siége est à Metz.

Q.

Quartaut (***Place du***). — Des rues Saint-Henry et de la Fontaine aux rues de Coislin, Royale et du Quartaut.

C'était sur cette place, voisine de la halle au blé, que l'on mesurait le blé et les autres grains.

La place du Quartaut, qui était aussi contiguë au vieux Champ à Seille, avait plusieurs hôtels où pendaient pour enseignes : l'écu d'Allemagne, l'écu de France, l'écu de Lorraine. Ces enseignes rappelaient, sans doute, que ces hôtels avaient logé de grands personnages. Il y avait encore, proche de cet endroit, la maison des quilles, de l'arbalète, plus tard aussi celle de l'arquebuse; ce qui montrait que les exercices tendant à développer la vigueur, l'adresse, étaient nombreux à Metz.

Digitized by Google

Quartaut (***Rue du***). — De la place du même nom et de la rue des Huiliers à la place Saint-Louis et à la rue du Grand-Cerf.

R.

Ranzières (***Rue de la Cour de***). — De Fournirue à la rue des Bons-Enfants.

Plusieurs hôtels de nobles et opulentes familles avaient « issue en la ruelle devant la Cour de Ranzières » qui est le nom d'un particulier.

Anciennement c'était la *rue des Taillandiers* ou fabricants d'outils pour les charpentiers, charrons, laboureurs, etc.

Récollets (***Rue des***). — De la rue de la Fonderie aux rues des Cloutiers et de la Glacière.

Doit son nom à l'ancien couvent occupé en dernier lieu par ces religieux (aujourd'hui le bureau de bienfaisance), devant lequel il passe.

Primitivement *sur les Murs,* ensuite *rue des Cordeliers.*

Richepance (***Quai***). — Du pont des Morts au Pontiffroy.

Primitivement *quai du Fort.*

Porte le nom d'Antoine Richepance, un des plus intrépides généraux de la République, né à Metz, le 25 mars 1770.

Roches (***Pont des***). — De la rue du même nom à la place de la Comédie.

Pour cette raison il est aussi appelé *pont de la Comédie.* A été construit à neuf et terminé en 1739.

Roches (***Rue du Pont des***). — Devant la place de Chambre.

Digitized by Google

A été percée en 1739 et porte le nom du pont dont elle est le prolongement.

L'escalier qui conduit aux établissements de bains de la rue des Roches, date de 1755.

Roches (***Rue des***). — Des rues du Pont de la Préfecture et du quai Saint-Pierre à l'escalier du pont des Roches.

Cette rue est ainsi nommée à cause du terrain sur lequel elle a été tracée.

Royale (***Place***). — Formée presqu'en totalité sur l'emplacement des anciens fossés et remparts de la Citadelle.

En 1848 on l'a appelée *place de la* ***République,*** puis on lui a rendu son ancienne dénomination.

C'est un champ de parade pour les troupes de la garnison.

Royale (***Rue***). — De la rue de la Fontaine, à travers la place du Quartaut, à la place Saint-Louis.

Ouverte en 1603, pour l'entrée d'Henri IV à Metz, sur une partie des dépendances du Quartaut.

Rue Nationale, en 1848.

S.

Sailly (***Pont***). — Très-ancien pont établi sur des fondations gallo-romaines. Tire son nom de la rivière de Seille qui passe dessous.

Sailly (***Place du Pont-***). — A été agrandie, il y a quelques années.

Sailly (***Rue du Pont-***). — Elle est le prolongement du pont qui lui donne son nom.

Digitized by Google

Saulcy (***Porte du***). — Conduit dans une île de la Moselle, occupée en grande partie par la poudrerie et par des chantiers de bois.

Saulnerie (***Rue***). — De la rue de la Petite-Boucherie à la rue du Paradis et en se continuant à la rue de la Basse-Seille.

Tire son nom de cette rivière qu'elle longe, et qui sort de l'étang de Lindre, près de Dieuze, lieu réputé pour ses salines.

Aussi nommée *rue des Tanneurs*.

Depuis un temps immémorial, la ville de Metz est réputée pour les cuirs qu'elle exporte : les eaux douces de la Seille contribuent beaucoup à leur bonne fabrication.

Seille (***Pont à***). — Est souvent cité dans les annales du moyen âge, à cause de son voisinage de la place du Champ à Seille, où se donnaient les fêtes et toutes les grandes représentations qui attiraient autrefois à Metz une multitude d'étrangers.

Seille (***Rue du Pont à***). — Fait suite immédiate au pont dont elle a reçu le nom.

Seille (***Place de la Haute-***). — Est ainsi appelée du quai auquel elle aboutit.

Le ***Pénitencier militaire*** est établi dans deux pavillons construits en 1754, pour loger les officiers du régiment caserné à Coislin.

Seille (***Quai de la Haute-***). — Construit en 1754.

Le moulin à farine de la Haute-Seille, ayant quatre paires de meules, mû par la rivière et par une machine à vapeur, appartient aux hospices de Metz.

Seille (***Rue de la Basse-***). — De la rue Saulnerie au rempart.

Digitized by Google

Longe le bras de la Seille qui, à son entrée dans la ville, est retenu par plusieurs vannes, pour faire tourner des moulins et servir au tannage, et qui va se joindre à la Moselle, à l'extrémité du retranchement de Guise, vis-à-vis de l'île Chambière.

Caserne pour l'infanterie, baignée par la basse Seille, construite de 1726 à 1728, sur un ancien jardin et sur la muraille qui aboutissait au pont de la Grève.

Seille (***Rue du Rempart de la Basse-***). — C'est en vertu d'un arrêté municipal du 13 novembre 1846, que la voie alors nouvellement établie au pied du rempart, depuis la caserne d'infanterie jusqu'à la rue Saint-Eucaire, a reçu le nom de *rue du Rempart de la Basse-Seille*. Le moulin militaire, à farine, bâti à neuf en 1850, de l'autre côté du pont sur la rivière, a le n° 2; au-dessus de la grande porte d'entrée de la cour de la caserne, se trouve le n° 1; la maison récemment construite derrière Saint-Eucaire, a pris le n° 3.

Les émanations de la Seille, en cet endroit, occasionnaient autrefois de graves maladies; leur effet désastreux a été sensiblement atténué par la construction d'une terrasse qui couvre la rivière et sert de cour et de champ d'exercice aux troupes logées dans la caserne.

Serpenoise (*Avenue*). — Aboutit de la rue à la porte du même nom, par une voûte courbe et très-remarquable, construite sous un grand cavalier.

Longe la place Royale et un corps de la vaste et belle caserne du régiment du génie tenant garnison à Metz.

Serpenoise (***Porte***). — Récemment construite. Elle met la ville en communication directe avec la gare du chemin de fer, et conduit au Sablon, lieu aujourd'hui renommé

Digitized by Google

pour ses cultures maraîchères, et célèbre par son passé historique, sous la domination romaine.

Inscriptions placées, en 1861, aux frais de l'Académie impériale de Metz, avec l'autorisation du ministre de la guerre :

Porte Serpenoise détruite en 1561, rétablie en 1851.
9 Avril 1473
A la porte Serpenoise
Metz surprise par l'ennemi
Est sauvée par le boulanger Harel.

28 novembre 1552
Près de la porte Serpenoise
Principale attaque de Charles-Quint
Repoussée par le duc de Guise.

Serpenoise (***Rue***). — De la rue de la Fontaine Saint-Jacques à l'avenue Serpenoise.

Ainsi appelée parce qu'elle longe la voie romaine (voie principale de l'ancien *Divodurum*) qui aboutissait à Scarpone, ville aujourd'hui entièrement détruite; elle était située vis-à-vis Dieulouard, une des stations du chemin de fer de Nancy à Metz.

La rue actuelle a été formée de la rue du même nom et des rues de la Vieille-Boucherie et du Porte-Enseigne (arrêté municipal du 15 juillet 1852).

Serpenoise (***Rue du Rempart-***). — Commence à la porte Serpenoise et va jusqu'à la rue Châtillon, en passant devant le rempart.

T.

Taison (***Rue***). — De Fournirue à la place Sainte-Croix.

Très-ancienne rue. Taison dérive du mot latin *statio*, station.

Digitized by Google

Écoles chrétiennes dirigées par les Frères, établies sur l'emplacement de l'église Sainte-Croix, supprimée en 1791 et démolie en 1816.

L'illustre François Barbé, connu sous le nom de Barbé de Marbois, est né le 31 janvier 1745 dans la maison, avec magasin, où pendait pour enseigne le *signe de la sainte Croix.*

Tête-d'Or (*Rue de la*). — Des rues du Petit-Paris, de la Fontaine Saint-Jacques et de Serpenoise à la rue de la Chèvre et à la rue Neuve-Saint-Louis.

Considérablement élargie dans sa partie supérieure, en vertu d'un décret impérial du 20 septembre 1809.

A porté de bonne heure ce nom qui lui vient d'une enseigne.

L'hôtellerie de la Tête-d'Or était une des plus fréquentées lors des fêtes en tous genres données au moyen âge dans notre ville : tournois à lance émoulue ou brisée, joutes nautiques, feux de joie dans la rue et fanfares dans le clocher de Mutte, plantations de mais, joyeuses cavalcades, processions, représentations de mystères et de farces, noces fastueuses, bals où l'on dansait au son des rebecs, luths, harpes, trompettes et tambourettes.

Mangin, célèbre compositeur de ballades, et le jurisconsulte Cantiuncula ont demeuré dans la rue de la Tête-d'Or.

Rue de l'Intendance lorsque l'intendant de la province y eût été logé.

En 1792 *rue de la Liberté.*

Sur l'emplacement de l'ancien collége a été percé le prolongement de la rue des Clairvaux (cette dernière et la rue neuve sont comprises dans la rue actuelle de l'Évêché).

Des débris importants de constructions romaines (aque-

Digitized by Google

ducs, bains, parties de statues, etc.) ont été découverts, à différentes époques, sous la rue et dans des fondations de maison de la rue de la Tête-d'Or.

Therme (***Rues du***). — Donnent sur Vincentrue et ont issue vis-à-vis la rue Chambière.

Elles sont au nombre de trois et ont été ainsi nommées parce qu'elles se trouvent sur l'emplacement d'anciens bains romains.

Thiébault (***Place Saint-***). — Établie, en 1739, sur de vieux murs et fossés de ville.

Dans les bâtiments contigus à l'ancienne fonderie de canons, depuis l'angle de la rue du Neufbourg jusqu'au delà de l'angle de la rue du Rempart Saint-Thiébault, sont logés, d'une part, le général commandant la subdivision du département et, d'autre part, le commandant de recrutement et l'intendant de la division.

Thiébault (***Rue Saint-***). — De la place Saint-Nicolas à la rue de la Gendarmerie.

D'abord *ruelle des Fossés*.

Son nom actuel conserve le souvenir d'une ancienne église collégiale ainsi appelée, et qui exista d'abord au dehors de la ville.

Thiébault (***Porte Saint-***). — « En 1612 la belle porte de Saint-Thiébault fut faite par les ordres de Messire Faber, maître échevin de Metz. »

« Le 30 juillet 1675, la statue du roi Louis XIV, surnommé le Grand, fut posée au-dessus de cette porte, en la place de la figure d'Hercule qui y était au milieu de quatre héros... En 1739, cette même porte fut entièrement démolie pour agrandir la ville et reconstruite en la même manière, à environ deux cents pas plus loin,

Digitized by Google

par les ordres et les soins de M. le maréchal de Belleisle, gouverneur. »

La porte Saint-Thiébault a la forme d'un arc de triomphe, d'ordre toscan.

Thiébault (***Rue du Rempart Saint-***). — De la place du même nom à la rue du Rempart-Serpenoise.

Thionville (***Porte de***). — A la suite de la rue de l'Hôpital Militaire [1].

Tour aux Rats (***Place de la***). — Elle tient ce nom d'une tour voisine « sans doute ainsi appelée à cause de l'abondance des rats qui lui venaient de la rivière. »

Des écrivains prétendent que le mot français Rat, est ici la traduction d'un mot allemand qui signifie : *Arsenal,* et qu'il y eut un dépôt d'armes dans la tour qui a donné son surnom à la place et à la rue voisine.

Tour aux Rats (***Rue de la***). — De la place de ce nom à la rue du Pontiffroy.

Trinitaires (***Rue des***). — Elle doit son nom à l'ancienne maison dite de la Trinité ou des Trinitaires, dont il reste encore l'église convertie en temple protestant.

« Depuis 1552, les Trinitaires n'ayant aucune demeure fixe, il plut à Monseigneur Charles, cardinal de Lorraine, évêque de Metz et abbé de Gorze, de leur donner la maison dépendante autrefois de l'abbaye de Gorze dont elle était l'hôtel principal et que l'on nomme la *cour Dorée* (et par altération) la *cour d'Orme* [2], située rue, place et haut de Sainte-Croix (23 février 1561). L'église

[1] Voir l'article : *le Pontiffroy.*

[2] Dépendance de l'ancien palais des rois d'Austrasie.

Digitized by Google

fut rebâtie en 1720, et le corps de logis quelques années après. Dans la construction de tous ces bâtiments on a découvert des fondations anciennes et des restes de murs construits et cimentés comme l'aqueduc de Jouy-aux-Arches, et comme les restes que l'on découvre au palais épiscopal, place de la Cathédrale, et à l'abbaye de Sainte-Marie, et que l'on dit être des vestiges de bâtiments romains. »

Bas-relief gallo-romain dans le mur extérieur de la chapelle des Carmélites, à l'angle de l'impasse des Trinitaires qui conduit au porche d'une ancienne maison seigneuriale.

Tour conservée du vieil hôtel dit de Saint-Livier (n° 1 bis). A côté, portail de l'ancienne chapelle de Sainte-Elisabeth.

V.

Vignotte (***Rue de la***). — De la rue Saint-Marcel au rempart de Belleisle.

C'était autrefois un terrain planté de vignes, et possédé par le couvent des Pucelles, d'où lui est venu son nom.

Vincent (***Place Saint-***). — Créée en 1740.

A reçu son nom de l'église voisine dont les fondements ont été jetés en 1248. C'est un édifice ogival à nef élancée, fort beau, auquel a été accolé, en 1755, un portail composé des ordres dorique, ionique et corinthien.

Vincent (***Rue Saint-***). — A été formée la même année que la place de ce nom à laquelle elle aboutit.

Vincentrue. — De la rue du Pontiffroy à la rue Goussaud.

De formation assez ancienne, Vincentrue prit le nom du monastère de Saint-Vincent auquel elle conduisait.

Digitized by Google

Vivier (***Rue du***). — De la rue des Jardins à la place de Chambre.

C'était autrefois le chemin qui menait au vivier des chanoines de la cathédrale.

Cette rue a encore sa pente extrêmement raide.

Wad (***Rue du Grand-***).

Wad-Billy (***Rue du***).

Wad-Bouton (***Rue du***).

Les trois rues du Wad presque parallèles, à une distance de quelques mètres l'une de l'autre, ont chacune leur entrée rue Mazelle et issue sur le rempart des Allemands.

Jadis on se servait pour indiquer chaque maison d'une désignation particulière. Ainsi l'on disait la *grande maison,* la *maison du Wad,* c'est-à-dire la *maison du Garde.* Longtemps le lieu compris sous le nom actuel des *trois rues du Wad,* conserva un caractère champêtre.

D'autres étymologistes prétendent que le mot Wad est synonyme de *gué,* en latin *vadum.*

Billy (autrefois Bugley ou Bugly) et Bouton sont les noms de deux anciennes familles messines.

Digitized by Google

Digitized by Google

COMMUNICATION

DE M. SALMON,

Relative à un ouvrage de M. le général Poncelet.

J'ai l'honneur de faire hommage à l'Académie, au nom de M. le général Poncelet, d'un livre que vient de publier notre savant et illustre confrère, et qui a pour titre : *Applications d'analyse et de géométrie qui ont servi, en 1822, de principal fondement au Traité des propriétés projectives des figures;* comprenant sept cahiers manuscrits rédigés, à Saratoff, dans les prisons de Russie, de 1813 à 1814, et accompagnés de divers autres écrits anciens et nouveaux.

Ce livre, dont un profane n'aura pas la témérité de faire ressortir la valeur devant des juges comme vous, révèle en même temps les durs commencements d'un homme promis à la renommée et d'une science dont il conçut les germes au milieu même de ces rudes épreuves. C'est sous le ciel inclément, qui n'avait pas plus compris autrefois les chants du poëte qu'il ne comprenait maintenant les créations du géomètre, qu'il posa les fondements de cette science nouvelle, qu'il devait plus tard élever parmi nous. Tombé, par un cruel jeu de la fortune, aux mains de l'ennemi, au moment où il rendait ses premiers services à son pays, il fut conduit prisonnier loin des champs où se décidaient par les armes les destinées du monde : quoique rayé comme mort des contrôles de

Digitized by Google

son arme, il ne fut pas, cependant, perdu pour la France, et, ne pouvant plus la servir en courant pour elle les périls de la guerre, il songea à lui donner, par l'étude et la méditation, ces longs et cruels loisirs que lui imposait la captivité. Mais, après avoir vu briser son épée, il ne lui fut pas aisé de prendre la plume; des geôliers jaloux la lui refusèrent; pour écrire, il n'eut que celles qui se détachaient, par la campagne, de l'aile des oiseaux sauvages et que la Providence faisait, sans doute, tomber dans ses mains, d'autre encre que celle qu'il composa de ses mains avec les drogues obtenues par faveur de l'unique apothicaire de la contrée; et un papier gris, aussi grossier que celui que le commerce emploie à ses plus vulgaires usages, fut le dépositaire de ses conceptions à mesure qu'il les mettait au monde. Mais il sentait plus vivement encore que celui de tout autre chose le manque de livres. Ordinairement une science nouvelle suppose la connaissance de toutes celles dont elle sort ou auxquelles elle vient s'ajouter, et des livres dans lesquels sont exposés leurs principes; le lieutenant Poncelet n'en possédait d'aucune sorte; si, à cet instant, il ne lui arriva pas comme à Pascal, enfant, d'inventer ce qu'il n'avait pas encore appris, il dut au moins, ainsi qu'il le dit lui-même, se mettre à refaire une partie des éléments dont il avait besoin pour entreprendre son œuvre. Mais, tout en revenant sur ses premières études, il aidait, par les cahiers qu'il rédigeait pour eux, ses compagnons d'infortune à achever ou à compléter les leurs; de cette façon il charmait par le travail les heures si longues de la captivité, et quand les événements sonnèrent pour lui celle de la délivrance, il revint dans sa patrie, rendant à l'armée le jeune officier qu'elle croyait avoir perdu dans l'obscure mêlée d'un champ de bataille, et rapportant, pour trophée d'une campagne si brusquement terminée, des travaux et des

Digitized by Google

découvertes qui devaient bientôt attacher à son nom l'éclat d'une célébrité véritable. C'est ainsi que Descartes, qui, suivant la parole de Fontenelle, est l'époque même de la géométrie moderne et a changé la face de tout [1], rapportait de l'exil qu'il s'était, il est vrai, volontairement imposé, ces découvertes merveilleuses qui, lorsqu'elles ne créaient pas des sciences nouvelles, ajoutaient aux sciences anciennes des perfectionnements tels qu'en les amendant, elles semblaient les créer. Serait-ce donc que les grands esprits se tiendraient par tous les côtés, et que, par une compensation anticipée de la gloire qui les attend, la Providence pour leur donner, en les trempant plus vigoureusement, la conscience de leurs forces, les ferait passer par les épreuves avant d'arriver à la renommée? Ainsi M. le général Poncelet a connu, de bonne heure, l'un et l'autre, et tel est, cependant, l'ascendant de la vocation, que, pour suivre la sienne, il a su vaincre tous les obstacles, depuis l'amer regret de la patrie absente jusqu'à toutes les sortes de dénûments.

Ses travaux sont maintenant une portion considérable du domaine de la science, celle où les arts et l'industrie vont puiser leurs ressources les plus actives et leurs procédés les plus féconds; l'œuvre que j'ai l'honneur de vous offrir en sera désormais inséparable; dans ce champ sans limites elle marquera, par les jalons qu'il y a posés, il y a près d'un demi-siècle, les acquisitions si considérables dont notre confrère l'a enrichie.

[1] Éloge de Montmort.

Digitized by Google

Digitized by Google

LES

FUSÉES DE GUERRE,

PAR M. SUSANE.

PREMIÈRE PARTIE.

Messieurs,

Vous m'avez permis, il y a deux ans, de vous raconter l'histoire probable de l'invention de la poudre.

Après avoir établi que le premier artifice fondé sur l'emploi et les propriétés des mélanges salpétrés fut une fusée, et que la fusée avait été le moule au moyen duquel on était arrivé peu à peu, d'expérience en expérience, ou plutôt d'accident en accident, et à mesure que la fabrication de la poudre se perfectionnait, à l'idée beaucoup plus simple du canon, je m'étais arrêté au seizième siècle, au moment précis de cette bifurcation, qui devait conduire le canon à la gloire et la fusée au néant.

Je demande aujourd'hui à l'Académie la permission de lui dire l'histoire des fusées.

Il arrive fréquemment que des choses, que l'on croyait mortes et enterrées, reparaissent tout à coup sur l'horizon, et cherchent à reprendre place au soleil. De semblables résurrections ont l'inconvénient de déranger des idées, de contrarier des habitudes. On s'indigne contre les revenants ; on les repousse. Mais le mauvais accueil

Digitized by Google

qu'on leur fait est toujours un accueil, un certificat de vie, qui constate précisément la réalité de ce que l'on veut nier, et qui finit par éveiller l'intérêt du public.

C'est ce qui arrive pour les fusées de guerre. On a plus écrit et disserté sur cet engin depuis huit ans qu'on ne l'avait fait dans tous les temps antérieurs. Il semblerait même que cette question a acquis l'étrange privilége de divertir les gens du monde. Ce n'est plus seulement dans des traités spéciaux qu'elle s'étale; elle envahit les revues littéraires, et je l'ai même rencontrée dans des récits de fantaisie, servis d'abord en feuilletons aux lecteurs d'un journal très-sérieux, et réunis plus tard en un volume de la Bibliothèque des chemins de fer.

En livrant mon appréciation sur ce sujet, je ne me dissimule pas les réflexions qu'elle pourra réveiller chez plusieurs; mais j'ose espérer que la majorité sera d'avis qu'au demeurant il y a justice et peut-être profit à entendre aussi les gens qui parlent de choses qu'ils savent, et qui en parlent sans préoccupation, avec le seul et sincère désir de faire le départ entre la vérité et l'erreur.

Les fusées, aux yeux des hommes du métier, très-peu nombreux jusqu'à présent, qui ont eu l'occasion d'en voir et la volonté de les étudier, dans leur construction, dans leur emploi et dans leurs effets, ne sont ni l'arme par excellence, ni une arme ridicule.

Elles n'ont mérité
Ni cet excès d'honneur, ni cette indignité.

Pour être équitable et complètement sensé, il faudrait leur appliquer les bénéfices de cet aphorisme, si net et si vrai dans sa généralité, formulé par l'Empereur dans ses *Études sur le passé et l'avenir de l'Artillerie :* « Les » inventions trop au-dessus de leurs époques restent

Digitized by Google

» inutiles jusques au moment où le niveau des connais-
» sances générales est parvenu à les atteindre. »

Ceci est rigoureusement vrai pour les canons rayés, dont Léonard de Vinci s'était déjà occupé au commencement du seizième siècle, et dont Pigafetta avait tenté la réalisation à la fin du même siècle. C'est également applicable aux fusées, et c'est ce que je vais d'abord essayer de démontrer.

Je ne puis éviter, ici, de donner quelques définitions nécessaires à l'intelligence de ce travail. Quant à des détails techniques, on ne s'étonnera pas que je me dispense d'en fournir. Ce serait d'ailleurs superflu. Les deux ouvrages que M. le général russe Konstantinoff, bien connu à Metz, a eu l'heureux privilége de pouvoir publier à Paris, en très-bon français, le premier, en 1858, sous le titre de *Mémoire sur les fusées de guerre;* le second, en 1861, sous le titre de *Lectures sur les fusées de guerre,* et celui-ci accompagné de nombreux dessins gravés par nos artistes, ont déchiré à peu près tous les voiles, surtout en ce qui concerne les fusées françaises. Ceux qui aiment à connaître le fond des choses y trouveront amplement de quoi se satisfaire.

La poudre, lorsqu'elle est ramenée, par la compression, à former une masse compacte, perd sa propriété explosive. Elle ne *détone* plus.

Dans ce cas, la poudre, quand sa densité est considérable et uniforme, brûle régulièrement par couches successives avec une vitesse de dix millimètres environ par seconde, en produisant un sifflement particulier. Elle semble être en fusion, et l'on dit qu'elle *fuse.*

On nomme *fusée,* d'une manière générale, un artifice formé d'un tube de carton, de cuir, de bois ou de métal, dont le vide intérieur est rempli d'une compo-

Digitized by Google

sition fortement pressée. Si l'on allume cette fusée par un bout, elle fournit, pendant un certain temps, un dard de flamme plus ou moins énergique, et, en vertu de la réaction correspondante à l'écoulement des fluides, l'enveloppe, ou *cartouche,* a une tendance à marcher en sens contraire de la flamme.

Cette tendance, pour une même composition, augmente ou diminue avec l'étendue de la surface allumée, c'est-à-dire en raison de la quantité de gaz produits dans un instant donné, la surface de l'orifice d'écoulement restant constante. L'impulsion peut acquérir un très-grand degré de force, si, pour accroître la surface enflammée, et par suite la production des gaz et leur tension à chaque instant, on pratique dans l'axe du cartouche et dans la masse de la composition un dégorgement profond, un trou cylindrique ou conique, ce que l'on appelle une *âme.*

Il résulte de la variété des dispositions que l'on peut adopter, trois modes distincts dans l'emploi de cet artifice et par conséquent trois espèces de fusées.

Les fusées, simplement destinées à produire un dard de flamme et à communiquer le feu, sont pleines et brûlent par tranches successives perpendiculaires à l'axe du tube. Dans ce groupe se rangent la *lance,* qui a servi longtemps à porter le feu dans la lumière des canons, et la *fusée à projectiles creux,* ou *espolette,* qui s'allume dans la pièce et qui conserve le feu jusqu'au moment calculé pour faire éclater les bombes et les obus. On peut encore placer dans cette section la *gerbe* employée dans les feux de réjouissances pour fournir des faisceaux ou des pluies d'étincelles. Dans ces fusées le mouvement de réaction est à peine sensible et n'est d'ailleurs pas utilisé.

Dans la seconde catégorie, on trouve les artifices à mouvement modéré ; mouvement que l'on obtient en

Digitized by Google

pratiquant dans la composition un dégorgement peu profond. Ce sont : le *serpenteau,* que tout le monde connaît, et le *jet,* qui est l'organe essentiel de toutes les pièces courantes et tournantes des feux d'artifices.

Enfin, la troisième catégorie se compose des *fusées volantes,* dont le mouvement énergique est obtenu par l'emploi d'une âme profonde. Les fusées volantes se distinguent en *fusées de signaux* ou *de réjouissances,* et en *fusées de guerre.*

On comprend que la puissance d'une fusée dépend, toutes choses égales d'ailleurs, de la grandeur de l'âme. On comprend aussi que la régularité de la marche d'une fusée ne peut résulter que d'une harmonie complète entre cette âme et les organes qui la contiennent ou qu'elle doit mettre en action. Il ne faut donc point s'étonner, et encore moins être scandalisé, si nos vieux artificiers qui, bien différents en cela des artificiers modernes, étaient tous un peu sorciers et vendus à Satan, ont appliqué ce grand mot d'âme d'une façon si irrévérencieuse et si éloignée de son acception philosophique. L'âme d'une fusée, en effet, ce n'est rien aux yeux; mais c'est ce je ne sais quoi qui la fait vivre et monter vers le ciel. La question des fusée était donc, à certains égards, une question de psycologie, et voilà pourquoi elle est restée, comme tant d'autres du même genre, si longtemps embrouillée ; pourquoi elle s'est perdue, elle aussi, dans des controverses oiseuses, et pourquoi elle ne sera probablement jamais résolue de manière à satisfaire tout le monde.

En a-t-il été de même des bouches à feu? — Non. — Le vide intérieur d'un canon porte aussi le nom d'âme ; mais ici ce n'est qu'une analogie lointaine, une figure, un souvenir, propre seulement à rappeler et à confirmer ce fait que nous avons établi ; savoir, que le canon a été

Digitized by Google

le résultat de la transformation successive de la fusée des Byzantins. L'âme d'un canon est purement passive; ce n'est pas une âme, c'est un récipient, et il suffit que les parois en soient solides.

Entre la fusée et le canon, il y a toute la distance qui sépare le libre arbitre de la fatalité. Le premier fait souvent des sottises ; la seconde jamais, ou du moins on ne l'en rend pas responsable.

C'est ce qu'il s'agit d'examiner de plus près.

Tout le monde sait qu'au moment de la déflagration de la charge d'un canon, celui-ci recule, tandis que le projectile est chassé dans l'espace. Ces deux forces, qui poussent l'arme d'un côté et le projectile de l'autre, sont égales. On parvient à diminuer l'étendue du recul par le grand poids que l'on donne à la pièce et à son affût, par l'obliquité des supports et par les frottements ou les obstacles opposés à la marche de l'affût. On cherche en même temps à profiter de toute la force qui agit sur le projectile, en réduisant, autant que possible, les pertes de gaz par la diminution du *vent*, ou passage livré à ces gaz par l'excès du diamètre du tube sur celui du projectile. Dans ces conditions, celui-ci, animé tout d'un coup de toute l'impulsion qu'il doit recevoir, guidé au départ par le tube, et pourvu d'une masse considérable avec une forme qui laisse peu de prise à l'air, marche passivement dans la direction donnée.

Que fallait-il pour arriver à la production régulière de ce phénomène, lorsque l'on tenait déjà le salpêtre raffiné et la poudre grenée? — Trouver un métal propre à la construction des canons, déterminer l'épaisseur à donner aux parois, fabriquer des boulets solides, justes et homogènes, et régler par expérience le poids des charges.

Dans l'origine, et sans doute à cause du haut prix du bronze, on avait essayé d'employer le fer fondu ou forgé

Digitized by Google

pour la fabrication des bombardes. Mais l'art de travailler ce métal était dans l'enfance. Il fallut y renoncer, du moins pour les grosses pièces, et, à partir de l'année 1401, on commença à se résigner à couler en bronze.

Ce fut vers le même temps que l'on eut l'idée de remplacer les boulets de pierre par les boulets en fer, qui, pour le même poids, avaient un moindre volume et, en outre, plus de densité ; qui, par conséquent, étaient moins influencés par la résistance de l'air et possédaient une force de pénétration plus considérable. La diminution du volume du projectile simplifia beaucoup la solution du problème de la fonte des pièces.

Il serait d'ailleurs superflu de chercher à démontrer que le coulage des canons en bronze ne présentait pas des difficultés insurmontables au quinzième et au seizième siècles. Les monuments de l'art italien et les nombreuses cloches qui datent de cette époque témoignent assez de ce qui était alors possible en ce genre. Du reste, on ne demandait pas dans ce temps aux canons un service prolongé ; on leur demandait seulement de ne pas crever dès les premiers coups.

On peut affirmer, sans crainte d'être taxé d'exagération, que chaque millimètre ajouté à l'épaisseur du métal des canons a été acquis aux dépens de la vie de cent hommes. La liste des martyrs connus du canon formerait un gros livre. Qu'il suffise de noter qu'un *Traité de canonnerie* de 1561 recommande encore au canonnier « d'honorer Dieu et de craindre un peu plus de l'offenser » que nul homme de guerre, car toutes les fois qu'il fait » jouer sa pièce, il a son mortel ennemy devant luy ». La possession toute exceptionnelle d'une patrone et la ferveur dévote avec laquelle le canonnier de nos jours continue à fêter son anniversaire n'ont pas d'autre origine.

Quant aux machines propres à transporter les canons

Digitized by Google

et à faciliter leur service, on n'eut que l'embarras du choix entre les mille modèles en usage depuis l'antiquité pour le service et le transport des balistes, catapultes, béliers, mangonneaux et perrières. Il ne s'agissait que d'en simplifier les articulations et de leur donner la résistance nécessaire pour supporter la réaction. Ce fut en France et sous Louis XI que cette œuvre fut surtout poursuivie. Charles VIII conduisit en Italie des bouches à feu légères montées sur affûts et sur roues, qui firent l'admiration des Italiens, les maîtres à cette époque en fait d'art militaire. Avant cette mémorable expédition française, les pièces ne pouvaient être remuées qu'avec des bœufs, exigeaient un temps énorme pour être mises en batterie, et tiraient avec une telle lenteur, dit Sarti, que l'ennemi avait le temps, entre deux coups successifs, de réparer le dommage causé par le premier dans ses murailles. Néanmoins les pièces légères de Charles VIII exigèrent encore, au passage des Apennins, les efforts de cent à cent vingt hommes chacune pour être traînées. En 1499, à la vue de l'artillerie que Louis XII leur envoyait, les Suisses enthousiasmés s'écrièrent qu'avec des pièces et des affûts de cette perfection, on devait pouvoir tirer trente coups par jour !

Quoi qu'il en soit, à la fin du seizième siècle, les bouches à feu grandes et petites, canons sur affûts et sur roues, mousquets et pistolets à serpentin et à rouet, existaient dans un état de perfection tel que, si depuis on y a apporté une multitude d'améliorations de détail, on n'a cependant fait jusqu'à ces dernières années, dans leur construction et dans les conditions générales de leur emploi, aucun changement radical. Une bouche à feu et une arquebuse de l'époque de Henri IV seraient encore aujourd'hui, sinon des armes commodes, du moins des armes efficaces. Les progrès accomplis depuis lors, ont surtout consisté dans le

Digitized by Google

calcul rigoureux des dimensions et des poids, dans la simplification et l'allègement des affûts et des agrès, dans l'adoption des charges toutes faites, gargousses et cartouches, dans l'invention de procédés plus sûrs et plus rapides d'enflammer les charges, enfin dans la réalisation pratique des moyens connus depuis longtemps, d'augmenter la justesse et la portée des armes.

Il ressort de cette courte synthèse, que le niveau des idées et des connaissances du seizième siècle comportait naturellement, sans effort extraordinaire, l'établissement d'un système d'armes à feu, capable, d'abord, de lutter avec les anciennes machines, et, enfin, de faire disparaître complètement celles-ci.

Voyons maintenant si les fusées volantes se sont trouvées dans des conditions de progrès aussi favorables.

Dans la fusée, c'est le canon, lui-même, qui est projeté. — Une fusée est un canon qui recule. — Il s'agissait de donner à ce recul assez de puissance et de régularité, non-seulement pour en tirer un effet quelconque, mais pour que cet effet justifiât la conservation d'un rôle aux fusées à côté des armes à feu proprement dites.

On aperçoit tout de suite dans la recherche de la solution de ce problème une difficulté énorme. La première condition à remplir était de réduire la fusée au moindre poids possible. Ainsi, tandis que l'on remédiait aux principaux inconvénients des bouches à feu, en augmentant, en exagérant, même, l'épaisseur du métal et le poids du système, il fallait, au contraire, pour les fusées, tendre jusqu'à l'excès à la légèreté. Les tubes de carton, de bois et de cuir sont légers, mais ils n'admettent pas l'emploi des combinaisons énergiques et garantissent mal une matière fragile et hygrométrique contre les chocs et contre l'action des variations de l'atmosphère. Les cartouches de bronze ou de fer permettent l'usage des com-

Digitized by Google

binaisons énergiques, mais ils sont couteux ; leurs éclats, en cas d'accident, peuvent-être dangereux et la supériorité du chargement est compensée par l'augmentation du poids. Dans l'un et l'autre cas, faibles portées, effets insignifiants. — On tournait dans un cercle vicieux. — Il fallait pour la confection des cartouches la tôle douce, tenace, mince et uniforme de nos laminoirs. Or, la fabrication d'une pareille tôle est le résultat d'une industrie très-perfectionnée.

Supposons, cependant, que cette tôle ait existé au seizième siècle. Comment eût-on procédé au chargement? — La plus large concession qu'il soit permis de faire, c'est qu'on aurait eu recours à l'emploi des moyens qui étaient encore regardés comme les plus parfaits, il y a vingt-cinq ans. On aurait battu la composition par la chute d'un maillet ou d'un mouton sur une baguette de bronze, ou bien on l'eût comprimée sous l'action d'une presse à vis et à bras. — L'industrie du temps ne pouvait pas aller plus loin. — Or, ces procédés sont insuffisants pour donner à la matière la densité et l'homogénéité qu'elle doit posséder pour brûler régulièrement. Le premier, le procédé du mouton, le seul qui, en réalité, ait été employé, a, de plus, l'inconvénient de déterminer, par l'effet répété du choc et de sa réaction, des fendillements qui, au moment de la combustion, deviennent le centre de foyers explosifs et la cause d'accidents, sinon très-graves, du moins inquiétants, et, dans tous les cas, annullant l'action attendue des fusées. — Pour obtenir la sécurité et la régularité, il fallait cette haute densité qui procure à la poudre la dureté et le poli du marbre, et pour arriver à cette densité, il ne fallait rien moins que les plus puissants moyens de la mécanique moderne.

Admettons encore que cette difficulté n'ait pas existé, qu'il eût été possible d'obtenir un cartouche bien chargé.

Digitized by Google

— Pour que ce cartouche devienne une fusée, il faut l'animer, lui donner une âme à la hauteur de sa destinée, et c'est ici le moment d'expliquer le rôle mécanique de l'âme d'une fusée.

Imaginons le cartouche complètement fermé et capable d'une résistance indéfinie. Si, par un moyen quelconque, on porte le feu dans l'âme, la production des gaz s'établit à l'instant dans toute l'étendue de ce vide intérieur. A mesure que la composition brûle et se consomme par couches concentriques, la surface en combustion, et par suite la quantité et la tension des gaz dégagés, augmentent jusqu'à ce que le feu atteigne les parois de l'enveloppe. Celles-ci étant pressées également dans tous les sens et sur tous leurs points, les forces intérieures diamétralement opposées se neutralisent deux à deux, et la fusée reste immobile. Mais si l'on vient à déboucher l'une des extrémités du cartouche, celle que l'on nomme l'*évent*, l'équilibre est détruit entre les pressions égales et opposées qui s'exerçaient dans le sens de la longueur, d'une part sur le fond du cartouche ou *massif*, et d'autre part sur l'évent. Les gaz qui pressaient sur l'évent s'échappent, et ceux qui pressaient sur le massif continuent leur action et emportent la fusée.

On voit qu'il y a une grande analogie entre la chaudière d'une machine à vapeur et le cartouche d'une fusée.

Dans la pratique, l'évent étant ouvert à l'avance, la tension des gaz est loin d'acquérir toute la puissance dont elle serait susceptible dans une enveloppe fermée, mais elle peut monter jusqu'à une trentaine d'atmosphères dans les bonnes fusées modernes.

Il faut remarquer que la fusée se met en mouvement dès les premiers instants de la communication du feu, et qu'elle continue à recevoir des impulsions nouvelles, et de plus en plus fortes, pendant qu'elle vole dans l'air, jus-

Digitized by Google

qu'au moment où l'âme arrive à son maximum d'étendue, qui correspond à la fin de la consommation totale de la composition.

Ainsi, tandis que le projectile d'un canon reçoit tout d'un coup, dans un temps inappréciable, un choc équivalent à la pression d'un millier d'atmosphères au moins, la fusée reçoit successivement une série continue d'impulsions croissantes, depuis la première qui est justement égale à la force nécessaire pour la déplacer, jusqu'à la dernière dont la puissance, mesurée au dynamomètre, équivaut respectivement, pour les trois calibres actuellement en usage en France, à celle de 200, 600 et 1200 kilogrammes environ.

Ajoutons que pendant ce temps le cartouche se vide peu à peu, ce qui entraîne, à chaque moment, une diminution du poids du système et un déplacement de son centre de gravité.

On voit qu'il s'agit ici d'un phénomène autrement délicat à préparer et à conduire que celui du choc un peu brutal produit sur le boulet par la déflagration de la charge d'un canon.

Les artificiers du seizième siècle connaissaient certainement en gros le rôle de l'âme, mais, soit qu'ils n'en aient pas saisi toute l'importance, soit manque de confiance dans la solidité des cartouches et du chargement, ils n'ont jamais osé pousser la profondeur de l'âme au delà du tiers de la longueur totale de la colonne de composition, et cette colonne de composition elle-même était tenue très-courte.

Il y avait donc encore de ce côté impossibilité de faire des fusées puissantes.

Voilà pourtant le cartouche lancé dans l'espace. — Il est livré à la quintuple action des impulsions qu'il continue de recevoir des gaz et qui le portent en avant, de la pe-

Digitized by Google

santeur qui le sollicite vers la terre, de la résistance de l'air qui s'oppose à son passage, du changement de position de son centre de gravité qui tend à le renverser, et du vent, dont la direction et l'intensité peuvent avoir une grande influence sur un corps alongé, pourvu d'une masse et d'une vitesse assez faibles. — Que va-t-il devenir?

L'usage d'attacher des fusées aux flèches et traits d'arbalète avait révélé, dès le treizième siècle, l'utilité d'adapter au cartouche une baguette directrice, dont l'objet est surtout de profiter de la résistance même de l'air pour corriger les déviations produites pendant la combustion par différentes causes. Mais la baguette, si elle suffisait dans beaucoup de cas pour assurer à la fusée une trajectoire raisonnable, avait l'inconvénient de lui donner un nouveau poids à porter, et, ce qui était pire, elle soulevait de très-épineuses questions de statique qu'il serait inutile d'indiquer ici, et qui, d'ailleurs, n'ont été comprises et n'ont reçu une solution satisfaisante que dans ces dernières années. Il suffit de dire qu'une fausse théorie conduisait à exagérer la longueur et le poids de la baguette.

Il y avait encore une cause d'irrégularité, la plus grande de toutes, que la baguette ne pouvait pas corriger, que rien ne pouvait corriger, il y a trois cents ans. Cette cause, c'était le temps très-long que la composition mettait à brûler. Un projectile, un boulet, une flèche, une fois le mouvement imprimé, sont des corps inertes, passifs, suivant fatalement leur route, ne pouvant en sortir que par l'effet de forces extérieures accidentelles. Il n'en est pas de même d'une fusée. Aussi longtemps qu'elle brûle, c'est un corps animé, actif, susceptible de caprices et de se raidir contre l'action des milieux qui l'enveloppent. Les modernes tendent à faire à la fusée une vie aussi courte que possible, et à hâter le moment où elle n'est plus

Digitized by Google

qu'une flèche. Ils ont considérablement gagné sur ce point. Nos anciens ne le pouvaient pas et ne le voulaient pas. — Ils ne le pouvaient pas : le manque d'énergie de leurs combinaisons d'âme et de composition s'y opposait et encore plus la prépondérance du massif qui formait, à lui seul, les deux tiers de la longueur du chargement. Le massif n'ajoute rien par sa combustion à l'impulsion acquise; il peut, par son action propre, apporter des perturbations dans la marche de la fusée, et il prolonge outre mesure le temps pendant lequel le centre de gravité se déplace. — Ils ne voulaient pas hâter le moment où la fusée devient une flèche. Ils entendaient son rôle autrement que nous. Ils ne considéraient pas la fusée comme une force, comme une locomotive destinée à transporter un projectile quelconque. Dans la fusée, ils ne voyaient que la fusée elle-même, et ils pensaient, comme la plupart des personnes, du reste, le croient encore aujourd'hui, que la fusée n'est et ne peut être qu'un engin essentiellement incendiaire, que la traînée d'étincelles qu'elle laisse derrière elle et le sifflement produit par le dégagement des gaz sont quelque chose, qu'elle doit brûler, au moins par son massif, après son arrivée à destination. — C'est là une erreur capitale, mais elle a encore pour cinquante ans de crédit.

Établissons un dernier point dans ce parallèle du canon et de la fusée au seizième siècle. — L'affût d'un canon est une machine dont l'objet est de porter et de mouvoir la pièce, de rendre son service commode; il n'a aucune influence immédiate sur la marche du projectile. Il n'en est pas de même de l'appareil destiné au tir des fusées. La fusée, nous venons de le dire, est une locomotive pendant tout le temps qu'elle brûle. Quand elle n'est pas simplement posée à terre pour raser le sol, quand elle est tirée en élévation, il lui faut des rails qui la supportent et

Digitized by Google

la dirigent, au moins au commencement de sa marche et jusqu'à ce qu'elle ait acquis assez de force pour se soutenir elle-même dans l'air, et être confirmée dans la direction donnée. C'est faire pressentir que la question de l'affût est étroitement liée à celle de la fusée, qu'il y a une harmonie nécessaire à établir entre ces deux choses. Cette question de l'affût ne paraît pas avoir été abordée sérieusement par nos anciens; elle était d'ailleurs insoluble pour eux; la lenteur de combustion du chargement et la faiblesse des premières impulsions reçues par la fusée eussent exigé des appareils d'une longueur démesurée. Aussi les anciennes fusées étaient-elles sujettes à partir dans des directions notablement différentes de celle qu'on avait l'intention de leur faire suivre.

En s'appuyant sur les considérations qui précèdent, on regardera, je pense, comme suffisamment démontré que les connaissances générales acquises au seizième siècle n'ont pas dû produire une fusée capable de se porter elle-même régulièrement à 500 mètres. Les fusées, par conséquent, ont pu contribuer d'abord, avec les canons et les arquebuses, à la déroute des vieilles machines, mais elles ont dû disparaître et tomber complétement en désuétude au moment de l'apparition des arquebuses de Milan et de l'établissement du système d'artillerie de Charles IX.

Remarquons, en outre, que le canon a fait une révolution radicale dans l'art de l'attaque et de la défense des places. Les anciens attaquaient les villes en dressant, à portée des murailles, des tours et d'immenses machines de bois. Les assiégés se défendaient par des moyens analogues. Dans cette période de l'art, les artifices incendiaires eurent un grand rôle à jouer, et il y en eut une prodigieuse variété. Ce rôle dut tendre à s'effacer le jour où il devint plus expéditif et plus sûr

Digitized by Google

d'entrer dans une place par une brêche faite à coups de canon.

Remarquons encore qu'à partir du dix-septième siècle, la guerre adopte des allures formalistes. Les batailles sont des batailles rangées, où les troupes, disposées d'avance dans un ordre géométrique, s'engagent en suivant scrupuleusement les règles d'école, l'ordre des préséances des corps, et les lois du point d'honneur et des prérogatives aristocratiques. Les siéges sont des actions théâtrales, composées à loisir pendant le quartier d'hiver, représentées au printemps, occupant souvent toute la durée d'une campagne, où les dames sont quelquefois invitées, où tout est ordonné pour le développement régulier des cinq actes de rigueur : l'ouverture solennelle de la tranchée, les trois parallèles, et l'assaut couronné par le nid de pie, sans oublier la chamade, ou couplet final au public. A cette époque classique, il n'y avait plus de place pour un instrument aussi incorrect que l'était la fusée.

Les faits sont d'accord avec nos déductions. C'est au quinzième siècle, sous Charles VII, que l'emploi des fusées volantes comme armes de guerre a été le plus fréquent. Il n'est à cette époque, pour ainsi dire, point de siége en France où cet emploi ne soit signalé simultanément avec celui des bombardes et fauconneaux. Nous nous bornerons à citer ici la célèbre défense d'Orléans, en 1428, où les tours et les machines des Anglais sont brûlées par des fusées; le siége de Chavency, en 1436, où le feu est bouté par des fusées à la grande bastille; celui de Pont-Audemer, en 1449, où un incendie, allumé par des fusées, fit tomber la place dès le premier assaut; le siége de Bordeaux, par le comte de Dunois, en 1451, et l'attaque de Gand, par le duc de Bourgogne, en 1453. Douze ans plus tard, en 1465, au siége de Corbeil, on voit figurer une compagnie de fuséens, appelée compagnie

Digitized by Google

des *serpents*, que commandait un artificier breton, désigné sous le nom de Maître-Jean, dit *Boute feu*.

A partir de la seconde moitié du seizième siècle, il n'est plus question que des fusées de signaux. Les fusées de guerre ne sont plus qu'un souvenir, ravivé de temps en temps par les recherches de quelques esprits hardis.

Parmi les hommes qui se sont occupés spéculativement des fusées de guerre, nous citerons : Collado, ingénieur italien, au service du roi d'Espagne, qui propose, en 1585, l'emploi des fusées, lancées avec de longs tubes, comme moyen d'éclairer les travaux de siége et de tirer de la mitraille pour jeter le désordre dans la cavalerie ; Fürtembach, qui recommande, en 1629, d'armer la tête des fusées d'une pointe barbelée, d'enduire l'extérieur du cartouche d'une matière inflammable, pour empêcher l'ennemi de le saisir, et, enfin, d'insérer dans le pétard des balles qui font une mitraille très-meurtrière ; l'artificier lorrain, Heuzelet, qui arme ses fusées avec des grenades, et donne, en 1630, un procédé « pour tirer droictement les fusées » à fleur d'horizon pour brûler les navires et les maisons » ; Claës d'Utrecht, qui, en 1641, enseigne la fabrication des grandes fusées et en conseille l'usage contre les vaisseaux ; Simienowitch qui décrit, en 1649, l'art de faire des fusées jusqu'au calibre de cent livres ; enfin, Hülst qui fabrique et éprouve à Berlin, en 1668, des fusées des calibres de cinquante et de cent livres armées d'un obus de seize.

Ces tentatives de perfectionnement et de réintroduction des fusées dans les approvisionnements des armées, qui se continuent aussi longtemps que durent les principes d'art militaire adoptés au seizième siècle, prouvent, à mon avis, que les fusées n'étaient pas complètement condamnées, que l'on reconnaissait qu'il y avait certaines circonstances de guerre auxquelles elles se prêtaient mieux, certains besoins auxquels elles satisfaisaient mieux

Digitized by Google

que les canons. Mais la difficulté n'était pas d'établir théoriquement les avantages spéciaux que l'on pouvait retirer des fusées dans certains cas particuliers; la difficulté était toujours de confectionner des fusées qui réalisassent, dans la pratique, les promesses de la théorie.

Ces tentatives cessent tout à coup au grand moment du règne de Louis XIV, quand Turenne et Vauban viennent de fonder un nouvel art militaire qui régnera à peu près sans altération jusqu'aux guerres de la Révolution.

Pendant les cent vingt années qui séparent ces deux époques, la fusée n'est plus employée en Europe que dans les feux de réjouissances ou comme moyen de transmettre des signaux.

Les expériences exécutées en 1749 par Robins et Costa sur la hauteur d'ascension dont cet artifice est capable, et quelques recherches que Ruggieri et Montjory, entreprirent en 1760, sur la possibilité de l'utiliser à la guerre, témoignent, seules, que la science n'avait pas complètement oublié qu'il y avait là une force.

Mais si le formalisme et l'urbanité de mœurs militaires, pendant les siècles de Louis XIV et de Louis XV, avaient fait disparaître les fusées des armées civilisées, les nations barbares, qui n'avaient pas les mêmes motifs de se montrer difficiles dans le choix de leurs moyens de défense et d'attaque, en avaient conservé l'usage. Les Algériens s'en étaient servi contre les vaisseaux de Tourville; les Turcs les employaient contre les Impériaux et les Moscovites, et les Hindous contre les Anglais.

En 1780, dans une rencontre entre les troupes d'Hayder-Ali et un corps britannique, commandé par le colonel Bailey, l'explosion de quatre caissons, dont un avait été atteint par une fusée, mit le désordre dans l'armée anglaise, qui perdit 4000 hommes dans sa

Digitized by Google

déroute. Cet accident produisit une grande sensation en Angleterre, pays qui a l'habitude de crier très-fort quand il éprouve un échec, et sur le continent, qui n'est jamais très-fâché quand cela arrive. L'attention se trouva ainsi rappelée sur la possibilité de tirer un utile parti des fusées à la guerre. Le moment était d'ailleurs favorable : la physique et la chimie, débarrassées enfin de leurs langes, allaient imprimer un prodigieux mouvement à tous les arts, à toutes les industries, et rendre facile la solution d'une foule de problèmes considérés jusque là comme indéchiffrables.

Pour résumer ce qui précède, nous pouvons dire que jusqu'à la fin du dix-huitième siècle on avait beaucoup inventé, beaucoup essayé en fait de fusées, mais que l'on n'avait réussi à rien. La fusée de guerre était une invention au-dessus du niveau des connaissances générales des siècles qui précèdent. Comme l'éolipyle d'Héron, comme la marmite de Papin, et pour plus de raisons encore que ces machines, elle devait rester inutile jusqu'à nos jours.

Ce sont des Français : Julienne de Belair, qui avait vu dans l'Inde les effets des fusées d'Hayder-Ali et de Tippo-Saïb ; l'artificier Ruggieri ; Prévôt, officier d'artillerie au service de Catherine II pendant ses campagnes contre les Turcs et qui mourut en Crimée ; le capitaine La Riboisière, devenu premier inspecteur-général de l'artillerie sous l'empire ; Marescot, arrivé, lui aussi, à la tête de l'arme du génie, qui, de 1788 à 1793, prirent l'initiative en Europe de nouvelles recherches sur les fusées de guerre. Mais, à cette époque, il y avait bien d'autres questions sur le tapis, et leurs travaux n'eurent pas de suite.

Pour la seconde fois, au siége de Séringapatnam, en 1799, les Anglais subissent les effets destructeurs des

Digitized by Google

fusées des Hindous. Ils se décident alors à leur opposer des armes égales, et, dès ce moment, le corps royal de l'artillerie anglaise et l'industrie privée organisent à Woolwich et à Londres des ateliers de fabrication.

C'est en 1804, et devant la menace du camp de Boulogne, que William Congrève entreprit de perfectionner les fusées. La même année, en France, le général Eblé, à qui rien n'échappait de ce qui pouvait être utile, poursuivait des recherches analogues et parvenait à lancer des fusées sous l'angle de quinze degrés, ce qui constituait un progrès considérable.

Vinrent les grandes campagnes d'Austerlitz, d'Iéna, de Friedland et de Wagram. Nous étions trop forts pour croire que rien put ajouter à notre force. Les travaux d'Eblé ne furent pas poussés plus loin. — C'est ainsi que la France a laissé à l'Angleterre l'initiative d'une application sérieuse des fusées à la guerre, et à un anglais l'honneur d'avoir irrévocablement attaché son nom à cette vieille arme rajeunie.

La construction des fusées fabriquées à cette époque par Congrève ne différait cependant en rien d'essentiel de celle des fusées essayées quarante ans auparavant par Ruggieri et Montjory et de celles employées par les rajahs de l'Hindoustan. Ce ne fut qu'en 1819, que le célèbre inventeur adopta la disposition particulière qui constitue son système. Mais il eut, dès l'origine, le mérite d'avoir foi dans son idée, de l'avoir développée, d'avoir le premier étudié et compris, en grande partie, les raisons et les conditions du mouvement des fusées, et d'avoir appliqué à leur fabrication les ressources déjà très-grandes de la science et de l'industrie de son temps.

Laissons-le nous dire lui-même les débuts de ses travaux. Le récit de l'homme qui passe pour le père des fusées modernes a plus de valeur que tout autre pour

Digitized by Google

montrer le point où en était la question en 1804, combien elle avait rétrogradé depuis cent cinquante ans, combien l'on avait oublié de choses depuis Collado et Fürtembach qui recommandaient les fusées comme moyen de lancer de la mitraille, depuis Hülst qui fabriquait des fusées de cent livres et les armait d'obus de seize.

« En 1804, — c'est Congrève qui parle, — il me vint » pour la première fois à l'idée que, la force de projec- » tion des fusées se trouvant en elles-mêmes et agissant » sans aucune réaction sur leur point de départ, on » pourrait avec succès en faire usage, tant sur terre que » sur mer, dans les différents cas où, à la mer surtout, » le violent recul produit par l'explosion de la poudre » limite considérablement, s'il ne rend tout à fait impos- » sible, l'usage de l'artillerie ordinaire. Mais le point » essentiel et difficile à obtenir, pour les fusées ainsi » destinées aux services de terre et de mer, était une » portée suffisante et la faculté de leur faire lancer une » quantité assez grande de matière incendiaire. Je savais » que dans l'Inde on faisait usage des fusées dans les » opérations militaires, mais aussi que leurs dimensions » étaient faibles, et que leurs portées ne dépassaient pas » 1000 yards — 914 mètres. — Je savais aussi que diverses » expériences avaient été faites quelques années aupa- » ravant par les soins du général Désaguliers, alors » directeur de l'artillerie, pour construire de grandes » fusées, mais qu'elles n'avaient pas réussi.

» Cependant je ne pouvais pas douter que la force de » la poudre ne fût susceptible d'être convenablement » modifiée à cet égard, tant pour fournir des portées » étendues que pour lancer des poids considérables ; » c'est pourquoi je résolus de m'en convaincre par l'ex- » périence.

» Le premier point que j'entrepris de déterminer fut

Digitized by Google

» la portée. J'achetai aussitôt les plus grandes fusées » que je pusse me procurer à Londres; mais je trouvai, » en les essayant, qu'aucune d'elles ne pouvait porter » au delà de 5 à 600 yards. Diverses idées se présen- » tèrent alors à mon esprit, et furent successivement » mises à exécution. Il est inutile d'en donner ici le » détail; je crois suffisant de dire que je finis par obtenir » des portées de 1500 yards avec la même espèce de » fusées qui, d'abord, ne s'étendait pas à plus de 600. » Je trouvai, en outre, dans mes essais sur les fusées de » Londres, essais qui furent poussés aussi loin que pos- » sible, que les portées augmentaient proportionnelle- » ment à la grandeur de ces fusées. Cette circonstance » suffit donc pour me convaincre qu'il existait dans ce » principe de force de projection une puissance suscep- » tible d'une grande extension sous le rapport du poids » et de la portée. Jusqu'alors j'avais travaillé à mes » frais, et mes diverses expériences m'avaient occasionné » déjà des dépenses assez considérables; mais, comme » je fondais de grandes espérances sur la construction » de fusées de plus fortes dimensions, surtout si elles » sortaient des mains habiles des employés du Laboratoire » royal, je demandai à lord Chatam la faveur de me » faire préparer de grandes fusées à Woolwich, et » Sa Seigneurie voulut bien prendre ma prière en con- » sidération.

» Je demandai d'abord quelques fusées de six livres, » faites suivant les proportions admises au Laboratoire. » A l'essai, je reconnus qu'elles portaient à peine à » 600 yards, tandis que les fusées de la même dimen- » sion, construites d'après les principes déterminés par » mes précédentes expériences, avaient, à très-peu de » chose près, une portée de 2000 yards — 1828 mètres.

» Dans cet état de choses, et pendant le printemps de

Digitized by Google

» 1806, je conçus le projet et obtins la permission de » continuer à faire des fusées de plus grandes dimen- » sions, et à leur donner des enveloppes en tôle au lieu » d'enveloppes en papier. L'événement justifia complé- » tement mon attente; je réussis à construire des fusées » de 32 livres, renfermant autant de matière incendiaire » qu'une carcasse sphérique de dix pouces, et d'une » portée moyenne de 3000 yards — 2742 mètres. — Je » découvris aussi que la grande longueur de la baguette, » donnée suivant les proportions du Laboratoire, n'était » nullement nécessaire à la portée des fusées, et je ré- » duisis cette longueur de vingt-cinq pieds à quinze.

» Ces améliorations m'engagèrent à renouveler mes » instances pour que des expériences fussent faites à » Woolwich. Mon seul désir était que le directeur de » l'artillerie et le lord de l'Amirauté vissent l'arme et » pussent apprécier ses effets de leurs propres yeux. Tout » réussit au gré de mes vœux, et, en conséquence, je reçus » l'ordre de faire immédiatement fabriquer une certaine » quantité de fusées semblables à celles qui avaient fait » l'objet de cette dernière expérience. Une commission » spéciale me fut en même temps adressée par l'Amirauté, » d'après laquelle je me trouvais chargé de faire tous les » préparatifs nécessaires pour l'emploi des fusées de » guerre. »

Congrève fut admis, dans cette même année 1806, à tirer des fusées en présence du roi d'Angleterre, et reçut l'ordre de faire l'essai de ses procédés sur la ville de Boulogne. C'est au mois d'octobre que cette expérience fut exécutée à nos dépens. Deux cents fusées, du calibre de trois pouces, armées de pots incendiaires, furent lancées en plein jour par des chaloupes embossées à 2400 mètres du port. Trois maisons furent brûlées et plusieurs navires reçurent des avaries.

Digitized by Google

On parla très-diversement en France de cette première application des fusées. Les philanthropes et les gens de lettres jetèrent les hauts cris, et voulaient que le gouvernement français fît au gouvernement britannique d'énergiques remontrances contre l'emploi de ces armes barbares, déloyales. Dans l'armée on s'appliqua, au contraire, à diminuer, à nier, même, l'importance de l'expérience de Boulogne. On y disait, ce qui du reste était vrai, que les matelots et les soldats avaient facilement étouffé avec du sable mouillé les matières incendiaires vomies par les fusées, ou saisi avec des pinces et des crochets ces foyers d'incendie pour les jeter à la mer. Ce que l'on peut établir maintenant, à la distance qui nous sépare de 1806, c'est que Congrève avait très-judicieusement choisi pour sa première démonstration le cas particulier d'un bombardement, avec des chaloupes, d'une place maritime dont les grands navires armés d'artillerie pouvaient difficilement approcher à bonne portée, mais qu'il avait eu tort, si son intention était d'aller au delà d'un simple essai, de compter sur un succès marqué avec un aussi petit nombre de fusées tirées en plein jour, et par l'emploi exclusif de fusées uniquement incendiaires. Quoi qu'il en soit, l'impression générale produite en France par la tentative de Boulogne fut tellement vive qu'elle dure encore aujourd'hui. On entrevoit toujours quelque chose de formidable sous ce nom de Congrève, et c'est assurément par un acquiescement volontaire à ce sentiment tenace que le ministère de la marine, lorsqu'il voulut doter de noms expressifs les cinq batteries flottantes mises en chantier à Toulon à la fin de 1854, et qui détruisirent, le 18 septembre 1855, le fort de Kinburn, appela la première *Congrève* et les autres *Dévastation, Lave, Foudroyante* et *Tonnante.*

L'Angleterre avait probablement fait, après l'expérience

Digitized by Google

de Boulogne, les réflexions que nous avons placées plus haut, car, l'année suivante, elle prit sur un de nos alliés une revanche terrible des quolibets que les marins et les soldats français lui avaient adressés à travers le détroit. Dans le court espace de trois jours l'escadre de l'amiral Gambier lança 40 000 fusées incendiaires, entremêlées avec 6 000 bombes et 5 000 boulets, sur Copenhague et sur la flotte danoise qui, sous cette effroyable pluie de feu et de fer, et malgré une résistance héroïque, furent contraintes à capituler.

Les Danois crurent immédiatement à l'efficacité des fusées, et ils se promirent, dès qu'ils auraient cicatrisé leurs blessures, d'ajouter cette force à leurs moyens de défense.

En 1809, ce fut le tour de la France. La destruction de l'escadre de l'amiral Allemand dans la rade de l'île d'Aix, le bombardement et la prise de Flessingue, furent d'immenses désastres dont le retentissement fut étouffé dans le retentissement plus grand de la victoire de Wagram. Dans ces deux affaires, ainsi qu'à Copenhague, le tir des fusées avait été dirigé par Congrève lui-même. Dans la rade de l'île d'Aix les Anglais consommèrent 1 200 fusées seulement. A Flessingue celles qui furent lancées n'employèrent pas plus d'une trentaine d'hommes. On ignore quelle part précise revient aux fusées dans l'épouvantable résultat de la première de ces affaires. A Flessingue elles détruisirent l'hôtel de ville, ainsi que soixante-dix maisons, et elles en endommagèrent un nombre beaucoup plus grand.

On parla très-peu chez nous du rôle des fusées dans ces circonstances, mais on n'en reprit pas moins sans bruit, en 1810, à Vincennes, les travaux abandonnés cinq ans auparavant. Le colonel du génie de Récicourt avait envoyé à la *Société d'encouragement* de Paris des fusées incendiaires trouvées à bord d'un brûlot anglais échoué devant

Digitized by Google

l'île d'Aix. D'Arcet se chargea de les décrire et d'en analyser la composition. C'est après l'analyse de d'Arcet qu'une commission d'officiers d'artillerie fut formée par ordre de l'Empereur pour chercher à fabriquer des fusées semblables à celles des Anglais. On croyait à une vertu particulière des fusées anglaises : on ne se rendait pas compte que le principal, sinon tout le mérite des Anglais en ce point, était d'avoir cru à l'efficacité des fusées, d'avoir osé les employer, et de les avoir employées judicieusement.

Le rapport, rédigé en 1812 par la commission française et signé par le général de La Riboisière, constate qu'elle avait obtenu 3000 mètres de portée avec la fusée de trois pouces et 4200 mètres avec celle de trois pouces et demi. C'était peut-être avoir trouvé mieux que les fusées fabriquées à la même date par Congrève. Mais la France entreprenait en ce moment la malheureuse campagne de Russie : elle n'était guère disposée à accorder son attention à des faits d'un si mince intérêt.

Toutefois, on avait confectionné, en 1811, à Toulon, 2000 fusées de trois pouces qui furent envoyées devant Cadix. D'autres, en petit nombre et de même calibre, furent fabriquées à Séville pour la même destination. Quel parti espérait-on tirer de ces fusées dans le bombardement d'une ville sur laquelle se trouvèrent sans action les fameux mortiers à la Villantroys, dont les bombes massives atteignaient pourtant au delà de 4000 mètres ? Les fusées n'atteignirent pas, — il semble qu'on devait s'y attendre, — les remparts de la cité espagnole, et, la mauvaise humeur aidant, elles furent encore une fois jugées. Les choses nouvelles ont naturellement à vaincre tant de résistances que ceux qui les présentent n'ont rien de plus dangereux à éviter que les circonstances dans lesquelles un échec est, non pas probable, mais certain.

Digitized by Google

Dans ce moment, les peuples de l'Europe, engagés dans une guerre qui paraissait interminable, faisaient appel à toutes les ressources de l'art militaire. La plupart des nations organisèrent, à cette époque, des ateliers pour la fabrication des fusées de guerre, ou du moins elles achetèrent des fusées en Angleterre.

Les Danois, instruits par le désastre de Copenhague, furent les premiers à entrer dans cette voie. La mission d'organiser un service de fusées fut confiée, en 1811, au capitaine d'artillerie Schumacker, aide de camp du roi de Danemarck. Un atelier fut établi dans un fort d'une petite île du Cattégat. Un corps de fuséens et une flottille spéciale furent placés sous les ordres de Schumacker, qui eut pour objectif la défense des Belt et des côtes de Séeland. Les fusées de Schumacker n'étaient pas une imitation servile de celles de Congrève. Elles étaient le résultat d'idées et de recherches nouvelles, et valaient beaucoup mieux que les fusées anglaises du même temps. Aussi Schumacker passe-t-il, aux yeux des Danois, pour être l'inventeur des fusées.

D'après des témoins oculaires, le comte Rostopchin aurait employé des fusées pour incendier Moscou. Ces fusées venaient-elles d'Angleterre ? Avaient-elles été fabriquées en Russie ? C'est un point difficile à décider. Un procès-verbal des matériaux et des outils trouvés dans une maison de campagne voisine de Moscou donna lieu de croire que ces fusées étaient de fabrication russe.

Il est également impossible pour nous de décider quelle était la provenance des fusées dont les Prussiens et les Suédois se servirent contre notre armée dans la campagne de 1813. Une seule chose paraît sûre, c'est qu'ils en employèrent à Wittemberg, à Dantzig, et peut-être à Leipzig. Je dis peut-être, parce que, après notre défaite inespérée, chacune des puissances coalisées a prétendu à

Digitized by Google

l'honneur de nous avoir porté les coups les plus sensibles et s'est vantée d'avoir eu des fuséens dans ses rangs.

Suivant le capitaine d'état-major prussien Decker, l'armée prussienne avait des batteries de fusées à Leipzig. Suivant le major anglais Hamilton-Smith, qui s'appuie sur le témoignage du général prussien Bulow, ce serait la batterie de fuséens à cheval anglais du capitaine Bogue qui aurait, dès la première décharge, forcé à se rendre une colonne de quatre bataillons. D'un autre côté, le général suédois, comte de Loëwenhjelm, qui, le lendemain de la bataille, a vu des tas de morts horriblement mutilés sur les places où étaient tombées les fusées, affirme que c'était dans les rangs de l'armée suédoise que se trouvaient les batteries de fusées dont l'effet avait été si terrible. La seule conclusion que l'on puisse tirer de ces contestations, c'est qu'il y avait à Leipzig plusieurs batteries de fusées, et non pas, comme cela est de tradition en France, une batterie unique de fuséens anglais, qui aurait, à elle seule, représenté l'armée britannique dans cette journée néfaste. Un fait hors de doute, c'est que le capitaine Bogue, qui commandait les fuséens anglais, fut tué : il est également connu que le guidon de cette troupe est resté décoré du nom de Leipzig.

Ce qu'il y a de plus singulier, en présence des prétentions des Alliés, c'est qu'on ne parut pas dans l'armée française s'être aperçu de l'effet des fusées lancées par nos ennemis. On verra plus loin une explication plausible de cette inadvertance.

Cependant, lorsque notre retraite derrière le Rhin devint inévitable, le sage maréchal Davout, qui allait rester chargé de tenir tête à la Sainte-Alliance, au fond de l'Allemagne, paraît avoir songé au parti que l'on pouvait tirer de cette arme.

Il sollicita du roi de Danemark, demeuré seul fidèle

Digitized by Google

à la France, la communication des procédés de fabrication établis par Schumacker. Le capitaine d'artillerie Brusselle de Bruslard fut mis en relation avec le chef des fuséens danois, qui fit quelques expériences devant lui, et lui fournit des modèles.

C'est avec ces éléments danois, et avec l'aide du mémoire rédigé par les capitaines Bourrée et Morton à la suite des recherches exécutées en 1811 et 1812 à Vincennes, que Bruslard organisa une fabrication de fusées, dont l'atelier fut dressé à Hambourg, dans la demi-lune du Teerhoff. Dès le 10 janvier 1814, Bruslard tirait trois fusées en présence du maréchal Davout, qui prescrivit d'entreprendre immédiatement une confection active.

Bruslard, malgré tout son zèle, fut devancé par les événements. La Restauration ferma l'atelier de Hambourg.

Toutes les fusées employées jusqu'à l'année 1811, étaient exclusivement incendiaires. Ce fut Schumacker qui revint le premier à une idée ancienne, que le simple bon sens eût dû, ce semble, faire revivre plus tôt. Le premier, il comprit que la fusée, en elle-même, n'est pas une arme, mais un moteur, un véhicule, et que ce véhicule peut et doit porter autre chose que des boîtes incendiaires. Il arma donc une partie de ses fusées d'obus, de grenades et de paquets de mitraille. Pour faciliter le service et pour se laisser la faculté d'employer à propos les divers projectiles, il ne les reliait point aux cartouches des fusées. Après avoir posé ceux-ci, munis de leurs baguettes, sur l'affût, il mettait le projectile, quel qu'il fût, en avant, comptant sur la force du mouvement de translation pour maintenir l'union de la fusée et du projectile jusqu'à la fin de la combustion vive. C'est la locomotive placée à la queue du convoi, et le

Digitized by Google

poussant devant elle. La combustion terminée, les deux parties continuaient de marcher avec la vitesse acquise, mais, en raison de la différence de leurs masses, tandis que l'impulsion du projectile pouvait se conserver assez longtemps, celle du cartouche était bientôt éteinte : il restait en arrière et tombait à moitié chemin. Je ne pense pas que cette simple liaison de contact présentât une garantie absolue de sécurité et de régularité : on a obtenu depuis un résultat équivalent par des procédés moins élémentaires; mais si, comme cela est probable, il avait transpiré quelque chose des travaux de Schumacker chez les Suédois, chez les Prussiens, peut-être même chez les Anglais, il deviendrait facile de s'expliquer comment à Leipzig les Français n'ont pas apprécié de la même manière que les Alliés les effets produits dans leurs rangs par le tir des fusées.

Après Schumacker, Bruslard arma aussi ses fusées de boulets creux des calibres de 16 et de 12 et de boîtes à balles, mais il les reliait d'avance aux cartouches.

Congrève n'entra qu'après eux dans cette voie. A partir de 1813, il avait commencé à introduire des modifications dans son système. Il adopta, en 1814, l'emploi des projectiles creux, et notamment des obus à balles récemment repris et perfectionnés par le général Shrapnell, qui eut aussi l'avantage de donner son nom à une vieille invention ressuscitée. Les Anglais tirèrent en 1814 sur l'Adour, et en 1815, à Waterloo, des fusées armées de shrapnells.

Après les événements de 1815, et l'écrasement de notre pays, trois puissances seulement allaient demeurer actives dans le monde, et pouvaient avoir intérêt à développer l'étude et le service des fusées. L'Angleterre, avec ses nombreuses colonies et ses incessantes entreprises maritimes ; l'Autriche, avec ses frontières de

Digitized by Google

Croatie et de Hongrie, avec ses provinces frémissantes d'Italie, coupées de montagnes, de rivières, de canaux et de plantations; la Russie, avec ses tendances vers le bas Danube et vers le Caucase, pouvaient à chaque instant avoir besoin d'une artillerie plus mobile que l'artillerie ordinaire. Ces puissances s'occupèrent des fusées et les employèrent toutes les fois que l'occasion s'en présenta.

Dans les premiers moments, et jusqu'à ce qu'ils fussent bien sûrs que la France était morte, les autres États continuèrent de travailler énergiquement à leur armement, et ils ne négligèrent pas les fusées. Les Saxons se mirent à l'œuvre dès l'année 1816, et firent de leurs procédés, estimés en Allemagne, un tel mystère qu'il serait difficile de dire en quoi ils différaient de ceux employés ailleurs. Il y a lieu de croire que leur recette était bonne, puisque les Prussiens, qui ne le cèdent à personne en prétentions, chargèrent un officier saxon de la direction de leur atelier de Spandau. En Suède, l'étude des fusées et leur fabrication furent confiées au colonel Schroderstierna, qui passe pour avoir obtenu des résultats très-remarquables sous le rapport de la justesse. Des travaux analogues furent entrepris par les Pays-Bas, par la Sardaigne, par les Deux-Siciles. Les moins ardents comptaient, en cas de besoin, sur les produits des ateliers de la Prusse et de l'Autriche, et surtout sur ceux de l'Angleterre, qui vendait des fusées à tout le monde, à l'Espagne et aux colonies espagnoles insurgées, aux Hellènes et au terrible pacha de Janina.

Cependant, la Prusse et les États secondaires de l'Europe, voyant plus tard se dérouler devant leurs yeux un long avenir de sécurité et de paix, cessèrent de se préoccuper, en cas d'éventualités improbables, de la fabrication d'un engin, dont on ne peut pas faire d'approvisionnements longtemps à l'avance, qui n'est bon qu'à la guerre

Digitized by Google

et dans des cas particuliers, et qui a le défaut impardonnable de ne pas se prêter aux exercices de parade. Les fusées furent donc délaissées par la Prusse et par tous les États dont le budget est limité.

C'est en 1819, comme je l'ai dit, que Congrève adopta un nouveau type de fusées. Jusque-là il avait scrupuleusement conservé le type des fusées de signaux qui se caractérise par un seul évent étroit et par une baguette fixée sur le côté du cartouche. Le faible diamètre de l'orifice d'écoulement des gaz contraignait de se limiter sous le rapport de l'énergie, et le mode d'attache de la baguette exigeait que celle-ci fût très-mince, par conséquent longue, embarrassante, et livrant un bras de levier puissant à l'action perturbatrice du vent. Congrève ajusta dans sa nouvelle fusée la baguette dans le prolongement de l'axe du cartouche, et remplaça l'évent unique par plusieurs évents disposés circulairement autour de la tige de la baguette. Malheureusement l'inventeur, retenu par une théorie erronée sur la position qu'il convenait de donner au centre de gravité du système, ne reconnut qu'une faible partie des avantages de cette disposition.

Congrève, qui prenait des brevets et qui les exploitait, eut d'ailleurs un grand tort, du moins au point de vue scientifique, c'est d'avoir cru ou laissé croire que le mérite de ses fusées consistait dans l'emploi d'une certaine composition, tenue par lui fort secrète. C'était, il est vrai, tout ce qu'il était possible de cacher. Sans ce préjugé, si ce ne fut pas autre chose, je ne doute point que Congrève, avec sa haute capacité, sa grande expérience, et le concours de l'audace du génie anglais, n'eût poussé son invention plus loin qu'il ne l'a fait. Les fusées fabriquées à Woolwich jusque dans ces derniers temps, suivant les errements et les procédés de Congrève, sont restées, grâce au secret, très-au-dessous

Digitized by Google

de ce qu'il était possible de faire avec les moyens dont on disposait.

Quoi qu'il en soit, l'Angleterre a tiré un utile parti des fusées dans ses guerres de l'Hindoustan, à Beyrout, à Odessa, à Canton. Elles ont joué un rôle décisif à la prise de Rangoon, capitale de l'empire birman. Cette arme convient parfaitement au genre d'expéditions que la Grande-Bretagne affectionne, aux bombardements des villes maritimes et aux débarquements sur des plages couvertes, ou à l'embouchure des rivières. Dans la flotte anglaise, toutes les embarcations à rames sont armées de fusées. Les grandes chaloupes à voiles portent, soit un obusier, soit un chevalet pour le tir de grosses fusées. Du moins, il en a été ainsi jusqu'à la révolution au milieu de laquelle se débat, en ce moment, la question du matériel naval.

Les Autrichiens ont commencé en 1814 à organiser la fabrication des fusées et un corps de fuséens. A partir de l'année 1820, sous la direction du colonel, depuis général Augustin, qui passe aussi pour avoir inventé les fusées, les Autrichiens ont créé, dans l'établissement spécial de Raketendorf, près de Wiener-Neustadt, un système de fusées entièrement différent du dernier système de Congrève. Ils sont demeurés fidèles au type ancien. En laissant l'évent grandement ouvert dans toute l'étendue de la section du cartouche, en employant la composition la plus vive possible, en donnant à l'âme son maximum de surface aux dépens de la quantité de poudre chargée, en allégeant jusqu'à la dernière limite le poids du système, en sacrifiant tout, en un mot, à la rapidité de la combustion et du départ, et par suite à la précision du tir, ils ont fait de leurs fusées des projectiles d'une grande justesse, il est vrai, mais de peu de portée. Ils s'en sont, toutefois, utilement aidés dans leur démêlés avec les Italiens et les

Digitized by Google

Hongrois, ainsi que devant Beyrout, et ils y ont attaché jusque dans ces derniers temps une grande importance.

C'est après avoir vu et étudié de près les fusées autrichiennes à Vienne, où il s'était retiré après 1830, que le maréchal Marmont a été conduit à émettre dans son livre *De l'esprit des institutions militaires,* publié en 1845, une opinion qui a fait grand bruit.

« On a créé depuis peu, dit le maréchal, deux espèces » d'artillerie, dont à mon avis les effets sont merveilleux, » si on sait en tirer parti à la première guerre : les » fusées à la Congrève pour la guerre de campagne, et » les pièces de canon, dites à la Paixhans, pour la » défense des côtes et des places..... Les fusées à la » Congrève, qui ont reçu successivement un grand per- » fectionnement, et qui sont dirigées aujourd'hui avec » une assez grande justesse, forment une artillerie qui » peut devenir une arme principale par le développe- » ment dont elle est susceptible dans l'application. En » effet, quand l'arme se compose seulement des pro- » jectiles que l'on emploie ; quand aucune machine n'est » nécessaire pour les lancer, et qu'on ne présente au feu » de l'ennemi aucune surface pour la direction de ses » coups ; quand, enfin, par des dispositions très-simples, » on peut donner momentanément à son feu un développe- » ment tel, que le front d'un seul régiment soit couvert » par une pluie de boulets représentant le feu d'une » batterie de cent pièces de canon ; alors les moyens de » destruction sont tels, qu'il n'y a plus de lutte possible, » en suivant les règles et les principes que l'art actuel » de la guerre a consacrés.

» Cette nouvelle artillerie prend une grande importance » en mille circonstances, où l'artillerie à canons ne joue » aucun rôle. Dans les montagnes, on transporte aujour- » d'hui à grand'peine un petit nombre de pièces qui y

Digitized by Google

» fait peu d'effets. Avec des fusées, on a une arme à » longue portée, qui se trouve établie partout et à pro- » fusion, sur les cimes des rochers comme sur les plateaux » inférieurs. Dans les plaines rases, chaque édifice est » transformé en forteresse, et le toit d'une église de » village devient à volonté la plate-forme d'une batterie » formidable. En un mot, cette invention telle qu'elle » est, et avec le perfectionnement qu'elle comporte encore, » se prête à tout, se plie à toutes les circonstances, à » toutes les combinaisons, et doit prendre un ascendant » immense sur les destins du monde.

» On ne réfléchit que peu à peu à la nature des choses. » On agit longtemps par routine, sans se préoccuper des » modifications et améliorations possibles ; aussi ne saura- » t-on qu'à la longue apprécier la puissance des fusées.... » Je le répète, les fusées doivent opérer une révolution » dans l'art de la guerre, et elle fera d'abord le succès » et la gloire du génie qui, le premier en aura compris » l'importance et développé tous les avantages qu'on peut » en attendre. »

Un pareil avis, venant d'un homme de guerre de cette valeur, et qui avait été officier d'artillerie, ne pouvait manquer d'appeler l'attention et de soulever de vives controverses. En France, où l'on faisait profession d'une médiocre estime pour les fusées, peut-être par dépit de les avoir trop négligées, l'effet de cet avis s'éleva presque à la hauteur d'un scandale militaire. L'impression qu'auraient pu faire les vérités incontestables qu'il renfermait fut anéantie sous l'enflure de la forme et par la prévention toute naturelle qu'éprouve le public en face d'un engouement immodéré.

En Autriche, l'opinion du maréchal contribua probablement à endormir l'armée dans une sécurité dangereuse. Cette armée autrichienne ne pouvait pas, il est vrai, lire

Digitized by Google

si longtemps à l'avance dans l'avenir, et prévoir qu'elle trouverait un jour devant elle, dans ces plaines coupées et boisées de la Lombardie, une armée française ayant pour elle l'élan, l'idée sacrée, et pourvue de canons rayés. L'armée autrichienne, comme cela lui était déjà arrivé, s'est trouvée en retard vis-à-vis de la nôtre.

Ce serait cependant une erreur que de croire que les fusées autrichiennes aient été tout à fait insignifiantes dans la campagne d'Italie. Je sais que nos soldats y ont fait peu d'attention : — de pareils soldats ne regardent que le but à atteindre. — J'ai même souvenir qu'un officier, dans une lettre que les journaux ont publiée, s'est donné la peine de les appeler des *saletés,* expression que cet officier avait l'intention, — j'en ai peur, — d'étendre aux fusées, en général, quelle que fût leur nationalité. — Il faut respecter les opinions consciencieuses, surtout quand elles sont fondées sur une étude sérieuse; mais on a le droit de les examiner. Outre qu'il est difficile de concilier ce jugement, dans sa forme sommaire, avec ceux d'Eblé, de La Riboisière, de Davout et de Marmont, et qu'il répugne de penser qu'une nation aussi posée que l'est la nation autrichienne ait pu s'abuser au point de consacrer à lancer des *saletés* un huitième du personnel de son artillerie de campagne, — 20 batteries de fusées pour 168 batteries de canons, — il faut remarquer que sur le champ de bataille les hommes les plus habiles, les plus calmes, ne voient pas toujours bien clair dans ce qui se fait autour d'eux, et, à plus forte raison, ne voient pas tout ce qui se passe chez l'ennemi.

L'illusion, qui semble s'être produite à Leipzig en 1813, s'est certainement répétée en 1859 à Magenta, et peut-être ailleurs.

Les Autrichiens ont emprunté au danois Schumacker l'idée de rendre le projectile d'armement indépendant

Digitized by Google

du cartouche à un certain moment de la trajectoire, mais ils l'ont perfectionnée. Ils attachent, dans leurs fusées légères de campagne, le projectile, boulet ou obus, sur la tête du cartouche, avec des rubans de fil qui se rompent ou se déchirent au premier ricochet, et ils ont combiné, pour cette espèce de fusées, un affût et un procédé de tir qui, après les avoir élevées assez haut, les fait plonger vers le sol et ricocher précisément au moment où elles acquièrent leur plus grande force. Le cartouche séparé rebondit alors où il peut, et le projectile continue sa marche. On comprend que ceux qui reçoivent sur leurs têtes les cartouches et les baguettes puissent, s'ils sont très-braves, appeler cela des *saletés*. Quant aux hommes frappés par les boulets ou par les éclats des obus, il leur est permis d'avoir une opinion différente, et de se flatter avec la pensée qu'ils ont reçu un coup de canon. — C'est plus propre et tout le monde sait ce que cela veut dire.

J'ai la conviction, et je ne suis pas seul de mon avis, que l'une des pertes les plus regrettables que l'armée française ait faites en Italie, a été l'œuvre d'une fusée. Le boulet qui a mortellement frappé, à Solferino, mon brave et intelligent ami, le général Auger, ce boulet qui est resté engagé dans l'articulation de l'épaule, était d'un calibre inférieur à celui des canons usités dans l'artillerie autrichienne de campagne.

Mais ce n'est là qu'une opinion. Voici un fait. Il m'a été indiqué par M. le général de Sévelinges, qui commandait l'artillerie de la garde impériale pendant la campagne d'Italie, et qui m'a autorisé à faire usage de sa communication.

« A Magenta, m'écrivait le général à la date du 30 août » 1859, j'avais rencontré le général de Wimpfen, com- » mandant une brigade des grenadiers de la garde, avec

Digitized by Google

» une légère écorchure à la joue. Il me dit que cela » provenait d'un éclat de fusée; que les fusées avaient » fait beaucoup de mal à sa troupe. Comme je venais de » voir leurs trajectoires qui me semblaient trop élevées, » son assertion me fit peu d'impression. Depuis, à la » revue du 14 août, j'ai revu le général de Wimpfen à » Paris. Je lui demandai alors des détails sur son affaire » avec les fuséens autrichiens, et il me dit à peu près » ceci : — Notre colonne se portant en avant sur une » chaussée bordée de plantations a été labourée pendant » dix minutes par un feu de fusées qui nous a mis deux » ou trois cents hommes hors de combat. L'effet était » terrible, et si ce n'avait pas été un régiment de la » garde, je crois qu'il aurait reculé... — Ces fusées, » ajoute M. le général de Sévelinges, venaient d'une dis- » tance de 5 à 600 mètres. Il y avait une dizaine de » chevalets. C'est le 3e régiment de grenadiers qui a » essuyé ce feu. Vous trouveriez là d'autres témoi- » gnages. »

Le silence observé sur le rôle joué dans cette affaire par les fusées autrichiennes était trop singulier pour que je ne suivisse pas le conseil de M. le général de Sévelinges. Les personnes auxquelles je m'adressai furent unanimes pour reconnaître que le régiment s'était trouvé un instant sous le feu d'une batterie de fusées, et que les pertes du corps avaient été considérables à Magenta ; mais les réponses devinrent contradictoires quand il s'agit de s'expliquer sur la part qui revenait aux fusées. On ne savait qu'en penser. J'appris alors que cette incertitude avait pour cause une enquête médicale ordonnée après le retour de la garde à Paris, dans le but de reconnaître ce qu'il pouvait y avoir de fondé dans les bruits qui couraient au sujet des pertes causées à l'un des régiments de la brigade Wimpfen par les fusées des

Digitized by Google

Autrichiens. Je parvins à obtenir communication des rapports fournis à cette occasion par les médecins-majors du 3e régiment de grenadiers et du régiment des zouaves.

Celui des zouaves n'a rien vu, ni parmi les blessés de Magenta, ni parmi ceux de Solferino, qui pût être attribué à l'action des fusées; mais il a servi autrefois dans la légion étrangère, et il raconte longuement ses impressions de 1836 et 1837. Il se croit en mesure de donner une théorie des fusées, et il n'en pense rien de bon.

Le médecin-major du 3e de grenadiers a vu. Il constate que le corps a eu 60 hommes tués et 325 blessés à Magenta, et il a reconnu « l'effet irrécusable des fusées : » c'est d'abord un tambour cloué au sol par une baguette, » et un deuxième tambour tué par l'éclatement de la » même fusée; puis un troisième tambour qui a reçu » une fusée entre sa caisse et son ventre, et qui a été » horriblement brûlé... enfin, un grenadier qui a été » frappé sur le cou par la chute d'un cartouche sans » avoir de mal ».

Voilà, suivant le médecin-major des grenadiers, la part des fusées. Pour nous, et apparemment aussi pour M. le général de Wimpfen, c'est seulement la part des cartouches et des baguettes, qui devaient tomber ou rebondir à une distance des chevalets plus courte que la portée totale des projectiles d'armement.

M. le médecin-major des grenadiers ne s'en croit pas moins fondé, « *sous la réserve d'un contrôle scientifique* », à prendre les conclusions suivantes :

« 1° *Les fusées, dans leur trajet direct, peuvent être* » *aussi meurtrières que les projectiles lancés par un fusil* » *ou par une carabine.* » — C'est déjà quelque chose, quoique le point de rapprochement semble difficile à saisir.

Digitized by Google

« 2° *Les fusées ne peuvent éclater impunément au milieu* » *d'un groupe serré d'infanterie.* » — Les fusées ne doivent pas éclater. Si une fusée éclate, ce ne peut être que par accident ou par suite d'une mauvaise construction, et dans ce cas, surtout pour les fusées autrichiennes, dont la combustion est excessivement rapide, cet accident ne peut avoir lieu qu'au départ ou très-près du point de départ.

« 3° *Les fusées, quoique prodiguées à Magenta, y ont néanmoins produit peu d'effet, puisqu'elle n'ont agi que dans la proportion de trois sur quatre cents.* » — Il resterait à dire, et on ne le dit pas, d'où sont partis les projectiles qui ont tué ou blessé les 382 autres grenadiers, ou tout au moins les deux ou trois cents hommes qui, suivant M. le général de Wimpfen, ont été mis hors de combat dans cet épisode de la journée.

Les conclusions de M. le médecin-major paraissent avoir été acceptées comme irréfutables et définitives. La singularité des trois tambours tués, et seuls tués, par des fusées, n'a frappé personne. On n'a sans doute vu là qu'un effet de hasard, imputable, comme tant d'autres que l'on raconte, aux fantaisies bizarres d'une arme capricieuse.

L'erreur, dans laquelle est tombé M. le médecin-major du 3e de grenadiers, est naturelle. Toute l'armée, à quelques personnes près qui ne semblent pas avoir été consultées, y serait tombée avec lui. La préoccupation générale est toujours de ne voir dans la fusée qu'un artifice incendiaire, qui ne peut produire des effets que par la tôle du cartouche, ou par le bois de la baguette, ou par le feu que le cartouche recèle. Si donc l'on n'a pas admis purement et simplement le récit de M. le général de Wimpfen, et si l'on n'a pas jugé utile ou convenable d'avoir recours au contrôle scientifique prudemment ré-

Digitized by Google

servé par M. le médecin-major, ce doit être uniquement parce que *le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable.*

L'erreur, en pareille matière, semble cependant dangereuse. En inspirant une fausse sécurité aux troupes elle pourrait conduire à des catastrophes. Je crois donc devoir affirmer une fois de plus, que les fusées modernes *lancent tous les projectiles de l'artillerie, depuis la balle de mitraille jusqu'à la bombe de 32 centimètres, et qu'il n'y a pas de raison pour que les bombes, obus, boulets et balles ainsi lancés soient inoffensifs.*

J'ai eu à ma disposition un caisson de fusées légères de campagne autrichiennes pris à Magenta même. J'ai étudié et tiré ces fusées. Elles étaient armées de boulets ou d'obus de 2 à 3 kilogrammes, ou bien de boîtes à mitraille contenant vingt-huit balles de plomb de 55 grammes. Ces projectiles sont redoutables comme les projectiles similaires des canons de calibre équivalent jusqu'à la distance de 5 à 600 mètres, et je ne vois par conséquent rien d'étonnant à ce que les fuséens autrichiens, embusqués dans les plantations qui bordaient la route, aient pu, avec les dix chevalets comptés par M. le général de Sévelinges, jeter en dix minutes 400 fusées sur le 3e régiment de grenadiers marchant en colonne sur cette route, et l'écraser sous une pluie de projectiles, boulets, obus et balles de mitraille. Le maréchal Marmont n'avait-il pas dit, quatorze ans auparavant, qu'avec des fusées, « *par des dis-* » *positions très-simples, on peut donner momentanément* » *à son feu un développement tel que le front d'un seul* » *régiment soit couvert par une pluie de boulets.* »

J'ajouterai que dans cette circonstance particulière de la bataille de Magenta, où l'artillerie de la garde n'a pu mettre en batterie que deux canons rayés, dont un a été presque aussitôt enlevé par les Autrichiens, il est excessivement regrettable qu'il ne se soit pas trouvé là un

Digitized by Google

détachement de fuséens français prêts à se jeter sur les flancs dans les mûriers et les rizières pour y faire jouer à l'artillerie le meilleur rôle possible dans un semblable terrain.

L'erreur commise dans l'appréciation du fait relatif au 3e régiment de grenadiers à Magenta autorise à penser qu'on a pu mal juger aussi dans d'autres affaires de l'effet des fusées autrichiennes.

Toutefois, si les Autrichiens ont eu raison, à mon avis, de développer chez eux le service des fusées, en vue des guerres qu'ils pouvaient avoir à soutenir dans les plaines coupées et boisées de la Lombardie, et de les employer largement à Magenta, où les bouches à feu n'ont pu, le plus souvent, marcher et se mettre en batterie que sur les chaussées, je pense qu'ils devaient beaucoup moins compter sur le succès de leurs fusées à Solferino, où le terrain était presque partout favorable aux moyens ordinaires de l'artillerie, et où elles se sont trouvées en présence de canons rayés, cette fois libres de leurs mouvements.

C'est aussi l'opinion de M. le général de Sévelinges qui termine ainsi la lettre dont j'ai transcrit plus haut le commencement :

« Voilà donc un fait avéré et à la gloire des fusées » autrichiennes ! Mais dans quelles conditions s'est-il pro- » duit? L'infanterie avançait en colonne dans une plaine » couverte d'arbres et de haies. Ces circonstances l'ont » empêché de repousser par son feu les fuséens; ceux-ci, » postés d'avance, savaient sans doute où l'on devait » passer et tiraient au jugé avec certitude.

» J'ai observé avec intérêt le tir de ces fusées, comme » vous le pensez. Elles tirent sous l'angle de 30 degrés » environ et portent à peine à 600 mètres. C'est trop » haut pour agir contre des troupes, et leur portée est

Digitized by Google

» inférieure à celle du fusil actuel. Aussi elles ne pou-
» vaient tenir nulle part, et partout ailleurs que dans le
» cas ci-dessus, on les a trouvées peu à craindre. Je
» regarde nos fusées de 6 centimètres comme très-supé-
» rieures. Elles auraient produit un bon effet, notamment
» dans la montagne, à Solferino, devant Cavriana sur le
» Monte Fontana, colline allongée dont chaque parti te-
» nait une croupe. A Solferino, les Autrichiens ont mis
» leurs fuséens dans la grande plaine, à notre droite, où
» s'étendait la route de Castiglione à Goïto. La cavalerie
» était là. De la hauteur de Fontana j'ai pu encore très-
» bien observer leurs trajectoires élevées et courtes. Bien
» que je fusse à 3000 mètres d'eux je leur ai fait tirer
» quelques coups de 4 rayé. Je n'ai pas vu les coups
» porter, mais les raquetiers sont partis, ou du moins se
» sont tus sur-le-champ. Il faut aujourd'hui aux fusées de
» campagne de grandes portées pour n'être pas primées
» par le *fusil rayé;* il leur faudrait peut-être des portées
» égales à celles du canon rayé. Je regrette que la bat-
» terie Jacquot n'ait pas pu arriver à temps en Italie. Je
» suis persuadé qu'on aurait été content d'elle, tandis
» que, sauf dans le 3e grenadiers, les préventions contre
» les fusées se sont fortifiées dans cette guerre. »

J'ignore quel parti aura pris l'Autriche depuis la campagne d'Italie, mais je ne crois pas qu'elle puisse conserver ses fusées telles que le général Augustin les avait faites, et continuer à leur attribuer un rôle aussi étendu que par le passé. Le peu de longueur de leur portée, en présence de celle des armes rayées, diminue nécessairement beaucoup le nombre des circonstances où la fusée Augustin pouvait être employée avec avantage ou efficacité.

La Russie, il y a quarante ans, n'avait pas atteint un niveau scientifique, et surtout un niveau industriel, qui lui fournît les moyens de se créer un système de fusées.

Digitized by Google

Après diverses tentatives, qui semblent avoir été infructueuses, elle se résigna à se procurer des fusées en Angleterre quand elle en eut besoin. Elle refusa, en 1825, le concours de M. Bedfort, mécanicien anglais, qui avait travaillé à Woolwich dans l'un des ateliers de Congrève, et elle finit par organiser, en 1829, à Saint-Pétersbourg, sous l'influence du général Schilder et avec le concours d'un autre ouvrier anglais, « un établissement de très-» peu d'importance, dont le but officiel, suivant M. le » général Konstantinoff, était de poursuivre le perfection-» nement des fusées, mais qui, en réalité, n'existait que » pour faire nombre et compléter la nomenclature des » établissements de technologie militaire. »

Nous renvoyons à l'ouvrage de M. le général Konstantinoff les personnes qui voudraient connaître l'histoire des fusées russes jusqu'à ces dernières années. Nous nous contenterons de dire ici que le général Worontzoff, commandant en chef de l'armée du Caucase, les ayant prises sous sa protection en 1845, probablement sous l'influence de l'opinion émise par le maréchal Marmont, l'atelier de Saint-Pétersbourg fut mis en demeure de fournir 6000 fusées de campagne par an. Ces fusées, imitation plus ou moins heureuse des fusées anglaises, étaient armées de projectiles tout à fait insignifiants : elles avaient moins de puissance que les fusées autrichiennes, et elles étaient loin d'avoir leur justesse. On commit encore la faute de les donner à la cavalerie cosaque. Chaque homme en portait deux, une dans chaque fonte de la selle, et trouvait dans l'angle formé par le croisement des baguettes un appui si commode, qu'il s'y installait pour dormir, au grand détriment de l'arme qui, faussée au raccordement de la baguette avec le cartouche, perdait le peu de justesse qu'elle possédait et éclatait souvent.

Depuis l'année 1846 jusqu'à la fin de 1857 il a été

Digitized by Google

expédié de Saint-Pétersbourg au Caucase 31 550 fusées légères, armées de grenades ou de mitraille. Si ces fusées ont été consommées, la Russie est sans contredit le pays qui a le plus largement usé de cette arme. Pendant la guerre d'Orient, les Russes, surpris par les événements et préoccupés des dangers qu'ils pouvaient courir dans le Nord, semblent, d'après M. le général Konstantinoff, avoir appliqué tous leurs moyens de fabrication à approvisionner de fusées leurs ports du golfe de Finlande. Il n'y aurait eu à Sébastopol que des fusées légères, en très-petit nombre, et ces fusées, faute d'un personnel exercé, n'auraient pas même été employées pendant le siége. Les rapports français n'ont, en effet, signalé qu'une seule fois l'emploi des fusées par les Russes. « Le 5 septembre, — » c'est-à-dire trois jours avant l'assaut de Malakoff, — » les Russes lancèrent une vingtaine de fusées de guerre » fort médiocres, et sans aucun résultat. » Nous avons de fortes raisons de croire que si les Russes ont négligé l'emploi des fusées dans leur énergique défense de Sébastopol, cette abstention eut un autre motif que l'absence d'un personnel exercé.

Après cette revue à travers l'Europe, revenons en France. On a vu que, sous le premier empire, on n'avait fait qu'une seule fois usage des fusées : on avait essayé de lancer sur Cadix, à une distance de 4000 mètres, des fusées dont la portée extrême ne dépassait pas 3000. Nous en sommes d'ailleurs restés aux travaux entrepris à Hambourg, à la fin de 1813, par les ordres du maréchal Davout, et dirigés par le capitaine Brusselle de Bruslard.

Lorsque la remise de Hambourg entre les mains des armées coalisées eût été arrêtée par suite des événements de 1814, on s'empressa de détruire les fusées confectionnées. En rentrant en France, Bruslard emporta seulement avec

Digitized by Google

lui un modèle de chacun des calibres qu'il avait adoptés et quatre fusées danoises qui lui avaient été données par Schumacker, pensant que ces objets, avec les notes et les résultats d'épreuves qu'il avait réunis, pourraient être utiles. En 1815, ces modèles furent dirigés sur La Rochelle avec beaucoup d'autres pièces intéressant l'artillerie, qu'on voulait soustraire au pillage des étrangers. Ils furent envoyés plus tard à Toulouse, où ils ont été brûlés dans une expérience insignifiante.

Après le licenciement des vaincus de Waterloo, on forma à Bourges, en 1817, une compagnie d'artificiers qui reçut les survivants des artificiers des parcs de la grande armée. Cette compagnie alla s'établir à Toulouse, au commencement de 1818, et elle confectionna chaque année, pour l'instruction des hommes, une vingtaine de fusées semblables aux modèles de Hambourg. Ces fusées représentaient un système intermédiaire entre celui que Congrève devait adopter en 1819 et celui auquel l'Autriche devait s'arrêter en 1820. Leurs trajectoires étaient, en général, régulières. Avec des armures très-légères, les fusées de deux pouces arrivaient jusqu'à 2000 mètres, et celles de trois pouces et demi dépassaient quelquefois 4000 mètres. Ces résultats étaient supérieurs à ceux fournis par les fusées anglaises à la même époque, et depuis.

La compagnie d'artificiers, supprimée en 1824, est venue se fondre à Metz dans l'organisation de l'École de pyrotechnie créée la même année. Faute d'installation, faute d'outils, faute de personnel, et surtout faute d'argent, il ne fut plus question des fusées, et le capitaine de vaisseau de Montgéry, à qui l'on doit d'intéressants travaux sur l'artillerie navale et sur les fusées, put constater, en 1826, qu'il n'y avait que trois États en Europe qui restassent, à ce moment, complétement indifférents à la

Digitized by Google

question, et ces États se nommaient la Turquie, l'Espagne et la France. Ce rapprochement avait dans sa pensée une certaine éloquence. Il a pour nous quelque chose de piquant, et que Montgéry ignorait : c'est que précisément en 1826, à l'instant où la France abandonnait ses propres travaux, elle était sur le point d'avoir recours à la science des Anglais, sans se douter que nous fussions alors plus avancés dans la question des fusées que les Anglais eux-mêmes.

Ce fut, en effet, au mois de décembre 1826, que le Gouvernement, à la suite de démarches faites par M. le baron Charles Dupin, qui venait d'étudier les ressources militaires et navales de la Grande-Bretagne, crut utile d'agréer conditionnellement les offres de service de M. Bedfort, qui les avait d'abord présentées sans succès à la Russie. Bien que les fusées d'échantillon fournies par M. Bedfort n'eussent pas complétement répondu, dans des épreuves exécutées à Vincennes, aux conditions du programme qui avait été tracé, le Ministre se décida cependant à signer, le 11 mai 1827, un traité avec le mécanicien anglais, qui fut alors envoyé à l'École de pyrotechnie, à laquelle il est demeuré attaché jusqu'à l'année 1845.

Si l'on demandait pourquoi, en 1827, à une époque où Bruslard était encore plein de santé et de zèle, où l'artillerie possédait encore bon nombre des officiers et sous-officiers qui avaient coopéré aux travaux de Hambourg et de Toulouse, l'État et le corps de l'artillerie acceptèrent aussi facilement le concours de M. Bedfort, nous répondrions qu'à cette époque toutes les personnes étrangères à la question, — et Dieu sait si c'était le plus grand nombre, — croyaient à la vertu du secret de Congrève. On était toujours sous le coup de l'impression sourde, mais profondément restée dans l'esprit du pu-

Digitized by Google

blic, produite par les incendies de Boulogne, de Copenhague et de Flessingue. Les fusées anglaises avaient parlé, et les fusées françaises n'avaient pas parlé. Bien plus, Gassendi, dans son *Aide-Mémoire,* leur avait lancé une de ces boutades humoristiques et tranchantes, qui rendent la lecture de son livre aussi divertissante qu'instructive. L'imperceptible groupe d'hommes qui y entendait quelque chose, mais qui avait souffert du dédain dans lequel on tenait ses travaux, demeura donc à l'écart, et ne fut pas fâché de voir un anglais à l'œuvre.

Il n'y a point lieu de douter de la sincérité de M. Bedfort avec nous; mais les procédés anglais ne réalisèrent pas les espérances que l'on avait fondées sur eux, et l'on se mit à tâtonner la préparation des compositions, tout comme si l'on n'avait pas acheté le secret de l'Angleterre.

Une fois mal posée sur ce terrain glissant de l'empirisme, la question ne pouvait plus que se compliquer, devenir indéchiffrable, et produire chez les uns le découragement, et chez les autres plus qu'un sentiment de doute.

En fait, les efforts combinés de M. Bedfort et de l'École aboutirent à fabriquer des fusées que M. Bedfort déclarait identiques aux meilleures fusées anglaises, et que l'artillerie française déclarait insuffisantes. Cette divergence avait deux causes : la première, c'est qu'il régnait dans ce temps-là en France des idées fausses sur la nature et sur l'étendue du rôle que peuvent jouer les fusées à la guerre ; la seconde, c'est que l'imagination avait grossi, outre mesure, l'importance de l'œuvre de Congrève, et que l'on doutait de la réalité de l'imitation.

On ne fut fixé sur ce dernier point qu'en 1834. — Congrève était mort depuis six ans. Son ancien associé Wade, informé sans doute du discrédit dont les fusées

Digitized by Google

jouissaient en France, et l'attribuant à notre ignorance dans l'art de les fabriquer, vint offrir au Gouvernement de lui vendre le véritable secret, le secret officiel. Avant de s'engager, le Ministre voulut cette fois reconnaître ce qu'on lui apportait. Des épreuves comparatives furent exécutées à La Fère, en présence du général Neigre, entre des fusées apportées par Wade et des fusées confectionnées à Metz. Ces dernières eurent une supériorité sensible sous le rapport de la puissance et furent au moins égales aux fusées anglaises sous le rapport de la justesse.

Ce résultat, interprété avec les idées du temps, qui prétendaient que les fusées devaient faire partout et toujours aussi bien que les canons, fut le coup de grâce. Du moment que Congrève était vaincu par nous en champ clos, il n'y avait plus qu'à tirer le rideau.

Les événements eux-mêmes semblaient conspirer dans le sens des rieurs.

Dès l'année 1828, il avait été envoyé en Morée quelques caisses de fusées. Une occasion unique de s'en servir se présente un jour devant Patras. On cherche de tous côtés l'artificier qui avait escorté les fusées dans leur voyage, et qui seul, dit-on, savait au juste ce que c'était. On le trouve enfin endormi sur le seuil d'un temple de Bacchus. Il fallut respecter son sommeil, et l'occasion s'envola.

En 1830, l'expédition d'Alger emporte des fusées. Le dey ne fit pas la résistance à laquelle on s'attendait. Quelques-unes seulement furent tirées au hasard à Staouëli et sur le fort l'Empereur.

Au mois de décembre 1832, pendant le siége de la citadelle d'Anvers, la France apprend un matin par les cent voix de la presse que mille fusées *à la Congrève* viennent de partir en poste de Metz pour aller contribuer

Digitized by Google

à la réduction de la forteresse. Elles arrivèrent le lendemain de la capitulation.

Il y avait des fusées aux deux entreprises dirigées en 1836 et 1837 sur Constantine, sur cette ville dont les murailles résistaient aux coups de canon de 16, et qui se laissèrent à grand'peine entamer par les boulets de 24. Pour n'avoir point à les remporter, on se servit des fusées pour faire des signaux.

Il en fut de même dans plusieurs autres circonstances de la guerre d'Afrique. On avait un sentiment instinctif des services que pouvaient rendre les fusées; on voulait en avoir, et l'on ne s'en servait pas, ou l'on s'en servait mal à propos, faute d'un personnel exercé et d'officiers familiarisés avec la connaissance de cette arme.

Pour faire apprécier combien, vers cette époque, les idées sur le rôle possible des fusées dans la guerre de campagne étaient voilées, et quelles luttes de patience et de raison étaient réservées aux hommes qui voudraient entreprendre de ramener la question sur sa voie véritable, rappelons qu'en 1831, on transforma à l'arsenal de Metz une batterie de canons de 8 en batterie de fusées, en remplaçant les bouches à feu par des groupes de tubes en bronze en forme d'orgues, et les coffres à munitions ordinaires par des coffres appropriés au transport des fusées. Ces voitures, qui étaient exactement du même poids que les autres voitures de campagne, qui exigeaient pour la marche et pour la mise en batterie les mêmes conditions de terrain et le même déploiement d'efforts que les canons, furent confiées à une batterie du 9e régiment commandée par le capitaine, depuis général Colomb, et cette batterie manœuvrait à six chevaux comme les autres. Un corps cède quelquefois, aussi bien qu'un homme, à un entraînement irréfléchi. Si il est une vérité évidente, c'est qu'un coup de canon, quand il

Digitized by Google

peut être tiré, vaut mieux qu'une fusée, et que celle-ci n'a de raison d'être que parce qu'un canon ne peut pas aller partout et être mis en batterie partout.

Tout cela n'était pas propre à éclairer la question et à redresser l'opinion publique, qui n'entre pas dans les considérations de théories et de circonstances, qui ne juge que d'après les faits et sur le résultat net.

En ce qui regarde plus particulièrement les impressions des officiers d'artillerie à l'égard des fusées, sans tenir compte ici des préjugés d'école et des résistances qui dérivent de l'infirmité humaine, il est impossible d'admettre qu'un corps qui, pris dans son ensemble, est animé d'un esprit aussi éminemment pratique que l'est le corps de l'artillerie française, se soit refusé si longtemps sans quelque bonne raison à l'emploi courant des fusées, surtout dans un pays comme l'Algérie, où l'artillerie s'est vue souvent dans l'impuissance la plus absolue d'agir, par suite de la rapidité des marches des colonnes expéditionnaires dans des terrains presque toujours inaccessibles aux canons de campagne, et parfois même aux obusiers de montagne portés à dos de mulets.

Cette raison, pour des hommes de guerre réfléchis, n'était pas fondée sur le manque de justesse du tir et sur l'insuffisance de la portée des fusées de ce temps-là, attendu qu'on pouvait faire les mêmes reproches à l'obusier de montagne, et que dans les terrains où cet obusier lui-même ne peut pas arriver ou être mis en batterie, où la fusée seule est susceptible d'être utilisée, l'artillerie devait préférer l'emploi d'une arme peu juste dans sa portée de 1000 mètres, au déboire de rester complétement désarmée, réduite au rôle de spectatrice, tranchons le mot, d'embarras.

Cette raison n'était pas fondée davantage sur les accidents auxquels pouvait donner lieu le tir de fusées mal

Digitized by Google

faites ou avariées. Ces accidents, dont on s'est plu à exagérer la fréquence et la gravité, pouvaient être prévenus par un meilleur mode de chargement et de transport, et, dans tous les cas, ils ne sont, du moins pour les fusées légères de campagne, les seules qui aient été employées jusqu'à la guerre d'Orient, que des plaisanteries en comparaison de ceux qui résultent trop souvent de l'éclatement des pièces de fonte qui composent tout l'armement de nos vaisseaux et de nos côtes et une partie de celui de nos places.

La véritable raison, la raison sérieuse de l'artillerie, c'est, il faut bien le dire, que les fusées fabriquées il y a vingt ans, comme celles des Anglais et des Russes, manquaient de puissance. Les projectiles qu'elles pouvaient porter étaient insignifiants. En France on aime à procéder vite et par coups de vigueur ; il faut des boulets qui tuent. Une arme propre seulement à égratigner les Arabes et à effaroucher leurs chevaux ne pouvait pas inspirer une grande confiance.

Si l'on ajoute à cela que le service des fusées a toujours dû être improvisé, qu'il a été le plus souvent confié à des hommes qui voyaient pour la première fois les engins dont ils avaient à se servir, et dirigé par des officiers qui, ayant à subir les conséquences du dédain et de la méfiance qu'inspiraient leurs moyens d'action, se regardaient, non sans raison, comme sacrifiés à une tâche ingrate, on s'expliquera comment, après cinquante années d'essais, la question est restée et reste encore douteuse et controversée dans le corps de l'artillerie.

Quant aux fusées de gros calibre, quoiqu'elles eussent fourni dans des expériences exécutées à Metz en 1841, sous la direction du général Schouler, des résultats remarquables, il n'y avait aucun fond à faire sur elles. L'imperfection des moyens de chargement ne permettait

Digitized by Google

pas de confectionner des fusées de gros calibre dont on pût se servir avec sécurité. La fabrication de ces fusées finit même par être interdite à la suite d'accidents arrivés pendant le simulacre de siége de Metz en 1844.

En 1845, des considérations, se rapportant à un plan d'ensemble de réorganisation des établissements de l'artillerie, firent former le projet de transporter l'École de pyrotechnie à Vincennes. Ce projet n'a pas été réalisé, mais il reçut un commencement d'exécution, et M. Bedfort quitta Metz pour se rendre à Vincennes, d'où il n'est point revenu.

A cette époque, le désarroi complet des idées en matière de fusées fit entreprendre l'exécution d'un programme d'expériences très-étendues, qui pouvait certainement conduire à la découverte et à l'établissement des vrais principes, mais par un chemin un peu long. On faisait table rase du passé; on reprenait la question à l'origine, et surtout on rentrait dans l'examen de toutes les combinaisons possibles en fait de dosage et de préparation des matières, car on faisait toujours principalement dépendre le succès de la possession d'une composition, c'est-à-dire d'un secret.

Or, il est temps de dire qu'il n'y a pas de secret de composition. Congrève a eu son premier, son deuxième et son troisième secret; les Saxons, les Suédois, les Autrichiens, les Prussiens et les Russes ont eu leur secret : ils en ont tous été respectivement satisfaits, fiers et jaloux, et pourtant tous ces dosages ont tourné de si près autour du dosage donné, il y a mille ans, par Marchus Grœcus, que si ce vieux byzantin revenait au monde, il aurait le droit d'intenter à tous ses successeurs des procès en contrefaçon. Sans prétendre établir que le choix de la composition est indifférent, on peut dire que la question de la fabrication des fusées n'est pas là. Comme science, elle

Digitized by Google

est dans l'établissement d'une juste harmonie entre toutes les parties; comme pratique elle est tout entière dans la puissance et la régularité de l'outillage employé au chargement. La question de la fabrication des fusées n'est qu'une question de mécanique, c'est-à-dire n'est, comme tant d'autres dans ce siècle-ci, qu'une question d'argent.

C'est seulement en 1853, que cette manière de voir a commencé à trouver crédit en France. On a osé alors porter une main hardie sur un respectable secret de mille ans, et l'envoyer rejoindre la pierre philosophale.

Cette témérité a eu quelques conséquences que je pourrai vous dire l'année prochaine, si rien ne s'y oppose.

Digitized by Google

ÉTUDE

SUR

LA SÉRIE DES ROIS

INSCRITS

A LA SALLE DES ANCÊTRES DE THOUTHMÈS III,

PAR M. E. DE SAULCY.

Parmi les nombreux monuments qui sont venus jusqu'à nous pour témoigner de la puissance des Pharaons de la XVIII^e^ dynastie, il en est un qui a tout particulièrement excité l'attention des archéologues, et singulièrement éprouvé leur sagacité quand ils ont essayé de s'en servir pour la reconstruction des dynasties de Manéthon ; c'est la chambre des ancêtres du palais de Karnac.

Ce sanctuaire consacré par la piété de Thouthmès III au culte des aïeux, représentait aux jours de sa splendeur, les images et les noms de soixante et un monarques, tous antérieurs à la XVIII^e^ dynastie. Aujourd'hui que le temps a fait de ce tableau généalogique une ruine, où beaucoup de noms sont effacés, et où quelques autres ne présentent que des vestiges qui permettent à peine de les deviner, il est souvent bien difficile de dire à quelles familles appartiennent certains cartouches parmi ceux qui ont échappé à la destruction.

On serait peut-être tenté de croire que la tâche est de-

Digitized by Google

venue moins aride, depuis que M. Lepsius a fixé l'ensemble de la XII^e^ dynastie, et que M. de Rougé a désigné avec toute certitude, certains noms qui appartiennent à la XI^e^, de même qu'il a précisé ceux qui doivent faire partie de la XIII^e^. Mais si l'on veut bien considérer que la disposition des noms ne paraît pas suivre, à la salle des ancêtres, un ordre régulier; que des renversements, au contraire, y sont manifestes; que des souverains d'une dynastie semblent comme fourvoyés dans une autre; qu'à la quatrième ligne du côté gauche, par exemple, le prédécesseur d'Ahmosis se trouve placé côte à côte avec le chef de la XII^e^ dynastie de Manéthon, on ne sera pas étonné que des savants éminents aient considéré la chambre de Karnac comme un monument où l'art avait présidé plus que la logique, et qu'ils aient admis que les prédécesseurs de Touthmès y avaient été rangés au gré du caprice, sans le moindre souci de l'ordre chronologique.

Il a été possible de constater des discordances comme celles que nous venons d'indiquer, pour le côté gauche du monument, parce que d'autres monuments d'une autorité inattaquable ont permis d'établir des suites de règnes et des successions de famille où il n'y a point à toucher; mais pour le côté droit, rien encore n'a pu servir de contrôle pour juger si l'ordre des rois qu'il rappelle y est naturel ou interverti.

La défiance légitime que fait naître naturellement dans l'esprit, l'espèce de confusion qui paraît inhérente à ce précieux monument, n'a pas permis d'en tirer, pour l'éclaircissement des dynasties, tout ce qu'il semblait qu'on fût en droit d'en attendre. Nous pensons, néanmoins, qu'il est difficile de supposer qu'une construction aussi importante que celle du palais de Karnac, n'ait pas été, dans chacun de ses détails, l'objet d'une surveillance

Digitized by Google

sérieuse et que tout particulièrement la chambre qui devait être comme un sanctuaire consacré au souvenir des aïeux n'ait pas été celui d'une attention plus sévère encore, s'il est possible.

Il faut donc admettre, de deux choses l'une, ou que le monument a été décoré avec une ignorance historique et une incurie inconcevables, ou que la salle des ancêtres a dû reproduire dans l'arrangement de ses noms royaux le résultat d'une combinaison réfléchie, ayant parfaitement sa raison d'être.

La première de ces deux hypothèses nous paraît inadmissible par la raison que les constructions de l'empire étaient du ressort des architectes qui en avaient la direction dans des provinces entières, voire même dans tout le pays, et que les fonctions d'architecte n'étaient confiées qu'à des familles considérables où elles se transmettaient de génération en génération [1]. Et d'ailleurs tout ce qui nous est parvenu des Égyptiens porte l'empreinte d'un cachet de gravité telle, qu'il n'est pas possible de s'arrêter à l'idée d'un caprice d'artiste

[1] M. T. Devéria, dans un très-intéressant travail inséré dans le premier volume des Mémoires de l'Institut égyptien, nous montre, p. 27, 28 et 29, une liste généalogique de vingt-trois de ces architectes chargés des constructions de l'Empire. Le plus ancien Ra hotep newer, qui était en même temps prophète d'Amon Ra, exerçait son ministère sous le règne de Séti I, père de Ramsès le Grand, plus de quatorze siècles avant notre ère ; le onzième mourut vers l'an 21 de S'as'anq I, et le dernier Ra num het, né sous le règne d'Amasis, l'avant-dernier roi de la XXVI^e^ dynastie, est mort dans la 30^e^ année de Darius, successeur de Cambyse, c'est-à-dire vers l'an 411 avant J. C. Nous sommes ainsi en présence d'une famille où les fonctions d'architecte ont été héréditaires pendant vingt-trois générations successives, durant une période de près de mille ans, et rien ne prouve qu'elles n'y soient point demeurées encore après la mort de Ra num het.

Digitized by Google

qu'on pourrait presque appeler un dévergondage d'esprit.

Reste alors la seconde hypothèse; et elle nous amène forcément à cette conclusion que nous devons trouver à la salle des ancêtres un arrangement systématique des rois auxquels Thouthmès adressait ses hommages et des offrandes. Si donc nous rencontrons dans la disposition sériale des souverains, une sorte de confusion qui nous choque, nous devrons penser qu'elle est apparente plus que réelle, et qu'elle ne semble exister que parce que nous n'avons pas pénétré la pensée qui a dirigé l'artiste dans la distribution de son tableau.

Nous ne voudrions pas, très-certainement, devenir dupe d'une erreur et nous laisser entraîner à poursuivre une chimère par le désir trop vif de toucher ce que nous croyons la vérité ; néanmoins nous pensons qu'on peut saisir le fil qui doit guider dans l'agencement des groupes de souverains qui ont précédé Thouthmès, et nous croyons que ce qui a empêché d'y arriver tout d'abord, c'est une erreur dissipée, depuis longtemps sans doute, pour les égyptologues sérieux, mais qui n'en a pas moins existé, à savoir que les rois d'Égypte n'avaient jamais dû porter le nom d'intronisation d'aucun de leurs prédécesseurs. Il est certain, au contraire, que la répétition d'un même prénom royal était chose fréquente, et rien n'est plus facile que d'en fournir la preuve.

On avait remarqué déjà que quelques rois des derniers temps de la monarchie s'étaient donné des prénoms portés jadis par d'anciens Pharaons. Ainsi Nectanébo de la XXX^e^ dynastie avait pris pour nom d'intronisation RA KHePeR KA, prénom royal de Usertasen I^er^ de la XII^e^. De même l'éthiopien

Digitized by Google

S'abaka de la XXVe, avait adopté pour son nom d'avénement RA NeWeR KA, porté jadis par un souverain de la VIe dynastie, et aussi par quelques rois dont les cartouches sont inscrits à la première ligne de la table d'Abydos.

On ne s'était pas autrement préoccupé d'un fait qui semblait exceptionnel, et il paraissait établi que le nom d'intronisation [1] devait suffire à lui seul pour différencier

[1] On appelle prénom royal, nom d'intronisation ou nom officiel, celui que chaque souverain prenait à son avénement au trône. Il était censé donné par une divinité et s'appelait RaN UeR, nom principal (Champollion, *Gram.*, p. 404.), ou bien encore 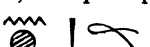 NeKHeB (M. de Rougé, *Étude sur une stèle égyptienne*, p. 52.). C'est celui qui figure dans un cartouche accompagné du titre SUTeN KHeB, roi de la haute et de la basse Égypte, ou bien NeB TaTi, seigneur des deux contrées, et quelquefois , NeTeR NeWeR, Dieu bon ou Dieu gracieux.

Nous prévenons, une fois pour toutes, que dans les transcriptions des mots et des noms égyptiens nous rendrons par des capitales les signes hiéroglyphiques exprimés dans l'orthographe pleine des textes, et par des lettres ordinaires du petit caractère les voyelles qui étaient vagues de leur nature et ne s'écrivaient pas, le plus souvent. De même, pour nous conformer à l'usage généralement adopté par les égyptologues, et dans le but de simplifier l'écriture, nous rendrons le son *ou* par la lettre U; l'articulation *ch* des mots français *ch*amp, *ch*emin, par S'; le giangia copte ⲭ qui équivaut à dj, ds, sj, tj, ts par Z', et enfin le *ch* dur qui correspond au χ des Grecs ou au j des Espagnols par KH.

Digitized by Google

deux monarques, eussent-ils porté d'ailleurs le même nom de famille, comme on en voit de fréquents exemples dans les XI^e^, XII^e^, XIII^e^, XVIII^e^, XX^e^, XXII^e^ et XXVI^e^ dynasties.

Cependant, bien d'autres rois, indépendamment de Nectanébo et de Chabaka, ont pris pour nom d'intronisation un prénom ayant appartenu à quelqu'un de leurs devanciers. Nous allons en citer des exemples, pour qu'il soit bien constaté que le nom d'avénement essentiel, sans contredit, pour désigner un roi et le faire reconnaître dans la plupart des cas, ne suffit pas néanmoins à lui seul pour établir son identité, puisqu'il peut avoir appartenu à deux et quelquefois à un plus grand nombre de souverains.

En effet,

RA USeR MA SeTeP eN AMeN

a été le nom d'intronisation de quatre rois: il a été porté d'abord par Rameses IV de la XX^e^ dynastie et ensuite par Osarkan II, par S'as'ank III et par Pimaï, tous les trois de la XXII^e^.

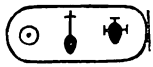 RA NeWeR HeT

a été celui de deux souverains : Psametik II de la XXVI^e^, et un roi inscrit dans le canon de Turin, antérieur très-certainement à la dix-huitième [1].

RA MeN K̄HePeR

a appartenu à deux rois : à Thouthmès III de la XVIII^e^ et à Piankhi, prince éthiopien, à l'époque des troubles entre la XXV^e^ et la XXVI^e^ dynastie [2].

[1] *Histoire d'Égypte,* par M. Brugsch, pl. IX, n° 180.

[2] Piankhi épousa la princesse MuT S'A NeWeRU AMeNiRiTiS,

Digitized by Google

Ce même prénom RA MeN KHePeR a été porté, mais comme nom de famille, par un grand prêtre d'Ammon, usurpateur de l'autorité royale à Thèbes, entre les XX^e^ et XXII^e^ dynasties, peut-être pendant que la XXI^e^ régnait à Tanis [1]?

RA AA KHePeR, avec ou sans la ligne brisée ∧∧∧ N après le scarabé, a été le prénom officiel de deux souverains.

Avec la ligne brisée il a appartenu à Thouthmès II de la XVIII^e^ dynastie, et sans la ligne brisée il a été porté par S'as'ank IV de la XXII^e^.

Nous disons que ces deux noms sont identiques et que la ligne brisée, en plus ou en moins, ne saurait y faire la moindre différence. Nous trouvons la preuve de cette assertion dans le nom d'intronisation de Usertasen I^er^, deuxième roi de la XII^e^ dynastie. En effet, les monuments donnent indifféremment, pour ce prince, les quatre va-

héritière du sang des grands prêtres d'Ammon, et il en eut deux filles et un fils. L'une de ses filles, *la divine étoile,* S'AP eN AP, devint la femme de Psametik I^er^ qui voulut, sans doute, légitimer sa royauté et rattacher à son pouvoir l'affection des Égyptiens en faisant monter sur le trône, avec lui, la fille des grands prêtres qui avaient usurpé eux-mêmes la souveraineté au préjudice des Rameses de la XX^e^ dynastie, environ quatre siècles auparavant. (Voir la notice historique de M. de Rougé sur quelques textes hiéroglyphiques publiés par M. Greene, extrait de l'*Athenæum français,* 1855, tirage à part, p. 49.)

[1] RA MeN KHePeR, grand prêtre d'Ammon, usurpateur de tous les attributs de la royauté, épousa la princesse ISI eN KHeB, héritière de la famille royale des Ramses, très-probablement après un massacre de tous les héritiers mâles. (M. de Rougé, *Étude sur une stèle égyptienne,* p. 184, 200 et 201.)

Digitized by Google

riantes ci-après de son cartouche prénom [1],

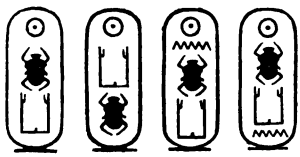

1 2 3 4

et jamais ces quatre variantes n'ont été contestées pour avoir appartenu à un seul et même roi dont le prénom n'a pu avoir, très-certainement, qu'une seule et même prononciation.

RA USeR MA SeTeP eN RA a été le nom d'intronisation de deux souverains qui, de plus, avaient également le même nom de famille MeRi AMeN RAMeSeS, il a été porté d'abord par Rameses II de la XIX[e] dynastie et ensuite par Ramses XII [2] de la XX[e].

[1] N° 1. Obélisque d'Héliopolis et chambre des ancêtres.
N° 2. Stèle C. 1, musée du Louvre.
N° 3. } M. Lepsius Königsbuck, pl. XII, n° 177, c. e.
N° 4. }

[2] La belle stèle donnée par M. Prisse d'Avesne à la bibliothèque impériale, stèle qui a fait l'objet d'un mémoire de M. Birch, qui l'a traduite le premier, et d'un travail non moins remarquable de M. de Rougé, inséré dans le Journal asiatique des années 1856-57 et 58, nous donne à elle seule quatre variantes du prénom officiel de Rameses XII, que l'on y trouve écrit :

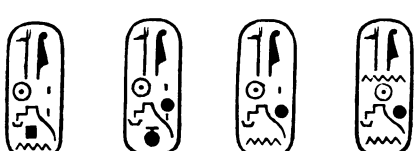

Registre supérieur. 1re ligne. 18e ligne. 28e ligne. Il est

Digitized by Google

Il est vrai de dire que pour Rameses XII, les signes ne sont pas rangés exactement comme dans le cartouche de Rameses le Grand; il est très-possible, même, qu'ils indiquent la véritable prononciation du nom, qui serait USeR MA RA au lieu de RA USeR MA. Quoi qu'il en soit, nous faisons ici la même observation que pour le nom d'intronisation précédent, et nous disons que l'interversion des signes ne peut affecter l'identité du prénom.

RA HaZ'eS $\overline{\text{KH}}$ePeR SeTeP eN RA, a été le prénom officiel des deux rois S'as'ank Ier et Takelot II de la XXIIe dynastie.

RA S'A KAU a été porté comme nom d'avénement par deux souverains : d'abord par Usertasen III, le roi divinisé de la XIIe dynastie, et ensuite par Newer hotep II de la XIIIe.

Il est évident que ces quatre variantes ne pouvaient avoir qu'une seule lecture et une seule prononciation.

Malgré l'identité du nom comme du prénom pour Ramses II et Ramses XII, il n'est pas possible de confondre ces deux Pharaons; car, d'une part, leurs titres d'enseigne étaient différents, et de l'autre, M. Mariette a rapporté les stèles de cinq Apis morts pendant le règne de Ramses XII, de même que celles de cinq Apis descendus dans les cryptes du Sérapéum pendant la seconde moitié du règne de Ramses II. Ce savant égyptologue a fait ressortir l'éloignement des caveaux qui ont servi de sépulture aux Apis manifestés sous ces deux rois, et il a montré que l'intervalle qui les sépare se trouvait rempli par d'autres salles sépulcrales de taureaux divins morts sous trois au moins, et plus probablement encore sous quatre rois intermédiaires. (*Athenæum français*, 1855, bulletin d'octobre.) Pour les quatre variantes, voir la planche qui accompagne l'Étude sur une stèle égyptienne, par M. de Rougé.

Digitized by Google

USeR [1] eN RA qu'on trouve à la quatrième ligne, du côté gauche de la salle des ancêtres, a été, comme nous le verrons un peu plus loin, l'un des deux noms du roi AN, représenté, lui aussi, à la première ligne du même monument.

La première ligne de la table d'Abydos et la quatrième du tableau de gauche de la chambre des ancêtres, présentent l'une et l'autre le cartouche RA SNeWeR KA qui a appartenu, sans aucun doute, à deux rois qu'on ne saurait identifier en un seul personnage, car celui d'Abydos est antérieur à la XII[e] dynastie, tandis que celui de Karnac lui est postérieur. De plus, cette même salle des ancêtres nous montre dans sa partie droite, à la deuxième et à la quatrième ligne, deux cartouches à demi-effacés, commençant par les mêmes signes et suivis d'un espace fruste, mais très-suffisant pour avoir reçu le signe , si bien qu'il y a tout lieu de croire que le

[1] Le mot USeR, puissant, dominant, seigneur, peut s'écrire indifféremment 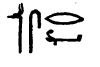 et même tout simplement

d'où il résulte que les quatre cartouches représentés ici, sans être identiques pour la forme, le sont du moins quant au nom exprimé.

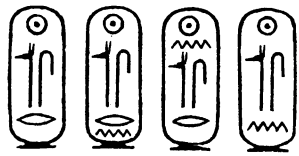

1 2 3 4

Le n° 1 est de la pyramide d'Abouzir; le n° 2 de la statue votive de M. Bunsen; le n° 3 des inscriptions du Sinaï, et le n° 4 de la chambre des ancêtres.

Digitized by Google

prénom RA SNeWeR KA a été porté encore par deux autres souverains, compris entre la XII^e^ et la XVII^e^ dynastie, et qu'il a été commun à quatre rois différents.

Enfin, le papyrus de Turin combiné avec la troisième ligne du côté gauche de la salle des ancêtres, prouve que

RA SHoTeP HET a été le nom d'intronisation

de trois souverains différents : d'abord de Amen em ha I^er^, de la XII^e^ dynastie, et ensuite des quatrième et huitième rois inscrits sur le fragment n° 72 du papyrus de Turin, fragment qui appartient à la XIII^e^ dynastie.

Tous ces exemples prouvent, surabondamment, qu'avant comme après la domination des HYKSOS, dans le premier empire aussi bien que dans le second, les Pharaons n'ont pas craint d'emprunter leur nom d'intronisation à des rois qui les avaient précédés.

Maintenant qu'il nous semble bien établi que la similitude des prénoms, pour des rois différents, n'a rien d'insolite, si nous venons à rencontrer dans l'examen du monument de Karnac, des noms officiels ayant l'air d'être comme fourvoyés d'une dynastie dans une autre, nous serons en droit de ne pas nous laisser arrêter par une apparente anomalie, et nous ne craindrons pas de tirer de la disposition même des cartouches, des conclusions naturelles et légitimes.

Dans notre opinion, la pensée qui a présidé à la distribution en série, des cartouches royaux à la salle des ancêtres, est tout entière dans la nécessité imposée à l'artiste, de partager les souverains dont il fallait conserver la mémoire en deux groupes distincts, dont l'un, celui de droite, devait s'intercaler chronologiquement entre deux points déterminés de celui de gauche. La principale difficulté, pour le classement, consistait donc

Digitized by Google

à trouver tout d'abord le point de sortie du tableau de gauche pour passer à celui de droite et ensuite à déterminer le nouveau point de raccordement de ce second tableau avec le premier.

Évidemment il n'était pas possible de deviner, à priori, une interversion pareille dans l'ordre des groupes d'une série généalogique qu'on devait naturellement supposer successive et régulière, et il a fallu toute la sagacité et l'opiniâtreté de savants aussi distingués que M. de Rougé, en France, et M. Lepsius, en Allemagne, pour mettre en évidence un fait aussi imprévu que celui que nous venons d'indiquer. Grâce à l'heureuse conservation de quelques monuments échappés aux ravages du temps et aux outrages plus dangereux encore de la main des hommes, ces Messieurs ont eu la bonne fortune, l'un de reconstituer la XII^e^ dynastie de Manéthon, et l'autre de déterminer plusieurs des noms royaux qui devaient la précéder ou la suivre.

C'est M. de Rougé qui a fixé, en 1848 [1], avec une rigoureuse exactitude, le point précis où le tableau de gauche de la chambre des ancêtres devait être quitté pour passer à celui de droite, et il a trouvé ce point de disjonction à la troisième ligne, entre le cartouche de RA SeBeK NeWeRU et celui de ANTeW.

Quant au second point de raccordement, nous croyons qu'il doit exister au fond de la quatrième ligne du côté gauche et que la continuité se rétablit par le cartouche, presqu'entièrement effacé, qui se voit à côté de RA SNeWeR KA.

Afin de mettre un peu d'ordre dans notre étude, nous commencerons, tout d'abord, par examiner soigneusement la physionomie générale du tableau des ancêtres

[1] *Revue archéologique*, vol. V, année 1848-1849, p. 311 à 314.

Digitized by Google

de Thouthmès, et quand nous l'aurons suffisamment reconnue, nous tâcherons d'identifier les différents groupes qui le composent, afin de tirer, autant que possible, de leur situation respective des inductions quant à l'arrangement systématique des rois qui s'y trouvent inscrits.

Comme nous allons nous trouver en dissentiment avec des hommes dont le nom fait autorité dans la science, ce n'est pas sans éprouver une certaine appréhension que nous nous décidons à émettre notre opinion sur le classement de quelques rois, d'un surtout que nous détachons de la XI^e^ dynastie pour le ranger dans la XVII^e^. Tout notre désir serait de faire passer dans l'esprit du lecteur notre conviction sur ce point; si nous n'y parvenons pas, nous devrons nous en prendre à notre insuffisance, qui n'aura pas su mettre en lumière une idée que nous croyons juste cependant, et nous ne doutons pas qu'un autre, mieux inspiré, ne sache un jour la faire définitivement accepter.

Venons maintenant à la chambre de Karnac.

Dans son très-remarquable examen des travaux de M. Bunsen, M. de Rougé disait, en 1846 [1], au sujet de la salle des ancêtres :

« Thouthmès III, représenté quatre fois, présente des offrandes à quatre séries de rois disposés en huit rangées et marchant dans deux directions contraires. Quel était le fil conducteur dans ces généalogies? c'est ce que personne n'avait su dire jusqu'ici; il ne se trouvait aucun des prédécesseurs de Thouthmès III qui pût indiquer où se terminait la liste. »

En 1847, le même savant pressentait déjà que RA SKeNeN pouvait bien être le prédécesseur d'Aahmes [2];

[1] *Annales de philosophie chrétienne,* 3^e^ série, vol. XIII, p. 438.
[2] *Annales de philosophie chrétienne,* vol. XV, p. 407, 3^e^ série.

Digitized by Google

un peu plus tard encore il constatait la position bizarre de RA SKeNeN auprès de RA KHePeR KA (Ousertasen Ier) à la quatrième ligne du côté gauche de la salle des ancêtres [1]; et, en 1851, dans son mémoire sur le tombeau d'Ahmes, fils d'Abana, chef des Nautoniers, il établissait, sans qu'il fût possible dès lors de contester raisonnablement son assertion, que RA SKeNeN était bien réellement le prédécesseur d'Aahmes, chef de la XVIIIe dynastie. Le cartouche qui devait clore la liste royale de Karnac était donc trouvé! Évidemment c'était celui de RA SKeNeN.

Pourquoi ce cartouche ne terminait-il pas une ligne? Pourquoi la ligne où se trouve RA SKeNeN se terminait-elle, ou, si l'on veut, commençait-elle par RA KHePeR KA? Pourquoi RA KHePeR KA (Usertasen Ier), un des deux chefs de la XIIe dynastie [2], était-il en contact immédiat avec RA SKeNeN, le dernier roi, selon toute apparence, de la XVIIe? Pourquoi, enfin, RA KHePeR KA ne figurait-il pas avec les rois de sa dynastie, qui sont inscrits à la ligne au-dessus?

Avant de chercher à résoudre les difficultés soulevées par tous ces points d'interrogation, il est bon de voir si le papyrus de Turin ne pourrait pas fournir, de son côté, quelques indications propres à éclairer les allures du tableau général des ancêtres à la salle de Karnac.

Nous n'avons pas la prétention de discuter ici les lambeaux de ce monument dont on ne saurait trop déplorer la mutilation. M. Lepsius en a publié un fac-simile étudié avec le plus grand soin, et il y a reconnu, le premier, la nombreuse famille des rois qui correspond à la XIIIe

[1] Lettre à M. Lecmans, *Revue archéologique*, 1849, vol. VI, p. 561.

[2] AMeN eM HA Ier a régné en commun pendant huit ans au moins avec Usertasen Ier (RA KHePeR KA), son successeur et son fils. (Stèle C. 1, du musée du Louvre.)

Digitized by Google

dynastie. M. Bunsen en a tiré, de son côté, un remarquable parti pour la chronologie de son livre, intitulé : *Place de l'Égypte dans l'histoire universelle,* et M. Mariette y a retrouvé l'ensemble des Ve et VIe dynasties de Manéthon [1]. Nous le prendrons donc tel qu'il est, tel surtout que l'a fait M. Brugsch, qui nous semble l'avoir traité et discuté avec plus de bonheur encore que ses devanciers, et qui a su en faire jaillir une lumière inattendue pour l'interprétation des premières dynasties.

Nous acceptons les résultats obtenus comme bons, et nous disons que RA MA KHeRU et RA NeWeRU SeBeK étant incontestablement les deux derniers souverains de la XIIe dynastie, les neuf noms qui viennent sur le papyrus [2], après le résumé chronologique qui suit la mention de ces deux monarques, doivent nous représenter la tête de la XIIIe dynastie dont les annalistes n'ont pas désigné un seul roi.

[1] *Revue archéologique,* année 1849-50, vol. VI, p. 306.

[2] Nous devons à la bienveillance de M. de Rougé une observation critique fort importante au sujet de ce fragment coté sous le no 72, et nous sommes heureux de lui en témoigner ici toute notre reconnaissance. Ce savant, dont la compétence ne saurait être mise en doute, a examiné lui-même très-minutieusement, à Turin, les débris du précieux manuscrit, et il affirme que le lambeau qui porte les neuf cartouches qu'on range d'habitude à la suite du résumé qui vient après le nom de RA NeWeRU SeBeK, ne lui est nullement adhérent; qu'il y a en réalité deux morceaux détachés; que rien ne prouve que ces deux morceaux aient dû être réunis antérieurement, ni même qu'ils soient en place l'un à la suite de l'autre. On ne peut donc pas dire d'une manière absolue que les neuf noms en question forment la tête de la dynastie qui vient après la XIIe. Néanmoins la répétition au 4e et au 8e rang du prénom RA SHOTeP HeT, qui est aussi le nom officiel d'Amenemha Ier, nous laisse à penser que si ce fragment 72 n'est pas lui-même la tête de la XIIIe dynastie, il ne saurait en aucun cas s'en trouver bien éloigné.

Digitized by Google

Guidé par les précieux restes du canon royal, M. Brugsch, qui les a scrupuleusement étudiés et comparés, range dans cette famille environ quatre-vingt-douze cartouches au lieu de soixante qui serait le nombre indiqué par Manéthon.

Mais comme il a démontré que le canon donne parfois plus de noms que Manéthon n'en a désigné dans ses dynasties, et comme, au surplus, il paraît très-probable que les omissions du prêtre de Sebennys ont été faites à dessein, pour des Pharaons dont les actes n'avaient eu que peu ou point d'importance [1], on peut ne pas s'arrêter à cette différence dans les nombres, qui n'a d'autre portée que de restreindre un peu plus encore, la durée moyenne des règnes déjà si courts dans la XIIIe dynastie.

Les égyptologues français et allemands ont fait judicieusement ressortir que plusieurs noms du papyrus, inscrits sur les fragments qui se rapportent à la XIIIe dynastie, se lisaient aussi à la partie droite de la salle des ancêtres et que, de plus, on avait retrouvé, sur des monuments d'Abydos et d'Eleithya, ces mêmes noms accolés à d'autres cartouches qui se lisent SeBeK HoTeP et NeWeR HoTeP. Ils en ont conclu tout naturellement que le groupe nombreux de rois dont les noms de famille sont composés des éléments disjoints, NeWeR et SeBeK, du prénom du dernier souverain de la XIIe dynastie, éléments auxquels on avait ajouté le vocable HoTeP, avait succédé immédiatement à RA NeWeRU SeBeK, qu'il constituait, par conséquent, la XIIIe dynastie, et que pour un motif quelconque il avait été transporté à la chambre de Karnac, sur la partie droite du monument qui lui est entièrement affectée, bien qu'il eût dû figurer, chronologiquement, à la partie gauche où sa place naturelle

[1] Brugsch, *Histoire d'Égypte*, p. 19, 21, 44.

Digitized by Google

devait être à la suite de RA NeWeRU SeBeK la reine Skémiophris de Manéthon.

L'ensemble et la position des rois de la XIIIe dynastie étant ainsi déterminés sur le monument de Karnac, à quel groupe doit-on rattacher le souverain qui se trouve sur la même ligne que RA NeWeRU SeBeK, et tout à côté, et dont le nom, accompagné du titre *Dieu bon,* se lit ANTeW? Évidemment il ne peut pas faire partie de la XIIe dynastie, puisque les huit rois qui la composent sont connus; il faut donc l'en séparer pour le classer soit avant, soit après.

Le papyrus de Turin, en nous donnant une suite de noms qui doivent se classer immédiatement après la famille des Amenemha et des Usertasen, nous conduit à rejeter ANTeW du nombre de leurs successeurs et à le considérer comme un de leurs devanciers. Une stèle du musée de Leyde [1] nous vient ici, fort à propos, en aide, car elle fixe nettement la position du groupe où notre ANTeW doit trouver sa place.

Cette stèle, datée de l'an XXXIII de RA KHePeR KA (Usertasen Ier), donne la filiation de six dignitaires gouverneurs de TeNA dans le môme d'Abydos; et le proscynème principal y est prononcé par Antew aker, qui fait des vœux pour *le père du père de son père,* gouverneur comme lui de TeNA, sous le règne de

HoR UaH aNKH SuTeN KHaB RA Si ANTeW

l'horus qui augmente la vie, le roi de la haute et de la basse Égypte, le fils du Soleil ANTeW.

[1] Voir la lettre de M. de Rougé à M. Lecmans, *Revue archéologique,* vol. VI, p. 563 et suivantes.

Digitized by Google

Le contexte de ce proscynème fait voir que Antew aker est mort dans la trente-troisième année du règne d'Usertasen Ier, et que le bisaïeul du défunt était contemporain du roi ANTeW HoR UaH aNKH. Ce roi ANTeW est donc séparé de RA KHePeR KA par un intervalle de trois générations, et il n'a pu s'écouler qu'un siècle environ entre les deux monarques, ce qui peut comporter à peu près quatre ou cinq règnes intermédiaires.

Or, comme la salle des ancêtres nous présente le nom ANTeW inscrit trois fois à la deuxième ligne et une fois à la troisième, auprès de RA NeWeRU SeBeK, nous pouvons conclure en toute assurance, avec M. de Rougé, que les ANTeW de la deuxième ligne comme celui de la troisième appartiennent à une famille dont le roi ANTeW HoR UaH aNKH était membre lui-même ; que cette famille a précédé immédiatement la XIIe dynastie, et qu'elle correspond à la XIe de Manéthon.

De ce qui précède, nous pouvons juger déjà que le trait principal, celui qui donne un cachet tout particulier à la physionomie du tableau généalogique de Thouthmès III, c'est la séparation même des aïeux de ce Pharaon en deux catégories, composant deux tableaux distincts et nettement tranchés. Dans l'un, celui de gauche, nous voyons à la partie moyenne, c'est-à-dire à la seconde et à la troisième ligne, des représentants des XIe et XIIe dynasties, encadrés entre d'autres groupes que nous aurons à identifier à leur tour; et dans l'autre, celui de droite, nous apercevons les représentants de la XIIIe dynastie, à qui une large part est faite ainsi, mais complétement en dehors de son cadre naturel de temps et de lieu.

Nous avons vu qu'entre HoR UaH aNKH et RA KHePeR KA il n'y avait place que pour trois générations, c'est-à-dire pour un espace d'un siècle environ; ces deux rois

Digitized by Google

n'ont donc pu être séparés que par un petit nombre de règnes dont il convient de défalquer, tout d'abord, celui d'Amenemha Ier, avant qu'il eût associé au trône

RA KHePeR KA, son fils et son successeur. Quels sont les rois à intercaler entre HoR UaH aNKH et Amenemha ? c'est ce qu'il est bien difficile de dire dans l'état actuel des choses. M. Brugsch, dans les planches de son excellent livre intitulé *Histoire d'Égypte,* première partie, a classé alternativement les ANTeW et les MeNTu HoTeP dans sa XIe dynastie, et il la termine par RA NeB KHeRU précédé de HoR UaH aNKH ; mais il faut observer que l'arrangement est purement arbitraire dans cette série où tout document relatif à l'ordre de succession fait défaut.

Nous ne connaissons que deux ANTeW qui puissent se classer régulièrement l'un par rapport à l'autre ; ce sont deux frères dont les noms sont inscrits sur la légende d'un grand cercueil doré, conservé au musée du Louvre ; et encore ces deux rois ne sont-ils désignés que par leur nom de famille, sans prénom ni titre quelconque qui puissent les faire autrement reconnaître. Nous donnons ci-contre l'inscription qui existe sur le couvercle du cercueil, elle se lit :

KRaS	NeWeRT	eM	KeR NeTeR	SuTeN
Sépulture	bonne	dans	le *Kerneter*	(au) Roi

ANTeW AA	MA KHeRU	eM	TA	eN	eW	eN
Antew aa	justifié,	en	don	à	lui	de

SoN eW	SuTeN ANTeW	ESIRI	MeRi	Z'eTeN [1]
son frère	le roi Antew,	d'Osiris	aimé	à toujours.

[1] Nous n'avons supprimé de cette inscription que le préambule ;

Digitized by Google

Cette légende explique parfaitement que le roi ANTeW a fait faire des funérailles à son frère et prédécesseur ANTeW AA, dont il a fait aussi décorer le cercueil ; mais nous n'en sommes guère plus avancés, puisque rien absolument ne peut nous indiquer après quel Pharaon viennent ces deux monarques ni avant quel autre ils doivent se placer.

On pourrait être tenté d'inférer de la légende du cercueil d'ANTeW AA que les deux rois dont elle fait mention appartenaient aux premiers temps de la XIe dynastie et que leur autorité ne s'étendait que sur la haute Égypte. Ils n'ont, en effet, l'un et l'autre devant leur cartouche-nom, que le titre SuTeN écrit avec le roseau ; et le roseau, comme on sait, symbolise la contrée du midi, de même que la guêpe symbolise celle du nord. Mais l'argument tiré de l'orthographe du titre *roi* s'évanouit devant la légende d'un autre ANTeW AA qu'on trouve sur un cercueil peint, appartenant également à la collection du musée du Louvre. Ce cercueil a renfermé, comme l'autre, la momie d'un roi, mais ici les deux noms royaux sont inscrits sur le couvercle. Ainsi, sur la poitrine on lit le prénom officiel SuTeN KeB RA SKHeM HeR MA, le roi de la haute et de la basse Égypte Ra skhem her ma, et sur les jambes le nom de famille SuTeN ANTeW AA, le roi de la contrée du midi Antew aa. Malgré l'identité du nom de famille, cet ANTeW AA ne peut pas être le même que celui du cercueil doré, car une même momie

proscynème à Anubis, seigneur de ..... où le nom de la contrée consacrée à Anubis est effacé.

Digitized by Google

n'a pu être logée dans deux caisses différentes, à moins cependant que l'une des deux ait eu des dimensions suffisantes pour permettre d'y emboîter l'autre, mais ce n'est point ici le cas. Il s'agit donc, en réalité, de deux rois différents qui ont porté le même nom. Ce que nous voulons surtout faire ressortir, c'est que sur le cercueil peint de même que sur le doré, le nom de famille n'est précédé que du titre SuTeN, *roi de la contrée du midi.* On peut même remarquer que la petite figure qui sert de déterminatif au titre SuTeN, sur le cercueil peint, est coiffée de la couronne blanche affectée à la souveraineté de la haute Égypte, tandis que le cartouche-prénom est précédé des signes de la double royauté, le roseau et la guêpe. Il est donc permis de supposer que si le cercueil doré avait fait mention des noms d'intronisation des deux rois qu'il rappelle, ils y auraient été précédés des mêmes emblèmes que sur le cercueil peint. Nous reconnaissons volontiers que notre argumentation ne prouve pas qu'il en aurait été certainement ainsi ; mais elle prouve du moins qu'on ne saurait affirmer le contraire et qu'on ne peut pas davantage conclure de la simplicité du titre SuTeN, que les ANTeW dont nous parlons n'ont dû exercer l'autorité royale que sur la partie méridionale de l'Égypte. Nous restons donc dans le doute le plus absolu sur le rang que doivent occuper ces ANTeW, soit qu'ils aient fait partie de la XI^e^ dynastie, soit encore qu'ils aient appartenu à une famille moins ancienne, ce qui ne serait nullement impossible, comme nous aurons occasion de le dire plus loin, et qu'ils aient régné à Thèbes, à l'époque de la domination des HYKSOS.

Pour en revenir à HoR UaH aNKH ANTeW, qui est bien réellement un roi de la XI^e^ dynastie, nous pensons, en raison des considérations que nous avons déduites de la stèle de Leyde, qu'il doit être un peu plus éloigné

Digitized by Google

d'Amenemah que ne l'a placé M. Brugsch et que deux règnes intermédiaires ne peuvent pas suffire, en thèse générale, pour combler l'espace d'un siècle que nous savons s'être écoulé entre lui et RA KHePeR KA.

Ce que nous ne saurions admettre c'est l'intercalation des six rois que M. Lepsius introduit dans les planches de son Königsbuck, entre les ANTeW et la XII^e^ dynastie, avec un point de doute, à la vérité, pour quelques-uns, comme pouvant avoir appartenu à la XIII^e^. Ces intermédiaires, M. Brugsch les a rangés, à bien plus juste raison, dans un groupe qu'il appelle « les rois antérieurs à la XVIII^e^ », seulement nous pensons qu'il aurait mieux fait d'y maintenir RA NeB KHeRU, au lieu de l'en détacher pour le classer à la fin de sa XI^e^ dynastie.

L'inscription d'Ahmès, chef des nautoniers, qui a vécu sous les rois RA SKeNeN, Aahmes et Amenhotep I^er^, met complétement en évidence l'erreur de M. Lepsius. Ce chef prend, en effet, le soin de nous instruire lui-même qu'il est né pendant que son père, Baï Baï, était UaU (officier) de navire, sous le roi RA SKeNeN, et que lorsqu'il fut en âge de servir à son tour, *quoique bien jeune encore,* il fut adjoint à son père, sur le navire le *Veau,* dans la flotte du seigneur des deux contrées, RA NeB PaH Ti, le soleil seigneur de vaillance, c'est le prénom officiel du roi Aahmes, chef de la XVIII^e^ dynastie. RA SKeNeN est donc le prédécesseur d'Aahmes, et rien absolument ne peut autoriser à le classer dans la XI^e^ dynastie ni même dans la XIII^e^. D'ailleurs, dans les tombeaux de Gournah, RA SKeNeN figure toujours en relation de parenté avec Aahmes, de même qu'avec tous les rois auxquels nous venons de faire allusion; nous ne les séparerons donc point et nous rangerons tous ces souverains, RA NeB KHeRU compris, dans un même groupe qui sera pour nous la XVII^e^ dynastie.

Digitized by Google

Maintenant que la comparaison du papyrus de Turin avec des monuments authentiques, et tout particulièrement avec la salle des ancêtres, nous a permis de reconnaître la physionomie d'ensemble de la suite des aïeux de Thouthmès ; maintenant que nous y avons reconnu les XI^e^, XII^e^ et XIII^e^ dynasties ; que nous avons constaté que cette dernière est, en quelque sorte, cantonnée à part des autres familles, et que nous avons acquis la certitude qu'un roi de la XVII^e^ figure à la quatrième ligne de gauche du monument de Karnac, nous allons y revenir pour tâcher de nous rendre compte des groupes qui précèdent les ANTeW, comme de celui qui vient après les Amenemha et les Usertasen, et les identifier, si faire se peut, avec les dynasties de Manéthon auxquelles ils correspondent.

Si l'on veut bien se rappeler que sur le tableau des ancêtres de Thouthmès III « *ce monarque, représenté quatre fois, présente des offrandes à quatre séries de rois disposés en huit rangées et marchant dans deux directions contraires* », ne semblera-t-il pas que cette définition, donnée par M. de Rougé, est tellement exacte, tellement lucide, qu'elle implique immédiatement et de toute évidence l'ordonnance sériale du monument tout entier ? Il faut, en effet, que le tableau inférieur de gauche soit subordonné pour le temps au tableau supérieur du même côté, de même que le second du côté droit doit l'être à celui d'en dessus. Il doit résulter de cette disposition que tous les rois d'un tableau inférieur sont de date plus récente que ceux du tableau supérieur correspondant ; et s'il est permis de déduire d'un tel arrangement une conclusion, avec quelque présomption de certitude, il faut encore que tous les souverains d'une ligne soient plus modernes que ceux de la ligne qui se trouve au-dessus.

Digitized by Google

Voilà bien ce que la logique exige. Nous verrons, chemin faisant, qu'à part une ou deux exceptions dont nous aurons à nous rendre compte, on ne s'est point écarté de ce programme quant à la partie gauche dont nous allons maintenant discuter les deux séries partielles.

La première observation que nous ayons à faire c'est que la première ligne de la seconde série est occupée tout entière, à l'exception d'une seule place, celle du fond, qui a été donnée à un ANTeW, par le groupe des Amenemha et des Usertasen. La position de cet ANTeW, qui se relie nécessairement à ceux du groupe inscrit à la deuxième ligne de la série supérieure, avec cette considération qu'il est vraiment un roi, un *Dieu bon,* tandis que les autres ne sont que des *Horus* ou même de simples *Chefs,* nous fournit évidemment la preuve que la série inférieure est subordonnée, pour l'ancienneté de ses personnages, à la série supérieure; et de fait nous avions vu déjà par ailleurs que les ANTeW ont précédé la XII^e^ dynastie.

Nous allons donc prendre la série supérieure, qui est la plus ancienne, et nous chercherons à la décomposer dans ses principales coupures.

A la seconde ligne nous voyons tout d'abord cinq places occupées par la famille des ANTeW que nous savons appartenir à la XI^e^ dynastie, puis tout au fond trois rois que tout le monde considère comme d'une famille plus ancienne encore, et qu'on range sans contestation dans la VI^e^ dynastie memphite. Voici l'ordre dans lequel se présentent les cartouches en s'écartant du roi consécrateur:

Digitized by Google

1... 2 HoR...ANTeW. 3 HoR...ANTeW. 4 HoR APe...MeN... 5 eRPA...ANTeW. 6 ....TA. 7 APAP. 8 RA MeR eN. [1]

Nous n'avons pas indiqué les titres qui accompagnent les trois derniers cartouches, et nous donnons au contraire ceux des cinq premiers personnages, afin de rendre sensible le progrès de leur fortune toujours ascendante à partir du plus ancien qui est représenté au n° 5, avec le titre, relativement modeste, de eRPA (HA?) noble chef.

La première ligne de la série nous montre huit cartouches rangés de la manière suivante :

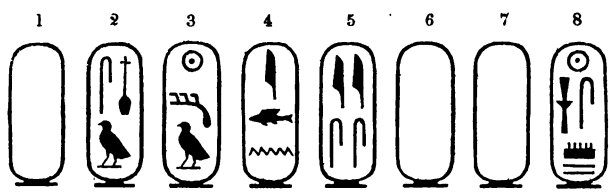

1..... 2 S NeWeRU. 3 RA SaHU. 4 AN. 5 ASAS. 6..... 7..... 8 RA $\overline{\text{KH}}$eM SMeN TaTi.

Les observations de M. Mariette [2] ainsi que celles de M. Brugsch [3] sur les fragments 32, 34 et 43 du papyrus de Turin, établissent clairement que le roi UNAS était

[1] *Monuments égyptiens,* par Prisse d'Avesnes, pour faire suite aux *Monuments d'Égypte et de Nubie*, par Champollion jeune, pl. I.

[2] *Revue archéologique,* année 1849-50, vol. VI, p. 306.

[3] Brugsch, *Histoire d'Égypte,* p. 20, pl. III.

Digitized by Google

bien en réalité, comme l'a dit Manéthon, le dernier roi de la Ve dynastie, et de plus elles prouvent que ce monarque était immédiatement précédé par un autre dont le nom est écrit TaT sur le papyrus.

Une découverte précieuse du voyageur Lhote, de regrettable mémoire, lui a permis de lire sur une inscription gravée à Sakkarah les deux cartouches suivants :

qui ont appartenu à un souverain du premier empire, le roi de la haute et de la basse Égypte RA TaT KA, le fils du soleil ASeS. D'autre part, Africain, dans sa liste de la Ve dynastie, fait précéder son dernier roi, Onnos (évidemment UNAS du papyrus), par un monarque qu'il désigne sous le nom de Tatchérès. Or, si on applique au nom d'intronisation du roi mentionné à Sakkarah la loi d'inversion par laquelle le nom divin RA, toujours inscrit, par respect, en tête d'un cartouche, devait souvent, à la lecture, se prononcer à la fin, on ne lira plus RA TaT KA, mais bien TaT KA RA, qui est évidemment le thème du nom écrit en grec Tatchérès. Peut-on maintenant admettre l'identité du Tatchérès de Manéthon avec le roi TaT du papyrus? Sans doute, le raisonnement l'exige; mais cette identification des deux noms devient d'autant plus facile à admettre qu'on a aujourd'hui la preuve que les noms de souverains s'abrégeaient quelquefois dans les manuscrits et parfois même aussi dans l'écriture monumentale. C'est ainsi, par exemple, que le papyrus Abbot supprime le nom divin RA dans le cartouche-prénom d'Amenhotep Ier, qu'il écrit SoR KA au lieu de RA SoR KA, et que les monuments de la XIXe dynastie nous montrent fréquemment le prénom de Ramsès II, RA USeR MA SoTeP eN RA,

Digitized by Google

abrégé en RA USeR MA tout simplement, et son nom de famille, MeRi AMeN RA MeSeS, abrégé en SeSTeSU, SeTeSU, SeSU et SeS [1]. On pouvait donc abréger les noms royaux, soit en faisant disparaître le mot soleil RA, soit en supprimant d'autres parties du nom, comme dans les exemples que nous venons de citer. Nous sommes donc fondés à dire que le prénom TaT du papyrus de Turin n'est que l'abréviation du prénom complet Tatchérès, rapporté par Africain, et dès lors il paraît certain que le roi dont on a retrouvé les cartouches à Sakkarah doit être le prédécesseur d'UNAS et que l'avant-dernier roi de la Ve dynastie s'appelait TaT KA RA ASeS. ASeS a d'ailleurs trop d'analogie avec ASAS de la salle des ancêtres pour qu'on n'admette pas que le cinquième cartouche de la première ligne appartient au prédécesseur d'UNAS. Reste maintenant à trouver ce que peuvent être les voisins d'ASAS ou d'ASSA.

La bibliothèque impériale possède un superbe papyrus qu'elle doit à la générosité de M. Prisse. Ce manuscrit, que les paléographes les plus compétents n'hésitent pas à classer parmi les monuments contemporains du premier empire, contient un recueil de sentences philosophiques, dont la première partie manque, plus un traité de morale rédigé sous le règne du roi ASSA, par un haut fonctionnaire, le Toparque (gouverneur de ville) PTaH HoTeP.

Le premier recueil, celui dont le commencement n'existe plus, se termine par la mention d'un fait mémorable, la mort récente du roi UeR eN A, et l'avénement au trône du roi SNeWeRU.

Mais ces deux traités composés par deux auteurs différents et à des époques différentes aussi, transcrits, plus tard, sur un même rouleau que son écriture peut

[1] Brugsch, *Histoire d'Égypte*, p. 137, pl. XII, n° 169.

Digitized by Google

faire rapporter au temps de la XIIe dynastie, s'ils nous montrent ces deux rois SNeWRU et ASSA comme appartenant à de très-anciennes dynasties, ne nous permettent pas, néanmoins, de rien conclure quant à l'antériorité d'un souverain sur l'autre.

Il paraît, néanmoins, qu'on peut considérer SNeWeRU comme bien antérieur à ASSA, car un tombeau de Giseh, de même que des inscriptions de Ouadi Magarah, semblent avoir fourni la preuve que SNeWeRU serait plus ancien, même, que KHUWU, de la IVe dynastie, fondateur de la plus grande des trois pyramides mises au rang des merveilles du monde. Nous avons donc tout lieu de croire que des trois souverains inscrits sur le papyrus Prisse, les deux premiers, UeR eN A et son successeur SNeWeRU, appartiennent à la fin de la IIIe dynastie, et qu'ASSA en est séparé, d'après les données de Manéthon, par un intervalle de plus de quatre siècles.

Au sujet de ce dernier et de ses deux plus proches voisins SaHU RA et AN nous devons ajouter qu'on voit à Abousir trois pyramides qui ont été, sans doute, trois tombeaux, dont la plus au nord porte sur plusieurs de ses pierres le nom de SaHU RA, de même qu'on peut lire sur la pyramide du milieu celui de RA USeR qui est le roi AN. On sait que ASSA avait élevé, lui aussi, une pyramide qui s'appelait NeWeR, *la belle;* la troisième pyramide d'Abousir, qui n'a point encore livré le nom de son fondateur, ne serait-elle pas la pyramide d'ASSA? Nous ne voyons là rien que de très-vraisemblable et nous trouverions ainsi ces trois rois groupés dans la mort, sous leurs trois monuments funéraires, comme nous les voyons réunis à Karnac dans les hommages que leur adressait Thouthmès. Quoi qu'il en soit, on rencontre toujours et partout ASSA en relation de temps avec ces

Digitized by Google

mêmes souverains que les monuments nous font supposer avoir vécu à une époque peu éloignée de celle des auteurs des grandes pyramides, et la force des choses nous oblige à les classer dans la Ve dynastie dont ASSA fut l'avant-dernier roi.

Nous avons dit qu'ASSA avait pour prénom officiel TaT ou TaT KA RA; il nous donne ainsi le premier exemple dûment constaté, jusqu'à présent, du double cartouche pour les Pharaons à une si haute antiquité. Nous sommes amené, cependant, à reconnaître que le roi AN avait aussi un prénom ou si l'on veut un autre nom, RA USER qu'on lit encore USeR eN RA.

En effet, M. Bunsen possède dans sa collection une statue votive du temps de RA KHePeR KA qui peut faire présumer que l'usage des deux cartouches a pris naissance à l'époque de la Ve dynastie. Cette statue est chargée sur ses côtés de deux inscriptions à peu près identiques; l'une porte : « le roi RA KHePeR KA l'a faite (la statue) en mémoire de son père le roi USeR eN RA 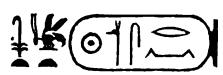 », etc.; et l'autre : « le roi RA KHePeR KA l'a faite en mémoire de son père le roi AN ». Il est bien évident que cette statue n'a pu être commémorative que d'un seul souverain, car on ne pourrait pas comprendre une statue faite à l'image de deux rois différents; il faut donc admettre que AN s'appelait aussi USeR eN RA. On peut objecter, à la vérité, que les deux noms sont précédés du même titre SuTeN KHeB, et que l'identité du titre emporte la différence des personnages. D'accord s'il s'agissait de tout autre monu-

Digitized by Google

ment, d'un édifice, par exemple, ou d'une construction quelconque; mais, non, il s'agit ici d'une statue, et d'une statue faite en mémoire de quelqu'un et à l'image de quelqu'un. Nous préférons donc croire, soit à une erreur du graveur qui aura répété le titre SuTen KHeB au lieu d'inscrire celui de Si RA, soit à deux noms portés indifféremment par le même Pharaon avec le seul titre SuTeN KHeB, qui est certainement bien plus ancien que celui de Si RA. Dans l'une comme dans l'autre hypothèse nous sommes en présence d'un souverain qui a eu deux cartouches, dont l'un, celui qui se lit AN, se trouve répété sur l'agrafe de sa ceinture. Cette statue de M. Bunsen nous offre le seul exemple connu des deux cartouches, prénom et nom précédés du même titre SuTeN KHeB, ce qui tient très-probablement à une étourderie du graveur égyptien. Elle nous montre aussi que le mot ATeW père, pouvait être employé dans le sens d'ancêtre, car RA KHePeR KA était fils d'Amenemha Ier, et sept ou huit siècles s'étaient écoulés entre le roi AN et lui.

Pour en revenir à notre première ligne, nous y voyons, tout d'abord, un cartouche effacé, puis quatre autres très-lisibles qui appartiennent à des rois dont ASSA est le moins ancien. RA SaHU et AN qui lui sont antérieurs font partie avec lui de la Ve dynastie, et SNeWRU représente la IIIe. Le premier cartouche effacé nous laisse dans une incertitude complète sur le souverain dont il a dû rappeler la mémoire; peut-être représentait-il le fondateur de la monarchie égyptienne, le roi Ménès? cette supposition n'a, du reste, rien d'invraisemblable. Le dernier cartouche, tout au fond de la ligne, celui qui se lit RA KHeM SMeN TaTi, s'offre avec une physionomie qui rappelle singulièrement les noms qu'on voit figurer

Digitized by Google

à la partie droite du monument. RA KHeM, suivant une remarque de M. de Rougé, est une formule qui commence assez souvent les cartouches généralement compliqués de la XIIIe dynastie ; aussi nous inclinons à penser que le roi dont c'était le prénom est de beaucoup postérieur à ceux dont nous venons de parler. Nous reviendrons sur ce point un peu plus tard.

Pour les deux cartouches effacés qui le précèdent, nous serions réellement bien embarrassé de dire à quelle famille on doit les rapporter. Voici pourtant l'attribution que nous serions tenté d'en faire, sans y attacher autrement d'importance ; le lecteur appréciera la valeur de l'hypothèse. Nous avons dit que sur les cinq cartouches lisibles de la ligne, RA KHeM SMeN TaTi pouvait et devait très-probablement se rapporter à la XIIIe dynastie; qu'ASSA, l'avant-dernier roi de la Ve, était le moins ancien des quatre autres, et que SNeWeRU représentait la IIIe. Comme ce dernier précède immédiatement sur le tableau SaHU RA, que nous rangeons dans la Ve, nous en tirons cette conséquence que Thouthmès n'avait représenté parmi ses ancêtres aucun prince de la IVe dynastie, et comme tous les noms à la gauche d'ASSA appartiennent à des princes plus anciens que lui, nous disons, par analogie, que les deux cartouches vides qui viennent à sa droite ont dû appartenir à des rois qui lui étaient postérieurs. Ils doivent donc servir d'intermédiaires entre lui et le groupe le plus ancien de la seconde ligne. Or, à la seconde ligne nous avons le groupe des ANTeW qui représente la XIe dynastie, et trois rois qui appartiennent à la VIe, nos deux cartouches vides doivent donc s'intercaler entre l'avant-dernier roi de la Ve dynastie et ceux de la VIe, qui figurent à Karnac. D'après le canon de Turin, APAP MeRi RA (c'est le Phiops cen-

Digitized by Google

tenaire de Manéthon) est le quatrième roi de la VIe dynastie[1], il n'est donc possible d'intercaler que quatre noms entre celui d'ASSA et celui d'APAP; mais les trois souverains de la VIe dynastie inscrits à la salle des ancêtres sont TeTA, APAP et MeRi eN RA, et dans Manéthon, la tête de cette famille nous donne pour les quatre premiers rois Othoes, Phios (lisez Thios), Menthousouphis et APAP. TeTA ayant été assimilé très-judicieusement à Thios[2], se trouve en réalité un des prédécesseurs d'APAP; il ne reste donc plus, d'une manière absolue, que trois noms auxquels on puisse songer pour remplir les deux cartouches vides qui nous occupent. Nous n'avons pas la prétention de dire quels étaient les deux noms inscrits, évidemment nous aurions trop de chance de nous tromper pour l'un des deux ; mais rien n'empêche de supposer qu'UNAS était du nombre, et alors l'autre cartouche vide, le dernier, aurait appartenu soit à Othoes ATI des monuments, soit à Menthousouphis probablement I M HoTeP. On aurait ainsi à la suite d'ASSA, pour compléter la série que nous étudions, la fin de la Ve dynastie et le commencement de la VIe. Nous livrons notre hypothèse pour ce qu'elle vaut; les irrégularités reconnues à la chambre de Karnac sont trop fortes pour qu'on puisse se flatter de rencontrer juste en touchant à ce qui n'est plus clairement lisible sur ce monument.

En résumé, le premier tableau partiel de gauche nous montre à la première ligne, en partant de la figure de Thouthmès pour aller vers le fond, un cartouche effacé, celui de Ménès peut-être? un souverain que les monuments font ranger vers la fin de la IIIe dynastie; trois autres qui appartiennent à la Ve; deux cartouches effacés,

[1] Brugsch, *Histoire d'Égypte*, p. 44, pl. III, col. VI.
[2] Brugsch, id., p. 45.

Digitized by Google

et enfin un roi que nous croyons faire partie de la famille inscrite sur le côté droit du monument. A la seconde ligne il nous montre, au contraire, en revenant du fond vers la figure de Thouthmès, trois rois de la VIe dynastie, puis un groupe de cinq personnages, dont trois s'appellent ANTeW, c'est la souche de la XIe dynastie.

Il est bon de remarquer que dans ce groupe les titres vont croissant, depuis le personnage le plus éloigné de Thouthmès jusqu'à celui qui figure au second tableau, avec une légende vraiment royale. Ainsi le voisin de TeTA n'a que le titre eRPA (HA?), noble chef, titre honorable très-certainement, mais porté fréquemment par des personnages qui n'appartenaient pas aux familles royales. Le nom de ce chef n'est même pas entouré de l'ellipse 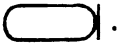 . Celui qui vient ensuite a bien son nom inscrit dans un cartouche, mais son titre, quoique plus auguste, HoR APe....HoRuS, premier (chef?) ne figure cependant jamais, suivant l'observation de M. de Rougé[1], dans le protocole des légendes royales. Son nom, en partie effacé, commence par MeN, ce qui pourrait faire supposer MeNTu HoTeP, nom qu'on trouve sur des monuments de cette époque. Les deux personnages qui viennent après sont des ANTeW, ils ont aussi le titre HoR APe..... et leurs noms sont inscrits dans des ellipses. Quant à celui qui est le plus près de Thouthmès,

[1] *Annales de philosophie chrétienne*, année 1846, 3e série, vol. XIII, p. 438.

Digitized by Google

il se trouve dans un état de dégradation tel qu'il est impossible de reconnaître ni son nom ni son titre disparus tous les deux. Enfin l'ANTeW qui figure au fond de la première ligne du second tableau porte un titre royal

complet 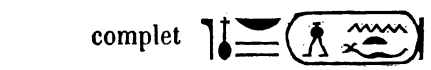 NeTeR NeWeR NeB TaTi ANTeW, le Dieu bon (ou le Dieu gracieux), le seigneur des deux contrées, Antew.

Ces titres, de plus en plus considérables pour les membres d'une famille rattachée, selon toute apparence, par les liens du sang, aux rois de la VI^e^ dynastie, prouvent que l'ordre de succession sur le tableau doit être régulier, sinon sans interruption, depuis le premier ANTeW, qui n'a que le titre de eRPA HA, jusqu'à celui qui porte le titre de *Dieu bon,* et, de plus, que cette famille n'est arrivée au trône qu'assez tard. Nous voyons dans ce fait d'agrandissement progressif une explication satisfaisante de l'apparente contradiction de Manéthon qui donne seize rois à la XI^e^ dynastie, en ne lui accordant cependant que quarante-trois ans de durée, tandis que le canon royal de Turin ne compte, d'après M. Brugsch, que six rois dans la même famille [1]. Manéthon, pour un motif qu'il ne nous est pas donné de pouvoir apprécier, aura compté, à l'imitation de Thouthmès peut-être, tous les princes de la famille qui ont contribué à sa puissance, et le canon n'a inscrit, sans doute, que ceux qui auront porté la couronne.

Maintenant que nous nous sommes rendu compte de la disposition des groupes dans la première série de la partie gauche du monument, nous allons essayer de classer de même ceux de la seconde.

[1] Brugsch, *Histoire d'Égypte,* p. 47, pl. III, col. VI, frag. 61.

Digitized by Google

La première ligne de cette deuxième série nous présente sept cartouches rangés de la manière suivante :

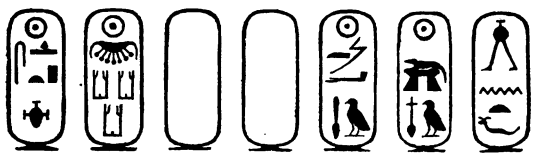

1 2 3 4 5 6 7

1 RA SHoTeP HeT. 2 RA NUB KAU. 3 ..... 4 .....
5 RA MA $\overline{\text{KH}}$eRU. 6 RA SeBeK NeWeRU. 7 ANTeW.

et la seconde en a huit, disposés ainsi :

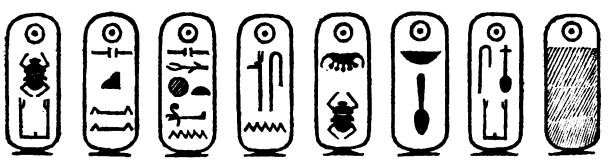

1 2 3 4 5 6 7 8

1 RA $\overline{\text{KH}}$ePeR KA. 2 RA SKeNeN. 3 RA SNe$\overline{\text{KH}}$T eN.
4 RA USeR eN. 5 RA NUB $\overline{\text{KH}}$ePeR. 6 RA NeB Ke$\overline{\text{H}}$RU.
7 RA SNeWeR KA. 8 RA.....

Nous avons déjà dit notre opinion sur l'ANTeW qui occupe la place du fond ; c'est un roi de la XI^{e} dynastie, un prince de cette famille arrivée par la persévérance de tous ses membres à ceindre le diadème.

Les six autres cartouches représentent la XII^{e} dynastie telle que les monuments et le papyrus de Turin l'ont constituée, moins deux rois cependant, dont l'un a été omis, tandis que l'autre, RA $\overline{\text{KH}}$ePeR KA, a été rejeté à la seconde ligne, au point le plus rapproché de la figure de Thouthmès III.

Tous les cartouches qui viennent sur cette seconde ligne, à la suite de RA $\overline{\text{KH}}$ePeR KA, appartiennent à des rois dont RA SKeNeN est évidemment le dernier. Les

Digitized by Google

tombeaux de Gournah nous montrent ce prince en relation de temps et de parenté avec les deux premiers rois de la XVIIIe dynastie ainsi qu'avec d'autres souverains, tels que SNeKHT eN RA, AAH HoTeP, RA NeB KHeRU, etc.; mais on ne l'a jamais rencontré dans de semblables conditions avec aucun des rois de la XIIe dynastie, pas plus qu'avec les ANTeW, ni avec aucun des SeBeK HoTEP ou des NeWeR HoTeP. Nous pouvons donc conclure, en toute assurance, que tous les cartouches de la deuxième ligne, à l'exception de celui de RA KHePeR KA, appartiennent à des rois compris entre la XIIIe et la XVIIIe dynastie, et qu'ils viennent se souder à cette dernière par celui de RA SKeNeN.

Nous devons, ici, faire une observation au sujet du cartouche qui se lit RA SNeWeR KA; c'est que nous lui trouvons une telle analogie avec deux cartouches, incomplets à la vérité, de la deuxième et de la quatrième ligne de la partie droite du monument où ils se présentent ainsi

RA SNeWeR..... mais avec un espace fruste suffisant pour avoir comporté la présence du signe KA, que nous croyons à l'identité de lecture et que nous le considérons comme ayant appartenu à un prince de la famille inscrite du côté droit. Nous sommes amené de la sorte à reconnaître à la deuxième ligne de la seconde série du côté gauche, un groupe qui précède immédiatement la XVIIIe dynastie, et qui se trouve représenté par cinq cartouches compris entre celui de RA KHePeR KA qui appartient à la XIIe, et deux autres que nous attribuons à la XIIIe, ou peut-être à la XIVe, si tant est qu'elle soit représentée sur le monument de Thouthmès.

Donc, la série inférieure ou deuxième de gauche nous donne, en partant du fond, à la première ligne, un roi

Digitized by Google

de la XI^e^ dynastie, et puis six de la XII^e^; et à la seconde, deux rois que nous rapportons à la XIV^e^ et plus volontiers à la XIII^e^, cinq à la XVII^e^, et enfin un à la XII^e^.

En passant maintenant à l'examen des deux séries partielles du côté droit, nous allons être privé des précieux moyens de contrôle qui nous ont aidé si efficacement pour le côté gauche. Notre discussion ne pourra donc être que très-sommaire, puisque nous n'aurons pour nous guider que l'analogie; mais nous pensons que nous pouvons nous y abandonner et l'accepter sans craindre de nous laisser entraîner à de trop graves erreurs.

Si nous considérons le temps écoulé entre la XII^e^ dynastie et l'invasion des HYKSOS, l'opinion de M. Brugsch s'offre immédiatement à nous avec la plus séduisante apparence[1], et nous l'accepterions sans hésiter, si l'on ne

[1] Brugsch, *Histoire d'Égypte*, p. 72.

Nous ne pouvons pas accepter le système proposé par M. Lepsius, dans le tableau synoptique des dynasties égyptiennes de son Königsbuck, p. 16. Ce savant, qui a rendu d'éminents services à la science, établit un triple parallélisme entre la XIII^e^ dynastie d'une part, la XIV^e^ xoïte suivie de la XVII^e^ thébaine de l'autre, et tout à la fois des XV^e^ et XVI^e^, comprenant les HYKSOS, qu'il conduit jusqu'à la treizième année de Thouthmès III dont il fait, à partir de cette époque, le chef de la XVIII^e^ dynastie. Pourquoi donc scinder ainsi en deux parts le règne de ce Pharaon?

Malgré les assertions d'Africain, de Joseph et d'Eusèbe, le savant docteur fait entrer dans la XVII^e^ dynastie Amosis, Amenhotep I^er^, Thouthmès I^er^, Thouthmès II et les douze premières années de Thouthmès III. Et pourtant les monuments se sont chargés de fournir la preuve irrécusable de l'expulsion des Pasteurs sous le règne d'Amosis! Il nous semble singulièrement difficile, au surplus, de comprendre dans ce système, comment et où les Xoïtes auraient pu régner tandis que les HYKSOS étaient maîtres de la basse Égypte, et que la haute était au pouvoir des princes thébains de la XIII^e^ dynastie.

Digitized by Google

pouvait soulever à l'encontre une objection qui nous paraît bien difficile à réfuter.

Ce savant admet le parallélisme complet des XIIIe et XIVe dynasties. En divisant l'empire elles en auraient altéré la force et l'auraient énervé au point de le livrer sans défense au flot des envahisseurs. Dans cette hypothèse, la XIIIe dynastie thébaine aurait occupé la haute Égypte, et la XIVe xoïte le Delta qu'elle fut inhabile à défendre quand arrivèrent les rudes HYKSOS. La déroute des Xoïtes aurait entraîné la ruine du pays entier.

Si l'on admet cette supposition, on comprendra facilement que Thouthmès n'ait pas voulu conserver la mémoire d'une famille qui avait restreint ou usurpé la puissance des Thébains, et qu'il ait relégué dans un cadre à part de son monument les princes nombreux de la XIIIe dynastie, dont les premiers n'auraient pas eu l'énergie de comprimer les tentatives des Xoïtes, et les derniers auraient eu la douleur d'assister à la chute de la monarchie.

Cette hypothèse présente en outre l'avantage, pour ceux qui cherchent à abréger autant que possible des durées qui leur semblent excessives, de réduire sensiblement le temps qui se serait écoulé entre la XIIe et la XVIIIe dynastie. On arrive, en effet, à supprimer de la sorte, quatre siècles, peut-être, et dans tous les cas cent quatre-vingt-quatre ans au moins, en admettant pour les soixante-seize rois xoïtes le plus faible des deux chiffres rapportés par Eusèbe.

Mais l'objection grave qu'on peut et qu'on doit faire à ce système, c'est que la XIIIe dynastie a possédé tout à la fois Tanis, Abydos, Thèbes et la Nubie jusqu'à l'île d'Argo, c'est-à-dire l'Égypte tout entière. Partout elle a laissé des traces de sa puissance, et Tanis même n'en a

Digitized by Google

pas été exempte [1], puisque M. Mariette y a découvert des monuments qui portent l'empreinte bien reconnaissable de cette famille qu'on ne peut pas amoindrir par trop, sans autre motif que celui de rendre la besogne plus commode. Si donc la division de l'empire s'est réellement effectuée sous la XIIIe dynastie; elle n'a pu arriver qu'assez tard et dans le dernier siècle de son existence.

Au demeurant, soit qu'on accepte l'hypothèse de M. Brugsch, celle du parallélisme des deux familles, en leur accordant à chacune une durée sensiblement égale, soit qu'on adopte la supposition d'un démembrement de la royauté vers les derniers temps de la XIIIe dynastie, toujours est-il que Thouthmès, qui était thébain, n'a considéré, très-probablement, comme légitime que la dynastie thébaine et que, dès lors, nous ne devons trouver à la partie droite de la salle des ancêtres que des rois thébains, à l'exclusion de ceux de la famille xoïte qui, même en la supposant légitime et consécutive, n'avait pas su conserver la couronne.

Enfin Thouthmès étant l'arrière-petit-fils d'Aahmes, qui avait expulsé les Pasteurs, il est bien évident qu'il ne saurait venir à la pensée de personne qu'on pût trouver dans la chambre de Karnac un seul nom ayant appartenu aux HYKSOS. Nous terminerons donc le peu que nous ayons à dire sur les deux séries partielles du côté droit, en nous laissant guider par la loi d'analogie, et nous admettrons que dans cette partie du monument, de même que pour la partie gauche, l'ordre chronologique est descendant; que la série supérieure n'a que des rois plus anciens que la série inférieure; que dans chaque

[1] *Revue archéologique,* voir la lettre de M. Auguste Mariette, dans le numéro de mai 1862.

Digitized by Google

série la seconde ligne n'a que des rois plus récents que ceux de la première ; et, enfin, que les rois des deux séries appartiennent à une seule dynastie, la XIIIe.

Nous avions pensé, de prime abord, lorsque nous avons cherché à nous rendre compte de l'arrangement des cartouches à la salle des ancêtres, que tous les rois, à part une exception, celle de RA KHePeR KA, devaient s'y trouver réunis par familles et groupés en ordre régulier. La succession des princes de la famille ANTeW, qu'on y voit partir d'une situation relativement modeste pour arriver à la double couronne, nous confirmait dans la pensée que nous étions dans le vrai. La série régulière des Amenemha et des Usertasen, bien qu'en ordre inverse de celle des ANTeW, ne nous semblait point infirmer cette manière de voir à laquelle nous nous étions attaché de toutes nos forces, tant nous avions foi dans l'esprit de méthode d'un peuple que nous n'apercevions qu'à travers un rideau de trente siècles d'épaisseur. Cet ordre inverse de la XIIe dynastie nous apparaissait même comme un excellent argument en faveur du système suivi à la chambre de Karnac, pour fixer, par un point de discordance manifeste et intentionnel, l'endroit précis où il fallait abandonner le tableau général de gauche pour passer à celui de droite. La position de RA NeB KHeRU sur le monument, tout éloignée qu'elle pût être de celle qui lui a été faite par des savants dont l'opinion pèse d'un grand poids en pareille matière, ne nous arrêtait point ; car maintenant encore, et plus que jamais, nous croyons que ce prince est mieux à sa place en relation de temps avec RA SKeNeN, qu'il ne saurait l'être avec les souverains de la XIe dynastie. Nous cherchions donc, pour nous affermir dans notre idée, des preuves tirées de quelques monuments qui auraient pu nous fournir des positions respectives inattaquables pour des princes des Ve et VIe

Digitized by Google

dynasties. Mais c'est là précisément que nous devions trouver un grand mécompte et acquérir la certitude que nous faisions fausse route. Au fond de notre étude nous devions trouver la preuve que l'arrangement des rois par séries régulières, comme nous l'avions rêvé, n'était qu'une illusion ; nous devions y trouver une raison péremptoire de renoncer à l'espérance de rencontrer chez les Égyptiens l'esprit de classement tel qu'il est compris chez les peuples modernes, tel qu'il nous apparaîtrait dans un tableau d'ensemble qu'on pourrait dresser de nos jours, en supposant, par exemple, qu'on voulût représenter nos trois premières races royales : les Mérovingiens, les Karlovingiens et les Capétiens. Les Égyptiens ne l'entendaient pas ainsi, et l'on peut affirmer qu'alors même qu'ils ont suivi l'ordre naturel de succession pour quelques groupes, ils y ont le plus souvent renversé ou bouleversé l'ordre de succession des règnes.

Le fait est que le papyrus de Turin, les tombeaux de Giseh et les inscriptions de Ouadi-Magarah ont complétement dissipé les illusions que nous avions pu nous faire sur un classement régulier des rois à la salle des ancêtres ; l'arrangement suivi sur une ligne ne se retrouve pas à la suivante et le système adopté pour une série n'existe plus pour l'autre. Ainsi à la première ligne de la première série, le cartouche n° 2, SNeWeRU, appartient à un roi de la III^e^ dynastie ; SaHU RA et AN qui ont les n^os^ 3 et 4 sont plus anciens que ASSA qui figure au n° 5, et RA $\overline{\text{KH}}$eM SMeN TaTi, du n° 8, est selon toute apparence un roi de la XIII^e^. L'ordre chronologique y est donc établi de gauche à droite, pour les groupes et pour les souverains. A la seconde ligne, c'est tout autre chose : le groupe de gauche est moins ancien que celui de droite, l'ordre des ANTeW descend de droite à

Digitized by Google

gauche, et celui des rois de la VIe dynastie marche, au contraire, de gauche à droite. Pour les ANTeW il n'y a point à discuter, les titres mêmes qui leur sont donnés prouvent suffisamment que leur ordre de succession est bien réellement dans le sens que nous avons indiqué. Quant aux trois rois du fond de la ligne, leur classement peut être parfaitement déterminé par la comparaison du papyrus de Turin avec une inscription de Ouadi-Magarah [1] et le tombeau de eRPA ZUAT. Ce tombeau nous donne les noms de trois rois groupés ainsi : RA MeRi, RA MeRi eN et RA NeWeR KA, RA MeRi eN étant au milieu. Le papyrus de Turin, comme l'a fait très-bien ressortir M. Brugsch [2], nous montre que la VIe dynastie comptait en réalité dix rois, au lieu de six indiqués par Manéthon, et que le quatrième avait régné plus de quatre-vingt-dix ans, d'accord en cela avec le prêtre de Sebennys qui rapporte que Phiops, quatrième roi de cette famille, monta sur le trône à l'âge de six ans et qu'il devint centenaire. Il nous donne, en outre, les noms plus ou moins bien conservés des cinq derniers rois, dans l'ordre suivant : NeT AKRIT, reine, NeWeR KA, NeWer eS, ...AB...., et pour le dixième un nom qui n'est plus lisible. NeT AKRI avec l'indice du féminin T se trouve donc sur le papyrus au sixième rang, et NeWeR KA au septième, trois rangs après le roi centenaire. Nous ferons remarquer, en passant, l'accord du papyrus avec Manéthon qui désigne aussi une reine, la belle Nitocris, comme sixième souverain de la VIe dynastie. L'inscription d'Ouadi-Magarah, enfin, nous apprend que le roi RA MeRi APAP avait eu de la reine RA MeRi

[1] Brugsch, *Histoire d'Égypte*, p. 46.

[2] Brugsch, *Histoire d'Égypte*, p. 43 et suivantes, pl. III, col. V et VI, fragments 43, 44, 59 et 61.

Digitized by Google

aNKH eN eS (RA MeRi est sa vie) un fils nommé NeWeR KA RA[1].

Il est bon de se rappeler que les noms royaux s'abrégeaient parfois dans l'écriture hiératique, ainsi que nous avons eu occasion de le dire pour le roi RA SoR KA, par la suppression du mot RA, soleil. Nous pouvons donc, en toute assurance, assimiler NeWer KA du canon royal de Turin avec le nom monumental RA NeWeR KA; et puisque tous les monuments qui semblent contemporains de ces époques reculées s'accordent constamment à nous présenter les mêmes noms TeTA, RA MeRi APAP, RA MeRi eN et RA NeWeR KA groupés comme ayant appartenu à des rois qui ont dû vivre en des temps très-rapprochés les uns des autres, nous sommes justement fondé à dire que NeWeR KA du papyrus est bien le même roi que NeWeR KA RA, fils d'APAP, de l'inscription d'Ouadi-Magarah et que RA NeWeR KA du tombeau de eRPA Z'UAT.

Cela étant, le troisième prédécesseur de NeWeR KA ou RA NeWeR KA, ce qui est tout un, celui qui a régné quatre-vingt-quatorze ans, doit être évidemment APAP dont le nom est, au surplus, le seul qui puisse se résoudre, en raison de sa double articulation P, en celui de PhioPs. De plus, comme le tombeau d'eRPA Z'UAT nous montre RA MeRi eN intermédiaire entre RA MeRI et son fils RA NeWeR KA, il faut admettre que RA MeRi eN est postérieur à APAP et, par suite, que son nom est le seul qu'on puisse inscrire sur le papyrus, à la place devenue vide, entre le roi centenaire et la reine Nitocris. On a donc forcément la suite RA MeRi APAP, RA MeRi eN, NeT AKRI et RA NeWeR KA.

De ce qui précède, nous concluons que RA MeRi eN,

[1] Brugsch, *Histoire d'Égypte*, p. 46.

Digitized by Google

NeT AKRI et RA NeWeR KA étaient, tous trois, enfants de RA MeRi APAP, ce qui s'arrange fort bien avec le récit d'Hérodote qui nous rapporte que Nitocris fit mourir les conjurés qui avaient assassiné son frère, le roi Menthousouphis (sans doute RA MeRi eN) et qu'ensuite elle se donna la mort pour se soustraire aux dangers que devait lui faire encourir sa vengeance.

Une dernière conséquence à tirer de cette discussion, c'est que toutes les places, depuis APAP jusqu'au dernier roi, se trouvant remplies par des noms qui ne ressemblent nullement à celui de TeTA, alors que les monuments de l'époque nous montrent ce même nom TeTA joint à celui d'APAP et alternant plusieurs fois avec lui [1], il faut que TeTA soit lui-même un roi antérieur à APAP.

Donc, en dernière analyse, l'ordre de succession des rois de la VIe dynastie est, ainsi que nous l'avions indiqué, de gauche à droite, à la salle des ancêtres.

Pour la seconde série, nous avons vu que la XIIe dynastie occupait la gauche de la première ligne et qu'elle y était rangée elle-même de gauche à droite, en sens opposé à celui des groupes, puisque c'est un roi de la XIe dynastie qui figure à l'extrémité de la ligne, à droite de RA SeBeK NeWeRU. A la deuxième ligne, enfin, nous avons trouvé un groupe de cinq personnages appartenant à la XVIIe dynastie et dont l'ordre doit être descendant de droite à gauche, puisque RA SKeNeN est le moins ancien de tous les rois représentés à Karnac; mais ce groupe, le plus moderne de tous ceux de la salle des ancêtres, est intercalé entre un roi de la XIIe à sa gauche, et deux autres de la XIIIe à sa droite. Cette deuxième

[1] Prisse d'Avennes. *Monuments égyptiens pour faire suite aux monuments d'Égypte et de Nubie,* de Champollion jeune, pl. XV.

Digitized by Google

série ne rappelle donc pas du tout, dans son agencement, la disposition adoptée pour la première.

Il y avait déjà longtemps que nous cherchions à interpréter la liste des ancêtres de Thouthmès, quand nous avons eu la bonne fortune de pouvoir étudier au musée égyptien de Marseille un monument très-curieux, sur lequel on peut lire trente-quatre cartouches plus ou moins bien conservés, mais qui le sont assez néanmoins pour ne laisser aucune incertitude quant aux noms qu'ils rappellent. Ils appartiennent à seize rois et à deux reines répartis dans les XVII^e^, XVIII^e^ et XIX^e^ dynasties.

Ce monument, en pierre calcaire, d'un style fort médiocre, a dû être, jadis, le couronnement d'un autel à libations. Sur la table creuse, où devaient être répandus les liquides, on a représenté, en relief, des pains, des fruits, un panier à anse, un vase à liquide, un vase à libation, et un autre objet que nous ne saurions définir, peut-être un pain de cire? Sur l'encadrement en saillie, dont l'un des grands côtés figure un HoTeP qui aurait le bouton coupé dans toute sa longueur par une rigole, on voit douze cartouches dont deux appartiennent à RA MeSeS II, un à SeTI I^er^, un à RA MeSU, un autre à RA NeB K̄HeRU, et sept à des rois de la XVIII^e^ dynastie. A droite et à gauche du bouton on a inscrit les cartouches de deux reines, celui d'AAH HoTeP, femme de Amenhotep I^er^, à droite, et celui d'AAH MeS NeWeR ATaTI (variante de Newer atari), femme d'Aahmès, à gauche [1]. Ces deux cartouches sont accompagnés des signes qui qualifient les défunts, MA K̄HeRU (proclamé juste). Les deux reines sont ici placées en

[1] Voir les planches.

Digitized by Google

dehors de la série des rois; et parmi ces derniers le cartouche de RA MeN MA (Seti Ier) est le seul qui soit accompagné de la mention MA KHeRU.

Les bandes d'encadrement où sont inscrits les douze cartouches de rois commencent symétriquement à droite et à gauche du bouton cannelé dont nous avons parlé, par la formule ordinaire des proscynèmes 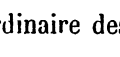 SuTeN Ta HoTeP, offrande royale (ou acte d'adoration), suivie du symbole de la royauté, un roseau devant une figure de roi accroupi. Après cet emblème on voit, du côté droit, le cartouche-prénom de Ramses II, RA USeR MA SeTeP eN RA, et du côté gauche celui qui renferme son nom de famille MeRI AMeN RA MeSeS. Sur les branches descendantes qui forment les petits côtés du parallélogramme on trouve, à droite, AMeN HoTeP et RA MeN KHePeR, et à gauche, RA KHeRU NeB, RA AA KHePeR KA et RA MA NeB. Enfin, sur le grand côté opposé à la rigole on lit, en allant de droite à gauche, RA AA KHePeR eN, RA MeN KHePeRU eN, RA SoR KHePeRU eN, RA MeN PaH et RA MeN MA MA KHeRU[1].

Parmi les noms que nous venons de citer comme appartenant à la XVIIIe dynastie, nous ne trouvons que deux Amenhotep au lieu de trois. Il ne serait pas impossible qu'Amenhotep Ier eût été omis sur cette liste, ainsi que son père Aahmès, et ce qui nous fait pencher vers cette opinion c'est que les deux places à part en dehors de l'encadrement ont été réservées précisément aux reines

[1] Cette qualification MA KHeRU, *justifié*, donnée à SeTI Ier, père de Ramesès II, doit-elle faire supposer que cet autel a été consacré du vivant de ce dernier monarque, ou bien n'y doit-on voir qu'une épithète destinée à carrer le dessin en comblant un espace qui serait autrement demeuré vide?

Digitized by Google

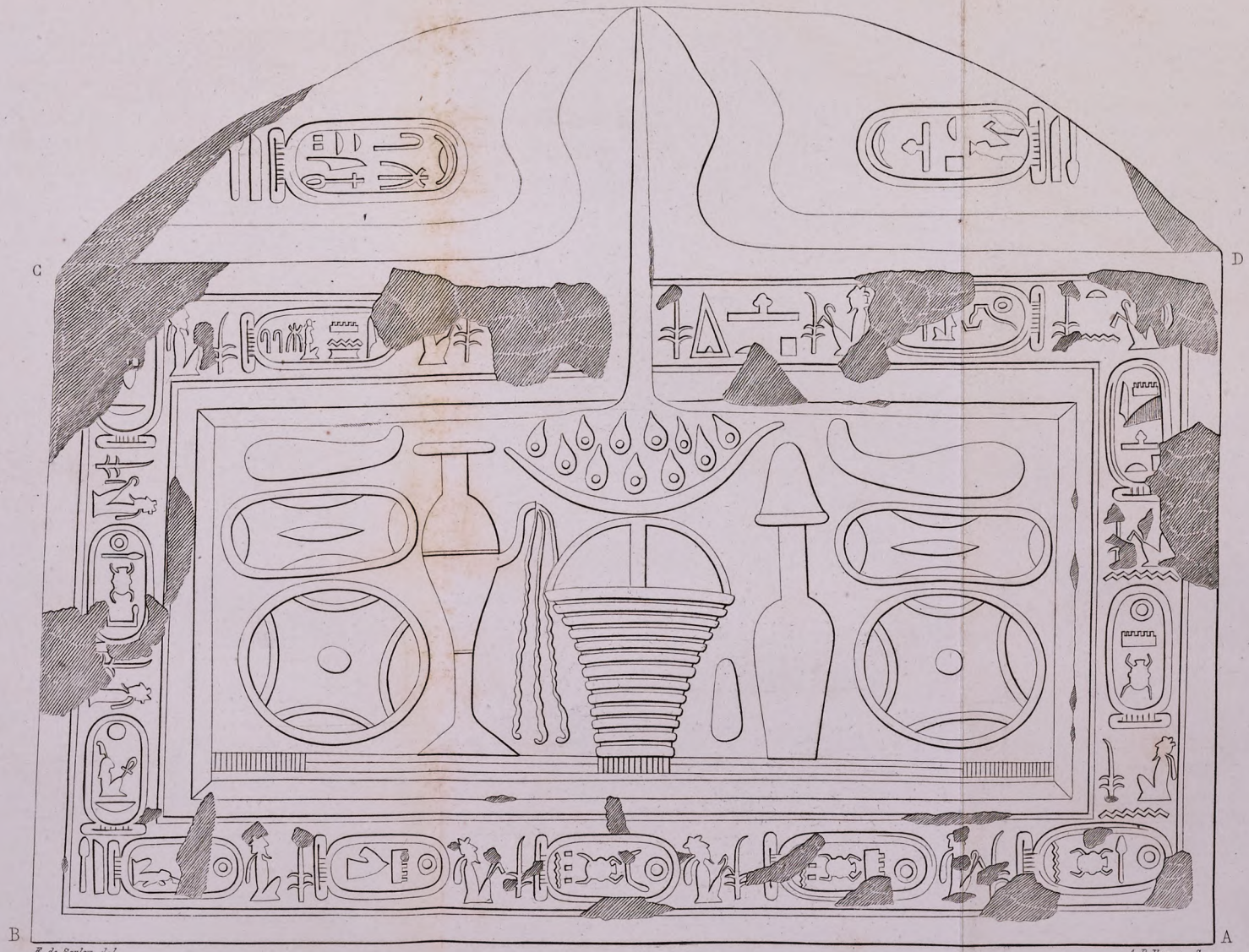

AUTEL A LIBATIONS

consacré sous le règne de Merienphtah fils et successeur de Ramses II.

musée Egyptien de Marseille. ½ grandeur.

Digitized by Google

Digitized by Google

épouses de ces deux Pharaons. Ce qui nous semble, du reste, singulier, c'est que le premier cartouche de la branche descendante, du côté droit, porte le nom de famille AMeN HoTeP, au lieu de contenir, comme les autres, un nom d'intronisation, cette disposition nous laisse dans l'impossibilité de préciser lequel des Aménophis a été omis, RA SoR KA ou RA AA KHePeRU eN.

Sur les pans extérieurs de cette table à libations, qui a 18 centimètres d'épaisseur, on voit régner tout autour une série de vingt cartouches précédés par un basilicogrammate en adoration devant tous les noms des rois auxquels il adresse ses hommages. La pierre, malheureusement fort maltraitée dans cette partie, ne laisse plus apercevoir que le buste du royal scribe avec un commencement d'inscription

SuTeN AN eM AS AA KN [1].....

le royal scribe dans la grande demeure, KeN.....

C'est évidemment à cet endroit que commence la légende qui part de la droite du grand côté rectangulaire de la pierre et marche vers la gauche pour en faire le tour.

Voici maintenant l'ordre des cartouches numérotés à partir du personnage en adoration.

Grand côté opposé à la rigole, de A en B.

1 — RA USeR MA.....
2 — MeRi AMeN RA MeSeS. } Ramses II.
3 — RA SNeKHT eN (lisez plutôt SNeKHT eN RA [2]).

[1] KN doit appartenir au nom du basilicogrammate, et il est possible que le signe AA, *grand,* que nous avons appliqué à *demeure,* ait été le commencement du nom.

[2] Il est à remarquer que dans les prénoms d'avénement le nom divin RA qu'on écrivait, par respect, en tête du cartouche, devait

Digitized by Google

4 — RA SKeNeN eN.
5 — RA UZ' $\overline{\text{KH}}$ePeR.

Petit côté rectangulaire de gauche, de B en C.

6 — RA $\overline{\text{KH}}$eRU NeB.
7 — RA PaH NeB — Aahmes.
8 — AAH HoTeP.... reine épouse d'Amenhotep Ier.
9 — AAH MeS NeWeR ATaRI reine épouse d'Aahmes.

Grand côté courbe vers lequel se dirige la rigole, de C en D.

10 — RA AA $\overline{\text{KH}}$ePeR KA — Thouthmès Ier.
11 — RA MeN $\overline{\text{KH}}$ePeR — Thouthmès III.
12 — RA AA $\overline{\text{KH}}$ePeR eN — Thouthmès II.
13 — RA SoR KA — Amenhotep Ier.
14 — RA AA $\overline{\text{KH}}$ePeRU eN — Amenhotep II.
15 — RA MeN $\overline{\text{KH}}$ePeRU eN — Thouthmès IV.
16 — RA MA NeB — Amenhotep III, Memnon des Grecs.
17 — RA SoR $\overline{\text{KH}}$ePeRU eN — Horemeb (Horus) l'Armaïs de Joseph.

Petit côté rectangulaire de droite, de D en A.

18 — RA MeN PaH — Ramses Ier.
19 — RA MeN MA — prénom officiel de Séti Ier.
20 — OSIRI PTaH MeRi eN — variante du nom de Séti Ier [1].

ordinairement à la lecture, se prononcer à la fin. C'est pourquoi les Grecs ont donné à presque tous les noms pharaoniques la terminaison *res*. Ex. : RA MeN KA = MeN KA RA = Menchéres le Mycérinus d'Hérodote.

[1] Nous ferons observer que le roi Séti Ier (Séthos de Manéthon) a eu deux variantes de son nom, très-curieuses en ce qu'elles peuvent avoir tenu à la politique de ce conquérant, et qu'elles en résumeraient deux phases bien distinctes. La première SeTI MeRi eN PTaH figure sur la plupart des monuments de son règne; et la seconde OSiRI MeRi eN PTaH se voit surtout dans son tombeau. Ce fait singulier peut s'expliquer jusqu'à un certain point par la constitution politique de l'Égypte, vers la fin de la XVIIIe dynastie et sous les rois de la XIXe. Les Pharaons de la XVIIIe avaient eu pour mission de purger le pays de la plaie des HYKSOS. Aahmès, le chef de cette dynastie, avait expulsé les rois pasteurs de leur boulevard de AH UAR (Avaris), dans la

Digitized by Google

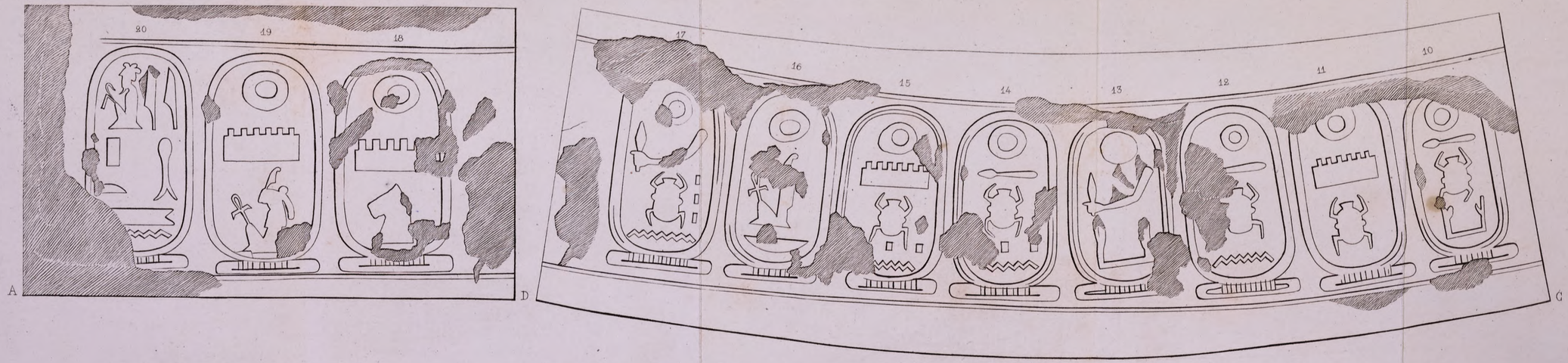

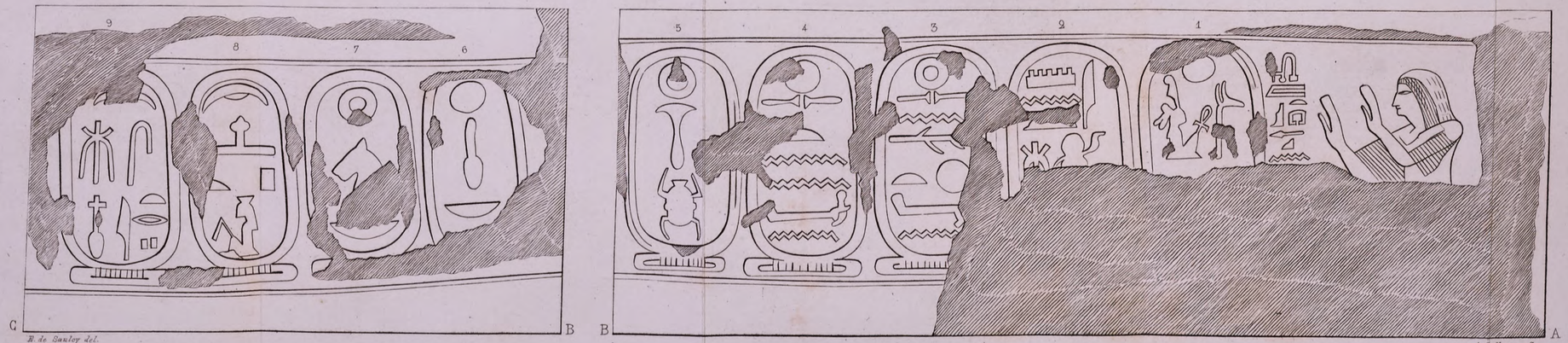

E. de Saulcy del.

A. Bellevoye Sc.

Pans Exterieurs de la Table à Libations. ½ grandeur.

Digitized by Google

Digitized by Google

Après avoir pris dans tous les sens les trente-quatre cartouches de ce singulier monument pour tâcher de nous rendre compte de l'intention qui avait présidé à leur agencement, nous avons dû reconnaître que la tâche était au-dessus de nos forces. Plus nous nous appesantissions sur cette étude et moins nous comprenions. Nos idées sur ce que nous avions cru des Égyptiens, pour leur esprit de méthode inflexible, se trouvaient complétement déroutées; l'idée, surtout, d'un système régulier de classement des noms royaux sur les monuments historiques s'évanouissait définitivement. Pour nous elle ne pouvait plus exister comme principe, et nous en sommes arrivé à croire que toutes les fois que l'ordre chronologique a été respecté dans une série

sixième année de son règne. Après lui ses successeurs, les Thouthmès, portèrent leurs armes en Asie jusqu'en Mésopotamie. Ces rois conquérants n'avaient donc plus rien à redouter des chefs nomades (des HYKSOS). Mais si les chefs des pasteurs avaient été refoulés loin des frontières, leur peuple n'avait point abandonné la terre où il s'était implanté depuis l'invasion, et sept ou huit siècles d'habitation, sur les plaines fertiles de Tanis, l'avait tellement naturalisé dans cette portion du Delta qu'il ne l'abandonna jamais, depuis qu'il y eût mis une fois le pied sous la XIV^e^ dynastie. C'est du moins ce que semblent prouver les observations de M. Mariette qui a reconnu tout récemment sur cette terre (aujourd'hui redevenue célèbre par le percement de l'isthme de Suez), à HA UAR même (la Z'AN des Égyptiens et la Tanis des Grecs), une population dont le type diffère complétement de celui du peuple égyptien, proprement dit, et rappelle au contraire d'une manière frappante celui des statues antiques qui se rapportent indubitablement à la période des HYKSOS. (Voir la lettre de M. Th. Devéria à M. Auguste Mariette, du 16 avril 1861, *Revue archéologique*, deuxième série, vol. III, p. 258.)

Les Pharaons, même les plus puissants, avaient donc à compter, à cette époque, avec une population nombreuse, de race étrangère, toujours hostile, comprimée, mais peu soumise, et nullement

Digitized by Google

royale, comme à la deuxième ligne de la table d'Abydos, par exemple, on se trouve en présence d'une exception heureuse, mais qu'en thèse générale les artistes égyptiens ont donné beaucoup à la fantaisie.

Pourtant, s'il nous faut renoncer à une croyance qui s'était comme enracinée dans notre esprit, nous pensons, après de longues réflexions sur ce sujet et après avoir étudié toutes les séries dont nous avons pu prendre connaissance, qu'il reste acquis un fait important et qu'on peut considérer comme une espèce de loi géométrique; c'est le classement par groupes que nous formulons en disant :

Dans les familles ou groupes différents, l'ordre en série des rois est le plus ordinairement arbitraire; mais

absorbée dans la masse des régnicoles. On sait maintenant qu'APAPI, le dernier des rois HYKSOS, *avait choisi Soutech pour son seigneur,* et qu'il lui avait fait construire un temple à Haouar où il avait interdit le culte de tous les autres dieux de l'Égypte. Soutech ou Set était donc la grande divinité protectrice des étrangers, qui avaient continué de résider dans cette portion de la basse Égypte. Quoi d'étonnant, dès lors, que les Pharaons, dans une pensée politique, aient donné à leurs enfants le nom de la divinité par excellence d'une population qu'il était bon de ménager? C'est là, à n'en pas douter, le motif qui aura déterminé Ramses Ier à faire porter par son fils MeRi eN PTaH (aimé de Phtah) le nom de SeTI qui lui a été conservé dans l'histoire sous la forme de Sethos. Ce grand conquérant (Sethos) a gardé le nom de SeTI pendant la majeure partie de son existence; mais lorsque ses nombreuses victoires l'eurent affranchi de toute appréhension de la part d'un peuple qu'il pouvait considérer comme dompté, il répudia, probablement, le nom du Dieu de l'étranger pour prendre celui d'une grande divinité égyptienne, d'Osiris qui avait été victime des méfaits de SeT. C'est alors qu'il prit, par un sentiment tout national, le nom d'Osiri qu'on retrouve presque partout sur les peintures de son tombeau. (Voir les *Monuments d'Égypte et de Nubie,* par Champollion jeune.)

Digitized by Google

chaque groupe reste constitué dans son intégrité et ne chevauche point à travers les groupes voisins.

Le pourtour de la table de Marseille nous fournit un très-remarquable exemple de cette loi des groupes. En effet, le proscynème s'adresse directement à RA MeSeS II, vivant peut-être encore à l'époque de la dédicace de l'autel; après lui vient la dynastie la plus ancienne qui comprend RA SKeNeN, SNeKHT eN RA, RA UZ' KHePeR[1] et RA KHeRU NeB; puis la XVIII^e^, où le dessinateur a rangé les deux reines, épouses des deux premiers rois de la famille; et enfin après Horemheb les deux ascendants directs de Rameses II. Ces deux derniers monarques RA MeN PaH et RA MeN MA terminent la liste, qui revient sur elle-même, et se trouvent par le fait groupés avec leur successeur Rameses II. Il y a là, incontestablement, trois groupes parfaitement distincts et qui ne s'enchevêtrent point l'un dans l'autre; mais il est incontestable aussi que dans les deux plus anciennes familles l'ordre naturel de succession se trouve interverti. Si nous ne sommes pas dans l'erreur, des interversions analogues à celles que nous avons signalées, ou tout au moins des renversements d'ordre ont été relevés aussi par M. Mariette sur la fameuse liste royale qu'il a découverte à Memphis et qui, à notre grand regret, n'a pas encore été publiée.

De l'ensemble de ces observations nous pensons que la conclusion à tirer, c'est qu'il faut être extrêmement circonspect dans l'arrangement chronologique des souverains

[1] On connaît maintenant le nom de famille de ce monarque; c'est le papyrus Abbot qui l'a révélé; il se nommait KA MeS et on le retrouve, mais mal copié ou mal conservé, dans le tombeau de Gournah, découvert par Burton et dessiné par M. Prisse d'Avennes.

Digitized by Google

d'une série monumentale, toutes les fois que des monuments historiques, tels que les stèles commémoratives, les proscynèmes avec généalogies, comme il y en a plusieurs exemples, ou bien encore tels que le papyrus de Turin, ne viennent pas régler magistralement l'ordre de succession direct. Mais nous ajoutons qu'en thèse générale on peut considérer comme un fait certain que les groupes ne sont pas disjoints et qu'il n'est pas loisible, jusqu'à preuve évidente du contraire, de prendre un nom dans un groupe pour le classer dans un autre.

Cette loi des groupes, que nous venons de signaler, va nous donner une explication qui nous semble bien simple de la situation anormale, en apparence, de quelques rois à la salle des ancêtres. On se rappelle que nous avons vu tout à fait au fond de la première ligne, dans la partie gauche du monument et dans le voisinage de la Ve dynastie, un nom qui se lit RA $\overline{\text{KH}}$eM SMeN TaTi et que l'analogie nous a engagé à considérer comme devant appartenir à la XIIIe. De même, à la quatrième ligne, nous avons trouvé, au premier rang et tout contre la figure de Thouthmès, le roi RA $\overline{\text{KH}}$ePeR KA qui est bien certainement de la XIIe; et tout à fait à droite, au fond de cette même ligne, deux cartouches, dont un très-bien conservé, que son nom RA SNeWeR KA nous a déterminé à classer avec les princes représentés sur la partie droite, par conséquent avec la XIIIe dynastie. Eh bien! nous pensons que la loi des groupes rend un compte suffisant de la position donnée à ces quatre souverains. RA $\overline{\text{KH}}$eM SMeN TaTI, à la première ligne, de même que RA SNeWeR KA et son voisin de droite, à la quatrième, touchent tous les trois, et d'aussi près que possible, sans y être englobés, à la série des princes réunis sur le tableau général de droite. Ils figurent là, par rapport aux groupes dont ils devraient

Digitized by Google

faire partie, dans une situation absolument semblable à celle que nous avons reconnue pour Rameses II au pourtour de la table à libations de Marseille. De plus, nous ne craignons pas d'affirmer, d'après leurs positions respectives, que RA KHeM SMeN TaTI doit être rangé avec les monarques des premières époques de la série supérieure de droite et que les deux autres doivent appartenir aux derniers temps de la seconde série. Enfin, soit que RA KHePeR KA ait été oublié de prime abord par l'artiste, soit qu'il lui ait été fait une situation à part pour un motif quelconque, celui peut-être d'honorer par un rapprochement avec le chef d'une des plus glorieuses dynasties de l'empire le groupe des princes qui avaient travaillé avec énergie à refaire une royauté nationale, celui de RA SKeNeN et de RA NeB KHeRU; RA KHePeR KA se trouve, lui aussi, dans le voisinage le plus immédiat de sa propre dynastie, qui est rangée à la ligne en dessus. Cette manière d'envisager la position des rois inscrits à Karnac dans des conditions exceptionnelles, bizarres et discordantes, fait disparaître pour nous, de la façon la plus naturelle, toute apparence d'anomalie et reconstitue, en réalité, les groupes dans leur ensemble.

Reprenons encore une fois tous les cartouches qui viennent, à Karnac, à la droite de RA KHePeR KA. Nous lisons, en nous avançant vers le fond de la ligne : RA SKeNeN, SNeKHTeN RA, USeReN RA, RA NUB KHePeR, RA KHeRU NeB, RA SNeWeR KA, et, enfin, un nom effacé, RA..... Nous avons dit que tous ces souverains étaient postérieurs à la XIII^e^ dynastie, avec cette réserve que la forme même du prénom RA SNeWeR KA nous déterminait à classer ce cartouche, comme son voisin de droite, dans la série des SeBeK HoTeP et des NeWeR HoTeP. Ces deux cartouches établissent, dans notre opinion, le point de raccordement du tableau de droite avec celui de

Digitized by Google

gauche et nous indiquent peut-être un lien de famille qui rattachait la XIIIe dynastie, voire même la XIVe, si tant est qu'elle soit représentée à Karnac, aux princes qui réussirent, par leur persévérance, à reconstituer l'autorité royale dans une famille du pays.

Quant à RA NeB KHeRU, qu'on voit souvent sur les monuments de la XIXe dynastie réuni à RA NeB PaH TI (Aahmes), nous répétons encore que nous ne pouvons le considérer comme faisant partie de la XIe. Il doit, au contraire, d'après toutes les séries où on le retrouve, appartenir au même groupe que RA SKeNeN, SNeKHT eN RA et les autres que M. Brugsch considère, à bien juste raison, comme postérieurs à la XIIIe et antérieurs à la XVIIIe dynastie.

Très-probablement RA NeB KHeRU, dont le nom de famille MeNTU HoTeP nous a été donné définitivement par le papyrus Abbot, rectifiant sur ce point l'orthographe erronée du cartouche MeN eM HoTeP trouvé au tombeau de Gournah [1], fut le premier chef thébain qui tenta de secouer le joug des HYKSOS et qui se constitua en état d'hostilité contre eux en prenant le titre de seigneur des deux contrées, titre cher au cœur des Égyptiens. C'est pour ce motif sans doute que Thouthmès III vénère sa mémoire avec le titre de *Dieu bon,* et qu'il lui fait ses offrandes comme à un roi légitime, par le sang peut-être, mais surtout en sa qualité de chef d'une dynastie qui avait rendu une patrie aux Égyptiens.

Il est permis de supposer que c'est une pensée semblable qui faisait honorer encore par Thouthmès la mémoire du premier ANTeW, bien qu'il n'eût que le titre modeste de eRPA HA. ANTeW ne s'était probable-

[1] *Monuments égyptiens,* pour faire suite à l'ouvrage de Champollion jeune, par Prisse d'Avennes, pl. III.

Digitized by Google

ment point acheminé au trône par un droit qui lui appartînt; mais ce chef hardi avait fait souche et il avait jeté les premiers fondements de la puissance des dynasties thébaines. RA NeB KHeRU, de son côté, avait pris d'emblée la couronne ainsi que son nom officiel, Soleil acclamé Seigneur, semblerait l'indiquer; et il avait fait plus encore, car il avait relevé les princes thébains de l'humiliation infligée par les pasteurs à la nation entière depuis quatre siècles, peut-être, à son époque.

Le titre *Seigneur des deux contrées* ne doit point nous en imposer, ni même nous surprendre; il n'implique nullement l'existence de l'autorité de RA NeB KHeRU sur l'Égypte du nord. Nous voyons, en effet, que ce titre est donné de même à SNeKHT eN RA qui, certes, ne jouissait point de la plénitude du pouvoir sur toute l'étendue du pays, puisque RA SKeNeN, le prédécesseur d'Aahmes, n'étendait son action que sur la Thébaïde, pendant qu'APaPI MeRi SuTeKH, le dernier roi pasteur, régnait à HA UAR où il se donnait de son côté les titres fastueux de la double royauté.

Il faut se pénétrer de l'idée que, pour les Égyptiens, les princes thébains étaient les vrais Pharaons, les véritables et légitimes *seigneurs des deux contrées,* et que les HYKSOS n'étaient et ne pouvaient être à leurs yeux que des usurpateurs et d'odieux oppresseurs.

Nous ajouterons encore que la situation de RA NeB KHeRU à la procession du Ramesseum, où il vient immédiatement après MeNAI (Ménès) et avant les rois de la XVIII^e^ dynastie, ne prouve nullement que ce prince ait appartenu à une famille antérieure au temps des HYKSOS; elle établit seulement que Rameses II rappelait sur ce tableau MeNAI comme fondateur de la monarchie égyptienne, et qu'il entendait honorer au même titre la mémoire de RA NeB KHeRU, le restaurateur et le fondateur,

Digitized by Google

à nouveau, de cette monarchie [1] reconquise sur les Pasteurs.

On objectera peut-être, à notre manière d'apprécier l'époque de RA NeB K͞HeRU, ainsi que la position qu'il occupe à la salle des ancêtres, que son nom figure à l'avant-dernière place d'un groupe inscrit sur le fragment 61 du papyrus de Turin, groupe que M. Brugsch identifie avec la XIe dynastie? Sans doute, tout ce que nous avons pu dire croulerait devant cet argument, qui serait sans réplique, si on pouvait affirmer que le nom d'intronisation suffit pour constater l'identité d'un souverain ; mais comme nous pensons avoir prouvé par de nombreux exemples qu'il n'en est point ainsi, nous pouvons considérer l'objection comme de peu de valeur, et nous disons carrément que le nom de RA NeB K͞HeRU a été porté par deux rois. L'un d'eux appartient à la XIe dynastie, c'est celui du fragment 61 du papyrus; mais l'autre, celui de la seconde ligne du tableau inférieur de gauche à la chambre de Karnac, celui des tombeaux de Gournah, du papyrus Abbot et de la procession du Ramesseum, celui que nous voyons au pourtour de la table à libations du musée de Marseille, en compagnie d'Aahmes et de RA SKeNeN, ce RA NeB K͞HeRU reste pour nous le chef de la XVIIe dynastie.

Nous admettons donc que les cinq rois compris à la salle des ancêtres entre RA K͞HePeR KA et RA SNeWeR KA, sont les contemporains des derniers rois pasteurs.

Il est bien difficile maintenant, avec les extraits tronqués qui nous sont parvenus du texte de Manéthon, de

[1] En 1847, M. de Rougé semblait incliner vers l'opinion que RA NeB K͞HeRU était un personnage remarquable de la XVIIe dynastie. Voir l'*Examen des travaux de M. Bunsen,* tirage à part, p. 41. Extrait des Annales de philosophie chrétienne, de 1847.

Digitized by Google

savoir si cet annaliste reconnaissait une XV^e^ et une XVI^e^ dynastie de princes thébains contemporains des rois étrangers, et s'il classait les HYKSOS sous la désignation unique d'une XVII^e^ qui aurait été parallèle aux deux autres. Nous persisterons, comme on l'a fait jusqu'ici en France (et nous croyons qu'on a eu raison de le faire), à ranger dans la XVII^e^ dynastie les princes thébains qui ont lutté pour l'indépendance de l'Égypte, et nous regarderons tout l'espace de temps compris entre le premier empire, finissant avec la XIV^e^ dynastie xoïte, et le second reconstitué définitivement au commencement de la XVIII^e^, comme rempli par la période des HYKSOS, sous le titre de XV^e^ et XVI^e^ dynasties étrangères.

Au point où nous avons amené cette étude, nous croyons avoir séparé d'une manière suffisamment nette, autant du moins qu'il nous a été possible, les souverains de toute la partie gauche de la salle des ancêtres [1], en un certain nombre de groupes bien définis; mais pour la partie droite il ne nous a pas été possible d'arriver au même résultat. Cette partie ne pourrait, en effet, présenter tout au plus qu'une seule coupure, et encore faudrait-il admettre que Thouthmès eût voulu y rappeler la mémoire des princes xoïtes, ce qui ne nous semble rien moins que certain. Tout ce qu'on peut dire, c'est que dans le cas où la XIII^e^ et la XIV^e^ dynasties auraient été représentées à Karnac, il serait prouvé, par ce fait même, que les deux dynasties n'auraient pas été parallèles. Elles auraient donc été successives et alors le temps écoulé entre la XII^e^ et l'invasion des HYKSOS s'allonge-

[1] Nous appelons partie gauche du monument celle qui reste à la gauche du spectateur quand on regarde le fond de la chambre; d'autres l'appellent partie droite; il suffit de s'entendre.

Digitized by Google

rait d'autant. Peut-être, à la rigueur, pourrait-on supposer que les commencements de la XIVe auraient coïncidé avec les dernières époques de la XIIIe; que quelques rois xoïtes seulement auraient joui de la plénitude du pouvoir, bien entendu après la fin de la dynastie thébaine; et que les derniers temps de la XIVe n'auraient plus comporté que des prétendants, à partir de l'invasion des HYKSOS. On pourrait scinder ainsi la durée de la dynastie xoïte en trois parts, et on arriverait à expliquer, jusqu'à un certain point, le grand nombre de rois signalés par Eusèbe dans cette famille, *soixante-seize*, en même temps que le petit nombre d'années qu'il leur accorde dans le plus faible de ses deux chiffres, *cent quatre-vingt-quatre ans*. Dans cette hypothèse, Manéthon n'aurait tenu compte que de la durée du pouvoir effectif de cette dynastie malheureuse.

Il est certain que la puissance étendue et incontestable d'un certain nombre de rois de la XIIIe dynastie, nous ferait pencher volontiers vers cette manière d'envisager la fortune des Xoïtes; mais nous repoussons tout à fait l'idée du parallélisme complet. Toujours est-il que dans notre manière de voir et dans l'hypothèse que nous présentons ici comme la plus restreinte, il faut encore compter cinq cent quatre-vingt-quatre ans entre RA SeBeK NeWeRU et l'avénement de Salatis, le premier des HYKSOS. Que si l'on voulait admettre l'intégrité des deux dynasties, en tant que successives, il faudrait alors prendre le second chiffre d'Eusèbe, quatre cent quatre-vingt-quatre ans, le seul qui puisse se concilier avec le nombre de soixante-seize rois, pour la durée de la XIVe dynastie, et au lieu de six siècles d'intervalle, il en faudrait compter neuf entre la fin de la XIIe et l'invasion des Pasteurs.

Quoi qu'il en soit, dans le cas où il y aurait une cou-

Digitized by Google

pure à faire à la partie droite de la salle des ancêtres, elle ne peut exister que tout à fait en bas, à la deuxième série; car si Thouthmès a fait inscrire des rois xoïtes sur son monument, il n'en aura sans doute fait représenter qu'un très-petit nombre, et dans cette hypothèse, que nous présentons sans l'admettre, RA SNeWeR KA, de la dernière ligne, du côté gauche, et son voisin, dont le nom est effacé, auraient appartenu à la XIV^e^ dynastie.

Maintenant que nous avons épuisé la discussion des éléments qui composent l'ensemble de la série royale représentée à la salle des ancêtres, nous allons rappeler les faits principaux que nous avons signalés, chemin faisant, en les résumant brièvement dans les quelques propositions suivantes :

1° Le tableau général se décompose en quatre tableaux partiels, dont deux à gauche et deux à droite du monument;

2° De chaque côté, le tableau inférieur est subordonné comme ancienneté au tableau supérieur;

3° Les rois inscrits à la seconde ligne de chaque tableau partiel sont de dates plus récentes que ceux inscrits à la première, sauf deux exceptions : une pour RA $\overline{\text{KH}}$eM SMeN TaTI et l'autre pour RA $\overline{\text{KH}}$ePeR KA;

4° Le premier tableau, du côté gauche, contient, à la première ligne, un cartouche de la III^e^ dynastie, trois de la V^e^ et un qui doit être de la XIII^e^; à la seconde, on trouve, au fond, trois cartouches de la VI^e^; et ensuite, en se dirigeant à gauche, cinq noms, dont le premier n'est pas entouré d'une ellipse, et n'ayant, ni les uns ni les autres, une légende royale; c'est la souche de la XI^e^ dynastie;

5° Le deuxième tableau, du côté gauche encore, présente sur sa première ligne sept cartouches, dont les six plus rapprochés de la figure de Thouthmès appartiennent

Digitized by Google

à la XII^e dynastie; le dernier porte le nom d'ANTeW, il est accompagné du titre royal *Dieu bon;* il est de la XI^e. Sur la seconde, il y a huit cartouches; le premier, à gauche, appartient à RA KHePeR KA de la XII^e; les cinq suivants sont de la XVII^e et les deux derniers, à droite, de la fin de la XIII^e, à moins qu'on ne veuille les considérer comme représentant la XIV^e dynastie;

6° Les deux tableaux de droite ne contiennent que des princes de la famille des SeBeK HoTeP et des NeWeR HoTeP; dans notre opinion ils appartiennent l'un et l'autre à la XIII^e dynastie. Sous le rapport chronologique, la série supérieure vient immédiatement après RA SeBeK NeWeRU, la reine Skemiophris de Manéthon; et le second se soude à la deuxième ligne de la série inférieure de gauche par les deux cartouches du fond de cette même ligne dont celui qui est conservé se lit RA SNeWeR KA.

Conclusion. — Les dynasties représentées à Karnac sont les suivantes : I^re^?, III^e, V^e, VI^e, XI^e, XII^e, XIII^e, XIV^e (très-douteux) et XVII^e.

Après avoir terminé l'analyse du tableau généalogique de Thouthmès, il nous reste à examiner quelles réflexions peut suggérer la disposition même des différents groupes que nous y avons reconnus, et quelles sont les conséquences à déduire de la commémoration des dynasties qui s'y trouvent inscrites.

Cet examen va nous conduire à étudier tout particulièrement deux époques critiques qui ont signalé l'existence du premier empire égyptien. L'une correspond à la période de temps écoulé entre la VI^e dynastie et la XII^e; et l'autre, connue sous le nom de domination des HYKSOS,

Digitized by Google

embrasse tout l'intervalle qui sépare la XIIIe dynastie de la XVIIIe.

On se rappelle peut-être que nous avons attribué, mais sous toute réserve, au roi Ménès le cartouche effacé qui précède, à la salle des ancêtres, celui de SNeWeRU. Il y a lieu, cependant, de croire cette supposition fondée; car on concevrait difficilement qu'un roi qui se glorifiait lui-même dans ses ancêtres et qui rattachait ses souvenirs dynastiques aux plus anciennes familles, puisqu'il remontait jusqu'à la IIIe, n'eût point rappelé la mémoire du fondateur de la monarchie. Pourtant, en acceptant cette hypothèse, on voit encore que ni la IIe ni la IVe n'ont pas de représentants à Karnac. Une note de Manéthon, rapportée par Africain, peut, jusqu'à un certain point, nous expliquer l'omission absolue de la seconde dynastie : « Sous ces neuf souverains, nous dit-il, rien ne fut accompli qui soit digne de mémoire. » Quant à la IVe, nous ne nous expliquons pas son absence, si ce n'est peut-être par l'aversion profonde que les Égyptiens avaient conservée pour la mémoire de KHUWU et de S'A W RA, les fondateurs des deux plus grandes pyramides. Néanmoins, comme le souvenir de MeN KAU RA (Mycerinus) a été vénéré en Égypte à toutes les époques, il ne serait pas impossible que son nom eût figuré dans l'un des deux cartouches effacés qui suivent celui d'ASSA; mais alors on voit combien peu l'ordre des groupes serait régulier, puisque nous aurions sur la même ligne, et dans l'ordre suivant, des rois des Ire?, IIIe, Ve, IVe? et XIIIe dynasties. Quoi qu'il en soit de la représentation réelle ou imaginaire de la Ire et de la IVe, il est un fait constant, c'est qu'après la VIe dynastie le tableau passe sans transition aucune aux princes qui ont été les auteurs de la XIe.

Quel a pu être le motif de cette suppression de quatre familles, qui ont régné cependant?

Digitized by Google

Manéthon nous représente la VIIe dynastie comme composée de soixante et dix rois (peut-être n'y en avait-il, en réalité, que cinq, suivant le texte d'Eusèbe) ayant régné soixante et dix jours. Évidemment, cette dynastie n'est comptée que pour mémoire, et la durée éphémère qui lui est attribuée vient confirmer le récit d'Hérodote [1]. Selon cet historien, Menthousouphis, après un an de règne, fut mis à mort par les Égyptiens, qui déférèrent la couronne à sa sœur Nitocris. Sous prétexte d'une fête, cette reine sut attirer les principaux conjurés dans une salle souterraine, qu'elle avait fait construire exprès, et elle les y réunit à un banquet splendide. Mais, pendant les joies du festin, elle fit introduire brusquement l'eau du fleuve qui les noya tous. Par cette ruse elle vengea la mort de son frère; ensuite de quoi, pour échapper aux dangers dont elle se sentait menacée, Nitocris se fit mourir elle-même. Que cette histoire soit vraie ou non dans ses détails, toujours est-il qu'on peut inférer de la durée insignifiante de la VIIe dynastie, que les chefs qui sont censés en avoir fait partie, ne peuvent être considérés que comme des conspirateurs qui forcèrent Nitocris à se donner la mort, et que leur pouvoir usurpé s'évanouit bientôt après pour faire place à l'autorité légitime de NeWeR KA, fils d'APAP. En effet, le papyrus de Turin nous force à reconnaître que la VIe dynastie eut encore une durée de neuf ans et quatre mois, à répartir entre quatre règnes à la suite de celui de Nitocris.

Tous les égyptologues qui se sont occupés de la chronologie pharaonique sont arrivés sensiblement au même résultat pour la période comprise entre la VIe et la XIe dynastie de Manéthon, et généralement ils admettent des dynasties parallèles dans cet intervalle. Il est donc tout

[1] Hérodote, L. II, chap. 100.

Digitized by Google

naturel que nous nous arrêtions un instant sur la remarquable discussion de M. Brugsch au sujet des familles qui sont à intercaler entre ces deux termes [1].

Ce savant distingué met en évidence que, d'accord avec Manéthon, le papyrus de Turin (fragment 34) désigne UNAS comme le dernier roi d'une dynastie qui ne peut être que la V^e^; et qu'ensuite les fragments cotés 43, 61, 44 et 59 permettent de reconstituer dans leur intégrité, quant au nombre de souverains, les VI^e^, VII^e^? et VIII^e^ dynasties. Effectivement, d'après son système, qui nous paraît très-judicieusement établi, le fragment 59 donne les durées de règnes des cinq premiers rois d'une famille dont le quatrième a occupé le trône pendant plus de quatre-vingt-dix ans. Évidemment un règne aussi long ne peut avoir appartenu qu'à Phiops, le roi centenaire de Manéthon, qui est précisément aussi le quatrième souverain de sa VI^e^ dynastie, qu'on a justement assimilé au MeRi RA APAP des monuments. Vient ensuite le fragment 61 qui continue de relater les durées de quatre règnes, avec une déchirure qui permet d'en intercaler un après le cinquième du fragment 59. On trouve ainsi dix règnes pour la dynastie à laquelle appartient Phiops, c'est-à-dire pour la VI^e^. D'un autre côté, le fragment 43 nous livre quatre noms dont le premier, NeT AKRI T, est caractérisé par l'indice du féminin T. Or, comme NeT AKRI, *reine,* ne peut être assimilé qu'à la reine Nitocris de Manéthon, sixième et dernier souverain cité de la famille à laquelle appartient Phiops, il est certain que ce fragment 43 reproduit les noms qui auraient dû venir à la suite du cinquième roi de la VI^e^ dynastie du prêtre égyptien, si elle nous avait été donnée complète. Le fragment 44 arrive à son tour pour se relier, d'une manière

[1] Brugsch, *Histoire d'Égypte,* p. 43 et suiv., pl. III.

Digitized by Google

toute naturelle, par trois lignes de résumé chronologique avec trois lignes correspondantes du fragment 61 ; et, comme il donne au-dessus du résumé les traces d'un nom qui, malheureusement, n'est plus lisible, il complète lui-même à dix les noms des rois de la VI^e^ dynastie. Enfin un grand fragment, coté 47 (avec un point de doute?), a dû contenir neuf cartouches dont les noms ou les traces sont manifestes pour huit, tandis que le neuvième ne se révèle que par un espace qui existe entre le roseau bien visible du titre SuTeN $\overline{\text{KHeB}}$ du premier roi dont le nom est détruit, et le cartouche encore intact du troisième, qui se lit RA NeWeR KA [1]. En combinant ce fragment avec ceux cotés 59, 61 et 63, on arrive à intercaler, entre la VI^e^ et la XII^e^ dynastie, deux groupes, dont l'un a dû contenir dix-sept noms, après lequel on voit le commencement d'un résumé qui permet encore de lire : « Somme des rois dix-sept..... », et dont l'autre n'a compté que six cartouches.

D'après cet arrangement auquel est arrivé M. Brugsch, arrangement qui a singulièrement de chances pour être le bon, on voit que le canon de Turin donnait à la VI^e^ dynastie dix rois, qu'ensuite il comptait une famille de dix-sept souverains, puis une autre de six, après laquelle il passait à la XII^e^ dynastie. Ces deux groupes intermédiaires doivent donc correspondre aux VII^e^ ? VIII^e^, IX^e^, X^e^ et XI^e^ dynasties de Manéthon ; mais là où le canon ne comptait que deux familles, il est certain que Manéthon en a signalé cinq.

M. Brugsch rend compte de cette anomalie en admettant, pour cette époque, des dynasties parallèles. A son avis la VII^e^ n'existe pas, ou plutôt il ne la considère que

[1] Voir, pour l'intelligence de ce passage, l'*Histoire d'Égypte* de M. Brugsch, p. 19 et pl. III, col. V et VI.

Digitized by Google

comme la mention de quelques conjurés qui usurpèrent un instant le pouvoir pendant les troubles qui ont accompagné la fin de la VIe dynastie, vers le temps de Menthousouphis et de Nitocris. Après la VIe il compte immédiatement la VIIIe, qu'il considère comme légitime et continuant la succession des rois memphites. Mais, vers la dix-huitième année d'APAP MeRi RA (Phiops), une nouvelle famille de princes héracléopolitains aurait, selon lui, divisé l'empire en s'établissant dans la Thébaïde, sous Achtoës, le roi le plus cruel dont l'Égypte eût conservé le souvenir. Après lui trois autres rois, ses successeurs, complétèrent la IXe dynastie, dont la durée totale fut d'un siècle [1]. La Xe, héracléopolitaine, vint ensuite, et elle continua de gouverner la haute Égypte sous dix-neuf rois, qui occupèrent le trône pendant cent quatre-vingt-cinq ans.

Pendant que les Héracléopolitains étaient maîtres de la Thébaïde et que la VIIIe dynastie memphite continuait de régner dans le Delta, une autre famille, originaire de la vallée d'Hamamat, s'élevait peu à peu et augmentait incessamment son influence; c'était la famille des ANTeW et des MeNTU HoTeP. Par son habileté et sa persévérance elle marcha de succès en succès et finit par conquérir une prépondérance telle qu'elle réussit enfin à se substituer tout à la fois aux Héracléopolitains et aux Memphites.

M. Brugsch appuie son raisonnement de la comparaison des durées des dynasties, qu'il regarde comme contemporaines, et son hypothèse semble confirmée, en quelque sorte, par le texte même des extraits de Manéthon. Effectivement on voit qu'après la VIIIe dynastie, dans la version d'Africain comme dans celle d'Eusèbe, l'annaliste fait un

[1] Voir Eusèbe : « IXe dynastie, quatre rois héracléopolitains qui régnèrent un siècle », dans Georges le Syncelle.

Digitized by Google

résumé chronologique de tous les règnes des huit premières familles, et ce n'est qu'après ce résumé qu'il donne les IXe, Xe et XIe dynasties, qui sembleraient ainsi former un comput tout à fait à part, si, après le règne d'Amenemes, il ne faisait, pour terminer son premier livre, un nouveau résumé où il compte en bloc cent quatre-vingt-douze rois pour une période totale de deux mille trois cents ans et deux mois.

Nous transcrivons ci-après le tableau comparatif de M. Brugsch et la conclusion qu'il en tire [1] :

DYNASTIES DE MEMPHIS.		DYNASTIES D'HÉRACLÉOPOLIS.	
VIIe, 5 rois.....	70 jours.	IXe, 4 rois.....	100 ans.
VIIIe, 17 rois.....	146 ans.	Xe, 19 rois.....	185 —
XIe, 6 rois.....	43 —		
	189 —		285 —

« La scission de l'empire égyptien en deux royaumes » eut donc lieu quatre-vingt-seize ans (285 moins 189) » avant le commencement de la VIIIe dynastie. »

La différence entre les deux nombres 285 ans, durée des familles héracléopolitaines, et 189, durée des VIIIe et XIe dynasties, amène le savant égyptologue à conclure que l'empire a dû être scindé quatre-vingt-seize ans avant l'avénement de la VIIIe dynastie, et conséquemment il reporte cet événement vers la dix-huitième année du règne d'APAP, en considérant comme bon le chiffre de deux cent trois ans que Manéthon donne pour la durée de la VIe dynastie.

Un fait bien certain, c'est que la chambre des rois de Thouthmès, pas plus que la table d'Abydos de Ramses II, ne reproduisent aucun nom qu'il soit possible d'attribuer à la VIIIe dynastie. Après TeTA, APAP et MeRi eN RA

[1] Brugsch, *Histoire d'Égypte*, p. 49 et 50.

Digitized by Google

la salle des ancêtres nous montre immédiatement la famille des ANTeW; et des quatorze cartouches qu'on peut lire à la première ligne de la table d'Abydos, pas un seul, si ce n'est celui de RA NeWeR KA, qu'on rencontre assez souvent à cette époque, ne peut, suivant l'observation de M. Brugsch, se comparer à ceux qui appartiennent, dans le canon de Turin, au groupe qu'il identifie avec la VIIIe dynastie.

Nous venons d'exposer sommairement le système du savant docteur de Berlin; nous l'avons étudié avec toute l'attention qu'il mérite et nous croyons bien qu'il est dans le vrai. Pourtant nous ne pouvons pas l'accepter dans son entier; nous voudrions y apporter quelques modifications; c'est une témérité peut-être. Voici nos raisons:

Les derniers rois de la famille des ANTeW, ceux qui ont précédé immédiatement la XIIe dynastie, semblent avoir joui, au dire même de M. Brugsch [1], d'une plénitude de pouvoir qu'il serait difficile de concilier avec un dénombrement de l'empire. Ils ont dominé toute la vallée du Nil; et la puissance des Héracléopolitains avait dû s'effacer devant la leur. La Xe dynastie a donc dû prendre fin vers l'époque de ces derniers ANTeW, et c'est probablement pour ce motif que Manéthon n'accorde à sa XIe dynastie qu'une durée de quarante-trois ans, bien qu'il la compte pour seize rois. Nous pensons que ces quarante-trois ans, qu'il nous répugne de répartir en seize règnes, représentaient les années de puissance absolue écoulées pour la XIe dynastie, après la fin de la Xe.

D'un autre côté, la mention faite par Thouthmès, à la salle des ancêtres, du nom de MeRi eN RA, le successeur

[1] Brugsch, *Histoire d'Égypte*, p. 51, 52.

Digitized by Google

d'APAP, ne nous permet pas non plus d'accepter dans son intégrité l'opinion de M. Brugsch, et d'admettre la disjonction de l'empire comme un fait accompli dès la dix-huitième année du règne d'un monarque qui a porté la couronne tout près d'un siècle. L'insertion faite par Manéthon du règne de Nitocris dans la VIe dynastie ne nous confirme pas moins dans la pensée que les Héracléopolitains n'eurent la force de disloquer le royaume, que lorsque la famille des Memphites eût été suffisamment affaiblie par des conjurations et des troubles sanglants qui concordent parfaitement avec le peu de durée des six derniers règnes[1]. Enfin nous trouvons encore un argument de plus en faveur de cette hypothèse dans le silence absolu gardé par l'annaliste sur les noms de tous les rois de la VIIIe dynastie, alors qu'il cite précisément celui du féroce fondateur de la IXe. Évidemment les princes de la VIIIe s'effaçaient devant la triste célébrité de leur redoutable antagoniste.

Nous serions donc tout disposé, en acceptant l'idée fondamentale de M. Brugsch, à ne compter qu'après la fin de la VIe dynastie, l'élévation de la IXe famille, dite héracléopolitaine, dans la haute Égypte, pendant un siècle; et nous aurions ensuite la Xe avec dix-neuf rois pour une période de cent quatre-vingt-cinq ans.

Nous ferions marcher parallèlement toute la VIIIe dynastie, pendant cent quarante-six ans, et nous aurions enfin la famille des ANTeW s'élevant peu à peu entre les Héracléopolitains et les derniers princes memphites,

[1] Vingt-deux ou vingt-trois ans au maximum, en accordant à Nitocris les douze années qui lui sont attribuées par Manéthon. Le papyrus de Turin compte ainsi : cinquième roi, un an; sixième, Netakri, ..?...; septième, Newerka, deux ans; huitième, Neweres, quatre ans; neuvième, Ab....., deux ans; et dixième, ..., un an. Nous omettons les mois, qui font une demi-année environ.

Digitized by Google

profitant de l'affaiblissement des uns et des autres et finissant par concentrer dans ses mains l'unité du pouvoir pour un espace de quarante-trois ans, à partir de la chute de la Xe dynastie; ce qui nous donnerait le tableau suivant :

VIIIe DYNASTIE MEMPHITE.

17 rois. Ils règnent 146 ans.

La durée de cette dynastie se décompose en deux époques :

Une première de cent ans, qui correspond à la durée de la IXe;

Et une seconde de quarante-six ans, qui marche parallèlement avec le commencement de la Xe.

La famille des ANTeW s'élève peu à peu, et pendant cent trente-neuf ans d'opposition aux rois héracléopolitains, elle gagne assez d'influence pour constituer la

IXe DYNASTIE HÉRACLÉOPOLITAINE.

4 rois. Ils règnent 100 ans.

Xe DYNASTIE HÉRACLÉOPOLITAINE.

19 rois. Ils règnent 185 ans.

Les premiers règnes sont, pendant quarante-six ans, en parallélisme avec la fin de la VIIIe, et pour tout le reste du temps cette famille est parallèle à celle des ANTeW; cette seconde période de son existence dure 139 ans.

XIe DYNASTIE THÉBAINE,

Qui se substitue à la Xe. Elle concentre dans ses mains la souveraineté sur toute la vallée du Nil. A partir de cette époque elle compte six rois, et elle dure 43 ans.

A l'aide de ce tableau on comprend aisément que les ANTeW ont pu succéder, même légitimement, aux princes memphites pendant une période de cent trente-neuf ans, mais très-vraisemblablement en état d'hostilité plus ou moins prononcé avec la Xe dynastie, qui régnait dans le sud.

Un fait certain, c'est qu'on trouve à Thèbes la preuve irrécusable du séjour des ANTeW; il faut donc admettre qu'à une époque quelconque la Xe dynastie s'est effacée complétement devant eux, peu importe le moment.

Ainsi, d'après notre manière de voir, nous compterions depuis le commencement de la VIIIe dynastie, immédiate-

Digitized by Google

ment après la VIe, et jusqu'à l'avénement d'Amenemes Ier, un laps de trois cent vingt-huit ans.

Cette manière d'envisager les faits, que nous reconnaissons volontiers n'avoir pas plus de valeur que celle d'une hypothèse, a du moins l'avantage de donner une importance réelle à la famille des ANTeW et de légitimer la prédilection bien marquée de Thouthmès pour une maison qui avait fourni une carrière toujours croissante de prospérité et de grandeur pendant deux siècles, depuis son premier chef, eRPA HA ANTeW, jusqu'à l'accession au trône de Amenemha Ier. Durant cette période, son pouvoir, grandissant constamment par son hostilité même avec les Héracléopolitains de la Xe dynastie, finit par déterminer la chute de cette dernière famille et par concentrer dans la main d'un ANTeW ou d'un MeNTU HoTeP l'autorité absolue sur l'Égypte entière. En constituant une puissante dynastie, que l'annaliste égyptien ne compte cependant que pour quarante-trois ans de durée, cette illustre maison avait bien réellement acquis des droits aux hommages et à la vénération de Thouthmès qui se rattachait à elle, selon toute apparence, par les liens du sang.

Nous avons dit qu'à la salle des ancêtres on ne trouvait aucun nom qui pût avoir appartenu à la VIIIe dynastie, nous devons naturellement en conclure que Thouthmès avait écarté ce groupe tout entier, soit qu'il le considérât comme indigne de mémoire pour s'être laissé enlever une partie de la royauté, soit, peut-être, qu'il n'y comptât point d'aïeux. Il a écarté de même de son tableau généalogique tous les souverains des IXe et Xe dynasties; mais ceux-ci l'ont été sans doute parce qu'ils n'étaient, à ses yeux, que des usurpateurs. Sur la table d'Abydos, qu'on peut considérer comme le tableau de famille de Rameses II, on voit au contraire que ce grand conquérant a rappelé la mémoire d'une série de princes que M. Brugsch

Digitized by Google

considère comme les représentants des deux familles d'Héracléopolis. Ce fait, en le supposant exact, ce qui, du reste, est très-vraisemblable, tendrait à prouver qu'à l'inverse de Thouthmès, Ramses Meïamoun avait en grande estime les rois héracléopolitains, soit qu'ils aient été des ancêtres pour les Ramessides, soit que ces princes aient été les premiers qui eussent fixé, à Thèbes, le siége de la monarchie, ou peut-être même encore pour ces deux motifs réunis.

Ce qui est hors de doute, c'est l'absence, à la chambre de Karnac, des VIIIe, IXe et Xe dynasties. Cette lacune considérable, et bien évidemment intentionnelle, donne une très-grande vraisemblance à l'hypothèse du parallélisme des deux dynasties d'Héracléopolis avec la VIIIe, à laquelle aurait succédé la famille des ANTeW, devenue ultérieurement la XIe dynastie.

C'est sur les princes de cette maison que Thouthmès paraît avoir reporté plus particulièrement ses souvenirs de prédilection, puisqu'il adresse ses hommages, non pas seulement à des rois, mais bien à de simples chefs, eRPA HA. Il faut donc admettre que ces chefs étaient de famille illustre, et la place qu'il leur a assignée dans son tableau, immédiatement après la VIe dynastie, nous disposerait à croire qu'ils descendaient de la famille d'APAP. Après eux Thouthmès adressait ses offrandes à la XIIe dynastie, la plus glorieuse du premier empire, puis ensuite à la XIIIe, qui se rattachait à la précédente par un mariage avec la reine RA SeBeK NeWeRU. Mais a-t-il fait figurer à Karnac la XIVe xoïte, ou bien l'a-t-il éliminée comme les deux dynasties d'Héracléopolis ? Nous avons déjà dit que nous penchions davantage pour cette seconde hypothèse, et nous croyons très-fort qu'il n'y a réellement que des rois thébains sur toute la partie droite de la chambre des ancêtres.

Digitized by Google

Mais alors une chose nous étonne et nous avouons tout simplement notre insuffisance à l'expliquer; c'est l'extension énorme que Thouthmès a donnée à la représentation de la XIIIe dynastie. Elle compte, en effet, trente cartouches et plus probablement encore, trente-trois à elle seule, tandis que les sept ou huit familles qui figurent à la partie gauche du monument n'en ont que vingt-huit pour les rappeler toutes.

Cette singulière exagération en faveur de la XIIIe dynastie ne pourrait-elle pas donner à penser que Thouthmès rattachait son origine d'une manière plus spéciale et par une filiation en quelque sorte directe aux NeWeR HoTeP et aux SeBeK HoTeP, arrivés au trône par une alliance avec l'héritière légitime des rois de la XIIe? Peut-être même devons-nous chercher dans cette parentée plus étroite, le motif qui l'a déterminé à réunir dans un même tableau à part tous ces rois dont il était le glorieux rejeton.

Il n'est pas sans intérêt de comparer, ici, la manière dont Thouthmès III et Ramses Meïamoun ont manifesté leur vénération pour les dynasties qui les avaient précédés. Puissants et vaillants tous les deux, le premier a consacré un monument à ses ancêtres à Karnac, et le second a fait dresser à Abydos une table commémorative de ses prédécesseurs. Thouthmès a répudié le souvenir des Héracléopolitains et glorifié la XIIIe dynastie. Ramses, au contraire, a vénéré la mémoire des IXe et Xe et il a répudié celle de la XIIIe. Nous ne pensons pas nous tromper en disant que par l'un comme par l'autre c'est la voix du sang qui a été écoutée. Le sang rattachait Thouthmès à la XIIIe dynastie et le sang rattachait Ramses aux familles d'Héracléopolis. Pour Thouthmès les Héracléopolitains étaient probablement des usurpateurs qui avaient supplanté les Memphites, et pour Ramses les rois

Digitized by Google

de la XIIIe dynastie n'étaient peut-être que des intrus qui s'étaient greffés sur la XIIe par un mariage.

Quelles qu'aient été, du reste, les sympathies ou les répulsions de ces deux illustres Pharaons, ce qui est incontestable c'est qu'ils ont vénéré, l'un et l'autre, les princes de la XIIe dynastie, avec cette réserve cependant que Ramses a supprimé sur son monument le nom de la reine Skemiophris (RA SeBeK NeWeRU), qui avait porté le sceptre dans la famille des SeBeK HoTeP et des NeWeR HoTeP, et qu'ils ont rendu hommage tous les deux à RA NeB KHeRU. On pourrait même ajouter que Ramses a manifesté, plus énergiquement encore, sa vénération pour ce roi, par la place tout à fait hors ligne qu'il lui a faite à la procession du Ramesseum [1], presqu'à l'égal de Ménès, le fondateur de toute la monarchie égyptienne.

Au risque de tomber dans des redites, nous voulons insister encore une fois sur ce roi RA NeB KHeRU, que nous persistons à ranger dans la XVIIe dynastie, malgré qu'il ait été classé dans la XIe par des hommes dont les enseignements ont toutes nos sympathies, mais auxquels nous voulons résister pour cette fois.

Nous avons dit que RA NeB KHeRU, de la salle des ancêtres, ne pouvait pas être le même que RA NeB KHeRU, du papyrus de Turin, et nous maintenons cette assertion.

Qu'on suppose, en effet, pour un instant, l'identité de ces deux rois et leur unification dans un même personnage. RA NeB KHeRU, alors, sera un prince de la famille des ANTeW, un de ces rois qui auront substitué la XIe

[1] Voir la planche 129 bis, *Monuments d'Égypte et de Nubie*, vol. II, par Champollion jeune.

Digitized by Google

dynastie à la Xe, à une dynastie héracléopolitaine qui régnait à Thèbes, suivant l'opinion de M. Brugsch [1].

Comment expliquera-t-on, dans ce cas, que Ramses II, s'il rattachait ses souvenirs d'origine aux princes d'Héracléopolis, ait en même temps vénéré, avec une prédilection et une piété toutes spéciales, un roi dont le père ou l'aïeul aurait ruiné leur puissance que lui, Ramses, regardait à coup sûr comme légitime?

Évidemment le fait n'est point admissible, il y aurait là une inconséquence par trop choquante.

Non, le RA NeB KHeRU du tombeau de famille d'Amenophis Ier, celui qu'on voit sur des monuments qui appartiennent, bien évidemment, à la XIXe dynastie, celui qu'on rencontre toujours associé aux princes qui ont lutté pour reconquérir l'indépendance de la terre égyptienne, ne peut pas être un roi de la famille des ANTeW. Il appartient nécessairement au groupe où nous le voyons toujours, et qui précède immédiatement la XVIIIe dynastie.

Remarquons encore que sur la table à libations du musée de Marseille RA NeB KHeRU, réuni, comme d'ordinaire, avec RA SKeNeN et SNeKHT eN RA, a, pour bien dire, son cartouche accolé à celui d'Aahmès. Sans attacher trop d'importance à la place ainsi faite à son nom, nous ne pouvons pas cependant laisser passer, sans le signaler, un rapprochement qui semble intentionnel et rappeler la parenté si bien indiquée au tombeau de Gournah. La table à libations, du reste, a été construite et consacrée du vivant peut-être de Ramses II, et au plus tard, très-certainement, sous le règne de son fils, MeRi eN PTaH HoTeP Hi MA. Sur cette table on ne trouve que des rois des XIXe, XVIIIe et XVIIe dynasties, abstraction faite de RA NeB KHeRU. Peut-on admettre

[1] Brugsch, *Histoire d'Égypte*, p. 48, 49 et 50.

Digitized by Google

qu'on y ait introduit exceptionnellement un roi de la XIe, un roi du premier empire, quand elle semble, au contraire, dédiée à la mémoire des rois restaurateurs de la puissance égyptienne? Pour nous il y a évidence, on ne saurait voir sur cette table précieuse la mention d'aucun souverain antérieur aux HYKSOS.

Donc le RA NeB KHeRU de la chambre des ancêtres, le RA NeB KHeRU si vénéré par Ramses II et par les premiers rois de la XVIIIe dynastie, celui dont Amenhotep Ier semble revendiquer la parenté, est un prince très-peu éloigné, pour le temps, des Amenhotep et des Thouthmès. RA NeB KHeRU a été glorifié comme restaurateur de la royauté égyptienne, usurpée si longtemps par les chefs pasteurs, et c'est à ce titre qu'il figure au Ramesseum, immédiatement après Ménès, pour exprimer qu'il était le fondateur du second empire, comme Ménès avait été le fondateur du premier.

Il ne nous reste plus maintenant à examiner que la période des HYKSOS qui doit s'intercaler entre la fin de la XIVe dynastie et le commencement de la XVIIIe.

D'accord avec Manéthon, les monuments[1] nous fournissent la preuve irrécusable que la XVIIIe a été précédée immédiatement par les HYKSOS ou rois pasteurs, et tout à la fois par des princes thébains, qui avaient entrepris de reconstituer l'empire en luttant contre les étrangers. Ils nous montrent que RA SKeNeN, prédécesseur d'Aahmès, qui gouvernait la région du sud, était le HaK de la Thébaïde, pendant qu'APaPI MeRi SuTeKH, le dernier roi des

[1] Mémoire de M. de Rougé sur le tombeau d'Aahmès, fils d'Abana; *Histoire d'Égypte,* par M. Brugsch, p. 80 et 81.

Digitized by Google

pasteurs, résidait à Ha UAR [1], et recevait les tributs du pays entier. Un papyrus du musée britannique, dont M. Brugsch a donné des extraits dans son *Histoire d'Égypte,* s'explique, sur ce point, de la manière la plus catégorique, car on y trouve le passage suivant :

« Il arriva que le pays d'Égypte tomba aux mains des » aad tou (ennemis?) et personne ne fut roi (du pays » entier) à l'époque où cela arriva. Et voici que le roi » Ra seqenen fut seulement un haq de la haute Égypte. » Les aad tou étaient dans la forteresse du soleil (Hélio- » polis) et leur chef, Ra apepj as, à Ha ouar (Avaris). Le » pays entier lui était tributaire, en faisant ses services » complets, de même qu'il apportait toutes les bonnes » productions de la basse Égypte. Le roi Apepj as se » choisit le Dieu Soutech comme seigneur et ne fut pas » serviteur d'aucun autre Dieu existant dans le pays en- » tier..... Il lui bâtit un temple en bon travail durant à » toujours » [2].

[1] On a découvert à Tanis une statue en granit, qui porte sur l'épaule gauche les deux cartouches d'APaPI, son prénom officiel et son nom de famille accompagné du titre MeRi SuTeKH, aimé de Soutekh. Plus tard, cette même statue a été usurpée par Rameses II, dont elle porte aussi les cartouches (Brugsch, *Histoire d'Égypte,* p. 79). C'est à M. Mariette qu'on doit la découverte de ce monument précieux, bien que brisé. C'est aussi M. Mariette qui a signalé le premier à l'attention du monde savant les usurpations de colosses faites d'abord par les HYKSOS sur les rois des XII^e^ et XIII^e^ dynasties, et pratiquées ensuite sur les HYKSOS eux-mêmes par les rois des XVIII^e^ et XIX^e^ dynasties. (Voir la *Revue archéologique,* année 1861.)

[2] Tout ce paragraphe est extrait de M. Brugsch, dans son *Histoire d'Égypte,* p. 78. Pour être juste, nous devons ajouter que c'est M. de Rougé qui a traduit le premier ce document, de la plus haute importance. C'est donc à lui que revient le mérite d'avoir établi le parallélisme de RA SKeNeN et d'APaPI, de même que l'identité d'Avaris et de Tanis. Déjà, vers le mois

Digitized by Google

Ce récit met, de la manière la plus complète, RA SKeNeN en parallélisme avec APaPI.MeRi SUTeKH et nous donne, en même temps, la preuve irrécusable de l'identité d'Avaris avec Tanis. On sait, en effet, que tous les monuments de Tanis portent, comme indication de localité, le groupe 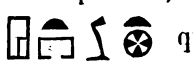 qui s'abrége souvent ainsi 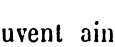 et se prononce Z'aN. Or, comme le papyrus du musée britannique donne le nom de la résidence du roi APaPI, écrit phonétiquement Ha UAR, avec le groupe habituel de la localité, Z'aN [1], il faut bien que Ha UAR et Z'aN ne soient qu'une seule et même ville et que la résidence du roi APaPI soit l'Avaris où Manéthon nous dit que les HYKSOS avaient concentré toutes leurs forces et tous leurs trésors. Joseph ajoute qu'Avaris était jadis la ville de Typhon [2]; cette remarque s'accorde parfaitement avec le récit du papyrus, qui nous apprend qu'APaPI avait fait construire dans Ha UAR un temple à son Dieu, SuTeKH. SuTeKH, SeT et Typhon sont, en effet, trois noms différents qui se rapportent tous à la même divinité.

de mars 1859, il avait eu l'extrême obligeance de nous communiquer les passages les plus saillants de ce manuscrit précieux, dont il avait fait une étude approfondie dès 1858. M. Goodwin a fait aussi, de son côté, une traduction de ce manuscrit, qui est un véritable monument historique.

[1] C'est à la bienveillante obligeance de M. de Rougé que nous sommes redevable de cette double orthographe qui emporte la certitude pour l'identification de Tanis et d'Avaris. Voir, du reste, pour la prononciation du signe qui représente le nom de Z'aN la lettre à M. Alfred Maury, du 15 octobre 1847. *Revue archéologique*, même année, note 27.

[2] Flavius Joseph, vol. II, réponse à Apion, L. Ier, chap. 26, p. 359, édition de Firmin Didot.

Digitized by Google

Joseph nous dit encore, en citant le texte de Manéthon, que les rois de la Thébaïde et du reste de l'Égypte [1], entreprirent une guerre acharnée contre les Pasteurs après cinq cent onze ans d'oppression. Ceci s'applique à la dernière période du pouvoir des HYKSOS, et ces rois, dont il parle, doivent être, à coup sûr, les princes que nous avons rangés dans la XVIIe dynastie. L'existence de deux séries parallèles de rois, immédiatement avant la XVIIIe dynastie, est donc un fait avéré par le témoignage de Manéthon et confirmé par le papyrus du musée britannique. Mais, du récit de Joseph, il résulte clairement qu'il n'y a eu de chefs indigènes dans la haute Égypte, qu'assez longtemps après l'invasion des HYKSOS, dont l'apparition fut accompagnée tout d'abord d'une détresse et d'un effroi indescriptibles de toute la race égyptienne. Il nous montre, en effet, les rois pasteurs partagés en deux groupes nettement définis : dans le premier, il compte six rois, qu'il désigne par leurs noms; ils ont régné deux cent soixante et un ans, pendant lesquels ils ont poursuivi à outrance l'extermination du pays tout entier; dans le second, il ne nomme plus personne, mais il lui attribue une durée de deux cent cinquante ans avant d'aboutir à la guerre. C'est de ce deuxième groupe que les rois thébains ont été les contemporains et les antagonistes.

Voilà ce qu'on peut conclure du récit de Joseph; nous allons voir maintenant ce que disent Africain et Eusèbe pour cette portion des annales égyptiennes.

Dans Africain nous trouvons :

1° Une XVe dynastie, composée de six rois pasteurs qui ont régné deux cent quatre-vingt-quatre ans; il en donne

[1] Flavius Joseph, édition de Firmin Didot, vol. II. Réponse à Apion, L. Ier, chap. 14, p. 344 et 345.

Digitized by Google

la liste. Elle diffère un peu de celle de Joseph, tant pour les noms que pour les durées des règnes;

2° Une XVI^e, composée de trente-deux rois pasteurs grecs, qui a duré cinq cent dix-huit ans;

3° Une XVII^e, composée de quarante-trois rois pasteurs et de quarante-trois rois thébains qui ont régné simultanément pendant cent cinquante et un ans.

Eusèbe, de son côté, mentionne :

1° Une XV^e dynastie de rois diospolitains, avec une durée de deux cent cinquante ans;

2° Une XVI^e, de cinq rois thébains, avec cent quatre-vingt-dix ans d'existence;

3° Une XVII^e, de rois pasteurs étrangers, frères des Phéniciens, qui s'emparèrent de Memphis. Cette dernière a duré cent six ans.

Il est évident qu'il est impossible de mettre d'accord ces deux systèmes qui ont, l'un et l'autre, la prétention de reproduire Manéthon; aussi, sans chercher à concilier les deux versions, nous essayerons tout simplement de mettre à profit les indications qu'elles nous donnent, toutes contradictoires qu'elles paraissent.

Comme on est généralement d'accord qu'Africain a respecté, plus qu'Eusèbe, les textes de Manéthon, nous nous occuperons plus particulièrement de sa relation qui cadre, jusqu'à un certain point, avec celle de Joseph, que nous regardons comme la plus exacte; quant à Eusèbe, nous ne prendrons en considération que ses chiffres, en raison du total qu'ils fournissent pour ses trois dynasties.

Africain n'a point de XV^e ni de XVI^e dynasties thébaines; ce sont pour lui deux dynasties de rois pasteurs, et sa XVII^e comprend deux familles contemporaines de rois pasteurs et de rois thébains; elles ont régné parallèlement et simultanément pendant cent cinquante et un ans.

Le chiffre qu'il indique pour la durée de sa XVI^e dy-

Digitized by Google

nastie, cinq cent dix-huit ans, ne peut être que le résultat d'une erreur de transposition. Ce chiffre doit représenter le total des années de règne de tous les Pasteurs réunis, de même que le chiffre trente-deux, pour le nombre de rois de cette même dynastie, doit résumer, dans notre opinion, le nombre total des Pasteurs depuis Salatis, le premier de tous, jusqu'au dernier APaPI qui fut expulsé définitivement avec son armée par Aahmès. Les cinq cent dix-huit ans donnés à la XVIe dynastie ressemblent tellement aux cinq cent onze ans que Joseph attribue à la période entière de la domination des HYKSOS jusqu'à l'explosion de la guerre, qu'il nous semble impossible de ne pas les considérer comme un chiffre de récapitulation changé de place. L'hypothèse d'une semblable transposition nous paraît d'autant plus admissible, qu'Africain compte pour sa XVe dynastie, ainsi que Joseph pour son premier groupe de pasteurs, six rois, et que d'accord tous les deux sur le nombre de souverains, ils le sont encore, à bien peu de chose près, sur les noms comme sur les durées de règnes. C'est, au surplus, ce dont on peut se convaincre en jetant les yeux sur le tableau suivant :

XVe DYNASTIE.

F. JOSEPH.	AFRICAIN.	EUSÈBE.
Ils élurent l'un d'eux pour roi. Il trouva la ville d'Avaris à sa convenance; il en fit une place très-forte et y établit une garnison de 240000 hommes. Ce premier roi, nommé	Six rois étrangers venus de Phénicie. Ils prirent Memphis et construisirent dans le nome Sethroïte une ville d'où ils rayonnaient sur l'Égypte qu'ils soumirent à leur domination.	Rois diapolitains qui ont régné 250 ans.
Salatis, régna... 19a	Saïtès..... 19a	
Bœon..... 44	Byon..... 44	
Apachnas..... 36 7m	Pachnan..... 61	
Apap..... 61	Staan..... 50	
Janias..... 51 1	Archlès..... 49	
Assis..... 49 2	Aphobis..... 61	

Digitized by Google

XVI^e DYNASTIE.

F. JOSEPH.	AFRICAIN.	EUSÈBE.
Les six rois nommés qu'on désigne sous le nom de Pasteurs, et après eux leurs successeurs tinrent l'Égypte sous leur domination,	Trente-deux rois Pasteurs grecs. Ils règnent pendant 518 ans.	Cinq rois thébains. Ils règnent 190 ans.
Pendant 511 ans environ.	**XVII^e DYNASTIE.**	
Alors les rois de la Thébaïde et du reste de l'Égypte firent une expédition contre les Pasteurs et il s'alluma entre eux une grande et longue guerre.	Quarante-trois rois pasteurs et quarante-trois rois thébains. Ils règnent 151 ans.	Rois pasteurs : Saïtes..... 19a Bion..... 43 Apophis..... 14 Archles..... 30

En additionnant les durées de ces dynasties on trouve pour

JOSEPH.		AFRICAIN.		EUSÈBE.	
1er Groupe.....	260a 10m	XV^e dynastie.....	284a	XV^e dynastie.....	250a
2e.....	250 2?	XVI^e.....	518	XVI^e.....	190
Temps de guerre	?	XVII^e.....	151	XVII^e.....	106
Total....	511 ans.	Total.....	953	Total.....	546
Plus.....	?				

De ces trois totaux, 511, 953 et 546, celui de Joseph doit représenter le chiffre exact de la puissance des Pasteurs jusqu'à l'explosion de la guerre ; celui d'Eusèbe nous paraît un peu fort, parce qu'il n'est guère présumable que la guerre, dont parle Joseph, ait pu durer trente-cinq ans; et celui d'Africain contient évidemment une grosse erreur, mais son énormité même doit nous aider à la rectifier.

C'est le nombre 518 des années qu'il assigne comme durée à la XVI^e dynastie, qui doit être le nœud de la difficulté. Ce nombre est, en effet, ainsi que nous l'avons dit, tellement rapproché du chiffre 511, qui exprime

Digitized by Google

dans Joseph la durée totale du pouvoir des HYKSOS, abstraction faite du temps de guerre avec les princes indigènes, que nous n'hésitons pas à dire qu'il a dû représenter dans le texte d'Africain, avant qu'il eût été altéré, la somme des années afférente à ses XV^e^, XVI^e^ et XVII^e^ dynasties, dont la dernière devait faire double emploi avec une partie de la XVI^e^. C'est par l'inadvertance de quelque copiste qu'il aura été déplacé et attaché à la deuxième dynastie des Pasteurs comme expression de sa durée.

Si on admet cette supposition, 518 exprimant le nombre total des années de règne des Pasteurs, puisque 284 est celui qu'Africain attribue à sa XV^e^ dynastie, il en résulte que la différence de 518 à 284, nous donnera 234 pour expression de la durée de sa XVI^e^. Nous avouons cependant que nous n'avons qu'une médiocre confiance dans les deux chiffres partiels 284 et 234, par la raison que les détails minutieux dans lesquels Joseph est entré, nous portent à croire que les années de règnes qu'il attribue aux six premiers HYKSOS sont plus conformes au texte de Manéthon que les nombres rapportés par Africain.

Pour en finir avec ce dernier, nous pensons qu'on peut rétablir l'ensemble de ses trois dynasties de la manière suivante :

XV^e^. Six rois étrangers qui ont régné. . . .	284 ans.
XVI^e^. Rois pasteurs.	234 —
Ensemble.	518 —
XVII^e^. Quarante-trois rois thébains qui ont régné au midi, en même temps que les rois pasteurs de la seconde partie de la XVI^e^ régnaient au nord, pendant.	151 —

Digitized by Google

La XVIIe dynastie représenterait ainsi la période d'antagonisme entre les deux peuples et en même temps celle de la reconstitution de la monarchie égyptienne.

Revenons maintenant à Joseph. Cet historien considérait les HYKSOS comme les ancêtres du peuple juif; nous avons donc tout lieu de croire qu'en parlant des Pasteurs il a rapporté fidèlement le texte de Manéthon. Nous avons pour garantie de son exactitude sa vanité nationale dont nous trouvons la preuve accentuée dans la vivacité de ses répliques à Apion et à Chérémon, lorsqu'il reproche à ces deux écrivains, ainsi qu'il le fait, du reste, pour Manéthon lui-même, d'avoir parlé en véritables ignorants toutes les fois qu'ils se sont permis de parler irrévérencieusement des Juifs et des Pasteurs. C'est donc bien réellement un roi Salatis, comme il le nomme (ou Saïtès, suivant Africain et Eusèbe), qui fut élu par les étrangers pour régulariser la conquête de la basse Égypte et l'exploitation générale de tout le pays. Après Salatis, il nomme encore cinq autres rois ses successeurs et il en fait un groupe de six souverains qui ont opprimé l'Égypte entière pendant deux cent soixante et un ans. Pour le surplus il le donne en bloc et par induction, en assignant à la domination des HYKSOS une durée totale de cinq cent onze ans depuis l'élection de Salatis jusqu'au moment où « les rois de la Thébaïde et du reste du pays firent une expédition contre les Pasteurs. » Cette période de cinq cent onze ans doit être augmentée de tout le temps de la guerre longue et acharnée dont il parle, et qu'on ne peut raisonnablement supposer avoir pris d'intensité que vers la fin du règne de RA SKeNeN. Le papyrus du musée britannique nous fait voir, en effet, le roi APaPI expédiant de Ha UAR, où il résidait, une ambassade au chef de la contrée du midi, RA SKeNeN; la guerre n'était donc pas déclarée encore. La haine de

Digitized by Google

peuple à peuple existait sans aucun doute, mais la lutte violente signalée par Joseph, non, certainement. Une partie notable du règne de RA SKeNeN a donc dû précéder l'explosion de la guerre, et nous ne serions pas éloigné de croire que la rupture définitive n'est survenue que dans la dernière année de ce Pharaon ; car c'est dans la sixième année d'Aahmès que la ville de Ha UAR fut prise. La dernière année de RA SKeNeN avec les six premières d'Aahmès nous donneraient un total de sept ans qui comprendraient tout le temps de la guerre, et ce nombre sept ajouté au cinq cent onze que Joseph attribue à la domination des Pasteurs nous ramèneraient au chiffre cinq cent dix-huit qui a dû être, suivant nous, un chiffre de récapitulation dans Africain.

De cette manière nous aurions cinq cent onze ans pour durée de la puissance effective des HYKSOS, correspondant aux XV^e^ et XVI^e^ dynasties jusque et non comprise la dernière année de la XVII^e^ ; et cinq cent dix-huit pour le temps absolu qu'ils auraient séjourné en Égypte, depuis l'invasion jusqu'au moment de leur expulsion définitive, en l'an VI du règne d'Aahmès.

Quant au nom de Themosis, donné par Joseph au fils d'Alisphragmouthosis, nous ne saurions en aucune façon l'attribuer à l'un des rois Thouthmès ; nous pensons, au contraire, qu'il représente celui d'Ahmosis mal écrit par un copiste. Alisphragmouthosis à son tour ne peut représenter pour nous que le roi RA SKeNeN TaU AA KeN, qui a ouvert les hostilités contre le roi pasteur APaPI ; mais pour dire par quelles transitions on pourrait arriver de l'un à l'autre, nous y renonçons, car nous n'avons ni l'espérance ni la prétention de retrouver la physionomie d'un nom qui n'est parvenu jusqu'à nous que travesti et tout à fait méconnaissable.

Nous ne voyons pas clairement pour quel motif on

Digitized by Google

pourrait, comme a fait M. Brugsch [1], retarder l'expulsion des Pasteurs jusqu'à l'an XXII du règne de Thouthmès III. Il n'est pas possible que ce soit pour le seul plaisir de faire cadrer des chiffres, en arrivant dans deux séries parallèles à des durées parfaitement égales, alors surtout que le parallélisme est bien difficile, sinon impossible, à établir au point de départ, à la tête de chacune des deux séries. Un pareil système ne peut être admis qu'à la condition de s'appuyer sur des preuves réelles, ou tout au moins sur de très-fortes probabilités. Dans cette question de synchronisme, une seule chose nous paraît incontestable, c'est l'inscription du tombeau d'Aahmès, fils d'Abana. Elle nous montre le roi Aahmès maître de la place forte de Ha UAR dès la sixième année de son règne, et poursuivant les Pasteurs jusqu'à S'aRuHaN, place de la frontière du pays de Kanaan, dont il s'empara aussi cette même année [2]. Elle nous le représente encore, après en avoir fini avec les Pasteurs par ces glorieuses campagnes, tournant ses armes vers le sud, où il va châtier les Nubiens. Pour corroborer enfin des faits si clairement établis, nous avons le tableau sculpté sur les rochers de Mokattan [3] en l'an XXII du même roi Aahmès, avec une inscription qui constate que ce prince venait de faire ouvrir les carrières à l'effet de construire des temples à Memphis et à Thèbes.

Les Pasteurs ne lui causaient donc plus d'inquiétude.

L'inscription d'Aahmès, fils d'Abana, nous apprend

[1] Brugsch, *Histoire d'Égypte*, p. 72.

[2] Brugsch, *Histoire d'Égypte*, p. 81 et 85. Voir aussi les *Annales de philosophie chrétienne*, XVII[e] année, III[e] série, vol. XV, p. 418. Il y a tout à l'heure dix-sept ans que M. de Rougé à établi tout cela et l'a prouvé.

[3] Brugsch, *Histoire d'Égypte*, p. 85. Lesueur, *Chronologie des rois d'Égypte*, p. 138.

Digitized by Google

encore qu'Amenhotep Ier, fils et successeur d'Aahmès, fit la guerre aux Éthiopiens pour étendre les frontières de l'Égypte [1]. Pour lui non plus, il n'y avait pas d'inquiétude du côté du nord; il ne défendait plus ses frontières, au contraire il attaquait celles des voisins pour augmenter ses propres États. Enfin, toujours cette même inscription d'Aahmès, nous signale un fait capital, c'est que Thouthmès Ier remporta une grande victoire en Mésopotamie [2]. Les Pasteurs n'étaient donc plus un obstacle à sa marche en Asie.

Un autre monument n'est pas moins explicite; il s'agit encore d'un Aahmès, non plus du fils d'Abana, cette fois, mais d'Aahmès Pensouvan. C'est aussi un officier qui raconte ses exploits et les récompenses dont il fut honoré, sur une inscription conservée au musée du Louvre [3]. Il signale à la postérité qu'il a fait une campagne sous le roi Aahmès; deux sous Amenhotep Ier, dont une en Éthiopie; deux encore sous Thouthmès Ier, dont l'une en Éthiopie et l'autre en Mésopotamie; et enfin une campagne sous le roi Thouthmès II pour châtier les S'aSU jusque dans leur propre pays.

De l'ensemble de ces trois inscriptions il résulte très-clairement que dès la sixième année du règne d'Aahmès les Pasteurs n'étaient plus redoutables pour l'Égypte; c'étaient, à n'en pas douter, des voisins désagréables, dangereux peut-être; mais très-certainement l'Égypte était débarrassée de leur oppression, sinon de leur présence.

[1] Brugsch, *Histoire d'Égypte*, p. 86. De Rougé, *Annales de philosophie chrétienne*, IIIe série, vol. XV, p. 418.

[2] Brugsch, *Histoire d'Égypte*, p. 87.

[3] *Notice des monuments exposés au musée du Louvre* (1852), par M. de Rougé, C., § 4, no 49, p. 76. C'est M. Birch qui a interprété le premier ce monument. Brugsch, *Histoire d'Égypte*, p. 87.

Digitized by Google

Il n'est donc pas possible de faire descendre l'expulsion des HYKSOS jusqu'à la XXII[e] année du règne de Thouthmès III, c'est-à-dire plus d'un siècle après l'avénement de la XVIII[e] dynastie, puisque les monuments nous fournissent la preuve irrécusable que les quatre premiers rois de cette famille ont fait la guerre avec un égal succès au nord comme au sud de leurs États. Mais si les rois étrangers ont été vaincus et chassés par Aahmès, ce n'est pas cependant une raison pour conclure que les nomades n'aient jamais remis le pied en Égypte [1]. Il paraît au contraire, si l'on en croit Manéthon, qu'ils reparurent dans le Delta vers l'époque où Moïse emmena son peuple, sous le règne d'un roi Amenophis, postérieur à Ramses II, et qu'ils causèrent un tel désarroi dans la vallée du Nil, que ce roi se sauva avec son fils, encore en bas âge alors, en Ethiopie, où il séjourna pendant treize ans. Ce nom d'Amenophis, dont Joseph fait un crime à Manéthon, sous prétexte qu'il cite un roi apocryphe, n'est cependant pas si erroné que veut bien le faire croire l'irascible auteur; il est, au contraire, assez reconnaissable, car il doit être question du roi MeRi eN PTaH, fils de RA MeSeS MeRi AMeN (Ramses II). De même qu'on prononçait Meïamoun au lieu de Meri amoun, on prononçait aussi Meï en ptah au lieu de Meri en ptah, et de Meï en ptah les Grecs ont fait Amménephthès, bien voisin d'Amménophthès ou Aménophis. C'est sous le règne de

[1] Il paraît hors de doute aujourd'hui, qu'après l'expulsion des HYKSOS (les HaK S'aSU, les chefs ou les rois des Chasou, selon la très-judicieuse étymologie proposée par M. Brugsch) une partie notable des étrangers continua de vivre dans le pays de Tanis, où leur race s'est perpétuée jusqu'à nous. Ce fait explique dès lors parfaitement les retours offensifs et multipliés des nomades, dont les auteurs égyptiens ont parlé en termes un peu vifs et qui ont choqué si fort la susceptibilité de Flavius Joseph.

Digitized by Google

Meïenphtah qu'eut lieu l'Exode et que se passèrent les événements dont les auteurs égyptiens, Manéthon, Chérémon, Lysimaque et Apion, ont rappelé le souvenir pénible avec quelques variantes dans les détails.

Pour en revenir aux HYKSOS, voici comment nous croyons devoir décomposer toute la période de leur domination en Égypte :

XV^e DYNASTIE.

Six rois pasteurs occupent le Delta; Ha UAR est leur principale résidence. Ils règnent pendant
261 ans.

XVI^e DYNASTIE.

Des rois pasteurs règnent encore dans la basse Égypte pendant
250 ans.

A la fin de cette période, la guerre éclate entre les rois de la Thébaïde et du reste de l'Égypte qui ont repris courage, d'une part, et APaPI, le dernier des rois pasteurs de l'autre. Cette guerre dure
7 ans;
elle aboutit à l'expulsion définitive des HYKSOS, dans la VI^e année du règne d'Aahmès,
518 ans
après l'élection de Salatis.

Les chefs égyptiens qui ont pu échapper aux envahisseurs sont réfugiés dans l'extrême sud du pays; ils y séjournent pendant
344 ans.

Ensuite de quoi les princes thébains qui sont parvenus à reconstituer un pouvoir national établissent la

XVII^e DYNASTIE.

Elle règne à Thèbes pendant que les HYKSOS résident à Ha UAR. Ce nouvel ordre de choses dure
168 ans.

La guerre avec les étrangers éclate dans la dernière année du règne de RA SKeNeN. Elle continue sous la

XVIII^e DYNASTIE.

Aahmès, qui en est le chef, expulse les HYKSOS dans la VI^e année de son règne,
518 ans
après l'invasion des Pasteurs.

Les indications de Joseph d'une part, et la disposition des listes de Manéthon de l'autre, nous amènent à conclure que l'invasion des HYKSOS marque la fin de la XIV^e dynastie, dont Africain ne dit pas un mot, tandis qu'Eusèbe la mentionne en la désignant comme xoïte. Le silence absolu d'Africain nous ferait croire volontiers que cette famille n'a guère eu d'autre illustration que celle de la terrible catastrophe qui la fit disparaître en livrant du même coup l'Égypte aux nomades. Eusèbe,

Digitized by Google

qui nous révèle son existence, assigne deux chiffres à sa durée, un de 184 ans et l'autre de 484. Pour rester dans les limites les plus étroites nous admettrons le moins élevé, et encore dirons-nous qu'il est peut-être lui-même trop fort pour être ajouté dans un canon, au chiffre imputé à la XIII^e^ dynastie.

Effectivement, après avoir inscrit cette dernière famille comme composée de soixante rois diospolitains, avec une durée de 184 ans, Africain passe sans aucune transition à la XV^e^ dynastie qui est une dynastie de Pasteurs. Eusèbe, au contraire, relate d'abord la XIII^e^ diospolite composée, comme celle d'Africain, de soixante rois, mais ayant régné 453 ans au lieu de 184, puis il rapporte la XIV^e^, dans laquelle il fait entrer soixante-seize rois xoïtes, en lui attribuant 184 ans de durée, *ou bien*, ajoute-t-il, *suivant une autre version*, 484. Ce n'est qu'après avoir mentionné aussi catégoriquement l'existence de la famille xoïte, qu'il passe à la XV^e^ dynastie. Ces deux interprétations de Manéthon sont d'accord pour le nombre des rois inscrits dans la XIII^e^, et ce nombre ne semble pas exagéré, eu égard aux renseignements fournis par le papyrus de Turin [1], qui montre presque partout, pour cette famille, des règnes fort courts. Mais le chiffre

[1] Le papyrus, partout où il a conservé des durées de règnes qu'on puisse rapporter à la XIII^e^ dynastie, présente des chiffres très-peu élevés. M. Lesueur, dans sa *Chronologie des rois d'Égypte*, p. 220, en examinant cette même question, rassemble trois têtes de colonnes du papyrus qu'il considère comme ayant appartenu à cette famille, et il trouve ainsi dix-huit règnes qui font un total de cent trente-quatre ans et trois mois, et donnent pour la moyenne un peu plus de sept ans. Si on prend les données d'Eusèbe, quatre cent cinquante-trois ans pour soixante règnes, on arrive à une durée moyenne de sept ans et demi, résultat qui se rapproche singulièrement de celui que M. Lesueur a déduit de l'examen des fragments du papyrus.

Digitized by Google

d'Africain, cent quatre-vingt-quatre ans, est bien faible, au lieu que celui d'Eusèbe, quatre cent cinquante-trois, nous semble plus acceptable et plus conforme surtout aux indications du papyrus. Africain ne dit rien absolument de la XIVe dynastie, pas plus que si elle n'eût jamais existé, et pourtant il est impossible qu'il n'en ait pas tenu compte, puisqu'il donne le no XV à celle qu'il inscrit après la XIIIe. Quant à Eusèbe, il fait entrer dans la XIVe soixante-seize rois xoïtes! Ici nous serions tout disposé à croire à une singulière exagération en sens inverse de celle d'Africain, si nous ne considérions pas ce chiffre soixante-seize, comme un nombre de récapitulation pour tous les rois des XIIIe et XIVe dynasties, réunis ensemble. Si on accepte cette hypothèse, qui ne nous paraît pas improbable, il conviendra d'admettre aussi que le premier chiffre d'Eusèbe, pour la durée de la XIVe, cent quatre-vingt-quatre ans, est le chiffre réel, et que ce même chiffre, assigné par Africain à la XIIIe, a été emprunté à la dynastie xoïte, qu'il a omise, et substitué par erreur au véritable chiffre de la XIIIe, rapporté fort heureusement par Eusèbe. Quant au second chiffre, quatre cent quatre-vingt-quatre, *venant d'une autre source,* il serait à son tour, de même que celui de soixante-seize pour les rois xoïtes, un chiffre de récapitulation résumant toute la durée des XIIIe et XIVe dynasties. Ainsi, dans notre pensée, la XIVe famille, celle des Xoïtes, n'aurait eu que seize rois et elle aurait marché parallèlement avec la fin de la XIIIe, pendant cent cinquante-trois ans, en sorte qu'elle n'aurait eu que trente et un ans [1] de durée,

[1] On obtient le chiffre trente et un, en défalquant quatre cent cinquante-trois ans, durée de la XIIIe dynastie, suivant Eusèbe, du total quatre cent quatre-vingt-quatre, qui embrasse tout le temps des XIIIe et XIVe réunies.

Digitized by Google

sans double emploi, entre la fin de la XIIIe dynastie thébaine et l'invasion des Pasteurs.

On voit combien d'hypothèses nous sommes obligé d'accumuler afin de faire sortir quelque chose de vraisemblable des données d'Africain et d'Eusèbe, pour cette période embrouillée des annales égyptiennes, à partir de la fin de la XIIe dynastie. C'est le seul moyen rationnel auquel nous ayons cru pouvoir nous arrêter pour tenir un compte suffisant des indications tronquées des abréviateurs de Manéthon, et nous expliquer l'existence, en quelque sorte effacée, de cette malheureuse dynastie xoïte qui a vu s'accomplir la ruine de l'Égypte. Évidemment elle a dû être très-faible, et ses rois de très-petits princes qui se seront élevés dans la basse Égypte, vers les derniers temps de la XIIIe dynastie; mais si faibles qu'ils aient été par eux-mêmes, si restreint qu'ait pu se trouver le cercle où s'exerçait leur autorité, ils ont été fatalement une cause d'amoindrissement pour la royauté comme pour la nation entière, et quand arriva le flot des étrangers, incapables d'opposer la moindre résistance, ces rois malheureux et débiles furent balayés par un ennemi dont ils avaient, sans s'en douter, préparé le triomphe.

Les considérations qui précèdent et les documents sur lesquels nous nous sommes appuyé nous ont fait la conviction qu'à partir de l'invasion des Pasteurs il y a eu réellement une interruption dans les séries royales égyptiennes proprement dites, et que l'intervalle a été comblé par une série de rois étrangers, que Manéthon a enregistrés sous le titre de XVe et XVIe dynasties. La XVIe peut et doit être scindée en deux parties, dont la seconde correspondrait à la XVIIe dynastie d'Africain, que cet auteur nous représente comme composée simultanément de rois thébains et de rois étrangers. Il est bon de noter qu'au point de vue historique les HYKSOS forment bien

Digitized by Google

réellement deux dynasties, dont la première s'encadre et la seconde s'enchevêtre dans les dynasties indigènes, et que ces rois se sont donné les mêmes titres que les Pharaons de Memphis ou de Thèbes. Ce fait semble ressortir avec une clarté suffisante des numéros d'ordre affectés aux deux dynasties des Pasteurs par les annalistes égyptiens eux-mêmes, et de la mention qui a été faite dans les listes royales des noms des six premiers au moins d'entre eux [1], sinon de tous, ce que nous ne pouvons plus savoir maintenant par la faute des abréviateurs de Manéthon, qui ne nous ont transmis que des extraits de son texte, et encore avec des coupures déplorables.

Avant de terminer cette étude, nous tenons à nous disculper du reproche de contradiction qu'on serait en droit de nous faire, en comparant ce que nous avons dit de la dynastie xoïte, dans notre analyse du tableau de la salle des ancêtres, avec ce que nous venons d'en dire dans la discussion de la période des HYKSOS. Le fait est que nous avons examiné cette question en nous plaçant à deux points de vue très-différents.

Dans la première partie de notre travail nous avons supposé que la dynastie xoïte aurait pu chevaucher à la fois sur la fin de la XIII[e] dynastie et sur le commencement de la XV[e], avec une existence propre et un pouvoir sans compétion, pendant cent quatre-vingt-quatre ans, entre les derniers rois thébains et les premiers rois pasteurs. Cette manière de voir n'était présentée que dans le but de concilier les deux chiffres, 184 et 484, qu'Eusèbe

[1] Voir, dans la *Revue archéologique*, II[e] série, vol. III, p. 252, 253, la lettre de M. Devéria à M. Aug. Mariette.

Digitized by Google

rapporte comme nombre des années de la XIV^e^ dynastie, et d'expliquer, jusqu'à un certain point, la prodigieuse quantité de rois, soixante-seize, qu'il fait entrer dans ce groupe.

Dans notre étude de la période des HYKSOS nous avons adopté une manière différente d'envisager la question, et nous ne faisons aucune difficulté de convenir que nous avons été mû, cette fois, par le désir de resserrer le temps écoulé entre la fin de la XII^e^ dynastie et l'invasion des étrangers. Neuf siècles nous ont paru trop longs pour combler cet intervalle, surtout en présence de l'omission complète de la famille xoïte dans Africain, dont le silence peut être considéré comme une justification suffisante du peu d'importance que nous sommes disposé à accorder à la XIV^e^ dynastie. Nous ne pouvons pas non plus accepter le parallélisme complet entre elle et la XIII^e^, puisqu'on a retrouvé, à Tanis même, des preuves incontestables de l'autorité que les rois de cette dernière famille exerçaient dans le Delta, aussi bien que dans la haute Égypte [1]. Il faut donc reconnaître que les XIII^e^ et XIV^e^ dynasties ont été successives, au moins pendant un certain temps, vers le dernier tiers de la XIV^e^, puisqu'on ne saurait admettre que des rois xoïtes aient eu autorité dans le Delta pendant que les SeBeK HoTeP y faisaient ériger des monuments à leur nom, de même qu'ils en faisaient construire dans la haute Égypte, où était le siége de leur empire.

Nous sommes arrivé, de la manière qu'on a vue, par des hypothèses qui n'ont rien de choquant, mais qui ne

[1] M. Mariette a trouvé, à Tanis, des monuments portant les cartouches de plusieurs Sevekhotep, entre autres RA S'A NeWeR, le Sevekhotep III de M. Bunsen, le même qui porte le n° 132 sur la planche VII de l'ouvrage de M. Brugsch *(Histoire d'Égypte)* et RA S'A $\overline{\text{KH}}$ePeR, un nouveau Sevekhotep révélé à la science par l'habile et savant investigateur.

Digitized by Google

sont, en fin de compte, que des hypothèses, à resserrer l'intervalle compris entre RA SeBeK NeWeRU et Salatis dans une limite de quatre cent quatre-vingt-quatre ans, qui exprime pour nous la durée totale de la XIII^e^ et de la XIV^e^ dynastie, considérées comme partiellement successives. Le lecteur appréciera notre manière d'envisager cette question, que nous lui présentons comme une question de chiffres. On sait avec quelle docilité les chiffres se prêtent à toutes les combinaisons de quiconque veut les manier dans un but déterminé; et personne n'ignore que les mêmes chiffres, arrangés de telle ou telle façon, conduisent pourtant à des résultats tout différents, bien qu'ils soient appuyés, dans tous les cas, de raisonnements plus ou moins spécieux. Pour nous, le motif qui nous a dirigé dans l'explication que nous avons proposée, c'est tout simplement le désir d'échapper à une succession invraisemblable de deux dynasties avec soixante rois et quatre cent cinquante-trois ans de durée pour l'une, et soixante-seize rois avec quatre cent quatre-vingt-quatre ans d'existence pour l'autre. Nous avons cru voir dans la comparaison de ces nombres, bien qu'ils ne fussent pas identiques, une similitude trop grande pour ne pas y trouver le résultat d'une confusion quelconque introduite dans les textes par les copistes, sans qu'il nous fût possible de mettre exactement le doigt sur la faute. Nous avons donc eu recours à des suppositions, et celle sur laquelle nous appuyons notre système d'interprétation, c'est que le chiffre soixante-seize pour le nombre des rois, de même que celui de quatre cent quatre-vingt-quatre pour le nombre des années, sont l'un et l'autre des chiffres de récapitulation qui doivent résumer tous les rois de la XIII^e^ et de la XIV^e^ dynastie, ainsi que toutes les durées de règne, sans double emploi, pour les deux familles. Sommes-nous dans le vrai? Il serait au moins téméraire de le prétendre.

Digitized by Google

Sommes-nous dans le probable? Nous le croyons. Au demeurant, nous proposons notre système faute de mieux, et nous lui trouvons l'avantage de maintenir, en partie, la succession de deux groupes dont il serait difficile de contester l'existence propre, malgré que l'un des deux nous paraisse très-effacé par rapport à l'autre, et de ne pas nous obliger à compter neuf siècles là où il ne s'en est écoulé peut-être que cinq.

Nous avons vu que les monuments établissaient avec certitude le parallélisme de RA SKeNeN et d'APaPI; ils nous ont montré que le premier gouvernait à Thèbes pendant que le second régnait à Tanis; que la XVII^e^ dynastie diospolitaine finissait avec RA SKeNeN, et que la XVI^e^, qui était une dynastie de Pasteurs, s'éteignait avec APaPI. Nous leur devons donc la preuve incontestable du parallélisme et de l'antagonisme de deux dynasties, immédiatement avant que la XVIII^e^ eût refait de l'Égypte une grande puissance, et nous avons ainsi une éclatante confirmation de la réalité des annales égyptiennes et de la sincérité de Manéthon.

Ce renseignement si précieux pour l'histoire, nous le devons aux persévérantes études des savants qui ont continué de creuser le sillon glorieusement ouvert par Champollion, de trop regrettable mémoire. Profitant des leçons du maître, les disciples ont hérité de sa méthode et perfectionné si bien l'instrument de leur travail, qu'ils ont pu constituer en un corps de doctrine et élever au rang d'une science ce qui semblait à beaucoup la rêverie de quelques songe-creux, une plaisanterie bonne à persifler.

Depuis que les monuments, qu'on avait cru réduits à un éternel silence, ne sont plus muets, depuis qu'ils ont trouvé d'habiles interprètes, on peut, en quelque sorte, enregistrer chaque jour un progrès, et chaque jour aussi

Digitized by Google

la science s'enrichit de quelque découverte nouvelle, si bien qu'il est permis d'espérer que la lumière finira par se faire peu à peu sur une histoire que les Grecs semblaient avoir, comme à plaisir, enveloppée de ténèbres.

Nous voulons citer en exemple le manuscrit du musée britannique, connu sous le nom de papyrus Abbott [1]. Ce curieux monument a fourni la preuve que deux rois antérieurs à la XVIIIe dynastie avaient porté le même prénom RA SKeNeN, et même qu'ils avaient eu, à bien peu de chose près, le même nom de famille. L'un avait pour cartouches,

RA SKeNeN Si RA TAU AA : c'est le contemporain d'APaPI dont nous avons parlé, et selon toute apparence RA SKeNeN II ; l'autre avait ses deux noms écrits,

RA SKeNeN Si RA TAU AA AA. Celui-ci a dû précéder TAU AA, il sera pour nous RA SKeNeN Ier, sans qu'il nous soit possible de dire si ces deux rois ont été, ou non, séparés par des intermédiaires. Mais ce qui est bien autrement intéressant, c'est que ce manuscrit est le procès-verbal d'une enquête faite douze cents ans avant notre ère, sous un Ramsès de la XXe dynastie. Il nous fait connaître les noms de plusieurs rois nouveaux et nous révèle le nom de famille de RA UZ' KHeHeR, dont nous avons reconnu le cartouche sur la table à libations du

[1] M. Birch a fait de ce manuscrit hiératique une traduction anglaise qui a été publiée en français par M. Chabas, dans la *Revue archéologique*, vol. XVI, p. 262 et suivantes.

Digitized by Google

musée de Marseille. Ce roi s'appelait

Si RA KA MeS, le fils du soleil KA MeS ; ses deux cartouches sont inscrits dans un tombeau de Gournah, mais le nom d'intronisation avait été inexactement copié, sans doute à cause de son mauvais état de conservation [1]. L'enquête nous fait savoir qu'à cette époque, une bande de malfaiteurs s'était organisée à Thèbes, dans le but sacrilége d'exploiter les tombes royales, de même que les sépultures des simples particuliers. Ces dernières avaient été profanées et pillées complétement ; mais sur dix chambres de rois désignés chacun par leurs noms, et que la commission d'enquête venait d'inspecter elle-même, sept avaient été trouvées intactes ; deux présentaient les traces d'un travail d'effraction, mais n'avaient pas été violées, et une avait été percée par un travail de mineur et totalement dévastée par les voleurs. Cette chambre funéraire était celle du roi

SuTEN RA HA S'eTI TaTi Si RA SeBeK eM BeSAU eW

le roi, Soleil dominateur et organisateur du monde, le fils du Soleil, SeBeK est sa force;

et de la reine 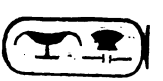 NUB S'A eS.

Les deux momies royales avaient été profanées et spoliées de tous leurs ornements.

[1] *Monuments égyptiens pour faire suite aux Monuments d'Égypte et de Nubie*, de Champollion jeune, par M. Prisse d'Avennes, pl. III.

Digitized by Google

Avec un pareil document il serait difficile maintenant d'attribuer uniquement à l'invasion persane et à la démence furieuse de Cambyse la violation de toutes les sépultures de rois; les malfaiteurs du pays s'étaient chargés de la besogne sept ou huit siècles auparavant.

Ce singulier procès-verbal constatait encore un fait important, c'est que la plupart des tombeaux qu'il signale se trouvaient à peu près dans le voisinage de celui d'Amenhotep Ier, qui était lui-même au nord du palais de ce Pharaon. Là se trouvaient réunis des souverains des XIe, XIIIe, XVIIe et XVIIIe dynasties jusqu'à Amenhotep Ier, inclusivement. Le papyrus, en effet, ne cite pas de roi postérieur à ce dernier, si ce n'est pourtant Thouthmès III, mais à l'occasion seulement du tombeau d'un de ses grands fonctionnaires, parce que ce tombeau avait servi de passage aux voleurs pour arriver à celui du roi SeBeK eM BeSAU eW. Ces renseignements étaient précieux, sans doute, mais au point de vue topographique ils n'étaient pas suffisants pour faire retrouver ce champ funèbre. Il était réservé à la persévérance et à la sagacité de M. Mariette de le découvrir. C'est à Drah-abou-Neggah, aux environs de Gournah, qu'il a eu la bonne fortune de voir ses recherches couronnées par le succès, en reconnaissant le district des tombes royales exploitées jadis par les voleurs. Il a trouvé lui-même sept tombeaux, dont trois étaient indiqués dans le procès-verbal d'enquête, et sa découverte, comparée aux données du papyrus, porte maintenant à quatorze, comme minimum, les chambres sépulcrales qui ont reçu, dans cette circonscription, des momies de souverains [1].

Voici les noms des rois qui y ont été déposés.

[1] Lettre de M. Aug. Mariette à M. de Rougé, du 14 mars 1860, *Revue archéologique*, nouvelle série, 1re année, vol. II, p. 17... 35.

Digitized by Google

Rois désignés dans le papyrus Abbott, suivant l'ordre de visite des tombeaux.

1 — SoR KA Si RA AMeN HoTeP.
2 — Si RA AN AA.
3 — SuTeN RA NUB KHePeR Si RA ANTUW.
4 — SuTeN HA APe MA Si RA ANTUW AA.
5 — SuTeN RA HA S'eT TaTi Si RA SeBeK eM BeSAU eW et la reine NUB S'A eS.
6 — SuTeN RA SKeNeN Si RA TAU AA.
7 — SuTeN RA SKeNeN Si RA TAU AA AA.
8 — SuTeN RA UZ' KHePeR Si RA KA MeS.
9 — SuTeN AAH MeS Si PA AR.
10 — SuTeN RA NeB KHeRU Si RA MeNTU HoTeP.

Rois reconnus par M. Mariette à Drah-abou-Neggah.

1 — RA NUB KHePeR ANTUW. — Signalé sur le papyrus Abbott.
2 — RA HA S'eT TaTi SeBeK eM BeSAU eW. — Idem.
3 — HA APe MA ANTUW AA. — Idem.
4 — RA SKHeM HeR MA ? [1] ANTeW.
5 — HoR UaH aNKH ? ANTeW.
6 — AAH MeS..... Différent de AAH MeS Si PA AR du papyrus.
7 — AAH HoTeP, reine.

Le rapprochement de ces quatorze noms nous offre, pêle-mêle, des souverains séparés par un intervalle de douze siècles, puisque nous y voyons à la fois des rois de la XI^e^ dynastie et Amenhotep I^er^ du commencement de la XVIII^e^. Nous trouvons aussi parmi eux RA NUB KHePeR dont le nom de famille n'était pas encore connu ; c'est un ANTUW, et dans ce nom le son OU est exprimé par

[1] Nous avons mis des points de doute ? aux nos 4 et 5, parce que M. Mariette ne les ayant désignés que comme Antew III et Antew IV, nous croyons, sans en avoir pourtant la certitude, qu'ils correspondent aux Antew nos 98 et 100 de la planche VI de M. Brugsch, dans son *Histoire d'Égypte*.

Digitized by Google

un hiéroglyphe, ce que nous n'avions pas vu pour les ANTeW de la salle des ancêtres. Nous croyons que RA NUB KHePeR ANTUW doit être un roi de la XVIIe dynastie. Il est vrai de dire qu'il y a eu très-probablement deux RA NUB KHePeR, car M. Birch fait remarquer que ce prénom figure, d'une part, sur les côtés d'un petit trône appartenant à la collection du docteur Lée, et qu'il y est inscrit dans une légende qui attribue à ce Pharaon des victoires sur les Nègres et sur les Asiatiques; tandis que, d'autre part, on le voit à la salle des ancêtres sur la même ligne que RA NeB KHeRU et RA SKeNeN. Il est clair que ce second RA NUB KHePeR, étant du même groupe que RA SKeNeN, appartient à la XVIIe dynastie et qu'il n'a pas pu faire la guerre en Asie, puisque, de son temps, les HYKSOS étaient maîtres de toute l'Égypte du nord. Il faut donc qu'il soit différent du RA NUB KHePeR vainqueur des Nègres et des Asiatiques, qui n'a pu être qu'un roi beaucoup plus ancien et très-probablement antérieur à la XIIe dynastie. Auquel des deux faut-il attribuer le tombeau de Drah-abou-Neggah? Nous penchons singulièrement pour le RA NUB KHePeR de la salle des ancêtres, et nous avouons que le groupement des sépultures royales mentionnées dans le papyrus Abbott, de même que celui des tombes retrouvées par M. Mariette, nous a suggéré la pensée que la plupart des ANTeW découverts jusqu'à présent ne devaient point appartenir à la XIe dynastie. Nous pensons, quelque paradoxale que puisse paraître cette manière de voir, qu'il y a eu deux familles du nom d'ANTeW ou ANTUW, séparées par un très-grand intervalle. La plus ancienne comprendrait, à notre avis, les ANTeW de la deuxième ligne de gauche et de la troisième dans la chambre des ancêtres, de même que HoR UaH aNKH Si RA ANTeW de la stèle du musée de Leyde; elle correspondrait à la

Digitized by Google

XI^e dynastie. Dans la seconde nous ferions entrer les ANTeW dont les monuments, plus que médiocres, portent l'empreinte évidente d'une infériorité déplorable, si on les compare aux œuvres magistrales des rois de la XII^e dynastie. Elle comprendrait les chefs, réfugiés au sud de l'Égypte, qui, avec des velléités de résister aux HYKSOS, auraient préparé l'avenir de la XVII^e dynastie. Dans ce groupe nous ferions entrer AN AA du papyrus Abbott, ainsi que les ANTeW dont on a retrouvé les coffres de momies, et particulièrement ceux qui sont conservés au musée du Louvre.

Nous serions, en vérité, bien en peine de fournir maintenant quelque preuve à l'appui de cette opinion, car elle n'est, à proprement parler, que quelque chose d'instinctif, qu'un sentiment provoqué par la traduction du papyrus Abbott, par les découvertes de M. Mariette et surtout par l'étonnante pauvreté, comme style, des quelques monuments que nous ont transmis des princes contemporains, sans doute d'une époque de décadence absolue. Pour avoir fait des œuvres aussi misérables, pour que l'art fût descendu aussi bas, il a fallu des temps bien malheureux, à coup sûr, et que la nation entière fût tombée dans un état d'affaissement incroyable. Quel autre temps que celui de la domination des HYKSOS, pourrait-on trouver dans toute l'étendue de l'histoire égyptienne, qui présentât à un plus haut degré ce triste caractère de détresse et d'abaissement ? On prendra, nous nous y attendons bien, cette idée pour un rêve ; mais nous ne serions nullement surpris que de nouvelles études, si elles étaient appuyées surtout par quelque découverte heureuse, vinssent un jour transformer notre rêve en réalité[1].

[1] Lorsque nous fûmes conduit, vers la fin de l'année 1862, à cette manière d'envisager la famille des Antef et à la considérer comme

Digitized by Google

Parvenu à la fin de notre travail, nous nous estimerions heureux si nous avions réussi à faire passer nos convictions dans l'esprit du lecteur. Nous voudrions lui avoir donné des raisons suffisantes de croire que toutes nos propositions ne sont pas autant d'erreurs. Ce que nous pouvons affirmer, c'est que nous avons étudié consciencieusement des documents dont on ne peut contester l'importance ; nous avons consulté les monuments, et en particulier la table à libations du musée de Marseille, avec une entière bonne foi et sans parti pris d'avance. Nous avons dit simplement, mais avec toute la netteté qu'il nous a été possible, les idées qu'ils nous ont suggérées; nous pouvons nous être trompé, le lecteur jugera. Comme nous n'avons poursuivi qu'un seul but, la vérité, nous ne demandons pas mieux que de nous rendre à l'évidence, et nous sommes prêt à reconnaître notre erreur pour peu qu'on nous donne des raisons convaincantes.

Il ne nous reste plus maintenant, pour terminer notre tâche, qu'à résumer notre pensée, en exposant dans quelques tableaux, l'ensemble des dynasties égyptiennes, et spécialement celles qui sont inscrites à la salle des ancêtres, comme nous l'avons compris par l'examen, longtemps médité, de cette grande page d'histoire.

partagée en deux groupes ayant appartenu à deux époques fort éloignées l'une de l'autre, nous fîmes part de notre sentiment à notre savant ami M. Théodule Devéria. Il voulut bien nous répondre, dans une lettre datée du mois de janvier suivant (1863), qu'il se trouvait amené lui-même à une conclusion analogue, et que sans tenir compte du lieu des sépultures, qui lui semblait un argument de médiocre importance, son opinion trouvait sa raison d'être dans le style même des sculptures qui lui paraissait, pour les monuments des Antef, avoir appartenu à une époque évidemment intermédiaire entre la XII[e] dynastie et la XVIII[e].

Digitized by Google

DYNASTIES ÉGYPTIENNES.

REPRÉSENTÉES A LA SALLE DES ANCÊTRES.	LÉGITIMES.	COLLATÉRALES OU USURPATRICES.
	Ire. Thinite.	
	IIe. Thinite.	
IIIe. Un représentant.	IIIe. Memphite.	
	IVe. Memphite.	
Ve. Trois représentants ?	Ve. D'Héléphantine.	
VIe. Trois représentants.	VIe. Memphite.	VIIe. Quelques conjurés ayant surpris le pouvoir pendant deux mois.
	VIIIe. Memphite.	IXe. Héracléopolitaine.
		Xe. Héracléopolitaine.
XIe. Six représentants.	XIe. Thébaine.	
XIIe. Sept représentants.	XIIe. Thébaine.	
XIIIe. Trente-trois représentants ?	XIIIe. Thébaine.	
	XIVe. Xoïte.	
		XVe. } HYKSOS.
XVIIe. Cinq représentants.	XVIIe. Thébaine.	XVIe. }
	XVIIIe. Thébaine.	
	XIXe. Thébaine.	
	XXe. Thébaine.	
		Grands prêtres d'Ammon.
	XXIe. Tanite.	
	XXIIe. Bubastide (héritière des grands prêtres d'Ammon).	
	XXIIIe. Tanite.	
	XXIVe. Saïte.	
		XXVe. Éthiopienne.
	XXVIe. Saïte.	
		XXVIIe. Persane.
	XXVIIIe. Saïte.	
	XXIXe. Mendésienne.	
	XXXe. Sébennitique.	
		XXXIe. Persane.
	ALEXANDRE.	

Digitized by Google

Digitized by Google

Ire DYNASTIE THINITE.

MANÉTHON.	8 ROIS.	252 ANS.	MONUMENTS.	
1.	Ménès.....	62	MeNA.	Avénement vers 4717 avant J. C.
2.	Athotis.....	47*	ATHuTH.	
3.	Kenchénès.....	31		
4.	Ouénéphès	23		
5.	Ousaphaès.....	20		
6.	Miébis.....	26		
7.	Sémempsès	18		
8.	Biénéchès	26		

* D'après la version d'Africain, il faudrait donner à Athotis 57 ans au lieu de 47 ; mais l'erreur se révèle d'elle-même par la durée qu'il indique pour la dynastie entière, 252 ans, au lieu que l'addition donne 263.

IIe DYNASTIE THINITE.

	9 ROIS.	302 ANS.		
1.	Boéthos.....	38	.....BaiU.	Avénement vers 4465.
2.	Kaiéchos.....	39		
3.	Binotris.....	47		
4.	Tlas.....	17		
5.	Séthénès.....	41	SeNT.	
6.	Chairès	17		
7.	Néphercheres	25		
8.	Sésochris.....	48		
9.	Chénérès.....	30		

Digitized by Google

Digitized by Google

IIIe DYNASTIE MEMPHITE.

MANÉTHON.	9 ROIS.	214 ANS.	MONUMENTS.	
1.	Néchérophès.....	28		Avénement vers 4163.
2.	Tosorthros.....	29		
3.	Tyris	7		
4.	Mésochris.....	17		
5.	Soyphis.....	16		
6.	Tosertasis.....	19		
7.	Achès	42		
8.	Séphouris	30	SNeWeRU.	
9.	Kerphères.....	26		

IVe DYNASTIE MEMPHITE.

	8 ROIS.	274* ANS.		
1.	Soris.....	29	SoRA.	Avénement vers 3949.
2.	Souphis.....	63	KHUWU.	
3.	Souphis.....	66	S'AWRA.	
4.	Menchères.....	63	MeNKAURA.	
5.	Pratoïsès.....	25		
6.	Bichérès	22		
7.	Séberchérès.....	7		
8.	Tamphthis.....	9		

* Manéthon assigne 274 ans de durée à la IVe dynastie au lieu de 284 que donne l'addition des règnes. Il résume les quatre premières dynasties en leur attribuant une durée totale de 1046 ans. Les quatre nombres partiels additionnés donnent 1042, qui se rapproche beaucoup de son total.

Digitized by Google

Digitized by Google

Ve DYNASTIE D'ÉLÉPHANTINE.

MANÉTHON.	9 ROIS.	198* ANS.	MONUMENTS.			
1.	Ouserchérès	28	1.	USeR KAW.....	28	Avénement vers 3675.
			2.		4	
			3.		2	
2.	Séphrès.....	13	4.	SAURA.....	7	
			5.		12	
3.	Népherchérès	20	6.	NeWeR aRi KA RA.	?	
4.	Sisirès.....	7	7.	USeR eN RA.....	7	
5.	Chérès.....	20	8.		?	
6.	Rathouris	44	9.		?1	
7.	Menchérès.....	9	10.	MeN KA HOR	8	
8.	Tatchérès.....	44	11.	TaT KA RA.....	28	
9.	Onnos.....	33	12.	UNAS.....	30	

* Manéthon donne pour le total de la Ve dynastie 268 ans. Le papyrus de Turin force à modifier ce chiffre, par la raison qu'il indique pour cette dynastie douze rois au lieu de neuf et qu'il donne les durées des règnes, à part trois qui sont effacés. C'est par cette considération que M. Brugsch a été amené à produire le chiffre 198 que nous acceptons avec lui. C'est un minimum. Nous prévenons, du reste, qu'il ne cadre pas avec le résumé de Manéthon pour les cinq premières dynasties, 1294 ans.

VIe DYNASTIE MEMPHITE.

	6 ROIS.	203 ANS.				
1.	Othoës.....	30	1.	ATI.		Avénement vers 3477.
2.	Phios; lisez: Thios	53	2.	TaTA	20	
3.	Menthousouphis	7	3.	I M HoTeP.....	14	
4.	Phiops.....	100	4.	APAP.....	90 + ?	
5.	Menthésouphis.....	1	5.	MeR eN RA.....	1	
6.	Nitocris.....	12	6.	NiT AKeR		VIIe DYNASTIE MEMPHITE.
			7.	NeWeR KA	2	Quelques conjurés s'emparent du pouvoir pendant un peu plus de deux mois, vers la fin du règne de Nitocris.
			8.	NeWeReS.....	4	
			9.	.....AB.....	2	
			10.	.....	1	

Digitized by Google

Digitized by Google

VIIIe DYNASTIE MEMPHITE.

Manéthon. 9 Rois. 146 Ans.	Monuments.	
1.	1.	Avénement vers 3274.
2.	2.	
3.	3. NeWeR KA RA.	
4.	4. $\overline{\text{KH}}$RoTI.	
5.	5. Se.....	
6.	6.	
7.	7. UeR....	
8.	8. MeH....	
9.	9. H.....	
	10.	
	11.	
	12.	
	13.	
	14.	
	15.	
	16.	
	17.	

La famille des ANTeW s'élève peu à peu ; partie d'une position supérieure mais non royale, elle finit par succéder à la couronne memphite ; elle compte alors six rois dont les derniers supplantent les héracléopolitains. Manéthon lui donne seize rois avec une durée de 43 ans; le papyrus de Turin ne désigne à cette place qu'un groupe de six rois seulement. En combinant ces données différentes, on peut admettre que cette famille n'a compté dans le calcul des dynasties que pour 43 ans après la fin de la dixième. On a ainsi la

XIe DYNASTIE THÉBAINE.

Manéthon. 16 Rois. 43 Ans.	
1.	Avénement vers 2989.
2.	
3.	
4.	
5.	
6.	

Après ce groupe, Manéthon introduit dans son canon Aménémès avec un règne de 16 ans. Les monuments prouvent que ce souverain, après avoir régné seul, associa au trône son fils qui est pour Manéthon le chef de la douzième dynastie.

IXe DYNASTIE HÉRACLÉOPOLITAINE.

Manéthon. 4 Rois. 100 Ans.	
1. Achtoës.	Avénement vers 3274 avant J. C
2.	
3.	
4.	

Xe DYNASTIE HÉRACLÉOPOLITAINE.

Manéthon. 19 Rois. 185 Ans.	
1.	Avénement vers 3174.
2.	
3.	
4.	
5.	
6.	
7.	
8.	
9.	
10.	
11.	
12.	
13.	
14.	
15.	
16.	
17.	
18.	
19.	

Digitized by Google

Digitized by Google

XII^e DYNASTIE THÉBAINE.

MANÉTHON.	7 ROIS.	213* ANS.	MONUMENTS.			
Aménémès associe au trône son fils. Ce règne en commun dure au moins huit ans.			1. AMeN eM AH	I.		
1. Gésonchosis.....	46		2. USeRTaSeN	I.	45 ans + ?	Avénement vers 2938.
2. Ammanémès.....	38		3. AMeN eM AH	II.	38	
3. Sésostris	48		4. USeR TaSeN	II.	18 + ?	
4. Lamarès	8		5. USeR TaSeN	III.	30	
5. Amérès.....	8		6. AMeN eM HA	III.	14 + ?	
6. Aménémès.....	8		7. AMeN eM HA	IV.	50 — 1 mois 27 jours.	
7. Skémiophris.....	4		8. SeBeK NeWeRU RA		3 - 10 mois - 2 jours.	

* D'après Africain, Manéthon ne donnait à la douzième dynastie que 160 ans de durée. D'après Eusèbe, au contraire, il lui aurait compté 245 ans. Nous inscrivons le chiffre 213 qui est celui du papyrus du musée de Turin. En nous faisant connaître le règne double d'Ousertasen I et d'Amenemha I, les monuments nous obligent à comprendre ce dernier dans la douzième dynastie et à y compter huit rois au lieu de sept. Toutefois nous devons supposer que, d'après Manéthon, elle ne commençait qu'à dater de l'accession au trône d'Ousertasen I.

XIII^e DYNASTIE THÉBAINE.

60 ROIS. 453 ANS.

Ici viennent se ranger les	SeBeK HoTeP	Avénement vers 2725.
et les	NeWeR HoTeP.	

XIV^e DYNASTIE XOITE.

MANÉTHON. 16? ROIS. 184 ANS.

Cette famille est parallèle à la XIII^e dynastie pendant 153 ans ; elle règne dans la basse Égypte ; après ces cent cinquante-trois ans de parallélisme, elle succède à la dynastie thébaine ; et elle dure encore 31 ans. Ces trente et une dernières années doivent compter seules pour la chronologie comme ne faisant pas double emploi.

Avénement légitime vers 2272.

Digitized by Google

Digitized by Google

MANÉTHON.

Les chefs égyptiens qui ont pu échapper aux désastres de l'invasion des Pasteurs se sont réfugiés dans le sud de l'Égypte; ils y séjournent pendant

344 ans;

après quoi les princes thébains, qui sont parvenus à reconstituer un pouvoir national, fondent la

XVIIe DYNASTIE THÉBAINE

qui dure 169 ANS. Avénement vers 1897.

Cette dynastie règne à Thèbes pendant que les HYKSOS règnent à Ha UAR; ce nouvel ordre de choses dure 168 ans, ensuite de quoi la guerre éclate avec les étrangers dans la dernière année du règne de RA SKeNeN Si RA TAU AA. Cette guerre continue sous la

XVIIIe DYNASTIE THÉBAINE.

AAH MeS, qui en est le chef, expulse les HYKSOS dans la sixième année de son règne, 518 ans après l'invasion des Pasteurs, et 1723 ans avant J. C.

XVe DYNASTIE HYKSOS.

MANÉTHON. 6 ROIS. 261 ANS.

1.	Salatis.....	19	Avénement vers 2241.
2.	Bæon	44	
3.	Apachnas.....	36 — 7 mois.	
4.	Apap.....	61	
5.	Janias.....	51 — 1.	
6.	Assis	49 — 2.	

XVIe DYNASTIE HYKSOS.

MANÉTHON. 257 ANS. Avénement vers 1980.

Des rois pasteurs ou HYKSOS règnent encore dans la basse Égypte pendant 250 ans. A la fin de cette période la guerre éclate entre les rois égyptiens, dont la résidence est à Thèbes, et

APaPI MeRi SuTeKH, le dernier HYKSOS.

Cette guerre dure 7 ans;

elle aboutit à l'expulsion définitive des HYKSOS dans sixième la année du règne d'AAH MeS,

518 ans

après l'élection de Salatis.

Digitized by Google

Digitized by Google

XVIIIe DYNASTIE THÉBAINE.

MANÉTHON. 14 ROIS.	246 [1] ANS.		MONUMENTS.	DERNIÈRE DATE CONNUE.
1. Amosis.....	25	4 mois.	1. AAH MeS.....	22e année.
			AAH MeS NeWeR ARI son épouse, d'origine éthiopienne, règne avec ses fils.	
2. Chébron.				
3. Aménophis.....	13		2. AMeN HoTeP I.	
			AAH MeS, fille d'Amenhotep, gouverne comme régente pour son frère et époux.	
4. Amessis.....	20	7	3. THuTH MeS I.	
			HAT ASU MA KA PhRA gouverne comme régente pour son frère et époux.	
5. Misaphris.....	21	9		
			4. THuTH MeS II.	
6. Méphramouthosis..	12	9	HAT ASU prend les insignes de la royauté avec le nom de MA KA PhRA. Elle règne	
	25	10 } 48 ans.	au nom de son fils. Il y a une stèle à la date de la seizième année du double règne.	
7. Thmosis.....	9	8	5. THuTH MeS III s'affranchit de la tutelle de sa mère; il date son règne de la mort de	
			son père, THuTH MeS II.....	47e
			6. AMeN HoTeP II.	
8. Aménophis.....	30	10	7. THuTH MeS IV.....	7e
9. Horus.....	36	5	8. AMeN HoTeP III.....	36e
10. Akenchérès.....	12	1	KHU eN ATeN	
11. Ratotis.....	9		NeTeR ATeW AÏ..... } Ces quatre rois sont illégitimes.....	4e de NeTeR ATeW AÏ
12. Akenchérès.....	12	5	AMeN TUT aNKH. } Ils ont eu leurs cartouches martelés comme usurpateurs.	
13. Akenchérès.....	12	3	RA SAA KA KHePeRU.	
14. Armaïs.....	4	1	9. HOR eM HeB MeRi eN AMeN. Ce roi est le neuvième roi légitime sur toutes les	
			séries monumentales de la dix-huitième dynastie.	

[1] On ne peut accepter pour cette dynastie ni les nombres d'Africain ni ceux d'Eusèbe; ils ont été exagérés l'un et l'autre par suite d'erreurs et de répétitions. Pour les durées de règne nous avons pris les chiffres donnés par Joseph. Nous n'en avons point indiqué pour Chébron qui doit être une altération du nom de la reine Newerari, mère d'Amenophis I. (Voir pour l'intelligence de ce tableau et pour la distribution des chiffres l'*histoire d'Égypte*, par M. H. Brugsch, p. 82, 83, 84, 290 et 291.)

XIXe DYNASTIE THÉBAINE.

7 ROIS.	171 ANS ½.		MONUMENTS.	DERNIÈRE DATE CONNUE.
1. Ramessès.....	1 — 4 mois.		1. RA MeSSU.....	2e année.
2. Sethos.....	51		2. SeTI MeRi eN PTaH. Il prend, vers la fin de son règne, le nom de UeSIRI MeRI eN PTaH.	55e
3. Rampsès.....	66		3. RA MeSeS MeRi AMeN. C'est le Sésostris des Grecs et l'Osymandias de Diodore.	
4. Ménephtès.....	20		4. MeRi eN PHaH HoTeP Hi MA. C'est sous le règne de ce Pharaon qu'eut lieu l'Exode.	
5. Sethos II.....	21	Ce roi est omis dans	5. SeTI MeRi eN PTaH II.	
		les extraits de Manéthon.		
6. Aménémes.....	5		6. AMeN MeSeS HiK Z'AM.	
7. Thuoris.....	7		7. Si PTaH MeRi eN PTaH, KHU eN RA SoTeP eN RA et son épouse la reine TA USeR qui a plus particulièrement } Deux rois illégitimes; Manéthon, qui a omis Séthos II dans sa dix-neuvième dy-	
			exercé les attributions du pouvoir. Son nom doit être le thème primitif de Thuoris. } nastie, a englobé son règne dans celui de Amenmésès qui a été probablement son	
			prédécesseur et considéré comme usurpateur.	
			8. SeTI NeKHT MeRi RA MeRi AMeN. On ne connaît pas la durée de son règne; mais comme il a fait marteler les cartouches de Siphtah et de la reine Taouser et qu'il a même usurpé leur tombeau,	
			il y a lieu de croire qu'il a compris dans son règne celui de Siphtah, qu'elle qu'en ait été la durée. Amenmésès a eu aussi ses cartouches martelés, peut-être par Séthos II. Dans son étude sur	
			une stèle égyptienne, p. 187, M. de Rougé a développé des considérations qui seraient de nature à faire croire que les deux rois illégitimes ont précédé Séthos II.	

Avénement vers 1729.

Avénement vers 1483.

Digitized by Google

Digitized by Google

MANÉTHON. 12 ROIS. 178[1] ANS.	MONUMENTS.	DERNIÈRE DATE CONNUE.	
Pas de noms.	1. NeK̄HT SeTi MeRi RA MeRi AMeN, RA USeR S'AU MeRi AMeN. C'est le roi que nous avons inscrit à la fin de la dynastie précédente et que nous rappelons ici parce que les monuments le présentent souvent en rapport avec le roi suivant.		
	2. RA MeSeS (III) HiK AN, RA USeR MA MeRi eN AMeN.....	26e.	Avénement en 1312 avant J. C.
	3. RA MeSeS (IV) HiK MA MeRI AMeN, RA USeR MA SeTeP eN AMeN.		
	4. RA MeSeS (V) AMeN Ha K̄HoPeS′ eW MeRi AMeN, RA USeR MA S K̄HePeR eN RA.		
	5. RA MeSeS (VI) AMeN Ha K̄HoPeS′ eW NeTeR HiK AN, RA NeB MA MeRi AMeN.		
	6. RA MeSeS (VII) AT AMeN NeTeR HiK AN, RA USeR MA MeRi AMeN SoTeP eN RA.		
	7. RA MeSeS (VIII) SeT Ha K̄HoPeS′ MeRi AMeN, RA USeR MA K̄HU eN AMeN.		
	8. RA MeSeS (IX) MA Ti MeRi AMeN, RA HiK MA SeTeP eN AMeN.		
	9. RA MeSeS (X) Si PTaH, S S'A eN RA MeRi AMeN.		
	10. RA MeSeS (XI) MeRi AMeN S'A Z'aM, RA NeWeR KA SeTeP eN RA.		
	11. RA MeSeS (XII) MeRi AMeN, USeR MA RA SeTeP eN RA.....	55e.	
	12. RA MeSeS (XIII) S'A eM Z'AM NeTeR HiK AN MeRi AMeN, RA MeN MA SeTeP eN PTaH.		
	13. RA MeSeS (XIV) AMeN Ha K̄HoPeS′ eW, RA K̄HePeR MA SeTeP eN RA.		
	14. 15. Deux ou trois autres RA MeSeS dont la place n'est pas déterminée. Ils ont été peut-être réduits à l'impuissance par Pi aNK̄H.		
	16. HeNT TA et RA KA MA T (princesses héritières?).		
	17. ISI eN K̄HeB (princesse héritière).		

Grands Prêtres d'AMeN.
Tentatives d'usurpation des grands prêtres d'Amon à une époque qu'il est difficile de préciser. Ils se substituent peu à peu à l'autorité des souverains. Ces usurpations sont comprimées par RA MeSeS XII; mais elles recommencent avec HeR HoR, grand prêtre, chef des travaux, chef de l'armée; un peu plus tard il prend le titre roi des deux contrées. Il est père de PI aNK̄H, grand prêtre; père de PI NeZ'eM I, grand prêtre. (Titres royaux, d'abord sans cartouches.) Père de RA MeN K̄HePeR, grand prêtre. (Cartouche royal.) Père de PI NéZ'eM II.

Les grands prêtres d'Amon ont fondé une dynastie qui a étouffé celle des RA MeSeS, à partir de HeR HoR qui a usurpé toute la puissance royale. Ses descendants, Pi NeZ'eM I et RA MeN K̄HePeR, ont épousé les princesses héritières du sang des RA MeSeS; et RA MeN K̄HePeR, en faisant asseoir sur le trône ISI eN K̄HeB avec lui, a su faire disparaître, sans doute, tous les princes qui auraient pu devenir des prétendants à la couronne.

Toute cette distribution de la vingtième dynastie et de la série parallèle des grands prêtres d'Amon est empruntée à M. de Rougé (*Étude sur une stèle égyptienne*, p. 184).

[1] Le chiffre 178 n'est pas exact. La date calculée par M. Biot, d'après le calendrier de Médiné Thabou, place forcément (malgré le système allemand) l'avénement de Ramsès III vers 1312. La date de l'avénement de Cambyse, en 527, et les stèles des APIS font le reste et la durée de la vingtième dynastie se trouve portée à 190 ans.

Digitized by Google

XXIe DYNASTIE TANITE.

Manéthon.	7 Rois.	130 Ans.	Monuments.
1.	Smendès.....	26	Avénement vers 1122.
2.	Psousennès.....	46	
3.	Néphercherès.....	4	
4.	Aménophtis.....	9	
5.	Osochor.....	6	
6.	Psinachès.....	9	
7.	Psousénès.....	30	

Cette dynastie s'élève à Tanis pendant que les derniers Ramsès s'éteignent et disparaissent devant les grands prêtres qui ont usurpé le pouvoir à Thèbes. Le parallélisme s'établit probablement à l'époque de PI NeZ'eM I.

XXIIe DYNASTIE BUBASTITE.

	9 Rois.	120[1] Ans.	Monuments.	Dernière date connue.	
1.	Sésonchis.....	21	1. S'eS'eNK I..... Grand prêtre d'AMeN; il descendait probablement des grands prêtres qui avaient supplanté les Ramsès.	22e.	Avénement vers 992.
2.	Osorthon.....	15	2. OSARKoN I.		
3.	Trois rois.....	25	3. HoR Pe SeB S'A.		
4.			4. OSARKoN II.....	23e.	
5.			5. S'eS'eNK II.		
6.	Takélothis.....	13	6. TAKeLoT I.....	15e.	
7.	Trois autres rois..	42	7. OSARKoN III.....	11e.	
8.			8. S'eS'eNK III.....	29e.	
9.			9. TaKeLoT II.....	23e.	
			10. PiMAÏ.....	2e.	
			11. S'eS'eNK IV.....	37e.	

[1] Presque tous les chiffres de cette dynastie sont erronés ainsi que le total 120 ans.

La vingt-deuxième dynastie reconstituée d'après les stèles des Apis trouvées par M. Aug. Mariette au Sérapéum de Memphis comporte une durée qui dépasse 177 ans.

Digitized by Google

Digitized by Google

XXIIIe DYNASTIE TANITE.

Manéthon.	4 Rois.	89 Ans.	Monuments.		
1.	Petoubastès.....	89	1. Pe Ta Si BaST.		Avénement vers 815.
2.	Osorchon.....	8	2.		
3.	Psammous.....	10	3. Pe SI MUT.		
4.	Zet.....	31	4.		

XXIVe DYNASTIE SAÏTE.

	1 Roi.	6 Ans.	Monuments.	Dernière date connue.	
1.	Bocchoris.....	6	1. BeK eN RaN eW.	6e.	Avénement vers 726.

Un Apis, mort en l'an VI de ce souverain, a été déposé au Sérapéum, dans le même caveau qui avait servi pour l'Apis mort l'an XXXVII de S'eS'eNK IV.

XXVe DYNASTIE ÉTHIOPIENNE.

	3 Rois.	50 Ans.	Monuments.	Dernière date connue.	
1.	Sabacon.....	8	1. S'A BA KA.		Avénement vers 720.
2.	Sébichos.....	14	2. S'A BA Ta KA.		
3.	Tarkos.....	18[1]	3. Ta HaR K.	26e.	

Pendant toute la durée de cette dynastie étrangère, dont le chef fit brûler vif le roi Bocchoris, les princes indigènes ne discontinuèrent pas d'élever des prétentions à la royauté. D'une part, les monuments nous font voir vers cette époque les noms royaux de KA S'A To, seigneur des deux contrées; AMeN IRI T S, la divine étoile, et de Pe aNKH I, le fils du soleil. D'un autre côté, Manéthon nous montre en tête de la vingt-sixième dynastie les princes Stéphinatès, Nechepsos et Néchao, qui auraient régné pendant 33 ans. Il y a donc eu antagonisme entre les princes Saïtes et les Éthiopiens. Ce qui est incontestable, c'est qu'un Apis, né l'an XXVI de Tahraka mourut le douzième mois de la vingtième année de Psamétik I. On ne saurait donc séparer la vingt-sixième dynastie, par un grand intervalle, de la vingt-cinquième. Ce qu'on peut admettre, c'est que le temps écoulé entre la naissance et la mort d'Apis a pu atteindre, à la rigueur, 28 ans; dans cet espace on pourrait comprendre la fin du règne de Tahraka, celui de Piankhi, qui a épousé Ameniritis et peut-être fait brûler Néchao suivant le récit d'Hérodote, de même que la dodécharchie. Il y a tout lieu de croire que les commencements du règne de Psamétik furent agités et difficiles; mais du moment où sa puissance fut bien établie, il compta pour lui tout le temps de son pouvoir partagé, et probablement aussi une notable partie du règne de Piankhi.

[1] Ce chiffre 18, donné par Africain, est faux évidemment, puisqu'une stèle du sérapéum relate la naissance d'un Apis en l'an XXVI de ce roi éthiopien.

Digitized by Google

Digitized by Google

XXVIe DYNASTIE SAITE.

Manéthon.	9 Rois.	150 [1] Ans $\frac{1}{2}$.	Monuments.	Dernière date connue.	
1. Stephinates	7	Ces trois rois correspondent au règne de Taharaka et probablement à celui de Piankhi, époux d'Ameniritis.			
2. Néchepsos	6				
3. Néchao	20				
4. Psammétichus I.	54		PSaMeTiK I	54e.	Avénement vers 665.
5. Néchao	6		Ne Ka U	16e.	
6. Psammétichus II.	6		PSaMeTiK II	5e.	
7. Ouaphris	19		UaH HeT RA	19e.	
8. Amosis			AAH MeS Si NeiT	44e.	
9. Psammécheritès	6 mois.		PSaMeTiK III		

[1] La tombe des Apis, de même que les autres monuments connus de cette dynastie, établissent nettement que les six rois dont nous avons donné les noms monumentaux sont les seuls qui aient eu un règne officiel après Taharaka dont la vingt-sixième année peut être séparée de la vingt et unième de Psamétik I par un intervalle de sept ans. En accordant à Taharaka un règne de vingt-huit ans, ce qui est d'ailleurs très-vraisemblable, on aurait un interrègne de cinq ans. Mais à partir de l'avénement de Psamétik jusqu'à l'invasion de Cambyse on ne peut pas compter au delà de 138 ans $\frac{1}{2}$, et c'est le chiffre que nous adoptons pour la durée de la vingt-sixième dynastie.

XXVIIe DYNASTIE PERSANE.

5 Rois.	123 Ans.	
1. Cambyse	6	Il s'empare de l'Égypte dans la troisième année de son règne chez les Perses, en 527 avant Jésus-Christ.
2. Darius, fils d'Hystaspe.	36	
3. Xerxès I.	21	
4. Artaxerxes	41	
5. Darius II	19	

Manéthon compte huit rois dans cette dynastie; entre Xerxes et Artaxerxes il introduit Artabanes avec un règne de sept mois, puis, entre Artaxerxes et Darius II, il intercale Xerxes II avec deux mois de règne et Sogdianus avec sept mois de pouvoir. Nous avons pris les cinq rois persans du canon de Ptolémée (Claude) et nous avons omis les trois vice-rois, ce qui ne change rien pour la durée des temps.

XXVIIIe DYNASTIE SAITE.

1 Roi.	6 Ans.	Monuments.	
		KaBA S'a. M. Mariette a trouvé dans les cryptes du Sérapéum un Apis mort l'an II de ce roi postérieur à Darius, puisqu'un Apis avait été manifesté l'an XXXI de Darius. Les Égyptiens firent plusieurs tentatives pour secouer le joug des Perses et après les essais infructueux d'Amyrtée I et de Pausiris, Amyrtée II réussit à reconstituer une royauté égyptienne.	
Amyrtée II	6	AMeN RoT.	Avénement vers 404.

XXIXe DYNASTIE MENDÉSIENNE.

4 Rois.	21 Ans.	Monuments.	
1. Néphéritès	6	1. NAIW AA RuT.	Avénement vers 398.
2. Achoris	13	2. HAKoR.	
3. Psammouthis	1		
4. Néphéritès II	4 mois.		

XXXe DYNASTIE SÉBENNITIQUE.

3 Rois.	38 Ans.	Monuments.	
1. Nectanébès	18	1. NeKHT HoR HeB (MeRi OSIRI Si HaTHoR).	Avénement vers 378.
2. Téos	2	2.	
3. Nectanébès II	18	3. NeKHT NeB eW. Il se sauve en Éthiopie et abandonne l'empire à	

XXXIe DYNASTIE PERSANE.

3 Rois.	9 Ans.	
1. Ochus	3	Avénement vers 340.
2. Arogus	2	
3. Darius III	4	

ALEXANDRE ruine la domination des Perses et établit celle des Macédoniens sur l'Égypte l'an 331 avant Jésus-Christ.

Digitized by Google

Digitized by Google

RÉCAPITULATION DES DYNASTIES ÉGYPTIENNES,

en partant de l'avénement de la XXVII^e^ dynastie persane fixée par les stèles du Sérapéum à la troisième année de Cambyse, laquelle correspond à l'an ..... 527 avant J. C.

La XXVI^e^ Saïte	dure 138 ans ½ et commence vers	665
Interrègne	5	670
XXV^e^ Éthiopienne	50	720
XXIV^e^ Saïte	6	726
XXIII^e^ Tanite	89	815
XXII^e^ Bubastite	177	992
XXI^e^ Tanite	130	1122
XX^e^ Thébaine	190	1312
XIX^e^ Thébaine	171	1483
XVIII^e^ Thébaine	246	1729
XVII^e^ Thébaine. XVI^e^ / XV^e^ HYKSOS	512	2241
XIV^e^ Xoïte	31	2272
XIII^e^ Thébaine	453	2725
XII^e^ Thébaine	213	2938
Amménémès règne seul	8	2946
XI^e^ Thébaine	43	2989
VIII^e^ Thébaine. X^e^ Héracléopolitaine	185	3174
VIII^e^ Thébaine. IX^e^ Héracléopolitaine	100	3274
VI^e^ Memphite. (VII^e^ conjuration pendant 70 jours).	203	3477
V^e^ d'Éléphantine	198	3675
IV^e^ Memphite	274	3949
III^e^ Memphite	214	4163
II^e^ Thinite	302	4465
I^re^ Thinite	252	4717
	4190	
En ajoutant au total la date d'avénement de la XXVII^e^.	527	
on a, pour l'avénement de Ménès, l'an	4717 avant J. C.	

Digitized by Google

Digitized by Google

SCIENCES.

Digitized by Google

Digitized by Google

TROISIÈME MÉMOIRE

SUR LES

FORAMINIFÈRES

DU LIAS

DES DÉPARTEMENTS DE LA MOSELLE, DE LA CÔTE-D'OR, DU RHÔNE, DE LA VIENNE ET DU CALVADOS,

PAR M. O. TERQUEM.

INTRODUCTION.

Dans notre premier mémoire sur les foraminifères, nous avons exposé la méthode qui a présidé au classement de cette nombreuse famille; dans le second, nous avons traité de quelques points de physiologie, touchant le mode de nutrition et de développement propres à ces animaux; dans celui-ci, nous nous occuperons du gisement des foraminifères dans le lias de diverses contrées et des rapports ainsi que des différences qui existent dans le nombre des genres et des espèces que renferme chaque province.

Nous n'avons pu visiter nous-même toutes les localités que nous aurons à mentionner, mais nos relations avec plusieurs géologues, qui ont une connaissance exacte de leur pays, et les envois successifs qu'ils ont eu l'obligeance de nous adresser, nous ont déjà permis de coordonner

Digitized by Google

un certain nombre de faits, et de statuer, dès à présent, sur les richesses relatives de quelques départements.

Nous devons au bienveillant concours de MM. Bréon et Collenot, de connaître toute la série liasique des environs de Semur-en-Auxois (Côte-d'Or); de M. Deslongchamps, ceux de Vieux-Pont, entre Caen et Bayeux (Calvados); de M. Dumortier, ceux de la Verpillière et de Saint-Fortunat (Rhône); de M. de Longuemar, les localités de Sanxay et Queaux, près de Poitiers (Vienne).

Enfin nous-même nous avons continué nos recherches dans les différents étages du lias de la Moselle [1].

Comme dans nos précédentes études, nous avons été obligé de nous imposer des limites dans nos recherches, et nous avons dû nous arrêter aux fossiles ayant au moins quatre à cinq dixièmes de millimètre; au-dessous de cette taille, pour une partie, les faunes sont indécises et la classification en est très-hasardée, si ce n'est impossible; pour une autre partie, non moins nombreuse, nous y avons reconnu l'état embryonnaire des coquilles déterminées.

Récapitulant le nombre des genres et des espèces que nous avions à signaler, lors de la publication de notre second mémoire sur les foraminifères, nous ajoutions que (p. 427) « nous sommes convaincu que les chiffres » n'ont pas atteint leur dernière limite; à mesure que de » nouvelles localités, mises en exploitation, permettront » les recherches, le nombre des fossiles ira toujours

[1] Nous considérons comme un devoir de témoigner ici notre gratitude toute particulière envers nos collègues de la Bourgogne, MM. Bréon, Collenot, Flouest et Bochard, qui, pour rendre plus faciles nos études stratigraphiques et paléontologiques, se sont empressés de mettre à notre disposition leurs riches collections et de doter notre musée d'une belle série pétrographique des environs de Semur.

Digitized by Google

» croissant, et nous ne serons pas étonné, si bientôt il » ne dépasse celui des espèces qu'on trouve à Rimini, » localité citée pour son extrême abondance.

» Toutefois, aucune autre province de France, ni » d'autre pays, n'a apporté un tribut à la paléontologie, » semblable à celui de la Moselle, bien qu'il soit à pré- » sumer que la dispersion des foraminifères ne soit gé- » nérale et que ces fossiles ne se présentent partout et » dans tous les terrains, si ce n'est avec abondance, du » moins dans un certain rapport de genres et d'espèces » avec ceux que nous signalons dans la Moselle. »

Nos prévisions se sont accomplies en tous points, et nous possédons les preuves que chaque assise du lias, parfois chaque couche, renferme des fossiles spéciaux; nous avons encore eu la confirmation du fait, que toujours les foraminifères sont accompagnés d'entomostracées, et que toute localité qui renferme un certain nombre d'espèces nouvelles de foraminifères, présente également une ou plusieurs espèces nouvelles de cyproïdes. Cette observation, que nous avons reconnue générale pour le lias, s'applique également à chaque assise de la formation oolithique.

Cependant nous devons signaler le fait que nos recherches ont été infructueuses pour une localité du muschelkalk [1], où nous avons constaté la présence d'un grand nombre de cyproïdes et où nous n'avons pas trouvé de foraminifères. Ce résultat, négatif pour une seule localité et pour un point de la formation triasique, n'infirme pas l'observation principale établie pour le lias et qui se

[1] M. Lebrun, de Lunéville, a eu l'obligeance de nous envoyer un grand nombre d'échantillons de marne très-calcareuse, mise à jour par le tracé du chemin de fer et qui renferme des entomostracées, disposées en lits assez réguliers.

Digitized by Google

généralise pour les autres terrains; d'ailleurs, quand une localité paraît stérile, il se peut qu'au-dessus ou au-dessous du point observé on trouve une grande quantité de fossiles, et l'on ne saurait douter, *à priori*, que la puissante formation du muschelkalk ne renferme des foraminifères, quand on sait qu'il s'en trouve dans les terrains dévoniens et carbonifères, dans le zechstein, etc.; il ne s'agit que de multiplier les points d'observation et de s'attacher principalement aux localités où la roche, presque toujours modifiée, présente des parties marneuses qui ont été préservées contre l'action des courants acidules, énergiques dissolvants de tous les fossiles à texture calcareuse.

A la fin de l'introduction de notre précédent mémoire nous avons signalé, d'après MM. Jones et Parker [1], la présence des foraminifères dans les marnes irisées; cette indication demande à être rectifiée sous plusieurs rapports:

1° Ces géologues disent avoir reçu de MM. Cubitt's Works, de Chellaston (trois milles de Derby), des marnes provenant d'excavations pratiquées pour l'extraction de la pierre à plâtre. Ces marnes étaient diversement coloriées: les unes, en bleu, renfermaient une grande quantité de foraminifères; les autres, en rouge, n'en contenaient aucun. MM. Jones et Parker, tout en rapportant, avec quelque doute, ces marnes au trias supérieur, n'ont vu, dans ces foraminifères, aucune forme nouvelle, et, comme nous l'avons dit, ils ont fait passer toutes ces espèces, sans réserve ni observation, à travers le lias, l'oolithe, la craie et les terrains tertiaires, pour les identifier aux espèces qui vivent aujourd'hui dans nos mers.

2° Toutes les espèces indiquées par ces géologues ont été retrouvées par nous dans le lias inférieur de la Moselle et de la Côte-d'Or, et nous avons pu nous con-

[1] *Journal de la Société géologique de Londres*, IXe année, 1860.

Digitized by Google

vaincre qu'elles n'ont aucun rapport avec les espèces du lias moyen ou supérieur, ni du système oolithique, encore bien moins avec celles des terrains tertiaires ou des mers actuelles; elles constituent, au contraire, des espèces nouvelles qui caractérisent tout spécialement l'étage inférieur du lias. D'une part, nous les avons trouvées dans plusieurs localités des environs de Metz, et d'une autre part, elles se présentent identiques dans deux départements éloignés l'un de l'autre (la Moselle et la Côte-d'Or) et dans des circonstances semblables.

De là nous concluons que les foraminifères, classés même avec doute dans le trias et identifiés aux espèces vivantes, doivent être considérés exclusivement comme liasiques.

De l'ensemble de nos nouvelles études nous pouvons tirer les conclusions suivantes : 1° Aucune localité n'a fourni d'élément qui ait nécessité la création d'un genre nouveau; 2° le lias moyen de la Moselle, plus que dans aucun autre département, s'est montré exceptionnellement riche en foraminifères; 3° les autres localités renferment un plus ou moins grand nombre de genres, ainsi que des espèces déjà signalées dans la Moselle et auxquelles viennent s'adjoindre des espèces nouvelles; 4° plusieurs localités, de même que la Moselle, ont produit quelques genres dont la présence n'avait pas encore été constatée dans le lias; 5° les genres et les espèces sont presque toujours localisés, de manière à varier profondément pour une très-petite distance ou pour une très-faible hauteur.

A l'appui de cette dernière observation nous citerons quelques faits : A Belle-Croix [1], où l'on a pratiqué quel-

[1] Plateau qui s'étend derrière un front de fortification protégeant la ville de Metz au nord; malgré l'importance des travaux que le génie militaire a fait exécuter pour la défense de la place, partout

Digitized by Google

ques fouilles temporaires sur une longueur de 50 mètres environ, dans l'assise supérieure aux gryphées arquées, on trouve d'abord une marginuline; à 10 mètres plus loin une frondiculaire; plus loin encore une cristellaire; ces espèces y sont très-abondantes et se montrent comme parquées, sans se mêler.

Dans le lias moyen de Saint-Julien, en face du cimetière, un seul point, de quelques mètres de longueur sur 8 à 10 centimètres de hauteur, a donné avec abondance l'*involutina Jonesi,* qui n'avait encore été signalé que dans le lias inférieur de Fleigneux, près Sedan (Ardennes); au-dessus se trouve une couche de la même épaisseur, ne renfermant que l'*involutina silicea;* cette même localité de Saint-Julien-lès-Metz est restée la seule qui renferme des dentalines en si grande variété et avec une telle abondance. La friche Beauveau [1], près Semur (Côte-d'Or), a donné pour le lias inférieur, assise à *Am. planorbis* (Lumachelle), une quantité extraordinaire de polymorphines, dont nous ne possédions que quelques rares échantillons du lias moyen de Saint-Julien-lès-Metz.

Nous ne croyons pas que, pour l'intelligence ou la démonstration des faits que nous avons à signaler, il soit nécessaire de produire la stratigraphie de chaque localité qui sera à mentionner; nous nous contenterons d'indiquer l'étage et l'assise ou parfois même la couche auxquels appartient le fossile que nous aurons à décrire.

Pour faciliter nos recherches, nous avons traité les marnes par l'eau, lorsqu'elles étaient susceptibles de s'y

nous avons trouvé le diluvium en place, à environ 50 à 80 centimètres au-dessous des terres arables.

[1] Plusieurs carrières ont été successivement ouvertes et refermées dans une friche appartenant au prince de Beauveau, à l'ouest et près de la rectification de la route de Semur au pont de Chevigny.

Digitized by Google

délayer facilement; des lavages successifs en ont enlevé les parties terreuses; les parties plus dures ont subi la coction pendant un temps plus ou moins long, puis elles ont été traitées de même par lavages. On peut considérer ces résidus comme représentant le fond des mers anciennes et comme le premier dépôt qui s'y est effectué, la marne étant venue simultanément ou après, et successivement pour l'agglutiner ou le consolider. En comparant les résidus que nous avons obtenus à ce qu'on observe sur les plages de l'Océan ou de la Méditerranée, on peut en retirer un enseignement assez exact sur les limites des mers anciennes et la position de leurs rivages. Nous citerons quelques exemples : Certains points des environs de la Rochelle donnent du gravier calcaire, mêlé à des débris de roche, où ne se trouvent que quelques coquilles brisées, produit identique au résidu du lias moyen d'une carrière de Venaray, près de Semur; Civita-Vecchia, Alger, Antibes donnent du gravier sableux, sans coquilles, comme le lias supérieur de Saint-Fortunat, près de Lyon (Rhône). A quelques mètres de distance du rivage, et près de Civita-Vecchia, on trouve un sable assez fin, mélange de débris de roches siliceuses et calcaires, qui renferme de petits gastéropodes, des bivalves et quelques foraminifères, comme une couche de marnes grises du lias moyen de Vieux-Pont (Calvados). Enfin, lorsqu'on cherche le sable à quelque distance du rivage et à une certaine profondeur dans la mer, on obtient un produit presque uniquement formé de coquilles très-variées, toutes plus ou moins microscopiques, très-riche en foraminifères; tels se présentent Rimini, sur l'Adriatique, et le lias moyen de Saint-Julien-lès-Metz.

Depuis notre dernière publication sur les foraminifères (1860-61), aucune autre ne s'est produite pour le lias; et bien que le nombre des espèces que nous avons à faire

Digitized by Google

connaître vient presque doubler celui que nous avons indiqué dans nos deux mémoires réunis, nous pourrons encore dire aujourd'hui que notre tâche est loin d'être remplie et que cette partie de la paléontologie est encore bien incomplète. Le lias de la France, dont nous ne connaissons que quelques lambeaux, n'a pas encore été suffisamment exploré; on n'en possède qu'une très-faible série de fossiles, les plus gros; mais toute la petite faune a échappé aux recherches, et à l'appui de notre dire il nous suffira de ce seul fait, que le plus petit morceau de marne, qui nous a été envoyé, ne s'est pas montré stérile soit en fossiles soit en enseignement.

Nous citons de l'étage supérieur du lias quatre localités où nous avons pu constater la présence des foraminifères: 1° pour la Moselle, Vaux, près Metz, qui a fourni une marginuline dans la couche des marnes micacées sous-jacente au grès supraliasique; 2° la même couche, des environs de Longwy, a donné une cristellaire, trouvée mieux caractérisée dans la Côte-d'Or; 3° Pouillenay, près Semur (Côte-d'Or), une cristellaire très-abondante et une placopsilina dans la couche à *Turbo subduplicatus et thecocyatus mactra ;* 4° Queaux et Sanxay, près Poitiers (Vienne), la cristellaire de Pouillenay et une marginuline très-abondante dans la couche à *pecten pumilus,* très-voisine de celle à *Turbo subduplicatus.*

Le lias moyen, tant dans la Moselle que dans d'autres localités, a fourni un grand contingent de foraminifères nouveaux. Saint-Julien, Montigny, Saint-Quentin et Queuleu, toutes localités près de Metz, ont donné plusieurs espèces remarquables; Vieux-Pont, entre Caen et Bayeux (Calvados), possède une carrière où l'on exploite de la pierre à chaux et où les ouvertures, pratiquées temporairement, sont recomblées par les marnes de déblai; on y remarque les étages moyen et supérieur; ce dernier n'a

Digitized by Google

pas fourni de fossiles; le premier, qui représente l'assise à *Am. Davoei,* se compose de trois couches distinctes, qu'on peut désigner par la coloration des marnes : 1° bleues, très-riches en foraminifères; 2° jaunes, assez pauvres, ne contenant que quelques rares espèces; 3° rouges, plus riches que ces dernières, mais moins que celles du n° 1.

Nous ne connaissons pas l'ordre de superposition dans lequel se présentent ces marnes, mais la communication que nous a faite M. Deslongchamps et la liste des fossiles qu'on trouve dans la localité démontrent que ces marnes appartiennent, toutes trois, à une seule et même assise, à *Am. Davoei.* Ce classement se trouve confirmé par une localité de la Bourgogne (Pouillenay), où, à la même hauteur stratigraphique, on observe cinq foraminifères sur six espèces nouvelles que produit Vieux-Pont.

Le genre *Flabellina* apparaît, pour la première fois, et se montre dans les nos 1 et 3.

Pouillenay, Venarey, Beauregard, etc., près Semur (Côte-d'Or), possèdent des marnes jaunes qui appartiennent à l'assise à *Am. Davoei* (calcaire à Belemnites, calcaire ocreux). On y trouve une grande quantité de débris d'*ophioglypha,* de baguettes et de pièces buccales d'oursins; pour les foraminifères, on remarque des dentalines fort rares, des marginulines et cristellaires nombreuses, ainsi que quelques frondiculaires.

Queuleu, près de Metz, constitue une colline dont le sommet est recouvert par le calcaire et les marnes jaunes à *Am. Davoei,* sur une puissance variable de 5 à 6 mètres; l'assise sous-jacente est formée de marnes bleues à *Bel. acutus,* la première de l'étage inférieur. Des excavations temporaires nous ont donné, pour les marnes jaunes, immédiatement en contact avec les marnes bleues, une faune très-riche en foraminifères, parmi lesquels

Digitized by Google

nous avons reconnu plusieurs espèces propres au lias inférieur; et nous devons ajouter que les échantillons sont fort rares et se montrent comme atrophiés ou dégénérés, quant à la taille et aux ornements; à moins d'un demi-mètre au-dessus ces espèces ont complétement disparu.

L'étage inférieur, indépendamment des localités citées dans notre précédent mémoire [1], en renferme plusieurs autres très-remarquables par le nombre et la variété de leurs fossiles. Pour les marnes à *Bel. acutus,* nous avons déjà mentionné Belle-Croix, près de Metz; nous y ajouterons les glacis du fort Gisors [2], où des ouvertures temporaires ont mis à jour des marnes noires portant des impressions de fucoïdes et renfermant les mêmes fossiles que Belle-Croix, mais en bien moindre quantité; Queuleu présente la même faune, à laquelle il faut encore ajouter quelques espèces nouvelles.

L'assise à *Am. angulatus* (foie de veau) se trouve déjà mentionnée dans notre précédent mémoire pour les localités de Hettange (Moselle) et de Saul (Luxembourg), celle des environs de Semur a donné une *placopsilina* nouvelle.

L'assise à *Am. planorbis* (Lumachelle) de la Bourgogne contient une faune très-remarquable. La friche Beauveau, pour la partie supérieure de l'assise, a fourni un *vaginulina* et une riche série de *polymorphina,* dont nous ne connaissions que quelques fort rares échantillons dans le lias moyen de Saint-Julien; la partie inférieure contient des polymorphines, fort rares, et un *frondicularia* très-abondant, espèce fort rare à Saint-Julien; les Aulnes

[1] Pour l'assise à *Am. bisulcatus,* les carrières de Vallières, près Metz, celles de Jamoigne (Belgique), de Fleigneux, près Sedan, et de Warcq, près Charleville (Ardennes).

[2] Fort avancé qui couvre la place à l'est.

Digitized by Google

donnent la vaginuline signalée plus haut, des dentalines, des cristellaires et des frondiculaires, moins abondamment qu'à la friche Beauveau.

Les roches cristallines ou erruptives ont exercé une grande influence sur la pétrographie du lias inférieur de la Bourgogne et l'ont modifiée plus ou moins profondément; les fossiles que renferment les marnes, ayant été soumis aux mêmes influences, présentent des modifications dues à deux causes : les courants acidules qui ont dissous le test, et un mode de fossilisation particulier. Pour le premier cas, plusieurs genres (nodosaire, dentaline, polymorphine, marginuline) ont un assez grand nombre de leurs espèces douées d'une texture rugueuse; pour le second cas, le plus grand nombre des cristellaires et des dentalines est vitreux et translucide, comme à l'état frais, tandis que dans les autres étages ces coquilles sont opaques et possèdent une constitution spathique.

Depuis longtemps nous possédions une petite série de cristellaires du lias moyen, que nous considérions comme des coquilles à l'état embryonnaire ou présentant plusieurs cas pathologiques dans leur croissance; ayant, plus tard, trouvé un assez grand nombre de fossiles doués des mêmes caractères, nous n'avons pas hésité à les classer comme des espèces distinctes.

Le genre *Flabellina,* indiqué par d'Orbigny pour les terrains crétacés, et dont il ne connaissait que *cinq espèces,* commence à se produire dans le lias moyen, à la partie supérieure et inférieure de l'étage; la Moselle et le Calvados en possèdent, chacun, quatre espèces; nous en avons également reconnu plusieurs dans le fullers-earthe de la Moselle et dans l'oxfordien de la Hève.

Les espèces que nous avons trouvées dans les environs de Metz sont colorées en jaune; elles ont un aspect terne comme les autres fossiles que renferme la localité, et au

Digitized by Google

premier abord on est porté à confondre ces flabellines avec les cristellaires ; les espèces qui proviennent du Calvados et celles qui appartiennent à la formation oolithique sont toutes d'une couleur blanche, d'un aspect vitreux et transparent ou terne et opaque, quand les autres foraminifères qui les accompagnent sont colorés en jaune, rouge ou brun. Nous croyons qu'à l'instar de ce qui se passe actuellement dans nos mers, la différence entre l'aspect vitreux ou opaque dans les coquilles d'une même espèce, tient à l'état dans lequel se trouvaient ces coquilles lorsqu'elles ont été saisies par la pétrification : vitreuses, lorsque l'animal était vivant, ternes, lorsqu'il était mort. Il résulte de là que les flabellines possèdent, en général, la propriété particulière et très-remarquable de ne pas subir de modification par la pétrification, quelle que soit la nature du terrain qui les renferme, liasique ou oolithique.

Dans notre second mémoire sur les foraminifères (p. 424), nous avons fait l'observation que d'Orbigny avait établi les genres *Placopsilina* et *Webbina* sur un seul caractère : dans l'un les loges sont pleines, tandis que l'autre les a vides. Ce caractère nous avait paru insuffisant, par la raison que nous trouvions dans une coquille les locules indifféremment pleines ou vides; nous en avions conclu que cette division n'avait rien de rationnel et qu'il était convenable de réunir les deux genres en un seul.

De nouvelles études nous ont permis de reconnaître d'autres caractères qui nous ont déterminé à rétablir ces deux genres. Dans l'un, la coquille est soudée directement sur un support par une surface plus ou moins grande de sa circonférence, et on ne peut la détacher sans la briser; dans l'autre, la coquille n'adhère à un support que par l'intermédiaire d'une substance calcaire qui l'enve-

Digitized by Google

loppe. Nous avons eu des locules isolées, et même nous avons pu en détacher, lorsqu'elles étaient pétrifiées par du sulfure de fer (l'enveloppe restant calcaire), par le moyen d'un peu d'acide chlorhydrique; nous avons eu ainsi la preuve que ces locules ne présentent aucun point d'attache et sont, au contraire, entièrement sphériques ou munies d'une faible dépression. De là nous pouvons conclure, quant à présent, que les fossiles de la première catégorie *(Placopsilina)* appartiennent tous au *lias* et que ceux de la seconde *(Webbina)* ne se produisent que dans la *formation oolithique;* en conséquence, les foraminifères du lias inférieur, que nous avons publiés sous le nom de *Webbina,* doivent tous rentrer dans le genre *Placopsilina,* dont nous donnons plus loin les caractères génériques [1]. L'étude des polymorphines du lias, et particulièrement de celles que produit la localité de la friche, est assez difficile: d'abord en raison de la petitesse des dimensions, qui reste constamment au-dessous d'un millimètre; ensuite de la simplicité de la coquille, qui ne se compose, en somme, que de la réunion plus ou moins irrégulière de quelques loges.

L'abondance des matériaux que nous avons réunis, et le grand nombre de polymorphines qui se trouvent classées, et qui comprendront à elles seules déjà quatre

[1] Lorsque nous traiterons des foraminifères de la formation oolithique, nous donnerons la diagnose du genre *Webbina,* qui commence à se produire avec les premières couches oolithiques, se montre très-abondant dans l'oxfordien et le corallien, puis devient fort rare dans l'étage supérieur.

Nous devons à l'extrême obligeance de M. Maillard, ancien ingénieur colonial, la possession d'une pourpre qui, couverte de webbines, vient ainsi confirmer, d'une part, la diagnose du genre et, d'une autre part, les analogies que nous établissons entre les mers anciennes et les mers actuelles: les côtes de l'île Bourbon trouvent leur analogie dans les environs de Lons-le-Saulnier et de Valfin.

Digitized by Google

planches, nous ont obligé à en remettre la publication et à en faire l'objet d'un prochain mémoire. Nous aurons, d'une part, l'étude à très-peu près complète des foraminifères du lias de deux départements, la Moselle et la Côte-d'Or, et, d'une autre part, la majeure partie du département de l'Indre.

M. Maillard nous a remis du sable provenant des rivages de l'île Bourbon, et parmi les coquilles microscopiques nous avons reconnu un assez grand nombre de spicules d'éponges. Cette observation a provoqué une nouvelle étude des fossiles, pour lesquels nous avions créé le genre *Uncinulina,* et que nous avons retrouvés en assez grande quantité dans le lias inférieur; nous nous sommes convaincu que ces fossiles appartiennent également à des éponges qui, n'ayant pu être conservées par la fossilisation, ont laissé dans les marnes leurs spicules calcaires ou siliceuses.

Nos investigations s'étant portées plus particulièrement sur l'étage inférieur et sur les assises inférieures de l'étage moyen, ont produit des formes entièrement nouvelles, et fort peu d'espèces précédemment publiées, appartenant aux assises supérieures de l'étage moyen; l'étage supérieur a également fourni son contingent, mais relativement très-faible, eu égard au nombre de genres et d'espèces contenu dans les deux autres étages.

De cet exposé il ressort que nous avons à ajouter aux genres déjà mentionnés le genre *Flabellina,* nouveau pour le lias, à confirmer la présence de deux autres, le genre *Vaginulina,* déjà indiqué par d'Orbigny, mais pour l'étage supérieur seulement, et le genre *Polymorphina,* indiqué par nous pour l'étage moyen et extraordinairement abondant dans l'étage inférieur, à rétablir le genre *Placopsilina* pour deux étages, l'inférieur et le supérieur, enfin à supprimer le genre *Uncinulina.*

Digitized by Google

La récapitulation des trois mémoires que nous avons publiés donne, pour les foraminifères du lias de la France, le tableau suivant, qui produit pour résultat que, sur le nombre de deux cent cinq espèces, le lias inférieur contient neuf genres et cinquante-trois espèces; le lias moyen vingt-deux genres et cent quarante-six espèces, auxquelles il faut ajouter quatorze espèces qui y passent de l'étage inférieur et qui portent le nombre total à cent soixante-trois; enfin le lias supérieur renferme trois genres et six espèces, plus trois provenant de l'étage moyen.

Dans cet ensemble, la part afférente aux départements mentionnés les classe, quant à présent, dans l'ordre suivant :

La Moselle a fourni, pour les trois étages, cent cinquante-six espèces; la Côte-d'Or, pour les étages supérieur et moyen, et pour une faible partie de l'étage inférieur, soixante-deux espèces, sur lesquelles quinze nouvelles; le Calvados, pour l'étage moyen, trente-trois espèces, dont seize nouvelles; le Rhône, pour le lias supérieur, six espèces, dont une nouvelle; enfin la Vienne, pour le lias supérieur, quatre espèces, dont trois nouvelles.

Nota. Dans la description des espèces, nous avons pris le millimètre pour unité.

Digitized by Google

	GENRES.	ESPÈCES. Lias infér.	Lias moyen.	Lias supér.	Totaux.
Monostègues.	Gromia ? Dujardin.....	»	1	»	1
	Orbulina, d'Orbigny.....	»	3	»	3
	Oolina, d'Orb.....	1	7	»	8
	Annulina, Terquem.....	»	1	»	1
Stichostègues.	Glandulina, d'Orb.....	»	3	»	3
	Nodosaria, Lamarck.....	1	6	»	7
	Dentalina, d'Orb.....	18	22	»	40
	Placopsilina, d'Orb.....	1	5	1	7
	Frondicularia, Defrance.....	7	6	»	13
	Vaginulina, d'Orb.....	4	1	4	9
	Marginulina, d'Orb.....	16	21	»	37
Hélichostègues.	Cristellaria, Lamarck.....	4	41	1	46
	Flabellina, d'Orb.....	»	8	»	8
	Robulina, d'Orb.....	»	3	»	3
	Involutina, Terquem.....	1	5	»	6
	Polystomella, Lamarck.....	»	1	»	1
	Rotalina, Lamarck.....	»	2	»	2
	Rosalina, d'Orb.....	»	3	»	3
Enallostègues.	Polymorphina, d'Orb.....	»	1	»	1
	Globulina, d'Orb.....	»	2	»	2
	Textilaria, Defrance.....	»	2	»	2
Agathistègues.	Biloculina, d'Orb.....	»	1	»	1
	Triloculina, d'Orb.....	»	1	»	1
		53	146	6	205

Digitized by Google

DESCRIPTION DES ESPÈCES.

ORBULINA RUGOSA, Terq., pl. VII, fig. 3.

O. testa sphærica, rugosa, apertura orbiculari, lata.

Diamètre. . . . . 0,40.

Coquille sphérique, très-rugueuse, ouverture ronde, grande.

Localités : Saint-Julien-lès-Metz, et au pied de la côte Saint-Quentin, lias moyen, assise à *plicatuta spinosa;* assez commun en débris, fort rare entier.

OOLINA FUSIFORMIS, Terq., pl. VII, fig. 1, a, b.

O. testa elongata, gracili, fusiformi, vitrea, rugosa, utrinque attenuata, obtusa, apertura terminali, orbiculari.

Longueur . . . . . 0,72.

Coquille allongée, grêle, fusiforme, vitreuse, rugueuse, atténuée et obtuse à ses deux extrémités, ouverture terminale, arrondie.

Localité : lande Beauveau, près Semur, lias inférieur, assise à *Am. planorbis,* avec les polymorphines ; fort rare.

ANNULINA METENSIS, Terq.

Terquem. *Recherches sur les foraminifères du lias,* 2e mémoire, page 433, pl. V, fig. 6, a, b.

Localités : Pouillenay et dans plusieurs carrières de Venarey (Côte-d'Or), lias moyen, assise à *Am. Davoei;* assez commun.

NODOSARIA METENSIS, Terq., pl. VII, fig. 5, a, b.

N. testa elongata, recta, rugosa, longitudinaliter tenuè costulata, loculis 7-8, convexis, regularibus, substrangulatis, primo sphærico, mucronato, ultimo sphæra minima, lævigata instructo, septis incrassatis.

Longueur. . . . . 1,6.

Digitized by Google

Coquille allongée, droite, rugueuse, ornée de fines côtes longitudinales, formée de sept-huit loges convexes régulières, légèrement étranglées, la première sphérique mucronée, la dernière munie d'une petite sphère lisse, cloisons épaisses.

Observation. Une variété, provenant du plateau de Belle-Croix, a ses loges contiguës, sensiblement égales, et sa première loge non mucronée.

Une autre variété de la même localité, a toutes ses loges égales et séparées, sa première non mucronée et sa dernière sans prolongement.

Cette espèce, autant par elle-même que par ses variétés, se montre identique au N. affinis, d'Orb. (D'Orbigny, *Foraminifères du bassin de Vienne*, p. 39, pl. 1, fig. 36), et n'en diffère que par sa texture rugueuse

Localités : plateau de Belle-Croix et Queuleu, près Metz, lias inférieur, assise à gryphées arquées ; rare. Les Aulnes, près Semur, assise à *Am. planorbis*.

Nodosaria simoniana, d'Orb.

Terquem. *Recherches sur les foraminifères du lias*, page 27, pl. 1, fig. 4, a, b.

Localité : Beauregard (Côte-d'Or), lias moyen, assise à *Am. Davoei;* assez rare.

Glandulina oviformis, Terq., pl. VII, fig. 4, a, b.

G testa abbreviata, oviformi, nitida, lævigata, anticè et posticè ovata, loculis 4, primis tribus angustis, subplanis, ultimo producto, ovato, reliquæ testæ magnitudinem æquante, suturis angustissimis, apertura terminali, orbiculari.

Longueur . . . . . 0,6.

Coquille courte, oviforme, brillante, lisse, ovale en avant et en arrière, formée de quatre loges, les trois premières étroites, presque sans saillie, la dernière renflée, ovale, égalant en hauteur le reste de la coquille, cloisons très-étroites, ouverture sessile, terminale, orbiculaire.

Digitized by Google

Localité : Vieux-Pont, entre Caen et Bayeux, lias moyen, marnes bleues de l'assise à *Am. Davoei ;* fort rare.

FRONDICULARIA QUADRICOSTA, Terq , Pl. VII, fig. 19, a, b.

F. testa abbreviata, compressa, anticè et posticè angulata, circiter obtusa, carinata, quatuor costis elatis, æqualibus, intersticiis æquantibus ornata, loculis non conspicuis.

Longueur . . . . . 0,95.

Coquille courte, comprimée, anguleuse en avant et en arrière, élargie dans le milieu, obtuse et carénée sur son pourtour, ornée de quatre côtes élevées, égales entr'elles et aux interstices, loges non visibles.

La figure *a* est très-incorrecte, en ce que les angles au lieu d'être aigus, devaient être arrondis.

Localité : Vieux-Pont, entre Caen et Bayeux, lias moyen, marnes jaunes de l'assise à *Am. Davoei ;* assez rare.

FRONDICULARIA GRANULATA, Terq., pl. VI, fig. 20, a, b.

F. testa elongata, compressa, ovata, posticè obtusa, anticè acuminata, circiter rotundata, loculis sex arcuatis, in medio granulosis, ultimo subinflato, subacuminato.

Longueur. . . . . 0,55.

Coquille allongée, comprimée, ovale, obtuse en arrière, acuminée en avant, arrondie sur son pourtour, formée de six loges arquées, légèrement saillantes et ornées de granulations dans le milieu, la dernière loge renflée et munie d'un court prolongement.

Localité : Vieux-Pont, entre Caen et Bayeux ; lias moyen, marnes grises de l'assise à *Am. Davoei ;* fort rare.

FRONDICULARIA IMPRESSA, Terq., pl. VII, fig. 21, a, b, c, d.

Frondicularia intumescens? Born. Bornemann, Ueber die Liasformation in der Umgegend von Gœttingen, p. 36, pl. III, fig. 19, a-c.

Digitized by Google

F. testa elongata, lævigata, nitida, juvenile in medio gibbosula, lateribus impressa, subcaniculata, adulte ovata, circiter obtusa, loculis numerosis, arcuatis, regulariter crescentibus, primo nucleato, ultimo subacuminato, septis arcuatis, sphæra limitatis, apertura minima.

Longueur . . . . . 1,6.

Coquille allongée, lisse, brillante, dans le jeune âge anguleuse dans le milieu et déprimée sur les côtés, comme canaliculée, dans l'adulte ovale et comprimée dans le milieu, obtuse sur tout son pourtour, formée de loges nombreuses, arquées, croissant régulièrement; la première en nucléus, la dernière arrondie et munie d'un court prolongement; cloisons épaisses, arquées, limitées de chaque côté par une petite sphère et n'atteignant pas le bord de la coquille, ouverture très-petite.

Observation. Cette espèce a quelque rapport avec le *F. nitida*, Terq. (Terquem, *Recherches sur les foraminifères du lias*, premier mémoire, p. 22, pl. I, fig. 9), pour la forme générale de la coquille; elle en diffère par les loges, qui sont simplement arquées, et par la forme exceptionnelle des cloisons.

Nous avons identifié, avec quelques doutes, cette espèce avec le *F. intumescens;* M. Bornemann, n'ayant sous les yeux que des échantillons incomplets, ne mentionne pas la forme anormale des cloisons et indique cette espèce pour le lias moyen, l'espèce typique appartenant au lias inférieur. (Voir plus loin le marginulina conica.)

Localités : Queuleu, près Metz, lias moyen, couches inférieures de l'assise à *Am. Davoei;* très-rare et incomplet.

Plateau de Belle-Croix, Gisors, Queuleu, lias inférieur, assise à *Bel. acutus;* très-abondant.

Frondicularia nitida, Terq.

Terquem, *Recherches sur les foraminifères du lias*, premier mémoire, p. 32, pl. I, fig. 10, a, b. c.

Localités : Venarey et Pouillenay (Côte-d'Or) ; Saint-Fortunat

Digitized by Google

(Rhône) ; Vieux-Pont (Calvados) (marnes grises), lias moyen, assise à *Am. Davoei*.

Lande Beauveau, assise à *Am. planorbis;* assez commun.

FRONDICULARIA PULCHRA, Terq.

Terquem, *Recherches sur les foraminifères du lias*, premier mémoire, p. 32, pl. I, fig. 10, a, b, c.

Localités : Venarey, Pouillenay, Beauregard (Côte-d'Or) ; Saint-Fortunat (Rhône) ; Vieux-Pont (Calvados) (marnes grises), lias moyen, assise à *Am. Davoei;* assez commun.

FRONDICULARIA BICOSTATA, d'Orb.

Terquem, *Recherches sur les foraminifères du lias*, premier mémoire, p. 33, pl. I, fig. 11, a, b, c.

Localités : Venarey, Vieux-Pont (marnes grises et bleues), lias moyen, assise à *Am. Davoei;* assez rare.

FRONDICULARIA TERQUEMI, d'Orb.

Terquem, *Recherches sur les foraminifères du lias*, premier mémoire, p. 34, pl. I, fig. 12, a, b, c, d.

Localités : Venarey, Pouillenay, Vieux-Pont (marnes grises, bleues et jaunes), lias moyen, assise à *Am. Davoei;* assez commun partout.

DENTALINA DIFORMIS, Terq., pl. VII, fig. 6, a, b, c.

D. testa elongata, recta, lœvigata, rotundata, in medio inflata, loculis 8, *primo obtuso, quatuor sequentibus planis, suturis vix conspicuis, ultimis separatis, suturis latis, profundis, ultimo subacuminato, obliquo.*

Longueur . . . . . 1,55.

Coquille allongée, sensiblement droite, lisse, arrondie, renflée

Digitized by Google

dans le milieu, formée de huit loges, la première triangulaire, obtuse et arrondie en arrière, les quatre suivantes planes, à sutures à peine indiquées, les dernières devenant successivement plus étranglées et les sutures plus larges et plus profondes, la dernière subacuminée, oblique.

Observation. Cette espèce a quelque rapport de forme avec les D. Terquemi d'Orb. et obscura, Terq. (Terquem, *Premier mémoire sur les foraminifères du lias*, p. 96 et 97, pl. II, fig. 1 et 2); elle diffère de l'une par ses loges antérieures détachées, de l'autre par la forme arrondie de la première loge, et de toutes deux par sa forme droite et par le renflement du milieu.

Localité : plateau de Belle-Croix, près Metz, lias inférieur, assise à gryphées arquées; assez rare.

Dentalina strangulata, Terq., pl. VII, fig. 7, a, b.

D. testa elongata, recta, lœvigata, in medio strangulata, posticè obtusa, loculis 7 rotundatis, quatuor primis regulariter crescentibus, quinto minimo, ultimo inflato, aliis multò ampliore, subacuminato, apertura rotundata.

Longueur . . . . . 1,5.

Coquille allongée, droite, lisse, comme étranglée dans le milieu, obtuse postérieurement, formée de sept loges arrondies, renflées, les quatre premières croissant régulièrement, la cinquième très-petite, la dernière renflée, subacuminée, beaucoup plus grande que les autres, ouverture ronde.

Observation. Cette espèce semble être composée de deux coquilles, qui se seraient soudées bout à bout, les quatre premières loges appartenant à une coquille et les trois dernières à une autre. En supposant même une disposition anormale, cette espèce, par sa forme droite et ses loges renflées et empilées, ne saurait se rapporter à aucune autre.

Localité : plateau de Belle-Croix, près Metz, lias inférieur, assise à gryphées arquées; fort rare.

Digitized by Google

DENTALINA HEMISPHÆRICA, Terq., pl. VII, fig. 8, a, b, c.

D. testa elongata, recta, utrinque conica, posticè mucronata, anticè acuminata, loculis 10 *irregularibus. lævigatis, inflatis, hemisphæricis, supra rotundatis, infra planis, conjunctis, primis angustis, aliis multo majoribus, suturis profundis.*

Longueur . . . . . 1,20.

Coquille allongée, droite, conique à ses deux extrémités, mucronée en arrière, acuminée en avant, formée de dix loges irrégulières, lisses, renflées, hémisphériques, arrondies en dessus, planes en dessous, séparées par une suture profonde, les premières loges très-étroites, les dernières beaucoup plus grandes.

OBSERVATION. Cette coquille, qui présente un peu plus que la moitié de la circonférence, semble usée sur le côté ventral : le test est translucide et permet de voir l'intérieur des loges ; nous avons mentionné ce fait pour le *D. cylindracea Terq.* et il se produit de même dans certaines marginulines.

Localité : Queuleu, près Metz, lias inférieur, assise à gryphées arquées ; assez rare.

DENTALINA ACUMINATA, Terq., pl. VII, fig. 9.

D. testa elongata, gracili, rotundata, vitrea, lævigata, posticè mucronata, loculis 9 *inflatis, primis tribus sphæricis, aliis ovalibus, longè acuminatis, regulariter crescentibus, suturis latis, profundis.*

Longueur . . . . . 1,60.

Coquille allongée, grêle, arrondie, vitreuse, lisse, mucronée en arrière, formée de neuf loges renflées, les trois premières sphériques, les autres ovales, munies d'un long prolongement, visible dans toutes les loges ovales, sutures larges et profondes.

Localité : Ars-sur-Moselle, près Metz, lias moyen, assise à *plicatula spinosa* ; assez rare.

DENTALINA COMPRESSA, Terq., pl. VII, fig. 10, a, b.

D. testa elongata, compressa, subarcuata, lævigata, loculis 4,

Digitized by Google

regulariter crescentibus, cunjunctis, planis, primo obtuso, ultimo ovato, subacuminato, suturis vix conspicuis.

Longueur . . . . . 1 millim.

Coquille allongée, très-comprimée, peu arquée, lisse, formée de quatre loges croissant régulièrement, presque planes, la première obtuse, la dernière ovale, subacuminée, sutures à peine visibles.

Localités : Pouillenay, lias moyen, assise à *Am. Davoei ;* assez rare.

Queuleu, près Metz, lias inférieur, assise à gryphées arquées ; assez rare.

DENTALINA SEMIORNATA, Terq., pl. VII, fig. 11, a, b.

D. testa elongata, arcuata, irregulari, posticè ornata, tenuè striata, anticè lævigata, loculis 10 *irregularibus, primo sphœrico, nudo, sex rotundatis, inflatis, conjunctis, irregulariter crescentibus, striatis, septis rectis, tribus anticis, strangulatis, separatis, lævigatis, septis obliquis, profundis, ultimo producto pyriformi.*

Longueur . . . . . 1,50.

Coquille allongée, arquée, irrégulière, striée en arrière, lisse en avant, formée de dix loges irrégulières, la première sphérique, lisse, les six suivantes contiguës, croissant irrégulièrement, ornées de fines stries longitudinales, régulières, cloisons droites, à peine indiquées, les trois dernières loges étranglées, séparées, lisses, la dernière allongée, pyriforme, cloisons très-obliques et profondes.

Localité : Queuleu, près Metz, lias inférieur, assise à gryphées arquées ; fort rare.

DENTALINA CYLINDRACEA, Terq., pl. VII, fig. 12, a, b.

D. testa elongata, recta, cylindracea, lævigata, utrinque obtusa, conica, loculis 13-14, *planis, conjunctis, in medio majoribus quam primis et ultimis, septis angustissimis, apertura minima.*

Longueur. . . . . 2 millim.

Coquille allongée, droite, cylindrique, obtuse et conique à ses

Digitized by Google

deux extrémités, formée de treize ou quatorze loges, transversales, sans aucune saillie, et séparées par des cloisons très-étroites, loges du milieu plus grandes que les premières et les dernières, ouverture très-petite.

Observation. Le test, très-mince et translucide sur le côté ventral, permet de reconnaître très-distinctement les loges; par contre, il devient très-épais sur le dos et les cloisons sont à peine visibles. Cette disposition, très-saillante dans cette coquille, se remarque dans un assez grand nombre de dentalines, ainsi que dans les marginulines de la forme du *M. prima*.

Localités : Venarey et Pouillenay, près Semur-en-Auxois, lias moyen, calcaire à *Am. Davoei;* assez rare.

Dentalina pupiformis, Terq., pl. VII, fig. 13, a, b, c.

D. testa elongata, rotundata, pupiformi, recta, lævigata, posticè obtusa, anticè rotundata, loculis 8-10, *transversalibus, primis conjunctis, duobus vel tribus ultimis separatis, subsphæricis, suturis anticis subprofundis.*

Longueur. . . . . 1,26 à 1,40.

Coquille oblongue, arrondie, pupiforme, conique, droite, lisse, obtuse en arrière, arrondie en avant, formée de huit à dix loges transversales, les premières soudées, les deux ou trois dernières subsphériques, sutures antérieures plus larges que profondes, limitées par un léger biseau.

Observation. Cette espèce a quelque rapport avec le D. cylindracea, Terq. (fig. 12), pour la connexion des premières loges; elle en diffère par la forme sphérique des dernières, et par la disposition évidée des sutures.

Localité : Queuleu, près Metz, lias moyen, assise à *Am. Davoei*, assez commun.

Dentalina rustica, Terq., pl. VII, fig. 14, a, b.

D. testa elongata, rotundata, subarcuata, rugosa, posticè obtusa,

Digitized by Google

anticè subacuminata, loculis 9 regulariter crescentibus, inflatis, primis conjunctis, ultimis separatis, suturis latis.

Longueur. . . . . 1,2.

Coquille allongée, arrondie, peu arquée, rugueuse, obtuse en arrière, subacuminée en avant, formée de neuf loges croissant régulièrement, renflées, devenant successivement plus étranglées et les sutures plus larges, les premières loges contiguës.

Une variété à la coquille droite et toutes les loges également séparées.

Localité : plateau de Belle-Croix, près Metz, lias inférieur, assise à gryphées arquées; assez rare.

DENTALINA COLLENOTI, Terq., pl. VII, fig. 15, a, b, c.

D. testa elongata, rugosa idque hispida, arcuata vel recta, rotundata, loculis septem, regularibus, inflatis, primo obtuso, ultimo acuminato.

Longueur, ... 0,8.

Coquille allongée, rugueuse et parfois même épineuse, arquée ou droite, arrondie, formée de sept loges régulières, légèrement saillantes, la première arrondie, la dernière acuminée, cloisons plus épaisses que profondes.

OBSERVATION. Cette espèce est remarquable par sa texture rugueuse, caractère qui ne s'est encore rencontré dans aucune autre de ce genre; mais il était à présumer qu'il devait en exister de cette catégorie, dès qu'un genre voisin (les nodosaires) en possède et qu'il s'en trouve parmi les placopsilina, qui peuvent être considérés comme des dentalines parasites. Cette espèce est associée aux polymorphines.

Localité : lande Beauveau, près Semur-en-Auxois, lias inférieur, partie supérieure de l'assise à *Am. planorbis* (Lumachelle); assez rare.

DENTALINA BREONI, Terq., pl. VII, fig. 16, a, b, c.

D. testa elongata, angusta, rotundata, arcuata, rugosa, loculis

Digitized by Google

5-6 *obliquis, strangulatis, primo sphœrico, ultimo attenuato acuminato.*

Longueur . . . . . 0,55.

Coquille allongée, étroite, arrondie, un peu arquée, rugueuse, formée de cinq ou six loges très-obliques, profondément séparées, la première loge sphérique, la dernière amincie et acuminée.

Observation. Cette espèce se rapproche du D. vetusta d'Orb. par la disposition de ses loges en torsade; elle en diffère par sa texture rugueuse, et par la forme sphérique de la première loge.

Localité : lande Beauveau, près Semur-en-Auxois, lias inférieur, partie inférieure de l'assise à *Am. planorbis;* assez rare.

Dentalina Terquemi, d'Orb.

Terquem, *Recherches sur les foraminifères du lias,* premier mémoire, p. 36, pl. II, fig. 1, a, b, c.

Localités : Vieux-Pont (Calvados), marnes jaunes; Saint-Fortunat (Rhône), Venarey, Pouillenay et Beauregard (Côte-d'Or), lias moyen, assise à *Am. Davoei;* les Aulnes, lande Beauveau, assise à *Am. planorbis;* partout assez commun.

Dentalina obscura, Terq.

Terquem, *Recherches sur les foraminifères du lias,* premier mémoire, p. 37, pl. II, fig. 2, a, b.

Localités : Venarey et Pouillenay, lias moyen, assise à *Am. Davoei;* rare.

Dentalina vetustissima, d'Orb.

Terquem, *Recherches sur les foraminifères du lias,* premier mémoire, p. 40, pl. II, fig. 8.

Localités : Pouillenay (Côte-d'Or), Saint-Fortunat (Rhône), lias moyen, assise à *Am. Davoei;* lande Beauveau, assise à *Am. planorbis;* partout assez rare.

Digitized by Google

DENTALINA MATUTINA, d'Orb.

Terquem, *Recherches sur les foraminifères du lias*, premier mémoire, p. 42, pl. II, fig. 11, a, b.

Localités : Pouillenay, Beauregard, lias moyen, assise à *Am. Davoei;* assez rare.

DENTALINA ORNATA, Terq.

Terquem, *Recherches sur les foraminifères du lias*, premier mémoire, p. 45, pl. II, fig. 13.

Localité : Pouillenay, lias moyen, assise à *Am. Davoei;* assez commun.

DENTALINA BACCATA, Terq.

Terquem, *Recherches sur les foraminifères du lias*, premier mémoire, p. 41, pl. II, fig. 9.

Localité : Venarey, lias moyen, assise à *Am. Davoei;* assez commun.

DENTALINA TECTA, Terq.

Terquem, *Recherches sur les foraminifères du lias*, premier mémoire, p. 48, pl. II, fig. 21, a, b.

Localités : Pouillenay et Beauregard, lias moyen, assise à *Am. Davoei;* fort rare.

DENTALINA IRREGULARIS, Terq.

Terquem, *Recherches sur les foraminifères du lias*, deuxième mémoire, p. 442, pl. V, fig. 21.

Localité : Venarey, lias moyen, assise à *Am. Davoei;* fort rare.

DENTALINA GLANDULOSA, Terq.

Terquem, *Recherches sur les foraminifères du lias*, deuxième mémoire, p. 440, pl. V, fig. 15, a, b.

Digitized by Google

Localité : Venarey, lias moyen, assise à *Am. Davoei;* assez commun.

DENTALINA VETUSTA, d'Orb.

Terquem, *Recherches sur les foraminifères du lias*, premier mémoire, p. 38, pl. II, fig. 4.

Localités : les Aulnes, lande Beauveau, assise à *Am. planorbis;* assez rare.

DENTALINA FRAGILIS, Terq.

Terquem, *Recherches sur les foraminifères du lias*, premier mémoire, p. 45, pl. II, fig. 17.

Localité : Pouillenay, assise à *Am. Davoei;* fort rare.

DENTALINA TORTA, Terq.

Terquem, *Recherches sur les foraminifères du lias*, premier mémoire, p. 39, pl. II, fig. 6.

Localité. Venarey, assise à *Am. Davoei;* assez rare.

DENTALINA SIMPLEX, Terq.

Terquem, *Recherches sur les foraminifères du lias*, premier mémoire, p. 39, pl. II, fig. 5.

Localité : lande Beauveau, assise à *Am. planorbis;* assez commun.

DENTALINA PRIMÆVA, d'Orb.

Terquem, *Recherches sur les foraminifères du lias*, premier mémoire, p. 43, pl. II, fig. 12.

Localité : Venarey, assise à *Am. Davoei;* assez commun.

DENTALINA CLAVATA, Terq.

Terquem, *Recherches sur les foraminifères du lias*, premier mémoire, p. 38, pl. II, fig. 3.

Localité : Venarey, assise à *Am. Davoei;* assez commun.

Digitized by Google

Genre PLACOPSILINA, d'Orbigny.

D'ORBIGNY, *Prodrome*, t. I, p. 259. Webbine à locules pleines.

Coquille fixe, irrégulière, inéquilatérale, allongée, droite ou arquée ou enroulée, formée de loges, toutes soudées directement sur un support, convexes en dessus, planes en dessous, plus ou moins hémisphériques ou allongées, pleines ou vides, contiguës ou séparées par des prolongements plus ou moins longs, surface lisse ou rugueuse ou épineuse. Axe fictif droit dans le sens longitudinal, irrégulier dans l'autre; ouverture unique, ronde, placée à l'extrémité antérieure ou en dessus de la dernière loge, ou tout à fait latérale à l'axe longitudinal.

Ce genre paraît spécial au lias, où il se montre dans toutes les assises de l'étage inférieur, et surtout avec abondance dans celle à gryphées arquées; très-rare dans l'étage moyen, il reprend un certain développement dans quelques assises de l'étage supérieur. (Voir Introduction, p. 372.)

PLACOPSILINA FLOUESTI, Terq., pl. VII, fig. 17, a, b.

P. testa affixa, irregulariter geniculata, lævigata, loculis quinque hemisphæricis, separatis, paululum crescentibus, longè anticè acuminatis, primo obliquo, aliis rectis.

Longueur. . . . . 1 millim.

Coquille attachée, irrégulièrement genouillée, lisse, formée de cinq loges, hémisphériques, croissant régulièrement, la première placée latéralement, les autres droites, séparées par un long prolongement filiforme, placé en avant.

OBSERVATION. Cette espèce se distingue du *P. Orbignyi*, Terq. (Terquem, *Foram. du lias de la Moselle*, 2e mémoire, p. 458, pl. VI, fig. 19.), par ses loges moins élevées, par un prolongement

Digitized by Google

beaucoup plus grand et par la disposition de l'ouverture qui est antérieure.

Localité : Semur-en-Auxois, lias inférieur, assise à *Am. angulatus* (foie de veau), sur une valve de l'*Arca pulla;* fort rare.

PLACOPSILINA SERPENTINA, Terq., pl. VII, fig. 18, a, b.

P. testa affixa, elongata, gracili, biarcuata, loculis numerosis, lævigatis, lente crescentibus, hemisphæricis, profundè separatis, apertura antica.

Longueur. . . . . 3 millim.

Coquille attachée, allongée, grêle, composée d'une double courbure, formée de loges nombreuses, vingt-huit à trente, croissant très-lentement, régulières, hémisphériques, lisses, profondément séparées, ouverture antérieure, portée sur un court prolongement.

OBSERVATION. Cette espèce paraît spéciale à une plicatule et s'y produit avec abondance, ainsi que sur le *thecocyathus mactra;* le parasite du *turbo subduplicatus* est une orbicula (*patella lævis sow.*)

Localité : Pouillenay, près Semur-en-Auxois, lias supérieur, assise du *turbo subduplicatus*, sur une plicatule ; très-commun.

Genre VAGINULINA, d'Orbigny.

« Coquille libre, allongée, équilatérale, conique, déprimée ou anguleuse, formée de loges superposées les unes aux autres, sans recouvrement; elles sont obliques, sans jamais montrer de tendance à la spirale, la dernière étant tronquée et sans prolongement. Ouverture arrondie, marginale, toujours placée dans un des angles saillants de la coquille.

Digitized by Google

» Rapports et différences. Par leur manque de prolongement les *Vaginulines* se rapprochent des *Orthocérines;* » mais elles s'en distinguent par la coquille toujours » comprimée, par les loges obliques, par l'ouverture » marginale au lieu d'être centrale, enfin par leur *con-* » *texture brillante* et *non rugueuse* et par les ornements » en relief dont elles sont parfois couvertes.

» Les vaginulines se sont montrées sur le globe avec » les terrains jurassiques; elles sont d'abord très-com- » primées dans le lias supérieur, deviennent plus larges » dans la grande oolithe et augmentent encore de nombre. » Tout en conservant cette même forme, elles se mon- » trent dans le gault ou étage albien, dans les couches » inférieures de l'étage turonien ou craie chloritée. On » n'en trouve plus ensuite de traces dans les terrains » sénoniens ou craie blanche, dans tous les terrains ter- » tiaires inférieurs. Ainsi nous ne connaissons aucune » vaginuline du bassin parisien, du bassin bordelais, ni » de la Touraine. Une seule espèce se montre dans le » bassin de Vienne. Toutes les espèces vivantes habitent » aujourd'hui la Méditerranée et l'Adriatique. » (D'Orbigny, *Foraminifères du bassin tertiaire de Vienne* (Autriche), p. 64.

Nous avons souligné deux caractères que d'Orbigny indique et que nous avons trouvés inexacts : les vaginulines ne possèdent pas toujours une contexture brillante, beaucoup au contraire sont ternes, de sorte que les loges se distinguent à peine par transparence; quelques-unes même sont rugueuses au point que les loges deviennent invisibles.

Nous trouvons que ce genre se rapproche bien plus des marginulines que des orthocérines, et même que beaucoup d'espèces rangées parmi les vaginulines demandent à rentrer dans le genre marginuline. D'une part, on n'a

Digitized by Google

pas tenu compte d'une propriété particulière que possèdent certaines coquilles, d'encroûter leur surface; d'une autre part, en enlevant cette croûte testacée, qui masque les loges, en mouillant convenablement la coquille et en la soumettant à un fort grossissement, on voit, par transparence, les premières loges disposées, suivant un arc, comme dans les marginulines; nous devons ajouter que, dans ces coquilles, lorsqu'elles sont entières et non roulées, l'ouverture est portée sur un prolongement et rejetée en dehors. Cette observation s'applique plus particulièrement aux espèces signalées par d'Orbigny, dans son *Prodrome,* et par M. Reuss, pour la craie de Westphalie [1].

D'Orbigny indique deux vaginulines pour le lias supérieur des Deux-Sèvres (*Prodrome,* t. I, p. 259); leur spécification est loin d'être suffisante: n° 281, *V. harpula,* espèce étroite, pourvue de côtes longitudinales; n° 282, *V. laminosa,* espèce très-comprimée, plus large que la précédente [2]. Ne sachant si les fossiles que nous tenons du lias supérieur de la Vienne se rapportent à l'une ou à l'autre de ces espèces, nous ne pouvons faire emploi de ces dénominations, tout en les rangeant parmi les marginulines.

L'étage inférieur et le moyen renferment trois vaginulines qui proviennent de la Moselle et de la Côte-d'Or.

[1] Reuss. *Die Foraminiferen der westphaelischen Kreideformation, Vienne* (Autriche), 1860.

[2] Nous devons à l'extrême obligeance de M. d'Archiac d'avoir pu étudier les collections paléontologiques du jardin des plantes, et nous y avons vainement cherché les foraminifères que d'Orbigny mentionne dans son *Prodrome;* ceux que nous lui avions remis en 1849 se trouvent enveloppés dans la marne et ne sont ni classés ni déterminés; ceux des autres terrains manquent complétement.

Digitized by Google

VAGINULINA SIMPLEX, pl. VIII, fig. 1, a, b.

V. testa elongata, angusta, recta vel paululum arcuata, rotundata, lævigata, loculis 5-6, *obliquis, tortis, planis, primo angustissimo, ultimo acuminato.*

Longueur. . . . . 0,6.

Coquille allongée, étroite, arrondie, droite ou légèrement arquée, lisse, formée de cinq ou six loges très-obliques disposées en torsade, la première très-étroite, subaiguë, la dernière subacuminée.

OBSERVATION. Cette espèce a ses loges disposées en torsade comme le Marginulina torta, Terq., et le Dentalina vetusta, d'Orb.; elle diffère de tous deux par ses loges planes et par l'ensemble de la coquille en forme de navette.

Localités : lande Beauveau et les Aulnes, près Semur-en-Auxois, lias inférieur, partie inférieure de l'assise à *Am. planorbis* (Lumachelle); assez rare.

VAGINULINA METENSIS, Terq., pl. VIII, fig. 2, a, b.

V. testa elongata, gracili, arcuata, compressa, lævigata, utrinque attenuata, loculis numerosis, obliquis, planis, regulariter crescentibus, primo rotundato, ultimo prælongo, rotundato.

Longueur. . . . . 1,8.

Coquille allongée, grêle, arquée, très-comprimée, lisse, arrondie à ses deux extrémités, formée de loges nombreuses, étroites, transversales, obliques, sans saillie, croissant régulièrement, la première arrondie, la dernière allongée, arrondie en dessus et munie d'une ouverture ronde et terminale.

OBSERVATION. Cette espèce se rapproche beaucoup du V. badanensis d'Orb. (*Foram. du ter. tert. de Vienne*, p. 65, pl. III, fig. 6), pour la forme arquée et la disposition des loges; elle en diffère par l'absence du prolongement postérieur et par les loges, qui ne produisent aucune saillie.

Digitized by Google

Localité : plateau de Belle-Croix, près Metz, lias inférieur, assise du calcaire à gryphées arquées ; fort rare.

VAGINULINA BIPLICATA, Terq., pl. VIII, fig. 3, a, b.

V. testa elongata, compressa, lævigata, leniter arcuata, anticè acuminata, posticè attenuata, mucronata, dorso biplicata, ventro recta, loculis numerosis, planis, obliquis, regulariter crescentibus.

Longueur. . . . . 2 millim.

Coquille allongée, comprimée, lisse, légèrement arquée, subacuminée en avant, très-amincie et mucronée en arrière, munie d'un double pli sur le dos, droite du côté ventral, formée de loges nombreuses, obliques, planes, croissant régulièrement.

Localité : Queuleu, près Metz, lias inférieur, assise à *Bel. acutus ;* assez rare.

MARGINULINA DUMORTIERI, Terq., pl. VIII, fig. 4, a, b.

M. testa elongata, rotundata, lævigata, sigmiformi, anticè acuminata, loculis inflatis, primis non conspicuis, ultimis separatis transversalibus.

Longueur. . . . . 1,2.

Coquille allongée, arrondie, lisse, contournée en forme d'S, sensiblement égale sur toute sa hauteur, acuminée en avant, formée de loges renflées, les premières non distinctes, les dernières transversales, devenant successivement plus étranglées.

OBSERVATION. Cette espèce diffère du *M. incurva*, Terq., pl. VIII, fig. 9, par sa forme cylindrique, par sa double courbure et par un moins grand nombre de loges.

Localité : Saint-Fortunat, environs de Lyon (Rhône), lias moyen, assise à *Am. Davoei ;* assez rare.

MARGINULINA FABACEA, Terq.

Terquem. *Recherches sur les foraminifères du lias*, premier mémoire, p. 51, pl. III, fig. 4, a, b, c.

Digitized by Google

Localité : Vieux-Pont, lias moyen, assise à *Am. Davoei ;* très-rare.

MARGINULINA CONSOBRINA, Terq., pl. VIII, fig. 5, a, b, c.

M. testa elongata, compressa, lævigata, anticè porrecta, recta, posticè plus minusve incurva, utrinque undulata, loculis numerosis inæqualiter eminentibus, æqualiter crescentibus, primo rotundato, semilunari, duobus triangularibus, aliis regulariter obliquis.

Longueur. . . . . a. . . . . 1,4.
b. . . . . 2.

Coquille allongée, comprimée, lisse, projetée en avant, sensiblement égale sur toute sa hauteur, plus ou moins recourbée en arrière, onduleuse sur le dos et sur le ventre, formée de loges nombreuses, égales dans leur croissance, inégalement saillantes, chaque saillie comprenant deux ou trois loges, la première loge arrondie, semilunaire, les deux suivantes triangulaires, les autres transversersales, régulièrement obliques.

OBSERVATION. Cette espèce se rapproche du *M. incurva*, Terq., pl. VIII, fig. 9, d., par son aplatissement et pour la disposition des trois premières loges ; elle en diffère par ses bords onduleux, par sa forme droite et par la saillie inégale des loges.

Localité : Queuleu, près Metz, lias inférieur, assise à gryphées arquées ; assez commun.

MARGINULINA FILIFORMIS, Terq., pl. VIII, fig. 6.

M. testa elongata, lævigata, gracili, filiformi, basi involuta, anticè, porrecta, retrùm arcuata, loculis numerosis irregularibus, primis triangularibus, sequentibus sphæricis, transversalibus, profundè separatis, aliis ovalibus obliquis, latè separatis, septis sensim augentibus.

Longueur. . . . . 1 millim.
Diamètre . . . . . 0,1.

Coquille allongée, lisse, grêle, filiforme, enroulée en crosse en arrière, projetée et arquée en sens inverse de l'enroulement en

Digitized by Google

avant, formée de loges irrégulières, les premières triangulaires, les suivantes sphériques, transversales, profondément séparées, les dernières ovales, obliques, largement séparées, plus saillantes sur le ventre que sur le dos ; cloisons augmentant successivement du diamètre.

Observation. Cette espèce est remarquable par sa forme anormale et que nous n'avons rencontrée dans aucune autre du genre ; dans le jeune âge, elle est enroulée comme une véritable cristellaire ; adulte, elle prend la forme d'une dentaline, avec cette différence que dans celle-ci le dos est convexe, tandis que dans les marginulines c'est le côté ventral.

Localités : Vieux-Pont, entre Caen et Bayeux ; lias moyen, marnes bleues de l'assise à *Am. Davoei ;* fort rare ; Venarey, même assise ; assez commun.

Marginulina biplicata, Terq., pl. VIII, fig. 1, a, b, c, d, e.

M. testa elongata, porrecta, compressa, lævigata, utrinque rotundata, arcuata, basi involuta, loculis numerosis, primis triangularibus, duobus elongatis, retrorsum plicatis, basis partem obtegentibus, aliis obliquis, teretibus, ultimo acuminato, inflato, suturis sensim, crescente testa, amplioribus.

Longueur. . . . . 2,7 — 1,20.

Coquille allongée, projetée, comprimée, lisse, arrondie sur les côtés, arquée, enroulée à la base, formée de loges nombreuses, celles de la crosse triangulaires, les deux suivantes allongées, repliées en arrière et recouvrant une partie de la base, les autres obliques, régulières, renflées, la dernière acuminée ; sutures devenant plus larges et plus profondes avec la croissance de la coquille.

Observation. Cette espèce se distingue de toutes ses congénères par l'allongement des deux loges qui se replient sur la base ; nous avons constaté la présence de ce caractère dans toutes les coquilles de cette espèce, et nous le voyons très-saillant dans la figure *b*, bien que la coquille ne représente que le jeune âge.

Localités : Pouillenay, lias moyen, assise à *Am. Davoei ;*

Digitized by Google

Queuleu, près Metz, lias inférieur, assise à gryphées arquées ; assez commun.

MARGINULINA DESLONGCHAMPSI, Terq., pl. VIII, fig. 8, a, b.

M. testa elongata, angusta, compressa, lævigata, loculis subtetretibus, regularibus, obliquis, sejunctis, ultimo acuminato, septis latis, crassis.

Longueur. . . . . 1 millim.

Coquille allongée, étroite, comprimée, lisse, légèrement flexueuse, formée de loges renflées, obliques, disjointes, la dernière acuminée, cloisons larges, plus épaisses du côté ventral.

OBSERVATION. Nous avons classé cette coquille, bien qu'elle soit incomplète et que l'extrémité postérieure manque ; la disposition des loges et l'épaisseur des cloisons fournissent des caractères suffisants pour la distinguer. Elle présente quelques rapports avec le *M. filiformis*, par sa forme droite et elle en diffère par la disposition carrée des loges, également saillantes des deux côtés.

Localité : Vieux-Pont, entre Caen et Bayeux, lias moyen, marnes grises de l'assise à *Am. Davoei* ; fort rare.

MARGINULINA INCURVA, Terq., pl. VIII, fig. 9, a, b, c, d.

M. testa elongata, inflata, circiter rotundata, lateribus paululum compressa, lævigata, anticè recta, conica, posticè incurva, loculis 10, primo hemisphærico, duobus sequentibus triangularibus, aliis subtransversalibus, teretibus, regulariter crescentibus, ultimo acuminato, septis rectis, angustis.

Longueur . . . . . 1,2.

Coquille allongée, arrondie sur le pourtour, légèrement comprimée sur les côtés, renflée, lisse, droite et conique en avant, enroulée en arrière, formée de dix loges renflées, la première hémisphérique, les deux suivantes triangulaires, les autres régulières, transversales, croissant régulièrement, la dernière acuminée ; cloisons droites et minces.

OBSERVATION. Cette espèce a quelques rapports avec le *M. pe-*

Digitized by Google

dum, d'Orb. (*Foram. du ter. tert. de Vienne*, p. 68, pl. III, fig. 13 et 14), par la forme générale de la coquille; elle en diffère par sa disposition conique d'arrière en avant et par un nombre plus grand de loges, qui sont moins renflées.

Localités : Montigny et Saint-Julien-lès-Metz; lias moyen, assise à ovoïdes ferrugineux; fort rare.

MARGINULINA LAMINATA, Terq., pl. VIII, fig. 10, a, b.

M. testa elongata, angusta, recta, laminata, circiter obtusa, è latis radiantibus quatuor costulis ornata, loculis 7 planis, obliquis, regulariter crescentibus, primo obtuso, ultimo obliquo truncato.

Longueur. . . . . 1,1.

Coquille allongée, étroite, droite, très-comprimée, obtuse sur son pourtour, ornée de quatre très-fines côtes rayonnantes, élevées, droites, formée de sept loges, très-obliques, à sutures épaisses près du dos, la première loge arrondie, la dernière tronquée.

Localité : Vaux, près Metz, lias supérieur, marnes micacées, partie inférieure du grès supraliasique; fort rare.

MARGINULINA VULGATA, Terq., pl. VIII, fig. 11, a, b.

M. testa elongata, compressa, lœvigata, basi involuta, anticè porrecta, acuminata, loculis numerosis, planis, primo subsphœrico, sequentibus triangularibus, plus minusve transversalibus, aliis obliquis.

Longueur. . . . . 0,88.

Coquille allongée, comprimée, lisse, enroulée à la base, acuminée, projetée et arquée en avant, formée de loges nombreuses, presque planes, la première subsphérique, les suivantes triangulaires, plus ou moins transversales, les dernières obliques.

OBSERVATION. Cette espèce a quelques rapports avec le *M. incurva*, Terq., fig. 9, pour la disposition générale de la coquille; elle en diffère par son grand aplatissement, par la disposition oblique des loges et par l'enroulement de la base.

Digitized by Google

Localité : Queuleu, près Metz, lias moyen, assise à *Am. Davoei ;* assez rare.

MARGINULINA QUADRICOSTATA, Terq., pl. VIII, fig. 12, a, b.

M. testa elongata, compressa, lateribus quadricostata, basi carinata, non involuta, posticè geniculata, anticè recta, loculis 7, primo rotundato, secondo quadrato, tertio triangulari, aliis regularibus, obliquis, subplanis, ultimo acuminato.

Longueur. . . . . 0,5.

Coquille allongée, comprimée, ornée sur les côtés de quatre côtes régulières, genouillée en arrière, droite en avant, base carénée, non enroulée, formée de sept loges, la première semi-lunaire, la seconde carrée, oblique en arrière, la troisième triangulaire, les autres régulières, obliques, légèrement saillantes, la dernière acuminée.

OBSERVATION. Cette espèce se distingue par la forme obtuse de la base, par l'irrégularité des premières loges et par les côtes qui couvrent toute la surface.

Localité : Queuleu, près Metz, lias inférieur, assise à gryphées arquées ; fort rare.

MARGINULINA TORTICOSTATA, Terq., pl. VIII, fig. 13, a, b.

M. testa elongata, rotundata, basi arcuata, involuta, anticè acuminata, 8 *costis tortis, elatis ornata, loculis irregularibus, decrescentibus, inflatis, primis triangularibus, ultimis transversalibus.*

Longueur. . . . . 0,6.

Coquille allongée, arrondie, enroulée et recourbée à la base, acuminée en avant, ornée de huit côtes élevées, disposées en torsade, formée de loges irrégulières, les premières triangulaires, les dernières transversales, régulières, diminuant de grosseur d'arrière en avant.

Localités : Pouillenay et Vieux-Pont, entre Caen et Bayeux, lias moyen, marnes jaunes de l'assise à *Am. Davoei* ; fort rare.

Digitized by Google

MARGINULINA ASPERA, Terq., pl. VIII, fig. 14, a, b.

M. testa elongata, compressa, triangulari, asperrima, posticè obtusa, anticè acuminata, loculis obliquissimis primis non conspicuis, ultimis rotundatis, suturis profundis, latis.

Longueur. . . . . 2 millim.

Coquille allongée, très-comprimée, triangulaire, très-rugueuse, obtuse en arrière, acuminée en avant, formée de loges très-obliques, les premières non visibles, les dernières saillantes et séparées par des sutures larges et profondes.

Localité : plateau de Belle-Croix, près Metz, lias inférieur, assise à gryphées arquées ; fort rare.

MARGINULINA INÆQUISTRIATA, Terq., pl. VIII, fig. 15, a à f.

M. testa elongata, compressa, anticè porrecta, recta vel plus minusve conica, longitudinaliter multistriata, striis regularibus, vel aliquot dichotomis, posticè plus minusve incurva, vel solummodo incisa, oblique striata, carinata; loculis numerosis, basi non visis, aliis subæqualibus, obliquis, ventro et lateribus eminentibus, ultimo rotundato, dorso excavato.

Longueur, n° a-b. . . . 2,6.
c. . . . . 1,9.
d. . . . . 1,9.
e. . . . . 1,7.
f. . . . . 0,5.

Coquille allongée, comprimée, projetée en avant, droite ou plus ou moins conique, ornée de stries longitudinales régulières ou parfois dichotomes et irrégulières, plus ou moins recourbée en arrière et ornée de stries obliques, simples, moins nombreuses qu'en avant et ne coïncidant pas avec les stries longitudinales, base carénée, plus ou moins en crosse, ou simplement marquée par un pli ou par deux plis ; formée de loges nombreuses, non visibles dans la crosse, régulièrement obliques, parfois inégales, sans saillie sur le dos, un peu proéminantes sur les côtés et en

Digitized by Google

dents de scie sur le ventre ; la dernière arrondie en avant et excavée sur le dos.

Observation. Nous avons multiplié les figures, depuis le jeune âge jusqu'à l'adulte, pour montrer, d'une part, l'inconstance de la forme en général, et, d'une autre part, pour justifier le classement qui nous a paru difficile : la figure *c* présente la forme des vaginulines ; les figures *a*, *d* et *e* celle des marginulines, et la figure *s* appartient au genre cristellaire. Nous avons été guidé par un caractère unique : la direction de l'ouverture, qui n'est pas suivant la ligne dorsale, caractère propre aux marginulines.

Localité : plateau de Belle-Croix, près Metz, lias inférieur, assise à gryphées arquées, très-commun.

Marginulina longuemari, Terq.

Cette espèce, variable dans sa forme et dans ses ornements, fournit trois variétés, basées sur le nombre des côtes et des loges, et sur la forme plus ou moins aiguë ou obtuse de la première loge. Toutes trois appartiennent à une seule et même assise de Quéaux (Vienne), et nous ont été communiquées par M. de Longuemar, de Poitiers.

Cette espèce présente une particularité que nous n'avons rencontrée que fort rarement : la coquille est recouverte d'une sorte de gaîne, qui supporte les ornements et masque la forme des loges ; cette couverte enlevée, la coquille apparaît lisse, brillante, et les loges se produisent arrondies sur les côtés et en-dessous, et plus ou moins étagées.

L'assise qui renferme cette coquille, est caractérisée par le *pecten pumilus*, Lmk, qui s'y produit en très-grande abondance.

Marginulina longuemari, Terq., Var. clathrata.
pl. VIII, fig. 16 et 19, a, b.

M. testa elongata, angusta, compressa, quatuor elatis, obtusis costis longitudinaliter ornata, loculis numerosis, clathratis, angustis,

Digitized by Google

obliquis, regulariter crescentibus, subplanis, supra et infra rotundatis, primo angusto, obtuso, ultimo acuminato.

Longueur. . . . . 2,2.

Coquille allongée, étroite, très-comprimée, ornée de quatre grosses côtes longitudinales, obtuses, formée de loges nombreuses, étroites, obliques, croissant régulièrement, treillisées, arrondies en dessus et en dessous, la première étroite et obtuse, la dernière acuminée.

Localité : Quéaux, vallée de Latillé, à 25 kilom., ouest de Poitiers, lias supérieur, couche à *pecten pumilus;* très-commun.

MARGINULINA LONGUEMARI, Terq., var. vagina.
pl. VIII, fig. 17.

M. testa elongata, angusta, compressa, quinque elatis, obtusis costis longitudinaliter ornata, utrinque undulata, loculis numerosis, planis vix conspicuis, obliquis, regulariter crescentibus, primo luto, rotundato, ultimo acuminato.

Longueur. . . . . 2,40.

Coquille allongée, étroite, très-comprimée, ornée de cinq côtes longitudinales élevées, onduleuse en dessus et en dessous, formée de loges nombreuses planes, à peine visibles, obliques, croissant régulièrement, la première large et arrondie, la dernière acuminée.

OBSERVATION. Cette variété se rapproche, par sa forme, des vaginulines, dont elle a la première loge arrondie et sans enroulement sensible ; elle s'en éloigne par la disposition renversée du prolongement.

Dans un autre envoi que nous a fait M. de Longuemar, nous avons trouvé cette espèce à l'état embryonnaire et nous y avons reconnu des caractères qui s'effacent dans l'adulte : la coquille est douée d'une carène foliacée, très-mince et d'un très-court prolongement à l'extrémité postérieure.

Localité : Quéaux, lias supérieur, couche à *pecten pumilus;* très-commun.

Digitized by Google

MARGINULINA LONGUEMARI, Terq., var. gradata, pl. VIII, fig. 18.

M. testa elongata, angusta, compressa, 8 costis elatis angustis, longitudinaliter ornata, utrinque undulata, basi obtusè involuta, loculis obliquis, irregularibus, planis, ventro gradatim acutè angulatis, primo rotundato, ultimo acuminato, lævigato.

Longueur. . . . . 3 millim.

Coquille allongée, étroite, très-comprimée, ornée de huit côtes longitudinales, élevées, étroites, onduleuse sur les deux côtés, formée de loges obliques, sans saillie, croissant irrégulièrement, disposées en gradins aigus sur le ventre, la première arrondie, la dernière acuminée, lisse.

Localité : Quéaux, lias supérieur, couche à *pecten pumilus;* très-commun.

MARGINULINA BIJUGA, Terq., pl. VIII, fig. 20, a, b.

M. testa elongata, compressa, anticè acuminata, posticè obtusa, striis strictis, prope dorsum continuis, ventro interruptis ornata, loculis obliquis, subplanis, bijugatis.

Longueur. . . . . 1,6.

Coquille allongée, très-comprimée, acuminée en avant, arrondie en arrière, ornée de fines stries obliques, serrées, continues près du dos, interrompues sur les flancs et s'arrêtant aux grandes sutures, formée de dix loges obliques, réunies deux à deux, presque sans saillie sur les côtés, arrondies sur les bords; sutures principales, larges et profondes; sutures secondaires peu indiquées sur les bords, plus profondes sur les côtés.

Localité : Queuleu, près Metz, lias moyen, assise à *Am. Davoei;* fort rare.

MARGINULINA VENTRICOSA, Terq., pl. IX, fig. 1, a, b.

M. testa elongata, irregulari, biarcuata, lævigata, in medio ventricosa, loculis 7 irregularibus, inflatis, rotundatis, primo

Digitized by Google

sphærico, duobus in medio proeminentibus, ultimo inflato, subacuminato.

Longueur. . . . . 1,4.

Coquille allongée, irrégulière, formée de deux courbes opposées, lisse, ventrue dans le milieu, composée de sept loges renflées, irrégulières, la première sphérique, les deux suivantes arrondies, les deux du milieu saillantes, en cône tronqué, l'avant-dernière plus renflée, arrondie, la dernière subacuminée.

Localité : Queuleu, près Metz, lias inférieur, assise à gryphées arquées ; très-rare.

MARGINULINA IMPRESSA, Terq., pl. IX, fig. 2, a, b.

Orthocerina multicostata, Born. Bornemann, Ueber die Liasformation in der Umgegend von Gœttingen, page 35, pl. III, fig. 14.

M testa elongata, rotundata, recta vel anticè arcuata, et posticè recurva, costis 10-12 *acutis è fronte nudo irregulariter radiantibus ornata, loculis non conspicuis, suturis paululum et inæqualiter impressis.*

Longueur . . . . . 1 à 1,3.

Coquille allongée, arrondie, droite ou arquée en avant et recourbée en arrière, ornée de dix à douze côtes élevées, aiguës, partant du bord frontal et atteignant inégalement la partie postérieure, formée de loges transversales, indiquées seulement par quelques sutures légèrement sinueuses.

OBSERVATION. M. Bornemann a réuni deux espèces distinctes qu'il a publiées sous le nom de *Orthocerina multicostata*, dont la figure 14 se rapporte exactement au *M. impressa*, fig. 2, a, et la figure 15 au *M. conica*, fig. 23, a.

La classification de M. Bornemann ne saurait être maintenue : 1° le côté ventral est droit, en opposition avec le côté dorsal qui est bombé ; 2° les étranglements sinueux du dos ne se continuent pas sur le côté opposé ; 3° l'ouverture n'est pas central.

L'habitat est le même en Allemagne qu'en France.

Digitized by Google

Localités : Venarey et Pouillenay, près Semur, lias moyen, assise à *Am Davoei;* assez commun.

MARGINULINA BURGUNDIÆ, Terq., pl. IX, fig. 3, a, b, c, d.

M. testa elongatà, gracili, vel abbreviata, rotundata, posticè attenuata vel inflata, recta vel arcuata, sex ad duodecim costis elatis, rectis vel obliquis, simplicibus aut irregulariter di vel trichotomis, anticè conjunctis, è fronte nudo ad basim decurrentibus ornata, loculis 8-18 *traversalibus, planis vix conspicuis, primo obtuso subsphœrico vel connexo, ultimo connexo vel strangulato, subacuminato, apertura obliqua.*

Longueur, *a*... 1,80, *b*... 1,60, *c*... 0,76, *d*... 82.

Coquille allongée, grêle ou ramassée, arrondie, amincie ou renflée en arrière, obtuse en avant, droite ou arquée, ornée de six à douze côtes élevées, droites ou obliques, simples ou irrégulièrement di ou trichotomes, soudées en arc en avant, plus ou moins décurrentes jusqu'à la base, et laissant une faible partie du front à découvert, formée de huit à dix loges transversales, planes, visibles seulement par transparence (et lorsque la coquille est mouillée), la première parfois subsphérique et détachée, la dernière parfois largement séparée, subacuminée, ouverture oblique.

OBSERVATION. Cette espèce, comme certaines de ses congénères, est tellement variable dans sa forme et ses ornements, que pour l'intelligence du texte, nous avons cru devoir produire quatre figures, pour les principales variétés.

Par ces mêmes variétés de forme et par les côtes jointes par un arc en avant, cette espèce présente des rapports avec le *M. prima* d'Orb. (Terquem, *Recherches sur les foram. du lias de la Moselle*, p. 52 à 54, pl. III, fig. 5-7); elle en diffère par la faible partie frontale laissée à découvert par l'irrégularité des côtes et par la première loge qui n'est pas mucronée.

Localités : Venarey, Pouillenay et Beauregard, près Semur-en-Auxois, lias moyen, assise à *Am. Davoei;* très-commun.

Digitized by Google

MARGINULINA PRIMA, d'Orb.

Terquem. *Recherches sur les foraminifères du lias*, premier mémoire, p. 52, pl. III, fig. 5, 6 et 7. Var. *gibbosa recta et acuta*.

Localités : Venarey, Beauregard (Côte-d'Or), Saint-Fortunat (Rhône), Vieux-Pont (Calvados) (marnes grises, bleues et jaunes), lias moyen, assise à *Am. Davoei;* assez commun.

MARGINULINA SPINATA, Terq.

Terquem. *Recherches sur les foraminifères du lias*, premier mémoire, p. 55, pl. III, fig. 8.

Localités : Beauregard, Vieux-Pont (marnes grises et bleues), lias moyen, assise à *Am. Davoei;* assez rare.

MARGINULINA QUADRATA, Terq., pl. IX, fig. 4, a, b, c.

M. testa elongata, recta, æquali et posticè rotundata, vel conica et posticè attenuata, quadrata, angulis costata, loculis 5-6 *conjunctis, quadratis, planis, primo acuto vel obtuso, ultimo subacuminato.*

Longueur . . . . . 1,20.

Coquille allongée, droite, égale sur toute sa hauteur et arrondie en arrière, ou conique et très-amincie en arrière, carrée et ornée à chaque angle d'une côte arrondie, se continuant jusque contre l'ouverture; formée de cinq ou six loges soudées, carrées, planes, la première aiguë ou obtuse, la dernière subacuminée.

OBSERVATION. Cette espèce, constante dans sa forme carrée, n'a donné que ces deux variétés.

Localité : Queuleu, près Metz, lias inférieur, assise à gryphées arquées; assez commun.

MARGINULINA RUSTICA, Terq., pl. IX, fig. 5, a, b.

M. testa elongata, rotundata, plus minusve arcuata, anticè subinflata, posticè attenuata, sex vel octo costis elatis, obliquis ornata,

Digitized by Google

loculis 10 *planis, transversalibus, obscuris, vel non visis, sensim crescentibus, primo obtuso, ultimo acuminato, septis rectis, minimis.*

Longueur . . . . . 1,50.

Coquille allongée, arrondie, plus ou moins arquée, renflée en avant, atténuée en arrière, ornée de six ou huit côtes élevées, un peu obliques, se prolongeant jusque contre l'ouverture; formée de dix loges planes, transversales, sans saillie, parfois non visibles, croissant insensiblement, la première obtuse, la dernière acuminée, cloisons droites, très-minces.

Observation. Nous avons donné les deux formes propres à cette espèce, l'une à six côtes, un peu obliques, à loges non visibles, et l'autre à huit côtes et à loges toutes visibles; la visibilité des loges n'a rien de spécial; elle existe ou manque dans chaque variété.

Localité : plateau de Belle-Croix, près Metz, lias inférieur, assise à gryphées arquées; assez commun.

Marginulina variabilis, Terq., pl. IX, fig. 6-7-8.

Cette espèce est tellement variable dans sa forme et ses ornements, que nous avons dû établir trois séries, qui, par des passages, conduisent aux trois formes principales que nous produisons. En considérant ces trois coquilles isolément, on serait tenté d'en faire des espèces distinctes; mais le grand nombre d'échantillons que nous avons recueilli dans une seule et même localité, nous a démontré, d'une part, que dans la même forme le nombre des côtes est variable, et d'une autre part, que cette forme elle-même se modifie insensiblement.

Nous avons représenté les extrêmes de chaque série, les variétés étant établies sur deux caractères principaux :

A. Coquille *droite, plus large en arrière qu'en avant*, les loges suivant cette disposition ;

B. Coquille *droite, cylindrique*, les loges *sensiblement égales* entr'elles ;

C. Coquille *arquée, très-mince en arrière*, les loges *croissant* régulièrement.

Digitized by Google

Localité : Queuleu, près Metz, lias inférieur, assise à gryphées arquées ; très-commun.

MARGINULINA VARIABILIS, Terq., var. inversa, fig. 6.

M. testa recta, rotundata, posticè ampliore quàm anticè, longitudinaliter octo costis elatis, undulosis ornata, loculis 9-10 *rotundatis, inflatis, decrescentibus, primo mucronato, ultimo obtuse-acuminato, septis profundis, rectis, angustis.*

Longueur . . . . . 1 millim.

Coquille droite, arrondie, plus renflée en arrière qu'en avant, ornée de huit côtes élevées, onduleuses, formée de neuf ou dix loges transversales, renflées, arrondies, décroissantes d'arrière en avant, la première mucronée, la dernière obtusément acuminée ; cloisons droites, profondes et très-minces.

MARGINULINA VARIABILIS, Terq., var. cylindracea, fig. 7.

M. testa elongata, recta, rotundata, cylindracea, quatuor ad decem costis elatis, undulosis ornata, loculis 10 *transversalibus, rotundatis, æqualibus, separatis, vix conspicuis, primo mucronato, ultimo subacuminato, septis tenuis.*

Longueur . . . . . 1 millim.

Coquille allongée, arrondie, cylindrique, ornée d'un nombre variable de côtes élevées, onduleuses (quatre à douze), devenant d'autant plus minces que leur nombre est plus grand, se prolongeant jusque contre l'ouverture ; formée de dix loges transversales, arrondies, sensiblement égales, peu saillantes, séparées, à peine visibles, la première mucronée, la dernière subacuminée, cloisons droites, très-minces.

OBSERVATION. Cette coquille a des rapports avec le *M. æqualis*, Terq. (fig. 9), par sa forme cylindrique ; elle en diffère par un nombre double de loges, par leur forme arrondie, et par la disposition onduleuse des côtes.

Digitized by Google

MARGINULINA VARIABILIS, Terq., var. gracilis, fig. 8.

M. testa elongata, arcuata, gracili, anticè rotundata, posticè attenuata, quatuor vel sex costis elatis, undulatis ornata, loculis 10 *transversalibus, inflatis, rotundatis, regulariter crescentibus, primo mucronato, ultimo subacuminato, septis rectis minimis.*

Longueur. . . . . 1,20.

Coquille allongée, arquée, grêle, arrondie en avant, amincie en arrière, ornée de quatre ou six côtes élevées, onduleuses, se prolongeant jusque contre l'ouverture; formée de dix loges transversales, renflées, arrondies, croissant régulièrement, la première mucronée, la dernière subacuminée, cloisons droites, très-minces.

MARGINULINA ÆQUALIS, Terq., pl. IX, fig. 9.

M. testa elongata, recta, æquali, utrinque æqualiter attenuata, longitudinaliter duodecim costis, elatis, æqualibus ornata, loculis 5 *obscuris, regularibus, conjunctis, septis rectis.*

Longueur. . . . . 1,5.

Coquille allongée, droite, égale sur toute sa hauteur, régulièrement atténuée en arrière et en avant, ornée longitudinalement de douze côtes élevées, régulières, égales, se continuant jusque près de l'ouverture, formée de cinq loges transversales, peu visibles, régulières, soudées, la première mucronée, la dernière acuminée, cloisons droites.

Localité : Queuleu, près Metz, lias inférieur, assise à gryphées arquées; assez rare.

MARGINULINA RADIATA, Terq., pl. IX, fig. 10, a, b.

M. testa elongata, rotundata, obliqua, utrinque obtusa, costis obliquis, elatis, irregularibus, ab aperturâ radiantibus ornata, loculis 7, *primis conjunctis, planis, transversalibus, tribus anticis obliquis, subinflatis.*

Longueur . . . . . 0,90.

Digitized by Google

Coquille allongée, arrondie, oblique, obtuse à ses deux extrémités, un peu recourbée postérieurement, ornée de côtes obliques, élevées, irrégulières, rayonnantes du bord de l'ouverture, formée de sept loges, les quatre premières planes, transversales, réunies, les trois dernières obliques, légèrement saillantes.

Localité : Queuleu, près Metz, lias inférieur, assise à *Bel. acutus;* assez rare.

MARGINULINA CULTRATA, Terq., pl. IX, fig. 11.

M. testa elongata, compressa, subconica, rugosa, posticè rotundata, anticè subacuminata, loculis obliquis, planis regularibus, vix conspicuis.

Longueur. . . . . 2,30.

Coquille allongée, très-comprimée, subconique, rugueuse, arrondie en arrière, subacuminée en avant, arrondie sur le dos, très-amincie sur le ventre, formée de loges obliques, régulières, planes, à peine visibles.

Localité : Ars-sur-Moselle, près Metz, lias moyen, assise à *plicatula spinosa*, supérieure à celle des nodules ferrugineux ; fort rare.

MARGINULINA RUGOSA, Terq., pl. IX, fig. 12, a, b.

M. testa elongata, rotundata, vitrea, rugosissima, subrecta, utrinque obtusa, loculis regulariter crescentibus, transversalibus, primis conjunctis, supra et infra in medio sublœvigatis, quatuor ultimis strangulatis, rotundatis.

Longueur. . . . . 0,90.

Coquille allongée, arrondie, vitreuse, très-rugueuse, presque droite, obtuse à ses deux extrémités, formée de loges transversales, croissant régulièrement, les premières conjointes, douées dans le milieu, en dessus et en dessous, d'une bande lisse, qui va en s'élargissant d'arrière en avant, les quatre dernières séparées, arrondies; sutures visibles par transparence.

Digitized by Google

Localité : lande Beauveau, près Semur, lias inférieur, assise à *Am. planorbis*, avec les polymorphines ; fort rare.

MARGINULINA CONICA, Terq., pl. IX, fig. 13, a, b, c, d.

Orthocerina multicostata, Born. Bornemann, Ueber die Liasformation in der Umgegend von Gœttingen, p. 35, pl. III, fig. 15.

M. testa rotundata, recta, posticè obtusa, anticè truncata, juvenile conica, adulte prælonga in medio subinflata, 10-12 costis, regularibus, insterstitio minoribus, è fronte nudo decurrentibus ornata, loculis transversalibus, planis, vix conspicuis, uno vel duobus ultimis aliquando strangulatis, subsphœricis, apertura subcentrali.

Longueur. . . . . 1,5.

Coquille arrondie, droite, obtuse en arrière, tronquée en avant, conique dans le jeune âge, allongée dans l'adulte, un peu renflée dans le milieu, ornée de dix à douze côtes élevées, régulières, beaucoup plus étroites que les intervalles, partant de l'angle frontal pour se continuer jusqu'à l'extrémité postérieure, formée de loges transversales, à peine visibles, non saillantes, parfois une ou deux dernières étranglées et subsphériques ; le front dans le jeune âge marqué de deux cercles concentriques, l'un, autour de l'ouverture, l'autre, près du bord.

Une variété que nous nous contenterons d'indiquer, ne porte que six côtes et en acquiert six autres avec le développement de la coquille.

OBSERVATION. Cette espèce est spéciale aux dernières assises du lias inférieur, où elle se produit avec une grande abondance et un développement complet ; elle se continue dans les premières couches du lias moyen, où elle est, au contraire, fort rare et comme atrophiée ; c'est ainsi que M. Bornemann l'a trouvée et dessinée, en la rapportant à un genre auquel elle ne saurait appartenir.

Localités : Venarey et Queuleu, près Metz, lias moyen, première couche de l'assise à *Am. Davoei ;* fort rare.

Belle-Croix, Gisors et Queuleu, lias inférieur, assise à *Bel. acutus ;* fort commun.

Digitized by Google

CRISTELLARIA CORDIFORMIS, Terq., pl. IX. fig. 14, a, b.

C. testa elongata, compressa, lævigata, cordiformi, loculis numerosis, irregularibus, planis, primo rotundato, inflato, sequentibus plus minusve transversalibus, triangularibus, tribus arcuatis ad basim decurrentibus, ultimo minimo, acuto.

Longueur. . . . . 0,50.

Coquille allongée, très-comprimée, lisse, cordiforme, formée de loges irrégulières, planes, la première arrondie, renflée et saillante, les suivantes plus ou moins obliques ou transversales et triangulaires, trois arquées, decurrentes jusqu'à la base, la dernière très-petite, triangulaire, aiguë.

Localités : Vieux-Pont, entre Caen et Bayeux, lias moyen (marnes jaunes) ; Beauregard, assise à *Am. Davoei ;* fort rare.

CRISTELLARIA TERQUEMI, d'Orb.

Terquem, *Recherches sur les foraminifères du lias*, premier mémoire, page 62, pl. III, fig. 18, a, b, c.

Localité : Vieux-Pont, lias moyen (marnes grises), assise à *Am. Davoei ;* assez rare.

CRISTELLARIA SIMPLEX, Terq.

C. testa elongata, compressa, lævigata, pyriformi, posticè rotundata, anticè acuminata, loculis 5 planis, obliquis, regulariter crescentibus, primo semi-lunari, ultimo triangulari.

Longueur. . . . . 0,76.

Coquille allongée, très-comprimée, lisse, pyriforme, acuminée en avant, arrondie en arrière, formée de 5 loges, planes, obliques, croissant régulièrement, la première semi-lunaire, la dernière triangulaire.

Localité : Queuleu, près Metz, lias moyen, assise à *Am. Davoei ;* fort rare.

Digitized by Google

CRISTELLARIA MATUTINA, d'Orb.

Terquem, *Recherches sur les foraminifères du lias*, premier mémoire, p. 59, pl. III, fig. 14, a, b, c.

Localités : Pouillenay et Vieux-Pont, lias moyen (marnes grises), assise à *Am. Davoei;* assez rare.

CRISTELLARIA EUGENII, Terq., pl. IX, fig. 16, a, b.

C. testa elongata, lævigata, lateribus compressissima, circiter angusta, obtusa, dorso arcuata, ventro gradata, basi involuta, inflata idque carinata, tenuè longitudinaliter multistriata, loculis numerosis, subplanis, primis plus minusve triangularibus, quinque aliis regularibus, sensim æqualibus, obliquis, ultimo sublævigato, anticè arcuato, subacuminato.

Longueur . . . . . 2 millim.

Coquille allongée, élargie et très-comprimée sur les flancs, obtuse et très-étroite sur le pourtour, excavée sur le dos, droite et en gradin sur le ventre, enroulée, renflée et carénée à la base, ornée de fines stries longitudinales et serrées, formée de loges, presque sans saillie, les premières irrégulières, plus ou moins triangulaires, les cinq autres régulières, obliques, sensiblement égales entr'elles, la dernière presque lisse, arquée et subacuminée.

Localités : Pouillenay, Beauregard, Vieux-Pont, entre Caen et Bayeux, lias moyen (marnes bleues), assise à *Am. Davoei;* fort rare.

CRISTELLARIA SINEMURIENSIS, Terq., pl. IX, fig. 17, a, b.

C. testa elongata, compressa, semi-lunari, lævigata, basi involuta, anticè et posticè rotundata, in medio excavata, loculis irregularibus, planis, primo semi-lunari, ultimo inflato subacuminato.

Longueur. . . . . 0,75.

Coquille allongée, comprimée, semi-lunaire dans son ensemble, lisse, enroulée à la base, arquée en avant et en arrière, excavée

Digitized by Google

dans le milieu, arrondie sur le dos, formée de loges irrégulières, la première semi-lunaire, les quatre suivantes plus ou moins triangulaires, deux très-obliques, allongées, descendant jusque sur la base, les deux dernières obliques, trapézoïdales.

OBSERVATION. Cette espèce a la forme d'un fer à cheval et se distingue ainsi de toutes les autres ; elle accompagne les polymorphines.

Localité : lande Beauveau, près Semur-en-Auxois, lias inférieur, partie supérieure de l'assise à *Am. planorbis* (Lumachelle) ; fort rare.

CRISTELLARIA CLAVATA, Terq., pl. IX, fig. 18, a, b.

C. testa elongata, recta, subcompressa, claviformi, lævigata, basi non involuta, nucleo instructa, loculis sex irregularibus, dorso non proeminentibus, primo semi-lunari, sequente triangulari, aliis subquadratis, decrescentibus, ultimo angusto, acute acuminato, septis obliquis.

Longueur. . . . . 0,51.

Coquille allongée, droite, subcomprimée, lisse, en forme de massue, base non enroulée et munie d'un nucléus, formée de six loges irrégulières, non saillantes sur le dos, la première semi-lunaire, la suivante triangulaire, les autres trapézoïdales, décroissantes d'arrière en avant, la dernière étroite et très-acuminée, cloisons obliques.

Localités : Pouillenay et Venarey, près Semur-en-Auxois, lias moyen, assise à *Am. Davoei* ; fort rare.

CRISTELLARIA NUCLEATA, Terq., pl. IX, fig. 19, a, b.

C. testa elongata, compressa, lævigata, posticè obtusè nucleata, anticè acuminata, loculis 9-10 *planis, tribus primis arcuatis, sequenti triangulari, ultimis regulariter obliquis.*

Longueur. . . . . 1,30.

Coquille allongée, comprimée, lisse, arrondie et renflée à la base, acuminée en avant, formée de neuf ou dix loges planes,

Digitized by Google

les trois premières arquées, la suivante triangulaire, les dernières régulièrement obliques.

Localité : Queuleu, près Metz, lias moyen, assise à *Am. Davoei ;* assez rare

CRISTELLARIA ANTIQUATA, d'Orb.

Terquem, *Recherches sur les foraminifères du lias*, premier mémoire, p. 60, pl. III, fig. 15, a, b.

Localités : Venarey, Pouillenay, Beauregard, Vieux-Pont (marnes grises, bleues et jaunes), lias moyen, assise à *Am. Davoei ;* partout assez commun.

CRISTELLARIA COLLENOTI, Terq., pl. IX, fig. 20, a, b.

C, testa elongata, porrecta, angusta, lævigata, juvenilè acutè carinata, adultè obtusa, basi paululum involuta, loculis 13-14, complanatis, regulariter crescentibus, primo semi-lunari, aliis subquadratis, tribus ultimis obliquis, subteretibus, ultimo producto, acuminato, septis subrectis.

Longueur . . . . . 2 millim.

Coquille très-allongée, étroite, comprimée, munie d'une carène aiguë dans le jeune âge, obtuse dans l'adulte, base légèrement enroulée, formée de treize ou quatorze loges comprimées, croissant régulièrement, la première semi-lunaire, les suivantes carrées, à cloisons droites, les trois dernières renflées, très-obliques, la dernière renflée et acuminée.

Localité : Pouillenay, près Semur-en-Auxois, lias moyen, assise à *Am. Davoei ;* assez rare.

CRISTELLARIA NORMANNIÆ, Terq., pl. IX, fig. 21, a, b.

C. testa elongata, lævigata, lateribus compressissima, circiter angusta, obtusa, basi involuta, inflata, loculis numerosis, primis triangularibus, aliis obliquis regularibus, parum crescentibus,

Digitized by Google

ultimo obtuso, septis translucidis, dorso arcuatis, loculos ferè æquantibus.

Longueur. . . . . 2,20.

Coquille allongée, lisse, élargie et très-comprimée sur les côtés, obtuse et très-étroite sur le pourtour, arquée sur le dos et droite sur le ventre, enroulée et renflée à la base, formée de loges nombreuses, les premières triangulaires, les autres obliques, régulières, croissant fort peu, la dernière obtuse, cloisons translucides, arquées près du dos, larges et presque égales aux loges.

Localité : Vieux-Pont, entre Caen et Bayeux, lias moyen, marnes bleues de l'assise à *Am. Davoei;* fort rare.

CRISTELLARIA RUSTICA, d'Orb.

Terquem, *Recherches sur les foraminifères du lias*, premier mémoire, p. 63, pl. III, fig. 19, a, b.

Localité : Vieux-Pont, lias moyen (marnes grises), assise à *Am. Davoei;* assez rare.

CRISTELLARIA GUTTA, Terq., pl. IX, fig. 22, a, b.

C. testa ovata, rotundata, lævigata, posticè obtusa, anticè acuminata, loculis quinque transversalibus, planis, arcuatis regularibus, ultimo triangulari.

Longueur. . . . . 0,66.

Coquille ovale, arrondie, lisse, obtuse en arrière, acuminée en avant, formée de cinq loges transversales, planes, arquées, régulières, la dernière triangulaire.

Localités : Ars, près Metz, lias moyen, assise à *plicatula spinosa;* Venarey, lias moyen, assise à *Am. Davoei;* fort rare.

CRISTELLARIA SPECIOSA, Terq.

Terquem, *Recherches sur les foraminifères du lias*, premier mémoire, p. 64, pl. IV, fig. 2, a, b, c, d.

Localités : Pouillenay (assez rare); Vieux-Pont (marnes grises et jaunes), lias moyen, assise à *Am. Davoei;* assez commun.

Digitized by Google

CRISTELLARIA NAUTILIFORMIS, Terq., pl. X, fig. 1, a, b.

C. testa abbreviata, compressa, lenticulari, lævigata, dorso obtusa, rotundata, irregulariter involuta, carinata, in medio longè et obliquè plicata, loculis irregularibus, planis, ultimo elongato, acuminato, septis externè incrassatis.

Diamètre. . . . . 0,80.

Coquille courte, comprimée, lenticulaire, lisse, à dos obtus et arrondi, enroulée irrégulièrement et carénée à la base, douée dans le milieu d'un pli allongé et oblique ; formée de loges très-irrégulières, sans saillie, la dernière allongée, acuminée en avant, cloisons épaisses près du dos.

OBSERVATION. Cette espèce se distingue par le long pli du milieu et qui se produit identique des deux côtés.

Localité : Saint-Julien-lès-Metz, en face du cimetière, lias moyen, assise des ovoïdes ferrugineux; assez commun.

CRISTELLARIA EXCAVATA, Terq., pl. X, fig. 2, a, b.

C. testa lenticulari, compressa, lævigata, dorso obtusa, angulata, irregulariter involuta, in medio excavata, uno ampliore quam altero latere, loculis planis, subregularibus, ultimo subacuminato, anticè triangulari.

Diamètre. . . . . 1,40.

Coquille lenticulaire, comprimée, lisse, obtuse et anguleuse sur le dos, irrégulièrement enroulée, excavée dans le centre, plus largement d'un côté que de l'autre, loges planes, croissant assez régulièrement, arrondies au centre, la dernière subacuminée, triangulaire en avant.

Localités : Saint-Julien-lès-Metz, en face du cimetière, lias moyen, assise à ovoïdes ferrugineux; assez rare.

Venarey, assise à *Am. Davoei;* assez rare.

Digitized by Google

CRISTELLARIA VETUSTA, d'Orb.

Terquem, *Recherches sur les foraminifères du lias*, premier mémoire, p. 62, pl. III, fig. 17, a, b, c, d.

Localité : Vieux-Pont (marnes grises, bleues et jaunes), lias moyen, assise à *Am. Davoei;* assez commun.

CRISTELLARIA BOCHARDI, Terq., pl. X, fig. 3, a, b, c.

C. testa elongata, recta, compressa, lævigata nitida, juvenilè discoidea, adultè utrinque acutè angulata, pseudocarinata, basi involuta, nucleo magno, lævigato instructa, basi et dorso articulata, loculis planis, ultimo acuminato, septis rectis.

Longueur. . . . . 1 millim.

Coquille allongée, droite, comprimée, lisse et brillante, discoïde dans le jeune âge, déprimée sur le bord, comme carénée, base très-enroulée, munie d'un fort nucléus, articulée sur la base et sur toute la hauteur du dos, loges nombreuses, les premières transversales, les dernières légèrement obliques, sans saillie, la dernière acuminée, cloisons droites.

OBSERVATIONS. Cette espèce paraît caractéristique du lias supérieur par son abondance extrême et par son identité dans plusieurs localités, très-distantes les unes des autres. La figure c représente la coquille dans l'état où elle se trouve le plus habituellement, privée de son prolongement; le mamelon central et la dépression du pourtour la spécifient d'une manière tout exceptionnelle.

Localités : Mombard, Pouillenay, près Semur-en-Auxois, lias supérieur, couche à *Turbo subduplicatus* et *Thecocyathus mactra;* très-abondant à l'état jeune, fort rare avec le prolongement.

Quéaux et Sanxay, près Poitiers, même assise avec le pecten pumilus; abondant.

Saint-Fortunat, près Lyon, même assise; assez abondant.

Boismont, près Longwy (Moselle); mont Saint-Quentin, près

Digitized by Google

Metz, marnes micacées sous-jacentes au grès supraliasique ; abondant.

CRISTELLARIA BREONI, Terq., pl. X, fig. 4, a, b.

C. testa elongata, compressa, recta, basi obtusè involuta, dorso et basi tenuè carinata, anticè tenuis ornata costis, duobus in medio majoribus, loculis convexiusculis, primo semi orbiculari, sequentibus triangularibus, ultimis productis, rhomboïdalibus, anticè et posticè rotundatis, lateribus clathratis.

Longueur. . . . . 1,40.

Coquille allongée, droite, comprimée, d'une largeur presque égale sur toute sa hauteur, ornée en avant de fines côtes, dont deux plus saillantes dans le milieu, formant un léger treillis, munie d'une faible carène autour de la base et sur le dos, base obtusément enroulée et lisse; formée de loges nombreuses, peu saillantes, la première semi-lunaire, les suivantes subtriangulaires, les dernières allongées, rhomboédriques, arrondies en arrière et en avant, et recouvrant presque entièrement la base, la dernière légèrement acuminée.

Localité : Pouillenay, près Semur-en-Auxois, lias moyen, assise à *Am. Davoei;* fort rare.

CRISTELLARIA ACUMINATA, Terq., pl. X, fig. 5, a, b.

C. testa elongata, compressa, lævigata, albida, nitida, dorso arcuata, obtusa, basi involuta, disco centrali minuta, loculis numerosis, planis, primo semi-lunari, sequentibus plus minusve triangularibus, duobus obliquis, elongatis, ultimo minimo, rotundato, acuminato, septis latis translucidis, acumine visibili interruptis.

Longueur. . . . . 0,65.

Coquille allongée, comprimée, lisse, blanche et brillante, arquée et obtuse sur le dos, enroulée à la base et munie d'un disque central peu saillant, formée de loges nombreuses, planes, la première semi-lunaire, les suivantes plus ou moins triangulaires, deux allongées, très-obliques, descendant jusque sur la base, la

Digitized by Google

dernière très-petite, arrondie, acuminée, cloisons larges, translucides, interrompues par le prolongement visible dans toutes les loges.

Localité : Vieux-Pont, entre Caen et Bayeux, lias moyen, marnes grises de l'assise à *Am Davoei;* fort rare.

CRISTELLARIA IMPRESSA, Terq., pl. X, fig. 6, a, b.

C. testa lenticulari, discoidea, lævigata, involuta, disco centrali proeminente instructa, dorso obtusa, circiter impressa, pseudocarinata, loculis numerosis, planis, regularibus, triangularibus, septis externè latis, internè vix conspicuis.

Diamètre. . . . . 0,6.

Coquille lenticulaire, discoïde, lisse, enroulée, munie d'un disque central proéminent, obtuse sur le dos, déprimée sur le bord, comme carénée, formée de loges nombreuses, planes, régulières, triangulaires, cloisons épaisses sur le pourtour et à peine visibles vers le centre.

OBSERVATION. Cette espèce a beaucoup de rapport avec le C. Bochardi (fig. 3, a, b, c.) par le nucléus central et la dépression du pourtour; elle en diffère par une plus grande épaisseur, un mamelon beaucoup plus petit, et surtout par la disposition des cloisons, très-épaisses sur le bord et à peine visibles au centre.

Localité : Vieux-Pont, entre Caen et Bayeux, lias moyen, marnes grises de l'assise à *Am. Davoei.*

CRISTELLARIA SPLENDENS, Terq , pl. X, fig. 7.

C. testa abbreviata, lævigata, circiter carinata, basi involuta, nucleata, loculis irregularibus, subplanis, quinque primis externè rotundatis, internè angustissimis, septis incrassatis, penultimo obliquo, elongato, basim obtegente, ultimo abbreviato, acuminato, septis angustis.

Longueur. . . . . 0,7.

Coquille courte, lisse, carénée sur tout son pourtour, enroulée obtusément et munie d'un disque central saillant, formée de loges

Digitized by Google

irrégulières, les cinq premières arrondies en arrière, très-étroites vers le centre, cloisons épaisses, la pénultième verticale, très-allongée, recouvrant la base, la dernière courte, acuminée, cloisons étroites.

Localités : Beauregard, Vieux-Pont, entre Caen et Bayeux (marnes jaunes), lias moyen, assise à *Am. Davoei;* fort rare.

CRISTELLARIA UNIMAMILLATA, Terq., pl. X, fig. 8, a, b, c.

C. testa lenticulari, lævigata, basi irregulariter involuta, carinata, carina lamellosa, dissecta, dorso irregulariter angulata, uno latere elatiore mamillata, altero plicata, depressa, loculis regularibus, planis, in medio compressis, circiter inflatis, ultimo acuminato, irregulariter triangulari.

Diamètre. . . . . 0,75.

Coquille lenticulaire, lisse, base enroulée irrégulièrement et munie d'une carène lamelleuse et déchiquetée, dos irrégulièrement anguleux et arrondi; un côté doué d'un mamelon élevé, et l'autre d'un pli arqué; formée de loges non saillantes, croissant régulièrement, comprimées dans le milieu et renflées sur le bord, beaucoup plus prononcées d'un côté que de l'autre, la dernière acuminée en avant et irrégulièrement triangulaire en arrière.

Localité : Saint-Julien-lès-Metz, en face du cimetière, lias moyen, assise à ovoïdes ferrugineux; assez rare.

CRISTELLARIA TURBINIFORMIS, Terq., pl. X, fig. 9, a, b, c.

C. testa lenticulari, lævigata, basi carinata, carina lamellosa, dissecta, irregulariter involuta, uno latere turbiformi, altero excavato, loculis regulariter crescentibus, planis, ultimo subacuminato, subtriangulari.

Diamètre. . . . . 0,60.

Coquille lenticulaire, lisse, carénée à la base, carène lamelleuse et déchiquetée, enroulée irrégulièrement, enroulement spiral, visible d'un côté seulement, un pli profond sur l'autre, loges

Digitized by Google

croissant régulièrement, la dernière subacuminée, subtriangulaire.

Localité : Saint-Julien-lès-Metz, en face du cimetière, lias moyen, assise à ovoïdes ferrugineux ; assez commun.

Pouillenay, assise à *Am. Davoei;* assez rare.

Cristellaria inermis, Terq.

Terquem, *Recherches sur les foraminifères du lias*, deuxième mémoire, p. 447, pl. VI, fig. 5.

Localité : Venarey, lias moyen, assise à *Am. Davoei;* rare.

Cristellaria articulata, Terq.

Terquem, *Recherches sur les foraminifères du lias*, deuxième mémoire, page 447, pl. VI, fig. 6, a. b.

Localités : Venarey, Pouillenay, lias moyen, assise à *Am. Davoei;* assez commun.

Cristellariá cincta, Terq.

Terquem, *Recherches sur les foraminifères du lias*, deuxième mémoire, page 460, pl. VI, fig. 21.

Localité : Pouillenay, lias moyen, assise à *Am. Davoei;* très-rare.

Cristellaria deperdita, Terq., pl. X, fig. 10, a, b.

C. testa elongata, rotundata, rugosa, basi obtuse et obscure involuta, anticè angulata, dorso bicurvata, loculis irregularibus, transversalibus vel obliquis, subquadri vel triangularibus, ultimo conico.

Longueur. . . . . 0,88.

Coquille allongée, arrondie, rugueuse, obscurément enroulée et obtuse à la base, anguleuse en avant, douée d'une double courbure sur le dos et d'un renflement au milieu du côté ventral,

Digitized by Google

formée de loges irrégulières, planes, transversales ou obliques, subquadrangulaires ou triangulaires, la dernière conique.

Localité : Queuleu, près Metz, lias moyen, assise à *Am. Davoei;* fort rare.

CRISTELLARIA SACCULUS, Terq., pl. X, fig. 11, a, b.

C. testa elongata, compressa, vitrea, rugosa, posticè obtusa, rotundata, anticè truncata, dorso arcuata, loculis septem, primo semi-lunari, secondo transversali, tertio triangulari, aliis obliquis, subplanis, ultimo subacuminato.

Longueur. . . . . 0,75.

Coquille allongée, comprimée, vitreuse, translucide, rugueuse, obtuse et arrondie en arrière, arquée sur le dos et tronquée en avant, formée de sept loges, la première semi-lunaire, la seconde transversale, la troisième triangulaire, les suivantes trapézoïdales, obliques, peu saillantes, la dernière subacuminée.

OBSERVATION. Cette espèce, remarquable par sa forme tronquée en avant, se distingue par sa texture rugueuse et par sa translucidité, caractères que nous n'avons encore observés dans aucune autre cristellaire fossile.

Localité : Vieux-Pont, entre Caen et Bayeux, lias moyen, marnes grises de l'assise à *Am. Davoei;* fort rare.

Genre FLABELLINA d'Orbigny.[1]

« Coquille libre, régulière, équilatérale *ou inéquilatérale,* » très-comprimée, ovale ou oblongue, d'une contexture » compacte *ou vitreuse,* souvent couverte de bourrelets, » composée d'une spire d'abord régulière, *plus ou moins* » embrassante dans le jeune âge, se projetant plus tard

[1] D'Orbigny. Foraminifères du bassin tertiaire de Vienne (Autriche), pages 92 et 93. Nous avons mis en italique les modifications que nous avons apportées aux caractères génériques.

Digitized by Google

» en une large surface comprimée et anguleuse, formée » de loges comprimées, rejoignant *plus ou moins* le » retour de la spire; puis, à un certain âge, présentant » des chevrons renversés, empilés sur une seule ligne. » Ouverture ronde dans le jeune âge, placée à l'angle » carénal; tandis que dans l'adulte elle se trouve à » l'extrémité de l'angle saillant, formé par les chevrons » des loges.

» Rapports et différences. Ce genre est, en tout, dans » la jeunesse, semblable aux cristellaires par sa forme » comprimée, par la place de son ouverture, et même » par les côtes de certaines espèces; mais, dans un âge » plus avancé, les loges ne continuent pas à se ranger » seulement sur le côté des précédentes; elles les em- » brassent aussi du côté du dos, représentant alors un » chevron renversé, d'autant plus régulier que la coquille » est plus âgée; et ce mode d'empilement continue en- » suite pendant tout le reste de l'existence. Lorsque la » coquille est complète, elle ressemble beaucoup à une » *frondiculaire,* avec laquelle elle a même été confondue; » mais les frondiculaires s'en distinguent en commençant » de suite par un empilement sur une seule ligne lon- » gitudinale, et non par une spire, comme nous le » trouvons toujours dans les flabellines.

» Ce genre ne contient, jusqu'à présent, que des » espèces propres à l'étage crétacé, depuis le grès vert » ou l'étage turonien jusqu'à la craie blanche, et peut » être regardé comme caractéristique de ces terrains; » nous en connaissons cinq espèces. »

L'étage moyen du lias renferme huit espèces dont deux de Saint-Julien-lès-Metz, deux de la même couche d'Ars et quatre de Vieux-Pont (assise à Am. Davoei), entre Caen et Bayeux. Nous en possédons plusieurs du fullers-earthe de Longwy (Moselle) ainsi que de l'oxfordien de la Hève.

Digitized by Google

FLABELLINA SECURIFORMIS, Terq., pl. X, fig. 12, a, b.

F. testa elongata, compressa, lævigata, irregulari, hybrida, juvenile basi involuta, dorso regulariter arcuata, loculis planis triangularibus, transversalibus, aliis obliquis, acumine in omnibus remanente; adulte porrecta, triangulari, loculis obliquis, irregulariter arcuatis.

Longueur. . . . . 1,50.

Coquille allongée, comprimée, lisse, irrégulière hybride ; dans le jeune âge, coquille à forme de cristellaire, enroulée à la base, arrondie sur le dos, formée de loges planes, les premières triangulaires plus ou moins transversales, les autres obliques, le prolongement de chaque loge persistant; dans l'adulte, coquille projetée, triangulaire, droite sur le dos, en gradins sur le ventre, formée de loges presque sans saillie, très-obliques, arquées en avant et fortement rejetée en arrière.

OBSERVATION. Cette coquille qui semble représenter l'accolement de deux fossiles de genres différents, un doublement hybride, par sa forme et par sa soudure : dans le jeune âge, elle représente la disposition ordinaire des cristellaires et en particulier celle du *C. acuminata*, Terq. (pl. X, fig. 5, a, b.); adulte elle prend celle que nous avons reconnue à quelques marginulines; la forme des loges en chevron indique le genre auquel il convient de rapporter ce fossile, dont la soudure hybride s'est opérée du vivant de l'animal.

Localité : Ars, près Metz, lias moyen, assise à *plicatula spinosa* ; fort rare.

FLABELLINA DESLONGCHAMPSI, Terq., pl. X, fig. 13.

F. testa elongata, compressa, lævigata, anticè explanata, porrecta, posticè angusta, incurva, subacuta, dorso sinuata, loculis numerosis, quatuor primis triangularibus, aliis angulosis, crescentibus, angulo sensim acutiore, uno precedente loculo obtegentibus.

Longueur. . . . . 0,75.

Digitized by Google

Coquille allongée, comprimée, lisse, blanche, vitreuse, projetée et étalée en avant, étroite, recourbée et subacuminée en arrière, sinueuse sur le dos, formée de loges nombreuses, les quatre premières triangulaires, les suivantes arquées, puis devenant, avec la croissance, de plus en plus anguleuses en avant, ne recouvrant successivement que la précédente loge.

Observation. Cette espèce se distingue par le caractère particulier, que le recouvrement ne s'étend qu'à une seule loge et semble régulier.

Localité : Vieux-Pont, entre Caen et Bayeux, lias moyen, marnes jaunes de l'assise à *Am. Davoei;* fort rare.

Flabellina bicostata, Terq., pl. X, fig. 14.

F. testa abbreviata, compressa, supra bicostata, infra lævigata, basi obtusè involuta, nucleata, loculis irregularibus, planis, quatuor primis plus minusve triangularibus, duobus expansis obliquis, ultimo angulato, anticè acuminato, duos anteriores obtegente, septis incrassatis.

Longueur. . . . . 0,6.

Coquille courte, comprimée, ornée près du dos de deux côtes, courbes à la base, puis droites, lisse près du ventre, enroulée obtusément à la base et munie d'un disque peu saillant, formée de loges irrégulières, planes, les quatre premières plus ou moins triangulaires, les deux suivantes obliques, recouvrant la base, la dernière en chevron, acuminée en avant et recouvrant sur le dos les deux précédentes ; cloisons épaisses, principalement à la base.

Localités : Beauregard (Côte-d'Or), Vieux-Pont, entre Caen et Bayeux, lias moyen, marnes jaunes de l'assise à *Am. Davoei;* fort rare.

Flabellina obliqua, Terq., pl. X, fig. 15.

F. testa elongata, compressa, lævigata, anticè planulata, posticè obtusè incurva, dorso rotundata, loculis numerosis, primo semi-lunari, tribus sequentibus triangularibus, aliis obliquis, ventre et latere

Digitized by Google

proeminentibus, duobus ultimis angulatis, primo quatuor anticos obtegente, ultimo sinuato, acuminato.

Longueur. . . . . 0,70.

Coquille allongée, comprimée, lisse, blanche, vitreuse, élargie en avant, enroulée en crosse, obtuse en arrière, arquée sur le dos, formée de loges nombreuses, la première semi-lunaire, les trois suivantes triangulaires, les autres très-obliques, un peu saillantes sur le ventre et le côté, à cloisons minces, laissant voir le prolongement antérieur de chaque loge, les deux dernières en chevron, la première recouvrant les quatre précédentes, la dernière sinueuse et acuminée.

Localité : Vieux-Pont, entre Caen et Bayeux, lias moyen, marnes grises de l'assise à *Am. Davoei;* fort rare.

FLABELLINA INÆQUILATERALIS, Terq., pl. X, fig. 16, a, b.

F. testa elongata compressa, lævigata, dorso subrotundata, basi involuta, obtusa, juvenile regulariter crescente, adultè inæquilaterali, loculis plus minusve obliquis, duobus ultimis angulatis, duobus uno latere, uno alterum irregulariter obtegente, septis incrassatis.

Longueur. . . . . 1,20.

Coquille allongée, comprimée, lisse, arrondie sur le dos, enroulée à la base et obtuse, croissant régulièrement dans le jeune âge, inéquilatérale dans l'adulte; loges planes, plus ou moins obliques, les deux dernières en chevron, embrassant irrégulièrement les loges précédentes, les deux chevrons visibles d'un côté et masquant une partie des loges; de l'autre côté un seul chevron et un rudiment du second, laissant à découvert les loges précédentes; cloisons épaisses et translucides.

OBSERVATION. Cette coquille très-régulière dans le jeune âge, présente des modifications si prononcées dans l'adulte que les deux faces sembleraient appartenir à deux coquilles différentes.

Localité : Saint-Julien-lès-Metz, en face du cimetière, lias moyen, assise à ovoïdes ferrugineux; fort rare.

Digitized by Google

FLABELLINA METENSIS, Terq., pl. X, fig. 17.

F. testa elongata, compressa, lævigata, anticè undulata, posticè obtusè involuta, carinata, adultè dorso rotundata, loculis multis, obliquis, regularibus, planis, ventro rotundatis, duobus ultimis angulatis, acuminatis, duos anteriores obtegentibus, apertura antica, terminali.

Longueur. . . . . 0,80.

Coquille allongée, comprimée, lisse, arrondie sur le dos et légèrement onduleuse en avant, obtusément enroulée en arrière et carénée, formée de loges nombreuses, croissant régulièrement, planes, sans saillie sur le dos, un peu arrondies sur le ventre, les deux dernières en chevron, normales en dessous et recouvrant sur le dos deux loges précédentes, ouverture ronde terminale.

Localité : Saint-Julien-lès-Metz, dans une nouvelle carrière ouverte contre la dernière tuilerie, lias moyen, assise à ovoïdes ferrugineux ; fort rare.

FLABELLINA CLATHRATA, Terq., pl. X, fig. 8, a, b.

F. testa elongata, compressa, clathrata, basi obtuse involuta, anticè spatulata, costulis obliquis, numerosis ornata, loculis numerosis, planis, transversalibus, in medio angulosis, regulariter crescentibus, suturis spissis.

Longueur . . . . . 1,70.

Coquille allongée, comprimée, enroulée obtusément à la base, élargie, comme spatulée en avant, ornée de nombreuses côtes fines, obliques et régulières, formée de loges nombreuses, planes, transversales, anguleuses dans le milieu, croissant régulièrement, sutures épaisses.

OBSERVATION. Cette espèce se rapproche des frondiculaires par la forme arquée des loges ; elle s'en éloigne par l'enroulement de la base et la disposition oblique de l'ouverture.

Localité : Ars, près Metz, lias moyen, assise à *plicatula spinosa* ; fort rare.

Digitized by Google

FLABELLINA OBTUSA, Terq., pl. X, fig. 19.

F. testa elongata, compressa, lævigata, anticè porrecta, posticè obtusè incurva, loculis numerosis, paululùm eminentibus, primo semi-lunari, quatuor sequentibus triangularibus, arcuatis, aliis angulatis, angulo sensim crescente, ultimo obtuso.

Longueur. . . . . 0,80.

Coquille blanche, vitreuse, allongée, comprimée, lisse, projetée en avant, enroulée en crosse obtuse en arrière, formée de loges nombreuses, légèrement saillantes, la première semi-lunaire, les quatre suivantes triangulaires et arquées, les autres en chevrons empilés, dont l'angle antérieur augmente insensiblement, et dont les côtés ne recouvrent que la loge précédente, la dernière obtuse.

OBSERVATION. Cette espèce a l'empilement des loges comme dans le *F. Deslongchampsi* (fig. 13) et en diffère par un angle moins aigu dans les chevrons et par la première et la dernière loges qui sont obtuses.

Localité : Vieux-Pont, entre Caen et Bayeux, lias moyen, marnes grises de l'assise à *Am. Davoei;* fort rare.

ROBULINA ACUTIANGULATA, Terq., pl. X, fig. 19, a, b.

R. testa discoidea, lævigata, in medio convexa, disco centrali instructa, margine acutè angulata, depressa, carinata, loculis 7-8 *regulariter subtriangularibus, planis, septis rectis, angustis.*

Diamètre. . . . . 0,50.

Coquille discoïde, convexe au centre et munie d'un disque saillant, déprimée et un peu évidée sur le bord, tranchante et douée d'une très-courte carène sur tout le pourtour, formée de sept ou huit loges subtriangulaires, non saillantes, lisses, cloisons droites et minces.

OBSERVATION. Cette espèce a quelques rapports avec le *R. liasina,* Terq. (foram. du lias de la Moselle, deuxième mémoire, page 449, pl. VI, fig. 9, a, b), par sa forme discoïdale ; elle en diffère par le pourtour tranchant et muni d'une carène, ainsi que par la disposition régulièrement triangulaire des loges.

Digitized by Google

Localités : Pouillenay et Vieux-Pont, entre Caen et Bayeux, lias moyen, marnes jaunes de l'assise à *Am. Davoei;* fort rare.

GLOBULINA LIASINA, Terq., pl. VII, fig. 2, a, b, c.

G. testa irregulariter orbiculari vel subelongata, compressa, lævigata, apertura orbiculari, intus crenulata.

Longueur. . . . . 0,90.
Diamètre. . . . . 0,42.

Coquille irrégulièrement orbiculaire ou allongée et comprimée en forme de sac, lisse, ouverture ronde, munie à l'intérieur de six ou sept crénelures dentiformes.

OBSERVATION. La constitution spathique de tous nos échantillons nous a empêché de reconnaître la suture des loges, ainsi que la présence des pores.

Localité : Queuleu, près Metz, lias moyen, assise à *Am. Davoei ;* assez commun.

INVOLUTINA ASPERA,[1] Terq., pl. X, fig. 21, a, b.

I. testa silicea, compressa, orbiculari vel ovata, æquilaterali, vitrea, perlucida, rugosissima, spira in centro impressa, anfractibus 4-5, loculis vix conspicuis.

Diamètre. . . . . 1 à 1,60.

Coquille siliceuse, très-comprimée, orbiculaire ou ovale, équilatérale, vitreuse, translucide, très-rugueuse ; spire visible des deux côtés, déprimée dans le centre, composée de quatre ou cinq tours à parois épaisses, canal très-irrégulier, loges indistinctes.

OBSERVATION. Cette espèce ne peut être étudiée que lorsque le canal médian est rempli d'une substance noire, qui en indique la forme et permet de distinguer quelques loges, encore faut-il avoir soin de mouiller la coquille ; lorsque le canal est vide et que la coquille est sèche, on ne voit plus qu'un disque brillant et cristallin, où les sutures sont à peine indiquées.

[1] Voyez pour les caractères du genre, page 450, deuxième mémoire sur les foraminifères du lias.

Digitized by Google

Cette espèce se distingue de l'*I. silicea*, Terq. (Terquem, *Recherches sur les foram. du lias*, page 450, pl. VI, fig. 11), par une texture beaucoup plus rugueuse, par un moins grand nombre de tours et un moindre nombre de loges pour chaque tour.

Localité : Queuleu, près Metz, lias inférieur, assise à *Bel. acutus*; très-commun.

INVOLUTINA DESLONGCHAMPSI, Terq., pl. X, fig. 12, a, b.

I. testa calcarea, vitrea, nitida, lenticulari, discoidea, æquilaterali, rugosa, circiter rotundata, in medio tuberculis numerosis elatis, irregularibus ornata, spira complanata, anfractu uno visibili, loculis numerosis, externè subrotundatis, septis latis.

Diamètre. . . . . 0,36.

Coquille calcaire, vitreuse, brillante, rugueuse, lenticulaire, discoïde, équilatérale, arrondie sur son pourtour, ornée dans le milieu de tubercules élevés, irréguliers, spire comprimée, le dernier tour en anneau et seul visible, loges nombreuses, un peu renflées extérieurement, cloisons épaisses, entières.

OBSERVATION. Cette espèce diffère de l'*I. Jonesi*, Terq. et Piet. (Terquem, deuxième mémoire sur les foraminifères du lias, p. 461, pl. VI, fig. 22) par ses tubercules moins nombreux et plus élevés, par ses cloisons épaisses, entières et non vitreuses comme le reste de la coquille.

Localité : Vieux-Pont, entre Caen et Bayeux, lias moyen, marnes grises de l'assise à *Am. Davoei*; fort rare.

INVOLUTINA POLYMORPHA, Terq., pl. X, fig. 23, a, b, c.

I. testa silicea, vitrea vel obscura, elongata, compressa, rugosissima, irregulari, conica vel ovata, anticè porrecta, spira parumper visibili, loculis ultimis conspicuis, sphæricis, apertura terminali, rotundata.

Longueur de 1,50 à 2.

Coquille siliceuse, vitreuse ou opaque, allongée, comprimée, très-rugueuse, irrégulière, conique ou ovale, projetée en avant, à spire incomplétement visible, formée de loges irrégulières, les

Digitized by Google

dernières seules indiquées, sphériques; ouverture terminale, arrondie.

Cette espèce, très-variable dans sa forme, demanderait une description spéciale et une figure pour chaque échantillon; quelques-uns, par un reste de spire, indiquent le genre auquel ils appartiennent.

Localité : Ars, près Metz, lias moyen, assise à *Plicatula spinosa;* assez commun.

INVOLUTINA LIMITATA, Terq., pl. X, fig. 24, a, b.

I. testa silicea, æquilaterali discoidea, rotundata, rugosa, spira involuta, anfractu uno et dimidio utrinque conspicuis, centro depresso, aspero, loculis ultimis conspicuis, apertura terminali, orbiculari.

Diamètre. . . . . 0,92.

Coquille siliceuse, équilatérale, discoïde, arrondie, très-rugueuse sur son pourtour, spire enroulée et formée de tours contigus dont un et demi seuls visibles, les dernières loges douées d'un étranglement; centre déprimé, très-légèrement rugueux, ouverture terminale, orbiculaire.

Localité : Ars, près Metz, lias moyen, assise à *Plicatula spinosa;* assez rare.

INVOLUTINA SILICEA, Terq.

Terquem, *Recherches sur les foraminifères du lias*, deuxième mémoire, p. 450, pl. VI, fig. 11, a, b.

Cette espèce, si abondante dans le lias moyen de la Moselle, plus rare dans le même étage de la Bourgogne et de l'Indre, plus rare encore dans l'étage supérieur, s'est montrée partout avec son caractère spécifique, douée d'une constitution siliceuse.

Localités : Mont-Saint-Martin, près Longwy, lias supérieur, assise à *Trochus subduplicatus.*

Venarey, Beauregard, lias moyen, assise à *Am. Davoei;* assez commun.

Digitized by Google

Explication de quelques termes employés dans le texte, pour la quantité de trois à quatre kilogrammes de marne expérimentée :

Très-rare	=	1 exemplaire.
Assez rare	=	1 à 3 »
Rare	=	3 à 5 »
Assez commun	=	5 à 10 »
Commun	=	10 à 20 »
Très-commun	=	20 à 100 »

Sur les planches, les petits chiffres indiquent les grandeurs, le millimètre étant pris pour unité.

Nota. Les types des espèces décrites dans les trois Mémoires sont exposés dans le musée géologique de Metz.

Digitized by Google

Table alphabétique des Foraminifères du lias mentionnés dans ce Mémoire.

	Page.	Pl.	Fig.	Étage.
Annulina, *metensis*, Terq.....	377			moy.
Cristellaria acuminata Terq.....	420	X	5	»
— *antiquata*, d'Orb.....	416			»
— *articulata*, Terq.....	423			»
— Bochardi, Terq.....	419	X	3	sup.
— Breoni, Terq.....	420	X	4	moy.
— *cincta*, Terq.....	423			inf.
— clavata, Terq.....	415	IX	18	moy.
— Collenoti, Terq.....	416	IX	20	»
— cordiformis, Terq.....	413	IX	14	»
— deperdita, Terq.....	423	X	10	»
— Eugenii, Terq.....	414	IX	16	»
— excavata, Terq.....	418	X	2	»
— gutta, Terq.....	417	IX	22	»
— impressa, Terq.....	421	X	6	»
— *inermis*, Terq.....	423			»
— *matutina*, d'Orb.....	414			»
— nautiliformis, Terq.....	418	X	1	»
— normanniæ, Terq.....	416	IX	21	»
— nucleata, Terq.....	415	IX	19	»
— *rustica*, d'Orb.....	417			»
— sacculus, Terq.....	424	X	11	»
— simplex, Terq.....	413	IX	15	»
— sinemuriensis, Terq.....	414	IX	17	inf.
— *speciosa*, Terq.....	417			moy.
— splendens, Terq.....	421	X	7	»
— *Terquemi*, d'Orb.....	413			»
— turbiniformis, Terq.....	422	X	9	»
— unimamillata, Terq.....	422	X	8	»
— *vetusta*, d'Orb.....	419			»
Dentalina acuminata, Terq.....	383	VII	9	»
— *baccata*, Terq.....	388			»
— Breoni, Terq.....	386	VII	16	inf.
— *clavata*, Terq.....	389			moy.

Digitized by Google

Dentalina	Collenoti, Terq.....	386	I	15	inf.
—	compressa, Terq.....	383	VII	10	»
—	cylindracea. Terq.....	384	VII	12	moy.
—	diformis, Terq.....	381	VII	6	inf.
—	*fragilis,* Terq.....	389			moy.
—	*glandulosa,* Terq.....	388			»
—	hemisphærica, Terq.....	383	VII	8	inf.
—	*irregularis,* Terq.....	388			moy.
—	*matutina,* d'Orb.....	388			»
—	*obscura,* Terq.....	387			»
—	*ornata,* Terq.....	388			»
—	*primæva,* d'Orb.....	389			»
—	pupiformis, Terq.....	385	VII	13	»
—	rustica, Terq.....	385	VII	14	inf.
—	semiornata, Terq.....	384	VII	11	»
—	*simplex,* Terq.....	389			moy.
—	strangulata, Terq.....	382	VII	7	inf.
—	*tecta,* Terq.....	388			moy.
—	*Terquemi,* d'Orb.....	387			»
—	*torta,* Terq.....	389			»
—	*vetusta,* d'Orb.....	389			»
—	*vetustissima,* d'Orb.....	387			moy.
Flabellina	d'Orbigny.....	424			»
—	bicostata, Terq.....	427	X	14	»
—	clathrata, Terq.....	429	X	18	»
—	Deslongchampsi, Terq.....	426	X	13	»
—	inæquilateralis, Terq.....	428	X	16	»
—	metensis, Terq.....	429	X	17	»
—	obliqua, Terq.....	427	X	15	»
—	obtusa, Terq.....	430	X	19	»
—	securiformis, Terq.....	426	X	12	»
Frondicularia	*bicostata,* d'Orb.....	381			»
—	granulata, Terq.....	379	VII	20	»
—	impressa, Terq.....	379	VII	21	inf. et moy.
—	*nitida,* Terq.....	380			» »
—	*pulchra,* Terq.....	381			moy.
—	quadricosta, Terq.....	379	VII	19	»
—	*Terquemi,* d'Orb.....	381			»
Glandulina	oviformis, Terq.....	378	VII	4	»
Globulina	liasina, Terq.....	431	VII	2	»
Involutina	aspera, Terq.....	431	X	21	inf.

Digitized by Google

Involutina	Deslongchampsi, Terq.....	432	X	22	moy.
—	limitata, Terq.....	433	X	24	»
—	polymorpha, Terq.....	432	X	23	»
—	*silicea,* Terq.....	433			»
Marginulina	æqualis, Terq.....	410	IX	9	inf.
—	aspera, Terq.....	401	VIII	14	»
—	bijuga, Terq.....	404	VIII	20	moy.
—	biplicata, Terq.....	397	VIII	7	inf. et moy.
—	burgundiæ, Terq.....	406	IX	3	moy.
—	conica, Terq.....	412	IX	13	inf. et moy.
—	consobrina, Terq.....	396	VIII	5	inf.
—	cultrata, Terq.....	411	IX	11	moy.
—	Deslongchampsi, Terq.....	398	VIII	8	»
—	Dumortieri, Terq.....	395	VIII	4	»
—	filiformis, Terq.....	396	VIII	6	»
—	*fabacea,* Terq.....	395			»
—	impressa, Terq.....	405	IX	2	»
—	inæquistriata, Terq.....	401	VIII	15	»
—	incurva, Terq.....	398	VIII	9	»
—	laminata, Terq.....	399	VIII	10	sup.
—	Longuemari, Terq.....	402			
—	— var. clathrata.....	402	VIII	16 et 19	sup.
—	— var. gradata.....	404	VIII	18	»
—	— var. vagina.....	408	VIII	17	»
—	*prima,* d'Orb.....	407			moy.
—	quadrata, Terq.....	407	IX	4	inf.
—	quadricosta, Terq.....	400	VIII	12	»
—	radiata, Terq.....	410	IX	10	»
—	rugosa, Terq.....	411	IX	12	»
—	rustica, Terq.....	407	IX	5	»
—	*spinata,* Terq.....	407			moy.
—	torticostata, Terq.....	400	VIII	13	»
—	variabilis, Terq.....	408			
—	— var. cylindracea.....	409	IX	7	inf.
—	— var. gracilis.....	410	IX	8	»
—	— var. inversa.....	409	IX	6	»
—	ventricosa, Terq.....	404	IX	1	»
—	vulgata, Terq.....	399	VIII	11	moy.
Nodosaria	metensis, Terq.....	377	VII	5	inf.
—	*Simoniana,* d'Orb.....	378			moy.
Oolina	fusiformis, Terq.....	377	VII	1	inf.

Digitized by Google

Orbulina rugosa, Terq.....	377	VII	3	moy.
Placopsilina d'Orbigny.....	390			
— Flouesti, Terq.....	390	VII	17	inf.
— serpentina, Terq.....	391	VII	18	sup.
Robulina acutiangulata, Terq.....	430	X	20	moy.
Vaginulina d'Orbigny.....	391			
— biplicata, Terq.....	395	VIII	3	inf.
— metensis, Terq.....	394	VIII	2	»
— simplex, Terq.....	394	VIII	1	»

Digitized by Google

Digitized by Google

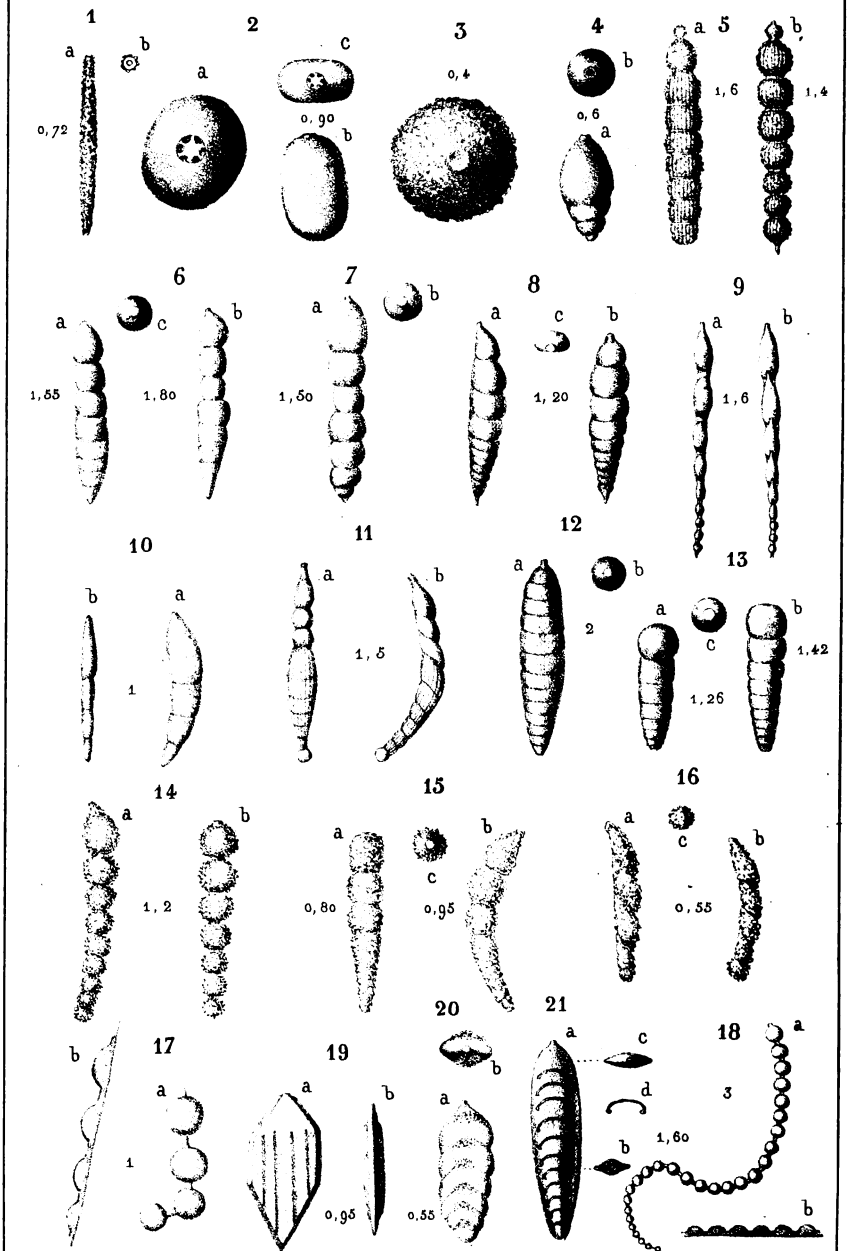

Terquem ad naturam del.t

Lackerbauer lith.

Digitized by Google

Planche VII.

Figures.		Grossissement.
1 a, b.	Oolina fusiformis.	Terq..... 33 fois.
2 a, b, c.	Globulina liasina.	— ..... 15 —
3	Orbulina rugosa.	— ..... 40 —
4 a, b.	Glandulina oviformis.	— ..... 23 —
5 a, b.	Nodosaria metensis.	— ..... 18 —
6 a, b, c.	Dentalina diformis.	— ..... 14 —
7 a, b.	— strangulata.	— ..... 13 —
8 a, b, c.	— hemisphærica.	— ..... 20 —
9 a, b.	— acuminata.	— ..... 20 —
10 a, b.	— compressa.	— ..... 20 —
11 a, b.	— semiornata.	— ..... 16 —
12 a, b.	— cylindracea.	— ..... 16 —
13 a, b, c.	— pupiformis.	— ..... 14 —
14 a, b.	— rustica.	— ..... 24 —
15 a, b, c.	— Collenoti.	— ..... 25 —
16 a, b.	— Breoni.	— ..... 40 —
17 a, b.	Placopsilina Flouesti.	— ..... 28 —
18	— serpentina.	— ..... 12 —
19 a, b.	Frondicularia quadricosta.	— ..... 20 —
20 a, b.	— granulata.	— ..... 32 —
21 a, b, c, d.	— impressa.	— ..... 17 —

Digitized by Google

Planche VIII.

Figures.				Grossissement.
1 a, b.	Vaginulina	simplex.	Terq.	30 fois.
2 a, b.	—	metensis.	—	14 —
3 a, b.	—	biplicata.	—	13 —
4 a, b.	Marginulina	Dumortieri.	—	20 —
5 a, b, c.	—	consobrina.	—	14 —
6	—	filiformis.	—	22 —
7 a à f.	—	biplicata.	—	10 —
8 a, b.	—	Deslongchampsi.	—	20 —
9 a, b, c, d.	—	incurva	—	20 —
10 a, b.	—	laminata.	—	18 —
11 a, b.	—	vulgata.	—	22 —
12 a, b.	—	quadricosta.	—	40 —
13 a, b.	—	torticostata.	—	26 —
14 a, b.	—	aspera.	—	12 —
15 a à f.	—	inæquistriata.	—	12 —
	—	Longuemari.		
16	—	— var. clathrata.	—	11 —
17	—	— var. vagina.	—	11 —
18	—	— var. gradata.	—	11 —
19 a, b.	—	— var. clathrata	(jeune âge.)	
20 a, b.	—	bijuga.	—	15 —

Digitized by Google

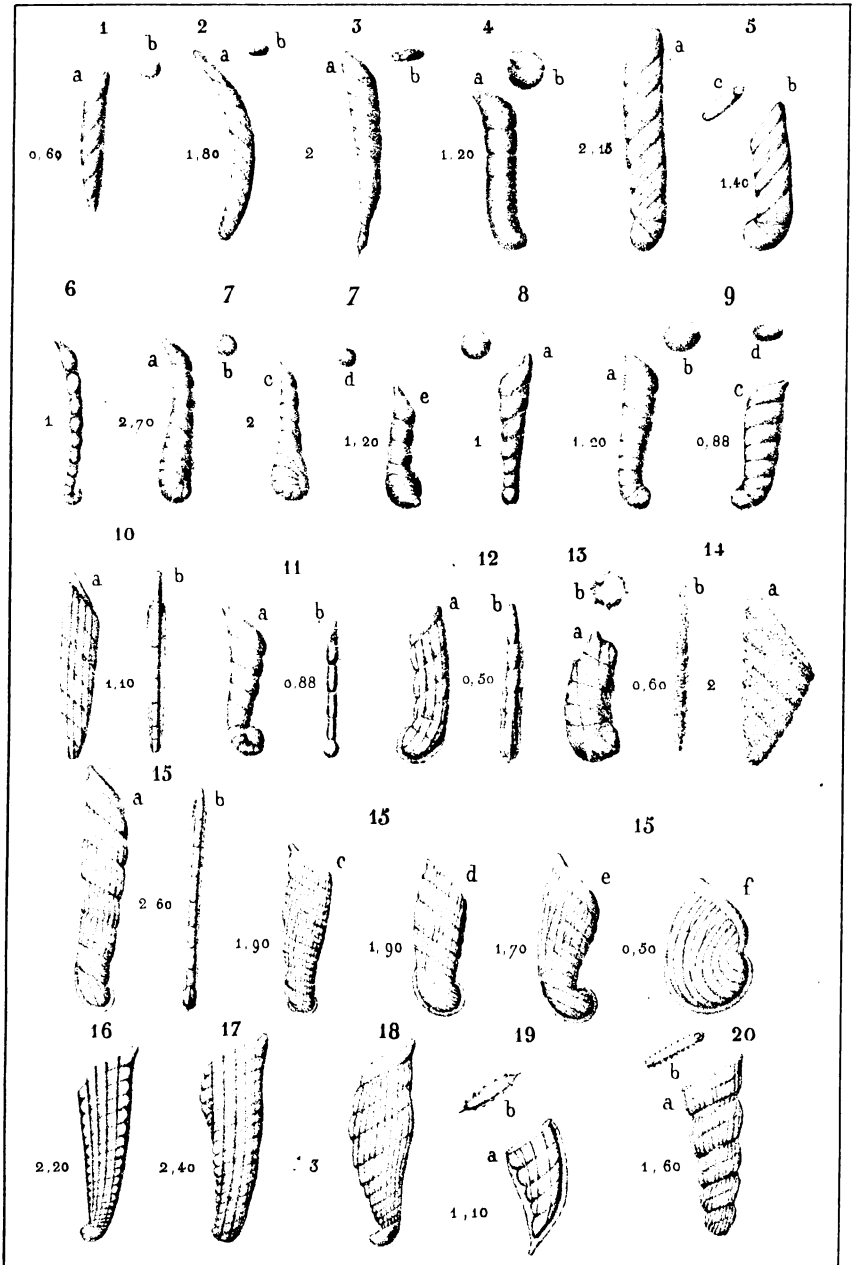

Terquem ad naturam del. Lackerbauer lith.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

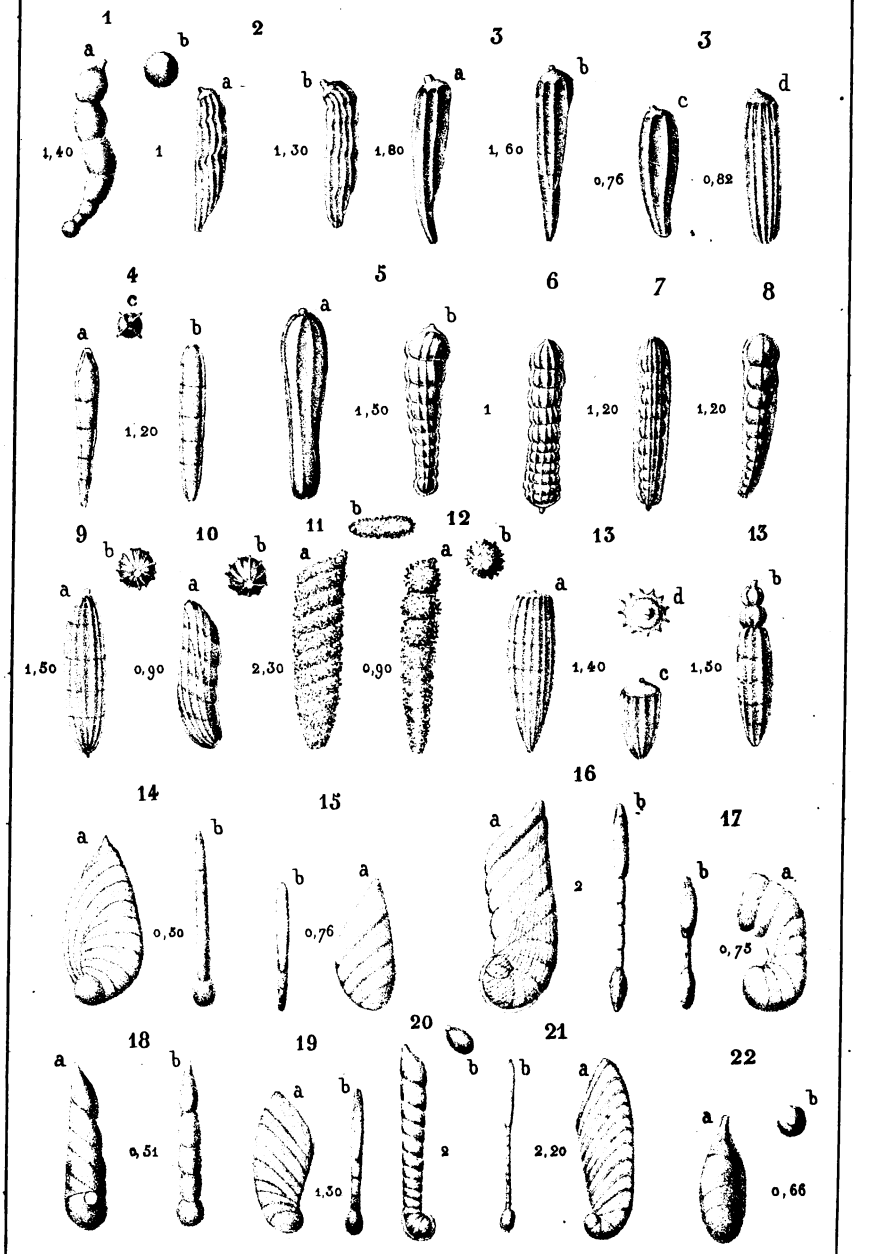

Terquem ad naturam del.t

Lackerbauer lith.

Digitized by Google

Planche IX.

Figures.				Grossissement.
1 a, b.	Marginulina	ventricosa.	Terq.	16 fois.
2 a, b.	—	impressa.	—	20 —
3 a, b, c, d.	—	burgundiæ.	—	15 —
4 a, b, c.	—	quadrata.	—	18 —
5 a, b.	—	rustica.	—	15 —
	—	variabilis.		
6	—	— var. inversa.	—	20 —
7	—	— var. cylindracea.	—	20 —
8	—	— var. gracilis.	—	20 —
9 a, b.	—	æqualis,	—	15 —
10 a, b.	—	radiata.	—	22 —
11 a, b.	—	cultrata.	—	11 —
12 a, b.	—	rugosa.	—	11 —
13 a, b, c, d.	—	conica,	—	15 —
14 a, b.	Cristellaria	cordiformis.	—	22 —
15 a, b.	—	simplex.	—	24 —
16 a, b.	—	Eugenii.	—	14 —
17 a, b.	—	sinemuriensis.	—	20 —
18 a, b.	—	clavata.	—	20 —
19 a, b.	—	nucleata.	—	15 —
20 a, b.	—	Collenoti.	—	13 —
21 a, b.	—	normanniæ.	—	10 —
22 a, b,	—	gutta.	—	25 —

Digitized by Google

Planche X.

Figures.			Grossissement.
1 a, b.	Cristellaria	nautiliformis.	Terq..... 25 fois.
2 a, b.	—	excavata.	— ..... 14 —
3 a, b, c.	—	Bochardi.	— ..... 20 —
4 a, b.	—	Breoni.	— ..... 15 —
5 a, b.	—	acuminata.	— ..... 30 —
6 a, b.	—	impressa.	— ..... 30 —
7 a, b.	—	splendens.	— ..... 25 —
8 a, b, c.	—	unimamillata.	— ..... 20 —
9 a, b, c.	—	turbiniformis.	— ..... 30 —
10 a, b.	—	deperdita.	— ..... 25 —
11 a, b.	—	sacculus.	— ..... 20 —
12 a, b.	Flabellina	securiformis.	— ..... 16 —
13	—	Deslongchampsi.	— ..... 25 —
14	—	bicostata.	— ..... 30 —
15	—	obliqua.	— ..... 30 —
16 a, b.	—	inæquilateralis.	— ..... 20 —
17	—	mentensis.	— ..... 25 —
18	—	clathrata.	— ..... 15 —
19	—	obtusa.	— ..... 22 —
20 a, b.	Robulina	acutiangulata.	— ..... 30 —
21 a, b.	Involutina	aspera.	— ..... 15 —
22 a, b.	—	Deslongchampsi.	— ..... 40 —
23 a, b.	—	polymorpha.	— ..... 12 —
24 a, b.	—	limitata.	— ..... 18 —

Digitized by Google

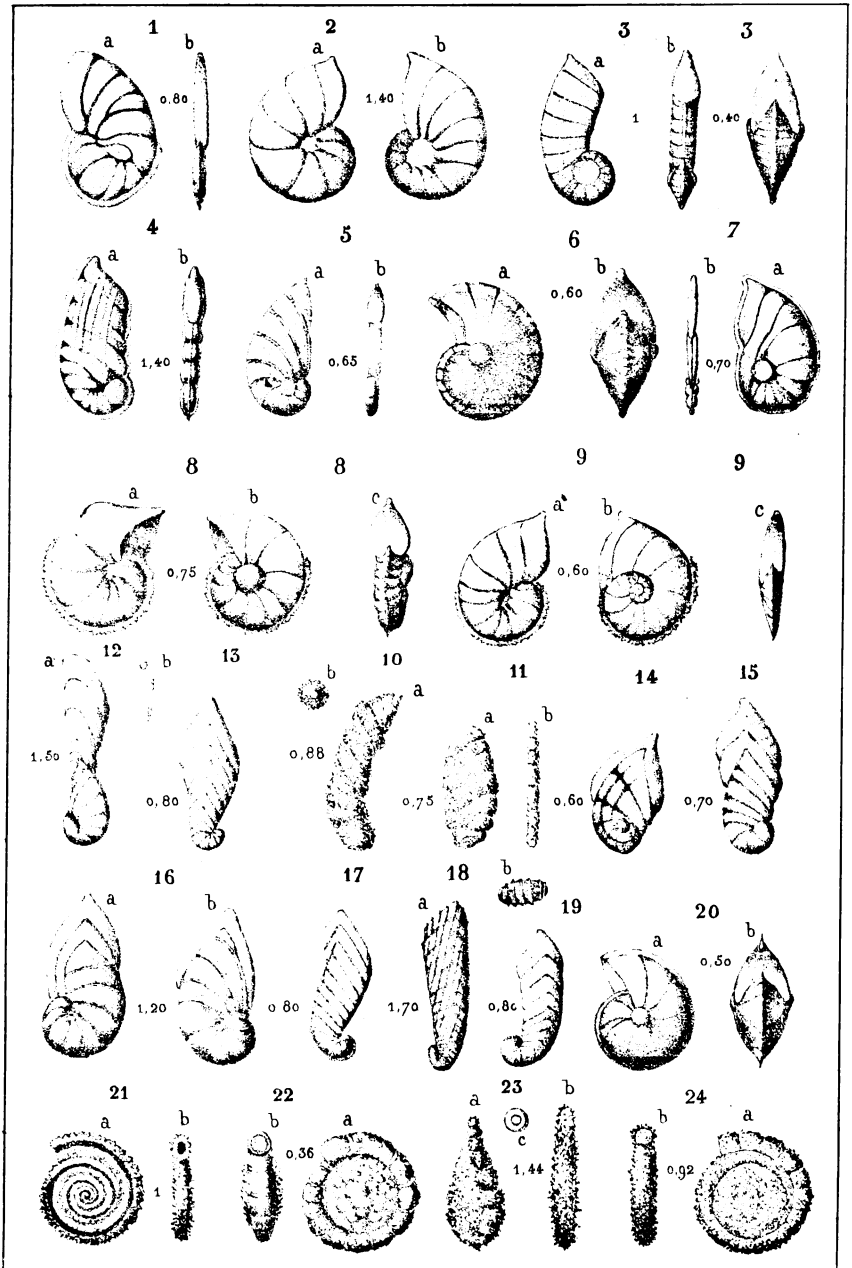

Terquem ad naturam del.

Lackerbauer lith.

Digitized by Google

Digitized by Google

AGRICULTURE.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTICE

SUR LE

SILO DE M. DOYÈRE,

PAR M. ÉMILE BOUCHOTTE.

Messieurs,

Un journal, le *Courrier de la Moselle,* dans son numéro du 10 mars, appelait l'attention publique sur le silo de M. Doyère[1], ex-professeur d'histoire naturelle à l'École centrale des arts et manufactures et au lycée Bonaparte. Ces silos, que l'administration de la guerre met en expérience sur plusieurs points de la France, ont déjà donné, sous le rapport de la conservation des grains, des résultats assez intéressants pour qu'il vous en soit rendu compte. Vous penserez peut-être que ce sujet mérite toute votre attention, et peut-être aussi jugerez-vous, après vous être assurés des faits, qu'il entre dans votre mission d'aider à la propagation d'un système de conservation des grains capable de contribuer dans une forte mesure à la prospérité de notre agriculture, ainsi qu'à la sécurité du pays, en multipliant ses ressources alimentaires; qu'enfin, le moment est venu de faire un nouvel appel à la prévoyance des hommes, sans laquelle nos ciétés ne pourraient exister et se perfectionner.

Chargé déjà par vous, Messieurs, de rapports sur divers

[1] L'Académie impériale de Metz a eu récemment à déplorer la mort de M. Doyère, son correspondant.

Digitized by Google

moyens de conserver les grains, je ne fais que continuer la mission que vous m'avez donnée, en vous entretenant du procédé nouveau, et l'on peut dire complet, mis en œuvre au moyen du silo de M. Doyère.

Bien que le sujet s'y prête, je ne vous ferai point l'histoire des moyens divers essayés pour la conservation des grains, depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours; cette histoire, sans la prendre même de très-haut, serait beaucoup trop longue. D'ailleurs, M. Doyère a fait un livre fort instructif sur la question, et l'on peut y puiser beaucoup de renseignements historiques sur la construction des silos. Il y étudie l'ensilage dans sa pratique actuelle et dans ce qui reste des silos où les Romains et les Maures logèrent leurs grands approvisionnements ; ce livre est à votre disposition, M. Doyère vous en ayant fait hommage.

Je me bornerai à vous dire, d'après un mémoire important de M. Augustin Rollet, publié en 1847, que les moyens de conservation des grains se rattachent à deux méthodes distinctes :

1° Le renouvellement des couches d'air dans les magasins où l'on place les grains ;

2° Le dépôt des grains dans des lieux à l'abri de l'impression de l'air extérieur.

Les greniers proprement dits appartiennent au premier de ces systèmes, et c'est probablement le plus anciennement employé. En tout cas, c'est encore aujourd'hui le plus généralement adopté, malgré les désavantages qu'il présente ; car, chacun le sait, il faut y étendre le blé par couches de 70 centimètres ou tout au plus d'un mètre d'épaisseur; ces couches de blé doivent être fréquemment remuées à la pelle; ce n'est qu'à l'aide de cette précaution que la conservation peut être longtemps continuée. Mais ce système est coûteux, il laisse le blé

Digitized by Google

exposé à toutes les variations de la température et aux ravages des insectes; il fait perdre par brisement une grande quantité de grains. C'est donc un moyen imparfait qui ne peut se justifier que parce que le grenier, dans le plus grand nombre des cas, fait nécessairement partie des constructions, sans ajouter à la dépense qu'elles ont occasionnée, et parce que la main-d'œuvre, dans les campagnes surtout, est souvent prise sur le temps mort des ouvriers, lorsqu'ils sont forcés par les intempéries de s'abstenir des travaux des champs.

On a conseillé de mettre le blé en sacs, afin de le conserver plus facilement sur les greniers ; on a conseillé d'enduire les sacs d'un empois ou vernis; on a conseillé, au lieu de sacs, d'employer des paniers faits en paille de seigle.

MM. d'Artigues et Barbançois voulaient qu'on mît le blé dans des caisses en bois, en forme de trémie, superposées les unes au-dessus des autres, de manière à pouvoir aisément verser le contenu de l'une dans l'autre, pour ainsi établir un mouvement favorable à l'aération et par conséquent à une bonne conservation. Un M. Laurent, de Paris, a proposé de placer les grains dans des espèces de silos à air libre. Dans ce système, le blé était versé, jusqu'à une hauteur indéterminée, dans des caisses en mailles de fer de 25 à 30 centimètres d'épaisseur et se trouvait ainsi disposé par tranches verticales isolées les unes des autres.

M. Vallery a donné le modèle d'un grenier mobile sur lequel j'ai dû vous faire un rapport qui se trouve inséré dans vos Mémoires de l'année 1840-1841.

Cet appareil, composé de deux cylindres creux et concentriques de même longueur, était supporté par des courbes en bois, pierre ou fonte, munies de galets qui permettaient de donner à la machine, au moyen d'une mani-

Digitized by Google

velle, un mouvement de rotation. Les cylindres étaient en toiles métalliques, à mailles assez serrées pour ne point laisser passer le blé. Par suite de ces dispositions les grains étaient aérés constamment et facilement remués. L'Académie des sciences ainsi que la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, avaient donné des conclusions favorables à l'appareil Vallery. Mon appréciation particulière lui était également favorable; toutefois je faisais observer qu'en admettant que le grenier mobile de M. Vallery fût un moyen parfait de conservation, il était douteux cependant qu'il présentât, sous le rapport de l'économie, des raisons suffisantes pour décider les propriétaires ou les négociants à l'adopter. Quelques chiffres démontraient cette proposition. Je n'ai pas appris, en effet, que jusqu'à ce jour ce mode, d'ailleurs ingénieux, se soit beaucoup répandu.

Toutes ces expériences, il faut le dire, avaient pour point de départ les procédés de conservation éprouvés par le célèbre Duhamel du Monceau, il y a plus de cent ans.

Il s'était donné pour programme, en 1743 :

1° De renfermer une grande quantité de grains dans un petit emplacement;

2° De faire en sorte qu'il n'y fermente pas, qu'il ne s'y échauffe pas, qu'il n'y contracte pas de mauvais goût;

3° De le garantir de la rapine des rats, des souris, des oiseaux, sans l'exposer à être endommagé par les chats;

4° Enfin de le préserver des mites, des teignes, des charançons et de toute autre espèce d'insectes, et tout cela sans frais et sans embarras.

Pour résoudre ce problème, qui n'omet aucune condition, il avait fait construire des cuves ou cabinets en bois, qu'il remplissait entièrement de grains. Ces grains étaient de temps en temps ventilés au moyen d'un courant d'air

Digitized by Google

forcé. Il avait réussi par ce procédé à conserver des grains en très-bon état durant plus de six années.

Je viens de vous dire, Messieurs, que ces expériences, très-prolongées, très-concluantes, ont été faites par Duhamel il y a plus de cent ans. Comment se fait-il donc qu'il y a quelques jours, on en était encore à chercher le meilleur procédé de conservation ? Peut-être n'a-t-il manqué aux expériences de Duhamel qu'une seule condition pour obtenir un plein succès, c'est d'être exemptes de toute main-d'œuvre, c'est-à-dire de l'emploi du ventilateur qui renouvelait l'air des cabinets et exigeait de temps en temps l'emploi d'une certaine force agissant sur des machines. Le moyen qu'il offrait était en quelque sorte un intermédiaire entre le grenier et le silo. Il tenait du grenier par la ventilation, et du silo parce que les grains étaient enfermés en vases clos susceptibles d'une grande capacité.

Je pourrais donc immédiatement comparer le procédé de Duhamel à celui de M. Doyère ; mais j'ai encore à vous parler d'un autre rapport que j'ai fait sur la question en 1842-1843, à l'occasion des silos céramiques de M. Bouvert, de Plantières, près Metz.

Le moyen qu'il proposait était de construire au-dessus du sol des silos assez semblables pour la forme à des cruchons à bière, dont les parois devaient être en pâte céramique formant des traversins creux émaillés sur les deux faces. Les traversins, disait M. Bouvert, doivent être creux, afin : 1° d'économiser la matière ; 2° d'obtenir une bonne cuisson ; 3° d'entourer le grain d'une couche d'air qui le préserve des variations de la température. Ils doivent être vernissés, afin de mettre l'intérieur du silo à l'abri de l'action de l'humidité et afin de le rendre capable de contenir de l'acide carbonique. M. Bouvert voulait, avant de jeter le grain dans le silo, qu'on eût soin de le remplir

Digitized by Google

aux deux tiers d'acide carbonique au moyen d'un chaudron, contenant de la braise allumée et suspendu dans le silo à une hauteur convenable.

Dans ce cas, comme pour le procédé Vallery, j'émettais l'avis que le moyen semblait offrir de bonnes conditions pour la conservation des blés. J'ajoutais, cependant, qu'avant de donner une opinion sans réserve, une expérience de quelques années me semblait nécessaire pour établir le mérite de l'invention, puis, calculant les frais qu'exigeait le système, je trouvais que relativement à l'économie il présentait un avantage marqué, comparé au système Vallery, parce qu'il coûtait moins cher de construction, parce qu'il était à peu près inaltérable et, par conséquent, d'une durée illimitée, enfin, parce qu'il dispensait de tous frais de main-d'œuvre une fois que le blé y était enfermé.

Mais je n'ai pas non plus appris que l'expérience de ce silo ait été faite : si elle l'eût été, il est probable que le procédé eût échoué, ainsi qu'ont échoué les silos expérimentés à Saint-Ouen par M. Ternaux et tant d'autres silos. Il suffit de la lecture de quelques pages de M. Doyère pour s'en convaincre ; mais laissons parler M. Doyère sur les principaux moyens employés pour la conservation des grains.

« Montrons qu'il existe un moyen de conservation qui remplit toutes les conditions du problème et qu'il ne reste plus qu'à en faire usage. Ce moyen, disons-le tout de suite, est celui qu'ont employé les plus grands peuples de l'antiquité, celui qu'on emploie encore dans les pays où les grains sont plus exposés à la fermentation et aux ravages des insectes : c'est la conservation en silos souterrains, l'ensilage ; mais hâtons-nous d'ajouter, pour que personne ne puisse s'y méprendre, que c'est l'ensilage perfectionné, mis en harmonie pour nos climats avec les prin-

Digitized by Google

cipes de la science et avec les moyens de construction particuliers à l'époque actuelle.....

» L'ensilage auquel se rapporte ce qui vient d'être dit et ce qu'on va lire est exclusivement celui que j'ai cru devoir désigner sous le nom d'ensilage rationnel des grains. Je n'ai pas trouvé d'autres termes pour exprimer qu'il repose essentiellement sur l'emploi raisonné de toutes les conditions de conservation que peut offrir le procédé qui consiste à loger les grains dans des excavations sous terre. Il importait qu'il fût distingué nettement de l'ensilage empirique....

» L'ensilage empirique a échoué en France et ne peut qu'y échouer de nouveau s'il y est jamais l'objet de nouvelles tentatives. Le but que je me propose est de montrer que, au contraire, l'ensilage rationnel devait y réussir, qu'il vient d'y être soumis pendant sept ans à toutes les expériences possibles et qu'il y a toujours réussi. »

A ce que vient de dire M. Doyère, je dois ajouter, pour expliquer les succès qu'il a obtenus par son procédé de conservation, que ce procédé n'est pas né seulement de méditations dans le cabinet du savant, mais d'une étude approfondie de tous les moyens expérimentés jusqu'à ce jour : ainsi M. Doyère, non-seulement a vérifié ce qui s'est fait en France pour la conservation des grains, mais encore ce qui s'est fait à l'étranger. Le voyage qu'il avait fait en France par ordre du gouvernement, n'avait pas duré moins de deux ans, et à la suite de ce voyage il avait déjà publié un mémoire, en 1853, où il établissait ainsi ses principes :

1° Que les grains pour se conserver dans les silos ou ailleurs, doivent être dans un certain état de siccité ;

2° Que les silos ne doivent donner accès ni à l'humidité, quelle que soit son origine, ni à l'air atmosphérique ;

Digitized by Google

3° Que les silos doivent être souterrains, parce qu'une température basse comme celle des caves et des puits ne favorise ni le développement de la fermentation, ni l'activité et la multiplication des insectes.

M. Doyère, afin de mieux confirmer la théorie qu'il s'était faite sur les silos, voulut étudier la pratique de l'ensilage là où elle s'est conservée et rechercher ce qu'elle put donner dans les temps anciens. En conséquence, il visita l'Espagne, une partie du Maroc, l'Algérie ; il rapporta, dit-il, la preuve que la pratique et les faits se montrent partout d'accord avec les données et les théories de la science. Il avait rencontré des restes de silos et d'entrepôts prouvant que l'ensilage fut employé par les Romains et par les Maures, au temps de leur splendeur, pour faire des dépôts de grains et des approvisionnements dont l'importance n'a pas été exagérée, mais qui prouvent aussi que la pratique de l'ensilage, à laquelle ils durent ces beaux résultats, ne fut pas celle que l'on tenta de populariser chez nous il y a quarante ans.

Il reconnut que nulle part le silo n'est un simple trou creusé dans un terrain sans choix, sans surveillance et sans soins ; il reconnut que les succès qu'obtint dans quelques localités privilégiées le silo qui n'est qu'une excavation dans le sol, il les doit à un état de siccité des grains inconnu dans nos climats, à une imperméabilité pour l'air et pour l'eau que présentent quelques terrains seulement très-peu étendus, même en Espagne et en Afrique.

Olivier de Serres, ce père de l'agriculture française, connaissait sans doute ces circonstances lorsque, parlant dans son Théâtre de l'agriculture de *greniers dans terre en profondes fosses sans aër*, il disait :

Il me reste à parler d'une autre sorte de grenier, autant

Digitized by Google

estrange à qui ne l'a veue comme il semble la raison contrarier, à l'expérience de bonté qu'on y trouve, par la Gascogne et par la Guyenne où plus on se sert de telle espèce de greniers, qu'en autre province de ce royaume. Ce sont des fosses profondes creusées en terre, qu'on appelle cros, dans lesquelles on descend avec des eschelles pour y porter et rapporter le blé.... L'auteur ajoute : *Pline tient telles fosses pour estre la plus asseurée manière de conserver les blés, selon que de son temps se pratiquait en Thrace, en Cappadoce, en Barbarie et en Espagne. Varron est aussi de son opinion asseurant le froment s'y pouvoir garder sain et entier cinquante ans et le millet cent : disant pour fortifier son avis que du temps que Pompée-le-Grand nettoyait la mer de pyrates, fut trouvée à Ambratia une grande provision de fèves, bonnes et sans corruption, dans une caverne où elles avaient demeuré serrées dès le temps que le roy Pyrrhus faisait la guerre en Italie; et néantmoins on comptait y avoir lors, près de six vingts ans. Le naturel des bleds, dit-il encore, aide beaucoup à leur conservation.*

Les éditeurs d'Olivier de Serres n'omettent point, à ce propos, de rapporter, en note, qu'en 1707, on découvrit dans la citadelle de Metz une grande quantité de blé, placé en 1523, dans un souterrain, où il s'était si bien conservé, que le pain qu'on en fit deux siècles après son enfouissement fut trouvé très-bon. Parmentier, citant le même fait, dit même qu'en 1744 on fit goûter du pain de ce blé à la famille royale, alors en voyage à Metz. Ce blé, dit encore Parmentier, était recouvert par une croûte épaisse de quelques pouces, qui interdisait toute communication entre l'air extérieur et la partie intérieure du monceau.

Le fait de la conservation de ce blé, bien connu parmi nous à Metz, confirme, ce me semble, les principes et les observations de M. Doyère; car le blé étant conservé dans

Digitized by Google

un souterrain, il y avait abaissement de température. Nous savons d'ailleurs, que les terrains de la citadelle de Metz sont particulièrement sablonneux, très-élevés relativement aux terrains environnants, et par conséquent très-secs. Nous voyons encore que le blé était privé d'air par la croûte épaisse qui l'enveloppait. Dans ces conditions le blé devait se conserver en bon état.

La considération de la nature des terrains est très-importante; car il résulte des observations de M. Doyère, que les silos de Tanger et de la plaine de Smélas, près d'Oran, aussi imparfaits que le furent ceux de Saint-Ouen, n'étant que des trous pratiqués dans un terrain meuble et humide, simplement bouchés avec de la paille et une planchette ou une pierre recouverte de terre, le grain ne peut s'y garder plus de deux ans et qu'il est quelquefois gâté avant la fin de la première année; qu'au contraire, dans les silos de la Sierra de Los Barros, en Estramadure, creusés dans un sable lié par une argile ferrugineuse, compacte et presqu'imperméable, le blé se conserve trois, quatre, cinq ans et même plus, suivant qu'il est plus ou moins sec.

M. Doyère a visité à Rota des silos qui sont des caves en excellente maçonnerie, établies au sein d'un dépôt argileux rouge, comme celui de la Sierra de Los Barros; l'imperméabilité du terrain et celle de la construction se complétant l'une par l'autre, l'ensilage y est pratiqué avec succès, mais il perd son efficacité si les caves sont construites dans des terrains d'une nature moins sèche.

Il existe aussi en Espagne, d'après l'auteur, d'anciens silos creusés par les Maures : ce sont des caves taillées dans un grès compacte et très-dur, sans assises et sans fissures. Il y a de ces caves capables de contenir trois mille hectolitres de grains.

Les Romains, dit toujours M. Doyère, mettaient en

Digitized by Google

œuvre pour leurs greniers souterrains toutes les ressources de leur habileté, merveilleuse dans l'art des constructions en maçonnerie. Il a pu examiner plusieurs de ces greniers auprès d'Oran et d'Arzeu; ils étaient mis à l'abri de l'eau extérieure par des précautions multipliées.... les blés qu'ensilaient les Romains et les Maures étaient des blés très-secs, comme le sont aujourd'hui ceux de l'Andalousie et de l'Algérie, et leurs silos étaient à l'abri de l'air atmosphérique et de l'humidité du sol par la perfection des constructions et par la nature même de leurs parois.

Ces études profondes de la question devaient conduire M. Doyère à trouver les meilleures conditions de conservation pour les grains, et il les résume ainsi :

« Le silo souterrain hermétique, dont il est désormais question, est une capacité en tôle mince de la forme d'une bouteille et dont l'étanchéité a été préalablement vérifiée; son orifice est fermé par un couvercle à pression, la tôle est préservée contre l'oxydation soit par le zingage (la galvanisation), soit par une enveloppe épaisse d'un vernis bitumineux. On établit la capacité dans une fosse ou forme en béton, puis on l'enveloppe de maçonnerie pour supporter la poussée latérale et la charge supérieure des terres. La tôle ne joue véritablement d'autre rôle que celui d'un revêtement très-mince, mais absolument imperméable et sec, se soutenant par sa résistance propre, ne pouvant ni se détacher, ni se fissurer, et, enfin, auquel on peut adapter une ou plusieurs fermetures hermétiques comme celles des appareils où l'on fait le vide. »

Examinons maintenant si les expériences que M. Doyère a faites sur son système ont répondu à son attente. Ces expériences sont nombreuses; elles ont été faites pour le compte de particuliers, pour celui de l'administration de la guerre et celui de l'administration de la marine....

Digitized by Google

Les détails en sont contenus dans l'ouvrage de M. Doyère que vous pouvez consulter; ils prouvent que des blés, même déjà altérés, ont pu être conservés pendant six ans et plus en silos; que l'ensilage arrête la fermentation des blés humides; que l'on peut conserver des blés, même très-humides, pourvu que la conservation ne soit pas poussée trop loin; que les silos peuvent être vidés par parties et laissés partiellement pleins aussi longtemps que les circonstances l'exigent.

Il serait inutile de m'arrêter plus longtemps sur les résultats consignés dans le livre de M. Doyère, résultats constatés d'ailleurs par l'adoption que les administrations de la guerre et de la marine ont faite du nouveau procédé d'ensilage, sinon d'une manière définitive, au moins pour des expériences établies sur une grande échelle.

Ces résultats sont d'ailleurs pleinement confirmés par l'expérience qui vient d'être faite à Metz, pour le compte de l'administration de la guerre, au fort Belle-Croix, expérience à laquelle il m'a été permis d'assister et lors de la mise en silos, l'année dernière, au mois de février, et cette année même (1863), le 1er mars, lors de l'ouverture des silos et de l'extraction des blés.

Les silos du fort Belle-Croix sont au nombre de trois, chacun d'une capacité d'environ mille à douze cents hectolitres. Les blés qui y avaient été déposés, l'année dernière, étaient des blés de Hongrie et des blés indigènes tendres.

Le silo portant le nº 3 contenait du blé tendre indigène de la récolte de 1860. Ce blé, au moment où il a été enfoui, était dans un état de netteté satisfaisant, mais très-humide et d'un aspect terne ; il était peu coulant à la main et d'un mauvais goût assez prononcé, particulier aux grains de la récolte 1860. A l'ouverture du silo, on a reconnu que le grain de la couche superficielle

Digitized by Google

était passablement coulant à la main, mais qu'il avait une odeur de renfermé. Cependant, à moins d'un mètre de profondeur cette odeur était passablement diminuée ; à cette profondeur le grain était devenu plus coulant et avait acquis un lustre qu'il n'avait pas au moment de l'enfouissement. Quelques heures d'exposition au soleil de la couche superficielle avait presqu'entièrement dissipé la mauvaise odeur. En résumé, il a été reconnu que dans son ensemble le blé avait gagné en qualité et qu'il était en assez bon état pour être immédiatement envoyé au moulin et converti en farine.

Ce blé ayant été mis, en effet, en mouture, il a été reconnu que la farine ne présentait ni mauvaise odeur, ni mauvais goût, bien qu'elle provînt d'un blé un peu humide comme le sont tous les blés de la récolte de 1860, et que cette farine était propre à la fabrication du pain.

Cette expérience, Messieurs, est très-intéressante, précisément parce qu'elle porte sur un blé contenant un excès d'humidité. Il n'est pas douteux que ce même blé conservé un an sur des greniers ordinaires y aurait été exposé à s'échauffer et y aurait contracté un mauvais goût, malgré les soins qu'on aurait dû lui donner ; tandis que le bon état de conservation où il a été trouvé après une année passée dans le silo hermétiquement fermé, ne permet pas de concevoir la plus légère incertitude sur la possibilité de conserver bien plus longtemps, ainsi emmagasinés, des blés d'une nature plus sèche.

Il n'est donc pas étonnant qu'à l'ouverture du silo n° 2, contenant du blé tendre de Hongrie reconnu, lors de son enfouissement, pour être dans un état de netteté satisfaisant, de bonne qualité et exempt de toute critique, il n'est pas étonnant, dis-je, qu'on ait trouvé, même dans le col du silo, du blé dans le meilleur état de conservation, sans humidité ni poussière, ni aucune trace d'insectes.

Digitized by Google

Ce silo a été refermé et l'expérience doit se prolonger encore au moins une année.

Le silo n° 1 contenait des blés indigènes de l'année 1861, d'une nature moins sèche que celle des blés de Hongrie. Cependant le grain à la surface était net, coulant à la main et bien conservé ; il s'en dégageait cependant une odeur très-légère, mais que n'indiquait aucune fermentation et que l'exposition à l'air dissipait bientôt complétement. Le sondage a fait connaître qu'au milieu et au fond du silo le blé était en bon état de conservation et sans odeur particulière.

Le grain de ce silo ne tardera pas à être mis en consommation. Quant au silo n° 3, que l'administration a fait vider immédiatement, il a été reconnu que le métal dont il était formé était parfaitement net, sec et qu'aucun grain n'y adhérait.

Le procès-verbal constate encore que les quantités de grains enfouies dans le silo n° 3 se trouvent entières, moins une légère différence dont il n'y a pas lieu de tenir compte. Ce fait, d'ailleurs, est conforme aux résultats trouvés dans les expériences faites dans d'autres localités.

D'après cet ensemble de faits il est possible de conclure, sans hésitation, que le procédé de conservation, qui a fait l'objet de tant de recherches, est enfin trouvé, et que l'on peut confier aux silos du système de M. Doyère, sans aucune crainte ni soucis, les récoltes dont on ne veut pas immédiatement opérer la vente. M. Doyère a donc complétement rempli le programme tracé par Duhamel, celui que lui-même s'était imposé.

D'importantes conséquences, vous le pressentez, Messieurs, peuvent résulter de ce qui vient d'être exposé.

Les gouvernements se sont toujours vivement préoccupés et du progrès de l'agriculture et des moyens de remédier à l'insuffisance des récoltes. Leurs efforts, di-

Digitized by Google

sons même leurs intentions généreuses, ont-ils toujours abouti à des résultats favorables à l'alimentation publique? — Non. — Le gouvernement français, lui-même, a reconnu son impuissance à cet égard en abolissant la loi de l'échelle mobile et en rendant au commerce des grains avec l'étranger, une liberté à peu près absolue. Il s'en est remis au commerce du soin d'approvisionner la France en cas de disette, et bientôt les intempéries se sont chargées de prouver qu'il avait bien fait; car le nouveau régime commercial a été suivi d'un manque de récolte dans des proportions plus grandes que celles qu'aucune année de disette précédente n'avait présentées ; en un mot, il s'est agi de parer à un déficit de plus de quinze millions d'hectolitres de blé, tandis qu'on n'avait jamais estimé à plus de dix millions d'hectolitres les déficits les plus considérables occasionnés par les saisons contraires.

Dans ces circonstances, le commerce a fait, en peu de temps, à l'étranger, des achats pour quatre cents millions de francs, et la disette qui nous menaçait s'est dissipée comme par enchantement, ou du moins, pour ne rien exagérer, elle a passé par-dessus nos têtes sans provoquer une élévation de prix difficile à supporter par les consommateurs.

En effet, les prix qui avaient atteint, dans notre pays, en 1847, jusqu'à 46 fr. l'hectolitre de blé, et, en 1854 et 1855, jusqu'à 35 fr., les prix n'ont pas dépassé, en 1861, 28 francs l'hectolitre.

Mais si le commerce se montre prêt à déployer une grande activité pour faire face à l'insuffisance des récoltes, il reste aux laboureurs à faire tous leurs efforts, non-seulement pour nourrir la France, mais aussi pour pourvoir aux besoins de l'étranger et fournir ainsi les éléments d'un commerce actif qui nous permette de

Digitized by Google

trouver la compensation des tributs que, dans les années de cherté, nous avons portés à l'étranger.

Le plus puissant encouragement qu'on puisse offrir aux producteurs pour les exciter à produire, ne consiste-t-il pas à empêcher que les produits du sol ne tombent jamais à vil prix ? Le système de conservation des blés que M. Doyère vient nous offrir contribuera sans aucun doute, d'une manière efficace, à ce résultat. Les blés pouvant devenir un gage certain de prêt, le prêt sera offert avec empressement aux cultivateurs en échange du blé qu'ils donneront en nantissement ; des magasins particuliers et des magasins généraux s'organiseront nécessairement. Il se créera des docks pour les céréales comme il s'en est créé pour tant d'autres marchandises. Ce n'est pas ici le lieu de discuter le meilleur système à suivre pour l'organisation de ces entrepôts ; les modèles existent, ils sont nombreux, il n'y a qu'à choisir; il me suffit de constater que le seul empêchement de l'application du crédit à l'agriculture ayant disparu, puisque des moyens certains de conservation sont trouvés, l'agriculture ne tardera pas à jouir du bienfait du crédit. Elle tardera d'autant moins qu'une société comme la vôtre se montrera disposée à donner son appui moral au système présenté par M. Doyère.

S'il n'est pas opportun de discuter ici les meilleurs moyens du système de crédit, je ne puis du moins me dispenser de donner quelques chiffres qui permettront d'apprécier les avantages qu'un fermier pourrait obtenir en mettant son blé en silo dans un entrepôt.

Dans une étude précédente sur le prix des blés dans la Moselle, j'ai montré que sur quarante-cinq années, quinze ont donné des prix tels que la moyenne ne dépassait pas 12 fr. l'hectolitre ; que sur le même laps de temps, quinze autres années ont donné une moyenne de

Digitized by Google

prix s'élevant à 21 fr. l'hectolitre, tandis que les prix moyens des quinze années intermédiaires ont été de 15 fr. 20 cent. l'hectolitre. On peut donc dire que sur trois années, on passe des bas prix moyens à la moyenne des prix élevés; je ne dis pas des plus élevés, ayant eu soin d'éliminer ces prix ainsi que les plus bas, comme exceptionnels.

Raisonnons donc dans l'hypothèse d'une conservation durant trois années et supposons que du blé soit enfoui au prix, non de 12 fr., mais de 13 fr. l'hectolitre.

On aura pour prix principal.	13f »c
A ce prix ajoutons les intérêts composés à 5 p. %.	2 05
Ajoutons encore pour les intérêts composés d'une somme de 10 fr. empruntée à 6 p. %. .	1 91
Puis 25 cent. par hectolitre de blé et par an pour frais de conservation.	» 75
La dépense totale sera de.	17 71

Mais le blé sera vendu, après trois ans, au prix de 21 fr. l'hectolitre; la différence en bénéfice sera donc de 3 fr. 29 cent.

Mais rapprochons nous du temps où nous vivons et consultons les faits durant la période qui s'est écoulée de 1850 à 1862 inclusivement; période essentielle à consulter, car, pour notre pays, c'est celle où la faculté de transporter les marchandises par les voies ferrées est venue modifier notablement les conditions de la culture dans nos contrées. Dans cette période de douze années, le prix moyen des blés vendus au marché de Metz a été de 21 fr. 83 cent. l'hectolitre, tandis que dans les vingt-cinq années précédentes, le prix moyen ne s'était élevé qu'à 17 fr. 93 c. l'hectolitre. On serait donc autorisé à conclure de cette comparaison que le régime des chemins de fer a déjà amélioré, dans la Moselle, de 3 fr. 90 cent.

Digitized by Google

par hectolitre la situation des producteurs de blé. Cette situation pourrait s'améliorer encore par l'adoption du silo de M. Doyère. Voyons dans quelle proportion :

On peut reconnaître que, dans la période de douze années, les quatre années de plus bas prix donnent une moyenne de 15 fr. 52 cent. l'hectolitre.

On aura donc pour prix principal.	15f 52c
A ce prix ajoutons les intérêts composés à 5 p. % durant trois années.	2 45
Ajoutons encore pour les intérêts composés d'une somme de 10 fr. empruntée à 6 p. %.	1 91
Plus, pour frais de conservation..	» 75
La dépense totale sera de.	20 63
Mais la moyenne des prix les plus élevés de quatre années de la période de douze ans est, par hectolitre, de.	28 16
La différence en bénéfice aurait donc été de ou plus de 30 p. %.	7 53

Si dans cette même période de douze ans l'on considère les années extrêmes, on verra qu'ayant livré au silo des blés au prix de.. . . . . 13f 75c

prix moyen des années 1851 et 1852, ayant perdu pour intérêts.	2 20
ayant payé pour les intérêts de l'emprunt. . . .	1 91
pour frais.	» 75
La dépense totale sera de. . . .	18 61
Mais on trouve aussi que la troisième année tombe en 1855, qui donne le prix moyen de.	28 65 [1]
et par conséquent un bénéfice de.	10 »

par hectolitre de blé.

[1] L'année précédente, 1854, a donné le prix moyen de 30 fr. 70 c.

Digitized by Google

En résumé, Messieurs, je désire vous faire partager ma sérieuse conviction : que dans l'intérêt des populations, qui doivent trouver leur alimentation assurée à des prix qui s'écartent peu d'une certaine moyenne ; que dans l'intérêt de l'agriculture, qui redoute surtout la vileté des prix ; que dans l'intérêt du commerce, qui est appelé, par la nouvelle situation que la France a prise vis-à-vis de l'étranger, à étendre ses relations dans toute l'Europe ; je désire, dis-je, que cette conviction pénètre dans vos esprits que le moment est venu d'entrer dans le système du crédit agricole, et qu'on peut le faire dès à présent avec pleine sécurité, en adoptant pour base des opérations de banque les moyens de conservation des grains que nous offre M. Doyère.

Je demande, en conséquence, que, prenant cette question en considération, vous vouliez bien nommer une commission chargée de vérifier les faits que j'ai énoncés et d'étudier à fond les moyens d'exécution propres à atteindre le but, la réalisation du crédit agricole.

Metz, le 26 mars 1863.

Dans sa séance du jeudi 26 mars, l'Académie, prenant cette proposition en considération, a nommé, pour l'étude de la question, une commission composée de MM. André, ancien président du Comice agricole de Metz ; Dieu, pharmacien en chef de l'hôpital militaire, et Simon-Favier, pépiniériste.

Digitized by Google

Digitized by Google

QUELQUES MOTS

SUR

L'AGRICULTURE ET LE CRÉDIT AGRICOLE,

PAR M. PELTE.

Malgré les progrès incontestables que l'agriculture française a faits depuis environ quarante ans, on ne peut s'empêcher de reconnaître que, loin d'imiter l'industrie, elle ne se trouve point encore à la hauteur de la situation actuelle et des besoins toujours croissants du pays.

Dans une précédente brochure, datée de 1858, j'ai parlé de la *situation de l'Agriculture et des progrès qu'elle a encore à faire;* j'ai signalé en même temps bon nombre d'abus qui entravent sa marche et la retiennent, pour ainsi dire, stationnaire dans un siècle où tout est découvertes et inventions. Aujourd'hui que le libre échange est proclamé en principe, je crois devoir, dans l'intérêt même des cultivateurs, revenir sur quelques-uns des points de ce premier travail et appuyer plus fortement sur les idées qu'il renferme. Je voudrais qu'en lisant ces quelques lignes, les personnes qui, par leur position, sont appelées à encourager l'agriculture, puissent se rendre bien compte et du mal qui la ronge et de la grandeur des efforts qui sont à faire pour remédier à ce mal.

Digitized by Google

Si j'insiste sur ce sujet, c'est qu'au début de ma carrière d'agriculteur j'ai été livré, comme tant d'autres, aux errements de la routine et que je sais combien il m'a fallu de force de volonté et de persévérance pour en sortir. En effet, la routine, que chacun considère avec raison comme le plus grand obstacle au développement du progrès, est encore profondément enracinée, malgré les efforts tentés par le gouvernement et les exemples donnés par quelques hommes dont les noms sont encore cités parmi nous avec une légitime reconnaissance.

L'ancienne routine avait sa raison d'être : les mots *pâturage* et *labourage* étant la devise d'autrefois, reposaient sur certains principes, se transmettant de père en fils et dont le mécanisme se renfermait dans un cercle facile à suivre, infranchissable alors. Mais, depuis que l'introduction dans la culture des prairies artificielles, des racines, des plantes de commerce, a inauguré la voie du progrès ; aujourd'hui, surtout, que la facilité des communications vient en aide au cultivateur, que lui manque-t-il donc pour surmonter ces vieilles habitudes au milieu desquelles la génération actuelle se débat, sans qu'il soit possible de savoir si elle aura le dessus? Habitude est une seconde nature, dit-on. Ce terme proverbial ne trouve pas d'application plus vraie que chez le cultivateur, sans doute à cause de l'indépendance de sa profession ; le système employé, bon ou mauvais, passe par habitude, sans réflexion ni opposition, d'une génération à l'autre, s'enracine dans l'esprit des jeunes gens et s'y fortifie à mesure qu'ils avancent en âge.

Je me hâte cependant de reconnaître qu'il y a, dans toute la France, des praticiens qui suivent la voie du progrès, mais le nombre en est encore fort restreint ; c'est beaucoup de supposer qu'ils forment la dixième partie de la totalité des cultivateurs. J'en trouve la preuve

Digitized by Google

dans les concours régionaux. En effet, sur douze ou quatorze qui se présentent pour concourir à la prime d'honneur, la plupart n'ont à offrir au jury que des améliorations partielles dans leurs exploitations et sont loin de remplir les conditions demandées par le programme ministériel. On peut cependant supposer que ceux qui prennent part au concours sont plus avancés. Que dire de la masse des autres qui, par indifférence, négligence et quelquefois ignorance, ne veulent ou ne peuvent quitter l'ornière où ils sont arrêtés! L'agriculture actuelle ressemble donc à une armée dont les chefs, pleins de zèle, ne peuvent rien sans le concours de leurs soldats : la résistance du plus grand nombre triomphe des efforts individuels.

On espère beaucoup des sociétés d'agriculture et des concours régionaux. L'utilité de ces institutions n'est point à contester; mais si l'on n'obtient pas plus de l'avenir que du passé, on doit s'attendre à voir notre siècle s'écouler sans que l'on ait atteint les résultats que l'on a espérés jusqu'à ce jour et qu'il faut nécessairement voir se réaliser plus tôt.

L'enseignement des meilleures méthodes serait-il développé au sein des comices agricoles, j'ai tout lieu de croire que les cultivateurs n'en profiteraient pas. En effet, peu d'entr'eux suivent assidûment les séances : le plus grand nombre s'en abstient ; les uns, parce qu'ils sont trop éloignés du lieu de la réunion , les autres, parce qu'ils pensent qu'ils font pour le mieux et qu'ils n'ont aucun profit à tirer des dissertations savantes qui forment, le plus souvent, la base des travaux des comices.

Quant aux primes décernées annuellement à titre de récompenses, on sait le peu d'effet qu'elles produisent; trop minimes et trop souvent accordées à des sujets sans mérite réel, elles ne peuvent être un encouragement

Digitized by Google

sérieux. Inutile de parler des médailles : on les répand avec trop de profusion, pour qu'on en tienne du cas.

Les concours régionaux prennent, il est vrai, chaque année une certaine extension ; mais, si l'on retranche du nombre des concurrents, ceux qui font de l'exposition de leurs animaux une spéculation, ainsi que les petits propriétaires qui se hasardent dans la lutte, combien restera-t-il d'exposants véritablement cultivateurs? Ceux-là seuls pourraient produire des sujets, vrais échantillons de ce que renferment leurs exploitations.

Si seulement le dixième des cultivateurs, dont j'ai parlé plus haut, voulait prendre part aux concours régionaux, on verrait alors ces concours devenir ce qu'ils devraient être et donner, alimentés qu'ils seraient par la vraie source, une plus juste et plus exacte idée de la prospérité de la région pour laquelle ils sont institués. Et quelle ne serait pas aujourd'hui la richesse de la France, si ces institutions avaient eu, depuis l'époque de leur création, assez de force pour ébranler la masse des cultivateurs et les diriger sur le chemin qui conduit à la science agricole que l'on s'efforce de leur démontrer!

On croirait par les rapports pompeux des inspecteurs d'agriculture que les nouvelles méthodes ont pénétré bien avant dans les campagnes; je me permettrai de dire ici que l'on s'abuserait étrangement sur l'état de la culture dans une contrée, en supposant que toutes les exploitations ressemblent aux quelques fermes les mieux tenues que visitent les inspecteurs. Du reste, ces visites ne sont que superficielles, et s'étendraient-elles jusque chez les cultivateurs les moins avancés, comment se rendre un compte exact de l'administration d'une ferme, quand on a à peine quelques heures à y passer. Pour l'apprécier à sa juste valeur, il faudrait, pendant une partie de chaque saison de l'année, suivre le mouvement de tous les travaux en

Digitized by Google

cours d'exécution, et par là, juger des détails qu'à première vue on croit de peu d'importance et qui pourtant ont une grande influence sur l'économie générale de la ferme.

En effet, en examinant les choses de plus près, que de pertes ne verrait-on pas occasionnées chez le plus grand nombre des cultivateurs par l'ignorance et la négligence; par exemple :

Perte sur le temps et l'organisation du travail en général causée par une fausse direction;

Perte sur la quantité et la qualité nutritive du fourrage occasionnée, d'une part, par le peu de soin qu'on apporte soit à irriguer et à amender les prairies, soit à les récolter; de l'autre, par le gaspillage qu'on en fait en le distribuant aux bestiaux;

Perte sur la croissance des bestiaux par suite de l'irrégularité de leur nourriture en été et de son insuffisance en hiver, sans compter les pertes amenées par des maladies ou des accidents qu'un peu de prévoyance pourrait empêcher;

Perte sur la quantité et la qualité des fumiers depuis leur sortie des écuries jusqu'à leur enfouissement dans le sol;

Pertes, enfin, causées par le défaut de connaissances spéciales et d'aptitude commerciale dans la vente et l'achat des bestiaux.

Ce ne sont cependant pas les enseignements qui manquent à l'agriculture; tous les jours des brochures, des conférences, des écrits spéciaux se succèdent et mettent en lumière les meilleurs procédés à suivre. Mais, comme nous l'avons déjà fait ressortir, il est plus facile d'exposer de nouvelles théories que de savoir les mettre en pratique; car on ne peut se dissimuler que pour entrer dans la voie du progrès, il faut de la part du cultivateur, indépendam-

Digitized by Google

ment d'une grande force de volonté qui lui fasse secouer ses vieilles habitudes, il faut encore qu'il soit secondé d'une manière *intelligente* et *dévouée* par son personnel de ferme, et qu'il trouve *à sa portée des exemples* pour s'instruire et des *capitaux* pour faire prospérer son entreprise.

La question de l'agriculture étant une de celles qui doivent intéresser au plus haut degré le gouvernement, puisqu'elle se lie intimement à celle de la prospérité de la France, c'est aussi au gouvernement qu'il appartient de relever l'agriculture et de lui donner la force et l'éclat qui lui manquent. Qui, mieux que lui, pourrait le faire? Là, où tous les efforts individuels ont échoué, lui seul est assez fort pour remédier au mal et fournir aux cultivateurs les moyens nécessaires pour entrer dans la bonne voie et s'y maintenir.

Par exemple, n'y aurait-il pas quelques mesures administratives à prendre pour retenir à la ferme le domestique, qui, après y avoir passé l'hiver, trouve au moment des travaux de l'été un prétexte futile pour quitter son maître? Ce serait, je crois, le cas de rendre le livret d'ouvrier obligatoire pour les domestiques de ferme.

Mais ce n'est pas la seule cause de la situation arriérée de l'agriculture, on en trouve encore d'autres, et dans la pénurie des capitaux qui l'ont abandonnée pour se jeter dans l'industrie, et, surtout, dans l'absence presque générale d'exemples pratiques mis sous les yeux des cultivateurs. Il serait, je crois, facile de modifier cet état de choses par la création dans chaque département, sinon d'abord dans chaque région, à titre d'essai, d'une Caisse de crédit agricole et d'une Société d'agriculture fonctionnant simultanément, la première sous la surveillance de l'autre.

Digitized by Google

Le capital de cette banque, fixé à un chiffre déterminé, serait divisé en actions auxquelles l'État pourrait, sans se compromettre, garantir un minimum d'intérêt de cinq pour cent par an ; nul doute en ce cas que cette institution n'attire à elle les fonds des petits capitalistes des villes et des campagnes. Les opérations faites sous la surveillance de la Société d'agriculture dont il vient d'être parlé, consisteraient :

1° A prêter à un taux déterminé, chirographairement et hypothécairement, aux cultivateurs du département reconnus solvables, les sommes qui seraient jugées nécessaires à l'augmentation de leur capital agricole ou à l'exécution des améliorations dont seraient susceptibles leurs exploitations. Le remboursement pourrait avoir lieu soit à échéances fixes, soit par annuités qui n'excéderaient point une période de cinq années ;

2° A faire des avances de fonds sur des produits agricoles déposés en nantissement ;

3° A recevoir en dépôt, à un taux inférieur à cinq pour cent, les fonds que, parfois, les cultivateurs possèdent par suite de la vente d'une masse de denrées à un moment opportun ;

4° Enfin, à fournir à la Société d'agriculture les capitaux qui lui seraient nécessaires pour mener à bonne fin les opérations qu'elle entreprendrait.

La Société d'agriculture, de son côté, serait formée des actionnaires porteurs d'un certain nombre d'actions de la Caisse agricole et de quelques personnes que leur expérience et leurs travaux pratiques auraient fait reconnaître comme compétentes en matière d'agriculture.

Cette Société, sur le vu et le rapport d'une commission, pourrait procéder, soit à l'acquisition de terrains reconnus susceptibles d'améliorations fructueuses, soit à la location des fermes jusqu'alors négligées et de peu

Digitized by Google

de rapport par suite de l'incurie et de l'incapacité des fermiers.

A la tête de ces exploitations, que l'on pourvoirait du bétail et de l'outillage nécessaires, seraient placés des fermiers intelligents, choisis au moyen d'un concours parmi ceux qui seraient familiarisés avec les choses se rattachant à l'agriculture avancée. Suivant les circonstances et la nature du sol et la contrée, on pourrait annexer à ces établissements une industrie agricole quelconque; sur certains points, on s'appliquerait spécialement à l'élevage de la race bovine; ailleurs, on donnerait la préférence à la race ovine; partout, enfin, le perfectionnement de la race chevaline et de toutes les races en général trouverait la place qui lui convient sous une direction agricole habilement raisonnée. Pour obtenir des résultats profitables non-seulement à la Société, mais encore au pays en général, on apporterait le soin le plus scrupuleux dans le choix des types reproducteurs pour chaque espèce.

Enfin, par département, un inspecteur, homme pratique avant tout, qui serait tenu de visiter les exploitations au moins quatre fois l'an.

Et quels ne seraient pas les avantages de cette double institution?

Du côté des capitaux, placement sûr et productif. D'une part, les bénéfices de la Caisse, déduction faite des frais d'administration, permettraient certainement de distribuer un dividende qui élèverait le taux de l'intérêt des actions; de l'autre, les exploitations entreprises dans les meilleures conditions de réussite, sous la surveillance de la Société, ne pourraient manquer de produire des résultats pécuniaires satisfaisants.

Enfin, du côté moral, c'est-à-dire du côté de l'instruction agricole du pays en général, les effets de cette institution

Digitized by Google

seraient encore plus remarquables. Jusqu'ici on n'a rien ou peu obtenu de gens à gages abandonnés à la routine; mais qu'un ordre bien établi dans la direction des travaux vienne changer la face des choses, on verra immédiatement tomber tous les abus. Les ouvriers, s'étant perfectionnés dans ces espèces de fermes-écoles, seront recherchés dans toute la contrée, où ils répandront leur savoir-faire et où les avantages qu'ils trouveront eux-mêmes suffiront pour empêcher les bras d'abandonner la culture pour aller encombrer les ateliers et les fabriques, où les salaires plus élevés qu'ils reçoivent, n'empêchent point, parfois, la misère de les atteindre.

D'un autre côté, on sait avec quelle méfiance les cultivateurs accueillent les innovations et combien ils sont peu disposés à se déranger pour recevoir des conseils et des avis; mais qu'un exemple pratique dans leur voisinage vienne leur démontrer l'utilité incontestable de nouvelles méthodes, ils ne tarderont point à faire leur profit de tout ce qu'ils auront reconnu conforme à leurs intérêts.

Si l'on excepte quelques départements, où la nature du sol a favorisé le progrès plus qu'ailleurs, la statistique de la France ne donne pour une année ordinaire qu'un produit moyen de quatorze hectolitres de blé à l'hectare; avec une culture mieux raisonnée, il ne serait certes point impossible d'élever ce chiffre à vingt hectolitres. La viande de boucherie et les autres denrées suivraient naturellement la même proportion.

Arrivée à un semblable degré de prospérité, l'agriculture, tout en assurant à l'intérieur une alimentation à des prix presque invariables et toujours modérés, pourrait combattre énergiquement et repousser même la concurrence étrangère que le libre-échange ne manquera pas de nous amener.

Digitized by Google

En patronant l'institution que nous venons de préconiser, en élevant, en un mot, la richesse de la France à la hauteur de sa gloire, notre gouvernement, toujours si plein de sollicitude pour les besoins matériels du pays, s'acquerra par là un nouveau titre à la reconnaissance publique.

Digitized by Google

NOTE

SUR LA

CULTURE DE DIFFÉRENTES ESPÈCES DE COLZA,

PAR M. SIMON-FAVIER.

Messieurs,

L'intérêt que vous portez à l'agriculture et le soin que vous prenez de signaler tout ce qui peut en assurer le développement et le progrès, m'engagent à vous communiquer les résultats obtenus, dans notre établissement, de la culture comparée de plusieurs plantes oléagineuses.

La culture des plantes industrielles étant la seule qui puisse assurer au cultivateur de gros bénéfices, leur étude offre un intérêt tout particulier.

Toute ferme, d'ailleurs, qui ne peut, soit à cause de la médiocrité des terres, soit à cause de leur situation, se livrer à la culture de ces plantes, ne peut que végéter; elle ne peut, dans aucun cas, concourir au progrès de l'art agricole.

Dans ce pays, le colza, depuis longtemps, est la plante qui a le plus fixé l'attention des cultivateurs; elle est le

Digitized by Google

but de tous leurs efforts, car ceux qui peuvent la cultiver avec succès s'enrichissent promptement; il peut donc être utile de leur faire connaître l'étude qui en a été faite.

En 1857, le colza, la navette et l'œillette occupaient en France 250 019 hectares et produisaient 3 681 500 hectolitres, valant 73 630 000 fr. Or, cette production ne suffisait pas encore pour les besoins du commerce, car dans la même année il importait encore en graines de lin, de sésame et en huiles diverses 966 690 quintaux.

La culture peut donc se livrer avec confiance à la production des graines oléagineuses : elles seront toujours bien payées.

Plusieurs espèces ou variétés de colza ont été annoncées, dans ces derniers temps, comme supérieures au colza ordinaire; nous les avons fait cultiver comparativement, pour savoir à quoi nous en tenir de ces promesses. Voici ce que nous avons pu constater :

La première, qui nous était recommandée par un cultivateur de Vienne, et qu'il nommait *biewitz,* était, disait-il, d'une culture facile, s'accommodait de tout terrain; elle résistait mieux que le colza ordinaire aux rigueurs de nos hivers; enfin l'amertume de ses feuilles la défendait mieux contre les insectes qui s'attaquent ordinairement à ces plantes. Aussi l'introduction de cette variété paraissait-elle devoir être très-précieuse, et les essais en ont-ils été faits avec empressement et avec soin; mais cette prétendue nouveauté n'était autre que la navette d'hiver, dont le produit est inférieur à celui du colza.

Le chou rutabaga nous avait été signalé par M. Émile Bouchotte, comme supérieur au colza; sa rusticité, le rendement, et surtout les qualités particulières des graines, qui rendent facilement toute l'huile qu'elles contiennent, en faisaient une variété précieuse pour la grande culture. M. Bouchotte payait volontiers ces graines

Digitized by Google

2 fr. de plus par hectolitre; mais, chez nous, cette culture n'a pas présenté un avantage assez réel pour qu'elle dût être préférée à celle du colza. Il y a lieu cependant d'en continuer les essais en suivant le conseil de M. Émile Bouchotte, en le cultivant sur les ados et en lignes, comme les betteraves.

Le colza froid annoncé en 1859 par la maison Vilmorin, et qu'on supposait, par cela même, devoir mieux résister, n'a donné que la moitié du produit de notre colza ordinaire. Dans le Nord, le colza froid ou colza d'hiver, n'est ainsi appelé que pour le distinguer du colza chaud ou colza d'été.

Le colza parapluie, qui a reçu cette désignation à cause de la disposition de ses branches et de ses siliques qui lui permettent de mieux supporter les pluies à l'époque de sa maturité, a été offert, avec beaucoup de retentissement en Allemagne, comme une nouveauté précieuse et supérieure au colza commun, est une variété répandue depuis longtemps en Normandie, sous le nom de colza à rabat.

Il est plus robuste et plus vigoureux que le colza ordinaire et a besoin de plus d'espace; mais il est plus sensible au froid et le rendement en a été inférieur à celui du colza ordinaire.

Le colza à fleur blanche a présenté le même aspect que le colza, à la couleur de la fleur près, et le produit a été le même; seulement il mûrit huit jours plus tôt, et dans certains cas c'est un avantage, parce que le terrain est libre plus tôt.

Ces diverses variétés ont été cultivées dans le même terrain et dans les mêmes conditions; on a donc pu les juger comparativement d'une manière certaine; le terrain avait été fumé à raison de 50 mètres par hectare, c'est-à-dire à une demi-fumure.

Il avait reçu deux labours et deux binages, l'un à l'au-

Digitized by Google

tomne et l'autre au printemps, et l'ensemencement avait eu lieu à la volée.

Le rendement a été à l'avantage du colza ordinaire, qui doit donc être cultivé de préférence. Les cultivateurs feront sagement de n'accueillir qu'avec réserve ces prétendues nouveautés.

Digitized by Google

NOTICE

SUR LES

INSTRUMENTS

ET LES

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

De l'École impériale d'application de l'Artillerie et du Génie,

SUIVIE

D'UNE DISCUSSION SUR LES OBSERVATIONS UDOMÉTRIQUES,

PAR M. GOULIER.

Les observations météorologiques, que l'Académie impériale de Metz insère dans ses Mémoires, sont faites à l'École impériale d'application de l'artillerie et du génie. Elles ont été commencées en 1825, à l'instigation d'Arago, qui a veillé lui-même à l'installation des instruments. Les observateurs ont été : 1° de 1825 à 1851, M. Schuster, d'abord garde du génie, puis chef du bureau d'administration, et agrégé artiste de l'Académie [1]; 2° de 1852 jusque vers le milieu de 1861, M. Lavoine, qui avait succédé à M. Schuster dans les fonctions de chef de bureau d'administration [2]; 3° depuis le milieu de 1861

[1] Voir la *Notice sur M. Schuster,* par M. E. Grellois, dans les Mémoires de l'Académie, de 1853.

[2] Voir la *Notice sur M. Lavoine,* dans les Mémoires de l'Académie, de 1861-62, p. 302 et 303.

Digitized by Google

jusqu'au 9 mars 1862, M. André, commis-écrivain au même bureau. Pendant cette période de plus de trente-sept ans, les observations ont été faites sur le même plan et avec des instruments identiques ou placés dans les mêmes conditions [1].

A partir de mars 1862, M. Baur, maître de dessin à l'École et chef du bureau des dessinateurs, ayant bien voulu se charger des observations, il est devenu nécessaire de changer les positions des instruments et de modifier le plan des observations. Cette circonstance a permis d'introduire quelques améliorations dans ces deux parties. On va faire connaître ces diverses modifications, afin de faire juger du degré de confiance que méritent les observations actuelles, et de permettre de raccorder la nouvelle série avec l'ancienne.

INSTRUMENTS.

1° *Baromètre.*

Le baromètre est de Fortin. Le diamètre intérieur de son tube est de $11^{mm},7$, le diamètre de la cuvette de $46^{mm},3$ [2]. A la suite d'un accident arrivé à ce baromètre, on a refait entièrement toutes les parties d'où dépend l'exactitude des indications : 1° on a rendu le plan inférieur du viseur bien perpendiculaire à l'axe du tube ;

[1] M. Schuster a donné des résumés de ses observations : 1° de 1825 à 1834, dans les Mémoires de l'Académie de Metz, de 1834-35 ; 2° de 1835 à 1840, dans les Mémoires de 1840-41. Les observations elles-mêmes, depuis 1841 jusqu'à ce jour, ont été imprimées chaque année dans les Mémoires de l'Académie.

[2] Dans le volume I de la *Statistique de la Moselle*, publiée sous la direction de M. Chastellux (Metz, Rousseau-Pallez, 1854), M. E. Grellois a donné le résumé et la discussion des observations faites de 1825 à 1851. Il reste à faire le résumé de 1852 à 1861.

Digitized by Google

2° dans la cuvette on a ajouté deux pointes d'ivoire, qui sont situées sur un même diamètre et qui correspondent au sommet du ménisque annulaire. On a réglé ces pointes de telle sorte que la distance verticale, comprise entre elles et le dessous du viseur, fût, *à moins de* $\frac{1}{100}$ *de mill. près,* égale à 750 millimètres, quand le viseur indique cette hauteur (Voir la note I, page 485); 3° pour l'usage journalier, l'ancienne pointe de Fortin, qui correspond à un point déprimé du ménisque, a été réglée de telle sorte que, par son emploi, on compensât l'effet des dépressions capillaires, dont la valeur, dans l'instrument actuel, est seulement de $0^{mm},14$ et, par conséquent, n'est pas exposé à varier d'une manière très-notable. Par l'usage de cette pointe on obtient donc, sans autre correction que la réduction de température, les hauteurs absolues [1].

Le thermomètre du baromètre était mal divisé (à 17° il avait une erreur de $0°,8$). On a refait sa division, après avoir pris plusieurs points avec des étalons.

Ces explications doivent faire comprendre que l'instrument est devenu un *baromètre étalon type.* Son exactitude a d'ailleurs été contrôlée par sa comparaison avec un baromètre-Fortin, de Tonnelot, que cet artiste venait de comparer lui-même avec son baromètre type [2].

Dans sa nouvelle position, la cuvette du baromètre est

[1] Avant ces modifications le baromètre donnait déjà assez bien les hauteurs absolues, autant du moins qu'on a pu en juger par sa comparaison avec des baromètres à siphon, comparés à celui de l'observatoire de Paris.

[2] Par la moyenne de quatorze comparaisons, on a trouvé la hauteur du baromètre-Fortin, prise avec les pointes médianes et corrigée de la dépression capillaire, plus forte de $0^{mm},03$ que la hauteur du baromètre-Tonnelot, corrigée de son équation déterminée par cet artiste. Mais cette dernière détermination ne résultait que de quatre comparaisons.

Digitized by Google

de $12^m,64$ plus élevée que dans son ancienne. Il faut donc diminuer, de $1^{mm},18$, les anciennes hauteurs barométriques, pour les rendre comparables aux nouvelles.

2° Thermomètres.

Les thermomètres à maxima et à minima sont à index d'acier et d'émail. Ils sont fixés sur une lame de glace sur laquelle les échelles sont tracées. Ils ont été exécutés par M. Belliéni, opticien à Metz. Des comparaisons faites avec des étalons, dans différents bains à températures stationnaires, ont prouvé que leur exactitude est suffisante (le maximum d'erreur est de $0°,15$). On a fait disparaître l'erreur des zéros en déplaçant les thermomètres sur leurs échelles.

Ces thermomètres sont placés dans la cour du cloître, à 7 mètres au-dessus du sol, à 3 mètres au-dessous des corniches et à 11 mètres au-dessous des faîtes des toits. Ils sont à $0^m,25$ d'une fenêtre d'un couloir non chauffé, régnant, au premier étage, sur la face d'un bâtiment exposé au nord-ouest, et à 2 mètres de l'angle formé par cette façade et celle qui est exposée au nord-est. La ligne qui les joint à l'angle opposé de la cour est à peu près la méridienne. Dans cette position, qui a paru la moins désavantageuse de celles que l'École pouvait offrir, les instruments sont, en toute saison, préservés de l'action directe des rayons solaires, sans être trop abrités ni trop exposés aux radiations des objets voisins. Une glace de $0^m,25$ sur $0^m,60$, élevée de $0^m,25$ au-dessus d'eux, les abrite de la pluie.

C'est sur le thermomètre à maxima qu'on lit la température de l'air, à dix heures, midi et quatre heures. Autrefois les observations trihoraires et les températures maxima et minima se lisaient sur quatre thermomètres

Digitized by Google

différents et différemment exposés, dont les situations présentaient moins de garantie d'exactitude que la station actuelle.

3° Girouette.

On observe toujours la même girouette. Elle est située sur l'espèce de belvédère appelé l'observatoire de l'École. Elle est très-mobile, et elle dépasse de 13 mètres les faîtes des toits de l'établissement.

4° Udomètre.

Le manége qui supporte l'ancien udomètre devant être démoli, on a cherché un emplacement convenable pour un nouvel instrument, et l'on a été conduit à en construire deux différents. Les observations comparatives, faites pendant deux ans avec ces deux udomètres et l'ancien, sont assez instructives, au point de vue de la mesure de la pluie tombée, pour que nous croyions devoir donner sur ce sujet des explications un peu complètes, et développer dans une note les conséquences que l'on peut en tirer (Voir la note III, p. 490).

L'ancien udomètre est un entonnoir, de $0^m,60$ de diamètre, placé au sommet d'un pignon qui dépasse de 5 mètres une terrasse plantée de tilleuls. Les têtes de ceux-ci dépassent actuellement l'udomètre de plus de 2 mètres, et elles sont elles-mêmes dominées, à 12 mètres de distance de l'instrument, par le pignon de la salle des manœuvres, dont le sommet surpasse l'udomètre de près de 14 mètres. L'exposition de ce pignon est comprise entre le nord-ouest et le nord-nord-ouest, et, par conséquent, il fait obstacle aux vents du nord, du nord-ouest et de l'ouest.

Cette position avait toujours paru désavantageuse, à

Digitized by Google

cause des remous de différents genres que les courants d'air y éprouvent. On crut se mettre à l'abri de ces influences fâcheuses, en établissant un nouvel entonnoir au sommet d'un toit pyramidal, qui dépasse de 6 mètres les faîtes des toits de l'École, et qui, placé à l'est-sud-est de l'ancien, n'en est distant horizontalement que de 82 mètres. Il est plus élevé que celui-ci de $19^{m},27$; mais on espérait pouvoir déterminer, par expérience, le coefficient par lequel il faudrait multiplier la somme de ses indications pour les rendre comparables à celles de l'ancien. On profita même de sa position isolée pour le munir d'une girouette qui distribue les pluies, suivant la direction du vent pluvieux, dans quatre récipients-jauges où elles se totalisent (Voir la note II, p. 487).

On pensait que cet udomètre était assez dégagé pour être à peine influencé par les remous dont on craignait les effets pour l'udomètre inférieur; mais on put constater *de visu* qu'il n'en était pas toujours ainsi (Voir la note III, p. 491). Cela nous amena à examiner les causes d'erreur qui résultent, pour les mesures udométriques, des variations que les courants d'air éprouvent dans leur vitesse ou dans leur direction (Voir la note III, p. 492). Cet examen théorique nous expliqua, en partie, les anomalies observées; et nous pûmes en conclure, avec assez de probabilité, que l'emplacement le moins désavantageux pour l'udomètre était le centre de la cour du cloître.

L'udomètre que l'on y installa a $0^{m},20$ de diamètre. Il est à l'est-sud-est de l'ancien, à 55 mètres de distance horizontale et près de 2 mètres plus bas que lui. Il est élevé de $3^{m},5$ au-dessus du sol de la cour, afin de dominer les arbustes qu'elle renferme, et il est à 15 mètres au-dessous des faîtes des bâtiments, qui forment autour de lui un quadrilatère presque carré, de 45 mètres environ de côtés. Dans cette position, on avait surtout à

Digitized by Google

craindre que les pluies enlevées aux toits par des tourbillons de vent, ne vinssent s'ajouter à celles qui tombaient directement dans l'udomètre. Mais l'expérience a prouvé que si cette cause d'erreur existe, elle est peu apparente; et des observations comparatives, faites pendant deux ans, avec les trois udomètres, montrent que le dernier est celui qui probablement est le moins influencé par les effets des variations de la force et de la direction du vent (Voir la note III, p. 500).

On observera donc dorénavant les deux udomètres de la cour et du toit. Les indications détaillées du second seront seules imprimées, mais celles du premier serviront à indiquer la direction du vent pluvieux. Et les totaux annuels, par régions, des pluies recueillies dans celui-ci, seront imprimés dans les résumés.

HEURES DES OBSERVATIONS.

Pour éviter à l'observateur une gêne, une trop grande sujétion, ce qui est souvent une cause d'inexactitude, on a substitué aux anciennes heures d'observation, neuf heures, midi et trois heures, celles de dix heures, midi et quatre heures, et l'on s'est contenté de l'observation de midi pour les jours de fêtes. Ces heures sont d'ailleurs, à certains égards, préférables aux anciennes : car dix heures et quatre heures sont les instants des maxima et minima diurnes de la pression barométrique; et, pour les températures, le maximum que l'on enregistre a lieu habituellement vers deux heures du soir, instant qui divise en deux parties égales l'intervalle des observations de midi et de quatre heures. Ce qui fait que, pour la température, on a l'équivalent de quatre observations bihoraires.

Digitized by Google

TENUE DES REGISTRES.

Dans les registres manuscrits, à l'ancienne indication de l'état du ciel à midi, on a substitué, et cela pour chacune des heures d'observation, la configuration des nuages et la nébulosité; on a aussi ajouté l'indication de la force du vent. Ces registres donnent encore, outre le maximum et le minimum diurne, leur moyenne et leur demi-différence. Pour pouvoir inscrire, avec certitude, les maxima et les minima qui se sont produits pendant chaque jour, il faudrait observer les thermomètrographes à minuit, autrement on est exposé à se tromper sur la date à laquelle on attribue l'une de ces températures. Par exemple quand, en hiver surtout, le vent tourne du nord au sud ou du sud au nord, pendant la soirée ou la nuit, il peut y avoir deux maxima ou deux minima diurnes, dont le plus important ait lieu le soir ou après minuit. Souvent même la température s'élève ou s'abaisse progressivement jusqu'à cette heure. Si donc on observe les thermomètrographes à un autre instant, le soir ou le matin, on ne saura à quelle date attribuer ses indications extrêmes. Pour éviter ces incertitudes on a adopté d'observer les thermomètrographes à midi, et de porter invariablement le minimum au jour de l'observation et le maximum à la veille; mais on note, dans la colonne des remarques journalières, les anomalies constatées. On eût pu éviter celles-ci en faisant commencer le jour à midi, comme les astronomes; mais cela se fût trop écarté des usages des météorologistes.

On trouve dans les registres, ainsi que nous l'avons dit plus haut, l'indication journalière des pluies tombées, par chaque aire de vent, dans l'udomètre du toit, et celle de la pluie totale donnée par l'udomètre de la cour. Enfin, ces registres donnent, pour les éléments qui en sont sus-

Digitized by Google

ceptibles, les moyennes ou les sommes par décades et par mois; et on y a mis en évidence, à la fin de chaque page, tous les nombres maxima ou minima, etc., qui servent à la confection des résumés par mois.

Ces résumés mensuels forment trois tableaux plus complets que les anciens résumés, non-seulement à cause des éléments nouveaux (tels que la nébulosité) insérés dans les registres, mais parce que on y a mis en évidence les plus grandes variations entre les observations, soit d'un même jour, soit d'un midi à l'autre : ces variations offrent l'un des caractères à mettre en évidence dans chaque région climatérique.

REPRÉSENTATION GRAPHIQUE DES OBSERVATIONS.

On a trop rarement fait usage de ce moyen de peindre aux yeux les variations simultanées des divers phénomènes météorologiques. Aussi le plus souvent, n'a-t-on déduit des observations que les moyennes et les extrêmes, qui servent de base à la climatologie, et n'a-t-on découvert que très-péniblement un petit nombre des lois de la météorologie. On peut se rendre compte de la difficulté que présente la recherche de ces lois dans les chiffres inscrits sur les divers registres météorologiques, que l'on doit comparer. Avec les tableaux graphiques, les divers phénomènes ne sont pas seulement définis, comme sur les registres, mais ils sont peints de telle sorte que, d'un coup d'œil, on peut voir leurs variations plus ou moins brusques ou lentes, leur simultanéité, leur concomitance ou leur antagonisme, etc.[1] De là des aperçus dont

[1] Un coup d'œil montre immédiatement, pour les courbes barométriques et thermométriques, des ondes qui sont très-prononcées pendant l'hiver et l'automne, et beaucoup plus faibles pendant le printemps et l'été.

A l'inspection des courbes des températures extrêmes, de leurs

Digitized by Google

on peut demander la vérification ou l'infirmation aux tableaux correspondant à d'autres années ou à d'autres pays[1].

A ce point de vue le tableau graphique des observations constitue certainement le plus grand progrès des nouvelles observations météorologiques sur les anciennes[2]. Pour l'édification des personnes qui cherchent des relations entre les phénomènes météorologiques et le cours de la lune, on y a marqué l'apogée (A) et le périgée (P) de cet astre, ses phases, et les hauteurs des grandes marées des syzygies.

moyennes, et de leurs demi-différences, on constate facilement que, si la température moyenne augmente ou diminue, l'oscillation diurne de la température (ou demi-différence des extrêmes) suit une marche, qui est analogue pendant les mois de mars à septembre, et qui est inverse pendant novembre, décembre et janvier; il y a indécision pendant les mois d'octobre et de février. Cette loi s'explique par l'effet inverse de la clarté du ciel pendant les longs jours des mois chauds et les longues nuits des mois froids.

[1] Habituellement une pluie d'orage est suivie d'une baisse *assez brusque* de température. Mais comment l'orage, qui a eu lieu du 9 au 10 avril, a-t-il pu causer la grande baisse de température qui s'est produite *progressivement* du 10 au 15 de ce mois, quoique le baromètre n'ait fait que des mouvements insignifiants, quoique le vent et la nébulosité du ciel soient restés à peu près ce qu'ils étaient quelques jours avant l'orage? C'est ce que l'examen d'observations faites dans d'autres localités pourrait sans doute apprendre.

Par des examens de ce genre on verrait si certaines perturbations atmosphériques peuvent être attribuées à des causes cosmiques.

[2] Ce tableau a été gravé par M. Baur lui-même. Son projet était arrêté quand M. Plantamour a publié, dans les *Archives de la Bibliothèque universelle de Genève,* t. 14 de la nouvelle série, un tableau analogue et presque identique, résumant les observations faites en 1861 dans cette ville. On a profité de cette circonstance pour rendre le tableau de Metz aussi concordant, avec celui de Genève, que la nature des observations pouvait le permettre.

Digitized by Google

NOTES.

NOTE I.

PROCÉDÉ EMPLOYÉ POUR RÉGLER LES POINTES D'IVOIRE DE LA CUVETTE DU BAROMÈTRE DE FORTIN.

On a fait exécuter quatre verges de laiton fortement écroui, l'une de $0^m,75$ et les autres de $0^m,25$ environ. Leurs extrémités sont parfaitement dressées par le rodage. Sur un comparateur de Lenoir, on a comparé la première à la somme des trois autres, et successivement, chacune de celles-ci ajoutée à la première, à un mètre-étalon dont l'exactitude est connue. On a eu quatre équations pour déterminer les véritables longueurs des verges; et la discussion des nombreuses comparaisons d'où elles ont été déduites, prouve que chacune d'elles est connue à moins de $\frac{1}{200}$ de millimètre près.

A l'extrémité de la verge de $0^m,75$ on a fixé, par une vis dont le taraudage avait été antérieurement exécuté, un disque épais de laiton parfaitement plan et divisé sur sa circonférence en seize parties égales. Cette verge était maintenue librement, par des guides, dans l'axe du tube de cuivre du baromètre, et supportée en bas par un ressort qui l'équilibrait presque et qui posait sur la poche du baromètre. Celui-ci était enveloppé d'une chemise en sapin, destinée à le préserver de la chaleur rayonnée par le corps de l'observateur, et ne laissant apparentes que les parties indispensables pour les observations dont il va être question.

On opérait dans une salle voûtée, dont la température était presque constante pendant la durée des épreuves. Le disque étant mis en contact très-léger avec la pointe d'ivoire que l'on voulait régler, on affleurait le plan du viseur avec l'extrémité supérieure

Digitized by Google

de la verge, comme s'il se fût agi d'une observation barométrique : et l'on faisait la lecture sur l'échelle du baromètre, dont le vernier donne le vingt-cinquième de millimètre, ce qui permettait, à l'aide d'une loupe, d'apprécier assez sûrement les centièmes. De plusieurs séries d'observations semblables, faites en établissant le contact sur seize rayons différents du disque, on a conclu la loi de variation des lectures, due à la légère obliquité du disque sur la verge ; puis, en usant lentement la pointe d'ivoire avec du papier d'émeri fin, on a obtenu que la moyenne des observations d'une série reproduisît la longueur connue de la verge.

La pointe d'ivoire de droite étant réglée de cette façon, on a réglé celle de gauche, mais par des demi-séries des huit observations, pour lesquelles le disque touchait cette pointe sans toucher celle de droite ; et l'on a reproduit, par la moyenne, la longueur de la verge corrigée de la différence, constatée antérieurement, entre la moyenne de ces huit observations et la moyenne des séries complètes.

La discussion des observations prouve que l'erreur du réglage de chaque pointe ne doit pas dépasser $\frac{1}{200}$ de millimètre.

On a évité, par ces moyens, les erreurs qui résultent, dans d'autres procédés de réglage, de ce que les divisions tracées sur les mètres-étalons présentent habituellement des irrégularités très-notables, et de ce que le plan de visée du curseur ne correspond jamais parfaitement au trait zéro du vernier. En réglant la pointe, à une température moyenne et par rapport au trait 750 mill., qui correspond presque à la moyenne barométrique, on laisse peu d'influence à la différence des dilatabilités de la pointe d'ivoire et du tube de laiton, et aux petites irrégularités qui pourraient affecter l'échelle tracée sur ce tube. Enfin, si, au lieu d'être plane, l'extrémité de la verge avait eu la forme convexe du sommet de la colonne de mercure, les visées faites, pour le réglage, auraient tenu compte implicitement (au moins pour notre vue) de l'erreur que l'on commet toujours en cherchant à mettre le plan inférieur du curseur en contact apparent avec le sommet du ménisque. Quelques essais semblent bien montrer que les erreurs, dues à la forme de l'extrémité de la verge, doivent être à peine

Digitized by Google

sensibles [1]. Cependant, pour plus de garantie, on se propose de recommencer le réglage, après avoir donné, à l'extrémité supérieure de la verge, la courbure du sommet du ménisque.

NOTE II.

SUR L'UDOMÈTRE A GIROUETTE DU TOIT PYRAMIDAL.

Cet udomètre diffère assez des udomètres distributeurs qui nous sont connus, pour qu'il paraisse utile de le décrire.

L'entonnoir a $0^m,60$ de diamètre. Il est en tôle galvanisée et fixe. A son centre s'élève un tube qui est traversé par l'axe d'une girouette dont le pivot est au-dessous de l'entonnoir; un chapeau conique, soudé sur l'axe, recouvre l'ouverture supérieure du tube. Sur la partie inférieure de l'axe est fixé un godet cylindrique qui reçoit l'eau tombée dans l'entonnoir et qui, par un tuyau excentrique dirigé en sens inverse du panneau de la girouette, la distribue dans un cylindre de $0^m,10$ de diamètre, qui est divisé en quatre compartiments par des cloisons orientées nord-sud et est-ouest. De sorte que les pluies nord-ouest, nord-est, sud-est et sud-ouest sont versées chacune dans un compartiment particulier [2].

De ces compartiments partent des tubes en laiton, de 8 à 9 millimètres de diamètre, qui amènent les pluies dans quatre cylindres en zinc, de $0^m,14$ de diamètre et de plus de 2 mètres de hauteur, où l'on totalise les pluies de chaque mois. Ces *récipients-jauges* sont situés dans le bureau des dessinateurs, à l'étage supérieur de l'édifice. A l'aide de coudes en laiton, chacun d'eux est muni d'un *tube de niveau d'eau*, contigu à une échelle

[1] On a pourtant pu constater que l'erreur de visée variait avec le plus ou moins d'éclat du fond éclairé que l'on voyait entre le dessus de la verge et le dessous du curseur.

[2] On a adopté ce mode de distribution parce que, à Metz, le maximum de pluie est donné par les vents de sud-ouest, et le minimum par les vents de nord-est.

Digitized by Google

sur laquelle on lit la hauteur de pluie tombée [1]. Des curseurs se meuvent sur les tubes; et c'est par l'élévation du niveau au-dessus d'un curseur que l'on constate que le récipient a reçu de la pluie depuis la dernière lecture.

Pour empêcher l'évaporation dans les cylindres, on a fait en sorte qu'ils continssent toujours une certaine quantité d'eau, dans laquelle plongent les tubes d'amenée de la pluie, tubes dont la paroi intérieure reste alors constamment humide, et l'on n'a laissé communiquer l'air des cylindres, avec l'air extérieur, que par le très-petit intervalle qui existe entre le tube de niveau d'eau et le coude supérieur dans lequel il entre librement [2].

Pour évacuer facilement les poussières qui tendent à s'accumuler dans le fond de chaque cylindre, et pour obtenir que, lors de la vidange à la fin de chaque mois, le liquide prenne de lui-même la hauteur qui correspond aux zéros des échelles, on a disposé les robinets de vidange à l'extrémité de tubes en siphons qui descendent près du fond conique de chaque récipient : de sorte que l'écoulement s'arrête aussitôt que le niveau du liquide arrive à la hauteur de l'orifice du robinet, qui correspond lui-même au zéro de l'échelle [3]. Un trou habituellement fermé par

[1] On a fait la division en prenant des points de 5 en 5 millimètres, au moyen de l'eau d'un vase dont le volume correspondait à 5 millimètres d'eau tombée sur l'entonnoir; chaque décimillimètre de pluie tombée est représenté par près de 2 millimètres.

[2] Pendant un mois d'été, où un cylindre n'a pas reçu de pluie, l'évaporation dans ce cylindre a été insensible.

Après de longues sécheresses, on a versé dans l'entonnoir la quantité d'eau correspondante à une hauteur de pluie de 5 millimètres. La différence entre ce chiffre et l'indication de l'échelle a été insensible. La quantité d'eau retenue par les parois du tube est donc inappréciable.

On a aussi versé la même quantité d'eau dans l'entonnoir, mais en mouillant toute sa paroi intérieure, et l'erreur résultant de l'eau retenue par cette paroi a été à peine appréciable (moins de $\frac{1}{50}$ de millimètre.

[3] Il vaudrait mieux un robinet purgeur, à la partie inférieure, et un second robinet latéral pour la vidange mensuelle.

Digitized by Google

un bouchon permet d'introduire, par la partie supérieure de chaque cylindre, l'eau nécessaire pour amorcer le siphon, lorsque la quantité de pluie tombée pendant le mois est insuffisante pour produire cet effet.

L'échelle de chaque cylindre marque jusqu'à 100 millimètres de pluie. L'eau qui excéderait cette hauteur peut se déverser dans une caisse parallélipipédique de $0^m,45$ de hauteur, et qui peut contenir le volume d'eau correspondant à 80 millimètres de pluie. Cette caisse, hermétiquement fermée, communique avec le cylindre, en haut par le déversoir, et en bas par un tube fermé par un robinet. Quand on aura évacué les 100 millimètres de pluie contenus dans le cylindre, on ouvrira ce robinet pour faire rentrer, dans le récipient-jauge, l'eau de la caisse de décharge. Pour parer aux cas les plus défavorables, deux caisses contiguës communiquent entre elles par un déversoir, de sorte que, si l'un des cylindres était plein au moment d'une pluie d'orage, celle-ci pourrait trouver place dans les caisses, pourvu que sa hauteur n'excédât pas 160 millimètres [1]. Tous les robinets se manœuvrent avec une clef que l'on ne peut retirer que quand ces robinets sont fermés.

Pour éviter l'effet de la gelée et produire la fusion de la neige, on a enveloppé les tubes d'amenée d'une gaîne octogonale en bois, de $0^m,08$ de diamètre intérieur et qui part d'un trou percé dans le plafond du bureau. Cette gaîne s'élargit en haut pour envelopper la boîte à compartiments et le godet distributeur, puis elle s'épanouit en cône, muni d'un rebord cylindrique en métal pour envelopper, sans les toucher, les parois coniques et cylindriques de l'entonnoir. Par cette disposition, l'air chaud du bureau s'élève dans la gaîne en léchant les tubes d'amenée et les parois de l'entonnoir. Aussi la neige fond-elle habituellement au fur et à mesure qu'elle tombe; et, dans les cas les plus défavo-

[1] Le maximum de pluie constaté à Metz a été, pendant un mois, de moins de 150 millimètres, et pendant vingt-quatre heures de moins de 50 millimètres. Ces quantités se seraient certainement réparties dans plusieurs des récipients-jauges.

Digitized by Google

rables, est-elle entièrement fondue à midi, quand on observe l'udomètre.

Nous venons de voir que la gaîne s'épanouit en haut, en cheminée annulaire comprise entre le cylindre de l'entonnoir et celui qui prolonge la gaîne. Pour empêcher que la pluie ne tombe dans cet espace, on a soudé au premier cylindre, et à quelques centimètres en dessous de son sommet, une couronne conique en forme de toit. Pour empêcher aussi que les vapeurs de l'air chaud du bureau, qui se condensent sous l'entonnoir et la boîte à compartiments, ne vinssent s'ajouter à l'eau que l'on doit mesurer, ces objets sont munis, à la partie inférieure, d'un canal annulaire qui reçoit les eaux condensées et les déverse, par un tuyau, en dehors de la cheminée.

Ajoutons, enfin, pour ne rien négliger, qu'une échelle placée dans le grenier conduit à un châssis à tabatière contigu à l'entonnoir ; ce qui permet de le visiter, ainsi que le godet distributeur, auquel donne accès une sorte de regard pratiqué dans la gaîne.

Depuis plus de trois ans que cet udomètre a été exécuté, il a toujours marché régulièrement [1].

NOTE III.

INFLUENCE DE LA POSITION D'UN UDOMÈTRE SUR LA QUANTITÉ DE PLUIE QU'IL INDIQUE.

On s'est beaucoup occupé de la différence que présentent les quantités de pluies recueillies dans deux udomètres placés à des hauteurs différentes au-dessus du sol ; et l'on n'a pas pu

[1] Dans les commencements l'un des tubes d'amenée a été obstrué, probablement par le corps d'une grosse araignée dont on a retrouvé les débris dans le récipient. Cet accident tenait sans doute à quelque étranglement causé, dans le tube, par l'une de ses soudures. On y a remédié facilement en ramonant ce tube avec un fil de fer introduit par la boîte à compartiments.

Digitized by Google

expliquer toutes les circonstances du phénomène, par l'augmentation de grosseur qu'éprouvent les gouttes de pluie, en condensant les vapeurs de la couche d'air qu'elles traversent et qui est plus chaude qu'elles (Arago, Œuvres, tome 12). Mais, à notre connaissance, on n'a guère étudié les erreurs qui peuvent affecter les indications d'un udomètre placé à une hauteur constante, suivant sa position par rapport aux objets qui l'entourent ; pourtant l'influence de ces objets est souvent très-considérable. Et, quoiqu'elles n'aient pas été entreprises pour la mettre en évidence, les observations faites, en 1861 et 1862, avec trois udomètres la montrent si bien, que nous croyons utile de les discuter avec assez de détail. Pour plus de clarté, nous ferons précéder cette discussion de la théorie du phénomène. Cette théorie, jointe à celle du grossissement des gouttes de pluie, nous semble donner l'explication des anomalies constatées dans l'observation de la pluie à diverses hauteurs.

Le point de départ de cette théorie est le fait suivant : Un jour un vent d'est-sud-est poussait, sur la ville de Metz, une neige qui couvrait d'une couche épaisse les toits, les rues et les cours ; pourtant l'udomètre du toit, décrit dans la note précédente, n'indiquait rien ; et même, on put constater que pas un seul flocon de neige ne tombait dans l'entonnoir. En recherchant la cause de cette anomalie, on reconnut que les flocons de neige, qui étaient soumis à la fois à l'action de la pesanteur et à celle du vent, suivaient en général des directions très-inclinées sur l'horizon ; mais que, à l'approche de l'udomètre, le courant d'air réfléchi par le pan de toit exposé au vent régnant, imprimant aux flocons une vitesse ascendante plus grande que la vitesse descendante due à l'action de la pesanteur, ces flocons décrivaient des courbes ascendantes. On en conclut que les changements de direction des courants d'air ont une influence, parfois extrême, sur la quantité de pluie enregistrée par les udomètres. Voici leur principaux modes d'action.

Si la pluie tombait uniformément d'un nuage, dans un air tranquille, elle se répartirait régulièrement sur le sol. Il en serait de même si, comme dans les couches d'air AB et CD de la

Digitized by Google

figure, le vent imprimait une vitesse horizontale égale à toutes

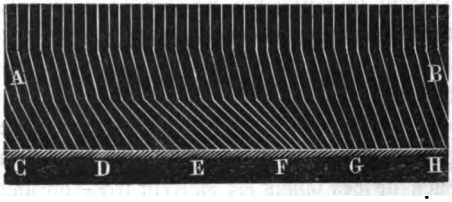

gouttes de pluie : car leurs trajectoires seraient alors des droites parallèles. Mais la vitesse de l'air augmente-t-elle graduellement, comme de D en E, les gouttes suivent des trajectoires de plus en plus inclinées, et elles rencontrent le sol avec un éeartement plus grand que tout à l'heure ; et cela jusqu'au moment où, comme de E à F, la vitesse redevient uniforme, et où, par suite, les trajectoires redeviennent des droites parallèles. La vitesse de l'air diminue-t-elle au contraire, comme de F à G, les trajectoires se rapprochent progressivement de la verticale, et la densité de la pluie augmente, jusqu'à ce qu'une nouvelle vitesse uniforme rétablisse la régularité de la chute, comme de G à H.

Ainsi toute cause qui accélère ou ralentit en un point la vitesse horizontale des couches inférieures de l'air, diminue ou augmente respectivement la quantité de pluie enregistrée en ce point.

De même, si une cause quelconque produit une vitesse ascendante, dans une couche d'air dont la vitesse horizontale est uniforme, les gouttes de pluie seront soumises à une action qui diminuera leur vitesse verticale, et les trajectoires s'inclineront de plus en plus comme de D en E. Partout où se produira un mouvement progressivement ascendant de l'air, la densité de la pluie diminuera donc. Réciproquement, un mouvement local descendant de l'air précipitera la chute des gouttes d'eau, et, en rapprochant leurs trajectoires, comme de F en G, il augmentera l'intensité apparente du phénomène.

Les tourbillons de vent peuvent encore, suivant leur position par rapport à un udomètre, y porter des gouttes de pluie qui n'y étaient pas destinées, ou enlever quelques-unes de celles qui, sans eux, y seraient déposées.

Digitized by Google

Voici maintenant comment les obstacles répandus sur le sol, et en particulier les habitations, font naître les variations des vitesses horizontales et verticales des courants d'air, et, par suite, les irrégularités dans la quantité de pluie tombée sur chaque point.

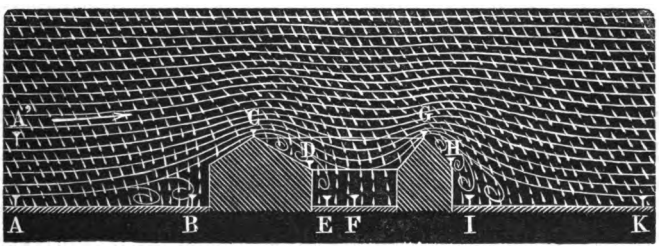

Un courant d'air vient dans le sens de la flèche et rencontre un bâtiment. En B la vitesse horizontale est ralentie, et même il peut se former des remous à axe horizontal qui, en certains points, précipitent la chute des gouttes de pluie. Pour ces deux motifs l'udomètre placé vers B recevra plus d'eau que celui qui serait placé en A. En C la veine fluide étant diminuée d'épaisseur, sa vitesse augmente ; et, à cause de la pente du toit, les filets d'air y ont une direction ascendante. Pour ces deux motifs l'udomètre placé sur le faîte, en C, recevra moins de pluie que celui qui est placé en A′, à la même hauteur[1].

Suivons maintenant le courant d'air au-dessus d'une cour comme celle du cloître de l'École d'application.

Derrière le faîte C, la veine fluide s'épanouit ; la vitesse horizontale des filets inférieurs diminue, et ces filets décrivent des courbes descendantes parfois accompagnées de remous. Pour ces motifs des udomètres placés en D ou en E recevront trop de pluie. Mais, à l'approche du faîte G, la veine fluide va diminuer, sa vitesse horizontale augmentera, et même les filets prendront une direction ascendante. Ces conditions, qui en G comme en C don-

[1] La même cause de diminution pourra exister pour un udomètre placé sur une terrasse, surtout s'il est situé sur le mur d'appui qui soit exposé au vent pluvieux.

Digitized by Google

neront trop peu de pluie, sont opposées à celles qui se produisent en D et E. Il y aura donc, entre les deux points D et G, et par suite de *l'inflexion* qu'éprouvent les phénomènes analysés, une certaine étendue où *la direction des filets fluides sera horizontale, en même temps que leur vitesse pourra être considérée comme constante*. L'udomètre qui sera placé sous cette région, ne sera donc pas influencé par la variation de la vitesse, et de la direction du vent. Or, l'instrument placé au centre de la cour s'écartera peu de cette région la plus avantageuse région, dont la position doit d'ailleurs varier avec la direction du vent pluvieux. *L'udomètre placé en* F *devra donc donner, à peu près, la même quantité de pluie que l'udomètre* A.

En suivant les mêmes raisonnements nous trouverons que les udomètres placés en H et I donneront; comme ceux D et E, des indications trop fortes; et que, pour avoir des indications exactes derrière le bâtiment, il faudra s'éloigner jusqu'au point où son influence sur la vitesse du vent cesse de se faire sentir; et ce sera probablement au delà de deux et demie à trois fois la hauteur de ce bâtiment.

D'autres causes d'irrégularités, dans la distribution des pluies, naissent encore du changement de direction qu'éprouvent les projections horizontales des filets fluides, lorsqu'ils viennent heurter obliquement les bâtiments et les toits qui les surmontent. L'analyse de ces causes d'irrégularité conduirait à des conséquences analogues aux précédentes; et, en particulier, on en conclurait que ces influences doivent avoir peu d'effet sur les indications de l'udomètre placé au centre de la cour.

Enfin on devra remarquer que, toutes choses égales d'ailleurs, la force du vent et la finesse des gouttes de pluie, devront augmenter l'importance des anomalies que nous venons d'analyser.

Nous allons voir maintenant l'importance de ces anomalies, en discutant les observations faites, pendant les années 1861 et 1862, avec les trois udomètres dont nous avons parlé à la page 479, et dont nous rappelons ici les positions relatives : 1° l'ancien udomètre placé à l'altitude 187m,18, et à 12 mètres de

Digitized by Google

distance d'un mur de pignon qui le domine de 14 mètres en faisant obstacle aux vents de ouest, nord-ouest et nord ; 2° l'udomètre placé au centre de la cour du cloître ; les faîtes des toits le dominent de 15 mètres, en faisant presque un carré de 45 mètres de côtés : son altitude est de 185^{m},54, il est donc plus bas que l'ancien de 1^{m},64 ; 3° l'udomètre à girouette, placé au sommet du toit pyramidal qui s'élève de 6 mètres au-dessus des faîtes de l'École : son altitude est de 206^{m},45, il domine donc l'ancien de 19^{m},17 et celui de la cour de 20^{m},91.

Le tableau de la page suivante donne, pour ces trois udomètres, et pour les années 1861 et 1862, les nombres et les sommes de pluies constatées chaque mois. A la suite se trouvent les rapports de ces quantités, rapports obtenus, en prenant pour unité les indications de l'udomètre de la cour.

Ce tableau montre que, pour les sommes de pluie de toute l'année, le rapport des quantités indiquées par l'udomètre ancien et par celui de la cour est 1,072 ou $\frac{15}{14}$. Ce qui dénote déjà l'influence de l'exposition ; car, le premier udomètre étant plus élevé que le second, le rapport serait, sans cette influence, plus faible que l'unité.

En examinant les rapports par mois, dans la colonne $\frac{A}{C}$, on voit que l'excès constaté n'est dû qu'à quelques mois. Ainsi, pour les six mois, janvier, février, mars, avril, novembre et décembre, que nous appellerons mois froids, on voit, au bas du tableau, qu'il y a presque égalité, et même que pour les sommes de ces six mois, l'udomètre ancien est de un centième plus faible que celui de la cour. Tandis que, pour les cinq mois de mai, juin, juillet, août et septembre, l'excès du premier sur le second est considérable, et atteint $\frac{1}{4}$ pour le mois de juin. Par contre, le mois d'octobre présente une diminution très-grande ; mais on doit probablement attribuer cela à quelque faute commise dans les observations ou dans leur inscription. Quoi qu'il en soit, même en ajoutant ce mois aux cinq autres mois d'été, le rapport des pluies indiquées, par l'udomètre ancien et par celui de la cour, reste encore de 1,143 ou $\frac{8}{7}$. Il excède l'unité du double de l'excès.

Digitized by Google

Sommes, par mois, des pluies recueillies en 1861 et 1862.

MOIS.	Nombre des pluies.	PLUIES A L'UDOMÈTRE			RAPPORTS DES UDOMÈTRES	
		ancien A.	de la cour C.	du toit T.	$\frac{A}{C}$	$\frac{T}{C}$
		mm	mm	mm		
Janvier.....	20	103,40	101,35	80,03	1,02	0,79
Février.....	20	36,42	36,71	28,79	0,99	0,78
Mars.....	42	120,23	121,27	90,00	0,99	0,74
Avril.....	19	31,09	33,23	26,56	0,94	0,80
Mai.....	31	94,24	86,61	72,75	1,09	0,84
Juin.....	33	123,04	100,05	82,99	1,25	0,83
Juillet.....	41	186,75	161,06	136,52	1,16	0,85
Août.....	20	91,33	76,04	66,00	1,20	0,87
Septembre...	22	125,70	104,26	92,99	1,21	0,89
Octobre.....	21	49,64	60,25	46,11	0,82	0,77 [1]
Novembre...	31	120,34	120,29	101,34	1,00	0,84
Décembre....	25	95,74	98,86	82,85	0,97	0,84
Deux années.	325	1179,92	1099,96	906,93	1,072	0,825
Nov., déc., janv., février, mars, avril.	157	507,22	511,69	409,57	0,991	0,800
Mai, juin, juillet, août, sept., oct.	168	672,70	588,27	497,36	1,143	0,845

[1] Il y a tout lieu de croire qu'on a commis quelque faute en enregistrant les pluies d'octobre. (En 1863, le rapport $\frac{T}{C}$ a été de 0,884.) Cependant comme cette faute ne peut être que défavorable aux conclusions que l'on doit tirer de ces chiffres, on conserve les indications de ce mois sans correction.

Digitized by Google

annuel. Il est difficile, après cet examen, de douter de l'influence de la saison sur la différence des indications des deux instruments.

Si l'on compare maintenant les udomètres du toit et de la cour, dont les rapports sont donnés dans la dernière colonne, on voit que ces rapports sont moins variables que les précédents, et que ceux qui se rapportent aux sommes des mois froids et des mois chauds, rapports qui sont respectivement 0,800 et 0,845, sont beaucoup plus voisins que dans le cas précédent. Et même, à l'inverse de ce qui a lieu pour les udomètres ancien et de la cour, ceux du toit et de la cour donnent des quantités de pluie, qui tendent vers l'égalité pendant les mois d'été, pour s'écarter davantage pendant les mois d'hiver [1]. De tout cela on peut conclure que, sans être aussi comparables qu'on puisse l'espérer, les udomètres de la cour et du toit s'accordent cependant mieux dans leurs indications que l'ancien et celui de la cour.

En recherchant, dans les observations journalières, la cause des anomalies qui affectent les rapports de ces deux derniers udomètres, on a constaté que l'excès de l'ancien sur celui de la cour tient presque entièrement à un certain nombre de pluies abondantes, principalement de pluies d'orage ou de pluies accompagnées d'un grand vent. Et pour examiner si cette influence du vent s'accordait avec la théorie que nous avons donnée ci-dessus, on a rangé toutes les pluies par mois et par aires de vent, en prenant, pour la direction du vent pluvieux, la moyenne des indications journalières de l'udomètre du toit. Puis on a fait les sommes des pluies des mois froids et des mois chauds, et l'on a obtenu le tableau de la page suivante.

[1] Cela tient probablement à deux causes : 1° les pluies d'hiver, étant en général plus fines que les pluies d'été, sont plus influencées par les variations de la vitesse de l'air qui se produisent dans le voisinage de l'udomètre supérieur, ce qui diminue la quantité de pluie qu'il doit recevoir; 2° pendant l'hiver, ces gouttes fines tombant plus lentement dans un air plus humide, elles condensent proportionnellement plus de vapeurs dans la couche d'air qui sépare les deux udomètres, ce qui augmente la quantité indiquée par celui d'en bas.

Digitized by Google

Sommes, par vents et par périodes, des pluies recueillies en 1861 et 1862.

PÉRIODES.	VENTS.	NOMBRE DES PLUIES.	PLUIES A L'UDOMÈTRE			RAPPORTS DES UDOMÈTRES	
			ancien A.	de la cour C.	du toit T.	$\frac{A}{C}$	$\frac{T}{C}$
			mm	mm	mm		
Janvier, février, mars, avril, novembre et décembre.	O	34	139,38	130,78	103,25	1,07	0,79
	NO	36	61,58	62,22	49,56	0,99	0,80
	N	»	»	»	»	»	»
	NE	6	3,07	3,98	2,54	0,77	0,64
	E	1	2,85	2,85	2,40	1,00	0,84
	SE	22	109,74	109,72	95,30	1,00	0,87
	S	15	53,67	56,03	44,22	0,96	0,79
	SO	43	136,95	146,11	112,30	0,94	0,77
	Totaux....	157	507,22	511,69	409,57	0,99	0,80
Mai, juin, juillet, août, septembre et octobre.	O	29	192,08	149,48	130,33	1,28	0,87
	NO	35	128,31	97,42	81,28	1,32	0,84
	N	3	24,45	17,95	16,32	1,36	0,91
	NE	10	35,42	33,02	28,73	1,07	0,87
	E	1	4,45	4,10	3,50	1,09	0,79
	SE	11	44,63	39,77	35,84	1,12	0,90
	S	18	57,85	64,52	54,95	0,90	0,85
	SO	61	185,53	182,01	146,43	1,02	0,80
	Totaux....	168	672,70	588,27	497,36	1,14	0,85
Mois froids.	O, NO, N	70	200,96	193,00	152,81	1,04	0,79
	NE, E, SE, S, SO	88	306,26	318,69	256,76	0,96	0,81
Mois chauds	O, NO, N	67	344,84	264,85	227,93	1,30	0,86
	NE, E, SE, S, SO	99	327,86	323,42	269,43	1,01	0,83
Année.	N, NO, N	157	545,80	457,85	380,74	1,19	0,83
	NE, E, SE, S, SO	187	634,12	642,11	526,19	0,99	0,82

Digitized by Google

En y examinant les nombres de la colonne $\frac{A}{C}$, on voit que, pendant les mois froids, les différences des indications de l'udomètre ancien et de celui de la cour ne sont pas très-considérables [1]. Cependant par les vents d'ouest, on constate un excès notable (0,07) du premier sur le second. Pour les mois chauds, l'excès par les vents d'ouest, de nord-ouest et de nord est extrêmement considérable (0,28 à 0,36), tandis que, pour tous les autres vents, les différences sont comparativement peu sensibles.

Mais les sommes placées au bas du tableau mettent mieux en évidence l'influence de ces trois vents pluvieux, débarrassée des irrégularités accidentelles. On y voit que, par les vents d'ouest, de nord-ouest et de nord, l'excès de la pluie de l'ancien udomètre sur celui de la cour est de 0,04 pendant les mois froids, et de 0,30 pendant les mois chauds, tandis que, pour la somme des autres vents, il y a diminution de 0,04 pendant les premiers mois, et augmentation de 0,01 pendant les seconds. Cela constitue en somme, si l'on compare les trois premiers vents aux autres, une différence en faveur de ceux-là, qui n'étant que de 0,08 pendant les mois froids, atteint 0,29 pendant les mois chauds [2].

Or, si l'on veut se rappeler que l'udomètre ancien est dominé par un grand mur, qui fait obstacle précisément aux vents d'ouest, de nord-ouest et de nord, on sera déjà tenté d'attribuer l'excès de pluie qu'il indique au ralentissement de la vitesse de ces vents, et aux remous que ces conditions engendrent (page 493). Et cette conclusion prendra presque le caractère d'une vérité démontrée,

[1] On peut, dans cette comparaison, ne pas avoir égard aux pluies d'est et de nord-est, parce que les nombres qui y correspondent ne se rapportent respectivement qu'à une et à sept observations; ces dernières formant un total très-faible.

[2] Cette différence entre les mois chauds et les mois froids, provient probablement de ce que ce sont principalement les pluies abondantes accompagnées de grand vent qui causent l'anomalie signalée, et que ces pluies sont plus fréquentes pendant les premiers mois que pendant les seconds.

Digitized by Google

si l'on examine les nombres de la dernière colonne, qui donne les rapports des udomètres du toit et du cloître. Car on y verra que ces rapports varient peu en comparaison de ceux de la colonne précédente; et que les vents d'ouest, de nord-ouest et de nord, qui tout à l'heure avaient une influence si considérable, n'ont ici aucune influence apparente, puisque, pendant les mois froids, le rapport pour ces vents est un peu plus faible que pour les autres (0,79 au lieu de 0,81), tandis que, pendant les mois chauds, le premier rapport est un peu plus fort que le second (0,86 au lieu de 0;83).

On trouverait, il est vrai que, pour les sommes de pluie recueillies par les vents de nord, nord-est, est et sud-est, ces udomètres s'approchent plus de l'égalité que par les autres vents. Mais cela s'explique, sans l'intervention de l'influence des courants d'air, par cette circonstance que les vents cités sont généralement plus secs que les autres, et que par suite, avec eux, les gouttes de pluie grossissent moins en descendant dans la couche d'air qui sépare les deux udomètres.

Ainsi, les observations justifient cette conclusion, que l'on peut tirer, à priori, de l'examen des positions des udomètres du toit et de la cour, savoir : que si les courants d'air modifient leurs indications, cette action se produit à peu près également par toutes les directions de vent.

Cette action diminue certainement (page 491) la quantité de pluie que l'on devrait recueillir à l'udomètre supérieur. Mais la diminution est sûrement moindre que si cet udomètre était placé sur le faîte d'un toit, dont les longs pans modifieraient plus la vitesse et la direction des filets fluides que les petites faces triangulaires de la pyramide qui supporte l'udomètre.

Nous ne pouvons pas décider, d'une manière aussi positive, si cette action augmente ou diminue la quantité de pluie que l'udomètre de la cour recevrait, si le sol était rasé à grande distance autour de lui. Toutefois, la presque identité des résultats obtenus avec cet udomètre et l'ancien, par les vents qui ne frappent pas le pignon qui domine celui-ci, prouve que les indications de l'udomètre de la cour ne sont pas affectées d'anomalies notables.

Digitized by Google

Cette conclusion étant conforme à celle de la théorie (page 494), on considérera dorénavant comme bonnes les indications de ce dernier udomètre; et, quand on voudra y comparer les observations faites de 1825 à 1861, on devra diminuer celles-ci de $\frac{1}{15}$; ou, si l'on considère les pluies par vents, avoir égard au tableau de la page 498.[1]

Si, de cette longue discussion, nous ne pouvons rien conclure de positif pour nos instruments, nous pouvons au moins en tirer les conséquences générales suivantes, qui sont importantes :

1° Les indications d'un udomètre ne varient pas seulement avec son altitude, mais encore avec sa situation relativement aux objets (maisons, arbres, etc.) qui l'avoisinent;

2° Cette seconde influence s'explique par les modifications qu'éprouvent, dans leur vitesse et leur direction, les filets fluides des couches inférieures de l'air. Elle diminue la quantité de pluie des udomètres placés sur les faîtes des toits, surtout quand ces faîtes sont perpendiculaires à la direction du vent pluvieux. Elle augmente, en général, les indications de ceux qui sont voisins d'un bâtiment qui les domine, surtout quand le vent pluvieux frappe ce bâtiment;

[1] On observe, à l'École normale primaire de Metz, un udomètre qui est placé à 8 hectomètres est-nord-est de celui de la cour de l'École d'application, et 8 à 10 mètres plus bas que celui-ci. Par sa position, il paraît ne devoir éprouver, de la part des objets qui l'entourent, qu'une influence additive, mais probablement assez faible. Pour la somme des années 1861 et 1862 il a donné 1197mm,47, dont le rapport à celui de la cour de l'École est 1,09. Or, on trouverait le même nombre en admettant que, pour ces deux udomètres, l'augmentation progressive est de 0,01, par mètre de différence de niveau, comme cela est constaté pour ceux de la cour et du toit. Toutefois, les rapports des pluies enregistrées mensuellement, à l'École normale et à l'École d'application, éprouvent des variations assez grandes (de 0,78 à 1,27), explicables d'ailleurs par la distance qui sépare les deux établissements. Et cette circonstance doit engager à mettre une grande réserve, dans les conclusions que l'on pourrait tirer de la coïncidence que nous venons de signaler, et qui pourrait bien être fortuite.

Digitized by Google

3° La mauvaise position d'un udomètre peut, comme cela est arrivé pour l'ancien udomètre de l'École d'application, augmenter de $\frac{5}{10}$, en moyenne, ses indications par certains vents et pendant les mois chauds. Mais, pour des observations particulières, les erreurs peuvent être bien plus considérables et varier entre 1,5 et 0,6 de la quantité à mesurer [1];

4° A côté de ces grandes irrégularités, celles qui tiennent à la forme, à la dimension d'un udomètre et à la précision avec laquelle on y mesure la pluie qu'il reçoit, sont en général insignifiantes;

5° Il est donc très-difficile d'obtenir, dans une ville, des observations udométriques précises, et, pour un même lieu, on ne peut comparer entre elles, avec sécurité, que celles qui ont été faites avec le même instrument, placé dans des conditions identiques;

6° En attendant que quelque observateur entreprenne des séries d'expériences, pour analyser méthodiquement toutes les circonstances qui peuvent fausser les indications d'un udomètre, on pourra se guider, pour choisir l'emplacement d'un instrument de ce genre, sur la théorie que nous avons donnée page 493.

[1] Voici des exemples d'observations journalières qui présentent de grandes différences en plus ou en moins :

DATES.	VENTS.	UDOMÈTRE ancien.	UDOMÈTRE de la cour.	RAPPORTS.
		mm	mm	
15 juillet 1861.	SSE.....	1,65	2,50	1,52
9 mai 1862...	SSE.....	2,90	4,15	1,43
17 août 1861..	NO et orage.....	13,55	7 95	0,59
9 juin 1862..	O et bourrasques.	29,40	17,50	0,59

On a constaté des différences beaucoup plus considérables, pour des pluies de quelques dixièmes de millimètres seulement. Mais ces anomalies sont explicables par cette circonstance que l'ancien entonnoir est en fer-blanc, tout rouillé à l'intérieur. Cet état a dû exagérer un peu les rapports pour les deux premières pluies que nous venons de signaler, mais il n'aurait pu que diminuer ceux des deux dernières.

Digitized by Google

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES A METZ, EN 1862,

PAR M. BAUR,

Maître de dessin et chef du bureau des dessinateurs à l'École impériale d'application de l'Artillerie et du Génie.

PREMIÈRE ANNÉE DE LA NOUVELLE SÉRIE.

Nature et position des instruments.

(Voir la notice détaillée, page 475 et suivantes.)

BAROMÈTRE.

Position géographique de sa cuvette.	Latitude.....	49° 07′ 07″
	Longitude, à l'est de Paris.....	3° 50′ 11″
	Altitude, d'après le nivellement Bourdaloue.....	195m,73

Ce baromètre est de Fortin; le diamètre intérieur de son tube est de 11mm,7. Après correction pour la température, il donne les hauteurs absolues. Il est placé dans un bureau chauffé, au troisième étage. Son altitude est de 12m,64 plus forte que pour les observations antérieures à 1862. Il faut donc diminuer celles-ci de 1mm,18 pour les rendre comparables à celles de la nouvelle série. [1]

THERMOMÈTRES.

Les thermomètrographes sont fixés sur une lame de glace, à 7 mètres au-dessus du sol. Dans aucune saison les rayons du soleil n'atteignent, ni eux, ni le mur au-dessous d'eux. Une lame de verre les abrite de la pluie. Le thermomètre à maxima sert encore pour les observations journalières.

UDOMÈTRES.

On observe deux udomètres : l'un, de 0m,20 de diamètre, est placé au centre de la cour du cloître, à 3 mètres au-dessus du sol et à l'altitude 185m,54; l'autre, de 0m,60 de diamètre, est placé au sommet d'un toit pyramidal, à l'altitude 206m,45. Il distribue

[1] On a fait subir cette correction aux observations des trois premiers mois de 1862, qui avaient été faites à l'ancienne station.

Digitized by Google

les pluies dans quatre jauges correspondant aux vents pluvieux nord-ouest, nord-est, sud-est et sud-ouest. Les observations du premier sont seules imprimées en détail, mais la direction du vent pluvieux est déduite des indications du second [1], et le résumé donne la quantité totale de pluie recueillie, dans celui-ci, par les quatre aires de vent.

Il faut diminuer de $\frac{1}{15}$ les observations antérieures à 1862 pour les rendre comparables à celles de l'udomètre de la cour.

TENUE DES REGISTRES.

Les registres manuscrits donnent, pour les observations de dix heures et de quatre heures, tous les détails qui sont imprimés pour celle de midi. Les thermomètrographes sont observés chaque jour à midi. On attribue invariablement le minimum au jour de l'observation et le maximum à la veille. Quand on peut constater que les véritables extrêmes d'un jour civil diffèrent de ceux qui lui sont attribués par cette règle, on signale l'anomalie dans la colonne des phénomènes journaliers. C'est aussi à midi qu'on observe les udomètres. La quantité de pluie mesurée est inscrite au jour de l'observation.

RÉSUMÉ.

Pour obtenir les *pluies par régions,* du résumé intitulé : vents et hydrométéores, on a porté par parties égales, sur chacune des régions adjacentes, les pluies recueillies par les vents nord, sud, est, ouest. On ne doit donc tirer aucune conclusion de la comparaison des sommes annuelles des quatre colonnes, avec les nombres intitulés *pluies sur le toit,* nombres qui donnent réellement, *pour chacune des régions, les quantités d'eau recueillies à l'udomètre du toit.*

TABLEAU SYNOPTIQUE DES OBSERVATIONS.

Dans ce tableau, les centres des cercles qui représentent les phases de la lune occupent des places correspondant aux heures de ces phases. Les désignations A et P pour l'apogée et le périgée, sont placées aux dates de ces phénomènes. Enfin, les hauteurs des grandes marées sont données, d'après la connaissance du temps, et placées un jour et demi après chaque syzygie.

[1] On marque, pour le vent pluvieux, la direction sud quand le rapport des pluies tombées dans les régions sud-est et sud-ouest est plus grand que 0,4; et de même pour les directions ouest, est, nord.

Digitized by Google

Notations adoptées dans le registre.

CONFIGURATION DES NUAGES.

Les chiffres 1 et 3, placés après les notations, indiquent que les nuages son petits ou très-grands.

Cr....	Cirrus.....	Nuages en filaments déliés.
Cm...	Cumulus.....	Nuages en forme de balle de coton.
St....	Stratus.....	Couche étendue, continue, horizontale.
Cr Cm.	Cirro-Cumulus..	Ciel pommelé, petites balles serrées.
Cr St.	Cirro-Stratus ...	Pommelures en couches horizontales.
Cm St.	Cumulo-Stratus..	Réunion d'un grand nombre de cumulus passant à la teinte grisâtre et uniforme des *nimbus* ou nuages à pluie.

NOTA. La première indication est celle des nuages qui dominent.

NÉBULOSITÉ.

Les chiffres placés dans cette colonne expriment le nombre de dixièmes du ciel qui sont couverts par les nuages ou la brume.

VENTS.

Leur direction est suivie d'un chiffre qui exprime la force 1, vent faible; 2, vent ordinaire; 3, vent fort; 4, bourrasques.

PHÉNOMÈNES.

Pour plusieurs d'entre eux les chiffres 1 et 3 indiquent leur intensité.

S	Serein, ciel sans nuages.	R	Rosée.
V	Ciel voilé.	G.bl	Gelée blanche.
V1, V3	— légèrement ou fortement.	Gv	Givre.
C	Ciel couvert.	Grs	Grésil.
C1, C3	— transparent ou sombre.	Grl	Grêle.
Bl	Brouillard.	Or	Orage voisin.
Bl1, Bl3	— léger ou dense.	Tn	Tonnerre éloigné.
P	Pluie.	Ec	Éclairs éloignés.
P1, P3	— fine ou très-forte.	Tp	Tempête.
N	Neige.	Hs	Halo solaire.
N1, N3	— légère ou abondante.	Hl	Halo lunaire.

? Désigne une observation douteuse ou qu'on n'a pas pu faire.
! Désigne une observation sûre, quoiqu'elle paraisse anomale.

Digitized by Google

DATES.	9 H. DU MAT.		MIDI.				3 H. DU SOIR	
	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Bar. à 0°.	Temp. extér.	État du ciel.	Vent.	Bar. à 0°.	Temp. extér.
1	754,38	- 4,5	753,65	- 3,8	Couvert.	NNE 1	753,50	- 1,4
2	754,05	- 1,3	753,89	1,0	Couvert.	NNE 1	753,27	1,0
3	748,81	- 5,8	746,99	- 1,6	Clair.	NE 1	745,27	- 1,6
4	737,44	- 2,0	737,05	1,0	Éclaircies.	ONO 1	737,42	1,9
5	738,76	0,7	738,11	1,2	Couvert.	SO 1	737,41	1,5
6	744,60	0,4	746,28	2,0	Couvert.	NO 1	747,76	2,5
7	751,94	1,0	751,83	1,8	Couvert.	OSO 1	751,53	1,7
8	748,91	0,8	747,26	3,3	Légt voilé par part.	SSO 1	746,61	1,5
9	749,13	1,9	748,32	3,2	Couvert.	S 2	747,74	3,0
10	742,16	8,8	741,86	10,5	Couvert.	OSO 3	742,68	10,0
11	744,50	9,0	742,62	10,0	Couvert.	SO 2	740,32	9,8
12	743,55	4,9	743,94	6,4	Nuageux.	OSO 1	744,09	6,7
13	740,71	2,7	740,45	4,9	Couvert.	ESE 1	740,29	4,2
14	738,44	2,5	738,35	3,4	Couvert.	SE 1	737,79	3,1
15	741,59	0,0	741,80	2,2	Quelq. pet. nuages.	NNE 1	741,98	1,6
16	747,21	- 3,2	747,32	- 2,7	Éclaircies.	NE 1	747,43	- 2,9
17	747,32	- 8,9	746,76	- 5,0	Nuages.	NE 1	746,44	- 4,3
18	748,86	-10,9	748,62	- 7,3	Clair.	NNE 1	747,18	- 7,5
19	746,10	- 8,4	744,69	- 6,5	Nuages.	NNE 1	744,26	- 8,2
20	741,22	- 6,0	740,17	- 4,0	Couvert.	E 1	739,28	- 4,5
21	738,13	- 5,5	738,07	- 0,5	Couvert.	S 1	738,18	4,0
22	740,54	0,0	741,11	3,2	Pluie.	SSO 1	740,82	2,7
23	746,24	3,2	743,68	6,5	Nuages.	S 1	743,57	6,4
24	742,79	6,4	742,67	8,0	Couvert.	S 1	743,05	6,7
25	742,64	6,8	743,96	7,0	Couvert.	SO 1	744,86	7,9
26	752,77	4,6	752,84	5,8	Nuages.	NO 1	753,41	5,7
27	755,88	- 1,0	754,52	1,5	Voilé.	NNE 1	754,40	4,9
28	750,32	0,0	749,32	3,1	Voilé.	S 1	748,76	5,7
29	749,86	5,0	749,31	7,2	Couvert.	SO 1	748,48	7,7
30	743,04	10,0	742,82	10,8	Pluie.	OSO 3	742,00	10,4
31	741,93	10,4	742,70	11,5	Couvert. Nuageux.	OSO 3	743,50	11,0
			Moyennes.					
1 à 10	747,02	0,0	746,32	1,9			746,32	2,0
11 à 20	743,95	- 1,8	743,49	0,1			742,91	- 0,2
21 à 31	745,83	3,6	745,55	5,8			745,56	6,7
1 à 31	745,61	0,70	745,20	2,71			744,95	2,95

Digitized by Google

DATES.	TEMPÉR. EXTRÊMES. minimum.	maximum.	moyen	PLUIE en 24 h. en millim	Vent pluvieux	PHÉNOMÈNES JOURNALIERS.
1	- 5,1	- 1,3	- 3,2	»		
2	- 5,2	1,6	- 1,8	»		Bl. Qq. flocons de neige pendant la nuit.
3	- 7,5	0,4	- 3,6	»		Forte gelée blanche.
4	- 6,5	2,1	- 2,2	»		Neige par intervalle la nuit et le matin.
5	0,0	1,5	0,8	»		Bl. N. par interv. et pluie fine le matin.
6	- 0,9	2,5	0,8	1,45	NO	Grésil la nuit. Neige matin et soir.
7	- 0,3	2,1	0,9	»		
8	0,0	3,5	1,8	»		Bl. Grésil et neige pend. le soir et la nuit.
9	- 1,0	3,2	1,1	3,50	S	Bl. Pluie à partir de midi et pend. la nuit.
10	2,8	11,0	6,9	19,35	SO	Pluie. Grêle et vent très-fort pend. le jour.
11	5,6	10,2	7,9	3,12	O	Pluie fine. Grésil. Vent très-fort par interv.
12	4,0	7,0	5,5	1,71	O	
13	1,2	5,1	3,2	»		Bl. Qq. gouttes vers 9 h. mat. P. de 4 à 7 h. soir.
14	1,3	3,9	2,6	1,90	S	Brouillard.
15	- 0,8	2,5	0,9	»		Bl. G.bl. N. de 6 h. à 11 h. 30 m. du soir.
16	- 3,3	- 2,5	- 2,9	0,67	NO	Neige.
17	-10,0	- 3,4	- 6,7	»		
18	-12,0	- 6,4	- 9,2	»		
19	-10,0	- 5,5	- 7,8	»		
20	- 8,6	- 2,9	- 5,8	0,06	SE	Quelques flocons dans la matinée.
21	- 9,5	4,7	- 2,4	0,63	NE	Brouillard. Neige à 2 h. et à 6 h. du matin.
22	- 1,8	3,9	1,1	0,10	NE	Bl. G.bl. P. de 11 h. du m. à 10 h. 1/2 du soir.
23	1,9	6,5	4,2	2,09	SE	Brouillard. Pluie la nuit.
24	2,1	8,1	5,1	1,65	S	Brouillard. Pluie le soir et la nuit.
25	5,5	8,0	6,7	16,10	SE	Bl. Pluie par intervalles le jour et la nuit.
26	3,8	6,9	5,4	1,20	NO	Plue par intervalles le matin.
27	- 2,9	4,9	1,0	»		Brouillard. Gelée blanche.
28	- 1,8	6,0	2,1	»		Gelée blanche.
29	2,6	8,0	5,3	1,45	SO	Pluie par intervalles.
30	6,4	11,1	8,8	11,80	SO	Pluie et grand vent.
31	9,5	12,0	10,8	16,00	O	Pluie par intervalles et grand vent.
	Moyennes.			Somm		
1 à 10	- 2,4	2,7	0,2	24,30		
11 à 20	- 3,3	0,8	- 1,2	7,18		
21 à 31	1,4	7,3	4,4	51,30		
1 à 31	- 1,31	3,70	1,20	82,78		

Digitized by Google

DATES.	9 H. DU MAT.		MIDI.				3 H. DU SOIR	
	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Bar. à 0°.	Temp. extér.	État du ciel.	Vent.	Bar. à 0°.	Temp. extér.
1	746,20	9,4	746,80	9,2	Pluie.	OSO 2	747,49	9,5
2	752,42	9,2	752,87	9,1	Couvert.	OSO 1	753,70	8,9
3	753,89	7,1	754,85	7,4	Couvert.	SO 1	754,43	8,6
4	755,45	8,0	755,28	10,0	Couvert. Nuageux.	SO 1	754,53	8,9
5	750,99	9,0	750,86	10,0	Couvert. Nuageux.	SO 1	749,06	10,5
6	746,54	7,0	745,76	8,0	Couvert.	OSO 1	744,98	8,1
7	746,51	0,9	746,72	0,5	Couvert.	NE 2	746,78	0,2
8	754,96	- 6,0	756,51	- 3,7	Nuages.	NE 2	756,09	- 4,0
9	756,29	- 7,8	755,45	- 4,7	Qq. pet. nuag. rares	NE 2	755,05	- 3,1
10	755,02	- 5,0	754,36	- 2,6	Qq. pet. nuag. rares	ENE 2	753,76	- 1,7
11	752,91	- 4,5	751,70	- 1,0	Couvert. Nuageux.	NE 1	750,76	- 0,6
12	746,27	0,0	746,24	1,0	Couvert.	SO 1	745,66	1,2
13	747,20	1,0	747,16	3,5	Couvert.	NNO 1	746,73	3,0
14	747,50	0,0	747,06	1,9	Nuageux.	NNE 1	747,48	1,5
15	749,78	2,0	749,74	3,4	Nuages.	ENE 1	749,29	4,3
16	746,80	- 1,6	745,93	5,8	Clair.	NE 1	745,20	5,0
17	740,90	3,5	740,17	6,2	Couvert.	E 1	738,94	5,9
18	737,60	5,0	737,36	9,9	Clair.	S 1	736,95	12,5
19	742,72	3,4	742,80	8,5	Voilé par parties.	SSE 1	741,84	13,6
20	743,62	9,3	743,52	12,9	Couvert.	S 1	744,50	10,0
21	748,36	7,8	748,28	10,0	Nuageux.	NNE 1	746,90	12,5
22	745,05	6,0	745,21	8,7	Voilé par parties.	SE 1	745,50	12,0
23	751,14	6,8	751,85	12,3	Couvert.	ONO 1	752,03	10,8
24	748,49	5,7	748,04	5,0	Couvert.	NE 1	746,69	5,0
25	747,22	4,3	747,05	5,8	Nuageux.	ENE 3	747,56	4,9
26	749,01	1,9	749,18	2.8	Couvert.	ENE 1	749,32	3.3
27	749,60	1,8	749,32	4,5	Clair.	ENE 1	748,49	5,5
28	747,58	- 1,0	745,22	4,0	Voilé.	E 1	744,26	4,9
Moyennes.								
1 à 10	751,81	3,2	751,88	4,3			751,59	4,6
11 à 20	745,51	1,6	745,17	5,2			744,74	5,6
21 à 28	748,30	4,2	748,02	6,6			747,54	7,4
1 à 28	748,56	2,90	748,58	5,66			747,98	5,75

Digitized by Google

DATES.	TEMPÉR. EXTRÊMES. minimum.	maximum.	moyen	PLUIE en 24 h. en millim	Vent pluvieux	PHÉNOMÈNES JOURNALIERS.
1	8,6	9,5	9,1	0,55	O	Pluie par intervalles.
2	8,7	9,4	9,1	2,45	O	Quelques gouttes le matin.
3	7,3	9,2	8,3	»		Pluie fine par intervalles.
4	6,4	10,0	8,2	0,52	SO	Idem idem.
5	7,3	11,0	9,2	0,50	SO	Pluie très-fine pendant la nuit.
6	6,5	8,2	7,4	»		P. fine par interv. le jour. P. et Grl. la nuit.
7	0,0	1,2	0,6	2,10	NO	Bl. G.bl. N. de 6 h. 30 à 7 h. du matin.
8	- 6,8	- 2,8	- 4,8	»		Un peu de neige vers 8 h. du matin.
9	-10,4	- 2,7	- 6,6	»		
10	- 7,8	- 1,5	- 4,7	»		Gelée blanche.
11	- 8,9	0,0	- 4,5	»		Bl. G.bl. Un peu de neige dans la nuit.
12	- 1,9	1,4	- 0,3	»		Bl. G.bl. Gs. P. N. par int. dans l'après-midi.
13	0,0	3,9	2,0	0,60	SO	Brouillard. Gelée blanche.
14	- 1,9	2,9	0,5	»		Idem Idem.
15	- 2,8	5,4	1,3	»		Idem Idem.
16	- 2,5	6,0	1,8	»		Brouillard. Forte gelée blanche.
17	2,1	7,5	4,8	1,16	SE	Bl. Pluie par intervalles dans la journée.
18	0,0	12,9	6,5	1,00	SE	Gelée blanche. Brouillard.
19	- 0,3	13,8	6,8	»		Brouillard.
20	5,4	13,0	9,2	»		Pluie à partir de 12 h. 35 et pend. la nuit.
21	6,5	13,4	10,0	11,70	S	Brouillard.
22	4,5	12,0	8,3	»		Idem.
23	4,2	13,4	8,8	»		Bl. Qq. gouttes à 4 h. 30 et à 9 h. du soir.
24	5,0	5,8	5,4	»		Brouillard.
25	0,0	6,0	3,0	»		Brouillard. Gelée blanche.
26	0,6	3,7	2,2	»		Vent très-fort la nuit.
27	- 1,0	6,0	2,5	»		Gelée blanche.
28	- 2,5	5,6	1,6	»		Forte gelée blanche.
	Moyennes.			Somm		
1 à 10	2,0	5,2	3,6	6,10		
11 à 20	- 1,1	6,7	2,8	2,76		
21 à 28	2,2	8,2	5,2	11,70		
1 à 28	0,94	6,38	3,76	20,56		

Digitized by Google

DATES.	9 H. DU MAT.		MIDI.				3 H. DU SOIR	
	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Bar. à 0°.	Temp. extér.	État du ciel.	Vent.	Bar. à 0°.	Temp. extér.
1	743,70	– 1,5	743,40	2,0	Voilé. Nuageux.	NE 1	742,79	2,0
2	736,16	1,9	734,74	4,8	Légèrement voilé.	S 1	733,34	7,4
3	727,60	0,9	726,70	3,4	Pluie.	NNE 1	725,63	4,2
4	733,61	1,2	736,41	3,7	Nuageux.	ONO 1	738,10	2,5
5	749,00	– 0,6	749,49	2,5	Nuages.	SSO 1	745,99	1,2
6	742,99	1,8	743,04	5,0	Pluie.	SO 1	743,80	7,5
7	741,56	8,2	741,24	12,9	Couvert.	SO 1	741,77	12,2
8	743,99	9,7	742,45	16,4	Voilé par parties.	S 1	740,76	17,2
9	744,42	11,6	744,50	14,7	Nuages.	SO 2	743,78	13,6
10	747,03	8,4	747,97	13,9	Nuageux.	ONO 1	748,35	14,2
11	750,57	6,0	749,22	12,8	Nuages.	SSE 1	746,93	14,0
12	741,52	9,7	742,36	10,0	Couvert.	SO 1	742,29	12,8
13	744,64	9,0	745,02	13,5	Clair.	SSO 1	744,31	15,3
14	747,31	7,3	746,61	14,3	Clair.	E 2	746,34	15,4
15	747,95	7,2	747,91	10,5	Nuageux.	E 1	746,98	11,7
16	746,74	7,2	746,42	11,6	Qq. nuages à l'hor.	O 1	745,65	14,8
17	746,34	9,3	746,17	12,2	Nuageux.	SSO 1	745,55	15,0
18	744,66	6,3	744,00	8,5	Pluie.	SSO 1	742,77	11,8
19	737,35	8,7	736,33	12,8	Couvert.	SSO 1	734,76	12,2
20	732,61	7,4	731,23	10,9	Pluie.	SSE 1	729,89	10,9
21	730,01	10,3	730,61	12,5	Couvert. Qq. éclair.	SSO 1	730,45	13,9
22	742,02	2,8	749,11	3,0	Couvert.	ONO 1	746,37	4,0
23	748,06	2,2	746,77	6,0	Qq. légers nuages.	E 1	745,16	9,3
24	741,89	7,3	740,61	14,6	Voilé.	SSO 1	739,27	16,9
25	738,30	11,2	737,37	16,4	Voilé.	S 1	735,87	17,4
26	737,17	11,1	736,56	15,8	Voilé. Nuageux.	SSO 1	735,64	15,9
27	733,31	10,4	733,08	17,5	Voilé. Nuageux.	SSO 1	731,88	17,8
28	730,06	10,8	728,58	13,2	Couvert.	SSE 1	727,44	16,3
29	727,63	11,3	727,38	16,6	Nuages.	S 1	727,05	16,4
30	731,90	9,4	731,82	13,2	Couvert.	SO 1	732,90	11,9
31	736,10	8,3	736,92	11,7	Couvert.	SSO 1	739,75	12,7
					Moyennes.			
1 à 10	741,21	4,2	740,99	7,9			740,23	8,2
11 à 20	743,95	7,8	743,53	11,7			742,55	13,2
21 à 31	736,04	8,6	736,26	12,8			735,62	13,9
1 à 31	740,26	6,90	740,13	10,85			739,34	11,82

Digitized by Google

DATES.	TEMPÉR. EXTRÊMES. minimum.	maximum.	moyen	PLUIE en 24 h. en millim	Vent pluvieux	PHÉNOMÈNES JOURNALIERS.
1	- 2,3	3,3	0,5	»		Brouillard. Gelée blanche.
2	- 1,3	8,0	3,4	»		Petite gelée blanche.
3	0,2	4,3	2,3	3,90	NO	Brouillard. Pluie le jour et neige ensuite.
4	- 0,7	4,8	2,1	4,60	NO	Quelques flocons vers 9 h. du matin.
5	- 4,7	3,0	- 0,9	0,85	SO	Neige la nuit.
6	- 1,9	7,8	3,0	6,05	S	N. la nuit. P. le matin. Pl. fine le soir.
7	4,5	13,0	8,8	0,09	O	Bl. Quelques gouttes à 2 h. du soir.
8	3,9	17,3	10,6	»		R. Bl. Coups de vent vers 11 h. du soir.
9	6,0	15,5	10,8	»		
10	2,8	14,8	8,8	»		Rosée. Brouillard.
11	3,0	14,5	8,8	»		Rosée. Brouillard.
12	2,7	13,4	8,0	0,48	SE	Bl. P. la nuit. Pl. fine le m. Qq. gouttes le s.
13	5,9	15,8	10,9	»		Rosée. Brouillard.
14	4,8	16,4	10,6	»		R. Bl. Vent assez fort de 1 h. à 5 h. soir.
15	5,0	12,0	8,5	»		Brouillard.
16	3,2	15,3	9,3	»		Rosée. Brouillard.
17	6,1	14,0	10,1	4,20	S	Brouillard. Pluie. Grl. orage le soir.
18	4,2	12,0	8,1	2,60	S	Brouillard. Pluie. Grl. et éclairs le soir.
19	4,8	13,6	9,2	1,30	SO	Rosée. Bl. Pluie de 4 h. à 8 h. du soir.
20	4,3	11,3	7,8	2,10	S	Brouillard. Pluie de midi à 8 h. du soir.
21	8,4	14,8	11,6	3,60	SE	Bl. Pluie le soir et la nuit par intervalles.
22	2,5	5,0	3,8	2,30	O	Quelques gouttes le soir.
23	- 1,0	9,5	4,3	»		Brouillard.
24	3,5	17,2	10,4	»		Rosée. Brouillard.
25	6,7	17,8	12,3	»		Rosée.
26	8,6	16,9	12,8	»		Rosée. Brouillard.
27	7,5	18,8	13,2	6,00	S	Id. Idem.
28	9,8	17,2	13,5	1,35	SO	Bl. P. de 8 h. à midi. Qq. gouttes le soir.
29	9,4	17,6	13,5	»		
30	8,3	13,7	11,0	»		Rosée. Brouillard.
31	5,9	13,0	9,5	2,70	SO	Brouillard.
	Moyennes.			Somm		
1 à 10	0,7	9,2	4,9	15,49		
11 à 20	4,4	13,8	9,1	10,68		
21 à 31	6,3	14,7	10,5	15,95		
1 à 31	3,87	12,63	8,41	42,12		

Digitized by Google

DATES.	10 H. DU MAT.		MIDI.						4 H. DU SOIR	
	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Config. des nuages.	Nébul.	Phén.	Vent.	Bar. à 0°.	Temp. extér.
1	746,51	10,0	747,25	12,0	Cm St	9	C	O 1	747,17	12,3
2	746,27	9,9	748,28	15,9	»	0	S	OSO 1	742,25	15,0
3	738,59	12,5	738,28	15,9	Cr Cm	2	»	SSE 1	737,96	17,8
4	745,80	11,1	745,91	11,1	»	10	P	NNE 1	745,71	13,8
5	749,21	12,8	748,90	14,8	Cm Cr	5	»	ONO 1	748,10	16,3
6	?	?	748,04	16,7	Cr	5	»	SSO 1	?	?
7	749,34	16,0	749,22	17,2	Cr St	8	»	NE 1	748,35	19,2
8	748,39	14,9	747,31	16,8	Cr 3	9	V 3	NNE 1	746,42	17,1
9	744,48	14,0	745,75	17,3	Cm 5	8	C 2	N 1	742,55	16,5
10	744,20	12,8	745,94	15,6	Cm St	8	»	ONO 1	745,51	15,5
11	744,32	11,7	744,36	13,8	Cm St	5	»	NE 1	743,36	15,3
12	746,37	5,8	747,08	6,9	Cm St 3	10	C 3	NE 1	746,42	6,2
13	?	?	746,11	6,8	Cm St	9	N 1	N 1	?	?
14	747,82	4,3	747,52	4,0	»	10	N Grs	N 1	745,69	5,2
15	744,15	6,7	744,56	7,1	»	10	C	NNE 1	744,21	9,2
16	749,15	6,5	749,09	7,2	Cr 1	1	»	NNE 1	747,66	10,8
17	745,13	9,7	744,90	9,3	»	10	P	OSO 3	744,60	10,0
18	745,71	10,2	745,58	12,7	Cm 3	9	»	O 3	745,40	15,0
19	746,82	14,4	746,04	15,6	Cr Cm	3	»	OSO 1	745,01	21,4
20	?	?	748,42	17,3	Cr 1	0	S	SO 1	?	?
21	746,97	19,0	746,50	19,4	Cm Cr	10	C	O 3	746,23	19,3
22	745,28	17,1	745,76	20,3	Cr Cm	5	»	SO 1	741,20	20,2
23	742,74	12,8	742,96	14,0	Cm Cr 3	9	»	O 3	744,54	15,3
24	750,08	14,1	749,55	16,8	Cr 1	0	S	S 1	748,10	19,3
25	746,80	19,9	745,91	22,0	Cr 1	0	S	SO 1	745,05	23,2
26	746,78	21,2	745,87	23,3	Cr	1	»	S 1	744,79	24,1
27	?	?	746,82	20,2	Cm St	10	C	N ?	?	?
28	748,37	14,4	747,41	18,1	Cm St	10	C 1	ESE 1	747,38	15,7
29	751,81	14,7	751,91	15,8	Cr	1	»	E 3	751,46	17,0
30	750,76	16,0	750,46	17,8	»	0	S	E 3	749,09	19,8
Moyennes.										
1 à 10	745,87	12,7	745,81	14,9					744,69	15,9
11 à 20	746,20	8,7	746,31	10,1					745,29	11,6
21 à 30	747,75	16,6	747,12	18,8					746,45	19,4
1 à 30	746,62	12,79	746,41	14,6					745,48	15,8

Digitized by Google

DATES.	TEMPÉR. EXTRÊMES. minimum.	maximum.	moyen	PLUIE en 24 h. en millim.	Vent pluvieux	PHÉNOMÈNES JOURNALIERS.
1	4,9	14,1	9,5	»		Rosée. Brouillard. Gelée blanche.
2	2,8	15,8	9,3	»		Rosée.
3	5,9	19,2	12,5	»		Rosée. Coup de vent assez fort à 7 h. 1/2 du soir.
4	8,6	13,8	11,2	3,20	NO	Pluie de 5 h. du matin à 2 h. du soir.
5	6,5	17,0	11,7	1,90	NO	
6	6,7	18,3	12,5	»		Rosée.
7	8,4	19,6	14,0	»		Rosée. Brouillard.
8	9,4	19,8	14,6	»		Rosée. Pluie fine par interv. le soir et Tn. Éc.
9	8,7	19,2	13,9	0,10	NO	R. Bl. Or. et P. de 6 h. à 10 h. du soir.
10	10,9	17,2	14,0	9,20	S	Rosée. Brouillard.
11	6,7	17,0	11,8	»		Rosée. Brouillard.
12	3,8	8,3	6,0	»		
13	– 1,2	9,2	4,0	»		G.bl. Qq. flocons de neige et Grs. à midi.
14	– 0,5	8,2	3,4	»		G.bl. Grs. Neige par interv. matin et soir.
15	– 1,5	9,7	4,1	0,12	NO	G.bl. Quelques flocons à 11 h. du matin.
16	– 0,6	12,5	5,9	»		Gelée blanche.
17	5,1	12,8	8,9	»		Qq. gouttes le mat. P. par int. le soir et le mat.
18	7,1	15,7	11,4	2,00	SO	
19	3,8	21,4	12,6	»		Rosée. Brouillard.
20	8,0	21,5	14,7	»		Rosée.
21	9,0	20,7	14,8	»		Rosée.
22	7,3	22,4	14,8	»		Pluie le soir et la nuit par intervalles.
23	9,9	16,2	13,0	3,00	O	Grand vent et pluie par intervalles le jour.
24	5,3	21,5	13,4	0,20	NO	Rosée. Quelques gouttes à 9 h. du soir.
25	9,5	24,0	16,7	»		Rosée.
26	13,4	25,8	19,6	»		
27	14,0	22,0	18,0	»		Quelques gouttes le soir.
28	10,0	19,9	14,9	2,00	NO	Pluie par intervalles le jour.
29	7,2	17,3	12,2	4,65	NO	
30	8,0	20,2	14,1	»		
	Moyennes.			Somm		
1 à 10	7,3	17,4	12,3	14,40		
11 à 20	3,1	13,6	8,3.	2,12		
21 à 30	9,4	21,0	15,2	9,85		
1 à 30	6,57	17,34	11,92	26,37		

Digitized by Google

DATES.	10 H. DU MAT.		MIDI.							4 H. DU SOIR	
	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Config. des nuages.	Nébul.	Phén.	Vent.		Bar. à 0°.	Temp. extér.
1	749,53	18,1	748,86	20,5	»	0	S	E	1	748,04	22,2
2	751,26	19,2	751,37	20,1	Cr	1	S	O	2	750,52	20,2
3	748,39	19,7	747,13	22,7	Cr 1	0	V	E	2	744,87	24,7
4	745,29	21,0	743,29	22,9	Cr 3	9	V	SO	2	?	?
5	747,10	20,1	746,87	21,9	»	0	S	NE	1	746,23	23,1
6	748,85	21,5	748,50	23,8	»	0	S	NE	2	746,96	24,7
7	743,84	21,0	744,59	21,2	Cm St 3	10	C	SO	3	746,47	17,3
8	749,43	17,4	748,37	18,9	Cr Cm 3	6		SO	2	746,65	19,3
9	740,99	15,2	740,93	17,5	Cm St	10	C	SO	3	740,69	16,7
10	741,22	14,7	740,94	13,9	»	7	P	OSO	3	740,47	13,9
11	740,71	14,0	740,15	14,8	Cm St	10	C	O	2	739,31	15,0
12	736,94	15,8	736,67	15,0	»	10	P	SO	1	736,03	14,0
13	738,34	16,8	738,45	18,8	Cr Cm 2	5		E	2	737,95	19,6
14	738,09	17,9	737,49	19,7	Cm St	10	C	NE	2	736,36	20,6
15	740,86	17,4	741,11	18,4	Cr Cm 3	7		S	2	740,62	19,6
16	744,59	15,2	745,18	16,9	Cm St	10	C	O	1	745,28	17,2
17	748,61	14,0	748,49	14,8	Cm St	10	C	O	2	747,98	14,8
18	?	?	746,23	16,8	Cm St	10	C	NNE	1	?	?
19	745,75	17,7	745,07	20,1	Cm St 3	10	C	N	1	745,67	20,2
20	741,56	20,0	741,17	19,8	Cr Cm 3	8		N	1	739,89	20,2
21	739,53	16,0	739,11	17,9	Cr Cm 3	8		SO	2	738,09	17,0
22	744,39	13,8	744,49	15,3	Cm St	9	C	O	2	744,24	16,0
23	746,09	17,2	745,61	17,1	Cr	5	V	SO	1	744,62	18,6
24	746,26	19,2	746,16	20,2	Cr 1	0	S	S	1	744,91	22,0
25	?	?	745,64	21,8	Cm St 1	9	C	N	2	?	?
26	747,53	17,0	746,60	18,7	Cm	2		N	1	745,63	19,7
27	746,88	17,2	746,22	17,9	Cr	6	V	NO	2	746,00	17,0
28	746,51	15,7	746,12	18,9	Cm St	10	C	OSO	3	745,74	18,9
29	?	?	742,95	21,2	Cr Cm 3	5		E	2	?	?
30	739,21	19,8	738,00	20,1	Cm St	10	C	E	2	737,77	21,5
31	745,09	16,9	745,33	18,8	Cm St	10	C	O	1	745,54	19,0
Moyennes.											
1 à 10	746,39	18,8	746,07	20,3						745,66	20,2
11 à 20	741,72	16,5	742,00	17,5						740,79	17,9
21 31	744,59	17,0	744,20	18,9						745,62	18,9
1 à 31	744,31	17,48	744,09	18,92						743,33	19,00

Digitized by Google

DATES.	TEMPÉR. EXTRÊMES. minimum.	maximum.	moyen	PLUIE en 24 h. en millim	Vent pluvieux	PHÉNOMÈNES JOURNALIERS.
1	9,9	22,9	16,4	»		
2	12,4	21,1	16,7	»		Rosée.
3	10,0	24,9	17,4	»		Id.
4	13,0	24,2	18,6	»		Id.
5	12,2	23,4	17,8	»		Id.
6	11,6	25,0	18,3	»		Rosée.
7	12,5	21,3	16,9	»		Pluie de midi 1/2 à 3 h. du soir.
8	11,8	20,6	16,2	2,10	SO	Rosée.
9	12,7	18,9	15,8	4,15	S	Pluie par intervalles le matin.
10	8,4	16,0	12,2	0,28	NO	R. P. Gl. et vent très-fort par interv.
11	8,7	15,8	12,3	2,00	O	Pluie par intervalles.
12	9,0	17,3	13,2	1,80	O	Idem.
13	6,8	19,8	13,3	1,30	SO	Rosée. Brouillard.
14	12,0	21,2	16,6	»		Orage et pluie de 9 h. du soir à minuit.
15	11,1	20,0	15,6	23,60	SE	Eclairs le soir dans le nord-est.
16	10,7	18,1	14,4	»		Rosée. Quelques gouttes à 10 h. du matin.
17	9,5	18,3	13,7	»		Rosée. Brouillard. Pluie par interv. le soir.
18	12,9	20,5	16,7	5,70	NO	P. par int. le jour et Tn. Ec. de 6 h. à 8. h. soir.
19	13,8	21,0	17,2	4,10	E	R. Bl. P. par int. Tn. Ec. de 7 à 7 h. 1/2 soir.
20	13,2	22,0	17,6	0,75	NE	R. Tn. Ec. Or. et pluie le soir de 4 h. à 11 h.
21	12,8	19,2	16,0	1,10	S	R. Bourrasques et pluie de 7 h. à 8 h. du soir.
22	6,9	17,2	12,1	1,00	O	Rosée.
23	8,7	18,7	13,7	»		Rosée. Halo solaire à 9 h. du matin.
24	9,9	23,7	16,8	»		Rosée.
25	12,3	23,2	17,8	»		Id.
26	11,4	19,8	15,6	»		
27	10,2	19,3	14,8	»		Rosée. Quelques gouttes à 7 h. du soir.
28	13,3	19,3	16,3	0,11	SO	Pluie fine le matin.
29	11,2	23,7	17,5	»		Rosée.
30	14,4	22,3	18,4	1,02	SE	R. Pl. fine le mat. Or. et Pl. à 5 h. du soir.
31	15,3	20,1	17,7	0,70	SE	
	Moyennes.			Somm		
1 à 10	11,5	21,8	16,7	6,53		
11 à 20	10,8	19,4	15,1	39,25		
21 à 31	11,5	20,6	16,1	3,93		
1 à 31	11,25	20,61	15,96	49,71		

Digitized by Google

DATES.	10 H. DU MAT.		MIDI.						4 H. DU SOIR	
	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Config. des nuages.	Nébul.	Phén.	Vent.	Bar. à 0°.	Temp. extér.
1	?	?	743,02	23,0	Cm St	9	V	E 1	?	?
2	746,50	20,1	746,45	21,7	Cm St	9	V	SO 1	746,10	21,7
3	748,87	20,2	748,75	21,0	Cm St	10	C 3	NO 2	748,15	21,9
4	750,73	20,7	750,52	20,3	Cr Cm	7		O 1	748,88	21,2
5	743,03	20,9	741,91	24,5	Cr Cm 3	10	V 3	ESE 1	739,77	23,8
6	742,99	22,7	743,22	24,0	Cr Cm 3	8	V	O 1	742,65	24,8
7	745,26	26,3	744,73	26,3	Cr Cm 3	10	V 3	OSO 3	745,26	27,0
8	?	?	745,28	27,8	Cm	7		SO 1	?	?
9	742,14	19,0	745,83	10,0	»	10	P	NNO 2	745,99	13,2
10	748,09	16,2	747,07	16,8	Cm St	8		SO 1	744,41	18,0
11	738,11	17,0	736,96	17,8	Cm St	10	C 1	SE 1	735,98	17,5
12	739,21	19,3	738,25	20,5	Cm	5		SO 1	735,90	22,0
13	741,84	19,0	741,85	19,7	Cm	6		O 3	741,74	18,9
14	741,92	16,9	741,36	17,8	Cm St	10	C	O 3	741,52	18,0
15	?	?	744,17	17,0	Cm St	10	C	OSO 3	?	?
16	741,47	14,0	741,48	15,2	»	10	P1 C3	NNE 2	743,09	14,7
17	745,72	14,7	745,79	14,0	Cm St	10	C	NO 3	744,59	16,8
18	740,58	12,0	740,39	13,2	Cm St	10	C	NNE 2	740,11	15,2
19	743,71	15,0	745,68	16,8	Cm St 1	9		N 3	743,33	17,9
20	742,77	15,0	742,57	15,0	Cm St 3	10	C 3	O 2	741,90	15,8
21	741,29	12,2	740,54	13,9	Cm St	10	C	O 3	740,51	12,0
22	?	?	738,72	14,8	Cm St	10	C	O 3	?	?
23	739,13	13,0	738,92	14,7	»	10	P1 C3	OSO 1	739,49	15,0
24	746,48	14,0	746,15	14,9	Cr 3	5	Hs	NO 1	745,33	17,5
25	745,19	15,7	744,65	18,8	Cm St 1	9		O 1	745,18	17,3
26	747,77	17,0	747,04	18,1	Cm St	9	C 1	N 1	745,51	19,8
27	740,68	19,3	740,18	20,2	Cm St	10	C 1	OSO 1	738,83	20,0
28	742,05	13,9	741,91	15,9	Cm	8		O 3	744,44	16,8
29	746,33	15,2	746,39	17,0	Cm St	10	C	NO 5	?	?
30	744,25	15,0	743,91	14,3	»	10	P1 C3	OSO 2	742,61	15,0
Moyennes.										
1 à 10	745,95	20,8	745,48	21,5					745,16	21,4
11 à 20	741,70	15,7	741,65	16,5					740,91	17,2
21 à 30	743,69	15,0	742,84	16,3					742,74	16,7
1 à 30	743,70	17,0	743,32	18,10					742,85	18,39

Digitized by Google

DATES.	TEMPÉR. EXTRÊMES. minimum.	maximum.	moyen	PLUIE en 24 h. en millim	Vent pluvieux	PHÉNOMÈNES JOURNALIERS.
1	11,2	25,0	18,1	»		Pluie. Orage le soir.
2	15,5	25,7	19,6	4,15	SO	Pluie par intervalles la nuit.
3	16,2	25,1	19,7	»		Brouillard.
4	15,2	21,8	18,5	»		
5	10,7	25,0	17,9	»		R. Qq. gouttes à 6 h. soir. Ec. de 9 à 10 h. soir.
6	15,7	25,4	20,5	»		
7	16,9	28,0	22,4	»		
8	17,0	29,0	23,0	»		Tn. Ec. le mat. P. et deux orages le soir.
9	10,0	19,0	14,5	17,50	O	P. Tn. Bourr. le mat. Qq. gouttes à 4 h. soir.
10	9,6	19,5	14,5	0,25	NO	Rosée.
11	11,9	20,9	16,4	1,50	S	Pluie fine par interv. matin et soir.
12	12,0	22,0	17,0	0,60	O	Idem idem. Ec. le s., coups de v.
13	14,5	20,0	17,2	0,10	SO	Pluie de 3 h. à 5 h. du soir.
14	12,7	18,2	15,4	1,65	O	Pluie fine par int. le jour. Pluie id. la nuit.
15	10,8	18,2	14,5	5,80	O	Idem id. le matin.
16	9,4	15,5	12,4	0,30	NO	Pluie fine par intervalles la journée.
17	10,7	17,9	14,3	0,75	NE	Quelques gouttes à 7 h. 1/2 du soir.
18	10,7	16,0	13,3	1,70	SO	Pluie fine par intervalles le jour.
19	11,2	18,0	14,6	0,80	NO	Idem idem id.
20	10,1	13,8	11,9	1,42	NE	Idem idem id.
21	9,4	14,7	12,1	1,80	O	Pl. fine le mat. Coups de vent et pl. le soir.
22	11,5	15,2	13,3	5,60	O	P. de 6 à 9 h. du mat. et de 7 à 9 h. du soir.
23	10,2	16,0	13,1	3,50	SO	Pluie par intervalles le jour.
24	7,5	18,8	13,1	4,40	NO	Rosée. Halo solaire à 11 h. 1/2 du matin.
25	12,5	18,8	15,6	»		Quelques gouttes par intervalles le jour.
26	9,2	20,3	14,7	»		Rosée. Brouillard.
27	9,6	21,3	15,4	»		Rosée. Grand vent la nuit.
28	8,5	17,3	12,9	»		Quelques gouttes à 8 h. du soir.
29	9,9	18,0	13,9	»		
30	10,1	15,2	12,7	0,70	SO	Pluie fine par intervalles le jour.
	Moyennes.			Somm		
1 à 10	13,8	24,0	18,9	21,90		
11 à 20	11,4	18,1	14,8	14,62		
21 à 30	9,8	17,6	13,7	16,00		
1 à 30	11,68	19,85	15,77	52,52		

Digitized by Google

DATES.	10 H. DU MAT.		MIDI.						4 H. DU SOIR.	
	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Config. des nuages.	Nébul.	Phén.	Vent.	Bar. à 0°.	Temp. extér.
1	746,54	15,8	745,98	17,6	Cm St	10	C	O 2	745,96	17,4
2	746,67	16,2	746,41	17,3	Cm St	10	C	O 3	745,63	19,2
3	747,04	14,7	746,29	18,0	Cm St	10	C 1	O 2	744,60	19,9
4	744,65	19,8	744,31	20,2	Cr Cm 3	7		O 2	743,37	21,4
5	739,55	22,8	738,88	23,8	Cr 3	6		S 2	737,61	24,6
6	?	?	736,97	17,7	Cm St	10	C	N 1	?	?
7	743,60	17,7	743,66	18,0	Cm St	10	C	SO 3	744,12	18,0
8	747,58	17,4	748,68	17,0	Cm St	9	C 1	O 3	749,61	19,9
9	750,26	20,7	750,02	22,0	Cm St	9	C 1	O 1	747,91	22,4
10	742,88	21,0	742,59	21,2	Cm St 1	9		O 3	741,65	21,0
11	743,36	15,0	743,47	16,0	Cm St 1	9		ONO 3	744,06	16,2
12	739,71	15,2	738,79	14,3	»	10	P1 C3	SO 3	738,04	14,2
13	?	?	745,70	18,3	Cm St	9		O 3	?	?
14	746,57	23,2	746,58	22,9	Cm St	8		SO 1	745,22	24,2
15	741,32	18,5	741,78	22,0	Cm St 1	7		SO 1	740,93	20,4
16	742,58	17,7	742,66	18,2	Cm St 3	10	C 3	O 1	742,76	17,0
17	745,32	19,0	745,04	20,2	Cr Cm 3	6	V	SO 2	744,63	20,0
18	746,60	20,9	746,55	20,8	Cm St 1	8	C 1	O 1	747,09	22,1
19	749,89	21,4	749,48	23,1	Cm St 1	7		SO 1	749,05	23,7
20	?	?	750,38	20,1	Cm St 1	7		NO 2	?	?
21	750,05	14,0	749,90	15,6	Cm St 3	10	C	O 1	750,20	18,9
22	750,90	17,6	750,06	18,8	Cr Cm	3		NE 1	748,83	19,5
23	747,12	20,7	746,59	22,5	Cm St	9		SO 1	745,42	22,0
24	748,58	18,0	748,76	19,0	Cm 2	4		ONO 2	748,86	21,0
25	749,78	22,8	749,40	24,1	»	0	S	O 2	748,59	26,3
26	748,06	23,0	747,57	25,9	Cr 1	1		NE 1	746,37	27,8
27	?	?	746,07	27,8	»	0	S	N 2	?	?
28	746,91	24,8	746,52	28,0	Cr 3	7	V	N 1	745,35	28,3
29	744,81	24,0	744,64	26,4	Cr Cm 3	6		O 1	744,08	27,0
30	742,05	17,0	741,01	18,9	Cm St	10		NE 1	743,69	16,0
31	751,33	17,2	750,89	19,8	Cm	6		O 1	750,00	19,5
					Moyennes.					
1 à 10	745,42	18,5	744,38	19,3					744,49	20,4
11 à 20	744,42	18,9	745,04	19,6					743,97	19,7
21 à 31	747,96	19,9	747,40	22,4					747,14	22,6
1 à 31	746,06	19,11	745,66	20,50					745,52	21,05

Digitized by Google

DATES.	TEMPÉR. EXTRÊMES. minimum.	maximum.	moyen	PLUIE en 24 h. en millim	Vent pluvieux	PHÉNOMÈNES JOURNALIERS.
1	8,9	18,1	13,5	2,07	SO	
2	13,6	19,6	16,6	»		Quelques gouttes le soir.
3	13,2	20,6	16,9	1,10	SO	Pluie le matin.
4	12,6	22,0	17,3	»		Ec. vers 11 h. du soir. Qq. gouttes la nuit.
5	14,9	27,0	20,9	0,50	SE	Pluie vers 1 h. du matin.
6	16,8	18,3	17,6	4,00	O	P. par int. le jour. Or. de 10 à 11 h. mat.
7	13,2	20,0	16,6	13,05	O	Grand vent la nuit. Qq. gouttes à midi.
8	14,5	20,1	17,3	2,32	SO	Pluie par int. le matin. Qq. gouttes le soir.
9	13,2	23,3	18,3	»		Rosée.
10	14,4	22,2	18,3	0,05	NO	Quelques gouttes la nuit. Pluie le soir.
11	12,8	17,2	15,0	9,22	O	Pluie par intervalles le matin.
12	12,1	15,3	13,7	2,20	SO	Pluie fine le jour et pluie le soir.
13	13,2	23,3	18,3	15,40	SO	Tp. et P. vers 2 h. du mat. Qq. gouttes le s.
14	11,2	24,9	18,1	»		Rosée.
15	15,3	23,7	19,5	11,10	S	Rosée. Brouillard. Orage et pluie le matin.
16	13,8	20,0	16,9	4,36	NO	Pluie matin et soir par intervalles.
17	11,0	21,0	16,0	0,70	NO	Rosée.
18	12,0	23,2	17,6	»		Id.
19	13,1	24,0	18,6	»		Id.
20	15,3	21,4	18,4	»		Grand vent le soir.
21	13,5	19,4	16,5	0,78	NO	Pluie fine de 7 h. à 9 h. du matin.
22	9,2	20,1	14,7	»		Rosée.
23	12,2	24,0	18,1	0,18	SO	Qq. gouttes à 7 h. et à 10 h. du matin.
24	14,9	22,0	18,5	»		Vent assez fort le matin.
25	13,7	27,1	20,4	»		Rosée.
26	13,8	28,1	20,9	»		Rosée.
27	16,9	29,3	23,1	»		Id.
28	18,5	29,2	23,9	»		Rosée. Orage de 11 h. 1/2 du soir à minuit.
29	19,3	27,6	23,5	11,70	S	Or. et P. de min. à 2 h. du mat. P. le soir.
30	16,0	19,8	17,9	5,00	N	R. Bl. Or. et P. le matin. P. de midi à 2 h.
31	10,2	20,9	15,5	5,75	N	Rosée.
	Moyennes.			Somm		
1 à 10	13,5	21,1	17,3	23,09		
11 à 20	13,0	21,4	17,2	42,98		
21 à 31	14,4	24,3	19,4	23,41		
1 à 31	13,65	22,35	18,00	89,48		

Digitized by Google

DATES.	10 H. DU MAT.		MIDI.							4 H. DU SOIR.	
	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Config. des nuages.	Nébul.	Phén.	Vent.		Bar. à 0°.	Temp. extér.
1	748,51	19,2	748,02	21,0	»	0	S	NE	1	747,02	22,3
2	746,60	22,6	746,38	25,0	»	1	V	O	3	745,15	27,0
3	?	?	746,57	22,2	Cm St	8		ONO	1	?	?
4	747,22	20,9	746,35	21,9	Cm	5	V	E	2	744,67	22,8
5	741,95	20,9	741,33	25,6	Cr	3	V	S	2	741,24	25,7
6	745,20	20,0	745,83	20,1	Cm St	8		OSO	2	745,48	20,5
7	741,35	21,1	739,94	21,9	Cm St	3 10	C 3	S	3	739,57	18,0
8	740,29	17,7	739,86	18,5	Cm St	10	C	O	3	738,52	19,9
9	740,31	17,0	740,55	17,4	Cm St	7		O	2	740,28	18,8
10	?	?	744,66	19,4	Cm St	9	C	NO	2	?	?
11	748,24	17,1	748,46	16,0	Cm St	10	C	O	3	749,47	16,0
12	749,70	17,3	749,52	19,1	Cm St	10	C 1	N	1	748,60	19,1
13	747,16	17,9	746,34	19,9	Cm St	10	C 1	NE	1	745,31	21,0
14	742,82	19,2	741,95	21,5	Cr 1	2		SO	1	740,99	23,7
15	?	?	742,63	19,4	»	10	P1 C2	O	1	?	?
16	740,35	18,2	740,29	20,2	Cm St	10	C	SO	1	739,43	19,4
17	?	?	739,44	18,1	Cm St	9	C 1	SO	1	?	?
18	741,25	19,0	740,94	18,5	Cm St	9	C	NO	1	741,16	21,2
19	745,56	19,0	745,36	20,0	Cm St	10	C	ONO	1	744,85	20,0
20	745,66	18,7	744,84	21,0	Cm St	9	C	NNE	1	743,46	22,0
21	742,85	20,1	742,55	22,1	Cr Cm 1	2		E	2	742,09	23,0
22	743,34	20,2	742,85	21,8	Cm St	7		O	1	742,99	19,8
23	749,44	17,9	749,34	18,8	Cm St	7		NO	1	749,55	19,0
24	?	?	750,48	20,6	Cm St	7		E	2	?	?
25	750,74	18,2	749,74	20,3	Cr Cm	4		E	2	748,28	20,7
26	742,74	19,8	741,95	23,2	Cr Cm 3	5		S	1	740,53	24,2
27	741,43	21,8	741,12	25,8	Cr St 3	5	V 3	O	1	741,11	25,3
28	743,60	17,9	743,21	20,0	»	9	P1 C1	N	1	743,21	17,3
29	745,71	15,9	744,86	18,0	»	10	P1 C	NE	1	745,61	16,1
30	745,09	17,1	744,44	19,0	Cr Cm	3		N	1	743,73	20,6
31	?	?	744,22	19,8	Cr St	4	V	N	1	?	?
			Moyennes.								
1 à 10	745,93	19,9	745,95	21,1						742,74	21,9
11 à 20	745,09	18,5	743,98	19,4						744,16	20,5
21 à 30	744,99	18,8	744,90	20,7						744,12	20,4
1 à 31	744,68	18,99	744,31	20,39						743,69	20,86

Digitized by Google

DATES.	TEMPÉR. EXTRÊMES. minimum.	maximum.	moyen	PLUIE en 24 h. en millim	Vent pluvieux	PHÉNOMÈNES JOURNALIERS.
1	1,6	3,3	2,5	»		Brouillard.
2	– 1,8	2,9	0,6	»		Brouillard. Gelée blanche.
3	– 1,8	4,3	1,3	»		Idem. Idem.
4	– 0,7	3,8	1,6	»		Brouillard. Qq. gouttes à 8 h. du matin.
5	1,3	3,5	2,4	2,85	E	Pluie le matin.
6	2,9	5,5	4,2	»		Brouillard.
7	3,3	9,2	6,3	0,40	SO	Pluie par intervalles le jour.
8	8,0	9,4	8,7	2,30	O	Idem idem id. et la nuit.
9	2,5	6,0	4,3	0,40	O	Idem idem id. idem.
10	3,8	9,0	6,4	5,60	SO	Idem idem id. idem.
11	4,3	8,0	6,2	6,90	SO	P. jusqu'à 9 h. du mat. et pend. la soirée.
12	3,5	6,1	4,8	20,40	SE	Pluie jusqu'à 6 h. du matin.
13	– 0,8	3,0	1,1	»		Gelée blanche.
14	– 1,0	6,0	2,5	»		Pluie très-fine à 6 h. du matin.
15	– 0,8	0,9	0,1	»		Brouillard. Gelée blanche.
16	– 1,7	0,2	– 0,8	»		Brouillard. Gelée blanche.
17	– 3,6	– 0,8	– 2,2	»		Brouillard. Givre.
18	– 1,5	4,1	1,3	3,00	SO	Pluie la nuit et pluie très-fine le soir.
19	– 2,0	7,0	2,5	1,09	NO	Grand vent et pluie par intervalles.
20	1,5	3,0	2,3	3,35	O	Gd vent. P. jusq. 10 h. mat. N. de 10 à 11 h. mat.
21	1,2	3,1	2,2	1,30	O	Pluie fine et vent très-fort.
22	0,0	1,6	0,8	0,30	NO	
23	– 1,6	1,2	– 0,2	»		Neige très-fine le jour.
24	0,6	2,8	1,7	1,15	SE	Brouillard. Neige et pluie le matin.
25	2,0	6,3	4,2	1,10	SO	Pluie très-fine toute la journée.
26	5,7	7,2	6,5	0,30	SO	Pluie très-fine toute la journée.
27	5,8	8,2	7,0	0,12	NO	Pluie très-fine le matin.
28	5,4	7,2	6,3	»		Pluie très-fine à 6 h. du matin.
29	4,2	5,2	4,7	»		Grand vent l'après-midi. Pluie le soir.
30	4,3	6,2	5,3	4,20	SE	Pluie par intervalles toute la journée.
31	3,0	6,1	4,6	9,85	SE	
	Moyennes.			Somm		
1 à 10	1,9	5,7	3,8	11,55		
11 à 20	– 0,2	3,8	1,8	34,74		
21 à 31	2,8	5,0	3,9	18,32		
1 à 31	1,53	4,82	3,18	64,61		

Digitized by Google

Résumé des observations météorologiques faites à Metz en 1862. — **Pressions atmosphériques.**

MOIS.	MOYENNES DES PRESSIONS.			Différence des moy. de 10 h. et de 4 h.	Plus gr. différences de 10 h. à midi. (*)				Plus gr. différences de midi à 4 h. (*)				Plus grandes différences entre deux midi.				PRESSIONS EXTRÊMES.				Différences des pressions extr.
	à 10 heur. (*)	à midi.	à 4 heures (*)		en montant.	DATES.	en descend.	DATES.	en montant.	DATES.	en descend.	DATES.	en montant.	DATES.	en descend.	DATES.	minima absolus.	DATES.	maxima absolus.	DATES.	
	mm	mm	mm	mm	mm		mm		mm		mm		mm		mm		mm		mm		mm
Janvier	745,61	745,20	744,95	0,66	1,68	6	2,56	23	1,46	6	2,30	11	8,88	25-26	9,94	3-4	737,05	4	755,88	27	18,83
Février	748,56	748,38	747,98	0,58	1,35	8	2,36	28	0,98	20	1,74	5	9,69	7-8	5,76	16-17	736,95	18	756,29	9	19,34
Mars..	740,26	740,13	739,34	0,92	7,09	22	1,54	8	2,83	31	5,50	5	18,51	21-22	8,76	1-2	725,65	3	750,57	11	24,94
Avril..	746,62	746,41	745,48	1,14	0,74	1	1,52	22	1,58	23	2,05	2	7,63	3-4	7,00	2-3	737,96	3	751,91	29	13,95
Mai ...	744,31	744,09	743,35	0,96	0,59	16	1,28	3	2,08	7	2,26	3	7,33	30-31	7,44	8-9	736,05	12	751,57	2	15,52
Juin...	743,70	743,32	742,85	0,85	1,69	9	1,15	11	2,53	28	2,66	10	7,23	23-24	10,11	10-11	735,90	12	750,75	4	14,85
Juillet.	746,06	745,66	745,32	0,74	1,10	8	1,04	30	2,68	30	2,11	9	9,88	30-31	11,91	5-6	736,97	6	751,33	31	14,36
Août..	744,68	744,31	743,69	0,99	0,63	6	1,41	7	1,01	11	1,68	4	6,49	22-23	6,49	25-26	738,52	8	750,74	25	12,22
Septem	745,99	747,02	745,06	0,93	0,52	26	1,14	10	2,07	5	1,87	26	4,97	16-17	5,01	9-10	739,55	5	750,89	18	11,34
Octobre	746,29	745,87	745,62	0,67	2,77	20	1,64	22	2,83	20	3,09	18	11,10	20-21	11,61	19-20	726,80	20	756,91	5	30,11
Novem	742,51	741,99	741,89	0,62	0,40	12	4,72	13	2,84	13	1,62	10	9,20	26-27	10,43	9-10	729,53	25	750,29	18	20,76
Décem.	748,13	747,93	747,59	0,54	2,61	12	2,23	30	4,14	12	2,28	30	13,03	30-31	17,09	18-19	731,02	20	759,65	17	28,63
ANNÉE. Moy.	745,23	745,03	744,43	0,80	....	..	....	..	....	..	....	..	.....	.....	.....	.....	734,33	..	755,04	..	18,71
ANNÉE. Moy. de 10h et de 4h :	744,83			Extr.	7,09	22 mars	4,72	13 nov.	4,14	12 déc.	5,50	5 mars	18,51	21-22 mars	17,09	18-19 déc.	725,63	3 mars	759,65	17 déc.	34,02

(*) Pendt *janvier, février* et *mars* les heures des observations ont été, comme autrefois, 9 h. et 3 h. au lieu de 10 h. et 4 h.

Digitized by Google

Résumé des observations météorologiques faites à Metz en 1862. — **Températures de l'air.**

MOIS.	MOYENNES DES TEMPÉR.			TEMPÉR. JOURNAL. EXTRÊMES. MOYENNES DES				Plus grandes différences en 24 h.				TEMPÉRATURES MINIMA.				TEMPÉRATURES MAXIMA.				Différences des températures extr.
	à 10 h. (*)	à midi.	à 4 heur. (*)	mi-nima.	ma-xima.	différences	moy.	des mi-nima.	DATES.	des ma-xima.	DATES.	les plus hautes	DATES.	les plus basses	DATES.	les plus hautes	DATES.	les plus basses	DATES.	
	°	°	°	°	°	°	°					°		°		°		°		°
Janvier	0,70	2,71	2,95	-1,31	3,70	5,01	1,23	7,7	21-22	7,8	9-10	9,5	31	-12,0	18	12,0	31	-6,4	18	24,0
Février	2,90	5,66	5,75	0,93	6,57	5,64	3,75	7,0	11-12	7,6	23-24	8,7	2	-10,4	9	13,8	19	-2,8	8	24,2
Mars..	6,90	10,85	11,82	3,87	12,63	8,76	8,41	6,4	6-7	9,8	21-22	9,8	28	- 4,7	5	18,8	27	3,0	5	23,5
Avril..	12,79	14,60	15,80	6,57	17,34	10,77	11,96	5,7	16-17	8,7	11-12	14,0	27	- 1,5	15	25,8	26	8,2	14	27,3
Mai...	17,48	18,92	19,00	11,25	20,61	9,36	15,93	5,9	21-22	4,4	28-29	15,3	31	6,8	13	25,0	6	15,8	11	18,2
Juin...	17,00	18,10	18,39	11,68	19,85	8,17	15,77	7,0	8-9	10,0	8-9	16,9	7	7,5	24	29,0	8	13,8	20	21,5
Juillet.	19,11	20,30	21,05	13,65	22,35	8,70	18,00	5,8	30-31	8,7	5-6	19,3	29	8,9	1	29,3	27	15,3	12	20,4
Août..	18,99	20,39	20,86	15,06	21,84	8,78	17,45	6,4	3-4	4,9	5-6 / 27-28	18,6	3	10,0	14	27,2	2	17,0	11	17,2
Septem	16,95	18,45	18,77	11,83	20,05	8,22	15,94	4,4	24-25	6,6	10-11	15,8	2	6,8	23	23,4	16	14,8	11	16,6
Octob..	11,71	13,91	13,12	8,06	14,83	6,77	11,45	7,1	16-17	5,8	13-14	13,7	13	0,9	29	21,8	14	8,8	29	20,9
Novem	4,60	5,74	4,96	3,36	6,50	3,14	4,93	5,8	19-20	3,0	16-17 / 19-20	10,0	2	- 7,5	22	12,8	1	-3,8	22	20,3
Décem.	2,89	3,94	3,33	1,53	4,82	3,29	3,18	5,5	8-9	5,1	14-15	8,0	8	- 3,6	17	9,4	8	-0,8	17	13,0
ANNÉE. Moy.	11,00	12,81	12,98	7,04	14,26	7,22	10,65	.....	.....	.....	.....	13,30	..	0,10	..	20,69	..	6,91	..	20,59
ANNÉE. Ext.	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	7,7	21-22 janv.	10,0	8-9 juin.	19,3	29 juill.	-12,0	18 janv.	29,3	27 juill.	-6,4	18 janv.	41,3

(*) Pend[t] *janvier*, *février* et *mars* les heures des observations ont été, comme autrefois, 9 h. et 3 h. au lieu de 10 h. et 4 h.

Digitized by Google

Résumé des observations météorologiques faites à Metz en 1862. — **Vents et Hydro-météores.**

MOIS.	Nombres de jours où, à midi, le vent a été								Nombres de jours de							NÉBUL. MOYENNES.				Pluies dans la cour						
																				pour les régions					maxima en 24 h.	DATES.
	N	NE	E	SE	S	SO	O	NO	pluie.	grêle.	neige.	gelée.	gelée bl.	ton., or.	brouillard	à 10h. (*)	à midi.	à 4 h. (*)	moyenne	NE	SE	SO	NO	TOTALES.		
																				mm	mm	mm	mm	mm	mm	
Janvier.	3	6	2	1	6	7	3	3	17	1	6	17	5	»	15	8	7	7	7	0,7	21,8	46,5	13,7	82,7	19,35	10
Février.	1	9	5	2	2	6	2	1	9	1	1	11	12	»	13	7	6	7	7	»	8,0	9,0	3,6	20,6	11,70	21
Mars...	1	1	3	1	11	10	2	2	15	2	2	6	2	1	25	7	6	6	6	»	14,6	17,9	9,7	42,2	6,05	6
Avril...	6	5	3	1	3	5	6	1	10	»	2	4	5	2	6	5	6	5	5	»	4,6	8,1	13,7	26,4	9,20	10
Mai....	4	4	5	»	2	8	7	1	15	2	»	»	»	6	5	6	7	6	6	2,8	30,0	8,5	8,4	49,7	30,95	15
Juin....	4	1	1	2	»	6	12	4	18	»	»	»	»	4	2	9	9	8	9	2,2	0,7	27,4	22,2	52,5	17,50	9
Juillet..	3	3	»	»	1	7	15	2	18	»	»	»	»	5	2	7	7	7	7	5,4	11,9	47,8	24,4	89,5	15,40	13
Août...	5	5	4	»	3	4	8	4	13	»	»	»	»	1	2	7	7	7	7	3,0	7,5	18,0	22,0	50,4	12,50	28
Septeml	6	5	5	1	6	5	2	»	9	»	»	»	»	1	1	5	5	6	5	23,6	»	3,5	11,6	38,7	16,80	25
Octobre.	1	6	1	»	7	8	8	»	16	»	»	»	4	1	12	6	6	5	6	»	0,2	39,0	7,4	46,6	10,20	21
Novemb	9	8	3	1	2	5	2	»	11	»	3	8	5	»	19	9	9	9	9	2,0	1,4	4,4	11,4	19,2	6,80	12
Décemb.	3	2	2	4	3	6	9	2	18	»	3	11	5	»	9	9	8	8	8	1,4	37,0	21,0	5,2	64,6	20,40	12
ANNÉE. Somes.	46	55	34	13	46	77	76	20	169	6	17	57	38	21	107	»	»	»	»	41,1	137,5	251,1	153,3	583,0	>Max. en 24 h.	
.....	126	145	95	36	126	211	208	55	Maxima.							7,1	6,8	6,8	6,8	Pluies sur le toit.						
.....	Nomb. prop. pour 1000 vents.								Juil.	Mars	Janv	Janv	Fév.	Mai.	Mars	Moy. pr l'année				35,0	121,0	185,7	142,5	484,0	30,95	15 mai

(*) Pendt *janvier, février* et *mars* les heures des observations ont été, comme autrefois, 9 h. et 3 h. au lieu de 10 h. et 4 h.

Digitized by Google

Tableau synoptique des observations météorologiques faites à Metz en 1862.

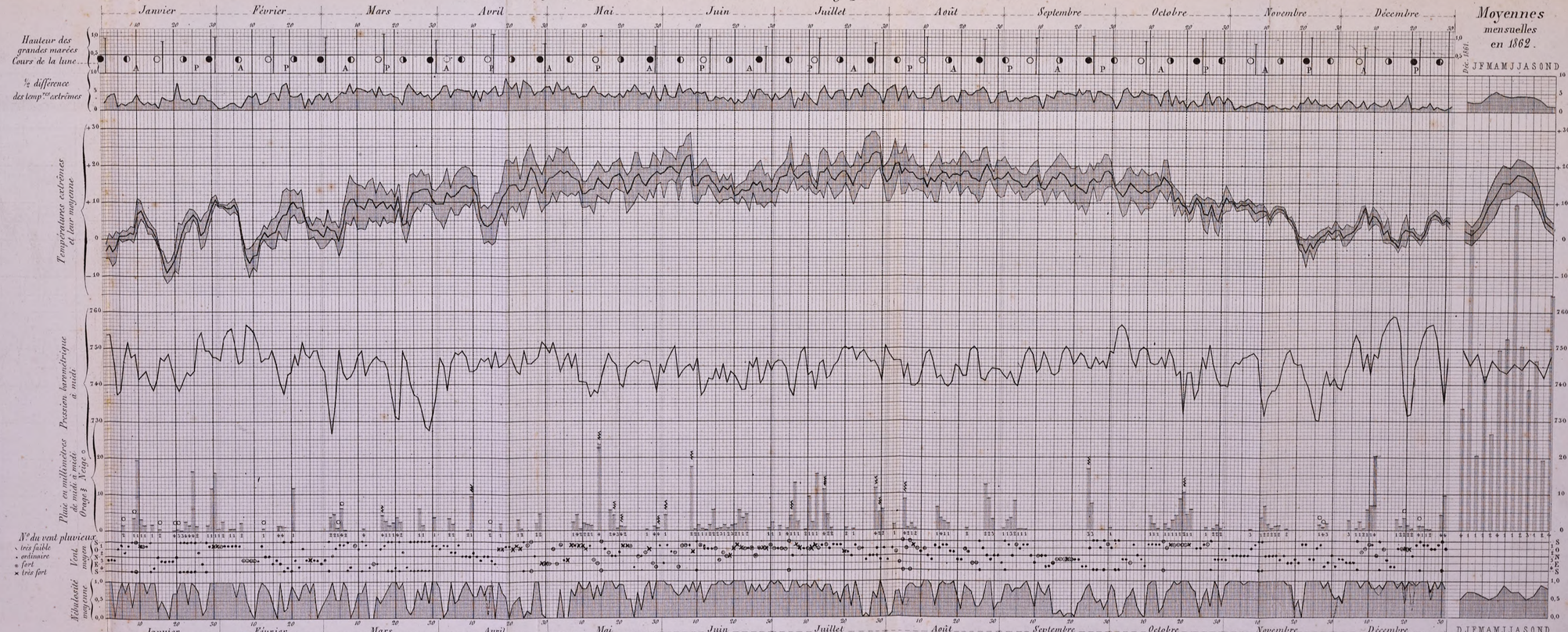

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LES DEUX VOLUMES.

PREMIÈRE PARTIE.

Séance publique.

Discours prononcé par M. Mézières, président : Notice littéraire sur Sydney Smith, créateur de la *Revue d'Édimbourg*..... 1
Compte rendu des travaux de l'année 1862-1863, par M. Émilien Bouchotte, secrétaire..... 23
Rapport de la Commission des concours littéraires, par M. E. de Bouteiller..... 43
La Jeunesse, par M. Eugène Ferrez..... 53
Exhortation, par M. A. Millien..... 65
A travers les ruines, par M. Carbault..... 69
La Peste (ballade), par M. Collignon..... 73
L'Ange du sommeil et l'Ange de la mort, par M. Collignon..... 75
Concours d'agriculture. Rapport sur les travaux pratiques (irrigations), par M. Petsche..... 77
Travaux pratiques, par M. Sébastien Gentil..... 81
Mémoire sur les irrigations, par M. Émile Gentil..... 87
Rapport sur les baux à ferme, par M. Dieu..... 97
Étude sur les baux à ferme, par M. Villard..... 113
Rapport sur un projet de construction de bâtiments de ferme, présenté à l'Académie par M. Millet, architecte à Metz, par M. Simon-Favier 157
Mémoire sur une ferme modèle (l'Éclair), par M. Millet..... 161
Devis relatif à la construction d'une ferme de 150 hectares (l'Éclair), par M. Millet..... 179
Rapport sur un tableau synoptique indiquant l'époque de l'ouverture des vendanges dans quarante communes de l'arrondissement de Metz, depuis 1790 jusqu'à 1862 inclus, par M. André..... 229

Digitized by Google

Statistique viticole, par M. A. Cuny. Tableau de l'ouverture des vendanges dans l'arrondissement de Metz (Moselle)..... 240 bis.
Notice sur M. Alexandre Huguenin, professeur à la faculté des lettres de Nancy, par M. F. M. Chabert..... 241
Notice biographique sur M. J. F. Soleirol, chef de bataillon du génie en retraite, par M. Thiel..... 257
Programme des concours ouverts pendant l'année 1863-1864.... 269
Composition du bureau de l'Académie impériale de Metz pour l'année 1863-1864..... 271

Tableau des membres de l'Académie..... 273
Liste des ouvrages adressés à l'Académie pendant l'année 1862-1863 287

DEUXIÈME PARTIE.

Lettres. — Histoire.

Petits poëmes, par M. de Puymaigre..... 1
Notice sur les anciennes abbayes de Saint-Pierre et de Sainte-Marie de Metz et sur la collégiale royale de Saint-Louis, par M. E. de Bouteiller..... 25
Lettres inédites du maréchal de Belleisle, communiquées par M. F. M. Chabert..... 129
Pièce d'essai de l'an VIII à l'effigie du général Bonaparte (texte et dessin par M. F. M. Chabert)..... 133
Vocabulaire topographique, historique et étymologique des rues de Metz, par M. F. M. Chabert..... 135
Communication sur un ouvrage de M. Poncelet, par M. Salmon.. 199
Les fusées de guerre, par M. Susane (première partie)..... 203
Étude sur la série des rois inscrits à la salle des ancêtres de Thouthmès III, par M. E. de Saulcy..... 257

Sciences.

Troisième mémoire sur les foraminifères du lias des départements de la Moselle, de la Côte-d'Or, du Rhône, de la Vienne et du Calvados, par M. O. Terquem..... 361

Digitized by Google

Agriculture.

Notice sur le silo de M. Doyère, par M. Émile Bouchotte..... 441
Quelques mots sur l'agriculture et le crédit agricole, par M. Pelte. 461
Note sur la culture de différentes espèces de colza, par M. Simon-Favier..... 471
Notice sur les instruments et les observations météorologiques de l'École impériale d'application de l'artillerie et du génie, suivie d'une discussion sur les observations udométriques, par M. Goulier 475
Observations météorologiques faites à Metz, en 1862, par M. Baur, maître de dessin et chef du bureau des dessinateurs à l'École impériale d'application de l'artillerie et du génie..... 503
Résumé des observations météorologiques faites à Metz en 1862. 531-532

FIN.

Page 323, ligne 19, lisez : *démembrement* au lieu de *dénombrement*.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google
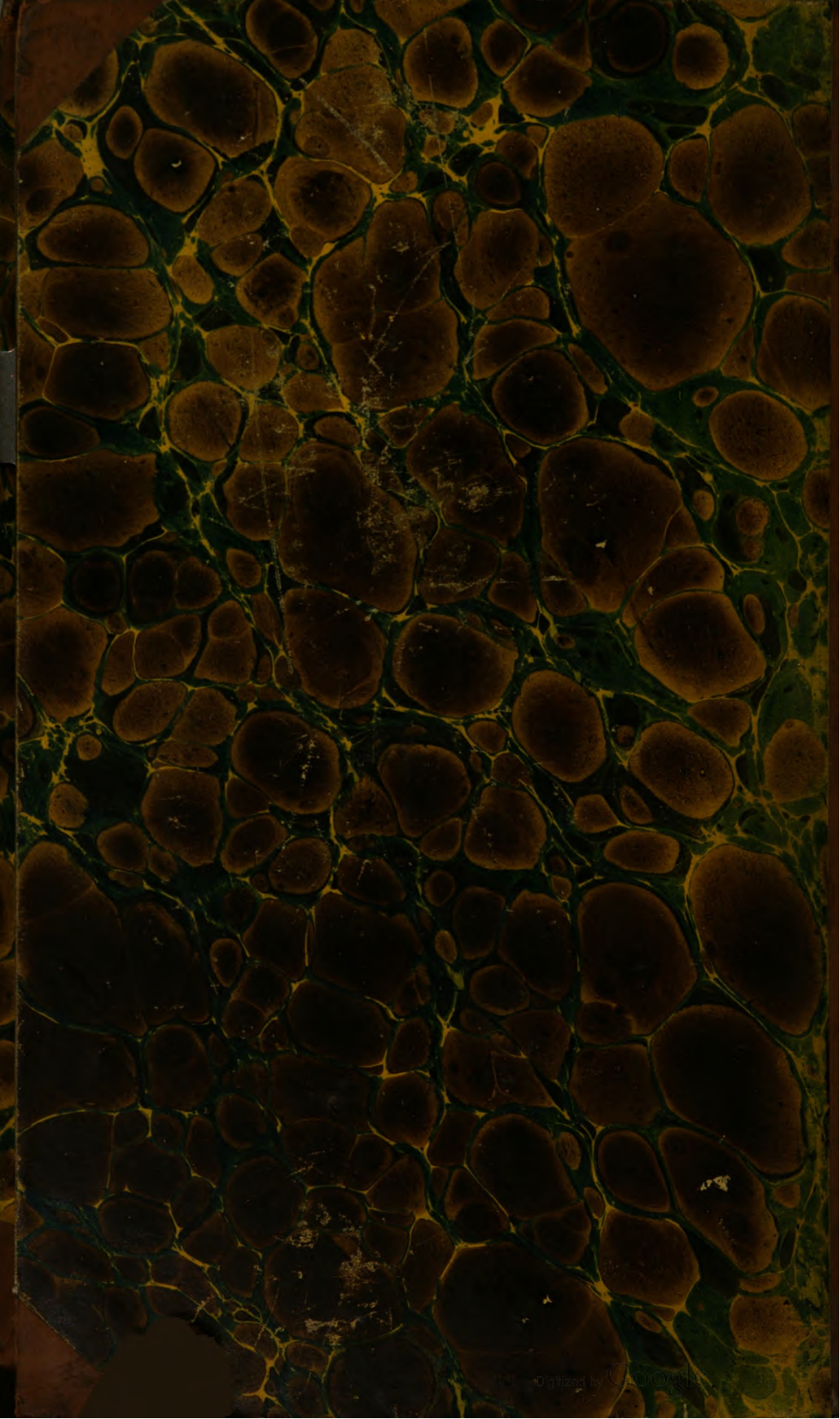
Digitized by Google